



**HAL**  
open science

## L'homme d'Église sous le prélat de cour

Jean-Baptiste Bezou

► **To cite this version:**

Jean-Baptiste Bezou. L'homme d'Église sous le prélat de cour : la trajectoire bénéficiaire du cardinal Jean de Lorraine (1498-1550). Sciences de l'Homme et Société. École nationale des chartes, 2022. Français. hal-04026378

**HAL Id: hal-04026378**

**<https://enc.hal.science/hal-04026378>**

Submitted on 13 Mar 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Jean-Baptiste Bezou**

*Diplômé de master*

Thèse  
pour le diplôme  
d'archiviste paléographe  
2022

# L'HOMME D'ÉGLISE SOUS LE PRÉLAT DE COUR

LA TRAJECTOIRE BÉNÉFICIALE DU  
CARDINAL JEAN DE LORRAINE (1498-1550)

TOME PREMIER



Illustration de couverture : Le cardinal Jean de Lorraine, chœur de la cathédrale de Metz,  
baie 200, © Gabriel Normand

*À mes parents, sans lesquels rien n'aurait été possible*

*À David, pour tout ce que je lui dois*

*À Madame Harlé, qui m'a fait découvrir l'École des chartes*



## Avant-propos

L'idée de mener des recherches sur un cardinal de Lorraine m'est progressivement venue au cours de mon année d'hypokhâgne, après la lecture de l'excellent manuel d'Arlette Jouanna, *La France du XVI<sup>e</sup> siècle*. J'avais été frappé par la figure aux multiples facettes de Charles de Lorraine, à la fois homme d'État, grand noble aux revenus considérables et prélat de première importance.

À mon entrée à l'École des chartes, Olivier Poncet, professeur d'archivistique, de diplomatique et d'histoire des institutions de l'Époque moderne, m'a plutôt orienté vers l'oncle du grand cardinal, Jean, qui avait moins bénéficié de la faveur des historiens et sur lequel il restait beaucoup à écrire. Je tiens ici à le remercier pour ses précieux conseils qui m'ont poussé à travailler sur ce personnage peu connu.

Il n'en reste pas moins que je dois à Arlette Jouanna de m'avoir fait découvrir le XVI<sup>e</sup> siècle. Elle écrivait dans l'avant-propos de son manuel que « son but serait pleinement atteint » si celui-ci « suscitait ou confirmait des vocations de “seiziémistes” »\*. C'est ce qui advint dans mon cas. Qu'il me soit ici permis de lui rendre hommage.

\*\*\*

Selon le *Bon usage* de Maurice Grevisse, les noms des familles régnantes et des grands lignages prend un « s » lorsqu'ils sont mis au pluriel. Par souci de cohérence, nous avons suivi cette règle de façon systématique, y compris pour les Lorraines.

Les noms des personnages italiens n'ont été francisés que pour les plus connus, selon l'usage. Ainsi, nous évoquons le cardinal Alexandre Farnèse mais Matteo Bandello. Nous avons essayé de rester le plus cohérent possible et de ne pas panacher formes françaises et formes italiennes pour un même nom.

Les personnages qui font l'objet d'une notice dans le répertoire prosopographique ont été numérotés. Pour éviter la multiplication des notes de bas de page, lorsqu'un élément de la notice a été repris dans le corps du texte, on s'est contenté de faire un renvoi au répertoire en indiquant le numéro correspondant entre parenthèses.

---

\* A. Jouanna, *La France du XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, 2012, p. XIX.



## Remerciements

La recherche apparaît bien souvent comme une activité solitaire où celui qui s'y consacre serait seul face à son sujet. Ce n'est pas tout à fait exact : les rencontres et les échanges qui en parsèment le cours lui donnent tout son charme. Il m'est donc agréable d'adresser mes remerciements à toutes les personnes qui ont permis l'aboutissement de cette thèse.

Je tiens à remercier en premier lieu ceux qui ont encadré ce travail et qui m'ont laissé la plus grande liberté pour l'accomplir. Toute ma gratitude va au professeur Cédric Michon qui en a accepté la direction. Je lui suis très reconnaissant de la disponibilité et de la bienveillance dont il a toujours fait preuve à mon égard. Sa façon de faire de l'histoire a constitué pour moi un modèle, dont j'espère ne pas m'être trop écarté. Je remercie vivement Olivier Poncet qui a orienté mes recherches vers le cardinal Jean de Lorraine et qui a suivi ce travail depuis son commencement. Sa rigueur a été pour moi un exemple que je me suis efforcé de suivre.

J'ai le plaisir d'exprimer toute ma reconnaissance envers Olivier Cabayé. Je le remercie vivement pour nos nombreux échanges sur les vicaires généraux, pour avoir mis à ma disposition ses propres travaux et, je crois pouvoir le dire, pour son amitié. Je le remercie tout particulièrement pour sa ténacité à retrouver la transcription partielle de la bulle de 1521, sans laquelle j'aurais eu bien du mal à exploiter ce précieux document. Je remercie également Catherine Barthe, archiviste du Tarn, qui lui a fait parvenir.

Je remercie Jean Sènié pour m'avoir communiqué sa thèse inédite, pour les éclaircissements qu'il m'a apportés et pour l'intérêt qu'il a manifesté pour mon travail. Je tiens à remercier le professeur Philippe Hamon pour les conseils qu'il m'a dispensés tant en séminaire que lors de la soutenance de mon mémoire de master 2.

Je souhaiterais remercier le professeur Thierry Pécout pour m'avoir transmis les notes de Labrunie sur l'épiscopat du cardinal à Agen et Michaël George pour son aide sur plusieurs documents relatifs à Nicolas Goberti. Il me faut remercier tous les agents et conservateurs des services d'archives et des bibliothèques visités dont l'aide m'a



permis de mener à bien mes dépouillements. Je tiens à exprimer spécialement toute ma reconnaissance au directeur Vincent Maroteaux et à toute l'équipe des archives départementales de Seine-Maritime qui m'ont permis de consulter un nombre assez considérable de cotes en seulement quelques jours. Je veux les remercier pour leur accueil, leur sens du service et leur courtoisie. Je remercie infiniment Mathieu Lescuyer, conservateur à la Bibliothèque nationale de France, pour m'avoir permis de consulter un manuscrit incommunicable qui s'est révélé très riche et pour son aide répétée.

Pour m'avoir accueilli à Metz, Nantes et Rouen, je remercie beaucoup la famille Lecanuet, mon oncle Dominique et les Gence. Ils m'ont permis de mener sereinement mes recherches dans ces dépôts. Que Henri Saulnier trouve ici le témoignage de ma profonde gratitude pour m'avoir permis de résoudre d'épineux problèmes de cartographie après bien des tentatives infructueuses. Merci à Maëlys Sinnig pour avoir répondu à mes multiples questions. Merci à Guillaume Ronnel pour son soutien et l'intérêt dont il a toujours témoigné quand j'évoquais mes recherches. Un grand merci à Charles Ignatovitch pour les conseils qu'il m'a donnés en relisant des passages de cette thèse et qui ont eu une influence significative.

Je remercie mes amis et camarades de l'École des chartes pour leur aide, leurs conseils et leur soutien : Geneviève Alday, Thérèse Alexandre, Alice de Brémond d'Ars, Cécile Cailles, Anne-Cécile Desbordes, Anna Dufour, Pierre Fabry, Adrien Isnel, Paul Johnson, Aurore Priollaud, Adélaïde Savy, Léa Weill. Toute ma reconnaissance va à mes colocataires qui m'ont écouté parler à bien des reprises de « Jeannot au grand chapeau » avec patience et endurance.

J'adresse ma plus vive reconnaissance à mon oncle Éric qui s'est proposé pour relire cette thèse et dont l'œil « profane » a été très précieux pour la rendre plus intelligible.

Mes derniers mots vont à mes parents qui m'ont régulièrement demandé des nouvelles du cardinal et à qui je dois tout. Cette thèse leur est dédiée.

## Table des abréviations

AD : Archives départementales

AEA : Archives de l'État à Arlon, Belgique

AM : Archives municipales

AN : Archives nationales, Paris

*ANG : Acta Nuntiaturae Gallicae*, t. I : *Correspondance des nonces en France Carpi et Ferrerio (1535-1540)* ; t. III : *Correspondance des nonces en France Capodiferro, Dandino et Guidiccione (1541-1546). Légations des cardinaux Farnèse et Sadolet et missions d'Ardinghello, de Grimani et de Hieronimo da Corregio* ; t. VI : *Correspondances des nonces en France Dandino, della Torre et Trivultio (1546-1551)*, éd. abbé Jean Lestocquoy, Paris-Rome : E. de Boccard-Presses de l'Université grégorienne, 1961-1966

*Bibliotheca carmelitana* : VILLIERS DE SAINT-ÉTIENNE père Cosme de, *Bibliothecana carmelitana, notis criticis et dissernationibus illustrata, cura et labore unius e carmelitis provinciae Turoniae collecta*, 2 vol., Orléans : Couret de Villeneuve & Rouzeau-Montaut, 1752

*Bibliotheca cluniacensis* : MARRIER dom Martin, DUCHESNE André, *Bibliotheca cluniacensis in qua SS. patrum abb. clun. vitae, miracula, scripta, statuta, privilegia chronologiaque duplex...*, 1614 ; réimpr. Mâcon, 1915.

*Bibliothèque lorraine* : CALMET dom Augustin, *Bibliothèque lorraine ou histoire des hommes illustres qui ont fleuri en Lorraine, dans les trois évêchés, dans le duché de Luxembourg, etc*, Nancy : A. Leseur, 1751

BM : Bibliothèque municipale

BnF : Bibliothèque nationale de France, Paris

*CAF : Catalogue des actes de François I<sup>er</sup>*, 10 vol., éd. Académie des sciences morales et politiques, Paris : Imprimerie nationale, 1887-1908

Courtépée 1 : BÉGUILLET Edme, COURTÉPÉE abbé Claude, *Description historique et topographique du duché de Bourgogne, précédée de l'abrégé historique de cette province*, 7 vol., Dijon : Frantin & Causse, 1774-1785

Courtépée 2 : BÉGUILLET Edme, COURTÉPÉE abbé Claude, *Description générale et particulière du duché de Bourgogne*, 4 vol., éd. revue et corr. par Victor Lagier, Dijon, 1847-1848

DHGE : *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastique*, 33 vol. parus, Paris-Turnhout : Letouzey & Ané-Brepols, 1909-2015

fr. : manuscrits du fonds français

Eubel : EUBEL Conrad, *Hierarchia catholica medii et recentioris aevi, sive summorum pontificum, S. R. E. cardinalium, ecclesiarum antistitum series, e documentis tabularii praesertim Vaticani collecta, digesta, edita*, t. II : 1431-1503 ; t. III : 1503-1592, Munster : Regensberg, 1914-1923

Gallia : *Gallia christiana in provincias ecclesiasticas distributa...*, 16 t., Paris, 1715-1865

Histoire de Lorraine : CALMET dom Augustin, *Histoire de Lorraine qui comprend ce qui s'est passé de plus mémorable dans l'archevêché de Trèves, et dans les évêchés de Metz, Toul et Verdun, depuis l'entrée de Jules César dans les Gaules jusqu'à la cession de la Lorraine, arrivée en 1737, inclusivement, avec les pièces justificatives à la fin*, 7 t., Nancy : A. Leseur, 1745-1757

HGC : SAINTE-MARIE père Anselme de, DUFOURNY Honoré Caille, s<sup>r</sup>, *Histoire genealogique et chronologique de la maison royale de France, des pairs, grands officiers de la Couronne, de la Maison du Roy et des anciens barons du royaume*, 9 t., 3<sup>e</sup> éd. revue et corr., Paris : Compagnie des libraires, 1726-1733.

HGL : DEVIC dom Claude, VAISSETTE dom Joseph, *Histoire générale de Languedoc avec des notes et les pièces justificatives*, 16 vol., éd. revue et corr., Toulouse : Privat, 1889

HGM : FRANÇOIS dom Jean, TABOUILLOT dom Nicolas, *Histoire générale de Metz par les religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Vanne*, 7 vol., réimpr., Paris : Éditions du Palais-Royal, 1974

lat. : manuscrit du fonds latin

Leonis X regesta : *Leonis X pontificis maximi regesta... e tabularii Vaticani manuscriptis voluminibus aliisque monumentis adjuvantibus tum eidem archivio addictis tum aliis eruditus viris collegit et edidit Jos. S. R. E. cardinalis Hergenroether*, 2 vol., Fribourg-en-Brigau : Herder, 1884-1891.

MC : Minutier central des notaires parisiens

NAF : nouvelles acquisitions françaises

NAL : nouvelles acquisitions latines

NLS : National Library of Scotland, Édimbourg

*ORF* : *Ordonnances des rois de France. Règne de François I<sup>er</sup>*, 8 vol. parus, éd. Académie des sciences morales et politiques, Paris : Imprimerie nationale-Éditions du CNRS, 1902-1992.



## Introduction

Au lieu que si l'on retranchoit de la vie de François [I<sup>er</sup>] ce qui fut à proprement parler l'ouvrage de la duchesse d'Angoulesme sa mere, de la reine de Navarre sa sœur, de la comtesse de Chateau-Briand et de la duchesse d'Etampes ses maîtresses, des chanceliers Duprat et Poyet et des cardinaux de Lorraine, de Tournon et du Bellay ses ministres, du connetable de Montmorenci et des amiraux de Bonnivet, de Chabot et d'Annebaut ses favoris, il resteroit bien moins de choses<sup>1</sup>.

### Le cardinal Jean de Lorraine, un illustre inconnu

C'est à raison qu'Antoine Varillas, historiographe du règne de Louis XIV, mentionne le cardinal Jean de Lorraine comme l'un des principaux acteurs du règne de François I<sup>er</sup>, au même titre qu'Anne de Montmorency, le principal conseiller du règne, que Claude d'Annebault, le « conseiller favori »<sup>2</sup> du souverain, ou que le chancelier Duprat, artisan du concordat de Bologne. Pour ses contemporains, le cardinal apparaît très tôt comme un personnage de premier plan dans l'entourage royal, au point qu'en 1524 les frères Verrazano baptisent en son honneur la côté américaine qu'ils découvrent<sup>3</sup>. Il est déjà une figure importante de la cour en 1520 et entre au service du souverain en 1521<sup>4</sup>. Pourtant, il ne fait pas partie des compagnons de jeunesse de François d'Angoulême puisqu'il a été élevé en Lorraine. Nous ne savons pas précisément à quelle date il arrive à la cour. Il y est peut-être présent dès le sacre de François I<sup>er</sup> en janvier 1515 ou au mariage de son frère Antoine célébré à Amboise le 20 mai de la même année<sup>5</sup>. Il est en tout cas attesté dans la suite du roi quand celui-ci se rend à Angers en juin 1518<sup>6</sup>.

Troisième fils du duc René II de Lorraine et de Philippe de Gueldre, Jean est né à

---

1 A. Varillas, *Histoire de François I<sup>er</sup>*, t. III, La Haye, 1690, p. 340.

2 F. Nawrocki, *L'amiral Claude d'Annebault, conseiller favori de François I<sup>er</sup>*, Paris, 2015.

3 *Giovanni et Girolamo Verrazano navigateurs de François I<sup>er</sup>*, Paris, 1982, p. 27 cité par C. Michon, « Les richesses de la faveur à la Renaissance : Jean de Lorraine et François I<sup>er</sup> », dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. 50-3, 2003, p. 34.

4 *Ibid.*, p. 36 ; C. Michon, *La crosse et le sceptre : les prélats d'État sous François I<sup>er</sup> et Henri VIII*, Paris, 2008, annexe XI, p. 314.

5 *Histoire de Lorraine*, t. V, col. 477.

6 *Entree du tres crestien et chevalereux roy de France François de Valloys, premier de ce nom, et de la tres noble royne en leur bonne et notable ville et cité d'Angiers, antique clef de France, le VI jour de juing l'an mil v cens XVIII*, Angers, 1518, fol. 5v.

Bar-le-Duc quelques années après François d'Angoulême, en avril 1498. Il descend des Angevins de Naples et du roi René par son père, qui revendique cette ascendance en prenant le titre de roi de Sicile et de Jérusalem<sup>7</sup>. Sa mère, quant à elle, est la petite-nièce de Philippe le Bon<sup>8</sup> et la nièce d'Anne de Beaujeu à qui elle doit son mariage avec l'héritier lorrain<sup>9</sup>. Le cardinal de Lorraine est donc d'illustre extraction et membre d'une famille régnante, d'autant que c'est sous le principat de René II puis de son successeur Antoine, le frère de Jean, que la Lorraine devient une réelle principauté souveraine.

En dépit de son envergure, le personnage n'a que peu retenu l'attention des historiens<sup>10</sup> et ce, pour plusieurs raisons. Tout d'abord, les archives de la maison de Guise qui a hérité des papiers du cardinal<sup>11</sup> ont été mal conservées. Déposées au château de Joinville, ces archives n'ont pas été traitées avec grand soin et ont souffert des ravages de la guerre dès le XVI<sup>e</sup> siècle<sup>12</sup>. De ce fait, on conserve peu de sources émanant directement de Jean de Lorraine et elles sont très dispersées. Alors que les correspondances sont considérées comme un matériau fondamental pour l'étude du XVI<sup>e</sup> siècle depuis les travaux de Lucien Romier, elles sont d'un maigre secours pour étudier le cardinal Jean<sup>13</sup>. Les aléas de la conservation ne sont sans doute pas la seule cause de la rareté des sources. « Compagnon des plaisirs du roi »<sup>14</sup>, le cardinal de Lorraine est passé de la sphère privée à la sphère politique sans vraiment quitter la

---

7 Sur cette titulature et sa portée symbolique, voir G. Tranié, *Philippe de Guedre (1467-1547), « royne de Sicile » et « povre ver de terre »*, Paris, 2018, p. 166-169.

8 Elle fut prénommée Philippe, prénom encore épïcène au XV<sup>e</sup> siècle, en référence au duc de Bourgogne qui était aussi son parrain (G. Tranié, *Philippe de Guedre...*, p. 202).

9 *Ibid.*, p. 203.

10 Albert Collignon écrivait en 1910 : « Tel qu'il [Jean de Lorraine] est cependant, il méritait d'être étudié et j'ai été surpris de ne rencontrer nulle part sa biographie complète et détaillée. Elle reste à faire et j'y vois le sujet d'une thèse intéressante » (A. Collignon, « Le mécénat du cardinal Jean de Lorraine (1498-1550) », dans *Annales de l'Est*, t. 24, fasc. 2, 1910, p. 8).

11 *Lettres du cardinal Charles de Lorraine (1525-1574)*, éd. D. Cuisiat, Genève, 1998, p. 157, n° 131, Charles et Louis de Guise à Antoine Duprat, s<sup>r</sup> de Nantouillet, Joinville, 11 avril 1552.

12 M. Greengrass, « L'intendance des affaires de Charles cardinal de Lorraine », dans *Un prélat français de la Renaissance : le cardinal de Lorraine entre Reims et l'Europe*, dir. J. Balsamo, T. Nicklas, B. Restif, Genève, 2015, p. 214.

13 Cédric Michon estimait qu'était conservée moins d'une centaine de ses lettres, correspondances active et passive confondues (C. Michon, « Les richesses... », p. 34, note 2). Un décompte un peu plus précis en vue de l'édition partielle de la correspondance du cardinal fait état d'environ 150 lettres et nous n'avons pas tout repéré. Cela reste infime en comparaison des 1290 lettres de la correspondance active de son neveu Charles rassemblées par Daniel Cuisiat ou des 5800 lettres qui constituent la correspondance active et passive du frère de celui-ci, François (É. Durot, *François de Lorraine, duc de Guise entre Dieu et le roi*, Paris, 2012, p. 32).

14 C. Michon, « Les richesses... », p. 38.

première. Aussi n'est-il pas un homme de dossiers et s'il joue un rôle politique au cours du règne, il ne détient aucune charge administrative<sup>15</sup>. En d'autres termes, si les sources manquent, c'est peut-être moins du fait de leur disparition que parce qu'elles n'ont jamais été produites. À titre d'exemple, nous n'avons retrouvé à ce jour qu'une seule lettre de Lorraine adressée au roi<sup>16</sup>. Il en subsiste vraisemblablement d'autres et certaines doivent avoir disparu. Toutefois, si la correspondance entre le souverain et le cardinal est si peu abondante, c'est que ce dernier est presque continuellement aux côtés de François I<sup>er</sup>. Il n'a donc nul besoin de lui écrire<sup>17</sup>.

Par ailleurs, le cardinal Jean de Lorraine a été éclipsé dans l'historiographie par la deuxième génération de la branche des Guises, à l'instar de son frère Claude, premier duc de Guise<sup>18</sup>. Comme le dit Cédric Michon, « quitte à travailler sur un cardinal de Lorraine, les historiens ont préféré s'intéresser à Charles de Guise, neveu de Jean »<sup>19</sup>. Le poids de cette branche cadette de la famille de Lorraine dans l'historiographie est tel qu'il n'est pas rare de trouver Jean de Lorraine sous l'appellation de Jean de Guise dans des catalogues ou en index<sup>20</sup>, ce qui est historiquement incorrect. Il est également assez fréquent que les deux cardinaux de Lorraine, Jean et Charles, soient confondus, par exemple en index, même par des spécialistes dont la rigueur n'est plus à prouver. Il est vrai que Charles de Guise<sup>21</sup> devient cardinal du vivant de Jean, en 1547. Toutefois, il porte alors le titre de cardinal de Guise et ne prend celui de cardinal de Lorraine qu'à la mort de son oncle en mai 1550<sup>22</sup>.

---

15 C. Michon, *La crosse et le sceptre...*, p. 95.

16 Lettre n° 17.

17 Éric Durot émet la même remarque au sujet de François de Guise et de Henri II quand il commente son corpus : « Par définition, ces lettres n'existent pas, lorsque, par exemple, le duc et le roi sont ensemble. » (É. Durot, *François de Lorraine...*, p. 33).

18 Claude de Lorraine reste un personnage à étudier. Un travail assez généraliste et centré sur le château de Joinville a été réalisé par F. Roche, *Claude de Lorraine, premier duc de Guise*, Chaumont, 2005.

19 C. Michon, « Les richesses... », p. 35.

20 La large diffusion de cette erreur est probablement due au fait qu'on la trouve dans le catalogue des manuscrits de la BnF.

21 Dans notre étude, nous avons pris le parti d'appeler systématiquement les enfants de Claude de Lorraine par le nom de Guise, à rebours non seulement de l'usage mais aussi de la façon dont eux-mêmes signaient. Il s'agit d'éviter des confusions entre les différents neveux de Jean de Lorraine, puisque les deux fils aînés de ses frères portent le nom de François.

22 Le 26 mai 1550, Charles signe encore « Charles, cardinal de Guyse » dans une lettre à Hercule II d'Este (*Lettres du cardinal Charles de Lorraine (1525-1574)*, n° 104, Saint-Fuscien, 26 mai 1550). Quelques jours plus tard, il écrit avec son frère François à Joachim de La Baume et signe « Le cardinal de Lorraine » (*ibid.*, n° 105, Saint-Germain-en-Laye, 3 juin 1550).



Si la biographie qu'appelait de ses vœux Albert Collignon il y a plus de cent ans n'a donc pas encore été écrite, le cardinal Jean de Lorraine est toutefois mieux connu grâce aux travaux réalisés dans les dernières décennies.

## Le champ historiographique

C'est à Collignon que l'on doit la première étude consacrée au cardinal<sup>23</sup>. Intitulée « Le mécénat du cardinal Jean de Lorraine (1498-1550) », elle portait sur ses relations avec les artistes. Ce professeur de latin avait surtout insisté sur les liens de Jean avec les hommes de lettres de son temps. Plusieurs études ont fleuri dans cette veine<sup>24</sup>, certaines ayant pour cadre l'étude plus large des pratiques de mécénat de la famille de Guise<sup>25</sup>. Le cas de Jean de Lorraine illustre parfaitement ce que les éditeurs des actes du colloque de 2011 sur les évêques et cardinaux princiers et curiaux affirment en introduction : « Seconde raison, peut-être, à la relative discrétion de l'historiographie à propos des prélats curiaux et princiers : l'angle d'approche choisi pour étudier ce phénomène. L'on peut dire qu'ils continuent à intéresser l'histoire de l'art plus que l'histoire. »<sup>26</sup>

Toutefois, les historiens du politique se sont emparés de la figure du cardinal Jean depuis les travaux de Cédric Michon sur les prélats d'État<sup>27</sup>. Le professeur Michon a mis en évidence l'ascension progressive du cardinal à partir de la décennie 1520 jusqu'à l'apogée des années 1535-1541, années pendant lesquelles il joue un rôle central au sein du conseil du roi aux côtés de Montmorency. Après la disgrâce de ce dernier, il n'occupe plus qu'une place secondaire parmi les conseillers de François I<sup>er</sup>. Il présente un profil particulier : à la différence d'autres cardinaux au service de l'État, l'influence de

---

23 A. Collignon, « Le mécénat... ». Cette étude est précédée par une « esquisse biographique ».

24 Voir P. Choné, « Jean de Lorraine (1498-1550), cardinal et mécène », dans *Les cardinaux de la Renaissance et la modernité artistique* [colloque, Tours, 2005], éd. F. Lemerle, Y. Pauwels, G. Toscano, Villeneuve-d'Ascq, 2009 ; nouv. éd. en ligne, 2012. Jean de Lorraine est également abondamment cité dans C. Cazaux, *La musique à la cour de François I<sup>er</sup>*, Paris, 2002.

25 M.-M. Fontaine, « Dédicaces lyonnaises aux Guises-Lorraines », R. Freedman, « Le cardinal Jean de Lorraine : un prélat de la Renaissance mécène de musique », dans *Le mécénat et l'influence des Guises* [colloque, Joinville, 1994], éd. Y. Bellenger, Paris, 1997 ; rééd. 2007. En revanche, il n'apparaît pas dans l'ouvrage de Marjorie Meiss-Even qui a choisi de ne pas retenir les cardinaux dans le cadre de son étude (M. Meiss-Even, *Les Guise et leur parâtre*, Rennes-Tours, 2013).

26 « Introduction » dans *Évêques et cardinaux princiers et curiaux (XIV<sup>e</sup>-début XVI<sup>e</sup> siècle) : des acteurs de pouvoir* [colloque, Lille-Tournai, 2011], éd. M. Maillard-Luypaert, A. Marchandise, B. Schnerb, Turnhout, 2017, p. 10.

27 C. Michon, *La crosse et le sceptre... passim*. Sur Jean de Lorraine spécifiquement voir aussi C. Michon., « Jean de Lorraine (1498-1550), dans *Les conseillers de François I<sup>er</sup>*, dir. C. Michon, Rennes, 2011, p. 383-399.

Lorraine ne doit rien à une quelconque compétence technique. Il reste tout au long du règne un prélat courtisan.

La connaissance que l'on a de Jean de Lorraine a aussi été enrichie par le renouvellement des études sur le clan lorrain. Son père René II a fait l'objet de publications<sup>28</sup> dans le contexte de diverses commémorations, permettant de mieux appréhender la Lorraine au tournant des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles et la politique que le duc déploie au cours de son principat, en particulier en matière religieuse. Le cardinal semble avoir entretenu de bonnes relations avec ses frères, bien que les détails en restent ignorés, et avec ses neveux. Sa correspondance démontre la réelle affection qu'il éprouve tant pour les enfants d'Antoine<sup>29</sup> que de Claude<sup>30</sup> et ceux-ci le lui rendent bien<sup>31</sup>, même s'il n'est pas impossible que ses relations soient plus froides avec le cardinal Charles<sup>32</sup>. Aussi les travaux sur les différents membres de la famille contribuent-ils à mieux le cerner, à l'instar des deux belles études réalisées par Éric Durot sur François de Guise et Ghislain Tranié sur la mère du cardinal, Philippe de Gueldre<sup>33</sup>. Ce champ de recherche n'est pas encore totalement défriché : il manque encore une étude complète sur le cardinal Charles de Lorraine<sup>34</sup>, même si les travaux de Henry Outram Evennett ont été mis à jour grâce à la tenue du colloque international de Reims en 2013 qui a abouti à la publication d'une véritable « biographie fragmentée »<sup>35</sup> sous la direction de Jean

---

28 Un colloque s'est tenu le 12 décembre 2008 aux Archives départementales de Meurthe-et-Moselle pour célébrer le cinq-centième anniversaire de la mort de René II. Les actes ont été publiés dans un numéro spécial de la revue *Lotharingia. Le duc de Lorraine René II et la construction d'un État princier*, éd. H. Say, H. Schneider, t. 16, 2010.

29 Lettre n° 41. En écrivant à la reine de Hongrie en faveur de sa nièce Anne, Jean fait son « office de oncle et pere ».

30 Lettre n° 55.

31 BnF, fr. 20468, fol. 7, lettre d'Anne de Lorraine à François de Guise, Nancy, 1<sup>er</sup> juin 1550 : « j'ay receu voz lettres et suis esté fort desplaisante de la mort de monsr le cardinal nostre oncle pour avoir perdu ung parent si proche que luy et duquel j'ay receu tant de support. »

32 Lettre n° 54. Alors que la lettre touche la succession de Georges de Narbonne (42) à l'abbaye de Grandelve sur laquelle Charles de Guise a une réserve, le cardinal son oncle préfère écrire à François de Guise plutôt que de s'adresser directement au cardinal Charles.

33 Ces deux biographies ont été menées dans le prolongement des travaux de Denis Crouzet sur le capital identitaire des Lorrains. Elles abordent donc un point de vue original et très enrichissant.

34 Marc Venard disait dans le post-scriptum à son article intitulé « L'épiscopat à l'époque du concile de Trente » : « Il nous faudra aussi des monographies, voire des biographies, à commencer par celle du cardinal de Lorraine. » (M. Venard, *Le catholicisme à l'épreuve dans la France du XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, 2000, p. 158).

35 L'expression est de P. Hamon, « Compte-rendu... », dans *Revue de l'histoire des religions*, t. 235-3, 2018, p. 566-569.

Balsamo, Thomas Nicklas et Bruno Restif<sup>36</sup>.

Il est en revanche un pan de l'historiographie où le cardinal Jean est globalement absent, celui de l'histoire religieuse et ecclésiastique<sup>37</sup>. Ce n'est pas très surprenant : l'histoire de l'Église au XVI<sup>e</sup> siècle, avant et après le concile de Trente, reste un domaine à explorer, en particulier dans ses aspects institutionnels. Quelques jalons ont été posés par des monographies qui ont fait date, à l'exemple de l'étude de Nicole Lemaitre sur le diocèse de Rodez<sup>38</sup>, centrée sur les évêchés de François d'Estaing et du cardinal Georges d'Armagnac, ou des travaux du chanoine Veissière sur Guillaume Briçonnet le jeune<sup>39</sup>. Les biographies d'évêques ne manquent pas mais elles ne s'arrêtent pas spécifiquement sur l'aspect religieux de ces personnages. Il manque en outre une synthèse de qualité sur l'épiscopat au XVI<sup>e</sup> siècle. L'ouvrage de Frederic J. Baumgartner sur les évêques pendant les guerres de Religion<sup>40</sup> présente trop de faiblesses pour constituer une référence solide<sup>41</sup>. Quant à la thèse de Michel Péronnet sur les évêques de l'ancienne France<sup>42</sup>, elle reste marquée par la genèse de ce travail, élaboré à partir de l'étude de la génération de 1789. Les auxiliaires de l'évêque restent largement méconnus, malgré les quelques recherches qui leur ont été consacrées. Louis Châtellier avait appelé à ouvrir l'enquête dans une communication au colloque de Blois de 1997, à la suite de plusieurs articles consacrés aux vicaires généraux et suffragants des diocèses rhénans<sup>43</sup>.

---

36 *Un prélat français de la Renaissance : le cardinal de Lorraine entre Reims et l'Europe*, dir. J. Balsamo, T. Nicklas, B. Restif, Genève, 2015.

37 Stefano Simiz dit par exemple de Jean de Lorraine : « Désormais moins méconnu des historiens du politique, il l'est encore des historiens du religieux qui, concentrés non sans raisons sur son profil archétypal et repoussoir de prélat cumularde, n'ont pas encore envisagé ses apports disciplinaires, doctrinaux et pastoraux. » (S. Simiz, « Le cardinal de Lorraine et la Lorraine », dans *Un prélat français de la Renaissance...*, p. 177, note 5).

38 N. Lemaitre, *Le Rouergue flamboyant : le clergé et les fidèles du diocèse de Rodez (1417-1563)*, Paris, 1988.

39 Voir entre autres M. Veissière, *L'évêque Guillaume Briçonnet (1470-1534), contribution à la connaissance de la Réforme catholique à la veille du concile de Trente*, Provins, 1986.

40 F. J. Baumgartner, *Change and Continuity in the French Episcopate: The Bishops and the Wars of Religion (1547-1610)*, Durham, 1986.

41 B. Barbiche, « Notes bibliographiques... », dans *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. 76, 1990, p. 118-120 ; M. Venard, *Le catholicisme...*, p. 158.

42 M. Péronnet, *Les évêques de l'ancienne France*, 2 vol., th. de doct., histoire, dir. A. Durpont, univ. Paris-IV, 1976.

43 L. Châtellier, « Une enquête à ouvrir : les collaborateurs directs de l'évêque (suffragants et vicaires généraux dans l'Europe des XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles », dans *Le diocèse : espaces, représentations, pouvoirs (France, XV<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*, dir. G. Chaix, Paris, 2002, p. 179-198 ; « L'évêque suffragant en Lorraine et en Alsace dans les premières années du XVII<sup>e</sup> siècle », dans *Foi, fidélité, amitié en Europe à la période moderne. Mélanges offerts à Robert Sauzet*, dir. B. Maillard, Tours, 1995, p. 135-143 ; nouv. éd. en ligne, 2020 ; « Le recrutement des vicaires généraux dans les diocèses de la France de l'Est et des pays rhénans aux XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », dans *Patronages et clientélismes (France, Angleterre, Espagne, Italie, 1550-1750)*, dir.

Il faut ainsi signaler les travaux de Frédéric Meyer sur la maison épiscopale<sup>44</sup> et ceux d'Olivier Charles qui a traité des vicaires généraux dans la continuité de sa thèse sur les chapitres bretons au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>45</sup>. Mais ces travaux portent surtout sur les deux siècles d'Ancien Régime, avec quelques incursions au XVI<sup>e</sup> siècle. Quant à l'histoire monastique, elle constitue un champ de recherche dynamique depuis le renouveau des études bénédictines au XX<sup>e</sup> siècle, qui a su tirer profit des évolutions de l'histoire religieuse et de son ouverture aux apports des sciences sociales<sup>46</sup>. Elle reste toutefois très centrée sur l'étude des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles et de la congrégation de Saint-Maur. Le XVI<sup>e</sup> siècle fait en quelque sorte figure de parent pauvre : les travaux sur les réguliers de cette période portent plus généralement sur les religieux et les Mendiants. Il manque là aussi une synthèse sur le monachisme au XVI<sup>e</sup> siècle, même si les travaux de Jean-Marie Le Gall ont permis de le regarder sous un jour nouveau.

C'est pourquoi, comme il n'était pas réaliste d'envisager une biographie complète du cardinal Jean de Lorraine, il a semblé pertinent de se concentrer sur l'homme d'Église et plus précisément sur le bénéficiaire<sup>47</sup>.

### **« *Ut statum tuum juxta cardinalatus dignitatis honorem decentius tenere* » : l'exploitation du système bénéficiaire**

La notion de bénéfice ecclésiastique a peu à peu émergé à partir du VI<sup>e</sup> siècle<sup>48</sup> pour être fixée aux alentours du XII<sup>e</sup> siècle<sup>49</sup>. Un bénéfice peut être défini comme un « droit de jouissance que détient un clerc sur les revenus de la dotation d'une fonction qu'il remplit en vertu de l'autorité ecclésiastique »<sup>50</sup>. Il s'agit d'une réalité complexe composée de deux

---

R. Mettam, C. Giry-Deloison, Lille, 1995, p. 179-189 ; nouv. éd. en ligne, 2018.

44 F. Meyer, *La maison de l'évêque : familles et curies épiscopales entre Alpes et Rhône (Savoie-Bugey-Lyonnais-Dauphiné-Comtat Venaissin) de la fin du XVI<sup>e</sup> à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 2008.

45 Voir par exemple O. Charles, « Être vicaire général à Tréguier à la fin de l'Ancien Régime », dans *Mémoires de la société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. 96, 2018, p. 105-122.

46 Pour un aperçu historiographique à la veille de la publication de la thèse novatrice de Jean-Marie Le Gall, voir D.-O. Hurel, « L'historiographie du monachisme de l'époque moderne en France et en Belgique au XX<sup>e</sup> siècle », dans *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. 217, 2000, p. 589-606.

47 La trajectoire cardinalice de Jean de Lorraine a été laissée de côté parce que nous n'avons pu consulter les sources romaines. À cela s'ajoute le fait qu'il est un cardinal de cour, rôle davantage politique que religieux.

48 P. Hurtubise, « Idéal réformiste et contraintes sociales : le problème des bénéfices ecclésiastiques au XVI<sup>e</sup> siècle », dans *Æquitas, æqualitas, auctoritas : raison théorique et légitimation de l'autorité dans le XVI<sup>e</sup> siècle européen*, dir. D. Letocha, Paris, 1992, p. 127.

49 G. Mollat, « Bénéfices ecclésiastiques », dans *DHGE*, t. VII, col. 1237-1270.

50 P. Fournier, *L'organisation religieuse de l'ancienne France*, Paris, 1919-1920, p. 76, cité par O. Poncet, *La*

éléments dont le poids varie au cours du temps : la fonction appelée office et le revenu qui lui est associé, destiné à l'entretien du clerc qui en est pourvu. L'évolution qui fait passer de « la primauté donnée à l'office à celle accordée à la ressource financière »<sup>51</sup> est définitivement acquise depuis la fin du Moyen Âge et la dimension financière, économique et sociale du bénéfice a pris le pas sur sa dimension pastorale à l'époque moderne. Le système bénéficial n'est donc pas uniquement un moyen d'administrer l'Église, il est devenu au fil du temps un cadre socio-économique.

Par ailleurs, il faut ajouter quelques précisions d'ordre juridique<sup>52</sup>. Au sein de ce cadre, on distingue en effet les bénéfices séculiers des bénéfices réguliers, théoriquement réservés aux religieux. Le régime de la commende, très largement employé depuis la fin du Moyen Âge, permet quant à lui, de contourner le principe *regularia, regularibus* et d'attribuer une abbaye ou un prieuré à un clerc séculier. Mais il convient aussi de faire la différence entre les bénéfices mineurs et les bénéfices majeurs, dits consistoriaux, que sont les archevêchés, les évêchés ainsi que les abbayes et prieurés jouissant d'un revenu taxé au moins 200 florins par la Chambre apostolique, dont la collation revient au pape<sup>53</sup>. Dans le cadre de sa carrière, le cardinal de Lorraine a été pourvu d'un grand nombre de bénéfices majeurs et ce sont eux qui retiendront particulièrement notre attention, mais il a aussi été à la tête de quelques prieurés de moindre importance.

Enfin, le système bénéficial est aussi un outil politique. À partir de 1516, le droit de nomination aux bénéfices majeurs est reconnu au roi de France par le pape, en vertu du concordat signé à Bologne entre François I<sup>er</sup> et Léon X. Cette convention ne crée pas une situation nouvelle mais vient entériner un état de fait<sup>54</sup>. Le principe électif est supprimé pour la plupart des chapitres cathédraux et abbatiaux<sup>55</sup> puis l'est définitivement par

---

*France et le pouvoir pontifical (1595-1661) : l'esprit des institutions*, Rome, 2011, p. 29.

51 O. Poncet, *La France et le pouvoir pontifical...*, p. 203.

52 Pour ce qui suit, voir *ibid.*, p. 29-31, 38-47.

53 Les modalités de la collation des bénéfices mineurs font intervenir différents acteurs : le collateur qui nomme le bénéficiaire sur désignation du patron, qui n'est pas systématiquement le collateur.

54 L. Madelin, « Les premières applications du Concordat de 1516 d'après les dossiers du Château Saint-Ange », dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*, t. 17, 1897, p. 360 ; R. J. Knecht, « The Concordat of 1516 : A Reassessment », dans *Government in Reformation Europe*, éd. H. J. Cohn, Londres, 1971, p. 91-112.

55 Les abbayes chefs d'ordre, telles que Cluny, et d'autres monastères conservent leur privilège d'élection. C'est aussi le cas de certains diocèses (M. Boulet-Sautet, « Les élections épiscopales en France au lendemain du Concordat de Bologne (1516-1531) », dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*, t. 57, 1940. p. 228). Dans les faits, ce privilège n'est pas respecté

l'indult de 1531 accordé par Clément VII.

La trajectoire ecclésiastique de Jean de Lorraine prend place dans ce cadre aux multiples dimensions. Comme le disent les bulles de provision pontificale, les bénéfices qui lui sont conférés sont un moyen pour le cardinal de tenir dignement son rang. C'est pourquoi il lui est permis par le Saint-Siège de pratiquer le cumul des bénéfices. Si cette attitude n'est pas propre à Jean de Lorraine, il se démarque des autres bénéficiaires en ce qu'il est l'archétype du « prélat cumularde » pour reprendre l'expression de Stefano Simiz. C'est cette exploitation dans des proportions peu communes du système bénéficial qu'il a paru intéressant d'étudier pour tenter de percer les raisons d'un tel cumul et étudier ce que le cardinal fait de la multitude d'évêchés et d'abbayes qui lui sont octroyés. Ce pluralisme bénéficial entraîne la non-résidence du titulaire, qui de ce fait apparaît peu dans les sources<sup>56</sup>. Par voie de conséquence, le cardinal de Lorraine délègue l'administration de ses bénéfices à tout un groupe d'auxiliaires, vicaires généraux et évêques suffragants. Ces personnages restent encore largement méconnus. En conclusion d'un article de 2005, Nicole Lemaitre appelait à se saisir de ce sujet en « repren[ant] l'étude prosopographique de ce personnel secondaire »<sup>57</sup>. Pierre Hurtubise n'a pas dit autre chose en 2015 en appelant de ses vœux la constitution « d'un véritable répertoire prosopographique »<sup>58</sup> des suffragants mais aussi des vicaires généraux. C'est la raison pour laquelle il a été décidé de recourir à cette méthode pour les étudier.

La trajectoire bénéficial de Jean de Lorraine fait l'objet d'une première partie qui en présente le caractère exceptionnel et tente d'en exposer les raisons (chapitre premier), avant que soient définis le patrimoine bénéficial du cardinal, tant séculier (chapitre II) que régulier (chapitre III) et les logiques qui président à sa construction. La pluralité et l'étendue de ce patrimoine empêchant l'intéressé de résider dans ses évêchés et ses abbayes, ce dernier nomme pour le suppléer des lieutenants, vicaires généraux et évêques auxiliaires, dits aussi suffragants. Ces différents personnages sont étudiés dans une deuxième partie : après avoir présenté le cadre normatif qui régit ces fonctions

---

par le roi qui impose son candidat.

56 Pour la présentation des sources, voir infra, p. 285-286.

57 N. Lemaitre, « Des auxiliaires épiscopaux méconnus, les “évêques portatifs” français au XVI<sup>e</sup> siècle », dans dir. Anne-Marie Cocula, Josette Pontet, *Itinéraires spirituels, enjeux matériels en Europe. Mélanges offerts à Philippe Loupès*, t. I, Bordeaux, 2005, p. 34.

58 P. Hurtubise, « Le rôle méconnu des évêques “suffragants” au XVI<sup>e</sup> siècle », dans *Studia canonica*, t. 49, 2015, p. 356.

(chapitre premier), le profil de chacun d'eux est dressé à partir de l'analyse du répertoire prosopographique qui a été constitué à la fin du corps de texte. Enfin, il est nécessaire de donner un aperçu de l'action conjointe de ces hommes et de leur patron en abordant dans une troisième partie quelques aspects tel que l'encadrement des clercs et des laïcs (chapitre premier) ou le traitement de la question protestante (chapitre II), ainsi que la question de l'administration temporelle des bénéfices au prisme des problématiques financières (chapitre III).

\*\*\*

Avant d'entrer dans le cœur de cette étude, qu'il me soit permis d'aborder un point de méthode. J'ai déjà eu l'occasion de dire que les sources étaient mal conservées mais il ne s'agit pas du seul obstacle à surmonter pour étudier le cardinal Jean de Lorraine. Le personnage reste énigmatique et j'irai jusqu'à dire insaisissable. Les quelques lettres que je donne à lire en annexe le montrent bien. Le cardinal est avare de mots, préférant se reposer sur le porteur de ses missives pour donner de ses nouvelles que de fatiguer sa plume. De surcroît, il a plus à cœur d'exprimer ses sentiments que de coucher sur le papier ses idées. Aussi est-il très difficile de saisir ce qui l'anime, quels sont ses objectifs et ses ambitions. Les quelques années passées en sa compagnie m'ont moins permis de poser des certitudes que d'échafauder des hypothèses, nées de la fréquentation des sources et d'un peu d'intuition. J'ai pris le parti de livrer ma réflexion en l'état, même quand je n'étais pas capable de produire une affirmation, en restant toujours le plus rigoureux possible dans la présentation de ces hypothèses. N'ayant pu consulter toutes les sources, notamment en raison du contexte particulier de ces deux dernières années, j'espère que d'autres chercheurs s'empareront de ce sujet et viendront infirmer ou confirmer ce que j'aurai avancé.

**PREMIÈRE PARTIE**

**LE BÉNÉFICIER**





## Introduction

Dans son testament du 25 mai 1506<sup>1</sup>, René II de Lorraine établit le partage de ses biens entre ses enfants survivants<sup>2</sup>. Le duc partage ses possessions entre ses fils dans le but de garantir l'intégrité de la principauté lorraine. Seuls les deux aînés, Antoine et Claude, doivent hériter des domaines de leur père. Au premier vont les duchés de Lorraine et de Bar, ainsi que le marquisat du Pont et le comté de Vaudémont. Le second succède à son père pour ses seigneuries françaises sises en Normandie, en Picardie, en Flandre et en Hainaut<sup>3</sup>. Quant à leurs frères Jean et Louis, ils sont exclus de la succession et doivent prendre l'habit ecclésiastique. Cette disposition concerne aussi l'enfant à naître<sup>4</sup> du duc et de la duchesse s'il est un garçon.

L'entrée de Jean de Lorraine dans la carrière ecclésiastique résulte d'une volonté politique dont les objectifs sont multiples. Pour René II, il s'agit tout d'abord de ne pas grever financièrement le patrimoine de sa maison en faisant reposer l'entretien de deux de ses fils sur les ressources de l'Église<sup>5</sup>. Le testament de 1506 l'illustre clairement : si Jean et Louis décidaient de quitter l'état clérical et de rentrer dans la succession de leur père, il serait alors versé à chacun une rente annuelle viagère de 3 000 francs sur les biens de leurs frères. Non seulement ce revenu n'irait pas à leurs héritiers mais cette somme a des allures de portion congrue. Cela n'a rien d'original et pour toutes les grandes lignées, placer un enfant dans l'Église, c'est lui donner une position sociale à moindre coût<sup>6</sup>. Le duc veut également ne pas morceler son patrimoine pour conserver la

- 
- 1 Ce testament a fait l'objet de très nombreuses copies. Il en existe au moins quatre dans les fonds de la Bibliothèque nationale : BnF, fr. 18912, p. 31 et sq. ; Lorraine 20, fol. 118-129v ; Lorraine 241, fol. 10 et sq. ; Cinq-Cents Colbert 74, fol. 176-182v. Une édition en a été donnée par dom Calmet (*Histoire de Lorraine*, t. VI, col. CCCXLIX-CCCLVI).
  - 2 Sur les douze enfants de René II et de Philippe de Gueldre, cinq garçons parviennent à l'âge adulte. Voir G. Poull, *La maison ducale de Lorraine : étude historique, biographique et généalogique des branches aînée, cadettes et illégitimes de cette maison*, t. II, Rupt-sur-Moselle, 1968, p. 30-31.
  - 3 En revanche, l'héritage angevin capté par Louis XI après la mort du roi René constitué de l'Anjou, du Maine et de la Provence, doit revenir à Antoine, avec les titres royaux d'Aragon, de Sicile et de Jérusalem.
  - 4 Il s'agit du futur François, comte de Lambesc, né le 24 juin 1506.
  - 5 L'État royal ne procède pas autrement en recrutant une part importante de son personnel parmi les prélats d'État : « le roi, en utilisant des prélats, s'appuie sur des techniciens qui lui sont indispensables, élargit la réserve de ses serviteurs naturels, les courtisans, et réalise une économie en utilisant la richesse de l'Église pour les récompenser. » (C. Michon, *La crosse et le sceptre...*, p. 241).
  - 6 J. Baker, « Female Monasticism and Family Strategy: The Guises and Saint Pierre de Reims » dans *The Sixteenth Century Journal*, t. 28-4, 1997, p. 1093.

puissance politique de son lignage. Il divise ses terres en deux ensembles cohérents qui assurent à ses deux fils aînés une solide assise territoriale et, surtout, maintient l'union personnelle des duchés lorrain et barrois<sup>7</sup>. À la génération suivante, cette même logique visant à répartir de façon cohérente le patrimoine familial est mise en œuvre dans la succession de Claude de Guise<sup>8</sup>. Là encore, l'Église est un débouché pour six membres de la fratrie. Enfin, Jean et Louis, en entrant dans l'Église, deviennent des instruments de la politique religieuse de René de Lorraine, comme nous le verrons.

Avant même la rédaction du testament, le petit Jean était déjà destiné à l'Église<sup>9</sup>. René II avait obtenu pour lui l'évêché de Metz par succession de son oncle Henri de Lorraine-Vaudémont. Ses dernières volontés confirment la trajectoire que le duc a établie pour son fils. Prélat par décision paternelle, Jean de Lorraine mène pendant près de cinquante ans une brillante carrière au cours de laquelle il est nommé à la tête de trente bénéfices majeurs<sup>10</sup>. L'enjeu est de montrer en quoi cette carrière présente par différents aspects un caractère hors-norme puis d'étudier les stratégies bénéficiales qui la sous-tendent.

---

7 Selon lui, si les deux fiefs étaient à nouveau séparés, il surviendrait « plusieurs guerres, hostilités, inimitiés, inconveniens dommageables et piteux exploicts » comme par le passé.

8 S. Carroll, « The Norman Power base of the house of Guise in the sixteenth century », dans *Annales de Normandie*, t. 49-2, 1999, p. 147.

9 Dans une représentation de la famille ducal réalisée pour illustrer une traduction française de *Vita Christi* de Ludolphe le Chartreux commandée par Philippe de Gueldre en 1506, Jean de Lorraine, encore enfant, porte déjà l'habit ecclésiastique. Ce n'est en revanche pas le cas de son frère Louis. Voir BM Lyon, ms. 5125, fol. 3v.

10 La liste en est donnée dans le tableau qui suit. Nous y reviendrons plus précisément dans les chapitres II et III consacrés à la carrière épiscopale et abbatiale du cardinal.

<b>Bénéfice</b>	<b>Ordre (pour les abbayes)</b>	<b>Dates</b>
Metz (1)		1505-1543
Saint-Gorgon de Gorze	Ordre bénédictin	1510-1540
Toul (1)		1517-1524
Saint-Mansuy-lès-Toul (1)	Ordre bénédictin	1518-...
Valence		1521-1523
Saint-Martin de Trèves		...-1521-...
Saint-Matthias de Trèves		...-1521-...
Notre-Dame de Candeil	Ordre cistercien	1521-vers 1527
Thérouanne		1522-1535
Saint-Symphorien de Metz		1523-...
Sainte-Trinité de Fécamp	Ordre bénédictin	1523-1550
Verdun		1523-1544
Luçon		1523-1524
Narbonne		1524-1550
Saint-Martin-lès-Metz		1524
Saint-Géraud d'Aurillac	Ordre bénédictin	Vers 1524-vers 1527
Cluny	Ordre clunisien <sup>11</sup>	1529-1550
Saint-Mansuy-lès-Toul (2)	Ordre bénédictin	1527-1531
Saint-Èvre-lès-Toul	Ordre bénédictin	1528-1534
Reims		1532-1538
Toul (2)		1533-1537
Saint-Mansuy-lès-Toul (3)	Ordre bénédictin	1533
Saint-Jean de Laon	Ordre bénédictin	1533-1535
Albi		1535-1550
Saint-Germer-de-Fly	Ordre bénédictin	1536-1537
Lyon		1537-1539
Saint-Médard de Soissons	Ordre bénédictin	1537-1539
Agen		1538-1550
Marmoutier	Ordre bénédictin	1540-1550
Saint-Basle		1540-1545

11 L'abbaye de Cluny est à la tête d'un ordre spécifique de la famille bénédictine.

Saint-Mansuy-lès-Toul (4)	Ordre bénédictin	1542-1550
Nantes		1542-1550
Notre-Dame de Blanche-Couronne	Ordre bénédictin	1542-1545
Toul (3)		1542-1543
Saint-Ouen de Rouen	Ordre bénédictin	1544-1550
Metz (2)		1548-1550

*Tableau 1. Évêchés et abbayes détenus par Jean de Lorraine (1505-1550)*

## Chapitre premier. Le *maximus cumulator episcopatum* : une carrière qui sort de l'ordinaire

Dans *La crosse et le sceptre* où il étudie les prélats d'État en Angleterre et en France sous les règnes de Henri VIII et de François I<sup>er</sup>, Cédric Michon dresse en annexe<sup>12</sup> la liste de ces hommes d'Église au service du souverain. Il donne différents paramètres pour montrer les liens qui existent entre le service du roi et le tour que prennent les carrières de ces prélats. Parmi ceux-ci, apparaît l'âge de chacun d'entre eux lorsqu'il a été nommé pour la première fois à un évêché. En Angleterre, la moyenne d'âge s'établit à quarante-six ans quand, en France, elle est de trente-cinq ans. Au milieu de tous ces clercs, l'un d'eux fait figure de cas particulier puisqu'il a reçu son premier bénéfice épiscopal à sept ans. C'est Jean de Lorraine. Commencée dès l'enfance, la carrière du Lorrain diffère sensiblement de celle des autres prélats par sa longue durée. Voilà un premier élément qui permet de la qualifier d'extraordinaire.

Toutefois, le cardinal n'est ni le premier ni le seul évêque-enfant de l'histoire de l'Église. Il n'est pas besoin de remonter à l'époque médiévale pour en trouver des exemples. Hippolyte d'Este, né en 1509, a ainsi été pourvu de l'archevêché de Milan en 1519 que son oncle, le premier cardinal d'Este, avait résigné en sa faveur<sup>13</sup>. Élevé à la dignité épiscopale bien avant l'âge canonique, Lorraine n'a pu se voir administrer les ordres sacrés dès sa première nomination. Mais les a-t-il reçus par la suite<sup>14</sup> ?

### A. Le cardinal de Lorraine, simple clerc tonsuré ?

Pour un esprit du XXI<sup>e</sup> siècle, il est difficilement concevable qu'un évêque ou un clerc

---

12 C. Michon, *La crosse et le sceptre...*, annexe X et XI, Prélats d'État et récompense épiscopale en Angleterre (1509-1547) et en France (1515-1547), p. 311-315.

13 J. Sènié, *Entre l'aigle, les Lys et la tiare. Les relations des cardinaux d'Este avec le royaume de France (environ 1530-environ 1590), entre diplomatie et affirmation de soi*, th. de doct., histoire, dir. A. Tallon, univ. Sorbonne Université, 2019, p. 492. Je remercie très vivement Jean Sènié pour sa disponibilité, pour les éléments de réponse qu'il a pu me communiquer sur plusieurs points et pour m'avoir communiqué ses travaux encore inédits.

14 Selon Bettina Braun, cela n'a probablement pas été le cas, à l'instar d'autres princes-évêques de l'Empire comme André d'Autriche ou Philippe Guillaume de Bavière. Voir B. Braun, « Cardinals as Prince-Bishops », dans *A Companion to the Early Modern Cardinal*, dir. M. Hollingsworth, M. Pattenden, A. Witte, Leiden-Boston, 2019, p. 230, note 9.

en passe de l'être ne soit pas prêtre. Pourtant, il semble que cela n'ait jamais été une condition requise par le droit canonique. Déjà le concile de Bénévent de 1091 n'exigeait pas des candidats à l'épiscopat qu'ils eussent nécessairement reçu l'ordination presbytérale mais d'être *a minima* diacre. Cette règle fut assouplie par Innocent III qui ne requit que le sous-diaconat<sup>15</sup>, c'est-à-dire le degré le plus élevé des ordres mineurs. D'après le canon *Transmissam, de electione*, le nouvel évêque doit être consacré après son élection ou sa nomination pour être investi de la pleine autorité de sa charge<sup>16</sup>. Il existe toutefois des cas où il en est dispensé comme le montre l'exemple d'Odet de Coligny, cardinal de Châtillon.

Jean Lestocquoy a consacré à ce dernier une notice en prologue à un article sur les évêques français sous le pontificat de Grégoire XIII<sup>17</sup> sur laquelle nous nous appuyons. Bien que ce personnage soit d'une génération postérieure à Jean de Lorraine, cet exemple illustre l'existence d'évêques non-sacrés. Neveu d'Anne de Montmorency né en 1517, Odet commence sa carrière ecclésiastique lorsqu'il est créé cardinal-diacre du titre des Saints-Serge-et-Bacchus par Clément VII lors du consistoire du 10 novembre 1533. À cette date, il n'a pas encore été pourvu de l'administration d'un évêché ou de la commende d'une abbaye<sup>18</sup>. Dans l'acte de nomination, son état n'est pas précisé, ce qui laisse penser qu'il a reçu la tonsure mais aucun ordre mineur ou majeur. Si cet état de fait peut être lié à son âge – il n'a que seize ans en 1533 –, il n'est cependant pas ordonné par la suite, selon Lestocquoy. Cette situation n'est sans doute pas majoritaire mais elle est loin d'être rare : le cardinal d'Este, pourvu d'un évêché depuis 1519, n'est pas ordonné prêtre avant mars 1564<sup>19</sup>. Il est alors âgé de cinquante-trois ans.

### ***1. Le cadre juridique posé par le concordat de Bologne***

Avant d'examiner plus en détail le cas de Jean de Lorraine, il n'est pas inintéressant de

---

15 J. Gaudemet, « De l'élection à la nomination des évêques : changement de procédure et conséquences pastorales. L'exemple français (XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles) », dans *Formation du droit canonique et gouvernement de l'Église de l'Antiquité à l'âge classique*, Strasbourg, 2008 ; nouv. éd. en ligne, 2019, § 22.

16 X, 1, 6, 15, *Corpus juris canonici. Pars secunda : decretalium collectiones*, éd. E. Friedberg, Graz, 1959, col. 55. Je remercie vivement Patrick Arabeyre, professeur d'histoire du droit civil et canonique à l'École nationale des chartes, de m'avoir aidé à retrouver la référence de ce canon.

17 J. Lestocquoy, « Les évêques français au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle », dans *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. 45, 1959, p. 25-40.

18 Il reçoit l'administration de l'archevêché de Toulouse quelques mois plus tard, le 29 avril 1534 (Eubel, t. III, p. 315).

19 J. Sènié, *Entre laigle, les Lys et la tiare...*, p. 581.

s'arrêter sur ce que disent les textes juridiques édictés au XVI<sup>e</sup> siècle, en complément des dispositions canoniques déjà évoquées. Le concordat de Bologne signé entre Léon X et François I<sup>er</sup> en 1516 détaille dans son premier article les conditions requises pour que le candidat du roi puisse recevoir du pape l'investiture canonique. Voici ce à quoi doivent ressembler les futurs candidats :

[...] rex Francie pro tempore existens, unum gravem magistrum seu licentiatum in theologia, aut in utroque seu altero jurium doctorem, aut licentiatum in universitate famosa et cum rigore examinis, et in vicesimo septimo sue etatis anno ad minus constitutum, et alias idoneum, infra sex menses a die vacationis ecclesiarum earundem computandos, nobis et successoribus nostris romanis pontificibus seu Sedi predictae nominare, et de persona per regem hujusmodi nominata, per nos et successores nostros seu Sedem predictam, provideri [debeat]<sup>20</sup>.

L'accent est mis sur la formation universitaire nécessaire, autrement dit sur ce qui relève plutôt des compétences intellectuelles du candidat. Celui-ci doit avoir obtenu un grade après un examen en théologie ou en droit ou être gradué – dans une autre discipline ? – d'une université renommée. Le concordat prévoit toutefois de dispenser des grades universitaires les parents du roi, les personnages de haut rang et les Mendians réformés<sup>21</sup>. Le candidat du roi doit également avoir plus de vingt-sept ans<sup>22</sup> et présenter les qualités idoines. Sur ce point, il est intéressant de consulter le *Dictionnaire de droit canonique et de pratique bénéficiale* de Durand de Maillane qui précise ce qui est sous-entendu dans cette expression<sup>23</sup>. Cela renvoie surtout à l'état du candidat : il doit appartenir à la cléricature – être tonsuré suffit – et être de naissance légitime. En somme, le concordat ne dit pas que le futur évêque doit avoir reçu le sous-diaconat ou un ordre majeur, comme le préconise le *Corpus juris canonici*. Cela ne semble pas non plus sous-entendu dans la mesure où il ne lui est jamais demandé d'exhiber des lettres d'ordre. Par ailleurs, dans l'ordonnance de Blois de mai 1579, les premiers articles qui

---

20 Le texte est donné par l'abbé Thomas dans le tome II de son étude sur le concordat de Bologne consacré aux documents concordataires. La version latine du texte a été établie à partir de l'édition *princeps* donnée par l'Académie des sciences morales et politiques. Voir J. Thomas, *Le concordat de Bologne de 1516, ses origines, son histoire au XVI<sup>e</sup> siècle*, t. II, Paris, 1910, p. 64-65.

21 *Ibid.*, p. 69. En d'autres termes, les cardinaux sont de façon assez systématique dispensés.

22 Le texte latin dit littéralement « dans la vingt-septième année de son âge », ce qui pourrait signifier que le candidat doit avoir vingt-six ans révolus mais les juristes ont compris qu'il devait avoir plus de vingt-sept ans, comme par exemple les rédacteurs de l'ordonnance de Blois de mai 1579. Voir F. Boutaric, *Explication de l'ordonnance de Blois*, Toulouse, 1745, p. 3.

23 P.-T. Durand de Maillane, *Dictionnaire de droit canonique et de pratique bénéficiale*, t. I, Paris, 1761, p. 651-652, art. « Évêque ».



concernent le clergé reprennent les dispositions du concordat. Parmi ceux-ci, l'article 8, s'appuyant sur les décrets du concile de Trente, requiert que les évêques promus doivent être consacrés dans les trois mois qui suivent leur nomination sous peine de se voir confisquer les fruits de leur diocèse, ce qui montre que ce n'est pas encore systématique<sup>24</sup>. À la lueur des éléments présentés, il apparaît donc que le cadre juridique ne permet pas de répondre à notre interrogation.

## **2. Une approche théologique : listes et généalogies épiscopales**

Dans la conception actuelle des choses, un évêque ne peut pas ne pas avoir reçu l'ordination épiscopale parce qu'elle est nécessaire pour faire entrer le nouveau pontife dans la succession apostolique. Depuis l'époque patristique, les évêques sont en effet considérés comme les successeurs des apôtres dont ils détiennent la pleine puissance. C'est en vertu de celle-ci qu'ils peuvent, à la différence des prêtres et des diacres, conférer le sacrement de la confirmation et celui de l'ordre. Cette continuité est manifestée par le rituel de la consécration épiscopale dont l'un des moments majeurs est l'imposition des mains reprise du Nouveau Testament<sup>25</sup>.

À partir de la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, dans le cadre des controverses entre catholiques et protestants, le genre des listes épiscopales fleurit pour quelques décennies. Il s'agit souvent d'ouvrages apologétiques – l'objectif est de démontrer la réalité de la succession apostolique –, autant que d'œuvres consacrées à l'histoire locale<sup>26</sup>. Parmi ces productions, on peut citer les listes établies par Antoine de Mouchy en 1562 dans un traité sur la messe, lesquelles semblent avoir servi de base à certains travaux ultérieurs<sup>27</sup>. Ces catalogues prennent la forme de nomenclatures où sont énumérés de façon plus ou moins exhaustive les prélats qui ont occupé un siège épiscopal, depuis le fondateur jusqu'à l'évêque en place. Ce qui importe, c'est

---

24 F. Boutaric, *Explication...*, p. 15-16.

25 P.-T. Durand de Maillane, *Dictionnaire...*, t. I, p. 377, art. « Consécration » : « Cette imposition des mains est marquée dans l'Écriture comme la cérémonie la plus essentielle à l'ordination. »

26 J.-M. Le Gall, « Catalogues et séries de vies d'évêques dans la France moderne. Lutte contre l'hérésie ou illustration de la patrie ? », dans *Liber, gesta, histoire. Écrire l'histoire des évêques et des papes de l'antiquité au XXI<sup>e</sup> siècle*, dir. F. Bougard, M. Sot, Turnhout, 2009 p. 375-395.

27 Voir BnF, Duchesne 35, fol. 144 et sq. : elles servent de sources pour le catalogue des archevêques de Tours. Pour une étude précise de ces listes, voir T. Amalou, « Les listes épiscopales d'Antoine de Mouchy : enseignement, autorité doctrinale et controverses religieuses en Sorbonne au XVI<sup>e</sup> siècle », dans *Le temps des listes (XV<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles) : contrôles, figurations et savoirs d'État. Mélanges de la Casa de Velázquez*, dir. C. Lebeau, M. Á. Melón Jiménez, G. Salinero, à paraître.

l'ancienneté du siège et la sainteté des prélats qui s'y sont succédé, ainsi que la continuité ininterrompue de cette succession. Celle-ci n'est pas envisagée sur un plan sacramentel et il est nullement question de la consécration.

Cette conception des choses change à partir de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>28</sup> où ceux qui s'adonnent à des travaux d'épiscopologie, pour reprendre un terme de dom Chapeau<sup>29</sup>, tentent de reconstituer des généalogies épiscopales, en remontant la chaîne des prélats consécrateurs. La succession apostolique est conçue comme une conséquence du rite de la consécration épiscopale et non plus comme une simple continuité depuis les temps apostoliques. Malheureusement, les sources manquent pour remonter ces lignées jusqu'au premier XVI<sup>e</sup> siècle, en raison des lacunes des Archives vaticanes qui constituent une source essentielle dans la mesure où la moitié des sacres épiscopaux a lieu à Rome jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>30</sup>. Ces pertes sont mal compensées par d'autres sources, par exemple les diaires des maîtres de cérémonies de la chapelle pontificale<sup>31</sup>. C'est pourquoi l'*Épiscopologe français des temps modernes (1592-1973)*<sup>32</sup> élaboré par Chapeau et Combaluzier ne commence pas avant le pontificat de Clément VIII. Il ne livre donc aucune information sur Jean de Lorraine.

### 3. Une question pendante

Après avoir examiné le cadre juridique et théologique, il convient de passer en revue les indices concrets qui permettraient de répondre à cette interrogation. D'après les règles établies par le concordat, Jean de Lorraine n'a pas pu être sacré évêque avant 1525, année de ses vingt-sept ans. Aussi n'a-t-il pas pu être ordonné au moment où lui a été remise la barrette cardinalice en 1518 puisqu'il n'avait que vingt ans. Mais il ne peut y avoir de cardinal laïc. Il a donc été tonsuré avant cette date, ce que sembleraient montrer certaines représentations du cardinal.

---

28 Les premiers travaux sur les lignées épiscopales apparaissent en Angleterre, semble-t-il, comme une réponse à la lettre apostolique *Apostolicae curae*, promulguée par Léon XIII en 1896, déclarant nulles les ordinations anglicanes.

29 A. Chapeau, « Les ordinations épiscopales dans l'Église catholique du XVI<sup>e</sup> siècle à nos jours », dans *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. 76, 1990, p. 75.

30 *Ibid.*, p. 77.

31 Par exemple, le diaire de Paris de Grassi, cérémoniaire de la chapelle pontificale, couvre les années 1518 à 1539 mais « est très déficient » selon dom Chapeau (*ibid.*). Conservé à la Bibliothèque apostolique vaticane, sous la cote Vat. lat. 12308, il en existe plusieurs copies complètes ou fragmentaires. Ce diaire n'a fait l'objet, à notre connaissance, que d'éditions partielles.

32 A. Chapeau, F. Combaluzier, *Épiscopologe français des temps modernes (1592-1973)*, 2 vol., Paris, 1977.

Lorraine apparaît sur les grandes verrières des parties hautes du chœur de la cathédrale Saint-Étienne de Metz dues à Valentin Bousch<sup>33</sup>. Elles ont été financées par Martin Pinguet (48) pour le compte de son patron<sup>34</sup>. Celui-ci est représenté en orant sur la baie d'axe du rond-point, agenouillé sur un prie-Dieu et revêtu de l'habit ecclésiastique. Au dessus de sa tête, le galero cardinalice le surplombe. En plus de l'habit de cardinal, il est reconnaissable par ses armes et par sa devise, « *In manibus tuis, sortes mee* », extraite du psaume 30. Or on distingue nettement qu'il est tonsuré. Quelques années plus tard, Jean est représenté dans la même posture dans le livre d'heures commandé par son frère, le duc Antoine<sup>35</sup>. Sur une miniature, il est mis en scène aux côtés d'Antoine et de sa belle-sœur Renée de Bourbon, en train d'assister au miracle de la messe de saint Grégoire<sup>36</sup>. Il est plus reconnaissable au galero posé près de lui qu'aux traits qui lui sont donnés, alors que la physionomie de son frère a quelques points communs avec les portraits connus de lui, notamment celui peint par Holbein<sup>37</sup>. Là encore, il porte le costume ecclésiastique et la tonsure. Cependant, ces représentations sont-elles vraiment des portraits de Jean de Lorraine ? En effet, si on les compare aux portraits identifiés du cardinal, on constate des différences. Prenons l'exemple du frontispice de la traduction française des trois premiers livres de la *Bibliothèque historique* de Diodore de Sicile due à Antoine Macault<sup>38</sup>. Produit en 1534, ce manuscrit est presque contemporain du livre d'heures d'Antoine de Lorraine, ce qui rend pertinent le rapprochement des deux œuvres. Sur la miniature réalisée par Jean Clouet, Jean de Lorraine est reconnaissable à sa barrette cardinalice. Toutefois, il ne semble pas que sa coiffure diffère de celle des autres personnages de la scène ni qu'il soit tonsuré. En revanche, il porte la barbe, ce qui n'est pas le cas dans les deux représentations que nous avons évoquées. Or l'apparence que lui donne Clouet est sans doute réaliste dans la

---

33 P.-É. Wagner, « Les vitraux anciens », dans *Metz, la grâce d'une cathédrale*, dir. J.-C. Lagleize, G. Michaux, Strasbourg-Paris, 2019, p. 250. Je remercie Maëlys Sinnig, assistance principale de conservation au Musée de la Cour d'Or de Metz, de m'avoir fait parvenir les photographies des vitraux du chœur de la cathédrale prise par le chanoine Gabriel Normand.

34 *Ibid.*

35 BnF, NAL 302, fol. 76v.

36 Voir la notice consacrée à ce folio dans la base Bibliissima, reprenant les éléments de la base Mandragore.

37 Hans Holbein le Jeune, *Portrait d'Antoine le Bon, duc de Lorraine*, 1543, Gemäldegalerie (Berlin), inv. 586D.

38 Bibliothèque du Musée Condé, ms. 721, sans foliotation. Cette illustration est l'œuvre de Jean Clouet. Voir C. Scailliérez, « Un portrait méconnu de François I<sup>er</sup> peint par Jean Clouet ; le frontispice des *Histoires* de Diodore de Sicile au musée Condé à Chantilly », dans *Revue du Louvre*, t. 4, 1996, p. 47-52.

mesure où celle de François I<sup>er</sup> peut être rapprochée sans mal des portraits du souverain réalisés par le même peintre<sup>39</sup>. Ainsi, le vitrail de Metz ou le livre d'heures d'Antoine donnent probablement à voir une image quelque peu stéréotypée de Jean de Lorraine. Aucune de ces deux représentations ne prouve de façon tangible qu'il ait effectivement porté la tonsure.



*Figure 1. Le cardinal de Lorraine sur les vitraux de la cathédrale de Metz*

(© Gabriel Normand)

<sup>39</sup> Voir par exemple Jean Clouet, *François I<sup>er</sup>, roi de France*, deuxième quart du XVI<sup>e</sup> siècle, Musée du Louvre, inv. 3256.



Figure 2. Le cardinal Jean de Lorraine dans le livre d'heures d'Antoine le Bon (BnF, NAL 302, fol. 76v)



Figure 3. Frontispice des trois premiers livres de la Bibliothèque historique de Diodore de Sicile dans la traduction d'Antoine Macault (Bibliothèque du Musée Condé, ms. 721, s. f.)

Le cardinal Jean de Lorraine est signalé par un cercle rouge.

(© Château de Chantilly, bibliothèque)

Le titre cardinalice que porte le cardinal, à l'instar des autres membres du Sacré-Collège, est un autre élément à examiner. Les cardinaux sont répartis en trois ordres régis par une hiérarchie : les cardinaux-évêques, les cardinaux-prêtres et les cardinaux-diacres<sup>40</sup>. Cette hiérarchie n'est pas que protocolaire. Les cardinaux-évêques reçoivent avec leur titre le gouvernement d'un diocèse suburbicaire<sup>41</sup>, devenant ainsi les suffragants du pape. De ce fait, les évolutions au sein des ordres cardinalices sont non seulement possibles mais souhaitées, comme le montre le cas d'Hippolyte d'Este. Si celui-ci se fait ordonner prêtre en 1564, c'est qu'il brigue un titre de cardinal-prêtre<sup>42</sup>. Cet exemple tendrait à montrer qu'il existe encore au XVI<sup>e</sup> siècle une corrélation entre titre cardinalice et degré d'ordre reçu par le prélat<sup>43</sup>. Or, lorsque Léon X crée Jean de Lorraine cardinal lors du consistoire du 28 mai 1518, il lui confère le titre de cardinal-diacre de Saint-Onuphre, diaconie qu'il érige à cette date et que le Lorrain conserve jusqu'à son décès en 1550<sup>44</sup>. Le fait qu'il ne monte pas dans la hiérarchie cardinalice pourrait signifier que Jean n'est pas consacré et qu'il demeure simple clerc ou tout au plus diacre, même une fois les conditions d'âge remplies.

Par ailleurs, force est de constater que jamais Jean de Lorraine n'occupe un rôle liturgique, à la différence d'autres cardinaux de la cour de François I<sup>er</sup>. Par exemple, le cardinal de Luxembourg préside la messe du couronnement de la reine Claude le 9 mai 1517 en l'abbatiale de Saint-Denis<sup>45</sup>. Lors des funérailles de Louise de Savoie le 15

---

40 Cette organisation est sanctionnée par la bulle *Postquam verus ille* fulminée par Sixte Quint en 1586. Ce texte fixe également à soixante-dix le nombre de cardinaux, très supérieur à l'idéal médiéval de vingt-quatre, entérinant ainsi une évolution qui avait commencée dès les schismes de la fin du Moyen Âge et qui avait pris de l'ampleur depuis le pontificat de Sixte IV. Voir A. Tallon, « Les cardinaux à la Renaissance. Profil historique », dans *Les cardinaux de la Renaissance et la modernité artistique* [colloque, Tours, 2005], éd. F. Lemerle, Y. Pauwels, G. Toscano, Villeneuve-d'Ascq, 2009 ; nouv. éd. en ligne, § 13.

41 Il s'agit des diocèses voisins de la ville de Rome. Les cardinaux qui y sont nommés possèdent l'autorité et toutes les prérogatives d'un évêque. Par exemple, Jean du Bellay peut ajouter à ses revenus les 5 000 écus qu'il tire de l'évêché d'Ostie après avoir été élevé au décanat du Sacré-Collège par Paul IV (R. Scheurer, « La carrière ecclésiastique de Jean du Bellay (1498-1560) », dans *Bibliothèque d'humanisme et de Renaissance*, t. 78, 2016, p. 294).

42 J. Sènié, *Entre l'aigle, les Lys et la tiare...*, p. 581.

43 Ce n'est définitivement plus le cas depuis 1962, date du *motu proprio Cum gravissima* de Jean XXIII. Le pape établit que tous les cardinaux devaient désormais être ordonnés évêques (voir F. Jankowiak, « Cardinaux et droit canonique », dans *Mélanges de l'École française de Rome*, t. 127-2, 2015, § 11). Cela ne signifie pas pour autant que titre et degré d'ordre étaient encore en adéquation à cette date.

44 Eubel, t. III, p. 18, 75. De manière un peu étonnante, cette nouvelle diaconie n'apparaît pas dans la liste des cardinaux-diacres que donne Manfredi dans son *De cardinalibus Sanctae Romanae Ecclesiae* paru à Bologne en 1564.

45 M. Félibien, *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Denis en France, contenant la vie des abbez qui l'ont gouvernée depuis onze cens ans, les hommes illustres qu'elle a donnez à l'Église et à l'État...*, Paris, 1706, p. 377.

octobre 1531, trois messes sont dites : la messe du Saint-Esprit est célébrée par Jean d'Orléans, archevêque de Toulouse et bientôt cardinal<sup>46</sup>, la messe de la Vierge par l'abbé de Saint-Magloire et la messe des morts par le cardinal de Bourbon<sup>47</sup>. Au cours des différentes célébrations qui scandent les funérailles de François I<sup>er</sup> et de ses fils François et Charles en mai 1547, on voit les cardinaux de Givry et du Bellay célébrer la messe respectivement à Notre-Dame-des-Champs et à Notre-Dame de Paris le 23 mai, puis Louis de Bourbon officier lors de la grand-messe à Saint-Denis<sup>48</sup>. Il serait possible de multiplier les exemples mais ce serait quelque peu fastidieux, l'essentiel étant de voir qu'il n'est pas rare que des cardinaux président une messe et que Jean de Lorraine ne célèbre jamais. Cela ne veut pas dire qu'il ne participe pas pour autant à certains événements cultuels<sup>49</sup>.

Par ailleurs, le 31 octobre 1531, le cardinal délègue à Jean Le Veneur, évêque de Lisieux, Georges d'Armagnac, évêque de Rodez, et Girolamo Arsago, évêque de Nice, de consacrer Jean de Saint-Gelais, évêque nommé d'Uzès<sup>50</sup>, suffragant de l'archevêque de Narbonne. En tant que métropolitain, c'est sans doute à Lorraine qu'il revient de consacrer le nouvel évêque. Si le cardinal ne s'y emploie pas en personne alors qu'il a atteint l'âge canonique, est-ce parce qu'il en est empêché physiquement ou est-ce parce qu'il ne le peut pas, n'ayant pas reçu la consécration lui-même ?

La seule occurrence que nous ayons d'une activité liturgique au cours de laquelle le cardinal tient son rang d'évêque est datée du 6 mai 1521 : il aurait consacré l'église de Vézélise en Lorraine<sup>51</sup>. Mais en l'absence de description de la cérémonie, il n'est même pas certain qu'il s'agisse d'un contre-exemple.

En définitive, à la lumière des divers éléments exposés, il n'est pas possible de

---

46 Il obtient le chapeau en 1533 (Eubel, t. III, p. 21).

47 BnF, fr. 10427, fol. 111.

48 M. Félibien, *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Denis en France...*, p. 390.

49 Jean de Lorraine est aux côtés du roi lors des processions expiatoires consécutives à la mutilation d'une statue de la Vierge en juin 1528 et à l'affaire des placards en 1535 (*Journal d'un bourgeois de Paris sous le règne de François I<sup>er</sup> (1515-1536)*, éd. L. Lalanne, Paris, 1854, p. 348-349, 444).

50 *Gallia*, t. VI, col. 113. Les auteurs de la *Gallia* ont relevé la mention de cette procuration dans le cartulaire de Saint-Maixent, aujourd'hui disparu, ce qui s'explique par le fait que Jean de Saint-Gelais eut la commende de cette abbaye.

51 H. Lepage, *Le département de la Meurthe. Deuxième partie : statistique historique et administrative*, Nancy, 1843, p. 600. Située dans la capitale de l'ancien comté de Vaudémont, elle avait été commencée en 1430. Sur cet édifice dont les vitraux furent en partie financés par le duc Antoine, voir P. Marot, « Vézélise », dans *Congrès archéologique de France, 116<sup>e</sup> session (Nancy et Verdun, 1933)*, éd. Société française d'archéologie, Paris, 1934, p. 87-94.



trancher et d'affirmer si, oui ou non, le cardinal de Lorraine a été ordonné prêtre puis évêque. Ce n'est cependant pas là la plus grande particularité de Jean. Sa carrière sort de l'ordinaire en raison d'une pratique extrêmement poussée du cumul des bénéfices, phénomène qu'il nous faut à présent évoquer.

## B. Jean de Lorraine, « un concile à lui tout seul »

Du cardinal Jean de Lorraine, on a dit qu'il aurait pu « tenir un concile à lui tout seul »<sup>52</sup> tant il a concentré entre ses mains de bénéfices ecclésiastiques comme l'atteste la liste de ceux dont il a été le titulaire. Si au cours de sa carrière ecclésiastique le cardinal a cumulé un nombre très important de charges, il n'est pas le seul à s'être adonné à cette pratique. La pluralité des bénéfices n'est pas une nouveauté propre au XVI<sup>e</sup> siècle, bien au contraire : depuis les temps des premiers conciles œcuméniques, elle a été condamnée par les canons<sup>53</sup>. Au début du XV<sup>e</sup> siècle, Nicolas de Clamanges, dans un opuscule où il appelle de ses vœux la réforme de l'Église<sup>54</sup>, fustige le cumul exercé par les cardinaux de bénéfices toujours plus nombreux. L'usage est donc abondamment répandu parmi les prélats du temps de Jean de Lorraine, bien qu'il ait été à nouveau condamné par les décrets du cinquième concile de Latran<sup>55</sup>. Toutefois, dom Gams, dans les *Series episcoporum*, attribue au cardinal le surnom de « maximus cumulator episcopatumum »<sup>56</sup>. Il semblerait, à l'en croire, que Lorraine ne soit pas un cas tout à fait comme les autres.

### 1. Jean de Lorraine, un cas exceptionnel ?

Pour déterminer quelle place occupe Jean de Lorraine au sein du haut-clergé français dans ce premier XVI<sup>e</sup> siècle, il est nécessaire de se livrer à quelques comparaisons. Nous avons retenu cinq personnages présentant les mêmes caractéristiques, selon deux critères : ce sont tous des cardinaux<sup>57</sup> et ils sont tous pourvus de bénéfices sis dans le

---

52 A. Collignon, « Le mécénat... », p. 13-14. Collignon ne cite pas la source où il a relevé ce propos. La consultation des sources anciennes n'a pas encore permis d'identifier son auteur. Cette phrase était déjà connue de l'abbé Barrère qui l'emploie (J. Barrère, *Histoire religieuse et monumentale du diocèse d'Agen*, t. II, Agen, 1856, p. 207).

53 P.-T. Durand de Maillane, *Dictionnaire...*, t. II, p. 30, art. « Incompatibilité ».

54 N. de Clamanges, *Traité sur la ruine de l'Église de Nicolas de Clamanges et la traduction française de 1564*, éd. A. Colville, Paris, 1936. Voir en particulier le chapitre 14 « De multitudine beneficiorum cardinalium et eorum incompatibilitate », p. 123-124.

55 P.-T. Durand de Maillane, *Dictionnaire...*, t. II, p. 33, art. « Incompatibilité ».

56 P. B. Gams, *Series episcoporum ecclesiae catholicae quotquot innotuerunt a beato Petro apostolo*, Ratisbonne, 1873, p. 293.

57 Les dispositions canoniques en matière bénéficiale sont plus favorables au Sacré-Collège depuis la

royaume de France. C'est un élément d'importance puisque cela signifie qu'ils sont nommés par François I<sup>er</sup>. Comme il s'agit d'éprouver la formule de dom Gams, nous ne nous intéressons ici qu'aux évêchés<sup>58</sup>.

En premier lieu, examinons les trajectoires de Georges d'Amboise et d'Antoine Duprat, respectivement légats *a latere* de 1501 à 1510 et de 1529 à 1535. Détenir la légation fait d'eux des « patriarch[es] de l'Église de France »<sup>59</sup>, tant sont étendues leurs facultés. Or Jean de Lorraine a quémanté sans succès cette charge au pape Paul III<sup>60</sup>. Le cardinal d'Amboise a d'abord obtenu l'évêché de Montauban<sup>61</sup> avant d'être transféré sur le siège archiépiscopal de Narbonne. Il est enfin nommé archevêque de Rouen le 21 avril 1494<sup>62</sup>. Le chancelier Duprat, quant à lui, est pourvu par le roi de l'archevêché de Sens en mars 1525<sup>63</sup>, de l'évêché d'Albi en décembre 1528<sup>64</sup>, après avoir obtenu la pourpre cardinalice en 1527, et enfin de l'évêché de Meaux en février 1534<sup>65</sup>. Contrairement au cardinal d'Amboise qui n'a pas été titulaire de plusieurs diocèses en même temps, Duprat a cumulé et a conservé son archevêché et ses deux évêchés jusqu'à sa mort en juillet 1535. Ces deux personnages, en leurs temps véritables chefs de l'Église gallicane, rôle qu'a brigué Lorraine à la mort de Duprat, n'ont donc pas été, ou modérément, des « collectionneurs » d'évêchés.

Comme Jean de Lorraine, le cardinal Louis de Bourbon incarne le prélat de cour<sup>66</sup>. À plusieurs reprises, il semble que les deux personnages soient comme des *alter ego* si l'on se fie aux positions qu'ils occupent dans le cérémonial de cour. Par exemple, lors de son retour de captivité au début de 1526, François I<sup>er</sup> fait une entrée royale à Bordeaux le 9

---

décrétales *Execrabilis de praebendis et dignitatibus* par laquelle Jean XXII exemptait de l'interdiction du cumul les fils de roi et les cardinaux (P.-T. Durand de Maillane, *ibid.*).

58 Un travail semblable a été mené pour les abbayes mais il a semblé pertinent de l'exposer dans le chapitre III consacré à la trajectoire du cardinal comme abbé commendataire.

59 B. Barbiche, S. de Dainville-Barbiche, « Les légats *a latere* en France et leurs facultés aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles », dans *Archivum Historiae Pontificiae*, t. 23, 1985, p. 98.

60 *ANG*, t. I, n° 16, Rodolfo Pio di Carpi à Ambrogio Ricalcato, Évreux, 19 mars 1535 ; Lettre n° 18.

61 Eubel, t. II, p. 195. Il y est présent de 1484 à 1491, date de son transfert à Narbonne.

62 *Ibid.*, p. 225. Il conserve Rouen jusqu'à sa mort le 25 mai 1510.

63 Eubel, t. III, p. 298.

64 *Ibid.*, p. 101.

65 *Ibid.*, p. 240.

66 Voir C. Michon, « Les frères de Bourbon-Vendôme : Charles, duc de Bourbon-Vendôme (1489-1537) ; François, comte de Saint-Pol (1491-1545) ; Louis, cardinal de Bourbon (1493-1557) », dans *Les conseillers de François I<sup>er</sup>*, dir. C. Michon, Rennes, 2011, p. 443-454.

avril au cours de laquelle il est encadré par les cardinaux de Bourbon et de Lorraine<sup>67</sup>. De même, lors de l'entrée de la reine Éléonore à Marseille le 14 octobre 1533, les deux mêmes prélats se tiennent tous deux de part et d'autre de la souveraine<sup>68</sup>. Sur le plan bénéficial, Lorraine et Bourbon profitent tous deux des distributions de bénéfices que le roi opère à la mort d'un prélat ayant cumulé. En 1529, lorsque François I<sup>er</sup> partage les bénéfices que détenait Aymar Gouffier de Boisy, Jean obtient l'abbaye de Cluny quand Louis obtient Saint-Denis<sup>69</sup>. À la mort du chancelier Duprat, le premier est nommé à Albi tandis que le second devient archevêque de Sens<sup>70</sup>. Le récit qu'en fait l'auteur du *Journal* donne l'impression qu'ils appartiennent à un petit groupe de prélats – presque exclusivement composé de cardinaux – qui, par sa proximité avec le roi, est en position privilégiée pour obtenir les dépouilles des évêques décédés. Ces quelques éléments montreraient que les cardinaux de Lorraine et de Bourbon occupent la même place dans l'entourage de François I<sup>er</sup> et qu'ils profitent au même moment de la faveur du roi. Ce n'est pas tout à fait vrai puisque leurs carrières ecclésiastiques ne se ressemblent pas pour autant. Louis de Bourbon détient l'évêché de Laon à partir de 1510 et le conserve jusqu'en 1552<sup>71</sup>. Il obtient également l'évêché du Mans en 1519<sup>72</sup>, succède à Jean de Lorraine sur le siège de Luçon de 1524 à 1527<sup>73</sup> et est enfin nommé évêque de Tréguier de 1538 à 1542<sup>74</sup>. Comme nous l'avons vu, le roi lui donne l'archevêché de Sens à la mort de Duprat<sup>75</sup>. Il cumule certes quatre évêchés et un archevêché mais c'est assez peu en comparaison des douze bénéfices épiscopaux de Lorraine.

À la différence du cardinal de Bourbon, Jean de Lorraine a occupé des fonctions politiques de premier plan lors des années 1536-1540 qui marquent l'apogée de son influence au conseil du roi<sup>76</sup>. C'est pourquoi il est intéressant de comparer son parcours d'évêque avec celui du prélat qui compose le duo qui succède à celui que Lorraine

---

67 BnF, fr. 10427, fol. 75.

68 *Ibid.*, fol. 138.

69 *Journal d'un bourgeois de Paris...*, p. 375.

70 *Ibid.*, p. 461.

71 Eubel, t. III, p. 220.

72 *Ibid.*, p. 162. Il s'en démet en 1535 en faveur de René du Bellay.

73 *Ibid.*, p. 230.

74 *Ibid.*, p. 371.

75 *Ibid.*, p. 298. Il reste archevêque de Sens jusqu'à sa mort en 1557.

76 C. Michon, « Jean de Lorraine (1498-1550) », dans *Les conseillers de François I<sup>er</sup>*, p. 389.

formait avec Montmorency, le cardinal de Tournon<sup>77</sup>. La liste des archevêchés dont il a été à la tête est donnée par Michel François dans sa biographie du cardinal<sup>78</sup>. D'abord archevêque d'Embrun à partir de juillet 1518, il est nommé à Bourges en janvier 1526 puis à Auch en 1538, archevêché qu'il échange contre celui de Lyon avec Hippolyte d'Este en 1551. Titulaire uniquement d'archevêchés, « à la différence d'un cardinal de Lorraine ou d'un cardinal de Ferrare, il ne posséda jamais [...] plusieurs évêchés à la fois »<sup>79</sup>.

Avec le cas du cardinal de Ferrare s'achèveront ces comparaisons entre le cardinal de Lorraine et ses contemporains. Hippolyte d'Este et Jean de Lorraine présentent des traits communs : tous deux princes étrangers, ils sont munis de bénéfices hors du royaume et ils partagent l'intimité du roi. En plus de l'archevêché de Milan qu'il a obtenu en 1519 par résignation de son oncle et qu'il conserve jusqu'en 1550<sup>80</sup>, le cardinal d'Este détient en France, du vivant de Jean de Lorraine, l'archevêché de Lyon en octobre 1539, l'évêché de Tréguier en avril 1542 et celui d'Autun en janvier 1547. Il succède à Lorraine à Narbonne en juin 1550 où il est à nouveau nommé en octobre 1563. Il échange, comme nous l'avons vu, l'archevêché de Lyon contre celui d'Auch en mai 1551 et devient archevêque d'Arles en 1562 – année où il retourne également sur le siège de Lyon. Il devient enfin évêque de Saint-Jean-de-Maurienne en 1564<sup>81</sup>. Si Hippolyte est lui aussi un évêque qui cumule, sa trajectoire diffère de celle de Jean en ceci : mort en 1572, soit plus de vingt ans après le Lorrain, il a été soumis au décret que Paul III a pris le 18 février 1547 interdisant aux cardinaux de posséder plus d'un bénéfice résidentiel. Il semble que son application ait été plus ou moins rigoureuse puisque le cardinal de Ferrare a possédé certaines années plusieurs sièges, comme en 1550 où il est à la fois archevêque de Narbonne et de Lyon. Cependant il n'est pas improbable que ce soit la raison d'un cumul moindre chez d'Este que chez Lorraine.

Ainsi, il ressort de ces mises en parallèle que le cardinal Jean a plus cumulé d'évêchés

---

77 Celui-ci devient un des hommes forts du Conseil après la disgrâce du connétable. À partir de février 1541, il forme progressivement un duo avec le maréchal d'Annebault, duo supervisé par l'amiral Chabot jusqu'à la mort de ce dernier en 1543. Voir F. Nawrocki, *L'amiral Claude d'Annebault...*, p. 226-227.

78 M. François, *Le cardinal François de Tournon : homme d'État, diplomate, mécène et humaniste (1489-1562)*, Paris, 1951, p. 436-442.

79 *Ibid.*, p. 444.

80 Eubel, t. III, p. 240.

81 Est ici reprise la liste établie par Jean Sènié dans sa thèse. Voir J. Sènié, *Entre l'aigle, les Lys et la tiare...*, p. 492-496.

que les prélats de son temps, aussi haut placés soient-ils dans la hiérarchie de l'Église gallicane ou quelle que soit leur place dans l'appareil d'État. Pour trouver des parcours similaires, il faut regarder du côté des évêques d'Outre-Monts : par exemple le cardinal della Rovere, futur Jules II, a été titulaire de neuf évêchés<sup>82</sup>. Le cardinal Pompeo Colonna (1479-1532) a, quant à lui, occupé dix sièges<sup>83</sup>. Le surnom que lui a attribué Gams n'est donc pas usurpé : Jean de Lorraine est bien le « maximus cumulator episcopatumum ».

## 2. *Entre faveur et effet d'opportunité*

L'accumulation entre les mains du cardinal de Lorraine de si nombreuses charges est indéniablement liée à la faveur royale dont il jouit. Il est en effet notable que les années 1537-1538 marquent à la fois une sorte d'acmé dans la carrière du cardinal<sup>84</sup> et qu'elles correspondent à la période où le binôme formé par le grand maître Anne de Montmorency, bientôt connétable<sup>85</sup>, et Jean de Lorraine atteint l'apogée de sa puissance politique, les deux hommes jouant ensemble un rôle de tout premier plan dans les négociations avec l'empereur<sup>86</sup>. Les liens qui unissent le roi et le cardinal ont pour cadre la relation du souverain avec son favori, comme l'ont montré les travaux de Cédric Michon<sup>87</sup>. Cette proximité ne résulte cependant pas uniquement de l'amitié tissée entre les deux personnages : elle a pour origine la faveur dont bénéficie la famille de Lorraine à la cour de France depuis le début du XVI<sup>e</sup> siècle.

### a. *Les origines familiales de la faveur : une fratrie au service du roi*

Si les princes lorrains ont revendiqué leur indépendance politique par rapport au roi de France, affirmant ne pas tenir leur pouvoir de lui<sup>88</sup>, ils gravitent dans la sphère française depuis le XIV<sup>e</sup> siècle au moins, quand ils prennent partie pour les Valois dès le

---

82 Eubel, t. II, p. 16.

83 *Ibid.*, p. 15-16.

84 Il est alors archevêque de Narbonne, de Reims et de Lyon, tout en occupant cinq autres sièges épiscopaux, et détient en commende quatre abbayes dont Fécamp et Cluny. Voir tableau 4, p. 97.

85 Les lettres patentes de François I<sup>er</sup> élevant Anne de Montmorency à cette charge sont datées du 18 février 1538 (n. st.). Voir *CAF*, t. III, n° 9642.

86 Ils négocient au nom du roi avec les envoyés de Charles Quint lors du traité de Monzon et de la trêve de Nice. Voir *Ordonnances des rois de France. Règne de François I<sup>er</sup>*, t. VIII, n° 823, t. IX, n° 834 et 861.

87 Voir en particulier C. Michon, « Les richesses... », p. 34-61.

88 Les premières lignes de la *Chronique de Lorraine*, rédigée majoritairement sous le règne de principat de René II et qui raconte l'histoire du duché du règne de Jean I<sup>er</sup> à Antoine, sont très explicites. Au roi qui demandait aux féodaux ce qu'ils tenaient de lui, le duc de Lorraine répond « Sire, je ne tiens rien de vous ; ma duchie de Lohereigne je la tiens de Dieu et de l'espee. » (cité par G. Tranié, *Philippe de Gueldre...*, p. 153).

début de la guerre de Cent Ans<sup>89</sup>. Cette ancienne fidélité n'est pas remise en cause par la confiscation de l'héritage angevin par Louis XI. Si René II caresse le projet de recouvrer les possessions de son grand-père comme le montre son testament, il ne rompt pas les liens avec la cour de France pour autant. Au contraire, il cherche à les renforcer en y envoyant ses fils afin qu'ils y soient élevés. Son aîné, Antoine, arrive ainsi à la cour de Louis XII dès 1501<sup>90</sup> dans ce but<sup>91</sup>. Il est présent aux grands événements de la vie curiale comme la réception à Blois de Philippe le Beau et de Jeanne de Castille en décembre 1501<sup>92</sup>. Il participe aux obsèques de Pierre de Bourbon, sire de Beaujeu, puis de Louis de Luxembourg en octobre et décembre 1503<sup>93</sup>. Quand son père René meurt, il appartient à la maison du roi, d'après le témoignage de Claude de Seyssel<sup>94</sup>. Après 1508, il continue de partager son temps entre sa principauté et le royaume. C'est ainsi qu'il participe à la bataille d'Agnadel en mai 1509<sup>95</sup>. Il siège au conseil du roi dans les deux premières années du règne de François I<sup>er</sup> et s'il n'y paraît plus après 1516<sup>96</sup>, c'est sans doute pour se consacrer davantage à ses domaines. Dans les mêmes années, le souverain le donne pour parrain au dauphin François et lui-même a pour filleul le premier-né du duc de Lorraine<sup>97</sup>, qui porte lui aussi le prénom de François.

Claude de Guise, le deuxième membre de la fratrie, est aussi élevé en partie à la cour de France. Il reçoit des lettres de naturalité en mars 1507<sup>98</sup>, avant même le décès de René II de Lorraine pour pouvoir prétendre à sa part d'héritage composée de terres

---

89 P. Contamine, « René II, créateur de l'État lorrain », dans *Lotharingia. Le duc de Lorraine René II et la construction d'un État princier...*, éd. H. Say, H. Schneider, t. 16, 2010, p. 12-13.

90 *Histoire de Lorraine*, t. V, col. 469.

91 Philippe de Gueldre séjourne à la cour à l'été 1500 lorsque Louis XII et Anne de Bretagne sont de passage à Lyon, répondant ainsi à une invitation du souverain. Ce séjour « débouche sur une requête du roi l'engageant dans une alliance durable avec le duc de Lorraine, avec le désir de voir le fils aîné du couple ducal venir parfaire son éducation à la cour de France. » (G. Tranié, *Philippe de Gueldre...*, p. 222).

92 J. d'Auton, *Chroniques de Louis XII*, éd. R. de Maulde La Clavière, t. II, Paris, 1891, p. 209.

93 *Ibid.*, t. III, Paris, 1893, p. 246 et 310.

94 « Lequel [Antoine de Lorraine] n'est pas pour degenerer de l'amour et devotion de son pere, envers la dicte couronne de France. Car il y a esté nourry, et est encore en la maison du roy Louys [XII], en la mesme amour et charité que les autres princes du sang. » (C. de Seyssel, *Histoire de Louis XII*, Paris, 1615, p. 143-144, cité par A. Collignon, « La bibliothèque du duc Antoine, recherches bibliographiques suivies de l'inventaire annoté », dans *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, t. 157, 1907, p. 24).

95 *Histoire de Lorraine*, t. V, col. 474-475.

96 C. Michon, T. Rentet, « Annexe I : présence annuelle au conseil (1515-1516) », dans *Les conseillers de François I<sup>er</sup>*, p. 601-605.

97 J. Barillon, *Journal de Jean Barillon, secrétaire du chancelier Duprat (1515-1521)*, éd. P. de Vaissière, t. II, Paris, 1899, p. 85, note 1 ; *Histoire de Lorraine*, t. V, col. 489.

98 Il en existe plusieurs copies : BnF, fr. 4846, fol. 509 ; AD 54, 3 F 426, fol. 181-190.

françaises. Quant à Jean de Lorraine, on ignore à quelle date il quitte la Lorraine pour la France. Il n'est pas invraisemblable qu'il soit déjà à la cour lors du sacre de François I<sup>er</sup> dans la mesure où y assistent sa mère et son frère Antoine, celui-ci tenant au cours de la cérémonie le rôle du duc de Normandie, ancien pair de France<sup>99</sup>.

À la cour de France, les Lorrains sont-ils en ce début du XVI<sup>e</sup> siècle des princes étrangers ? À l'évidence oui<sup>100</sup>, mais cela ne les empêche en rien d'être bien intégrés à la haute noblesse française. Ils tissent ainsi des alliances avec les princes du sang, comme le montrent les mariages d'Antoine et de Claude avec deux princesses de la maison de Bourbon. Comme les autres lignages, ils se mettent au service de Louis XII puis de François I<sup>er</sup>, en occupant des fonctions militaires. Sur les cinq fils de René de Lorraine et de Philippe de Gueldre, quatre servent dans l'armée du roi de France, à commencer par le duc Antoine. On pourrait penser que le duc de Lorraine ne combat que ponctuellement dans l'armée royale, comme à Agnadel ou à Marignan en 1515<sup>101</sup>. En réalité, il est à la tête d'une compagnie d'ordonnance depuis le règne de Louis XII<sup>102</sup> et au moins jusqu'en 1538. En effet, il émet encore des quittances pour le paiement d'une partie des hommes d'armes stationnée en Lorraine en 1534, 1537 et 1538<sup>103</sup>. Il semble même qu'il l'ait conservée jusqu'à son décès, d'après une lettre de Jean de Lorraine à son neveu François – le fils d'Antoine – dans laquelle il lui dit qu'il va recevoir la compagnie que commandait son père<sup>104</sup>. Cette lettre montrerait que, malgré le refroidissement des relations entre Antoine et François I<sup>er</sup> après le mariage en 1540 de sa fille Anne avec René de Chalon<sup>105</sup>, prince d'Orange, proche de Charles Quint, celui de l'héritier lorrain avec Christine de Danemark, nièce de l'empereur, en 1541 et le traité de Nuremberg en 1542 par lequel Charles Quint reconnaît la souveraineté de la Lorraine, celles-ci ne sont pas complètement rompues. Quant à Claude de Guise<sup>106</sup>, sa carrière est pleinement celle

---

99 T. et D. Godefroy, *Le ceremonial françois contenant les ceremonies observees en France...*, t. I, Paris, 1649, p. 247,251.

100 À la génération suivante, François de Guise fait de cette qualité un atout pour se distinguer dans un contexte de rivalité entre les Montmorencys, les Bourbons et les Lorraines (É. Durot, *François de Lorraine...*, p. 122-124).

101 *Histoire de Lorraine*, t. V, col. 477.

102 P. de Bourdeilles, s<sup>r</sup> de Brantôme, *Œuvres complètes*, éd. L. Lalanne, t. III, Paris, 1867, p. 224.

103 BnF, fr. 28233, pièces n° 54, 6 juillet 1534 ; n° 55, 17 juillet 1537 ; n° 56, 17 juin 1538 ; BnF, fr. 26126, pièce n° 1806, 17 juillet 1537.

104 Lettre n° 35.

105 G. Poull, *La maison ducale de Lorraine...*, t. II, p. 34.

106 Pour un résumé de sa carrière militaire, voir É. Durot, *François de Lorraine...*, p. 81-84.

d'un capitaine du roi. Il est d'ailleurs plus un militaire qu'un courtisan et vit davantage dans ses gouvernements que dans la proximité de François I<sup>er</sup>. Il n'en jouit pas moins de la faveur royale : en plus des charges militaires que le roi lui confie, il reçoit régulièrement du souverain des dons de terres et est élevé à la dignité de pair dès janvier 1528. Enfin, il ne faut pas oublier que Louis et François, les deux derniers membres de la fratrie, ont aussi servi François I<sup>er</sup> dans le métier des armes. Brantôme a d'ailleurs consacré une notice à Louis, à la suite de celles portant sur Antoine et Claude, dans ses *Vies des grands capitaines françois*<sup>107</sup>. Si François n'a pas eu cet honneur, c'est sans doute parce qu'il est décédé jeune : il fait partie des victimes de l'hécatombe de la bataille de Pavie en 1525<sup>108</sup>. Louis perd lui aussi la vie au service du roi : il meurt au cours du siège de Naples mené par Lautrec en 1528<sup>109</sup>. Ainsi, la faveur dont le cardinal Jean est l'objet est d'abord celle dont jouissent les enfants de René II et de Philippe de Gueldre, avant d'être le fruit d'une trajectoire personnelle qu'il faut prendre en compte.

*b. Le seul ecclésiastique du clan lorrain*

La faveur que le roi accorde au clan lorrain n'explique pas entièrement pourquoi Jean de Lorraine a autant cumulé. D'autres fratries composées de militaires et d'ecclésiastiques gravitent autour du roi, à l'instar des Bourbons déjà évoqués ou des Gouffier. Bien que certains de leurs membres aient le statut de favori, comme c'est le cas de Guillaume Gouffier<sup>110</sup>, les prélats de ces familles ne profitent pas autant du système bénéficial que le Lorrain. Il semble donc que le cardinal ait non seulement joui d'une faveur particulière mais qu'il ait aussi profité du fait d'être le seul homme d'Église de sa famille, du moins jusqu'à ce que ses neveux soient en âge de posséder des bénéfices.

Alors que René II de Lorraine avait prévu dans son testament que trois de ses fils rentreraient dans les ordres, ses dernières volontés n'ont pas été entièrement respectées. Il n'y a nulle trace que le benjamin, François, ait reçu un quelconque bénéfice. Quant à Louis, il renonce à l'état ecclésiastique en 1522 et prend le titre de comte de Vaudémont<sup>111</sup>. Des trois fils de René II destinés à l'Église, Jean est donc le seul à rester

---

107 P. de Bourdeilles, s<sup>r</sup> de Brantôme, *Œuvres complètes*, t. III, p. 223-232.

108 F. de Belleforest, *Les grandes annales et histoire generale de France, dès la venue des Francs en Gaule jusques au regne du roy tres chrestien Henry III*, t. II, Paris, 1579, fol. 1441. Il a alors dix-huit ans.

109 *Ibid.*, fol. 1470.

110 P. Carouge, « Artus (1474-1519) et Guillaume (1482-1525) Gouffier à l'émergence de nouvelles modalités de gouvernement », dans *Les conseillers de François I<sup>er</sup>*, p. 229-253.

111 *Histoire de Lorraine*, t. V, col. 624.



dans les ordres. Cela n'est pas sans implication sur son *cursus honorum*. Lorsqu'il quitte l'état clérical, Louis se démet en faveur de son frère Jean de son évêché de Verdun. Cette résignation permet au cardinal d'adjoindre ce diocèse à ceux de Metz et de Toul et de détenir simultanément les Trois-Évêchés, même si cette situation ne dure guère puisqu'il résigne l'évêché de Toul en faveur d'Hector d'Ailly (2) dès 1524<sup>112</sup>. Le cardinal n'hérite cependant pas de tous les bénéfices du comte de Vaudémont. L'abbaye de Saint-Mihiel passe en effet à René de Marie par cession de Louis de Lorraine<sup>113</sup>. En revanche, la décision de son frère de revenir à la vie laïque a vraisemblablement permis à Jean d'obtenir le siège de Luçon. En effet, selon dom Calmet, François I<sup>er</sup> avait d'abord souhaité le conférer à Louis de Lorraine pour le retenir dans la carrière ecclésiastique<sup>114</sup>. Celui-ci ayant décliné, il est probable que le roi ait alors nommé son frère le cardinal. Le rapprochement de la date de nomination de Jean à Verdun, le 9 décembre 1523, et celle de son arrivée à Luçon, moins d'une semaine après, rend plausible cette hypothèse. Cette transmission entre les membres de la fratrie n'est pas exceptionnelle. Cette situation rappelle en effet le cas d'Aymar Gouffier qui recueille les dépouilles de ses frères. Il obtient l'abbaye de Saint-Denis en 1517 à la mort de son frère Pierre<sup>115</sup> et l'évêché d'Albi à la mort du cardinal de Boisvilliers<sup>116</sup>. C'est ainsi que jusqu'aux années 1530, les bénéfices que le roi a voulu attribuer à la famille de Lorraine pour la récompenser n'ont pu échoir qu'à Jean. Il faut attendre 1538 et la nomination de Charles de Guise à Reims pour qu'un autre membre du lignage soit pourvu d'un évêché en France<sup>117</sup>. Le cardinal s'était déjà démis de l'évêché de Metz en faveur de Nicolas de Lorraine en 1529, tout en en conservant l'administration<sup>118</sup>.

Bien qu'il soit le seul homme d'Église de son lignage, le cardinal Jean n'est pas isolé. Prélat par la volonté de son père comme nous l'avons vu, sa trajectoire bénéficiaire reste

---

112 AD 54, G 75, fol. 12, cité par E. Martin, *Histoire des diocèses de Toul, de Nancy et de Saint-Dié*, t. I, Nancy, 1900, p. 579.

113 *Gallia*, t. XIII, col. 1280 ; *Histoire de Lorraine*, t. V, p. 624.

114 *Histoire de Lorraine*, t. V, p. 624.

115 M. Félibien, *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Denis en France...*, p. 377.

116 Eubel, t. III, p. 101.

117 Charles de Guise était déjà abbé commendataire de deux monastères, Montier-la-Celle au diocèse de Troyes, dont il avait été pourvu au berceau (*Gallia*, t. XII, col. 548 : « abbatia Cellensi donatus est in cunis ») et Saint-Urbain, au diocèse de Châlons, où il est attesté dès 1536 (*Gallia*, t. IX, col. 926).

118 Martin Meurisse affirme qu'il a été fait à cette date coadjuteur de son oncle (M. Meurisse, *Histoire des évêques de l'Église de Metz*, Metz, 1634, p. 605) mais le terme n'apparaît pas dans les bulles que nous avons retrouvées aux archives départementales de Moselle.

une affaire de famille après la mort de René II. Le détail des relations qu'entretiennent les cinq frères nous est mal connu en l'absence d'une abondante correspondance entre les membres de la fratrie. Si nous avons retrouvé une lettre de Jean à Antoine<sup>119</sup>, il semble qu'il ne subsiste rien des courriers qu'ont pu s'envoyer Claude et Jean<sup>120</sup>. Toutefois, plusieurs indices montrent l'existence d'une solidarité entre les membres du clan lorrain. Ces liens sont d'abord d'ordre financier. Il est probable qu'Antoine et Jean fassent des affaires ensemble. Ainsi, on trouve dans plusieurs comptes du trésorier du duc la trace de versements effectués au profit du cardinal<sup>121</sup>. Il ne semble pas que ces sommes correspondent à des pensions qu'Antoine accorderait à son frère. De la même façon, on trouve dans le fonds de Vienne un contrat d'obligation par lequel Antoine de Lorraine s'engage auprès d'un marchand florentin, Antoine de Gondi, pour la somme de 6 000 ducats que ce dernier avait prêtée au cardinal Jean<sup>122</sup>.

Il doit probablement rester d'autres traces de transactions entre le duc et le cardinal qui sont aussi en affaire pour l'exploitation des salines de l'évêché de Metz<sup>123</sup>. Mais les deux hommes font aussi cause commune pour ce qui touche directement à la carrière bénéficiale de Jean. Nous avons en effet retrouvé une lettre de l'amiral Bonnavet adressée au duc<sup>124</sup> dans lequel l'expéditeur reproche à la famille de Lorraine de se montrer un peu trop ambitieuse dans l'obtention d'un bénéfice, au point de refuser celui qu'on leur propose temporairement. L'intérêt de cette missive est double. Elle montre tout d'abord que le duc se sent très concerné par les opportunités qui se présente à son frère. Elle permet ensuite d'affirmer que l'aîné ne cherche pas à retenir son cadet à proximité de la principauté lorraine. C'est d'ailleurs un motif d'étonnement pour Bonnavet que de refuser l'évêché de Troyes alors qu'il est limitrophe du duché. Ainsi, le fait que Jean de Lorraine ait mené une brillante carrière ecclésiastique dans le royaume ne résulte pas

---

119 Lettre n° 2.

120 É. Durot, *François de Lorraine...*, p. 87, note 2. De façon paradoxale, sont conservées beaucoup plus de lettres entre Jean de Lorraine et ses neveux et nièces.

121 BnF, Lorraine 12, fol. 14 : le duc verse 4 000 livres à son frère pour les années 1518 et 1519 ; fol. 20v : le duc verse le 23 août 1520 une somme de 2 400 livres au cardinal.

122 AD 54, 3 F 312, 15 juin 1540 (*non vidi*).

123 L'association entre l'évêque de Metz et le duc de Lorraine pour l'exploitation des mines de sel remonte à 1402. Dans la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle, Georges de Bade transforme ce partenariat : il laisse le duc exploiter seul les salines contre le versement d'un bail. Celui-ci est renouvelé en 1518 pour vingt ans. Après la mort d'Antoine de Lorraine, Jean afferme à nouveau ses salines, cette fois-ci par un bail emphytéotique. Voir *Histoire de la Lorraine. Les Temps modernes 1 : de la Renaissance à la guerre de Trente Ans*, dir. G. Cabourdin, Metz-Nancy, 1991, p. 28-29.

124 BnF, Moreau 774, fol. 56v-57. Voir pièce justificative n° 2.

d'un désir de prendre son autonomie par rapport à son lignage. En cela, il se distingue d'un Hippolyte d'Este venu en France « pour sortir de sa position » de cardinal de famille et acquérir « la surface politique convoitée »<sup>125</sup>. Il faut ajouter que la cohésion de la fratrie n'a pas été entamée par le fait qu'Antoine se tourne vers l'Empire à la fin de son principat. Le duc nomme en effet exécuteurs de son testament ses deux frères Claude et Jean<sup>126</sup>. Lorsque surviennent des tensions entre les deux fils d'Antoine, François et Nicolas de Lorraine, pour l'application des dernières volontés du défunt, le cardinal et le duc de Guise exercent une forme de médiation qui aboutit à un partage plus équilibré des possessions d'Antoine<sup>127</sup>.

L'investissement d'Antoine, et plus généralement du clan lorrain, en faveur de son frère n'est pas surprenant<sup>128</sup>. Toutefois, il est sans doute l'un des facteurs qui a permis de patrimonialiser<sup>129</sup> une partie des bénéfices du cardinal. Si cette conception patrimoniale des bénéfices encourage le cumul, celui-ci ne reste possible qu'avec le bon vouloir du roi, dont le patronage détermine les trajectoires bénéficiales des prélats.

### 3. Un prélat « *ad interim* » ?

Les ressorts de l'exercice du droit de nomination que le roi s'est vu reconnaître sur le plan juridique par le concordat de Bologne restent très largement obscurs pour le règne de François I<sup>er</sup>. Comme l'explique Olivier Poncet, le tournant de 1516 n'a pas eu de conséquence institutionnelle et il faut attendre le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle pour qu'une réforme administrative soit mise en acte<sup>130</sup>. En l'absence de feuille des bénéfices pour le XVI<sup>e</sup> siècle, il est difficile de savoir si le souverain mène en ce domaine une politique déterminée. Selon Olivier Poncet, il « en est réduit à une politique menée par à-coups, sans discernement préalable et dépourvue de visée englobant évêchés et abbayes »<sup>131</sup>.

---

125 J. Sènié, *Entre l'aigle, les Lys et la tiare...* p. 125.

126 BnF, fr. 4885, p. 10581, 11 juin 1544.

127 *Ibid.*, p. 10584, 25 août 1545.

128 L'exploitation du système bénéficial est un élément parmi d'autres des stratégies dynastiques (J. Baker, « Female Monasticism... », p. 1092).

129 Comme Pierre Hurtubise l'a rappelé dans un article sur les projets de la famille Farnèse d'établir une dynastie sur le trône de Pierre, ce phénomène est constant dans l'histoire de l'Église et n'est pas propre aux Lorraines (P. Hurtubise, « Un projet de dynastie pontificale au XVI<sup>e</sup> siècle : la succession du pape Paul III » dans *Sociétés et idéologies des Temps modernes. Hommage à Arlette Jouanna*, éd. J. Fouilleron, G. Le Thiec, H. Michel, Montpellier, 1996, p. 179-183).

130 O. Poncet, *La France et le pouvoir pontifical...*, Rome, 2011, p. 138-144.

131 *Ibid.*, p. 159.

C'est ce que le roi lui-même laisse entendre lorsqu'il affirme « qu'il se fai[t] un devoir de donner les bénéfices vacants au premier qui les lui demand[e] »<sup>132</sup>. Sans prétendre infirmer cette idée d'une politique « par à-coups », il semble que l'on peut y apporter quelques nuances en considérant la nomination de Jean de Lorraine à plusieurs bénéfices séculiers.

En 1532, Lorraine devient archevêque de Reims et premier pair de France. Le père Anselme de Sainte-Marie, dans son *Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France*, affirme que le roi avait promis de donner ce diocèse à l'un des enfants de Claude de Lorraine mais que celui-ci pria François I<sup>er</sup> de le conférer à son frère Jean à cause de l'extrême jeunesse de ses fils<sup>133</sup>. C'est pourquoi ce dernier occupe le siège de Reims pendant six ans, jusqu'à ce que Charles de Guise ait atteint l'âge de quatorze ans en 1538<sup>134</sup>. Il est possible que le cardinal conserve une part d'autorité sur le diocèse tant que son neveu n'est pas capable de le gouverner par lui-même<sup>135</sup>.

Le scénario se reproduit en quelque sorte à Lyon. En effet, dans sa lettre du 7 octobre 1536, le nonce Pio di Carpi écrit à Ricalcato que le roi a promis à Hippolyte d'Este une bonne abbaye et l'archevêché de Lyon<sup>136</sup>. Comme ces bénéfices sont probablement les dépouilles de François de Rohan, archevêque de Lyon qui décède le 13 octobre suivant<sup>137</sup>, l'abbaye en question est très certainement Saint-Médard de Soissons. Celle-ci a d'ailleurs été promise par François I<sup>er</sup> au futur cardinal de Ferrare dès juin 1536<sup>138</sup>. Or le 20 juin 1537, Ricalcato informe le nouveau nonce Ferrerio que Lyon a été donné en consistoire au cardinal de Lorraine<sup>139</sup>. À première vue, on pourrait croire que la promesse faite par le roi à l'archevêque de Milan n'a pas été tenue ou qu'il y a quelque incohérence. En

---

132 J. Bergin, « Reims et les autres : autour de l'empire ecclésiastique des Guises », dans *Un prélat français de la Renaissance*, p. 34.

133 *HGC*, t. II, p. 70.

134 Quatorze ans est l'âge minimal requis pour détenir un bénéfice, comme le rappelle la vingt-troisième session du concile de Trente (O. Poncet, *La France et le pouvoir pontifical...*, p. 39). Si le cas de Jean de Lorraine montre que cette règle n'est pas toujours respectée, c'est peut-être pour cette raison que le cardinal se dessaisit de Reims en 1538 et non plus tard ou plus tôt.

135 C'est ce que semble indiquer Jean Balsamo quand il écrit : « Charles de Guise fut l'archevêque [de Reims] à partir de 1538 en théorie, de 1541 plus officiellement, de 1545 plus réellement, de 1548 comme réformateur, jusqu'à sa mort en 1574 » (J. Balsamo, « Introduction », dans *Un prélat française de la Renaissance...*, p. 10).

136 *ANG*, t. I, n° 171, Rodolfo Pio di Carpi à Ambrogio Ricalcato, Lyon, 7 octobre 1536.

137 Eubel, t. III, p. 230.

138 J. Sènié, *Entre l'aigle, les Lys et la tiare...*, p. 498-499. C'est néanmoins Jean de Lorraine qui succède à François de Rohan. Voir tableau 3, p. 82.

139 *ANG*, t. I, n° 236, Ambrogio Ricalcato à Filiberto Ferrerio, Rome, 20 juin 1537.

réalité, il s'agit d'un « compromis trouvé entre le roi de France et Ippolito II d'Este d'un côté et Paul III de l'autre »<sup>140</sup>. La nomination de Jean de Lorraine à Lyon est une mesure transitoire dans l'attente de l'élévation d'Hippolyte au cardinalat, le pape étant réticent à conférer un archevêché à un prélat non pourvu du chapeau. Une fois que d'Este a intégré le Sacré-Collège, le Lorrain résigne en sa faveur le siège de Lyon en 1539. Pour ce qui est de Saint-Médard, il semble que les raisons de l'intérim qu'y effectue le cardinal Jean dépendent moins du roi que d'Hippolyte d'Este. C'est pourquoi nous y reviendrons ultérieurement<sup>141</sup>.

Enfin, la nomination de Lorraine comme évêque d'Agen semble ressortir de la même logique. L'évêché a été promis par le roi à Cesare Fregoso pour l'un de ses fils<sup>142</sup> en récompense des services que le capitaine génois lui a rendus dans la péninsule. À la mort d'Antonio della Rovere en 1538, ce siège échoit au cardinal de Lorraine qui le conserve jusqu'à sa mort, les enfants de Fregoso étant trop jeunes. Peu après cette nomination, François I<sup>er</sup> donne à la famille Fregoso des revenus prélevés sur l'évêché d'Agen<sup>143</sup>, ce qui montre qu'il dispose comme il l'entend des biens du diocèse, auxquels s'ajoutent ceux de la cure de Cancon que le cardinal attribue à Costanza Rangona, la veuve de Fregoso. Bien que l'évêque effectif d'Agen soit Jean de Lorraine, Ettore Fregoso semble en porter le titre comme le montre la dédicace que lui adresse Pierre de Mesme dans sa *Grammaire italienne* publiée en 1548<sup>144</sup>. Selon Francisco Picco, cela ne signifie pas que le bénéfice soit détenu et par le cardinal et par Fregoso. Cette dédicace est plutôt le signe qu'Ettore a reçu l'expectative du diocèse d'Agen<sup>145</sup>. Cela signifierait que les démarches de sa mère entreprises en ce sens auprès de Pierre Louis Farnèse, le fils du pape Paul III, en juin 1546 auraient abouti. Costanza a en effet écrit au duc de Parme et de Plaisance pour faire confirmer la promesse faite par François I<sup>er</sup>. Pour Picco, si Agen passe à Matteo Bandello après la mort de Jean de Lorraine, c'est que Fregoso n'a pas encore l'âge requis

---

140 J. Sènié, *Entre l'aigle, les Lys et la tiare...*, p. 494. Un grand merci à Jean Sènié qui m'a éclairé sur les raisons du passage de Jean de Lorraine à Lyon.

141 Voir *infra*, p. 92.

142 F. Picco, « Matteo Bandello, évêque d'Agen », dans *Revue de l'Agenais*, t. 47, 1920, p. 194.

143 *CAF*, t. III, n° 10088, 12 juin 1538. Le roi donne à Cesare Fregoso et au s<sup>r</sup> de Brissac les deniers dont sont redevables les commis à la recette des emprunts, décimes, dons et octrois du diocèse d'Agen.

144 Celle-ci est ainsi formulée : « à messire Hector Fregose, évêque d'Agen ». Voir F. Picco, « Matteo Bandello... », p. 197.

145 Picco parle d'évêque présomptif. Pour cela et ce qui suit, voir F. Picco, « Matteo Bandello... », p. 197-198.

pour prendre possession du diocèse<sup>146</sup>. Quoi qu'il en soit, ce statut d'intérimaire peut aussi être attribué au cardinal de Lorraine. C'est ainsi qu'est expliquée la présence, au milieu d'une cohorte de prélats italiens qui se sont succédé à Agen de 1478 à 1586, non pas d'un régnicole à proprement parler, comme l'écrit Jules Mathorez<sup>147</sup>, mais d'un prince du Nord.

À travers ces trois exemples, il apparaît que François I<sup>er</sup> n'est pas dépourvu d'une vision à plus ou moins long terme en matière de politique bénéficiale. Jean de Lorraine est en quelque sorte un instrument de temporisation entre les mains du souverain : il n'est pas celui qui doit *in fine* obtenir le bénéfice auquel il est nommé mais le roi le lui remet en attendant que la situation se régularise et que le candidat qu'il veut récompenser présente toutes les conditions requises. Cette situation éclaire en tout cas pourquoi le cardinal a davantage pratiqué le cumul des bénéfices épiscopaux que les autres prélats de son temps. Cette observation vient compléter l'hypothèse posée par Joseph Bergin : « vue la dispersion géographique des évêchés français qu[e Jean de Lorraine] a eus, il est plausible que François I<sup>er</sup> l'ait utilisé pour briser la mainmise des familles nobles locales sur les diocèses en question. »<sup>148</sup> Il s'agit maintenant d'étudier plus en détail la carrière épiscopale du « *maximus cumulator episcopatum* » et de voir quelles sont les stratégies qui la sous-tendent.

---

146 C'est aussi l'avis de Émile Picot qui qualifie Bandello d' « intérimaire ». Voir É. Picot, *Les Italiens en France au XVI<sup>e</sup> siècle*, Bordeaux, 1918 ; réimpr. Manzianna, 1995, p. 10.

147 J. Mathorez, « Le clergé italien en France au XVI<sup>e</sup> siècle », dans *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. 8, 1922, p. 418.

148 J. Bergin, « Reims et les autres... », p. 35.

## Chapitre II. « Evesque au ventre de sa mere » (1501-1550)

Au détour des événements qu'il consigne pour l'année 1541, Jean Le Coullon, laboureur aisé du pays messin, donne à l'occasion d'une saillie pleine d'ironie le nom de l'évêque d'alors qui n'est autre que Jean de Lorraine :

En ce temps là estoit evesque de Metz Jean cardinal de Lorraine. C'est celluy que l'on dist avoir estez evesque au ventre de sa mère. Sy ce eust estez une fille c'eust estez une evesqueresse<sup>149</sup>.

L'intérêt de cette remarque piquante est double. Elle met en évidence la complexité des transactions bénéficiales. Alors que l'évêque en titre en 1542 est Nicolas de Lorraine<sup>150</sup>, pour les gens du commun, l'évêché de Metz est encore aux mains du cardinal, qui en est certes l'administrateur. Elle est par ailleurs précieuse car peu de contemporains du cardinal ont commenté son *cursus honorum*<sup>151</sup>. Le Coullon ne semble pas donner ici son avis mais rapporter une rumeur qui court. Elle révèle que l'entrée très précoce dans la carrière ecclésiastique de Jean de Lorraine a paru quelque peu inouïe, pour ne pas dire scandaleuse ou abusive, même s'il faut prendre en compte le fait que le chroniqueur éprouve de la sympathie pour les idées de la Réforme. Quoi qu'il en soit, elle rappelle que Jean fut prélat non par choix mais par stratégie familiale. C'est pourquoi il faut à présent étudier la place qu'il occupe dans la politique de son père René II.

### A. La politique religieuse de René II : patrimonialiser les Trois-Évêchés

À cause de l'absorption du patrimoine angevin par Louis XI à la mort du roi René et du fait de l'échec de ses expéditions italiennes, René II a été en quelque sorte contraint de se soucier de sa principauté lorraine<sup>152</sup>. Si les recherches récentes ont relativisé le

---

149 J. Le Coullon, *Journal de Jean Le Coullon (1537-1587), d'après le manuscrit original*, éd. E. de Bouteiller, Paris, 1881, p. 4. Ce passage prend place dans les premières pages du *Journal*.

150 Voir *infra*, p. 65.

151 Il est notable que les réformateurs ne l'évoquent pas dans leur correspondance. Brantôme, quelques décennies après, n'en parle pas non plus alors que, par deux fois, il consacre quelques lignes à Jean de Lorraine (P. de Bourdeilles, s<sup>r</sup> de Brantôme, *Œuvres complètes*, t. III, p. 232 ; t. IX, p. 480-483).

152 P. Contamine, « René II, créateur... », p. 15.

désintérêt de la maison d'Anjou pour ses domaines lotharingiens avant 1473<sup>153</sup>, il est admis que le principat de René II constitue un tournant dans l'histoire du duché. C'est ce que montre le titre retenu pour le colloque organisé à l'occasion du cinq-centième anniversaire de sa mort : *Le duc de Lorraine René II et la construction d'un État princier*. La politique du duc dans ses États peut se résumer à un grand principe : il s'agit de créer une unité et de maintenir la cohésion d'une principauté caractérisée par son éclatement. La Lorraine du début du XVI<sup>e</sup> siècle est en effet un « invraisemblable imbroglio de territoires émiettés à l'extrême »<sup>154</sup>, pour reprendre une formule qui exprime bien la difficulté de la tâche. Pour ce faire, l'intervention du duc dans les affaires religieuses constitue l'un des moyens à sa disposition.

### 1. Une politique qui porte ses fruits...

Il n'entre pas dans le cadre de notre propos de revenir en détail sur l'ensemble des interventions du duc en matière bénéficiaire<sup>155</sup>. Ce qui nous importe ici, c'est son attitude à l'égard des Trois-Évêchés. C'est pourquoi nous nous en tiendrons à une comparaison entre les évêques de Metz, Toul et Verdun en place en 1473 et en 1508, dates qui marquent le début et la fin du principat de René II.

Lorsque Isabelle de Lorraine cède à son fils le duché lorrain le 11 novembre 1473, les Trois-Évêchés constituent encore trois « chevaux de Troie du duc de Bourgogne qui a placé ses partisans sur les trônes épiscopaux »<sup>156</sup>. C'est particulièrement le cas de Metz et de Toul. Georges de Bade, évêque messin depuis 1459, est allié à Charles le Téméraire depuis 1467<sup>157</sup>. Il continue de servir la famille de Bourgogne après la bataille de Nancy de 1477 puisqu'il devient conseiller de Maximilien d'Autriche. L'évêque de Toul Antoine de Neuchâtel est, quant à lui, « issu d'une puissante famille bourguignonne qui tient les pays de Haute-Moselle et qui s'est opposée militairement au duc de Lorraine de 1467 à

---

153 Voir C. Rivière, « René I<sup>er</sup> d'Anjou, duc de Lorraine (1431-1453) : un prince moderne dans une principauté féodale ? », dans *René d'Anjou (1409-1480), pouvoirs et gouvernement*, dir. J.-M. Matz, N.-Y. Tonnerre, Rennes, 2011, p. 31-45.

154 *Histoire de la Lorraine. Les Temps modernes 1...*, p. 5. Voir annexes, carte 1.

155 Sur ce point, voir C. Barralis, « René II et les évêques de la région lorraine », dans *Annales de l'Est. René II, lieutenant et duc de Bar (1473-1508)*, 2014, p. 243-255 ; H. Schneider, « Les lettres patentes de René II, jalons pour l'étude d'un règne », dans *Lotharingia. Le duc René II...*, p. 37-38.

156 L. Dauphant, « Construire un État territorial lorrain : le rôle des officiers et des archives sous René II », dans *Lotharingia. Le duc René II...*, p. 22.

157 C. Barralis, « René II et les évêques... », p. 245.



1472. »<sup>158</sup> S'ils ne sont pas ouvertement hostiles à René II, celui-ci ne peut cependant pas s'appuyer sur eux pour accroître son autorité. Le cas de Verdun est un peu différent dans la mesure où Guillaume de Haraucourt est le neveu de Louis de Haraucourt, qui l'a précédé sur le siège épiscopal et qui était conseiller du roi René. Toutefois, l'évêque Guillaume et le duc René II s'opposent à cause de l'imbrication du temporel du diocèse verdunois dans le duché de Bar<sup>159</sup>.

La situation a beaucoup évolué à la fin du principat de René II. Le duc est parvenu à faire nommer des fidèles à la place des prélats bourguignons. Le premier est son propre oncle, Henri de Lorraine-Vaudémont, qui succède à Georges de Bade en 1485<sup>160</sup>. D'après dom Calmet, s'il obtient les suffrages des chanoines, c'est que son neveu a envoyé le sénéchal de Bar et les baillis de Nancy et d'Allemagne pour faire pression sur le chapitre, en même temps qu'il rassemblait des troupes prêtes à pénétrer en pays messin<sup>161</sup>. Il faut néanmoins préciser que Henri de Lorraine n'était pas tout à fait un nouveau venu à Metz. En effet, il avait été pourvu d'une prébende de chanoine en 1443<sup>162</sup>. À Toul, après la mort d'Antoine de Neuchâtel en 1495, c'est Olry de Blâmont, compétiteur malheureux de Guillaume de Haraucourt en 1457 et de Georges de Bade en 1459<sup>163</sup>, qui devient évêque. Le nouveau pontife est un cousin de René II et lui est acquis puisqu'il lui cède presque immédiatement le patrimoine familial qui lui échoit à la mort de son neveu Louis de Blâmont<sup>164</sup> puis l'institue son héritier universel dans son testament<sup>165</sup>. À son décès le 6 mai 1506<sup>166</sup>, c'est un conseiller du duc qui le remplace en la personne de Hugues des Hazards<sup>167</sup>. La proximité de ce dernier avec René II est illustrée à la fois par

---

158 *Ibid.*, p. 244.

159 *Ibid.*, p. 247-248.

160 Il est postulé par les chanoines le 15 octobre 1484 (*Histoire lorraine*, t. V, col. 575), soit quatre jours après la mort de Georges de Bade et pourvu le 16 mai 1485. Il était auparavant évêque de Théroüanne depuis 1457, siège qu'occupe quelques décennies plus tard son petit-neveu, Jean de Lorraine.

161 *Ibid.*

162 Il possédait également un canonicat à Toul et à Verdun. Voir la notice qui lui est consacrée dans M. Bouyer, P. Péjeot, *Fasti Ecclesiae Gallicanae. Tome XVII : diocèse de Toul*, Turnhout, 2017, p. 202, n° 237.

163 B. Picart, *Histoire ecclésiastique et politique de la ville et du diocèse de Toul*, Toul, 1707, p. 590.

164 BnF, Lorraine 10, fol. 108-109 (*non vidi*) ; B. Picart, *Histoire...*, p. 589-590. Il s'agit du comté de Blâmont et des prévôtés de Deneuvre, Amermont, Mandres et Fougerolles.

165 Le testament d'Olry de Blâmont, daté du 23 septembre 1505, a été édité par dom Calmet (*Histoire de Lorraine*, t. VI, col. CCCXLIV-CCCXLIX).

166 E. Martin, *Histoire des diocèses...*, t. I, p. 557.

167 Pour le détail de sa trajectoire ecclésiastique, voir M. Bouyer, P. Péjeot, *Fasti...*, p. 202, n° 237. Hugues des Hazards fait par ailleurs partie des exécuteurs testamentaires de son prédécesseur à Toul (*Histoire*

son rôle au sein des instances politiques de la Lorraine<sup>168</sup> et par le tour qu'a pris sa carrière ecclésiastique grâce à l'appui du Lorrain<sup>169</sup>. Cette nomination n'en demeure pas moins une sorte de pis-aller après le refus de l'empereur Maximilien de laisser René II acheter le comté de Toul<sup>170</sup>. L'évêché de Verdun, enfin, échoit à la mort de Guillaume de Haraucourt<sup>171</sup> à Warry de Dommartin, en vertu de la coadjutorerie que ce dernier, après diverses manœuvres, était parvenu à obtenir<sup>172</sup>. La famille de celui-ci appartient à l'entourage ducal : son frère Guillaume de Dommartin est bailli d'Épinal et maître d'hôtel de René II<sup>173</sup>. C'est sans doute l'une des raisons pour lesquelles le duc l'a appuyé pour succéder à Haraucourt. Il faut ajouter que Dommartin n'est pas un personnage secondaire aux yeux de René II dans la mesure où il reçoit, avec Hugues des Hazards, la tutelle du jeune Jean de Lorraine quand celui-ci est émancipé par son père<sup>174</sup>.

À défaut de mettre la main sur le temporel des diocèses lorrains malgré ses tentatives, René II de Lorraine parvient à faire nommer des évêques qui lui sont proches et qui sont capables de servir ses intérêts. S'il est peut-être un peu fort d'affirmer que « [son] contrôle devient alors total »<sup>175</sup>, il faut reconnaître que la maîtrise du duc sur ces évêchés est suffisamment assurée pour qu'il y place deux de ses fils : d'abord Jean à Metz en 1501 puis Louis à Verdun en 1508. Le fait qu'ils obtiennent par la suite la commende de deux abbayes lorraines de premier ordre, à savoir Gorze pour Jean et Saint-Mihiel pour Louis, montre que les interventions de leur père ne se limitent pas aux bénéfices séculiers. Cette consécration, si l'on ose le terme, est en grande partie due à l'indéniable habileté

---

*de Lorraine*, t. VI, col. CCCXLVIII).

168 Le duc le nomme président du conseil de Lorraine en 1495 ainsi que président de la chambre des comptes de Lorraine le 9 avril 1498 (A. de Mahuet, *Biographie de la chambre des comptes de Lorraine*, Nancy, 1914, p. 43).

169 B. Picart, *Histoire...*, p. 599-601.

170 *Ibid.*, p. 598.

171 Le 20 février 1500 (a. st.), d'après R. de Wassebourg, *Antiquitez de la Gaule Belgicque, royaume de France, Austrasie et Lorraine...*, Paris, 1549, fol. 540v.

172 R. de Wassebourg, *Antiquitez...*, fol. 540. Wassebourg dresse de Warry de Dommartin un portrait très peu flatteur, disant de lui : « car surtout se donna aux honneurs mondains, et eut ambition d'avoir plusieurs benefices, par toutes voyes et diligences qu'il luy estoit possible, ayant amour desordonnée à ses parens, et desir merueilleux de les avancer » (*ibid.*, fol. 539v). Est-ce parce que Warry avait obtenu son siège grâce à l'appui du duc de Lorraine ?

173 *Ibid.*, fol. 539.

174 Pièce justificative n° 1.

175 L. Dauphant, « Construire un État territorial lorrain... », p. 22. Certes, les évêchés lorrains ne représentent plus un danger pour la principauté lorraine en 1508 mais ils n'ont pas été annexés par le duc, qui ne peut exercer sur eux qu'un contrôle indirect.

politique dont René II a fait preuve face aux résistances qui lui ont été opposées.

## 2. ... en dépit des difficultés

Dans sa volonté de contrôle des évêchés lorrains, le duc ne se heurte pas seulement au désir d'autonomie des chapitres, qu'il parvient à se concilier de toute façon par l'intimidation ou le compromis<sup>176</sup>. Son principal compétiteur pour la nomination des évêques dans les Trois-Évêchés n'est pas, comme on pourrait le penser, le roi de France ou l'empereur – même si ceux-ci tentent de peser sur la dévolution de ces diocèses<sup>177</sup> – mais bien le pape. À l'instar des autres princes européens, la politique religieuse de René consiste en partie à limiter les interventions pontificales. Cela lui est rendu d'autant plus nécessaire par le fait que le concordat germanique<sup>178</sup>, signé entre le pape Nicolas V et l'empereur Frédéric III en 1448, n'a pas été étendu à toute la Lorraine. Sous René II, en effet, il ne s'applique que dans l'évêché de Metz<sup>179</sup>. Il faut attendre un indult de Léon X en avril 1520 (n. st.) pour qu'il soit en vigueur à Verdun<sup>180</sup>. Pour illustrer les tensions qui s'élèvent dans certains cas entre le Saint-Siège et la Lorraine, nous nous arrêtons sur un exemple, en lien avec la nomination de Jean de Lorraine comme coadjuteur de l'évêque de Metz.

Selon dom Calmet, c'est Henri de Lorraine qui voulut prendre un coadjuteur et « jetta les yeux sur Raimond Perraud »<sup>181</sup>, cardinal du titre de Saint-Vital, évêque de Gurce et légat *a latere* en Allemagne<sup>182</sup>. René II l'aurait convaincu de nommer plutôt comme coadjuteur le petit Jean. Toutefois, le cardinal de Gurce ne l'entendit pas de cette façon. Pour le faire renoncer à la coadjutorerie de Metz, le duc de Lorraine lui accorda de très

---

176 À Metz, l'élection de Henri de Lorraine aboutit aussi parce que le duc rachète une partie des dettes du chapitre (*Le diocèse de Metz*, dir. H. Tribut de Morembert, Paris, 1970, p. 96).

177 Voir par exemple le mandement de l'empereur Maximilien à René II de Lorraine par lequel il lui demande de saisir le temporel de l'évêché de Toul pour qu'il ne puisse pas être remis à un autre candidat qu'Olry de Blâmont, au cas où le pape persisterait dans son refus de confirmer son élection. Voir BnF, Lorraine 242 bis, pièce 95, 11 juillet 1495 ; BnF, fr. 4885, p. 10665 (mention). Sur le détail de l'élection d'Olry, voir *Histoire lorraine*, t. V, col. 601-606.

178 Par cette convention, le pouvoir de nomination du pape est plus restreint. Pour le détail, voir P.-T. Durand de Maillane, *Dictionnaire...*, t. I, p. 350-351, art. « Concordat germanique ».

179 *Histoire de Lorraine*, t. V, col. 605.

180 *Histoire de Lorraine*, t. V, col. 624 ; t. VII, col. CCCLXIX-CCCLXXII.

181 *Histoire de Lorraine*, t. V, col. 578.

182 Il est créé cardinal par Alexandre VI lors du consistoire de 1493 (Eubel, t. II, p. 22). Il reçoit la légation auprès du roi des Romains le 5 octobre 1500 (*ibid.*, p. 55). Pour plus de détails, voir F. Rapp, « Un contemporain d'Alexandre VI Borgia, le cardinal Raymond Péraud (1435-1505) », dans *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. 138-3, 1994, p. 665-677.

larges concessions : avec l'accord de l'évêque et du chapitre de Toul, il lui promit la succession de cet évêché<sup>183</sup>, l'abbaye de Saint-Mansuy, tous les bénéfices détenus par Olry de Blâmont et tous ceux qui viendraient à vaquer d'une valeur inférieure à 2 000 ducats, tout en promettant de ne pas s'entremettre dans les juridictions spirituelles et temporelles<sup>184</sup>. La coadjutorerie de Metz revint donc à Jean de Lorraine, une fois l'accord des chanoines et la confirmation du Siège apostolique obtenus en novembre 1500 et en 1501<sup>185</sup>. L'affaire ne s'arrête cependant pas là et suscite l'intervention du pape. Il n'est pas évident d'en restituer la chronologie. En effet, que ce soit le père Benoît Picart ou dom Calmet, ils ne rapportent pas les éléments dans l'ordre. Ils évoquent l'arrestation du secrétaire que le cardinal de Gurce a dépêché « pour prendre possession de l'évêché en son nom »<sup>186</sup> après avoir mentionné la mort d'Olry de Blâmont<sup>187</sup>. Or Raymond Péraud décède avant ce dernier, le 5 septembre 1505<sup>188</sup>. De la même façon, l'abbé Martin montre que Hugues des Hazards a été secrètement élu par le chapitre coadjuteur de Toul le 20 octobre 1505<sup>189</sup> puis affirme qu'un procès allait s'engager entre le cardinal-légat et le président de Lorraine<sup>190</sup>. On ne peut que relever cette incohérence dans les dates et en expliquer la raison par la complexité des tractations. Quoi qu'il en soit, quand le cardinal de Gurce présente au chapitre les bulles de coadjutorerie qu'il a obtenues d'Alexandre VI le 16 juillet 1501<sup>191</sup>, il se voit opposer une fin de non-recevoir. Le souverain pontife envoie alors un bref aux chanoines, les sommant de se soumettre. Soutenus par le duc, ils s'y refusent. Si le conflit ne dégénère pas comme en 1495, lors de la nomination d'Olry de Blâmont<sup>192</sup>, c'est que le différend est aplani par la mort des protagonistes et que le pape finit par confirmer Hugues des Hazards.

---

183 D'après dom Calmet, le duc avait aussi obtenu d'Olry de Blâmont qu'elle revienne à Jean de Lorraine (*Histoire lorraine*, t. V, col. 579).

184 BnF, Lorraine 242 bis, pièce 59 ; BnF, fr. 4885, p. 10674, Bar-le-Duc, 18 avril 1501 (mention).

185 M. Meurisse, *Histoire...*, p. 599.

186 B. Picart, *Histoire...*, p. 600.

187 Comme nous l'avons dit, l'évêque trépassa le 6 mai 1506.

188 *Histoire de Lorraine*, t. V, col. 608.

189 AD 54, G 75, fol. 78, cité par E. Martin, *Histoire des diocèses...*, t. I, p. 556.

190 *Ibid.*, p. 557.

191 *Ibid.*, p. 556.

192 Un interdit avait frappé le diocèse de Toul et les chanoines avaient été excommuniés (*Histoire de Lorraine*, t. V, col. 601-605). Voir aussi BnF, fr. 4885, p. 10675 : protestation de René II contre les poursuites faites en cour de Rome par Jean de Marades (16 novembre 1495).

### 3. Une patrimonialisation réussie ?

Avant d'esquisser une forme de bilan, il faut convenir d'un fait. En ce qui concerne les nominations ecclésiastiques et pour affirmer une certaine souveraineté dans ce domaine, René II est prêt à mobiliser beaucoup d'énergie et de moyens. Dans l'affaire du cardinal de Gurce, on peut penser que le duc a été cynique puisqu'il a fait des promesses qu'il a reniées quelques semaines plus tard à peine. Néanmoins, quand on envisage ce qu'il était prêt à concéder pour faire nommer son fils Jean coadjuteur, ses objectifs apparaissent clairement.

C'est dans le domaine financier que l'investissement du duc reste le plus impressionnant. Le testament du prince nous apprend quelles ont été les sommes engagées afin d'obtenir pour Jean l'évêché de Metz. Si le futur cardinal souhaite rentrer dans la succession, il doit au préalable rembourser 64 000 francs, « qui ont été exposé [sic] pour l'expédition dudit Evêché »<sup>193</sup>. C'est une somme absolument colossale non seulement au regard des autres montants évoqués dans l'acte<sup>194</sup> mais aussi parce qu'elle est supérieure au montant de la dot prévue au cas où l'enfant à naître du duc et de la duchesse était une fille<sup>195</sup>. Les 64 000 francs ne recouvrent vraisemblablement pas que le montant des taxes perçues par le Saint-Siège mais en l'absence de données sur la valeur du franc barrois par rapport au florin, il est difficile de l'affirmer de façon certaine. Quoi qu'il en soit, la famille ducale est tout de même contrainte de déboursier de grosses sommes en cour de Rome. D'après les registres d'obligations pour les communs services<sup>196</sup>, les bulles qu'a octroyées Alexandre VI à Henri de Lorraine-Vaudémont ont coûté 6 000 florins. À titre de comparaison, Guillaume de Honstein, évêque de Strasbourg, doit payer 4 000 florins d'or pour la confirmation de son élection en 1506 et il s'agit déjà d'une somme considérable<sup>197</sup>. Il est probable que ce soit le duc qui ait payé cette somme puisque le représentant de l'évêque de Metz, Jean Pariset, est également le

---

193 *Histoire de Lorraine*, t. VI, col. CCCLIII.

194 Par exemple, le duc donne 600 francs à chacune des églises cathédrales de Metz, Toul et Verdun pour la célébration de messes de requiem, soit des sommes cent fois moins élevées. Dans la mesure où René II a fixé le franc barrois aux deux tiers de la livre tournois (*Histoire de la Lorraine. Les Temps modernes 1...*, p. 21), cette somme de 64 000 francs équivaut à environ 42 000 livres.

195 Celle-ci s'élève à 50 000 francs.

196 A. Clergeac, *La Curie et les bénéficiaires consistoriaux : études sur les communs et les menus services (1300-1600)*, Paris, 1911, pièce justificative n° 20, p. 274-275.

197 F. Rapp, « Ce qu'il en coûtait d'argent et de démarches pour obtenir de Rome la confirmation d'une élection épiscopale (1506) », dans *Revue d'Alsace*, t. 104, 1966-1974, p. 43.

procureur de René II. À cela, il faut ajouter les différentes taxes relatives à la nomination de Jean de Lorraine. René II a payé au titre des communs services près de 4 000 florins, si ce n'est plus<sup>198</sup>. L'affaire de la coadjutorerie de Metz représente donc un coût compris entre 10 000 et 15 000 florins. De même, dans le testament de Philippe de Gueldre, la duchesse évoque, quant à elle, la somme de 9 000 florins d'or du Rhin, équivalant à 18 000 francs barrois, qu'il a fallu déboursier en vue d'obtenir les bulles de provision de l'évêché de Verdun pour son fils Louis de Lorraine<sup>199</sup>.

L'importance des montants engagés sur la tête d'enfants âgés de quelques années à peine montre l'enjeu que représente pour René II le contrôle des Trois-Évêchés. Il semble qu'en s'étant donné les moyens de sa politique, sans transiger sur l'aspect financier des choses, le duc soit parvenu à exercer une très forte influence sur les diocèses lorrains. En effet, à la mort de Henri de Lorraine, l'évêché de Metz passe sans heurts à son petit-neveu et coadjuteur. Jean de Lorraine ne doit pas affronter non plus de compétiteur lorsque son frère Louis résigne en sa faveur l'évêché de Verdun<sup>200</sup>. Plus largement, le fait, sur lequel nous allons revenir, que Jean de Lorraine ait à plusieurs reprises occupé simultanément les trois sièges de Metz, Toul et Verdun, tout comme le fait qu'il ait pu nommer sans difficulté ses propres neveux coadjuteurs, démontrent que la politique initiée par son père a fonctionné.

## B. Le déploiement d'une stratégie personnelle

La lettre de l'amiral Bonnivet au duc Antoine que nous avons déjà mentionnée démontre que le cardinal de Lorraine se positionne très tôt sur le marché bénéficial du royaume de France. En 1519, il vient tout juste d'être élevé au cardinalat et sa présence aux côtés du roi est vraisemblablement récente. Pourtant, il ne craint pas de candidater à la succession de l'archevêque de Bourges, le cardinal Antoine Bohier. S'il n'obtient pas ce bénéfice et n'en sera d'ailleurs jamais pourvu, force est de constater que Jean de

---

198 Le 7 juillet 1506, Pariset s'acquitte de 2053 florins pour le reste de la part des communs services qui revient aux cardinaux. Le 10 mai de l'année suivante, il verse 950 florins pour le premier tiers de la part du pape, « pro prima tertia parte communis pape » (A. Clergeac, *La curie...*, p.275). Il semblerait que le pape touche 2850 florins. Donc que cette taxe s'élève à 5700 florins puisqu'elle est partagée à égalité entre le souverain pontife et le Sacré-Collège. Quoi qu'il en soit, la Chambre apostolique délivre au duc une quittance le 15 mai 1507 pour cette somme et d'autres taxes (BnF, fr. 4885, p. 10717). Parmi celles-ci, 215 florins sont pour les officiers du pape. Il s'agit peut-être d'une partie des menus services. Sur la fiscalité pontificale, voir O. Poncet, *La France et le pouvoir pontifical...*, p. 206-209.

199 *Histoire lorraine*, t. VI, col. CCCLXXIII. Cette somme vaut à près de 12 000 livres.

200 Eubel, t. III, p. 335.

Lorraine ne manque pas d'ambition du haut de ses vingt-et-un ans. À la lecture de la missive, on comprend que ce sont avant tout des problématiques financières qui le poussent à demander Bourges, bien qu'il ne fasse pas partie des évêchés les plus lucratifs du royaume<sup>201</sup>. Mais est-ce là la seule logique qui sous-tend la construction de son patrimoine bénéficial ?

Pour pouvoir répondre à cette interrogation, il convient en premier lieu de dresser la liste des archevêchés et des évêchés dont Jean de Lorraine a été le titulaire et de retracer ainsi sa carrière épiscopale. Pour ce faire, nous nous appuyons sur le formidable outil que constitue la *Hierarchia catholica*. Nous sommes conscients que les données assemblées par Conrad Eubel et ses continuateurs ne permettent pas de rendre compte de l'ensemble du processus de dévolution d'un bénéfice majeur, qui va de la proposition d'un candidat par le roi et de sa nomination à la prise de possession qui marque la jouissance effective dudit bénéfice, à laquelle peut s'ajouter la prestation d'un serment fait au souverain pour la possession du temporel. La *Hierarchia* a cependant le mérite d'indiquer avec précision la date de la bulle de provision fulminée par le pape. Les informations qu'elle contient sont par ailleurs fiables puisqu'elles proviennent majoritairement du dépouillement des archives consistoriales par Eubel<sup>202</sup>. En ce qui concerne les dates de sortie de charge, nous reprenons la date que la *Hierarchia* donne pour le successeur du cardinal dans chaque évêché<sup>203</sup>. Pour en donner une vue d'ensemble, nous présentons la liste des bénéfices séculiers de Jean de Lorraine sous forme de tableau. Nous serons amenés à la commenter un peu plus en détail par la suite. Lorsqu'une information n'a pas été extraite de la *Hierarchia catholica*, nous en donnons la source.

---

201 Cédric Michon range Bourges parmi les diocèses dont les revenus avoisinent les 5 000 livres annuelles (C. Michon, *La crosse et le sceptre...*, p. 272). Aux dires de Guillaume Gouffier, il appartient plutôt à la classe supérieure qui regroupe les évêchés rapportant 10 000 livres par an.

202 Pour une présentation de ce fonds des Archives apostoliques du Vatican, voir M. François, « Les sources de l'histoire religieuse de la France au Vatican », dans *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. 19, 1933, p. 328 et sq.

203 Il s'agit d'une approximation puisque s'il y a eu résignation, la date de celle-ci est nécessairement antérieure.

Bénéfice	Prédécesseur	Date d'entrée en charge	Successeur	Date de sortie de charge
Metz (1)	Henri de Lorraine-Vaudémont	10 décembre 1505	Nicolas de Lorraine	1543 <sup>204</sup>
Toul (1)	Hugues des Hazards	19 octobre 1517	Hector d'Ailly (2)	12 février 1524
Valence	Gaspard de Tournon	26 avril 1521	François Guillaume de Clermont-Lodève	11 janvier 1524 <sup>205</sup>
Thérouanne	François de Melun	7 janvier 1522	François de Créquy	8 novembre 1535
Verdun	Louis de Lorraine	9 décembre 1523	Nicolas de Lorraine	4 juin 1544
Luçon	Ladislas Dufau	14 décembre 1523	Louis de Bourbon	11 janvier 1524
Narbonne	Jules de Médicis	11 janvier 1524	Hippolyte d'Este	18 mai 1550
Reims	Robert de Lenoncourt	16 novembre 1532	Charles de Guise	6 février 1538
Toul (2)	Hector d'Ailly (2)	1 <sup>er</sup> mars 1533 <sup>206</sup>	Antoine Pelegrin (46)	15 janvier 1537
Albi	Antoine Duprat	6 août 1535	Louis de Guise	10 mai 1550
Lyon	François de Rohan	20 juin 1537	Hippolyte d'Este	29 octobre 1539
Agen	Antonio della Rovere	25 mai 1538	Matteo Bandello	18 mai 1550
Nantes	Louis d'Acigné	18 août 1542	Charles de Bourbon	18 mai 1550
Toul (3)	Antoine Pelegrin (46)	août 1542 <sup>207</sup>	Toussaint d'Hocédy	16 février 1543
Metz (2)	Nicolas de Lorraine	1548 <sup>208</sup>	Charles de Guise	18 mai 1550

Tableau 2. Les diocèses du cardinal Jean de Lorraine (1505-1550)

204 M. Meurisse, *Histoire...*, p. 608.

205 Eubel indique le 11 avril 1523. Il nous semble qu'il faille corriger en 1524. Voir *infra*, p. 69-70.

206 Il s'agit de la date du décès d'Hector d'Ailly (2) (AD 54, G 75, cité par E. Martin, *Histoire des diocèses...*, t. I, p. 633). Eubel, comme la *Gallia*, donne le 1<sup>er</sup> mars 1532 (Eubel, t. III, p. 321 ; *Gallia*, t. XIII, col. 1046). La *Gallia* reprend sans doute cette information du père Benoît Picart qui a retranscrit l'épithaphe d'Hector. Il s'agit donc de la date selon l'ancien style.

207 L'abbé Martin affirme qu'il était déjà mort le 18 août 1542 d'après les archives du chapitre de Toul (AD 54, G 75, fol. 97 cité par E. Martin, *Histoire des diocèses...*, t. I, p. 633). Il faut donc corriger Eubel qui indique le décès d'Antoine Pelegrin (46) en décembre 1542.

208 M. Meurisse, *Histoire...*, p. 609.



Le patrimoine bénéficial du cardinal-évêque se décompose sans surprise en deux ensembles géographiques d'inégale importance : les Trois-Évêchés et neuf diocèses français, dont trois archevêchés, dispersés dans l'ensemble du royaume. Analyser ce patrimoine en distinguant évêchés français et lorrains s'impose dans la mesure où le ressort des nominations diffère dans le royaume et dans le duché : si la maison ducale exerce un fort contrôle sur Metz, Toul et Verdun, rien n'est possible en France sans l'aval du roi qui tient évêchés et abbayes dans sa main. Cette distinction est d'autant plus pertinente que ces modalités de nomination ne sont pas sans conséquence sur le temps passé par le cardinal à la tête de chaque diocèse<sup>209</sup>. Alors qu'en France, la durée moyenne de ce temps est de dix ans, il s'agit d'un minimum en Lorraine. Cette variation influence nécessairement sur les stratégies déployées par le cardinal dans le royaume et dans la principauté lorraine.

### ***1. Le prolongement de la politique religieuse de René II***

À trois reprises au cours du XVI<sup>e</sup> siècle, les diocèses de Metz, de Toul et de Verdun sont réunis sous la houlette d'un même pasteur, ou plutôt d'un même administrateur, qui n'est autre que Jean de Lorraine : du 9 décembre 1523 au 12 février 1524, du 1<sup>er</sup> mars 1533 au 15 janvier 1537 et d'août 1542 au 16 février 1543. Force est de constater qu'il s'agit à chaque fois d'une courte période de transition, sauf après la mort d'Hector d'Ailly (2) en 1533 quand le cardinal conserve le siège de Toul pendant près de quatre ans. On pourrait penser que pour mieux assurer sa domination sur les Trois-Évêchés, la maison ducale a tout intérêt à ce qu'ils soient soumis à l'autorité d'un même évêque. Il semble cependant que cela ne soit pas le cas et que les Lorraines n'adoptent pas pour les trois diocèses une politique uniforme.

À Metz et à Verdun, la famille de Lorraine met en place une stratégie relativement proche, dont les modalités rappellent celle que René II avait déjà employée à Metz en 1501. Les bulles par lesquelles le pape Alexandre VI avait conféré la coadjutorerie de Metz à Jean<sup>210</sup> prévoyaient en effet que Henri de Lorraine-Vaudémont deviendrait administrateur<sup>211</sup> pour le spirituel et le temporel de l'évêché et conserverait sa vie durant

---

209 Voir annexes, tableau 2.

210 Le texte en est partiellement reproduit par M. Meurisse, *Histoire...*, p. 597-599.

211 L'administration est aux évêchés ce que la commende est aux abbayes (voir A. Clergeac, *La Curie et les bénéficiaires consistoriaux : études sur les communs et les menus services (1300-1600)*, Paris, 1911, p. 46).

le titre d'évêque, ainsi qu'un droit de regrès au cas où Jean passerait avant lui de vie à trépas. En vertu de ces bulles, Jean obtiendrait l'administration du diocèse à ses vingt ans et la pleine autorité épiscopale à ses vingt-sept ans, s'il remplissait les conditions requises. Jean de Lorraine n'agit pas autrement lorsqu'il se démet de l'évêché de Metz en faveur de son neveu Nicolas en 1530<sup>212</sup>. Les termes de la bulle que Clément VII adresse à Charles Quint sont explicites : le cardinal a résigné entre les mains du pape l'Église de Metz<sup>213</sup>. Il conserve en revanche l'administration de l'évêché comme le montrent deux autres bulles datées du même jour adressées au clergé messin et à l'archevêque de Trèves<sup>214</sup>. Le cardinal semble conserver toute la réalité de l'autorité puisqu'en 1543, Nicolas de Lorraine prend certes le titre d'évêque de Metz<sup>215</sup> mais s'intitule aussi « vicaire perpetuel et irrevocable »<sup>216</sup> de son oncle le cardinal dans un acte de donation au chapitre d'une parcelle du jardin du palais épiscopal<sup>217</sup>. À Verdun où il prend la suite de son frère Louis, comme nous l'avons vu, Jean de Lorraine procède de la même façon. D'après la *Hierarchia*, il résigne l'évêché en faveur de son neveu en janvier 1544. Il est resté l'administrateur jusqu'au 20 août 1546<sup>218</sup>, date à laquelle il se démet de cette charge ainsi que de la réserve des fruits au profit de Nicolas, tout en conservant un droit de regrès. Il est intéressant de noter que le Lorrain transmet ses évêchés messin et verdunois à un seul de ses neveux alors que Nicolas n'est pas le seul à avoir été destiné à la carrière ecclésiastique. Si le choix du cardinal – et plus largement de la maison ducal – s'est porté sur ce dernier, ce n'est pas parce qu'il serait l'aîné de cette génération. En effet, Charles de Guise est né quelques mois avant lui<sup>219</sup>. Il semble donc que le partage du patrimoine bénéficial de la famille recoupe la distinction posée par René II dans son testament : les bénéfices lorrains vont à la branche aînée quand ceux situés en France

---

212 AD 54, G 447-5, bulle de Clément VII à Charles Quint, 24 janvier 1530.

213 « Hodie siquidem dilectum filium nostrum Johannem Sancti Honofrii diaconum cardinalem Ecclesie Metensis tunc ex eo quod idem Johannes cardinalis regimini et administrationi ejusdem ecclesie, cui tunc ex concessione et dispensatione apostolica preerat, in manibus nostris sponte et libere cessit nosque cessionem ipsam duximus admittendam ».

214 AD 57, 447-5 et 447-6. Dans ces deux actes, Jean de Lorraine est qualifié d'« administrator ».

215 Il n'a cependant pas encore vingt ans puisqu'il est né le 17 octobre 1524 (G. Poull, *La maison ducal de Lorraine...*, t. II, p. 34).

216 M. Meurisse, *Histoire...*, p. 608.

217 Cet acte est conservé dans les archives du chapitre cathédral. Voir AD 57, G 472 (*non vidi*).

218 AD 57, G 449-22. Cet acte concerne non seulement l'administration de l'évêché de Verdun mais aussi celle du monastère de Gorze.

219 Il est né le 17 février 1524. Son frère Louis n'est que de trois ans plus jeune. Voir G. Poull, *La maison ducal de Lorraine...*, t. V, p. 5)

échoient à la branche guisarde. Il faut attendre 1548 et la renonciation de Nicolas à l'état ecclésiastique pour voir les Guises s'implanter dans les Trois-Évêchés. Pour Meurisse, ce dernier renonça à ses bénéfices après avoir estimé « que la condition ecclésiastique ne revenoit point à son humeur ny à ses inclinations »<sup>220</sup>. Il est plus probable que le décès de son frère le duc François en août 1545, qui laissait alors un petit garçon de deux ans, le futur Charles III de Lorraine, ait pesé dans sa décision<sup>221</sup>. Quoi qu'il en soit, l'année 1548 voit le retour du cardinal Jean sur le siège de Metz, en vertu d'un droit de regrès selon les auteurs de l'*Histoire générale de Metz*<sup>222</sup>, bien que cette faculté n'apparaisse pas dans les bulles que nous avons précédemment citées. Le 11 avril de cette même année, il se fait adjoindre son neveu Charles comme coadjuteur. Il n'est pas impossible que ce second passage à Metz ait été décidé quelque peu précipitamment, dans la mesure où l'empereur demande des éclaircissements sur la situation. Charles Quint écrit en effet aux échevins pour leur demander qui est le véritable évêque<sup>223</sup>. Les Treize répondent alors que « le cardinal Jean de Saint Onuphre étoit toujours reconnu pour seul évêque de Metz »<sup>224</sup>. Il est à noter que si Jean de Lorraine revient à Metz, il n'exerce pas son droit de regrès à Verdun comme il aurait pu le faire. Il préfère que le diocèse passe à un client, Nicolas Psaume<sup>225</sup>. Si l'administration spirituelle n'est pas directement confiée à un membre de la famille, le temporel reste, quant à lui, dans l'escarcelle des Guises puisqu'il est en la possession du cardinal Charles<sup>226</sup>.

Cette situation n'est pas sans rappeler l'attitude du cardinal à Toul, où il s'adonne à « un jeu savant de cession et de récupération »<sup>227</sup>. Par trois fois en effet, Jean de Lorraine monte sur le siège de saint Mansuy pour s'en démettre au profit de l'un de ses familiers. Nous ne revenons pas ici sur le détail du passage d'Hector d'Ailly (2), d'Antoine

---

220 M. Meurisse, *Histoire...*, p. 609.

221 Selon nous, l'attitude de Nicolas de Lorraine est à rapprocher de celle des cardinaux de famille qui ont délaissé la pourpre, ou tenté de le faire, pour assurer la survie de leur dynastie. Voir A. Tallon, « Les cardinaux à la Renaissance... », § 22.

222 *HGM*, t. III, p. 27.

223 *Ibid.* Cette lettre est datée du 13 juillet.

224 *Ibid.*, p. 28.

225 Pour le père Ardura, « conscient de l'état du diocèse, il [Jean de Lorraine] décida de céder son évêché à un authentique homme de Dieu et choisit Nicolas Psaume » (B. Ardura, *Nicolas Psaume (1518-1575), évêque et comte de Verdun : l'idéal pastoral du concile de Trente incarné par un prémontré*, Paris, 1990, p. 106). Malheureusement, il n'appuie cette affirmation ou cette interprétation sur aucune source.

226 S. Simiz, « Le cardinal de Lorraine et la Lorraine », dans *Un prélat français de la Renaissance...*, p. 179-180.

227 C. Michon, « Les richesses... », p. 36.

Pelegrin (46) et de Toussaint d'Hocédy à Toul<sup>228</sup> puisque le but est d'observer la stratégie du Lorrain à l'égard de l'évêché toulouais. Le cardinal y est nommé une première fois en 1517, où il succède à son tuteur Hugues des Hazards. Il le cède en février 1524 à Hector puis fait valoir son droit de regrès à la mort de ce dernier. Jean résigne à nouveau l'évêché en 1537 en faveur d'Antoine Pelegrin jusqu'à ce que celui-ci s'en démette en 1542. Revenu une dernière fois à Toul, Jean le transmet définitivement à Toussaint d'Hocédy peu de temps après, en 1543. Canoniquement, ces allées et venues sont permises par l'exercice du droit de regrès que nous avons déjà évoqué dans le cas de Metz. Durand de Maillane en donne une définition limpide dans son *Dictionnaire de droit canonique et de pratique bénéficiale* : il s'agit de « la révocation de la renonciation faite à un bénéfice »<sup>229</sup>. En plus de cette clause spéciale, le cardinal en ajoute d'autres. Quand il cède une première fois Toul en 1524, il conserve non seulement les fruits du diocèse mais encore la collation des bénéfices<sup>230</sup> et il en est de même en 1537<sup>231</sup> et en 1543<sup>232</sup>. Comment expliquer que Jean de Lorraine procède ainsi à Toul et ne cherche pas à se maintenir à la tête de cet évêché ? Le facteur géographique en est probablement l'une des causes. L'évêché de Toul est en effet enserré entre le duché de Bar à l'Ouest et au Nord et le duché de Lorraine à l'Est<sup>233</sup>. La capitale du diocèse n'est distante que de quelques kilomètres de Nancy. Ainsi, la présence d'un membre de la maison ducal sur le siège épiscopal est sans doute moins nécessaire pour assurer un contrôle sur le Toulouais<sup>234</sup>. Par ailleurs, les personnages qui bénéficient des résignations du cardinal appartiennent à son entourage mais servent aussi le duc son frère. Ainsi, deux d'entre eux, Hector et Toussaint, président le conseil de Lorraine. Il n'est pas impossible que leur délaier le diocèse de Toul, bénéfice prestigieux<sup>235</sup>, soit le moyen de leur donner

---

228 Nous nous y arrêtons dans les notices consacrées à ces trois personnages dans notre dictionnaire biographique.

229 P.-T. Durand de Maillane, *Dictionnaire...*, t. II, p. 635, art. « Regrés ». Le terme vient du latin *regressus* qui signifie retour.

230 B. Picart, *Histoire...*, p. 613.

231 *Ibid.*, p. 623. Toutefois, dans l'extrait des bulles d'Antoine Pelegrin citées par le père Benoît Picart, la collation des bénéfices n'est pas clairement mentionnée.

232 *Ibid.*, p. 630.

233 Voir annexes, carte 1.

234 L'influence ducal sur ce siège est indéniable et expliquerait pourquoi l'aura du deuxième cardinal de Lorraine y est moindre qu'à Metz et Verdun. Elle est en tout cas mise en lumière par la tentative de Toussaint d'Hocédy de céder ses droits régaliens à Charles III en 1562.

235 Sur l'attrait de l'évêché de Toul, voir S. Simiz, « Les évêques de Toul au XVI<sup>e</sup> siècle », dans *Études toulouaises*, t. 105, 2003, p. 22-23.

une certaine surface politique ou, du moins, de les hisser parmi les personnages influents de la principauté lorraine. Il est plus difficile d'y voir une récompense, au sens financier du terme, dans la mesure où, en raison des clauses de réserve émises par le cardinal, ces évêques doivent se contenter de la portion congrue des revenus du diocèse et disposent d'une marge de manœuvre réduite pour l'administrer.

Aux termes de ces observations sur les Trois-Évêchés, il faut remarquer que l'évêché de Metz a été occupé sans interruption par quatre membres de la maison ducal de 1485 à 1550, de même qu'à Verdun, trois Lorraines se sont succédé de 1508 à 1548. Jean et ses frères poursuivent donc avec succès la politique de leur père. Cette réussite n'est pas le fruit d'un accaparement par un seul prélat de ces bénéfices. Elle résulte bien plutôt d'un jeu subtil de transmission entre les générations, fondé sur un maniement habile des possibilités qu'offre le droit de l'Église d'alors. Cette souplesse est permise par l'absence de concurrence puisqu'il n'y a pas au sein du clergé lorrain de prélat de la stature du cardinal. Il n'en est pas de même en France.

## ***2. Un patrimoine bénéficial français constitué autour de deux poumons : Narbonne et Albi***

Entre 1516 et 1547, ce ne sont pas moins de cent quatre-vingt-deux ecclésiastiques qui furent pourvus par François I<sup>er</sup> de l'un des cent quatorze évêchés que compte le royaume<sup>236</sup>. Dans ce cadre autrement plus complexe que la Lorraine, étudier les stratégies mises en place par Jean pour participer à cette redistribution de la manne bénéficiale n'a rien d'évident, d'autant que l'absence de correspondance nous cache une partie de ses aspirations. À partir de l'observation des faits, nous pouvons néanmoins esquisser quelques hypothèses. Ces stratégies sont tributaires de deux phénomènes. Tout d'abord, il ne faut pas sous-estimer le poids du hasard sur les mouvements qui affectent le marché bénéficial. L'une des principales causes de vacance d'un diocèse est en effet la mort de son dernier possesseur, qui reste imprévisible comme se plaisent à le rappeler tous les testaments. En outre, le roi mène sa politique de répartition des bénéfices selon différentes logiques d'attribution par lesquelles il récompense tour à tour la haute aristocratie, la noblesse locale, les courtisans, les prélats étrangers, les prélats d'État, afin de « servir tout le monde »<sup>237</sup>. Autrement dit, quand bien même le

236 M. M. Edelstein, « Les origines sociales de l'épiscopat sous Louis XII et François I<sup>er</sup> », dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. 24-2, 1977, p. 242.

237 C. Michon, *La crosse et le sceptre...*, p. 272-273.

cardinal de Lorraine aurait des vues sur tel ou tel évêché, il doit compter avec tous ces paramètres qui poussent à ne pas surestimer l'existence d'un plan préétabli. Cependant, il nous semble, à l'étude plus précise des circonstances qui entourent la nomination de Lorraine à ses divers évêchés, que peut être mis en évidence un noyau au sein de son patrimoine, auquel viennent s'agréger pour différentes raisons d'autres diocèses.

*a. Une construction par étapes*

Dans le royaume de France, Jean de Lorraine obtient un premier bénéfice majeur en avril 1521 lorsqu'il est pourvu du diocèse de Valence, vacant par la mort de Gaspard de Tournon. Il est notable que sa première nomination corresponde à l'année de son entrée au service du roi<sup>238</sup>. L'évêché valentinois n'est certes pas l'un des plus prestigieux ni des plus riches en comparaison de l'archevêché de Bourges qu'il convoitait en 1519, mais le cardinal reçoit comme en complément la commende de l'abbaye cistercienne de Candeil moins de deux mois plus tard. Faut-il considérer ces deux bénéfices comme la marque d'une récompense presque immédiate du souverain ? Ce n'est pas impossible. Quoi qu'il en soit, il n'a pas à patienter longtemps avant d'être pourvu d'un nouveau diocèse puisqu'il devient évêque de Thérouanne quelques mois plus tard, en janvier 1522.

Une première étape peut être mise en évidence dans la construction par Lorraine de son patrimoine bénéficial en France. Le 11 janvier 1524, Clément VII lui confère l'administration de l'Église de Narbonne<sup>239</sup>, dont le pape récemment élu était par ailleurs le dernier titulaire<sup>240</sup>. Selon nous, pour obtenir cet archevêché, Jean de Lorraine a provoqué un important mouvement de bénéfices. Il résigne à la même date l'évêché de Luçon en faveur de Louis de Bourbon<sup>241</sup> et il est très probable qu'il se démette le même jour de l'évêché de Valence. En effet, si l'on suit la *Hierarchia catholica*, la résignation de Valence serait intervenue un an plus tôt jour pour jour, le 11 janvier 1523. Cependant, il

---

238 *Ibid.*, annexe XI, p. 314.

239 AD 57, 449-15, bulle de Clément VII adressée à Jean de Lorraine ; Eubel, t. III, p. 253. La bulle est datée du 3 des ides de janvier 1523. Le nouveau pape ayant été élu et couronné en novembre 1523 (Eubel, t. III, p. 18), il faut convertir la date en 1524. Comme le cardinal n'a pas encore vingt-sept ans, il ne peut prendre le titre d'évêque. Son âge est d'ailleurs rappelé et estimé à vingt-cinq ans ou environ.

240 C'est pourquoi il réserve à son profit une pension de 1 500 ducats sur les revenus de la mense archiépiscopale. Il est intéressant de constater que Jean de Lorraine lui versait déjà une pension équivalente sur les fruits de l'évêché de Valence (Eubel, t. III, p. 326).

241 Eubel, t. III, p. 230. Sur les raisons qui ont conduit Jean de Lorraine sur le siège de Luçon, voir *supra*, p. 48.

semble que le cardinal soit encore évêque de Valence après cette date puisqu'Antoine Pascal (44), suffragant de ce diocèse, est qualifié dans un acte du 23 mai 1523 d'« episcopus Rozensis, suffraganeus Valentinensis et Diensis, pro... cardinali de Lothareugiis »<sup>242</sup>. Il nous semble qu'il faille donc préférer la date de 1524 à 1523. De surcroît, c'est François Guillaume de Clermont-Lodève qui succède à Valence au cardinal de Lorraine<sup>243</sup>. Ce prélat fut archevêque de Narbonne de 1502 à 1507 avant d'être transféré sur le siège archiepiscopal d'Auch<sup>244</sup>. Il est connu pour s'être opposé à plusieurs reprises au droit de nomination royal s'il ne servait pas ses propres intérêts<sup>245</sup>. Il n'est pas impossible qu'un accord ait été passé entre Lorraine et Clermont-Lodève et que la résignation de Valence ait été un moyen de faire renoncer le cardinal de Clermont à des prétentions qu'il aurait pu avoir sur Narbonne. À la lumière de ces éléments, la résignation conjointe de Luçon et de Valence traduit l'existence d'un objectif tangible : pour obtenir un bénéfice ô combien plus rémunérateur, Lorraine n'hésite pas à abandonner une partie de ses diocèses. L'importance que peut revêtir Narbonne à ses yeux est perceptible par la durée de son passage à la tête de l'archevêché. C'est en effet le diocèse français où il parvient à se maintenir le plus longtemps<sup>246</sup>, alors qu'il s'agit d'un bénéfice très convoité<sup>247</sup>. Jean de Lorraine a par ailleurs conscience du prestige qu'il retire de ce bénéfice puisqu'il commence dans de très nombreux actes l'énumération de ses titres par celui d'archevêque-primat de Narbonne<sup>248</sup>.

Il lui faut par la suite attendre huit ans et le 16 novembre 1532, lorsqu'il devient archevêque de Reims, avant de recevoir un nouveau bénéfice français. Mais c'est surtout sa nomination à l'évêché d'Albi qui constitue une nouvelle étape. Par sa correspondance, nous savons que le cardinal le convoitait depuis plusieurs années. Il avait déjà adressé une requête en ce sens à Anne de Montmorency lorsqu'Aymar Gouffier était décédé en

---

242 J. Chevalier, *Essai historique sur l'église et la ville de Die*, t. III, Valence, 1909, p. 40, note 2.

243 La *Gallia* indique d'ailleurs qu'il reçut Valence aux alentours de 1524 (*Gallia*, t. XVI, col. 332).

244 Eubel, t. III, p. 253.

245 C. Michon, *La crosse et le sceptre...*, p. 224-226. Il est cependant le seul exemple de résistance et d'indiscipline relevé par le professeur Michon parmi les prélats d'État.

246 Tome II, annexes, tableau 1.

247 Bien que l'archevêché ne soit pas vacant, Jean du Bellay l'a tout de même demandé à François I<sup>er</sup>, en lui promettant plus de la moitié des revenus du temporel en échange de cette faveur (P. Hamon, *L'argent du roi : les finances sous François I<sup>er</sup>*, Paris, 1994, p. 107).

248 Ce n'est cependant pas systématique. À titre d'exemple, il ne le mentionne pas dans l'acte du 20 août 1546 concernant l'administration de Verdun et de Gorze. C'est en revanche le cas dans toutes les lettres de vicariat que nous avons retrouvées.

1529<sup>249</sup>. Cette lettre est intéressante à comparer à celle que Guillaume Gouffier écrivit au roi<sup>250</sup> à la mort d'Adrien, cardinal de Boisy, lui aussi évêque d'Albi, pour lui demander d'accorder à Aymar la succession de leur frère défunt. Les deux missives ont été rédigées au moment où leur expéditeur respectif a appris le trépas de l'évêque d'Albi. Bonnivet, pour sa part, avait anticipé la vacance du siège épiscopal et avait déjà sollicité le roi et sa mère<sup>251</sup>. Si Jean de Lorraine a procédé de même, il n'en fait pas mention dans sa lettre. Ce qui frappe en premier lieu, c'est la teneur des deux textes. Alors que l'amiral développe ses arguments, en appelle à l'honneur de son lignage et laisse entendre que s'il n'obtenait rien, ce serait comme le signe d'une disgrâce, le cardinal formule simplement sa requête et se repose entièrement sur la bonne volonté de Montmorency. Il est vrai que celui-ci détient la charge de grand maître qui fait de lui « un pourvoyeur de grâce inégalable »<sup>252</sup>, mais la décision ne lui appartient cependant pas. Malgré cela, Lorraine ne présente pas d'éléments que le grand maître pourrait soumettre au roi pour le convaincre. Peut-être est-ce parce qu'il compte trop sur sa bonne fortune et ne se montre pas suffisamment persuasif qu'il n'obtient pas Albi en 1528, le roi lui préférant le chancelier Duprat. Quoi qu'il en soit, la lettre de Lorraine a été rédigée à la hâte<sup>253</sup>, semble-t-il, et voulant faire vite, il n'a pris le soin ni de faire appel à un secrétaire – il s'agit d'un autographe – ni d'envoyer autre chose qu'un billet de quelques lignes<sup>254</sup>. Sa précipitation révèle vraisemblablement son ambition. Celle-ci est enfin assouvie en août 1536 quand il prend la suite du cardinal Duprat.

En quoi l'archevêché de Narbonne et l'évêché d'Albi constituent-ils le cœur du patrimoine épiscopal de Lorraine ? Si l'on ne tient pas compte du fait que les deux nominations sont séparées de dix ans, plusieurs parallèles sont à dresser entre ces deux bénéfices. Narbonne et Albi sont les deux évêchés français où Lorraine se maintient le plus longtemps : le cardinal ne s'en démet pas après les avoir obtenus et les conserve

---

249 Lettre n° 7.

250 BnF, Moreau 774, fol. 70-71, Guillaume Gouffier à François I<sup>er</sup>, Boisy, 25 juillet [15...]. La lettre de Bonnivet n'est pas évidente à dater dans la mesure où la cardinal de Boisy est décédé le 9 novembre 1520 et que l'amiral semble apprendre sa mort au cours d'un mois de juillet. Un tel retard est plus que surprenant. Par ailleurs, Aymar n'est pourvu de l'évêché d'Albi qu'en février 1524 (Eubel, t. III, p. 101).

251 BnF, Moreau 774, fol. 72-72v, Guillaume Gouffier à Louise de Savoie, Boisy, 25 juillet [15...].

252 C. Michon, « Les richesses... », p. 48.

253 La graphie de l'adresse est pressée et le texte est raturé à la troisième ligne.

254 Il faut néanmoins se garder d'exagérer la brièveté de cette lettre, le cardinal étant généralement concis dans sa correspondance.



jusqu'à sa mort. C'est ainsi qu'il reste un quart de siècle à Narbonne et quinze ans à Albi. Par ailleurs, en 1550, ces évêchés échoient à son lignage : lui succède à Albi Louis de Guise, le frère cadet du cardinal Charles, et Hippolyte d'Este<sup>255</sup> hérite de Narbonne. Si avant 1550, Jean de Lorraine s'était vu encore accorder par François I<sup>er</sup> trois évêchés du royaume – Lyon, Agen et Nantes –, les logiques qui sous-tendent ces nominations ne permettent pas de les considérer comme des étapes supplémentaires par lesquelles le cardinal a consolidé le noyau de son patrimoine bénéficial.

*b. Entre logiques financières et logiques clientélares*

Si le Lorrain participe au « bal des vautours »<sup>256</sup>, c'est avant tout pour répondre à ses besoins d'argent. Le professeur Cédric Michon a rassemblé quelques éléments illustrant son avidité qui n'est pas motivée uniquement par l'appât du gain mais par le souci de tenir son rang<sup>257</sup>. C'est très probablement ce qui pousse Jean à candidater à Narbonne et Albi, deux des onze diocèses les plus riches de France<sup>258</sup>. Albi est même celui qui génère le plus de revenus au XVI<sup>e</sup> siècle, en raison de la perception de très nombreuses dîmes en nature sur des produits à forte valeur ajoutée tels que le safran et le pastel<sup>259</sup>. Il serait sans doute très irénique de penser que le cardinal ne se soucie de problématiques financières que dans ces deux cas. S'il se prête aux manœuvres du roi et qu'il accepte d'assurer l'intérim de certains diocèses, c'est très certainement parce qu'il y trouve un intérêt sonnante et trébuchant. Il n'y a, par exemple, rien d'infamant à être nommé à Reims, bien au contraire. Si l'archevêque ne dispose pas d'un temporel aussi riche que l'évêque d'Albi, il en tire de confortables rentes en plus de jouir du titre de premier pair de France. Nous reviendrons plus largement à l'épineuse question des revenus

---

255 En raison du mariage de François de Guise avec Anne d'Este en 1548, le cardinal de Ferrare est un allié et un parent de la famille de Lorraine. Voir J. Sènié, *Entre l'aigle, les Lys et la tiare...*, p. 507.

256 C. Michon, *La crosse et le sceptre...*, p. 226.

257 C. Michon, « Les prélats et l'argent au XVI<sup>e</sup> siècle » dans *Élites et richesse dans les villes de l'Ouest à l'époque moderne*, dir. L. Bourquin, P. Hamon, Rennes, 2011 ; nouv. éd. en ligne, 2019, § 27.

258 C. Michon, *La crosse et le sceptre...*, p. 271.

259 Au moment de la conquête de l'Albigeois par les barons du Nord au XIII<sup>e</sup> siècle, l'évêque avait profité de la disparition des vicomtes de Trancavel pour capter à son bénéfice de nombreuses dîmes détenues par les patrons laïques. Ce mouvement de restitution des dîmes avait commencé à la fin du X<sup>e</sup> siècle (O. Cabayé, G. Gras, *Histoire du diocèse et des paroisses du Tarn, des origines à nos jours*, Strasbourg, 2012, p. 22-23). À la fin du XVI<sup>e</sup> et du XVII<sup>e</sup> siècle, la prospérité du diocèse est remise en cause par la concurrence de produits nouveaux, tel que l'indigo. Beaucoup plus facile à exploiter, il conduit à une rétractation de la culture du pastel. Les pertes pour l'évêché sont telles que les dîmes autrefois perçues en nature sont transformées en redevances en argent. Je remercie beaucoup Olivier Cabayé de m'avoir fourni ces explications.

ecclésiastiques dans la troisième partie.

Néanmoins, d'autres logiques sont à l'œuvre et permettent d'affirmer que Jean de Lorraine ne cherche pas uniquement à accumuler les bénéfices pour son propre usage. Il nous faut ici nous attarder sur le cas de Nantes. La correspondance du nonce Capodiferro nous apprend que le roi a demandé au pape de donner cet évêché à Lorraine, en dépit du fait qu'il soit déjà bien pourvu. En réalité, Jean ne le désire pas pour lui-même mais pour l'un de ces familiers, Jean de Créquy, seigneur de Canaples<sup>260</sup>. Ce dernier sert à la fois le roi puisqu'il est le capitaine de la deuxième compagnie de cent gentilshommes de la Maison du roi à partir de 1527<sup>261</sup> mais appartient également à l'entourage du cardinal de Lorraine<sup>262</sup>. Son intérêt pour le diocèse nantais se comprend mieux si l'on considère qu'il a épousé vers 1526<sup>263</sup> Marie d'Acigné, la nièce de l'évêque de Nantes défunt, Louis d'Acigné<sup>264</sup>. Il est surprenant qu'un prélat devienne le prête-nom d'un laïc mais d'autres occurrences de ce phénomène sont attestées<sup>265</sup>.

Ce n'est pas sans mal que Lorraine reçoit l'évêché de Nantes, le pape s'y opposant d'abord<sup>266</sup>. Paul III finit par céder tout en émettant des réserves. Il ne lui accorde initialement que l'administration du diocèse pour deux ans<sup>267</sup>. Le cardinal en fait affermer les revenus par Créquy<sup>268</sup>, qui doit probablement en percevoir une part. Il est toutefois probable que le fond de l'affaire ne réside pas dans un seul accord financier : le fils de Jean de Créquy et de Marie d'Acigné, Antoine, devient évêque de Nantes en 1553. Succède-t-il au cardinal lui-même ? La situation n'est pas très claire. L'abbé Travers, historien nantais du XVIII<sup>e</sup> siècle, indique en effet que le siège reste vacant de 1550 à

---

260 ANG, t. III, n° 77, Girolamo Capodiferro à Alexandre Farnèse, Dijon, 24 juillet 1542.

261 BnF, Clairambault 817, fol. 11v.

262 À plusieurs reprises, il agit comme procureur du cardinal, par exemple le 30 mars 1549 (AD 37, 3 E 1/63).

263 Le roi leur fait don, à l'occasion de leur mariage, d'une somme de 25 000 livres, gagée sur les seigneuries de Mantes et du Pont-de-Meulan. Voir *CAF*, t. I, n° 2345, avril 1526 ; n° 2617, 31 mars 1527 (n. st.).

264 Voir annexes, arbres généalogiques 1 et 2.

265 J. Lestocquoy, « Les évêques français... », p. 29.

266 G. d'Armagnac, *Correspondance*, t. I, éd. C. Samaran, N. Lemaitre, Paris, 2007, p. 216-217, Georges d'Armagnac à François de Tournon, Rome, 19 août 1542.

267 É. Catta, « Les évêques de Nantes des débuts du XVI<sup>e</sup> siècle aux lendemains du concile de Trente et origines de la "Renaissance catholique", (1500-1617) », dans *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. 51, 1965, p. 35.

268 AN, MC, XIX, 86, 8 avril 1543.

1553<sup>269</sup> et que Charles de Bourbon-Vendôme n'est que l'évêque « commendataire » de Nantes<sup>270</sup>. Selon lui, le cardinal de Bourbon ne détient que le temporel de l'évêché. Pourtant, ce dernier est investi d'une part de l'autorité spirituelle par un indult de Jules III lui permettant de présenter aux bénéfices et vraisemblablement de créer des vicaires généraux<sup>271</sup>. Il institue d'ailleurs Antoine de Créquy de la charge de vicaire général le 17 janvier 1555 (n. st.)<sup>272</sup> alors que celui-ci a été pourvu de l'évêché de Nantes le 15 décembre 1553<sup>273</sup>. S'il semble régner une certaine confusion, cet état des choses n'est pas sans rappeler la façon dont procède le cardinal Charles de Lorraine à Metz ou à Verdun : il met la main sur le temporel et les revenus mais délaisse la fonction épiscopale à Robert de Lenoncourt (33) et Nicolas Psaume<sup>274</sup>. Quoi qu'il en soit, en se faisant nommer à Nantes, Jean de Lorraine agit en tant que patron d'une clientèle<sup>275</sup> et use de sa position pour faire profiter son réseau de la manne bénéficiaire. Il n'est pas impossible que cette nomination soit à rapprocher des cas de Reims ou Agen et que Lorraine prenne le diocèse *ad interim*, cette fois-ci non pour permettre la réalisation des plans du roi mais les siens propres.

Le surgissement du nom de Créquy dans l'affaire nantaise pousse à se demander si des logiques similaires ne sont pas intervenues dans la nomination de Jean de Lorraine à Thérouanne. C'est François de Créquy, le frère de Jean, seigneur de Canaples, qui lui succède à la tête de cet évêché. Si cette coïncidence laisse penser que le cardinal s'en est peut-être démis en faveur d'un client, ce n'est pas une certitude. Dans la mesure où son grand-oncle Henri de Lorraine-Vaudémont avait détenu cet évêché<sup>276</sup> avant d'être transféré sur le siège de Metz, il n'est pas impossible que Lorraine ait tenté de

---

269 La *Hierarchia catholica* semble suivre le même avis puisqu'elle n'inclut pas Charles de Bourbon dans la liste des évêques de Nantes (Eubel, t. III, p. 253), au contraire de la *Gallia*, par ailleurs très laconique sur le passage de ce cardinal à Nantes (*Gallia*, t. XIV, col. 833).

270 N. Travers, *Histoire civile, politique et religieuse de la ville et du comté de Nantes*, t. II : 1443-1588, éd. A. Savagner, Nantes, 1837. Cet ouvrage est l'édition de l'*Histoire des évêques de Nantes* de l'abbé Travers (BM Nantes, ms. 1495). Savagner a estimé que le titre original ne reflétait pas assez le contenu de l'œuvre, qui constitue une source fondamentale pour l'histoire de ce diocèse à cause de la perte de nombreuses archives.

271 *Ibid.*

272 *Ibid.*

273 Eubel, t. III, p. 253.

274 S. Simiz, « Le cardinal de Lorraine et la Lorraine », p. 179.

275 Les liens de clientèle entre la famille de Lorraine et celle de Créquy existent toujours à la génération suivante (A. Tallon, *La France et le concile de Trente (1518-1563)*, Paris-Rome, 1997, p. 641-642).

276 Eubel, t. II, p. 196.

patrimonialiser ce bénéfice, ce qui expliquerait pourquoi Jean passe presque autant de temps à Thérouanne qu'à Albi. Certaines zones d'ombre persistent et il peut sembler vain de vouloir les éclaircir. Il est néanmoins possible d'avoir une vision plus globale sur les stratégies du Lorrain en s'intéressant également aux bénéfices réguliers qu'il détient.

## Chapitre III. Jean de Lorraine et les abbayes, entre pratique de la commende et redistribution

En même temps qu'il mène la carrière épiscopale que nous avons décrite dans le deuxième chapitre, Jean de Lorraine devient abbé de plusieurs monastères à la faveur du régime de la commende. Comme dans le cas de l'évêché de Metz, sa première nomination à la tête d'un bénéfice régulier résulte de la politique volontariste de son père René II<sup>277</sup>. Celle-ci porte ses fruits après le décès du duc lorsqu'en 1510 le pape Jules II lui confère l'abbaye de Gorze, détenue deux ans plus tôt par l'un de ses tuteurs, Warry de Dommartin. Lorsqu'il décède en 1550, Jean de Lorraine est pourvu des abbayes de Fécamp, Cluny, Marmoutier et Saint-Ouen de Rouen<sup>278</sup> qui passent en partie à ses héritiers. Il existe donc des similitudes entre la carrière du Lorrain en tant qu'évêque et celle qu'il mène comme abbé commendataire : débutées à la fin du principat de René II de Lorraine, elles durent peu ou prou le même temps et sont marquées par le cumul des bénéfices. Il a toutefois paru pertinent de les traiter en deux chapitres distincts dans la mesure où les stratégies qui semblent présider à ces deux trajectoires ne sont pas tout à fait identiques. Mais avant d'analyser le parcours de Jean de Lorraine à la tête de ses monastères, il s'agit d'en établir la liste.

### A. Jean de Lorraine, *maximus cumulator abbatiarum* ?

#### 1. Une liste difficile à dresser

Ce n'est pas une tâche évidente à mener en l'absence de correspondance<sup>279</sup>, dans la mesure où il n'existe pas d'instrument équivalent à la *Hierarchia catholica* pour les bénéfices réguliers. Les catalogues d'abbés qui figurent dans la *Gallia christiana* sont le premier outil à exploiter mais ils sont d'une fiabilité relative. Sans doute faute de

---

277 Quelques jours seulement après la mort de Warry de Dommartin, survenu le 7 juillet 1508, le duc de Lorraine passe un accord avec la communauté de Gorze dans lequel il donne aux moines des garanties au cas où son fils Jean obtiendrait l'abbaye (AD 57, H 700-3, 11 juillet 1508).

278 Selon Joseph Bergin, le cardinal de Lorraine est abbé de six monastères lorsqu'il décède (J. Bergin, « The Decline and Fall of the House of Guise as an Ecclesiastical Dynasty », dans *Historical Journal*, t. 25, 1982, p. 783). Nous n'en comptons que quatre.

279 À ce jour, seules trois lettres retrouvées nous éclairent sur la stratégie de Jean de Lorraine pour acquérir des bénéfices réguliers. Voir lettres n° 8, 10, 54.

sources, les Mauristes ne sont pas parvenus à indiquer le début et la fin du passage de chaque abbé à la tête d'un monastère. Ils indiquent souvent que tel personnage est attesté comme abbé de telle abbaye à telle date. De ce fait, il n'est pas rare que les listes constituées présentent des lacunes. C'est pourquoi nous avons tenté de recouper les informations extraites de la *Gallia* avec d'autres sources. Dans certains cas, il a été possible de retrouver une bulle pontificale ou un acte de nomination royale et de dater avec précision le passage de Jean de Lorraine à la tête d'une abbaye. Par exemple, c'est en retrouvant la bulle de provision de Léon X par laquelle il donne à Jean l'abbaye de Candeil qu'il a été possible d'affirmer que le cardinal en avait été l'abbé commendataire<sup>280</sup>, alors qu'il n'apparaît dans aucun catalogue conservé à ce jour. Il a parfois été utile de consulter les travaux préparatoires des Mauristes conservés à la Bibliothèque nationale de France, dans le cas où toutes les informations rassemblées n'ont pas été reproduites dans la *Gallia*. Dans le cas des abbayes dont les fonds ont été très mal conservés, il a été profitable de recourir aux études des érudits locaux qui ont souvent une connaissance assez exhaustive des sources subsistantes. Cependant, cette recherche n'a pas toujours permis d'établir avec certitude les bornes des abbatiats de Jean de Lorraine, ni de garantir l'exhaustivité de la liste qui suit. Par exemple, si la bulle de 1521 permet d'affirmer que Jean de Lorraine tenait en commende les monastères de Saint-Matthias et de Saint-Martin de Trèves à cette date, aucune information n'a été retrouvée pouvant indiquer ses dates d'abbatiate<sup>281</sup>. Aussi faut-il la considérer avec prudence. Pour permettre une meilleure vision d'ensemble, nous avons privilégié, comme dans le cas des évêchés, un tableau plutôt qu'un long développement. Sauf mention contraire, les données inscrites dans ces lignes qui ne font pas l'objet d'une note sont tirées de la *Gallia christiana*.

---

280 Abbaye cistercienne fille de Granselve, fondée vers 1150. Dans l'article qu'il consacre à cette abbaye dans le *DHGE*, dom Canivez affirme que les trois listes d'abbés que l'on possède sont « incomplètes et fautives en plusieurs points » (J.-M. Canivez, « Candeil », dans *DHGE*, t. XI, col. 719-721).

281 Jean de Lorraine n'apparaît pas dans les catalogues établis par dom Calmet (*Histoire de Lorraine*, t. VII, col. CXXX, CXXXV).

Bénéfice	Prédécesseur	Date d'entrée en charge	Successeur	Date de sortie de charge
Gorze	Francesco Soderini <sup>282</sup>	9 décembre 1510 <sup>283</sup>	Toussaint d'Hocédy	1540 <sup>284</sup>
Saint-Mansuy-lès-Toul (1) <sup>285</sup>	Lorenzo Pucci <sup>286</sup>	6 juillet 1518	Théodore de Saint-Chamond (52)	? <sup>287</sup>
Saint-Martin de Trèves	?	Avant le 5 juin 1521	?	Avant le 11 janvier 1524
Saint-Matthias de Trèves	?	Avant le 5 juin 1521	?	Avant le 11 janvier 1524
Candeil	Guillaume Boisset <sup>288</sup>	5 juin 1521 <sup>289</sup>	Thomas Duprat	Avant 1527 <sup>290</sup>
Saint-Symphorien de Metz <sup>291</sup>	Jean Notarius	6 janvier 1523	François Baudoche	Avant le 11 janvier 1524 <sup>292</sup>

282 La bulle mentionne explicitement la résignation entre les mains du pape de François, cardinal-prêtre de la basilique des Douze-Apôtres, titre qui appartient à cette date à Francesco Soderini (Eubel, III, p. 8, 60). Soderini n'apparaît ni dans la liste donnée par la *Gallia* (*Gallia*, t. XIII, col. 891) ni dans celle établie par dom Calmet (*Histoire de Lorraine*, t. VII, col. XCIII).

283 AD 57, G 447-2, bulle du pape Jules II par laquelle il confère à Jean de Lorraine l'abbaye de Gorze.

284 Toussaint d'Hocédy porte le titre d'abbé de Gorze dans une quittance passée le 19 juillet 1540 par son procureur Pierre du Vau pour la somme de 1000 livres tournois reçue du vicaire général de Georges de Narbonne (41), abbé de Saint-Germer-de-Fly, somme équivalant à un terme d'une pension de 2 000 livres que Toussaint a droit de toucher sur cette abbaye (AN, MC, XIX, 158). Toutefois, François I<sup>er</sup> accorde au cardinal de Lorraine le 16 juin 1542 des lettres de neutralité pour ses bénéfices lorrains dont l'abbaye de Gorze (*CAF*, t. VIII, n° 33008). Quoi qu'il en soit, et Jean et Toussaint ont résigné l'abbaye de Gorze en faveur de Nicolas de Lorraine avant le 14 mars 1544 (n. st.), d'après des lettres patentes du roi déniaut à Guillaume de Furstemberg la possession de cette abbaye (AD 57, H 703-3).

285 AD 57, G 449-14, acte du doyen de Toul vidimant les bulles de Léon X datées du 6 juillet 1518, Léomont, 16 novembre 1518.

286 La bulle mentionne Laurent, cardinal-prêtre des Quatre Saints-Couronnés. Il s'agit donc de Pucci, le premier cardinal créé par Léon X, qui porte ce titre cardinalice jusqu'en 1524 (Eubel, t. III, p. 13).

287 La date à laquelle Jean de Lorraine résigne l'abbaye à Saint-Chamond, qui apparaît dans tous les catalogues des abbés de Saint-Mansuy, est difficile à déterminer dans la mesure où il aurait été postulé par les moines en 1517 (B. Picart, *Histoire...*, p. 202).

288 Dans les *Animadversiones* au premier tome de la *Gallia*, il est indiqué qu'il faut ajouter après Guillaume Boisset un certain cardinal nommé Jean, qui résigna en faveur de Thomas Duprat (*Gallia*, t. II, *Animadversiones*). Ce cardinal est sans aucun doute à identifier à Lorraine.

289 AD 81, 1 J 164-1, bulle du pape Léon X par laquelle il confère à Jean de Lorraine l'abbaye de Candeil. Cet acte permet de compléter utilement et le catalogue donné par la *Gallia* (*Gallia*, t. I, col. 59) ainsi que celui établi par les nouveaux éditeurs de l'*HGL* (*HGL*, t. V, p. 626) qui ne mentionnent pas le cardinal parmi les abbés de Candeil.

290 Thomas Duprat est attesté comme abbé de Candeil en 1527 (*HGL*, t. IV, p. 626).

291 AD 57, G 449-17, procès-verbal des bulles de réserve et de commende de Jean de Lorraine pour l'abbaye de Saint-Symphorien de Metz.

292 L'abbaye n'est pas citée dans l'énumération des bénéfices du cardinal dans la bulle qui le pourvoit de l'archevêché de Narbonne (AD 57, G 449-15).

Sainte-Trinité de Fécamp	Adrien Gouffier de Boisy	14 octobre 1523 <sup>293</sup>	Charles de Guise	18 mai 1550
Saint-Martin-lès-Metz <sup>294</sup>	?	26 février 1524	Martin Pinguet (48)	16 mars 1524
Saint-Géraud d'Aurillac <sup>296</sup>	Charles de Saint-Martin	Vers 1524	Agostino Spinola	Vers 1527
Cluny	Aymar Gouffier	13 septembre 1529 <sup>297</sup>	Charles de Guise	18 mai 1550
Saint-Mansuy-lès-Toul (2)	Théodore de Saint-Chamond (52)	Après le 28 décembre 1527 <sup>298</sup>	Hector d'Ailly (2)	10 novembre 1531 <sup>299</sup>

293 Musée du Palais Benedictine, charte n° 8 bis, acte d'élection de Jean de Lorraine par les moines de Fécamp, cité dans R.-É. Engel, « Le Musée de la société Benedictine et ses souvenirs abbatiaux », dans *L'abbaye benedictine de Fécamp, ouvrage scientifique du XIII<sup>e</sup> centenaire*, vol. 2, Fécamp, 1960, p. 313. Le cardinal prête serment de fidélité pour le temporel de l'abbaye le 13 juillet suivant (CAF, t. V, n° 17805).

294 AD 57, 449-18, bulle du pape Clément VII par lequel il accorde à Jean de Lorraine la réserve des fruits de l'abbaye Saint-Martin de Metz, que le cardinal a résigné en faveur de Martin Pinguet.

295 Le catalogue de dom Calmet indique que le prédécesseur de Pinguet était Enguerrand d'Apremont mais il mourut le 6 juillet 1520 (*Histoire de Lorraine*, t. VII, col. CXXXI). Il est peu probable que l'abbaye ait vaqué jusqu'en 1524.

296 Dans le cas d'Aurillac, la *Gallia* est tout à fait imprécise : si Jean de Lorraine est cité dans la liste des abbés, les dates de son abbatat ne sont pas indiquées. Seule la date de son décès est mentionnée, ce qui porterait à croire qu'il était abbé commendataire de Saint-Géraud en 1550 (*Gallia*, t. II, col. 446). Nous nous appuyons donc sur les travaux de monseigneur Bouange qui a entrepris d'écrire une histoire de ce monastère et, pour ce faire, a consulté toutes les sources disponibles. Selon lui, le cardinal est pourvu de Saint-Géraud alors qu'il est déjà archevêque de Narbonne. Cette nomination intervient donc au plus tôt après le 11 janvier 1524. Pour Bouange, le cardinal Spinola aurait été pourvu de ce bénéfice dans le cadre des négociations de la Ligue de Cognac, donc vers 1527 (G. Bouange, *Histoire de l'abbaye d'Aurillac, précédée de la vie de saint Géraud, son fondateur (894-1789)*, t. II, Paris, 1899, p. 233-235).

297 AN, LL 1350, fol. 262v, bulle du pape Clément VII par laquelle il confirme l'élection de Jean de Lorraine comme abbé de Cluny, cité par G. Charvin, « L'abbaye et l'ordre de Cluny de la fin du XV<sup>e</sup> au début du XVII<sup>e</sup> siècle (1485-1630) (2) », dans *Revue Mabillon*, 3<sup>e</sup> s., t. 175, 1954, p. 7.

298 D'après la *Gallia christiana*, Théodore de Saint-Chamond aurait été abbé commendataire de Saint-Mansuy jusqu'en 1529 (*Gallia*, t. IX, col. 1093), ce qui n'est pas possible puisqu'il décède le 28 décembre 1527. Selon le père Benoît, Lorraine avait déjà obtenu la commende de Saint-Mansuy avant que Saint-Chamond n'y soit nommé.

299 AD 57, 449-19, bulle du pape Clément VII par lequel il accorde à Jean de Lorraine la réserve des fruits de l'abbaye de Saint-Mansuy, qu'il a résignée en faveur de Hector d'Ailly, ainsi que la collation des bénéfices et un droit de regrès. Hector était déjà vicaire général du cardinal pour cette abbaye (BnF, NAL 1518, fol. 11-11v, 26 octobre 1531).



Saint-Èvre-lès-Toul	Balthazar du Châtelet <sup>300</sup>	1528 <sup>301</sup>	Claude Pénicier (47)	3 novembre 1534 <sup>302</sup>
Saint-Mansuy-lès-Toul (3) <sup>303</sup>	Hector d'Ailly (2)	1 <sup>er</sup> mars 1533	Sébastien Prévôt (50)	1533
Saint-Jean de Laon	Mathieu Leveque de Marconnay	1533 <sup>304</sup>	Pierre Cauchon de Maupas	1535
Saint-Germer-de-Fly	Guy de Villiers de L'Isle-Adam	Après le 23 juin 1536 <sup>305</sup>	Georges de Narbonne (41)	1537 <sup>306</sup>
Saint-Médard de Soissons	François de Rohan	1537 <sup>307</sup>	Hippolyte d'Este	29 octobre 1539 <sup>308</sup>
Marmoutier	Philippe Hurault de Cheverny	1540 <sup>309</sup>	Charles de Guise	18 mai 1550

300 Celui-ci décède le 9 mars 1529 (A. Calmet, *Histoire généalogique de la maison Du Châtelet*, Nancy, 174, p. 57). Il aurait donc résigné son abbaye en faveur du cardinal.

301 E. Martin, *Histoire des diocèses...*, t. I, p. 576 : il s'appuie pour donner les dates d'abbatiat de Jean de Lorraine à Saint-Èvre sur un bullaire de Paul III conservé aux Archives vaticanes.

302 Il s'agit de la date de la bulle du pape Paul III par laquelle il confère à Claude Pénicier l'abbaye de Saint-Èvre (R. Fawtier, « Missions de M. Fawtier à Rome », dans *Annuaire de l'École pratique des hautes études. Section des sciences historiques et philologiques*, 1908, p. 111).

303 Dans la mesure où la *Gallia* et le père Picart font de Jean de Lorraine le prédécesseur de Sébastien Prévôt, on en déduit que le cardinal a repris l'abbaye à la mort d'Hector en vertu de son droit de regrès, pour la résigner peut-être immédiatement en faveur de Prévôt.

304 Jean de Lorraine est pourvu de la commende de Saint-Jean de Laon entre 1532, année de la mort de Matthieu Leveque de Marconnay (C. Taiée, « L'abbaye de Saint-Jean (602-1789) : ses transformations, ses péripéties, sa décadence », dans *Bulletin de la société académique de Laon*, t. 21, 1874-1875, p. 253) et le 1<sup>er</sup> mars 1533, date à laquelle Valeran de La Haye (28) prend possession en son nom de l'abbaye (BnF, lat. 12676, fol. 181v).

305 Guy de Villiers de L'Isle-Adam meurt le 23 juin 1536 d'après son épitaphe (BnF, lat. 13890, fol. 583 ; *Gallia*, t. IX, col. 797-798) et l'obituaire de l'abbaye (AD 60, 1315, *non vidi*).

306 Georges de Narbonne est déjà abbé commendataire de Saint-Germer en 1537 (AD 60, H 1433, *non vidi*).

307 BnF, lat. 12684, fol. 222. Comme est mentionnée en marge la *Gallia purpurata*, il semblerait que l'information ait été extraite de l'ouvrage de Pierre Frizon. Cependant, ce dernier ne parle pas de Saint-Médard dans la notice qu'il consacre à Jean de Lorraine (P. Frizon, *Gallia purpurata*, Paris, 1638, p. 565-568).

308 J. Sènié, *Entre l'aigle, les Lys et la tiare...*, p. 502.

309 Jean de Lorraine est pourvu de la commende de Marmoutier entre le 12 novembre 1539, date du décès de Philippe Hurault de Cheverny (AD 37, H 382, fol. 90v ; *Gallia*, t. XIV, col. 234) et le 26 avril 1540, date à laquelle Antoine de Narbonne (40) prend possession de l'abbaye en son nom (E. Martène, *Histoire de l'abbaye de Marmoutier*, t. II, Tours, 1875, p. 368).

Saint-Basle	Jacques d'Albret	1540 <sup>310</sup>	Jean de La Marck	Avant le 27 avril 1545 <sup>311</sup>
Saint-Mansuy-lès-Toul (4)	Sébastien Prévôt (50)	1542	Nicolas Usedemare	Avant le 18 mai 1550 <sup>312</sup>
Blanche-Couronne	Charles Hémard de Denonville <sup>313</sup>	1542 <sup>314</sup>	Nicolas du Colledo (14)	23 septembre 1545 <sup>315</sup>
Saint-Ouen de Rouen	Innocenzo Cibo <sup>316</sup>	Avant le 11 avril 1544 <sup>317</sup>	Charles de Bourbon- Vendôme	18 mai 1550

Tableau 3. Les abbayes de Jean de Lorraine (1510-1550)

310 Jean de Lorraine aurait été pourvu de la commende de Saint-Basle dix-huit mois après le décès de Jacques d'Albret (BnF, lat. 12662, fol. 37 ; *Gallia*, t. IX, col. 202). Ce dernier serait mort le 20 avril 1539, ce qui est plus vraisemblable que la date du 20 février 1540 donnée dans la *Hierarchia catholica* (Eubel, t. III, p. 260) dans la mesure où Guillaume de Miremont (38) est vicaire général du cardinal pour l'abbaye à partir de 1540, selon un cartulaire consulté par les Mauristes (BnF, lat. 13816, fol. 164v).

311 Jean de La Mark est attesté comme abbé de Saint-Basle le 27 avril 1545, date à laquelle il confère le prieuré de Houpelines (BnF, lat. 13816, fol. 163).

312 La *Gallia* indique que Nicolas Usedemare bénéficia d'une résignation de Jean de Lorraine. Le cardinal s'est donc démis une dernière fois de Saint-Mansuy avant sa mort.

313 D'après la *Gallia christiana*, qui reprend la liste des abbés de Blanche-Couronne établie par dom Morice et dom Tallandier (P. H. Morice, C. Tallandier, *Histoire ecclésiastique et civile de la Bretagne*, t. II, Paris, 1756, p. CXII), Jean de Lorraine succède au cardinal de Macôn, mort en août 1540. La nomination de ce dernier avait été contestée par Guillaume Viau, régulièrement élu et confirmé par des lettres des juges de Nantes datées du 26 août 1538. Il semble toutefois qu'il ne soit pas parvenu à faire valoir son droit puisque le chanoine Durville affirme qu'il « se fait évincer » (G. Durville, *L'abbaye de Blanche-Couronne et ses prieurés*, Le Pellerin, 1984, p. 128).

314 *CAF*, t. VI, n° 22339, lettres ratifiant la nomination de Jean de Lorraine comme abbé de Blanche-Couronne, 11 mars 1542 (n. st.). Il prête serment pour le temporel en 1543 (A. Padioleau, *Belle et curieuse recherche traictant de la jurisdiction souveraine de la chambre des comptes de Bretagne...*, Nantes, 1631, p. 124).

315 Il s'agit de la date de la bulle du pape Paul III par laquelle il confère à Nicolas de Colledo l'abbaye de Blanche-Couronne (G. Durville, *L'abbaye de Blanche-Couronne...*, p. 63).

316 Le cardinal Cibo est encore attesté comme abbé de Saint-Ouen le 16 octobre 1543 dans un acte de la chambre des comptes qui lui accorde un délai pour présenter l'aveu et dénombrement du temporel de ce monastère (AD 76, 14 H 173).

317 *CAF*, t. IV, n° 13778, 11 avril 1544 (n. st.) : François I<sup>er</sup> permet au cardinal de Lorraine de s'acquitter de ce qu'il doit pour la décime en faisant faire des coupes extraordinaires dans les forêts dépendant de l'abbaye de Saint-Ouen. Cet acte permet donc de corriger la *Gallia* qui fait commencer l'abbatit de Jean de Lorraine à Saint-Ouen en 1545 (*Gallia*, t. IX, col. 154), suivant en cela dom Pommeraye (F. Pommeraye, *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Ouen de Rouen*, Rouen, 1662, p. 334).

À cette liste, il convient d'ajouter quelques bénéfices mineurs qui ont échu à Jean de Lorraine et dont l'énumération est très probablement incomplète. Il n'existe en effet que très peu d'outils consacrés aux prieurés et ce n'est souvent qu'au détour d'une mention que l'on peut attester de la présence du cardinal à la tête d'un bénéfice de ce type. Chronologiquement, c'est d'abord en Lorraine que le cardinal Jean est pourvu de prieurés. Il est nommé une première fois prieur de Saint-Gorgon de Varangéville, membre dépendant de l'abbaye de Gorze<sup>318</sup>. Il aurait obtenu ce bénéfice dès 1508<sup>319</sup>, après la mort de Warry de Dommartin. Il n'est pas impossible qu'il faille retarder cette date de quelques années et penser qu'il en a été pourvu après 1510, date de sa provision comme abbé de Gorze. Quoi qu'il en soit, il s'en démet en 1545 en faveur de Claude Pénicier (47)<sup>320</sup>. En parallèle, Lorraine détient également le prieuré de Saint-Nicolas-de-Port, lui aussi dépendant de Gorze, où il succède à Barthélemy de Lucy<sup>321</sup>. Ce dernier occupait les fonctions d'abbé de Saint-Arnoul et de prieur de Flavigny-sur-Moselle et décéda en 1512<sup>322</sup>. Il est probable que le cardinal soit à la tête de ce bénéfice à partir de cette date. Grâce à l'étude menée par dom Calmet sur le prieuré de Lay-Saint-Christophe<sup>323</sup>, on sait que le cardinal Jean prend place dans la liste des prieurs commendataires de cette dépendance de l'abbaye de Saint-Arnoul de Metz. Il en est pourvu en 1522, à la mort de Jean Notarius, par ailleurs abbé de Saint-Symphorien de Metz, et le résigne dès 1524 en faveur de Jean du Fresneau, tout en conservant les fruits du prieuré et un droit de regrès<sup>324</sup>. Selon dom Calmet, ce dernier était un domestique du cardinal. Il obtint en tout cas du pape Paul III la suppression des réserves émises par Jean de Lorraine en 1538<sup>325</sup>.

---

318 P. Marot, « L'obituaire du prieuré de Varangéville », dans *Bulletin mensuel de la Société d'archéologie lorraine et du Musée historique lorrain*, 2<sup>e</sup> s., t. 20, 1925, p. 57.

319 P. Choné, « Jean de Lorraine (1498-1550), cardinal et mécène », note 37.

320 R. Fawtier, « Missions de M. Fawtier à Rome », p. 112. Paul III confère le prieuré de Varangéville à Claude Pénicier le 24 octobre 1545.

321 M. Hérold, *Corpus vitreum. Les vitraux de Saint-Nicolas-de-Port*, Paris, 1993, p. 11. Michel Hérold, s'appuyant sur les travaux d'Yves Crolotte (Y. Crolotte, *Le prieuré de Saint-Nicolas-de-Port aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, dipl. d'études supérieures, lettres, univ. Nancy, 1958), cite les prieurs contemporains des travaux de construction de l'église voulue par René II : Warry de Dommartin (1487-1508), Barthélemy de Lucy et Jean de Lorraine. S'il donne des bornes chronologiques pour le premier, ce n'est malheureusement pas le cas pour les suivants.

322 *Histoire de Lorraine*, t. VII, col. XIV.

323 A. Calmet, *Histoire du prieuré de Lay*, éd. H. Lepage, Nancy, 1863. Le savant bénédictin réalisa ce travail lorsqu'il était lui-même prieur de Lay.

324 *Ibid.*, p. 25-26.

325 *Ibid.*, p. 26-27.

En Lorraine toujours, le cardinal reçoit le prieuré de Notre-Dame de Nancy, membre dépendant de l'abbaye de Molesme<sup>326</sup>. Il y succède à Théodore de Saint-Chamond (52) qui en avait été pourvu à une date inconnue<sup>327</sup>. Jean de Lorraine avait en réalité obtenu de l'abbé de Molesme, Antoine de Vienne, des lettres d'expectative avant même le décès de son vicaire général<sup>328</sup>. Toutefois, il ne conserve ce bénéfice que quelques semaines : alors que René de Clémery, son procureur, en prend possession en son nom le 5 janvier 1528, le prieuré est entre les mains de Sébastien Prévôt (50) quinze jours plus tard<sup>329</sup>.

Hors du duché, Jean profite de son statut de chef de l'ordre de Cluny pour mettre la main sur différents bénéfices mineurs. S'il n'est pas attesté dans la liste des prieurs de Notre-Dame de La Charité-sur-Loire<sup>330</sup>, il semble tout de même avoir exercé un certain contrôle sur ce bénéfice. Par deux fois en effet, François I<sup>er</sup> lui permet de faire faire des coupes extraordinaires dans les forêts rattachées au temporel de ce prieuré. En 1538, le roi donne son accord pour que soient abattus et vendus 1200 arpents de bois dans la forêt de La Bertrange<sup>331</sup> dépendant de La Charité<sup>332</sup>. De même, en avril 1544, le cardinal reçoit la permission de contribuer en nature à la décime en faisant livrer au Havre du bois issu des forêts de Fécamp, de Marmoutier, de Saint-Ouen, ainsi que du prieuré de

---

326 Il prend possession de ce bénéfice par son procureur, René de Clémery, le 5 janvier 1528. La prise de possession a été éditée dans C. Pfister, *Documents sur le prieuré Notre-Dame de Nancy*, Nancy, 1897, n° 64, p. 43-45.

327 *Ibid.*, p. 44 : Théodore de Saint-Chamond est qualifié de « ultimus et immediatus dicti prioratus possessor ». Il n'est pas impossible qu'il ait succédé comme dans d'autres bénéfices à Hugues des Hazards qui fut titulaire du prieuré Notre-Dame de Nancy si l'on en croit son testament. Voir P.-É. Guillaume, *Notice sur le bourg de Blénod-lès-Toul*, Nancy, 1843, p. 201.

328 *Ibid.* : les lettres d'Antoine de Vienne sont mentionnées dans l'acte de prise de possession de René de Clémery. Elles ont été données le 1<sup>er</sup> janvier 1527 (n. st.), soit près d'un an avant le décès de Théodore survenu le 28 décembre suivant. Comme le dit Christian Pfister, elles montrent que, malgré la mise en commende du prieuré, les liens avec l'abbaye de Molesme existent encore à cette date.

329 *Ibid.*, n° 65, p. 46 : renouvellement le 2 mars 1543 par Claude Hordal, prieur commendataire de Notre-Dame de Nancy, en faveur de Jean d'Haussonville et de sa femme, Catherine de Heu, du bail emphytéotique d'un terrain sis en face du prieuré, qu'avait concédé Sébastien Prévôt, prieur commendataire dudit prieuré, le 20 janvier 1528 à Martin Pinguet (48). Ce dernier l'avait cédé à d'Haussonville.

330 M.-J. Garniche, « Le grand site de La Charité-sur-Loire, état de la question. Deuxième partie : vie, mort et renaissance des bâtiments du prieuré de l'Époque moderne à nos jours », dans *Bulletin de la Société nivernaise des lettres, sciences et arts*, t. 44, 1995, p. 79-94. Dans cet article qui s'appuie notamment sur l'*Histoire chronologique du prieuré de La Charité-sur-Loire* (BM Nevers, ms. 35), manuscrit établi à partir des archives du prieuré au XVII<sup>e</sup> siècle, Jean de Lorraine n'apparaît pas comme prieur : Robert de Lenoncourt (33) succède immédiatement à Jean de La Magdeleine (29) en 1538. Lorraine est également exclu de la liste des prieurs donnée par René de Lespinasse (R. de Lespinasse, *Cartulaire du prieuré de La Charité-sur-Loire (Nièvre), ordre de Cluni*, Nevers-Paris, 1887, p. 427-428).

331 Forêt domaniale des Bertranges (Nièvre, arr. Cosne-sur-Loire).

332 *CAF*, t. III, n° 10506, décembre 1538.

La Charité, « dépendant de son abbaye de Cluny » afin de construire des galéasses<sup>333</sup>. Ainsi, s'il n'en est pas le titulaire, Lorraine semble détenir sur ce bénéfice certains droits. C'est sans doute moins parce qu'il est chef d'ordre<sup>334</sup> que parce qu'il a conféré ce prieuré à Robert de Lenoncourt (33) qui lui doit le chapeau de cardinal. Il s'agit vraisemblablement d'une coïncidence mais les premières lettres patentes de François I<sup>er</sup> qui mentionnent La Charité sont datées du 5 décembre 1538. Or quelques semaines plus tard, Lenoncourt est créé cardinal lors du consistoire du 20 du même mois<sup>335</sup>. Faut-il ne voir dans Robert de Lenoncourt qu'un prête-nom ou un homme de paille ? Ce n'est pas une certitude mais peut-être un accord a-t-il présidé à la nomination de Lenoncourt comme prieur de La Charité, qui aurait permis à Jean de Lorraine de profiter du temporel de ce bénéfice.

En outre, par la correspondance des nonces apostoliques, on apprend que le cardinal de Lorraine aurait souhaité se voir conférer le prieuré de Saint-Martin-des-Champs, lui aussi appartenant aux cinq filles de Cluny. Au cours du mois de septembre 1539, il est fait plusieurs mentions de cette affaire dans la correspondance que Filiberto Ferrerio entretient avec le cardinal Farnèse<sup>336</sup>. Malgré le fait que le pape ait accédé à la requête de Jean de Lorraine, celui-ci ne figure pas parmi les prieurs de Saint-Martin-des-Champs<sup>337</sup>. En 1539, c'est Germain Nicolas qui est à la tête de ce bénéfice, où il a succédé non sans quelques difficultés à Étienne Gentil. Le conflit entre dom Nicolas et son compétiteur, Philippe de Nozillac, a été étudié par Jean-Marie Le Gall<sup>338</sup>. Nous reprenons ici les éléments qu'il expose dans son ouvrage. Germain Nicolas a été pourvu du prieuré de

---

333 BnF, Baluze 389, n° 474 ; CAF, t. IV, n° 13778.

334 À la tête de l'une des cinq filles de Cluny, le prieur de La Charité est un « abbé sans en avoir le nom » pour reprendre la formule de Guy de Valous. Si le prieur reste à la nomination de l'abbé de Cluny, il détient cependant une certaine autonomie, d'autant qu'il a sous sa dépendance quarante-sept membres de l'ordre situés en France mais aussi en Angleterre et en Espagne. Voir G. de Valous, *Le monachisme clunisien des origines au XV<sup>e</sup> siècle*, t. II, Ligugé-Paris, 1935, p. 65-67.

335 Eubel, t. III, p. 25.

336 ANG, t. I, n° 454 : Filiberto Ferrerio à Alexandre Farnèse, Oulchy-le-Château, 1<sup>er</sup>-3 septembre 1539 : « Le nonce assure au cardinal de Lorraine qu'il aura Saint-Martin de Paris, ce qui semble l'étonner » (analyse de l'abbé Lestocquoy) ; n° 457 : Filiberto Ferrerio à Alexandre Farnèse, Oulchy-le-Château, 7 septembre 1539 : « Le cardinal de Lorraine est reconnaissant de ce qui a été fait pour le monastère de Saint-Martin (de Paris) » (analyse de l'abbé Lestocquoy) ; n° 460 : Alexandre Farnèse à Filiberto Ferrerio, Pérouse, 19 septembre 1539 : « Le cardinal de Lorraine désirant le prieuré de Saint-Martin, le pape le lui accorde. » (analyse de l'abbé Lestocquoy).

337 *Gallia*, t. VII, col. 540. Les auteurs ont établi ce catalogue à partir des travaux de dom Marrier, religieux de Saint-Martin-des-Champs (M. Marrier, *Historia monasterii regalis S. Martini de Campis*, Paris, 1636).

338 J.-M. Le Gall, *Les moines au temps des réformes*, Seyssel, 2001, p. 447-448.

Saint-Martin-des-Champs par résignation de dom Gentil. Il s'agissait de maintenir à la tête de la communauté l'un de ses moines<sup>339</sup>, pétri de l'idéal réformateur existant dans l'ordre de Cluny. Toutefois, Philippe de Nozillac obtient de Jean de Lorraine la provision de Saint-Martin-des-Champs avant le mois de juin 1537<sup>340</sup>. Dès lors, un procès s'engage entre les deux hommes devant le Grand Conseil. La procédure se poursuit au moins jusqu'en janvier 1540<sup>341</sup>, et ce, malgré le fait que « le Grand Conseil donn[e] raison en 1539 à dom Germain Nicolas »<sup>342</sup>. Elle est relancée après la mort de François I<sup>er</sup> et oppose alors le prieur de Saint-Martin-des-Champs à « un certain frère Cesseyt, prête-nom de Philippe de Cossé ou du chanoine de Coutances, François de Lautrec »<sup>343</sup>. À la lumière de ces informations, peut-être convient-il d'interpréter différemment la correspondance de Ferrerio. Il n'est pas impossible que le cardinal n'ait pas demandé le prieuré pour lui-même mais plutôt le soutien du pape pour son candidat, d'autant que Jean-Marie Le Gall mentionne un indult demandé par Jean de Lorraine à Paul III « qui invalide toute “provision ou réservation par mutation ou mort” faite par les prieurs de Saint-Martin ou de La Charité »<sup>344</sup>. En l'absence de la transcription *in extenso* des missives du nonce et devant le caractère elliptique de l'analyse de Jean Lestocquoy, il est compliqué de trancher.

Ainsi, le cardinal Jean de Lorraine a détenu en commende plus de quinze abbayes et quatre prieurés identifiés. À l'instar des bénéfices séculiers, est-il le prélat qui a le plus cumulé ?

## 2. L'extension du régime commendataire

Étudier la carrière abbatiale du cardinal de Lorraine permet de constater l'essor de la

---

339 Selon Le Gall, Germain Nicolas a reçu l'habit en 1502 à l'âge de quinze ans. D'après son épitaphe transcrite dans la *Gallia*, il décède le 1<sup>er</sup> août 1563. La date de 1502 est donc cohérente et permet de corriger la *Gallia* qui semble indiquer que sa présence au sein de la communauté est attestée à partir de 1508 (*Gallia*, t. VII, col. 540).

340 *CAF*, t. VII, n° 24299 : lettre adressée au premier huissier du parlement de Paris portant que frère Philippe de Nozillac jouira paisiblement du prieuré de St-Martin-des-Champs dont il a été pourvu par Jean de Lorraine, malgré les troubles causés par frère Germain Nicolas (nous mêlons à l'analyse du *CAF* celle donnée dans la description du manuscrit français 5124 de la Bibliothèque nationale de France dans la base Archives et Manuscrits qui la complète utilement).

341 AN, MC, VIII, 66, actes d'appel émanant tant de Germain Nicolas que de Philippe de Nozillac, 10 janvier 1540.

342 J.-M. Le Gall, *Les moines...*, p. 448 .

343 *Ibid.*

344 *Ibid.* En note, est donnée comme source la cote AN, L 871, n° 6.

commende au sein des établissements monastiques. S'il s'agit d'une pratique largement répandue avant même la signature du concordat de Bologne, il est clair qu'elle connaît une accélération après 1516, au point que toutes les abbayes bénédictines sont touchées par ce système en 1540, hormis les monastères rattachés à la congrégation de Chezal-Benoît<sup>345</sup>. Jean de Lorraine est d'ailleurs le premier abbé séculier à Candeil, à Saint-Germer-de-Fly et à Marmoutier<sup>346</sup>. Cette évolution est d'autant plus visible si l'on compare à nouveau le Lorrain aux cinq prélats déjà évoqués dans le chapitre II<sup>347</sup>.

De fortes disparités apparaissent au sein de ce groupe. Pourtant légats *a latere*, les cardinaux d'Amboise et Duprat n'ont pas usé de leur position pour profiter à plein du système commendataire. Le principal ministre de Louis XII ne détient au cours de sa carrière que l'abbaye de Grandselve de 1477 à 1483<sup>348</sup>. Quant à son successeur à la légation de France, il semble n'avoir été abbé commendataire que de Saint-Benoît-sur-Loire de 1525 à 1535<sup>349</sup>. En effet, aucun autre monastère n'apparaît dans la liste des bénéfices partagés entre les prélats de l'entourage du souverain après sa mort en 1535<sup>350</sup>. L'édition de la correspondance de Jean du Bellay a permis de retracer sa trajectoire comme abbé commendataire (1527-1560) dans deux articles de 2013 et de 2016, respectivement dus à Cédric Michon et Rémy Scheurer<sup>351</sup>. Si les deux historiens parviennent tous deux à dresser une liste comprenant une vingtaine de bénéfices réguliers, ils n'énumèrent pas tout à fait les mêmes établissements : pour le professeur

345 J.-M. Le Gall, *Les moines...*, p. 445.

346 Selon les éditeurs de l'*HGL*, Thomas Duprat aurait été le premier abbé commendataire (*HGL*, t. IV, p. 626). Il est donc probable que Guillaume Boisset fût encore un régulier. Guy de Villiers de L'Isle-Adam est qualifié de « monachus » dans son épitaphe (BnF, lat. 13890, fol. 583) et dom Martène affirme que Philippe Hurault fut le dernier abbé régulier sans dire s'il fut élu par les moines de Marmoutier (E. Martène, *Histoire de l'abbaye...*, t. II, p. 336-337).

347 Nous substituons le cardinal Jean du Bellay à Louis de Bourbon, même si celui-ci obtient en commende des bénéfices comparables à ceux de Jean de Lorraine par leur importance et que son lignage mène, comme les Lorrains, une « offensive sur les gros bénéfices réguliers en s'y installant durablement » (J.-M. Le Gall, *Les moines...*, p. 444). En effet, n'existe pas à notre connaissance de liste fiable répertoriant les abbayes qu'il a détenues.

348 J.-M. Le Gall, *Les moines...*, p. 96. L'auteur ajoute : « Force est de constater que Georges, à la différence de ses frères Pierre, Jean et Jacques, a peu cumulé et surtout pas de bénéfices réguliers ».

349 C. Vellet, *De la marchandise à la prélature, carrière politique d'un homme de robe au service du roi : Antoine Duprat (1463-1535)*, position de thèse de l'École nationale des chartes, 1993 ; Id., « Entre légistes et ministres : Antoine Duprat (1463-1535), conseiller technicien de François I<sup>er</sup> », dans *Les conseillers de François I<sup>er</sup>*, p. 211-227. Cette abbaye lui est conférée par le roi avec d'autres dépouilles de son prédécesseur à la chancellerie de France, Étienne Poncher, comme l'archevêché de Sens.

350 *Journal d'un bourgeois de Paris...*, p. 461.

351 C. Michon, « Le cardinal Jean du Bellay et ses bénéfices en France sous François I<sup>er</sup> et Henri II » dans *Le cardinal Jean du Bellay : diplomatie et culture dans l'Europe de la Renaissance*, dir. C. Michon, L. Petris, Rennes-Tours, 2013, p. 67, 70-72 ; R. Scheurer, « La carrière... », p. 275-281.

Scheurer, il faut exclure les abbayes de Saint-Gildas de Bourges et de Montolieu et ajouter le prieuré de Bouche d'Aigre. Quoi qu'il en soit, Jean du Bellay a reçu en commende au moins dix-huit monastères<sup>352</sup>, soit autant que Jean de Lorraine. Dans le cas du cardinal de Tournon, Michel François compte vingt-trois abbayes<sup>353</sup> occupées par Tournon et identifie quatre prieurés qu'il a reçus en commende. Quant à Hippolyte d'Este, Jean Sènié a montré qu'il avait constitué un « imposant patrimoine de bénéfices ecclésiastiques réguliers grâce au système de la commende »<sup>354</sup>. De 1535 à 1572, il est abbé commendataire de vingt établissements<sup>355</sup>, auxquels il faut peut-être adjoindre Sènanque et Fontcaude, ainsi que le prieuré de Saint-Vivant.

Il apparaît donc que la trajectoire de Jean de Lorraine dans le monde des réguliers ressemble à celle des cardinaux ayant achevé leur carrière dans les décennies 1560-1570. S'il n'est pas le *maximus cumulator abbatiarum* – les cardinaux de Tournon et d'Este possèdent un nombre légèrement supérieur de bénéfices réguliers –, il n'a rien à envier à ses concurrents sur le marché bénéficial. Jean du Bellay détient autant d'abbayes que Lorraine mais elles ne sont pas de même importance<sup>356</sup>. Il est donc juste de dire avec Joseph Bergin que le cardinal a accumulé évêchés et abbayes en égale proportion<sup>357</sup>. C'est avec la même constance qu'il a convoité les plus prestigieux bénéfices et qu'il a cherché à

---

352 D'après le tableau synoptique de Rémy Scheurer : Breteuil-sur-Noise, Longpont, Saint-Martin d'Aumale, Saint-Honorat de Lérins, Saint-Maur-des-Fossés, Barbeau, Cormery, La Trappe de Mortagne, Saint-Vincent du Mans, Notre-Dame-de-l'Aumône, Notre-Dame des Écharlis, Aniane, Pontigny, Fontaine-Daniel, Tiron, Sainte-Marie d'Aulps, Tiron en Chartrain, Entremont et L'Épau. Nous ne citons pas les prieurés.

353 M. François, *Le cardinal de Tournon...*, p. 428-429 : par ordre alphabétique Ainay, Ambronay, Beaulieu-en-Argonne, Le Bec-Hellouin, Candail, La Chaise-Dieu, La Charmoye, Ébreuil, Notre-Dame d'Eu, Ferrières-en-Gâtinais, Moiremont, Mouëtier-Saint-Jean, Saint-Antoine de Viennois, Saint-Éloi de Noyon, Saint-Étienne de Caen, Saint-Florent-lès-Saumur, Saint-Germain-des-Prés, Saint-Germer-de-Fly, Saint-Julien de Tours, Saint-Laumer de Blois, Saint-Pierre de Joncels, Savigny, Tournus.

354 J. Sènié, *Entre l'aigle, les Lys et la tiare...*, p. 496.

355 Il s'agit des abbayes de Notre-Dame de Breteuil, Saint-Médard de Soissons, Saint-Pierre de Jumièges, Chaalis, Saint-Laumer de Blois, Fontfroide, Notre-Dame de Lyre, Notre-Dame-de-l'Aumône, Boulbonne, Saint-Faron de Meaux, Saint-Georges de Boscherville, Pontigny, La Sainte-Trinité de Tiron, Saint-Mesmin de Micy, Prémontré, Saint-Martin d'Ainay, Chinian, Notre-Dame de Longpont, Saint-Orens de Lareulle.

356 C. Michon, « Jean du Bellay et ses bénéfices... », p. 72 : « Jean Du Bellay, toutefois, comme pour les évêchés, convoite des bénéfices dont les revenus sont la plupart du temps nettement inférieurs à ceux détenus par Jean de Lorraine. »

357 J. Bergin, « The Decline and Fall... », p. 784. En réalité, Joseph Bergin exprimait une idée quelque peu différente : « Their benefice-holding practices might change in mid-century, but their political and ecclesiastical ambitions did not. Where Cardinal Jean collected episcopal and monastic benefices in about equal measure, his nephews fell back largely upon the second category. » Cette interprétation reposait sur le fait qu'il avait compté au moins treize abbayes pour Jean contre vingt-quatre pour Charles. Force est de constater que l'écart entre l'oncle et le neveu est moins important qu'on ne l'a dit.



en acquérir le plus grand nombre. À cet égard, il est sans doute le prélat qui a le plus exploité le système bénéficial. À la génération suivante, ses neveux ne pourront procéder de même, l'interdiction du cumul épiscopal édicté par le concile de Trente les contraignant à constituer des patrimoines bénéficiaux presque exclusivement composés de bénéfices réguliers.

## B. Cartographie des bénéfices réguliers de Jean de Lorraine

À l'exemple de ce qu'il advient pour ses évêchés, les abbayes que le cardinal a tenues en commende sont dispersées entre La Lorraine et la France. On s'aperçoit toutefois, en observant la carte<sup>358</sup>, qu'elles sont davantage réparties entre le royaume et le duché lorrain que ne le sont les évêchés. Cette différence résulte très certainement du fait que la principauté ne compte que trois évêchés pour un nombre bien plus important d'abbayes et de prieurés<sup>359</sup>.

### 1. Un abbé accapareur en Lorraine ?

Les bénéfices réguliers détenus par le cardinal en Lorraine sont concentrés autour de ses villes épiscopales de Metz et de Toul. La cité messine compte au début du XVI<sup>e</sup> siècle quatre abbayes, Saint-Arnoul, Saint-Clément, Saint-Symphorien et Saint-Vincent, auxquelles s'ajoutent celles situées dans les faubourgs, Saint-Martin et Saint-Éloi<sup>360</sup>. Le cardinal parvient à mettre la main sur deux d'entre elles et l'abbaye de Saint-Clément est un temps détenue par l'un de ses vicaires généraux, Georges d'Haussonville (25). Si Jean n'obtient pas la commende de Saint-Arnoul que Barthélemy de Lucy avait pourtant résignée en sa faveur<sup>361</sup>, il ne renonce à ses droits qu'en l'échange d'une pension annuelle de trois cents florins d'or du Rhin<sup>362</sup> qui lui est encore versée en 1524<sup>363</sup>. Dans le plat-

---

358 Voir annexes, carte 3.

359 En ne comptant que les abbayes encore existantes en 1785, lorsqu'est rédigé le tome XIII de la *Gallia christiana*, on atteint un chiffre de quarante-trois établissements monastiques masculins dans les Trois-Évêchés.

360 Mis à part ceux de Saint-Martin, les religieux de ces abbayes participent à la grande procession de 1522 organisée à Metz. Voir *infra*, p. 142.

361 *Histoire de Lorraine*, t. VII, col. XIV. Sans doute Lucy avait-il résigné tous ses bénéfices en faveur de Jean puisque le futur cardinal lui succède en 1512 à la commende du prieuré de Saint-Nicolas-de-Port. Quoi qu'il en soit, l'accord n'a pas été accepté par les religieux qui élisent Dominique Maniane.

362 C'est le montant indiqué dans la bulle de Clément VII pourvoyant Jean de Lorraine de l'archevêché de Narbonne (AD 57, G 449-15). D'après un compte tenu par Martin Pinguet, cette somme équivaut à six cents francs barrois puisque le cardinal touche trois cents francs aux deux termes de Noël et de la Saint-Jean-Baptiste (AD 57, H 732-1, compte de Martin Pinguet, 1517-1519, sans foliotation).

363 Il n'a toutefois pas complètement abandonné l'idée de devenir abbé commendataire de Saint-Arnoul.

pays, la famille de Lorraine met aussi la main sur l'abbaye de Gorze. Le contrôle du cardinal sur ces bénéfices lui permet sans doute d'obtenir la commende des prieurés qui en dépendent. Ainsi, les prieurés de Saint-Nicolas-de-Port et de Varangéville sont à la nomination de l'abbé de Gorze. Quant à l'abbé de Saint-Arnoul, il est le collateur de celui de Lay-Saint-Christophe<sup>364</sup>.

À Toul, tombent dans son escarcelle les deux monastères les plus importants du diocèse, situés aux portes de la cité épiscopale, Saint-Èvre et Saint-Mansuy. L'attitude du cardinal à l'égard de l'abbaye de Saint-Mansuy n'est pas sans rappeler son comportement sur le siège toulinois. Il y fait plusieurs passages, peut-être quatre si l'on considère que Théodore de Saint-Chamond (52) a bien détenu ce bénéfice en commende. Il ne conserve vraiment ce monastère qu'après le retrait de Sébastien Prévôt (50), en 1542. Pourquoi s'attarde-t-il cette fois-ci et n'a-t-il pas transmis Saint-Mansuy à un autre de ses clients, par exemple à Toussaint d'Hocédy qui obtient de lui l'évêché de Toul dans les mêmes années ? La logique de ce choix nous échappe.

En revanche, Jean ne fait aucune incursion en Verdunois. Par exemple, il ne prend pas la suite de son frère Louis à la tête de l'abbaye de Saint-Mihiel. C'est assez surprenant, d'autant que ses bénéfices ne se concentrent pas exclusivement entre Metz et Toul puisqu'il détient au moins en 1521 deux monastères à Trèves, métropole de la province ecclésiastique. En somme, onze bénéfices majeurs et mineurs de la province de Trèves ont été tenus en commende par le cardinal tout au long de sa carrière. C'est assez considérable dans la mesure où ce chiffre équivaut à l'ensemble des communautés dont Jean a été l'abbé en France.

## ***2. Des bénéfices concentrés dans le nord du royaume...***

Alors que son patrimoine bénéficial séculier dans le royaume est construit autour de deux évêchés méridionaux, Albi et Narbonne, le cardinal de Lorraine ne possède en commende des abbayes du sud du royaume que de façon éphémère. Après avoir résigné Candeil et Saint-Géraud d'Aurillac avant la fin des années 1520, il ne détient plus une abbaye au sud de la Loire, à l'exception notable de Cluny.

---

En effet, en 1528, lorsqu'il est élu par les religieux, Pierre Michel doit négocier non seulement avec celui que son prédécesseur avait désigné pour lui succéder mais aussi avec les cardinaux Lorenzo Pucci et Jean de Lorraine (*Histoire de Lorraine*, t. VII, col. XIV-XV).

<sup>364</sup> Le passage de Jean de Lorraine à la tête de ce prieuré résulte sans doute d'une transaction qui lui a permis d'obtenir les dépouilles de Jean Notarius.

a. ... autour de trois pôles...

À l'instar de ce qu'il advient pour les évêchés, le patrimoine bénéficial régulier du cardinal est construit autour d'un noyau composé de quelques abbayes de premier plan. Il acquiert progressivement les monastères les plus prestigieux et les plus rémunérateurs. Seule lui échappe l'abbaye de Saint-Denis, détenue sous le règne de François I<sup>er</sup> par Pierre et Aymar Gouffier puis par le cardinal Louis de Bourbon<sup>365</sup>. Pour ce faire, le cardinal peut compter sur le soutien du roi et n'hésite pas à aller contre le droit.

En 1523, Jean de Lorraine est élu par les moines de Fécamp à la demande du roi, alors que le concordat de Bologne avait préservé leur privilège d'élection. Le dossier documentaire conservé au Musée du Palais-Bénédictine montre que le pouvoir royal a imposé le choix du nouvel abbé aux moines. Alors que ceux-ci avaient envoyé deux des leurs prier le roi de leur permettre d'élire librement leur abbé<sup>366</sup>, François I<sup>er</sup> réitère sa demande dans une lettre du 4 septembre 1523 et, pour se faire obéir, dépêche auprès des moines le grand sénéchal de Normandie et l'évêque de Lisieux<sup>367</sup>. C'est selon un procédé similaire que le cardinal obtient l'abbaye de Cluny. Deux mois après la mort d'Aymar Gouffier, les Clunisiens élisent pour lui succéder l'un des leurs, Jacques Leroy, doyen de Gaye<sup>368</sup>. Mais François I<sup>er</sup> impose à nouveau son candidat à la communauté, comme il l'avait fait en 1518<sup>369</sup>. Lorraine est élu par les moines et Clément VII confirme l'élection. La bulle du pape déclare qu'il s'agit là d'une exception et qu'à l'avenir les droits du monastère seront respectés, bulle entérinée par le souverain<sup>370</sup> mais qui ne sera pas suivie d'effet<sup>371</sup>. Enfin, le cardinal est nommé abbé de Marmoutier en 1540. Il en est le premier commendataire d'après le *Supplément à la chronique de Marmoutier*<sup>372</sup>. Pourtant son prédécesseur, Philippe Hurault, n'avait pas été élu par les moines mais avait obtenu

365 C'est à la mort de ce dernier qu'un membre de la famille de Lorraine devient abbé de Saint-Denis en la personne du cardinal Charles.

366 Musée du Palais Bénédictine, charte n° 8 bis, mandement de Guillaume Rinquet, prieur claustral, à Michel Le Long et Jacques Le Peley, religieux de Fécamp, pour aller trouver le roi et obtenir la permission de procéder à l'élection du nouvel abbé selon les privilèges de l'abbaye, 9 août 1523, cité dans R.-É. Engel, « Le Musée de la société Bénédictine... », p. 313.

367 *Ibid.*, p. 314.

368 G. Charvin, « L'abbaye et l'ordre de Cluny... (2) », p. 6-7.

369 G. Charvin, « L'abbaye et l'ordre de Cluny de la fin du XV<sup>e</sup> au début du XVII<sup>e</sup> siècle (1485-1630) (1) », dans *Revue Mabillon*, 3<sup>e</sup> s., t. 173, 1953, p. 111.

370 *ORF*, t. VI, n° 531, 18 avril 1530.

371 En 1548, Jean de Lorraine fait nommer son neveu Charles coadjuteur de l'abbé de Cluny, préparant ainsi sa succession.

372 *Recueil de chroniques de Touraine*, éd. A. Salmon, Tours, 1854, p. 385.

l'abbaye par permutation avec Matthieu Gaultier<sup>373</sup> et n'avait pas délaissé ses autres bénéfices<sup>374</sup>. D'après le père Anselme, Jean de Lorraine convoitait l'abbaye avant même la mort de Philippe Hurault : celui-ci aurait été embastillé à la demande du cardinal pour n'avoir pas voulu se démettre de l'abbaye<sup>375</sup>. On ne sait de quelle source les auteurs de l'*Histoire généalogique* ont extrait cette information<sup>376</sup>. Par ailleurs, ont couru des rumeurs selon lesquelles Hurault aurait été empoisonné. Dom Martène s'en fait l'écho car il en a trouvé la mention dans un catalogue des abbés de Marmoutier qu'il a consulté<sup>377</sup>. En revanche, le *Supplément à la chronique des abbés de Marmoutier*, qui ne manque pourtant pas de mots durs à l'égard de Jean de Lorraine, n'évoque rien allant en ce sens. Quel que soit le bien-fondé de ces accusations, il n'est pas impossible que le cardinal ait déployé de grands moyens pour obtenir ce bénéfice lucratif.

Dans le royaume, Jean ne conserve durablement que ces trois monastères<sup>378</sup> : sans jamais s'en démettre, il en est l'abbé jusqu'à sa mort. Il n'est pas besoin d'expliquer cette singulière longévité autrement que par des raisons financières. Les revenus annuels de Fécamp sont estimés dans le deuxième tiers du XVI<sup>e</sup> siècle à 40 000 livres, quand ceux de Cluny et de Marmoutier montent respectivement à 20 000 et 15 000 livres<sup>379</sup>. Cette constance a contribué à une forme de patrimonialisation : non seulement les abbayes de Cluny, Fécamp et Marmoutier passent toutes les trois au cardinal Charles en mai 1550<sup>380</sup> mais les deux premières sont détenues par la famille de Guise jusqu'au début du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>381</sup>.

---

373 E. Martène, *Histoire de l'abbaye...*, t. II, p. 363.

374 Son épitaphe indique qu'il était à sa mort abbé de Marmoutier, de Bourgueil et de Saint-Nicolas d'Angers. Voir le relevé effectué par Louis Boudan et recueilli par Gagnières (BnF, Clairambault 945, fol. 30).

375 *HGC*, t. VI, p. 505. Cette affirmation est reprise dans F.-A. Aubert de La Chesnaye des Bois, *Dictionnaire de la noblesse*, t. X, Paris, 1867, col. 890.

376 Elle n'est pas mentionnée dans la généalogie de la famille de Hurault qui précède l'édition des *Mémoires d'État* du chancelier Hurault de Cheverny établie en 1636.

377 E. Martène, *Histoire de l'abbaye...*, t. II, p. 367.

378 On pourrait y ajouter l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen. Toutefois, le cardinal n'en devient l'abbé qu'à la fin de sa carrière et, de ce fait, la durée de son abbatiat à Saint-Ouen est inférieure à une décennie.

379 BnF, fr. 15769, fol. 499-505, roolle des abbayes de relligieux de l'ordre Sainct Benoist estant au royaume de France. Sur la date de ce document, voir J.-M. Le Gall, *Les moines...*, p. 445. Il n'est pas improbable qu'il soit antérieur à 1552 dans la mesure où les abbayes lorraines n'y apparaissent pas.

380 Voir annexes, carte n° 5.

381 À Fécamp, les Lorraines se succèdent de 1523 à 1641, date du renoncement de Henri de Lorraine à l'état ecclésiastique. Cette suite connaît une interruption de 1600 à 1613 quand l'abbaye est conférée au cardinal de Joyeuse (*Gallia*, t. XI, col. 214-215). Le dernier membre de la famille de Lorraine à recevoir l'abbaye de Cluny est le cardinal Louis de Lorraine, mort en 1621 (*Bibliotheca Cluniacensis*, col. 1626 ; *Gallia*, t. IV, col. 1161).

b. ... et suivant un axe Reims-Rouen

Les autres abbayes que Jean de Lorraine agrège au noyau de son patrimoine bénéficial régulier sont majoritairement regroupées sur un axe allant de la Normandie à la Champagne en passant par la Picardie. Cette géographie recoupe celles des biens de son frère Claude. Si le duc a établi sa capitale à Joinville<sup>382</sup>, il tire cependant la majeure partie de ses revenus de ses terres normandes<sup>383</sup> et le duché de Guise dont il porte le titre est situé dans l'Aisne, à quarante kilomètres au nord de Laon. Faut-il voir dans cette concordance une stratégie développée par le cardinal pour renforcer l'assise de son lignage dans ces provinces du royaume ? La réponse est ambivalente.

En Normandie, la mainmise sur l'abbaye de Fécamp permet en effet à la famille de mieux contrôler la basse vallée de la Seine où elle possède de nombreux fiefs, issus de l'héritage de la famille d'Harcourt<sup>384</sup>. L'abbé de Fécamp nomme à la capitainerie de cette ville portuaire et possède un droit de patronage sur douze prieurés ainsi que vingt-neuf paroisses du diocèse de Rouen<sup>385</sup>. Quant au temporel de l'abbaye, il est considérable. En revanche, il n'est pas sûr que ce soit pour cette raison que Jean de Lorraine tienne en commende plusieurs abbayes picardes, comme le montre l'exemple de Saint-Médard de Soissons. Le passage du cardinal à la tête de l'abbaye résulte d'un stratagème mis au point par Hippolyte d'Este, à qui François I<sup>er</sup> a promis les dépouilles de François de Rohan. Ne parvenant pas à obtenir de Rome l'expédition de ses bulles de provision, Hippolyte « imagine alors de faire expédier les bulles en faveur du cardinal de Lorraine en attendant de pouvoir obtenir qu'elles le soient en son nom propre. »<sup>386</sup> Jean ne joue le rôle que d'un prête-nom : le fait qu'il soit l'abbé titulaire pendant deux ans n'empêche en rien le cardinal d'Este de « considér[er] l'abbaye comme la sienne »<sup>387</sup>. Par ailleurs, si Jean de Lorraine reçoit du roi la commende de Saint-Germer à la mort de Guy de Villiers de L'Isle-Adam, c'est en vue de la transmettre à l'un de ses clients, Georges de

---

382 Il choisit de se faire enterrer en la collégiale Saint-Laurent de Joinville et non pas à Nancy comme ses frères. Le choix de Joinville résulte de plusieurs considérations : il s'agit d'une position stratégique entre la France et la Lorraine et elle permet à Claude d'assumer sa charge de lieutenant général de Champagne et de Brie puis de gouverneur de Bourgogne (S. Carroll, « The Norman Power... », p. 145).

383 *Ibid.*

384 *Ibid.*, p. 147. Voir S. Carroll, *Noble Power during French Wars of Religion: the Guise Affinity and the Catholic Cause in Normandy*, Cambridge, 1998, p. 22-23, carte 2.

385 S. Carroll, *Noble Power...*, p. 38.

386 J. Sènié, *Entre l'aigle, les Lys et la tiare...*, p. 499.

387 *Ibid.*, p. 500.

Narbonne (41)<sup>388</sup>. L'obtention de ce bénéfice lui permet davantage d'entretenir son réseau ecclésiastique que de consolider la position de son lignage dans l'Oise. Il ne s'agit pas du seul cas où le cardinal redistribue un bénéfice à l'un de ses clients.

### C. La manne bénéficiale au service d'un réseau

En comparant le temps passé par Jean de Lorraine à la tête de ses diocèses avec la durée de ses abbatiats, de singulières différences apparaissent<sup>389</sup>. Alors que la durée moyenne passée par le cardinal sur un siège épiscopal est de treize ans, avec une médiane située à onze ans, elle est ramenée à neuf ans et demie pour les abbayes, pour un temps médian de six ans, soit un écart proche du simple au double pour cette dernière donnée. Le cardinal Jean semble donc faire exception à cette affirmation de Jean-Marie Le Gall : « Tout se passe donc comme si la grande noblesse, moins présente à la tête des évêchés après 1516, s'était repliée sur les gros bénéfices réguliers »<sup>390</sup>. Comment comprendre cette attitude alors que les revenus des abbayes « sont bien plus important[s] que ce que de nombreux diocèses peuvent offrir »<sup>391</sup> ?

De façon encore plus nette dans le cas des abbayes que des évêchés, le patrimoine bénéficiale de Jean est au service de tout un réseau ecclésiastique et ne profite pas uniquement au cardinal-abbé. Deux exemples l'illustrent parfaitement. En février 1524, Lorraine reçoit du pape la commende de l'abbaye de Saint-Martin de Metz. Quinze jours plus tard, il s'en démet en faveur de Martin Pinguet (48) dont les liens avec Jean de Lorraine sont notoires. Cette manœuvre ressemble en bien des points à celle à laquelle se livre le cardinal moins de quatre ans plus tard, lorsqu'il résigne en faveur de Sébastien Prévôt (50) le prieuré Notre-Dame de Nancy<sup>392</sup>. Nous avons déjà évoqué l'exemple de Saint-Germer : la lettre du 11 mai 1550 adressée par Jean à François de Guise ne permet pas d'affirmer que le cardinal ait envisagé dès l'origine de transmettre ce bénéfice à Georges de Narbonne (41) mais c'est hautement probable. En d'autres termes, Lorraine use de son crédit pour doter ses clients et serviteurs de bénéfices qu'ils seraient bien incapables d'obtenir sans son patronage. En effet, si un personnage de l'envergure

---

388 Lettre n° 54.

389 Voir annexes, tableau 2.

390 J.-M. Le Gall, *Les moines...*, p. 444.

391 C. Michon, « Les prélats et l'argent... », § 4.

392 Voir *supra*, p. 83.

d'Hippolyte d'Este peine à se faire octroyer des bulles de nomination pour un monastère que lui a pourtant promis le roi, combien cela doit être plus difficile encore pour des clercs de moindre rang. C'est certainement pour cette raison que le cardinal de Lorraine tient à conserver un droit de regrès à chaque fois qu'il se démet de l'abbaye de Saint-Mansuy. Ainsi, il la récupère à chaque vacance et peut en disposer à sa guise, ce qu'il ne manque pas de faire.

Sur les dix-huit abbayes détenues par Jean de Lorraine, six – soit un tiers – passent ainsi aux clients du cardinal. En plus de Saint-Mansuy, Saint-Martin et Saint-Germer, il faut ajouter Saint-Èvre détenu par Claude Pénicier (47) à partir de 1534, Gorze, un temps entre les mains de Toussaint d'Hocédy, et Blanche-Couronne qui échoit à Nicolas du Colledo (14). Il faut en conclure que « la redistribution de la manne bénéficiale »<sup>393</sup> est l'un points saillants qui caractérise la stratégie de Jean de Lorraine concernant ses bénéfices réguliers. Il n'est pas le seul à agir de la sorte<sup>394</sup> mais force est de constater qu'il se montrer généreux à l'égard de ses familiers. Pourvu des bénéfices les plus rémunérateurs, il peut se défaire de ceux de moindre importance sans porter atteinte à ses intérêts.

---

393 J. Sènié, *Entre l'aigle, les Lys et la tiare...*, p. 512.

394 Voir l'exemple du cardinal du Bellay développé dans C. Michon, « Le cardinal Jean du Bellay et ses bénéfices... », p. 78-79.





## Conclusion de la première partie

La carrière ecclésiastique du cardinal Jean de Lorraine peut être analysée comme la construction progressive d'un patrimoine bénéficial hors du commun, composé de douze évêchés et de dix-huit abbayes, qui confère à son possesseur le statut de premier personnage de l'Église gallicane au cours du règne de François I<sup>er</sup>. Il est vrai que Jean détient sur ses concurrents un net avantage. La politique religieuse de la famille de Lorraine, commencée par René II et poursuivie par Antoine de Lorraine et ses frères, lui permet de mettre la main sur un grand nombre de bénéfices du duché, en particulier sur des bénéfices réguliers. Le cœur de son patrimoine est toutefois dispersé dans le royaume de France, entre les lucratifs évêchés du sud-ouest et les riches abbayes du nord.

Si plusieurs étapes peuvent être identifiées, les années 1520-1530 constituent une phase majeure de l'édification de ce patrimoine. Avant même d'atteindre les hautes sphères du pouvoir, le cardinal de Lorraine obtient presque tous les bénéfices les plus rémunérateurs, à l'exception de l'abbaye de Saint-Denis qui lui échappe. Pour autant, la « chasse aux bénéfices » ne s'interrompt en rien. Il ne s'agit pas d'une simple volonté d'accumulation. La captation de la manne bénéficial répond à d'autres mobiles. D'une part, François I<sup>er</sup> fait de son favori un instrument de sa propre politique bénéficial, en l'employant à plusieurs reprises comme prélat *ad interim*. D'autre part, Jean de Lorraine met en œuvre une stratégie de redistribution qui profite non seulement à sa famille mais aussi à son large réseau dont les membres seraient bien incapables de se positionner sur le marché bénéficial sans son patronage.

Enfin, à bien des égards, Jean de Lorraine fait figure de fondateur de l'« empire ecclésiastique »<sup>395</sup> des Lorraines-Guises. Grâce à sa longévité à la tête des évêchés et des abbayes les plus importants, il parvient à transmettre la plupart des bénéfices constituant le cœur de son patrimoine à la génération suivante.

---

395 J. Bergin, « Reims et les autres... », p. 33.



**DEUXIÈME PARTIE**

**SUFFRAGANTS ET VICAIRES : LES LIEUTENANTS DU  
CARDINAL DE LORRAINE**



## Introduction

Évêque non-résident, Jean de Lorraine a peu parcouru les diocèses dont il était pourvu comme il n'a séjourné qu'occasionnellement dans les abbayes qu'il détenait en commende. Il n'a même jamais visité un certain nombre de ses bénéfices tant séculiers que réguliers, si on se fie à l'itinéraire que nous avons essayé de reconstituer à partir des actes du cardinal qui ont été retrouvés, de sa correspondance active et des témoignages de ses contemporains<sup>1</sup>. Pour déterminer les raisons de cet absentéisme, il est intéressant de rapprocher cet itinéraire de celui du roi<sup>2</sup>. En les comparant, on s'aperçoit qu'ils concordent presque en tout point : le cardinal Jean est en permanence aux côtés de François I<sup>er</sup> sauf quand il se rend en Lorraine auprès des siens, qu'il séjourne à Rome ou qu'il accomplit des missions diplomatiques pour le compte du souverain. S'il est ainsi retenu à la cour, c'est avant tout parce qu'il fait partie des cardinaux d'État, « serviteurs ou favoris d'un prince »<sup>3</sup>, pour reprendre les typologies distinguées par le professeur Alain Tallon au sein du Sacré-Collège. Il n'est pas attendu de Jean de Lorraine qu'il évolue en un autre lieu que le milieu curial. Alain Tallon rappelle d'ailleurs que « la vieille incompatibilité entre cardinalat et épiscopat, qui était la règle avant la papauté d'Avignon »<sup>4</sup> est toujours en vigueur au XVI<sup>e</sup> siècle<sup>5</sup>, ce qui explique l'absence de cardinaux pasteurs parmi les plus hauts dignitaires de l'Église. Le fait qu'il jouisse de la faveur royale l'empêche également de s'éloigner de la cour, François I<sup>er</sup> ne laissant guère s'absenter ceux qu'il désire voir à ses côtés. Il refuse par exemple en avril 1543 de donner son congé à l'amiral Chabot de Brion qui, aux portes de la mort, lui demandait la permission de se retirer sur ses terres<sup>6</sup>. Jean de Lorraine avoue lui-même dans une lettre à sa nièce la reine d'Écosse qu'il a eu son congé « à grant pene »<sup>7</sup>. Par conséquent, l'absentéisme du cardinal ne peut pas être interprété comme la preuve absolue de son

---

1 Voir annexes, tableau 1.

2 *CAF*, t. VIII, p. 412-548.

3 A. Tallon, « Les cardinaux à la Renaissance... », § 21.

4 *Ibid.*, § 20.

5 Cette incompatibilité est rappelée dans le rapport de la commission de réforme constituée par Paul III en 1536 et confiée à la direction du cardinal Contarini, rapport connu sous le nom de *Consilium de emendanda Ecclesia*. Voir la traduction française qui en est donnée dans O. de La Brosse et *al.*, *Latran V et Trente*, Paris, 1975, p. 433-444.

6 F. Nawrocki, *L'amiral Claude d'Annebault...*, p. 504.

7 Lettre n° 59.

désintérêt pour ses bénéfices. Pour autant, partage-t-il la position d'un François de Tournon qui se désole de ne pouvoir résider à cause du service du roi<sup>8</sup> ? Ce n'est pas certain ou, du moins, rien ne permet de l'affirmer.

Quoi qu'il en soit, si cette situation n'a rien d'exceptionnel puisqu'elle touche tous les cardinaux<sup>9</sup> au point qu'elle n'est pas évoquée par les contemporains, elle n'est pas sans conséquence sur le bon fonctionnement des institutions ecclésiastiques et génère à l'occasion des conflits. C'est ainsi que les chanoines de Saint-Omer refusent de remettre aux vicaires de Jean de Lorraine les revenus de la prébende qu'il détient dans leur collégiale comme évêque de Thérouanne sous prétexte qu'il n'a pas fait sa joyeuse entrée dans leur église<sup>10</sup>. Pour éviter ces tensions qui nuisent à l'administration de ses bénéfices, Jean de Lorraine doit nommer des hommes compétents, à même de défendre ses intérêts et capables de tenir le rôle qu'il ne peut remplir en personne. Ce sont ces lieutenants<sup>11</sup> du cardinal, vicaires généraux et suffragants, qu'il nous faut maintenant étudier. Avant de se livrer à l'analyse du répertoire prosopographique consacré à ces personnages, il convient d'examiner leur rôle tel qu'il est défini par le droit.

---

8 F. de Tournon, *Correspondance*, éd. M. François, Paris, 1946, n° 17, François de Tournon à Anne de Montmorency, Bourges, 19 mars 1528.

9 Le phénomène n'est pas propre à France et est illustré par de multiples exemples en Italie. Voir ceux développés dans P. Hurtubise, « Le rôle méconnu... », p. 333-356.

10 O. Bled, *Regestes des évêques de Thérouanne*, t. II, Saint-Omer, 1907, p. 61, n° 2826, 9 avril 1532.

11 Ce terme est à entendre au sens étymologique : « tenant lieu de ». Il nous semble préférable à celui de relais dans la mesure où, en l'absence de correspondance entre Jean de Lorraine et ses agents, il est impossible de déterminer la part de décision qui revient au cardinal pour l'administration de ses bénéfices. Je remercie vivement le professeur Philippe Hamon de m'avoir suggéré cette terminologie.

## Chapitre premier. Le cadre juridique

Afin de mieux cerner les auxiliaires du cardinal de Lorraine, il convient de s'arrêter sur ce qu'en disent les textes et notamment la législation ecclésiastique. Il ne s'agit pas d'une entreprise évidente dans la mesure où le droit de l'Église ne pose pas de cadre juridique clair et précis. Par exemple, le *Corpus juris canonici* ne donne aucune définition du vicariat général<sup>12</sup>. Néanmoins, cette lacune peut être partiellement comblée à partir des actes par Jean de Lorraine. Ainsi, au moins six lettres de vicariat sont conservées<sup>13</sup>, à partir desquelles il est possible de dresser plusieurs constatations.

### A. Le vicariat général, une fonction aux contours flous

#### 1. Remarques diplomatiques

Avant d'en examiner le contenu, il convient de dire quelques mots sur la nature diplomatique des lettres de vicariat qui ont été retrouvées. Aucune ne nous est parvenue à l'état d'original et nous ne les connaissons que par le biais de copies. Celles-ci nous renseignent néanmoins sur les caractères diplomatiques des originaux, notamment quand ont été retranscrites les mentions hors-teneur. Il apparaît que ces lettres ne sont pas de simples actes sous seing privé ou passés devant notaire mais des lettres patentes portant les signes de validation requis : le sceau du cardinal, sa signature et le contre-seing du secrétaire. Dans cinq cas, les lettres nous sont parvenues sous forme de copies à peu près contemporaines aux originaux, réalisées quelques mois ou quelques années après l'établissement des actes<sup>14</sup>. Seules celles de Robert de Lenoncourt (33) nous sont connues par une copie du XVII<sup>e</sup> siècle conservée dans un formulaire d'officialité<sup>15</sup>.

12 B. Basdevant-Gaudemet, « La nature canonique des charges exercées par l'évêque et ses auxiliaires, du droit classique au code de 1917 » dans, *Les clercs et les princes : doctrines et pratiques de l'autorité ecclésiastique à l'époque moderne* [colloque, Paris, 2010 ; Sophia-Antipolis, 2011], éd. P. Arabeyre, B. Basdevant-Gaudemet, Paris, 2013 ; nouv. éd. en ligne, 2018, § 2.

13 Lettres de vicariat en faveur de Jacques Antoine (5) (pièce justificative n° 5), de Jean Chevreul (9) (pièce justificative n° 8), de René des Buats (12) (AD 76, 14 H 188), de Gilles de Gaudz (19) (pièce justificative n° 9), de Pierre Gouscon (24) (pièce justificative n° 11), de Robert de Lenoncourt (33) (BnF, lat. 12863, fol. 33-34v).

14 Ainsi les lettres de Gilles de Gaudz (19) ont été enregistrées par l'officialité de Nantes le 19 septembre 1544, soit un an jour pour jour après l'émission de l'original. Il faut probablement en déduire que le vicaire général n'a pas besoin de faire enregistrer ses lettres pour exercer sa charge.

15 Elles sont de ce fait difficiles à déchiffrer. Le texte a été considérablement abrégé puisque seules

Par deux fois, le cardinal de Lorraine émet une procuration en faveur de son auxiliaire en même temps qu'il l'institue vicaire général<sup>16</sup>. Formellement, ces procurations ne diffèrent qu'en peu de choses des lettres de vicariat. Elles présentent les mêmes caractères diplomatiques, si ce n'est qu'elles sont rédigées en français et non en latin. Par conséquent, il faut aussi les prendre en compte pour mieux saisir la nature du vicariat général au premier XVI<sup>e</sup> siècle.

## 2. Une fonction mal définie

### a. Vicaire ou procureur ?

La coexistence de lettres de vicariat et de procurations appelle une première constatation. La distinction entre les deux fonctions n'est pas claire<sup>17</sup>. Ce n'est pas surprenant si l'on définit le vicaire comme « celui qui fait les fonctions d'une personne et qui en tient la place »<sup>18</sup>, définition qui s'applique aussi au procureur. Aussi faut-il voir dans la procuration une traduction en français de la lettre de vicariat ? La comparaison entre les deux commissions délivrées à Pierre Gouscon (24) en avril 1546 tendent à montrer que ce n'est pas tout à fait le cas.

Les tâches assignées à Gouscon d'après la procuration concernent exclusivement l'administration temporelle des abbayes de Fécamp et de Saint-Ouen. Elles se décomposent en deux ensembles : représenter le cardinal-abbé dans les affaires judiciaires [1] et auprès du pouvoir royal [6-7] et gérer les possessions de ces bénéfices. Ce deuxième aspect comprend l'affermage des terres [4], la levée des recettes, la réception des hommages [3] et toutes les procédures afférentes. Certains éléments sont répétés dans les lettres de vicariat. Ainsi, est à nouveau mentionné le pouvoir de faire des baux [4], de recevoir des hommages [5], ainsi que le rôle de représentation que doit tenir le vicaire dans les affaires judiciaires [8]. Cependant, d'autres compétences sont énumérées. Elles confèrent au vicaire un pouvoir juridictionnel dont le procureur n'est pas pourvu. Il a le droit de visiter les monastères et de prononcer des peines à l'encontre

---

comptaient les formules composant l'acte.

16 C'est le cas pour René des Buats (12) et Pierre Gouscon (24).

17 J. Sènié, *Entre l'aigle, les Lys et la tiare...*, p. 536 : « Il existe une labilité entre les différents termes, le même homme pouvant recevoir différentes appellations selon les sources désignant sa mission dans le royaume de France ou selon les institutions devant lesquelles il est amené à se rendre. Ainsi, il est vicaire pour le bail d'un bénéfice, procureur ou sollicitateur dans une instance de procédure judiciaire, ou encore officier ou agent du cardinal de Ferrare devant les autorités locales. »

18 L. de Héricourt, *Les lois ecclésiastiques de la France* cité par M. Perronet, *Les évêques...*, t. I, p. 80.



des religieux comme de les absoudre [1]. Il peut aussi recevoir de nouveaux membres dans la communauté [6].

Il semble donc que s'il existe des redondances entre la procuration et la lettre de vicariat, elles n'aient pas tout à fait la même portée. Bien que les procurations confient l'administration « tant en temporel que spirituel » comme on le lit dans la procuration établie en 1536 pour l'abbaye de Fécamp<sup>19</sup>, elles ne sont en réalité pas suffisantes pour exercer l'autorité spirituelle.

*b. Un pouvoir sans limites de temps*

En étudiant les vicaires généraux d'Albi, Olivier Cabayé avait remarqué qu'ils apparaissaient en alternance et en avait déduit qu'ils exerçaient peut-être par roulement cette charge. Il est difficile de savoir si cette impression correspond à la pratique ou si elle est due à un effet déformant des sources. Sur ce point, les lettres de vicariat ne sont d'aucun secours dans la mesure où les pouvoirs délégués par le cardinal ne le sont jamais pour une durée déterminée.

Cela ne signifie pas pour autant que les vicaires généraux sont institués à perpétuité. Au contraire, ils exercent leur charge tant que le leur permet leur patron. En ne fixant aucune limite de temps, celui-ci conserve la possibilité de révoquer ses agents selon son bon plaisir. À plusieurs reprises, il fait usage de cette disposition. Par exemple, le 12 août 1547, Jean de Longchamp (35) est démis de ses fonctions de vicaire général mais aussi de son office de prieur claustral<sup>20</sup>. Il est à noter qu'aucune justification n'est avancée pour motiver le renvoi du prieur<sup>21</sup>. Quand Jean de Lorraine délègue le pouvoir de nomination à ses agents, c'est selon les mêmes modalités, comme on peut le lire dans la procuration établie en faveur d'Antoine Pelegrin (46), de Claude Pénicier (47), de Charles de Saint-Simon (51) et de Michel Jubert :

« avons donné et donnons plain pouvoir, auctorite et mandement de par nous et en nostre nom [...] de mectre et instituer en tous et chacuns nosd. benefices, jurisdictions, terres et seigneuries, membres, annexes, dependences et

19 Pièce justificative n° 6, [1].

20 AD 76, 7 H 31, fol. 32-32v.

21 « Certis causis animam nostram moventibus ab hujusmodi prioratu claustrali et vicariatu absolverimus et revocaverimus prout tenore presentium absolvimus et revocamus ». À quelles causes Jean de Lorraine fait-il référence ? Il est malheureusement impossible de le savoir. Longchamp a-t-il commis une faute ? N'est-il plus capable de remplir sa charge ? La façon dont les choses sont formulées laisse entendre qu'il s'est passé quelque chose de grave.

appendences d'icelles toute sorte d'office tant temporelz que spirituelz ; de continuer et confirmer ceulx qui y sont ou *se bon leur semble* de les desmettre, deposer, destituer et en leur lieu en mettre et instituer d'autres changeables et mobiles *au voulloir de nous et de nosd. procureurs, toutes foys et quantes qu'il sera convenable et expedient* »<sup>22</sup>

Par ailleurs, les lettres de vicariat sont-elles « révoquées de plein droit dès que [le prélat] qui les a accordées cesse ses fonctions, que ce soit par démission, translation ou décès »<sup>23</sup>, comme c'est le cas au XVIII<sup>e</sup> siècle ? On peut le penser dans la mesure où, en 1533, Jean de Lorraine octroie à nouveau des lettres de vicariat à Jacques Antoine (5), lequel était déjà vicaire et official d'Hector d'Ailly (2). Toutefois, ces lettres ne mentionnent à aucun endroit qu'Antoine avait auparavant exercé cette charge.

### 3. Des pouvoirs plus ou moins étendus

À la lecture des différentes lettres de vicariat retrouvées, il apparaît qu'il n'existe pas de réel modèle. Chaque agent reçoit des attributions propres, au périmètre plus ou moins large. Cette diversité apparaît nettement lorsque l'on met en regard la situation de Jean Chevreul (9) et celle de Robert de Lenoncourt (33).

Le ressort géographique dans lequel les deux personnages exercent constitue une première différence notable. Jean Chevreul est nommé vicaire pour un unique bénéfice, l'abbaye de Blanche-Couronne. À l'inverse, Robert de Lenoncourt est investi du vicariat général pour tous les bénéfices de Jean de Lorraine, tant séculiers que réguliers. En effet, en mai 1533, date de ses lettres de vicariat, le cardinal détient les archevêchés de Reims et Narbonne, les évêchés de Metz – en tant qu'administrateur –, Toul, Verdun et Thérouanne, les abbayes de Cluny, Fécamp, Gorze, Saint-Èvre et Saint-Mansuy ainsi que celle de Saint-Jean de Laon.<sup>24</sup> Tous ces bénéfices, à l'exception de Saint-Jean, sont explicitement nommés dans les lettres. En d'autres termes, le cardinal Jean investit Robert d'une autorité sur l'ensemble de son patrimoine bénéficial.

La comparaison de leurs pouvoirs respectifs laisse voir un contraste tout aussi fort. Jean Chevreul reçoit l'autorité nécessaire pour autoriser les moines de Blanche-Couronne à nommer un procureur. Il reçoit aussi un pouvoir de juridiction sur la communauté et la capacité de donner en bail des possessions du monastère.

22 Pièce justificative n° 6, [6]. Je souligne.

23 M. Perronet, *Les évêques...*, t. I, p. 80.

24 Son vicaire général, Valeran de La Haye (28) en a pris possession en son nom le 1<sup>er</sup> mars 1533.

Lenoncourt (33), quant à lui, est investi de pouvoirs bien plus larges. Il détient l'ensemble du pouvoir de juridiction, à la fois judiciaire – y compris en matière de foi – et administrative mais aussi financière. En ce qui concerne l'administration temporelle, il peut affermer les possessions des bénéfices et nommer et révoquer *ad libitum* officiers et agents. Il détient aussi l'ensemble des droits seigneuriaux. En matière spirituelle, il peut visiter diocèses et monastères, tonsurer et conférer les ordres sacrés, faire consacrer les évêques et faire bénir les abbés. Il a le droit de pourvoir à tous les bénéfices, cures, canonicats et prieurés sur lesquels le cardinal détient un droit de patronage.

Ces deux exemples montrent qu'il existe une hiérarchie ou, du moins, diverses catégories au sein des vicaires généraux. Pour reprendre la distinction établie par Jean Sènié au sein du personnel des cardinaux d'Este, les vicaires peuvent être répartis en deux groupes entre ceux qui supervisent la gestion de l'ensemble du patrimoine bénéficial de Jean de Lorraine et ceux qui occupent plutôt les fonctions d'agents de terrain<sup>25</sup>. Autrement dit, certains ne pas assignés à un bénéfice particulier où ils devraient résider en lieu et place du cardinal. Ils sont plutôt les seconds de leur patron.

## **B. Le suffragant, personnage subordonné ou autonome ?**

À la différence des vicaires généraux, les évêques suffragants ne sont pas détenteurs d'une charge administrative : leur état ne leur est pas conféré par une commission ou un mandement mais par l'administration du degré le plus élevé du sacrement de l'ordre. Autrement dit, il est plus difficile de définir le cadre juridique dans lequel ils évoluent puisqu'il n'existe pas d'acte équivalent aux lettres de vicariat qui définirait leurs pouvoirs. L'acte dont ils retirent leur autorité n'est autre que leur bulle de provision. Évêques à part entière, ils forment au sein de l'épiscopat une catégorie particulière. À ce titre, le droit canon s'applique à eux et s'intéresser aux dispositions canoniques qui les concernent permet de mieux saisir leur rôle. Une première difficulté réside dans le fait que ces personnages sont connus sous différentes appellations.

### ***1. Des dénominations variées***

Le terme de suffragant est en lui-même ambigu. Il désigne tout d'abord les évêques

---

25 J. Sènié, *Entre l'aigle, les Lys et la tiare...*, p. 536-538.

d'une province ecclésiastique soumis à l'autorité d'un archevêque métropolitain<sup>26</sup>. Les canonistes n'ont pu établir de façon certaine l'étymologie de cette dénomination. Selon Durand de Maillane, ces évêques seraient ainsi désignés soit parce qu'ils éalisaient le métropolitain<sup>27</sup>, soit parce qu'ils apportaient leurs suffrages lors des conciles provinciaux. Comment le terme a-t-il glissé de cette acception à celle d'évêque auxiliaire ? Cela n'est pas clair, au point que Nicole Lemaitre considère l'expression d'évêque suffragant comme fautive pour désigner ces personnages<sup>28</sup>, bien qu'elle soit attestée dans les sources<sup>29</sup>. Elle lui préfère celle d'évêque portatif, forgée au Moyen Âge. La paternité de cette expression reviendrait au pape Clément V selon Étienne Baluze qui la reprend dans son *Historia Tutelensis*<sup>30</sup>. Comme elle n'a pas été retrouvée dans les Clémentines, elle est probablement née sous la plume d'un commentateur du *Corpus juris canonici*<sup>31</sup>. Quoi qu'il en soit, le terme de « portatilis » ou de « portativus » semble chargé d'une connotation négative. Par le parallèle qui peut être fait avec les autels portatifs<sup>32</sup>, il met l'accent sur le fait que ces évêques sont gyrovagues et ne sont rattachés à aucun siège épiscopal en particulier. Il semble d'ailleurs que le terme soit notamment employé quand il s'agit de dénoncer ces évêques suffragants. Ainsi François d'Estaing se plaint à Rome de ce que des évêques portatifs venus des diocèses voisins aient ordonné sans permission des clercs placés sous sa juridiction<sup>33</sup>. Tout le développement que leur consacre Baluze a pour but de dénoncer ce qu'il voit comme un abus et toutes les citations sur lesquelles il s'appuie vont en ce sens. Qualifier les suffragants d'évêques portatifs revient d'une certaine façon à les considérer comme un désordre dans la

---

26 P.-T. Durand de Maillane, *Dictionnaire...*, t. II, p. 767, art. « Suffragant ».

27 C'est l'explication reprise dans le *Dictionnaire de droit canonique*, dir. R. Naz, t. VII, col. 1112, art. « Suffragant ».

28 N. Lemaitre, « Des auxiliaires épiscopaux méconnus... », p. 23 : « Nommés par le pape pour son service ou celui d'un autre évêque, ils reçoivent parfois le nom d'évêques suffragants. À tort, puisqu'ils ne participent en rien à une forme de pouvoir supérieur. »

29 Pour ne donner qu'un seul exemple, voici ce qu'on peut lire dans une chronique messine de la fin du XV<sup>e</sup> siècle : « Le quinziesme jour de may, on fist le service du roy Charles de France en la grant eglise de Mets par l'ordonnance de meisseigneurs de la cité et des seigneurs de chapistre. [...] Et chantait la grant messe le souffragant. » (*Les chroniques de la ville de Metz*, éd. J.-F. Huguenin, Metz, 1838, p. 624).

30 É. Baluze, *Historia Tutelensis libri tres*, Paris, 1717, p. 248 : « [...] illi episcopi non residentes dant vicariatum suum cuidam religioso episcopo qui vulgariter appellatur episcopus portativus qui confert ordines episcopi », cité dans J.-B. Poulbrière, « Les évêques auxiliaires en Limousin », dans *Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze*, t. 12, 1890, p. 282.

31 N. Lemaitre, « Des auxiliaires épiscopaux méconnus... », p. 24.

32 J.-B. Poulbrière, « Les évêques auxiliaires... », p. 282.

33 N. Lemaitre, « Des auxiliaires épiscopaux méconnus... », p. 24 ; Id., *Le Rouergue flamboyant : le clergé et les fidèles du diocèse de Rodez (1417-1563)*, Paris, 1988, p. 247-248.

hiérarchie ecclésiastique. C'est cependant occulter leur existence institutionnelle reconnue par le droit canon.

Les traités de droit canonique qualifient en effet les évêques suffragants ou portatifs d'évêques *in partibus infidelium*<sup>34</sup>, notion plus claire en ce qu'elle perdure jusqu'à nos jours sous un autre nom. En effet, si les évêques auxiliaires actuels sont appelés depuis 1882 évêques titulaires<sup>35</sup>, il n'en demeure pas moins que leur est accordé le titre d'un ancien évêché<sup>36</sup>, généralement en Orient ou en Afrique du Nord. La filiation entre évêque suffragant au XVI<sup>e</sup> siècle et évêque auxiliaire actuel, qu'établit déjà Jean Beyssac lorsqu'il dresse un répertoire des chorévêques, suffragants et auxiliaires du diocèse de Lyon<sup>37</sup>, permet non seulement de mieux percevoir quel est le contenu de cette fonction mais de confirmer que les évêques suffragants appartiennent de plein droit au collège épiscopal.

## 2. Des évêques sans territoire et sans peuple ?

Parmi les critiques formulées à l'encontre des suffragants, il leur est reproché de n'être évêque qu'en titre et de n'avoir ni clergé ni ouailles dont ils seraient les pasteurs. Pierre d'Ailly, par exemple, dit dans son traité *De materia concilii generalis* qu'ils sont des évêques « *sine subjecto populo* »<sup>38</sup>. Pourtant, le droit de l'Église exige que tout évêque ordonné soit pourvu d'un territoire à gouverner<sup>39</sup>. C'est la raison pour laquelle les évêques suffragants reçoivent à leur consécration un diocèse titulaire ou *in partibus infidelium*, c'est-à-dire localisé dans des territoires rognés de la Chrétienté<sup>40</sup>. C'est le cas des quinze prélats identifiés de façon certaine comme des suffragants de Jean de

---

34 Durand de Maillane, à la fin de son article sur les suffragants, renvoie à ce qu'il a pu dire par ailleurs sur les évêques *in partibus*. Voir P.-T. Durand de Maillane, *Dictionnaire...*, t. I, p. 661-662, art. « Évêque titulaire ou *in partibus* ».

35 Le titre d'évêque *in partibus infidelium* a disparu au profit de celui d'évêque titulaire après la publication de la lettre apostolique *In suprema* du 10 juillet 1882 de Léon XIII dans le but d'améliorer les relations de l'Église catholique avec les Églises orientales (F. Jankowiak, *La curie romaine de Pie IX à Pie X : le gouvernement central de l'Église et la fin des États pontificaux*, Rome, 2007, p. 492, note 250).

36 B. Basdevant-Gaudemet, « La nature canonique... », § 20 : « Parce qu'il ne peut y avoir d'évêque sans siège, il reçoit le titre d'un évêché qu'il ne peut rejoindre, en raison de circonstances militaires et politiques généralement. Il est qualifié d'évêque titulaire... titulaire d'un siège qu'il n'occupe pas, souvent situé *in partibus infidelium*. »

37 J. Beyssac, *Corévêques, suffragants et auxiliaires de Lyon : notes pour servir à l'histoire de l'Église de Lyon*, Montbrison, 1910.

38 Cité par É. Baluze, *Historia Tutelensis libri tres*, p. 248.

39 P.-T. Durand de Maillane, *Dictionnaire...*, t. I, p. 661-662, art. « Évêque titulaire ou *in partibus* ».

40 Selon Durand de Maillane, il s'agissait initialement de ne pas laisser sans évêque des églises que l'on espérait reconquérir (*ibid.*).

Lorraine<sup>41</sup>. Selon Pierre Hurtubise, il ne s'agit cependant que d'une fiction juridique<sup>42</sup>, destinée à respecter le droit canon. Est-ce réellement le cas ?

À première vue, il semble que les auxiliaires du cardinal ne soient nommés à la tête d'un évêché *in partibus infidelium* que de façon symbolique. La preuve en est qu'un même titre est parfois attribué à deux évêques en même temps. Ainsi, Nicolas Goberti (22) est ordonné en 1508 avec le titre d'évêque de Panéade. Il ne semble pas en changer tout au long de sa carrière épiscopale puisqu'il est appelé sous ce nom dans les sources jusqu'à son décès. Pourtant, cet évêché *in partibus* est donné à d'autres dans les années qui suivent<sup>43</sup> : entre 1513 et 1526, on ne compte pas moins de trois autres titulaires de ce diocèse. Ce flottement apparaît clairement dans la *Hierarchia catholica* puisque les raisons de la transmission du titre ne sont pas précisées. Un autre exemple nous est donné par le cas de Jean Bothian (8) qui reçoit le titre de Damascène en 1535, déjà accordé à Guillaume de Gonneville (23) en 1531. Comme nous n'en connaissons pas d'autres pour Gonneville, il n'a probablement pas été transféré sur un autre siège. Le titre de *Damascenus* serait donc détenu par deux évêques en même temps. La situation est encore plus étrange dans la mesure où Bothian porte la même année le titre d'évêque de Sidon<sup>44</sup>. Or les bulles qu'il présente au chapitre de Lyon sont bien celles pour le diocèse de Damascène. Il faut donc convenir que l'attribution des diocèses *in partibus* demeure plus que flottante. Dans quelques cas, il n'est pas impossible que tel titre soit l'apanage de telle fonction. Par exemple, tous les suffragants de Toul que nous avons retrouvés portent le titre d'évêque de Christopolis. À Metz, la majorité d'entre eux a reçu celui de Basilite. Il est notable que ce lien apparaisse dans les diocèses où la présence d'un évêque suffragant semble plus institutionnalisée qu'ailleurs, comme le montre le fait que ces évêques auxiliaires se succèdent l'un à l'autre presque sans interruption<sup>45</sup>. De cet état des choses, on peut tirer plusieurs hypothèses. Il est possible que ce titre n'ait d'autre

---

41 Voir annexes, tableau 2.

42 P. Hurtubise, « Le rôle méconnu... », p. 340.

43 Eubel, t. III, p. 268.

44 C'est sous ce titre qu'il est connu dans les *Annales Minorum* (L. Wadding, *Annales Minorum seu trium ordinum a S. Francisco institutorum*, t. XVI, 3<sup>e</sup> éd., Quaracchi, 1933, p. 465). Il ne s'agit pas d'une erreur de Wadding puisque on retrouve Bothian dans la liste des évêques de Sidon donnée par la *Hierarchia catholica* (Eubel, t. III, p. 299).

45 La proximité des grands diocèses de la rive droite du Rhin où les princes-évêques délèguent les tâches pastorales à des suffragants pour ne conserver que l'administration politique n'est sans doute pas étrangère à cette institutionnalisation.

valeur que symbolique, auquel cas il importe peu qu'il soit porté par plusieurs titulaires en même temps. Il n'est pas impossible non plus que le Saint-Siège ne dispose pas des informations suffisantes pour mener en ce domaine une action cohérente puisque ces diocèses sont situés hors de la Chrétienté. Cela semble toutefois moins vraisemblable dans la mesure où les suffragants, à l'instar des autres évêques, doivent payer différents droits pour l'obtention de leurs bulles. Il est donc probable que la Chambre apostolique connaisse les titulaires des diocèses *in partibus* qui se sont acquittés des taxes auxquelles ils étaient soumis.

À la lumière de ces éléments, il est difficile de ne pas se rallier à l'affirmation du père Hurtubise. Quelques nuances peuvent néanmoins y être apportées comme en témoigne le cas de Pierre Tallon (54), suffragant du diocèse de Chartres de passage à Thérrouanne en 1527, constitué en effet comme un contre-exemple. Tallon a été nommé en 1513 à la tête d'un évêché *in partibus*<sup>46</sup> sans doute dans le but de pouvoir remplir la fonction de suffragant auprès d'Erard de La Marck, évêque de Chartres et futur cardinal de Liège. Deux éléments laissent penser que cette provision n'est pas qu'une fiction institutionnelle. Non seulement le pape précise qu'un grand nombre de fidèles réside dans ce diocèse, bien qu'il soit situé *in partibus infidelium*, mais il leur envoie encore une lettre, sans doute dans le but de les prévenir de cette nouvelle nomination. Si cet évêché n'était qu'une circonscription de papier, pourquoi Léon X se donnerait-il cette peine ? Il n'est donc pas impossible que Tallon ait reçu une dispense de résidence motivée par le danger que représente l'exercice de sa charge en Anatolie. Il existe en effet d'autres actes de ce genre. Ainsi Jules II relève Christophe Radelenes, nommé évêque de Constantine, diocèse de l'ancienne province de Carthage<sup>47</sup>, de l'obligation de résidence en raison du danger d'un séjour en Afrique<sup>48</sup>. Dans un contexte où les frontières de la Chrétienté ne sont pas encore fixées – l'apogée de l'expansion ottomane est à venir – et où l'idéal de croisade reste vivace<sup>49</sup>, il est possible que les diocèses extra-européens ne soient pas

46 Le terme est présent dans les actes de Léon X, à moins qu'il ne soit dû à la plume d'Hergenröther. Voir *Leonis X regesta*, p. 199, n° 3392-3394.

47 Eubel, t. III, p. 176.

48 L. de Mas-Latrie, « Traités et documents divers concernant les relations des chrétiens et des Arabes au Moyen Âge », dans *Traités de paix et de commerce et documents divers concernant les relations des chrétiens avec les Arabes de l'Afrique septentrionale au Moyen Âge*, Paris, 1866, p. 21, n° 21, cité dans la base Aposcripta, notice n° 27351 (<http://telma-chartes.irht.cnrs.fr/aposcripta/notice/27351>).

49 Par exemple, la conquête des présides africains par les Rois catholiques sert certes des intérêts politiques et économiques mais comporte aussi une dimension religieuse essentielle (M. Escamilla, *Le Siècle d'Or de l'Espagne*, t. I, Paris, 2020, p. 70-71).

encore considérés comme des provinces perdues et que le titre d'évêque *in partibus* ait plus de substance qu'on a pu le dire. Quoi qu'il en soit, que les suffragants n'aient pas pu se rendre dans les diocèses qui leur ont été confiés ou qu'ils ne l'aient jamais envisagé, leur action a pour cadre un territoire dont ils ne sont pas les titulaires. Se pose alors la question des rapports qu'ils entretiennent avec les ordinaires de ces diocèses.

### **3. Homme de l'évêque ou prélat indépendant ?**

À la différence d'un vicaire général, un évêque suffragant n'est pas affecté lorsque change l'ordinaire du diocèse dans lequel il exerce, que ce dernier soit transféré sur un autre siège ou qu'il décède. En effet, selon les canonistes, les suffragants ne reçoivent pas leur autorité par délégation de l'ordinaire. Lors de leur consécration épiscopale, ils ont été investis du pouvoir d'ordre<sup>50</sup> qui ne peut leur être retiré puisque l'ordination est indélébile. Les vicaires généraux détiennent, quant à eux, le pouvoir de juridiction, « donné de façon stable et continue mais [qui] reste révocable »<sup>51</sup>. Cette distinction explique pourquoi certains actes sont réservés à l'ordinaire ou à l'évêque auxiliaire, que ne peuvent accomplir les vicaires généraux, tels qu'administrer la confirmation ou ordonner les clercs<sup>52</sup>.

En d'autres termes, si Jean de Lorraine peut nommer ou démettre un vicaire général selon son bon vouloir, il ne peut agir de même à l'encontre d'un suffragant. Le cardinal est-il contraint de s'appuyer sur des auxiliaires qu'il n'a pas choisis ?

#### *a. Une grande stabilité*

À première vue, on pourrait croire que les évêques suffragants sont inamovibles puisqu'ils ne peuvent perdre leurs facultés. Dans les faits, ce n'est pas le cas<sup>53</sup>. En 1518, la prise en main de l'administration de l'évêché de Metz par le cardinal de Lorraine coïncide avec la démission du suffragant Conrad de Heyden (26). D'après l'abbé Dorveaux, celui-ci aurait renoncé à sa charge à cause de son grand âge. Toutefois, il ne décède que quatorze ans plus tard, en 1532. Aussi n'est-il pas impossible que Jean l'ait

---

50 B. Basdevant-Gaudemet, « La nature canonique des charges... », p. 121.

51 *Ibid.*

52 Le pouvoir de confirmer peut néanmoins être exercé par un vicaire général par délégation spéciale de l'ordinaire (*ibid.*, p. 126).

53 Ainsi, dans le diocèse de Beauvais, le suffragant Jean de Pleurs est révoqué par le chapitre lors de la vacance du siège épiscopal « pour avoir voulu agir avec l'autorité d'un évêque résidentiel » (N. Lemaitre, « Des auxiliaires épiscopaux méconnus... », p. 28).



démis de ses fonctions pour les confier à Conrad Payen (45).

Cependant, dans la majorité des cas, le cardinal ne récusé pas les auxiliaires mis en place par ses prédécesseurs. Lorsqu'il succède en 1522 à François de Melun comme évêque de Thérouanne, un suffragant est déjà institué en la personne de Daniel Tayspil (55). Celui-ci officie dans le diocèse depuis 1516 et y reste jusqu'à sa mort en 1533. À Verdun, Jean maintient en fonction Nicolas Goberti (22) que Jules II avait nommé administrateur et suffragant du diocèse pendant la minorité de Louis de Lorraine<sup>54</sup>. Pierre de La Porte (30), évêque suffragant d'Albi depuis 1520, conserve un rôle important dans le diocèse jusqu'à sa mort en 1551. À Lyon, Jean Bothian (8), qui avait été nommé en 1535 à la demande de François de Rohan, le prédécesseur de Jean de Lorraine, occupe toujours la charge d'évêque auxiliaire pendant le très court épiscopat du cardinal.

Jean de Lorraine ne se contente pas uniquement de maintenir l'existant. À deux reprises, il semble qu'il ait demandé au pape un suffragant dans un diocèse où il n'y en avait pas. C'est ainsi que Giovanni Valerio (59) est consacré évêque *in partibus de Carlocensis* après 1538 et devient suffragant d'Agen. À Nantes, Gilles de Gaudz (19) reçoit le titre d'évêque de Raphanée en 1544. Ces deux personnages avaient déjà été investis du vicariat général par le cardinal-évêque, avant d'être promus suffragants, et conservent d'ailleurs les deux fonctions. Est-ce un moyen pour Jean d'avoir une meilleure emprise sur l'administration spirituelle de ses diocèses ? Ce n'est pas impossible.

#### *b. La place des suffragants dans l'administration épiscopale*

Pour reprendre la formule éloquente de Marc Venard, « le suffragant n'est qu'un faiseur de rites »<sup>55</sup>. Ce qui est attendu de lui, c'est qu'il soit compétent pour célébrer pontificalement, présider des cérémonies, ou suppléer l'évêque dans un ensemble de tâches qui relèvent plutôt de la liturgie et de l'administration des sacrements<sup>56</sup>. Autrement dit, il n'est pas un administrateur à proprement parler, comme l'est le vicaire général. Il s'agit d'ailleurs d'un argument brandi par les évêques auxiliaires lorsqu'il leur

---

54 N'ayant pas réussi à pourvoir de l'évêché de Verdun le cardinal d'Urbino comme il le souhaitait, Jules II y place Goberti, l'un de ses familiers. Cet exemple montre que l'institution d'un suffragant sert les « intérêts de la papauté, qui dispose à travers ces nominations d'un pouvoir à la fois politique et financier. » (N. Lemaitre, « Des auxiliaires épiscopaux méconnus... », p. 24).

55 M. Venard, *Réforme protestante, Réforme catholique dans la province d'Avignon au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1993, p. 157.

56 *Ibid.*, p. 156-157.

est reproché de conférer les ordres sacrés à des candidats qui ne présentent pas les qualités requises : ils rejettent la faute sur les officiers de l'évêque qui n'ont pas accompli les vérifications nécessaires<sup>57</sup>. Les suffragants ne semblent donc pas avoir de réelle place dans l'organigramme de la curie diocésaine. Si certains appartiennent à l'administration épiscopale, c'est parce qu'ils détiennent d'autres fonctions. Gilles de Gaudz (19) et Giovanni Valerio (59) cumulent, nous l'avons dit, la charge de suffragant avec celle de vicaire général, tout comme Pierre de La Porte (30). Conrad de Heyden (26), quant à lui, est nommé à la tête de l'officialité de Metz.

Ce flou institutionnel explique vraisemblablement pourquoi il n'est pas rare de voir un suffragant officier sous l'autorité de plusieurs ordinaires. Sur les quinze suffragants que nous avons repérés, cinq d'entre eux suppléent au moins une fois un autre prélat que Jean de Lorraine, souvent à proximité de leur diocèse d'origine. En voici quelques exemples. Conrad de Heyden (26) suffragant de Metz, consacre deux autels de l'abbatiale d'Hirsau le 28 mai 1502, sur ordre de Raymond Péraud, cardinal de Gurce et légat pontifical en Germanie<sup>58</sup>. Nicolas Goberti (22) consacre en 1537 l'autel de la chapelle Saint-Hubert de Stenay à la demande de l'archevêque de Trèves. Daniel Tayspil (55) bénit le nouvel abbé de Ham par commission spéciale du pape en 1522. En 1546 et 1547, Giovanni Valerio (59) confère l'ordination à des clercs du diocèse de Périgueux avec l'autorisation de l'évêque du lieu, le cardinal Trivulzio. Antoine Pascal (44), quant à lui, incarne l'archétype de l'évêque gyrovague puisqu'il est présent dans six diocèses différents.

---

57 *Ibid.*, p. 157. Antoine Pascal se défausse lui aussi sur les officiers de l'évêque de Tulle lorsque les magistrats du parlement de Bordeaux qui lui demandent s'il a accepté de l'argent de clercs non-idoines.

58 J. Trithème, *Tomus II annalium Hirsaugiensium... complectens historiam Franciae et Germaniae, gesta imperatorum, regum, principum, episcoporum, abbatum, et illustrium virorum*, Saint-Gall, 1690, p. 594.

## Chapitre II. Le profil des auxiliaires du cardinal.

Le traitement prosopographique des cinquante-neuf individus recensés comme auxiliaires du cardinal de Lorraine permet de mettre en évidence les caractéristiques de ce groupe. Quelques remarques préalables s'imposent.

Nous sommes parvenus à identifier une soixantaine de clercs<sup>59</sup> qui secondent à des degrés divers Jean de Lorraine pour l'administration temporelle et spirituelle de ses bénéfices. Il s'agit d'un nombre conséquent mais qui n'est que partiel. En effet, pour neuf bénéfices<sup>60</sup> détenus par le cardinal, aucun nom n'a été retrouvé. À n'en pas douter, nous n'avons pas atteint l'exhaustivité pour les autres évêchés et abbayes. Il serait illusoire de penser que Giovanni Valerio (59) a été le seul administrateur du diocèse d'Agen au cours des douze ans de l'épiscopat de Jean de Lorraine. De même, sept vicaires généraux et suffragants auraient officié à Théroouanne de 1522 à 1535 et seulement cinq à Narbonne pendant vingt-cinq ans ? On peut en douter.

Ainsi, toutes les constatations qui vont être avancées doivent être considérées avec prudence et il faut se garder de toute généralisation hâtive. Néanmoins, nous avons pris le parti de dresser quelques statistiques. Ces données chiffrées<sup>61</sup> constituent davantage des ordres de grandeur permettant de saisir les grandes tendances qui se dégagent que des estimations fiables.

### A. Une élite au service du cardinal ?

#### 1. *Un groupe socialement hétérogène*

L'analyse de l'origine sociale des vicaires généraux et des suffragants de Jean de

---

59 Les officiers laïques, tels que les baillis, ont été laissés de côté.

60 Il s'agit de l'évêché de Luçon et des abbayes de Candeil, de Saint-Matthias et Saint-Martin de Trèves, de Saint-Géraud d'Aurillac, de Saint-Martin et de Saint-Symphorien de Metz, de Saint-Germer-de-Fly et de Saint-Médard de Soissons. Ce sont les bénéfices où Jean de Lorraine s'est maintenu le moins longtemps. Il n'est donc pas illogique que les auxiliaires qu'il a pu y nommer soient plus difficiles à repérer.

61 Les pourcentages sont arrondis à l'unité. C'est pourquoi les pourcentages totaux dépassent parfois 100 %. Gilles de Gaudz (19) et Giovanni Valerio (59) qui exercent la charge de vicaire général tout en étant suffragants sont comptés parmi ces derniers. Martin Pinguet (48), en tant que gouverneur de Gorze, est assimilé à un vicaire général.

Lorraine se heurte à un premier obstacle. Pour onze d'entre eux, on ne dispose d'aucune information sur leurs origines familiales ni même géographiques.

Les individus issus de la noblesse sont les mieux connus, en particulier grâce aux travaux réalisés par les généalogistes du roi, conservés dans les dossiers de l'ancien cabinet des titres de la Bibliothèque nationale, ou par les généalogies établies par des érudits. Les nobles représentent près de 41 % des auxiliaires du cardinal. Force est de constater qu'on les trouve surtout parmi les vicaires généraux. Des suffragants de Jean de Lorraine, seul Antoine Pascal (44) est d'extraction noble et il s'agit d'une noblesse récente puisque sa famille a été anoblie sous Louis XI<sup>62</sup>. Au sein de ceux qui sont les plus proches de Jean de Lorraine, se côtoient membres de la haute aristocratie, comme Georges d'Haussonville (25) ou Robert de Lenoncourt (33), et anoblis de fraîche date, comme Martin Pinguet (48)<sup>63</sup>.

Cinq vicaires détiennent un office de judicature et appartiennent de ce fait aux élites sociales. Nicolas du Colledo (14) et Guillaume de Lignières (34) font partie des premiers conseillers du parlement de Bretagne, René des Buats (12) et Étienne Poncher (49) sont membres de celui de Rouen et Jacques Spifame (53) est conseiller au Parlement de Paris puis président de la petite chambre des enquêtes de cette même institution. Les deux derniers sont de surcroît liés au monde des officiers de finance.

La composition sociale du groupe des auxiliaires de Jean de Lorraine peut être comparée à celle du corps épiscopal. Dans un article de 1977 paru dans la *Revue d'histoire moderne et contemporaine*<sup>64</sup>, Marilyn Manera Edelstein démontrait, statistiques à l'appui, que les évêques français sous Louis XII comme sous François I<sup>er</sup> étaient issus des rangs de la noblesse à près de 95 %. Cette observation permettait d'infirmer l'hypothèse selon laquelle le concordat de Bologne avait entraîné la fermeture de ce corps aux roturiers. Force est de constater que la diversité sociale est beaucoup plus importante chez les vicaires généraux et suffragants, qui ne constituent pas véritablement une élite sociale.

---

62 A. Tardieu, *Histoire de la ville de Clermont-Ferrand depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, vol. II, Moulins, 1872, p. 256.

63 Son père, Nadin Pinguet, a été anobli par Antoine de Lorraine en 1515 (E. Michel, *Biographie du parlement de Metz*, Metz, 1853, p. 423).

64 M. M. Edelstein, « Les origines sociales... ». Il s'agit de la traduction d'un article paru en 1974 dans la revue *French Historical Studies*.

## 2. Le poids mineur de la compétence intellectuelle

	Études attestées (%)	Gradués (%)	Gradués en droit (%)	Gradués en théologie (%)
Vicaires généraux (43)	18 (42 %)	13 (30 %)	10 (23 %)	4 (9 %)
Suffragants (15)	10 (66 %)	8 (53 %)	1 (6 %)	7 (46 %)
Total (59)	28 (47 %)	22 (37 %)	11 (19 %)	11 (19%)

Tableau 5. La formation des auxiliaires du cardinal de Lorraine

Après avoir établi que les auxiliaires du cardinal Jean n'appartiennent pas tous aux plus hautes sphères de la société, on peut se demander s'ils forment néanmoins une élite intellectuelle. Le concordat de Bologne, reprenant en cela des dispositions de la Pragmatique Sanction de Bourges, réserve le tiers des bénéfices ecclésiastiques aux gradués<sup>65</sup>. En d'autres termes, un clerc sur trois est théoriquement passé sur les bancs de l'Université. Est-ce le cas des lieutenants du Lorrain ?

Le parcours universitaire de ces individus est plus facile à déterminer que ne l'est leur origine sociale. Les titulatures et suscriptions d'actes livrent couramment des renseignements à ce sujet. Par ailleurs, plusieurs personnages identifiés ont bénéficié des travaux prosopographiques entrepris par James K. Farge et Thomas Sullivan sur les étudiants de l'université de Paris au début du XVI<sup>e</sup> siècle. Ces auteurs ont ainsi consacré une notice à Christophe Coquille (11), Nicolas Dolery (13), Innocent Garreau (15), Pierre de La Porte (30) et Thibault Parvi (43), notices grâce auxquelles on dispose d'éléments précis.

Il est attesté que vingt-huit lieutenants du cardinal ont suivi une formation, ce qui représente un minimum. Par exemple, René des Buats (12) et Guillaume de Lignières (34), sachant qu'ils ont été conseillers en parlement, ont dû suivre un cursus en droit mais on n'en a pas la trace. À partir de ce chiffre, on estime à 47 % la part des vicaires et suffragants qui ont fait des études. Cette proportion s'élève à 66 % chez les suffragants et à 42 % chez les vicaires généraux. On sait par ailleurs que vingt-deux sont

65 J. Thomas, *Le concordat de Bologne de 1516...*, t. II, p. 88-91.

gradués soit en droit ou en théologie. Cette discipline est reine chez les suffragants puisque seul Jean Bothian (8) est docteur en droit. Ce n'est pas surprenant dans la mesure où ils sont à 80 % issus des ordres mendiants. Les théologiens sont en revanche beaucoup plus rares au sein des vicaires généraux. On n'en compte que quatre dont trois sont des moines – Christophe Coquille (11), Nicolas Dolery (13) et Innocent Garreau (25). Les auxiliaires qui exercent la fonction d'official sont pour plus de la moitié gradués en droit. C'est le cas d'Heldrade d'Ambel (3), official à Valence, de Jacques Antoine (5), official à Toul, et de Jean Maguillot (36), qui tient pendant quarante ans l'officialité diocésaine de Verdun. En revanche, Conrad de Heyden (26), suffragant et official de Metz, et Thibault Parvi (43), official de Théroutan, sont respectivement maître et licencié en théologie. Il apparaît donc que les vicaires généraux – c'est moins le cas des suffragants – ne sont pas réellement recrutés pour leurs compétences intellectuelles. La proportion de gradués dépasse très légèrement le tiers en atteignant 37 %.

Il convient cependant d'ajouter que certains membres du réseau ecclésiastique du cardinal de Lorraine ont été en relation avec les cercles intellectuels de leur époque, et notamment avec les humanistes. Ainsi, Antoine de Narbonne (40) et Daniel Tayspil (55) correspondent respectivement avec Antoine Arlier et Érasme. La Porte (30) et Parvi sont des camarades de Lefèvre d'Étaples. D'autres encore ont eu leur place dans la république littéraire, pour reprendre la formule de dom François et dom Tabouillot<sup>66</sup>, à l'instar de Conrad Payen (45), Cunin Forville (17) et Jean des Arènes (7).

## **B. Les carrières ecclésiastiques**

### ***1. Moines et chanoines***

Dans le tableau suivant, les individus qu'on ne peut ranger ni parmi les moines ni parmi les chanoines sont Julien du Pin (15), Guillaume de Miremont (38), Thibault Parvi (43), Antoine Pelegrin (46) et Sébastien Prévôt (50). Ils appartiennent au clergé séculier mais n'ont pas intégré un chapitre.

---

<sup>66</sup> *HGM*, t. III, p. 13-14.

	Chanoines	Moines	Religieux	Inconnus
Vicaires généraux : évêchés (26)	20	1 o. s. b.	1 antonin	4
Vicaires généraux : abbayes (14)	5	8 dont - 5 o. s. b. - 3 o. cluniac.	0	1
Vicaires généraux : évêchés et des abbayes (4)	2	2 dont - 1 o. s. b. - 1 o. cluniac.	0	0
Suffragants (15)	4	1 o. cist.	10 dont - 4 o. carm. - 3 o. f. m. - 2 o. p. - 1 o. praem.	0
Total (59)	31	12	11	5

Tableau 6. État ecclésiastique des auxiliaires du cardinal de Lorraine

*a. Des réguliers chez les séculiers et des séculiers chez les réguliers*

Jean de Lorraine choisit ses lieutenants aussi bien parmi les moines et les religieux que parmi les séculiers. Ceux-ci ne se répartissent pas entre les évêchés et les abbayes selon leur état clérical. Parmi les vicaires généraux, quatre individus administrant un évêché sont issus d'un ordre religieux. Le nombre de séculiers présents dans les abbayes est à peu près équivalent.

	Clercs séculiers (%)	Clercs réguliers (%)
Vicaires généraux (44)	32 (73 %)	12 (27 %)
Suffragants (15)	4 (27 %)	11 (73 %)
Total (59)	36 (61 %)	23 (39 %)

Tableau 7. La part de séculiers et de réguliers

La proportion de réguliers n'est pas de beaucoup inférieure à celle des clercs vivant dans le monde puisqu'ils constituent 39 % des effectifs, si l'on considère conjointement les vicaires généraux et les suffragants. Dans l'ensemble du groupe, les réguliers sont assez équitablement répartis entre ordres anciens et ordres mendiants. Si l'on observe

séparément les vicaires généraux et les suffragants, les choses apparaissent différemment. Moines et religieux ne représentent qu'un quart des vicaires mais seuls quatre évêques auxiliaires ne sont pas issus du cloître. Autrement dit, les religieux fournissent 73 % du contingent des suffragants. Il convient de s'arrêter plus précisément sur les suffragants pour se livrer à quelques comparaisons avec les données collectées par Nicole Lemaitre et Pierre Hurtubise<sup>67</sup>. Pour les années 1498-1560, Nicole Lemaitre a recensé 139 suffragants. Au cours de cette période, soixante-huit sont des religieux, dix-neuf sont moines et vingt sont chanoines, chiffres représentant respectivement 41 %, 19 % et 15 % de l'ensemble. Pierre Hurtubise a établi ses chiffres à partir de la *Hierarchia catholica*<sup>68</sup> : à l'échelle universelle, la part des religieux parmi les suffragants représente 36 %, chiffre qui s'élève à 60 % en France. Force est de constater que Jean de Lorraine a davantage recours à des religieux pour le suppléer que les autres évêques.

*b. Les chanoines, des auxiliaires naturels*

Sur les cinquante-neuf individus recensés, trente-et-deux, soit plus de la moitié, ont été pourvus au cours de leur carrière d'une prébende canoniale. Si moins d'un quart des suffragants appartiennent à un chapitre, près des deux tiers des vicaires généraux – vingt-sept sur quarante-quatre – sont chanoines d'une cathédrale ou d'une collégiale. Vingt-deux des auxiliaires du cardinal de Lorraine possèdent en outre une dignité ou un personnat au sein d'un chapitre cathédral, soit un tiers de l'ensemble du groupe et deux tiers des chanoines présents en son sein. Certains président même le chapitre auquel ils appartiennent, à l'instar de Jacques Antoine (5) à Toul et Valeran de La Haye (28) à Laon ou de Georges (41) et Sébastien de Narbonne (42) en Languedoc<sup>69</sup>.

Le cardinal parvient-il à placer ses hommes à des postes-clés dans les chapitres cathédraux ou engage-t-il à son service des personnages éminents pour neutraliser tout conflit potentiel avec les compagnies canoniales ? Sans doute oscille-t-il entre les deux stratégies en fonction de l'état de ses relations avec les chapitres. Le premier cas de figure se vérifie très nettement à Narbonne : Georges de Narbonne, qui n'est pas

---

67 N. Lemaitre, « Des auxiliaires épiscopaux méconnus... », p. 36 ; P. Hurtubise, « Le rôle méconnu... », p. 341.

68 De 1503 à 1592, Eubel a recensé 626 suffragants pour tous les diocèses de la chrétienté (Eubel, t. III, p. 340-347).

69 Le chapitre métropolitain de Saint-Just n'a pas de doyen ou de primicier. C'est donc le grand archidiacre qui le préside. Sur la composition du chapitre, voir B. Brouns, J.-M. Matz, L. Vallière, *Fasti Ecclesiae Gallicanae. Tome XIX : diocèse de Narbonne*, Turnhout, 2019, p. 16 et sq.



chanoine en 1524, obtient en 1541 la première dignité du chapitre métropolitain. Il se trouve dans une position suffisamment solide pour la transmettre apparemment sans difficulté à son frère en 1546. La situation semble inverse à Nantes : Lorraine nomme vicaires des dignitaires du chapitre qui possèdent également une certaine assise sociale.

Alors que les relations entre les évêques et les chapitres sont en général présentées sous un jour négatif<sup>70</sup>, il est frappant de constater que ces derniers constituent des suppléants de première importance pour le cardinal Jean. Plusieurs raisons peuvent être avancées pour l'expliquer. Les chanoines constituent une élite sociale, économique et culturelle. Administrant leurs propres possessions, ils détiennent une certaine expertise pour la gestion du temporel. On peut penser qu'ils ont donc les compétences nécessaires pour remplacer l'évêque absent. Il est possible que des motifs financiers entrent aussi en jeu. En conférant le vicariat à des chanoines ou en obtenant pour ses vicaires généraux des prébendes, le cardinal s'assure qu'ils auront un revenu confortable, voire opulent, alors qu'aucun bénéfice n'est attaché au vicariat général<sup>71</sup>. L'entretien de ses agents ne repose plus sur les ressources de l'administration épiscopale mais sur celles du chapitre.

En somme, on ne peut que donner raison à Christine Barralis lorsqu'elle écrit que « [l]es périodes de conflit ne doivent pas masquer la survivance jusqu'à la fin du Moyen Âge de l'idéal de collaboration entre prélat et chanoines, et sa mise en œuvre effective dans beaucoup de chapitres – avec des hauts et des bas »<sup>72</sup>, tout en ajoutant que cette collaboration se poursuit au début de l'époque moderne.

---

70 Il s'agit d'un effet dû aux sources. Comme dans d'autres domaines, c'est par le biais du contentieux que nous apparaissent ces relations. Les affrontements existent bel et bien mais ils ne doivent pas faire perdre de vue que les liens entre les deux institutions peuvent être apaisés.

71 Il semble toutefois que les vicaires généraux perçoivent des gages, comme l'atteste l'état des revenus et dépenses de l'évêché de Metz en 1555 (BnF, fr. 15713, fol. 63).

72 C. Barralis, « Les auxiliaires de l'évêque : chanoines et archidiaques », dans *Structures et dynamiques religieuses dans les sociétés de l'Occident latin (1179-1449)*, dir. M.-M. de Cevins, J.-M. Matz, Rennes, 2010 ; nouv. éd. en ligne, 2019, § 6.

Auxiliaire	Chapitre cathédral	Dignité
Pierre d'Acigné (1)	Saint-Pierre de Nantes	Trésorier
Adam Andry (4)	Sainte-Cécile d'Albi	Sous-chantre, trésorier
Jacques Antoine (5)	Saint-Étienne de Toul	Doyen
Jean Fœullet (16)	Notre-Dame de Thérouanne	Pénitencier
Gérard Gerbillon (20)	Notre-Dame de Verdun	Doyen, archidiacre de La Rivière
Nicolas Geresme (21)	Notre-Dame de Coutances	Prévôt
Nicolas Goberti (22)	Notre-Dame de Verdun Saint-Étienne de Metz	Chancelier, archidiacre d'Argonne Chancelier
Odon de Jante (27)	Saint-Apollinaire de Valence	Précenteur
Valeran de La Haye (28)	Notre-Dame de Laon	Doyen, trésorier
Pierre de La Porte (30)	Sainte-Cécile d'Albi	Pénitencier, théologal
Philippe de Lenoncourt (32)	Notre-Dame de Reims	Trésorier
Robert de Lenoncourt (33)	Notre-Dame de Reims	Trésorier
Guillaume de Lignières (34)	Saint-Pierre de Nantes	Archidiacre de La Mée
Jean Maguillot (36)	Notre-Dame de Verdun	Écolâtre
Firmin Mazin (37)	Notre-Dame de Thérouanne	Écolâtre
Claude de Montdor (39)	Sainte-Cécile d'Albi	Archidiacre de Lautrec et d'Albi
Georges de Narbonne (41)	Saint-Just de Narbonne	Grand archidiacre, précenteur
Sébastien de Narbonne (42)	Saint-Juste de Narbonne	Précenteur, grand archidiacre
Claude Pénicier (47)	Sainte-Cécile d'Albi	Archidiacre de Puy-Saint-Georges
Martin Pinguet (48)	Saint-Étienne de Metz Notre-Dame de Verdun	Archidiacre de Vic Chancelier
Jacques Spifame (53)	Notre-Dame de Paris	Chancelier
Matthias Thenner (57)	Saint-Étienne de Metz	Cerchier, archidiacre de Sarrebourg

Tableau 8. Les auxiliaires du cardinal de Lorraine pourvus d'une dignité au sein d'un chapitre cathédral

## 2. Le service du cardinal, un moyen d'ascension dans la hiérarchie ecclésiastique ?

### a. Les vicaires généraux, des évêques ?

Michel Perronet, en étudiant la génération épiscopale de 1789, a montré que le grand vicariat était la voie d'accès normale à l'épiscopat<sup>73</sup>. Ce constat est-il valable pour le premier XVI<sup>e</sup> siècle ? Sept vicaires généraux<sup>74</sup> de Jean de Lorraine deviennent évêques au cours de leur carrière ecclésiastique : Hector d'Ailly (2), Robert de Lenoncourt (33), Antoine de Narbonne (40), Antoine Pelegrin (46), Étienne Poncher (49), Jacques Spifame (53) et Giovanni Valerio (59).<sup>75</sup> Quelle part le service du cardinal prend-il dans les causes de leur promotion ?

Dans deux cas au moins, la protection du cardinal n'a pas eu d'influence. Hector a déjà été pourvu de l'évêché de Bayonne avant d'entrer au service de Jean, grâce à l'intervention de Louise de Savoie. Quant à Jacques Spifame, il n'est nommé évêque de Nevers qu'en 1556, autrement dit après la mort de Lorraine. Le cas de Valerio est plus douteux dans la mesure où il ne devient évêque que peu de temps après mai 1550. En ce qui concerne Lenoncourt, Narbonne et Poncher, il est difficile de déterminer s'ils doivent leur évêché à la protection du cardinal Jean ou à l'influence de leur propre réseau. Ces trois prélats sont en effet neveux ou petits-neveux d'évêques et dotés d'une assise sociale forte. Toutefois, il est probable que les liens entre le cardinal et Antoine de Narbonne expliquent pourquoi celui-ci obtient les évêchés de Sisteron puis de Mâcon, alors que ses oncles Antoine Pierre et Louis occupaient le siège de Vabres<sup>76</sup>, situé non loin de leurs attaches familiales. Il s'agit en effet d'un petit diocèse détaché de celui de Rodez lors du redécoupage de la carte ecclésiastique par Jean XXII en 1317. En comparaison, son cousin Jean de Narbonne devient lui aussi évêque mais toujours en Languedoc puisqu'il échange avec Jean de Lettes l'abbaye de Moissac contre l'évêché de Béziers en mars 1543. On sait par ailleurs que le cardinal a veillé à la carrière d'Étienne Poncher (49) puisqu'il aurait souhaité se démettre pour lui de son évêché de Nantes<sup>77</sup>.

---

73 Tous les prélats en charge en 1789 avaient exercé la fonction de vicaire général avant de devenir évêques à l'exception de trois d'entre eux (M. Perronet, *Les évêques....*, t. I, p. 78-79).

74 Les suffragants ne sont pas pris en compte ici dans la mesure où ils sont consacrés évêque en raison de la nature de leur charge.

75 Ici, nous considérons Valerio comme vicaire général puisqu'il continue d'exercer cette charge après être devenu suffragant.

76 Antoine Pierre devient évêque le 24 avril 1486 et son frère Louis prend sa suite le 2 août 1499 (Eubel, t. II, p. 261).

77 Lettre n° 47.

Avait-il déjà obtenu pour lui celui de Bayonne au moment du transfert de Jean du Bellay sur le siège de Paris ? Ce n'est pas impossible mais nous n'en avons pas la preuve<sup>78</sup>. En d'autres termes, seul Antoine Pelegrin (46) doit de manière certaine sa promotion à Jean de Lorraine puisque c'est ce dernier qu'il s'est démis en sa faveur de l'évêché de Toul. Par conséquent, il n'y a que pour lui que l'on peut affirmer qu'il n'aurait pas intégré le collège des évêques s'il n'était entré au service du cardinal.

*b. Tel patron, tel client : le cumul des bénéfices*

En retraçant la trajectoire bénéficiaire des lieutenants de Jean de Lorraine, on s'aperçoit que ceux qui ont pour mission de pallier l'abstentisme du prélat s'adonnent tout autant au cumul des bénéfices<sup>79</sup>. L'étude de la pratique de la commende au sein du groupe l'illustre parfaitement. Pas moins de trente-quatre des vicaires généraux et suffragants, soit 58 %, détiennent en effet un bénéfice régulier en commende. Pour préciser ce chiffre, il est intéressant de se pencher sur le nombre d'abbés commendataires. Nous ne comptons pas, pour l'établissement des chiffres qui suivent, les lieutenants de Jean de Lorraine qui tiennent en commende un prieuré, fût-il de premier ordre comme La Charité-sur-Loire dont Jean de La Magdeleine (29) puis Robert de Lenoncourt (33) sont les prieurs.

	Abbés commendataires (%)
Vicaires généraux (44)	23 (52 %)
- séculiers (32)	19 (59 %)
- réguliers (12)	4 (33 %)
Suffragants (15)	1 (7 %)
Total (59)	24 (40 %)

*Tableau 9. La part d'abbés commendataires*

Force de constater que plus d'un tiers des auxiliaires de Jean de Lorraine tient en commende une abbaye. Si ce phénomène est très mineur chez les suffragants, la pratique en est beaucoup plus systématique chez les vicaires généraux puisque plus d'un sur deux est abbé commendataire. Elle est davantage répandue chez les séculiers que

78 Poncher n'apparaît qu'une seule fois dans la correspondance de Jean du Bellay, à l'occasion de la lettre du cardinal de Lorraine datée de juillet 1548.

79 La pratique du cumul des bénéfices à tous les échelons de la hiérarchie ecclésiastique est déjà un phénomène connu. Voir N. Lemaitre, *Le Rouergue...*, p. 263-264.

chez les réguliers. Ces derniers obtiennent plutôt la commende de bénéfices mineurs.

Le service du cardinal permet-il d'obtenir des bénéfices ? À l'exemple de ce qu'il advient pour les vicaires généraux qui sont élevés à l'épiscopat, il est difficile de déterminer quelle est l'influence de la protection de Jean de Lorraine sur les trajectoires bénéficiales de ses lieutenants. Néanmoins, pour certains d'entre eux, il est indéniable qu'ils doivent beaucoup au patronage du Lorrain. C'est notamment le cas de tous ceux qui bénéficient de la politique de redistribution à laquelle leur patron se livre<sup>80</sup>.

Enfin, pour terminer, il convient d'évoquer l'existence des auxiliaires des vicaires. L'exemple de la commende le montre : les lieutenants du cardinal sont eux-aussi pourvus de bénéfices dont ils ne peuvent assurer la réalité de l'administration, du moins à plein temps. C'est par exemple le cas des évêques au service de Jean de Lorraine. Antoine de Narbonne (40), lorsqu'il prend possession de l'évêché de Mâcon en 1540, institue son propre vicaire général<sup>81</sup>. Son choix se porte sur un moine de l'abbaye d'Aniane, Gérard ou Giraud de Genebris, qui exerce aussi le vicariat dans ce monastère<sup>82</sup>. Les vicaires généraux détenant une abbaye en commende ne procèdent pas autrement. En 1548, Charles de Saint-Simon (51) nomme François de La Chapelle, prieur de l'abbaye, son vicaire général à Saint-Saulve de Montreuil<sup>83</sup>. Claude Pénicier (47) confère à Étienne Henry la charge de gouverneur de l'abbaye de Saint-Èvre<sup>84</sup>.

---

80 Voir *supra*, p. 93-94.

81 *Gallia*, t. I, col. 503.

82 BnF, lat. 12660, fol. 188.

83 *Gallia*, t. X, col. 1301.

84 BnF, NAF 7100, fol. 121-121v.

Chapitre II. Le profil des auxiliaires du cardinal.

<b>Auxiliaire</b>	<b>Abbaye</b>
Hector d'Ailly (2)	Saint-Mansuy-lès-Toul Saint-Martin-lès-Metz
Heldrade d'Ambel (3)	Saint-Félix de Valence
Nicolas du Colledo (14)	Blanche-Couronne
Cunin Forville (17)	Villers-Betnach
Gérard Gerbillon (20)	Saint-Nicolas-des-Prés
Nicolas Geresme (21)	Lessay
Nicolas Goberti (22)	Saint-Vanne
Georges d'Haussonville (25)	Saint-Clément de Metz
Odon de Jante (26)	Saint-Félix de Valence
Gabriel de Laye (31)	Valsainte
Robert de Lenoncourt (33)	Barbeau Beaupré Beaulieu-en-Argonne Cormery Mouson Saint-Martial de Limoges Saint-Martin de Laon Saint-Philibert de Tournus Saint-Rémi de Reims
Guillaume de Lignières (34)	Saint-Aubin-des-Bois
Guillaume de Miremont (38)	Saint-Rémi-lès-Sens
Claude de Montdor (39)	Féniers
Georges de Narbonne (41)	Fontfroide Grandselve Saint-Germer-de-Fly
Claude Pénicier (47)	Saint-Èvre-lès-Toul
Martin Pinguet (48)	Saint-Martin-lès-Metz
Étienne Poncher (49)	La Clarté-Dieu La Roë Saint-Pierre-le-Vif
Sébastien Prévôt (50)	Saint-Mansuy-lès-Toul
Charles Rouvroy de Saint-Simon (51)	Saint-Saulve

Théodore de Saint-Chamond (52)	Saint-Mansuy-lès-Toul
Jacques Spifame (53)	Saint-Paul-sur-Vanne
Léon Tissart (56)	Buzay
Philibert d'Ugny (58)	Flavigny Saint-Martin d'Aumale

*Tableau 10. Les auxiliaires du cardinal de Lorraine tenant une abbaye en commende*

## Conclusion de la deuxième partie

Pour administrer en son nom ses bénéfices, le cardinal de Lorraine s'appuie sur un vaste réseau d'ecclésiastiques, qui, par certains aspects, forme un groupe hétérogène. L'absence d'homogénéité est avant tout juridique et institutionnelle. Vicaires généraux et suffragants ne se voient pas confier les mêmes attributions. Ainsi, les missions de ces derniers sont assez circonscrites et relèvent plutôt du domaine de la liturgie et de la célébration des sacrements. Les évêques auxiliaires ne sont pas à proprement parler des administrateurs rattachés à la curie épiscopale. Quand ils exercent effectivement des fonctions d'administration, c'est qu'il cumulent les charges de suffragant et de vicaire général. L'unité n'est pas davantage la règle parmi les vicaires généraux. Tous ne jouissent pas des mêmes prérogatives. Certains sont de véritables *alter ego* du cardinal et reçoivent de lui une délégation pleine et entière de son autorité. D'autres sont dotés de pouvoirs moins étendus, parfois restreints à un aspect en particulier.

De fortes disparités se font également jour quand on étudie le statut social de ces individus et leur place dans la hiérarchie ecclésiastique. Le vicariat général échoit à la fois à des nobles issus de familles d'illustre extraction et à des personnages venus du monde des roturiers ou anoblis de fraîche date. On ne compte presque aucun noble parmi les suffragants, ce qui n'est pas surprenant dans la mesure où ces derniers sont à 80 % des religieux mendiants. Si Jean de Lorraine s'appuie à la fois sur des hommes issus du cloître et sur des clercs séculiers, force est de constater que les chapitres cathédraux fournissent plus de la moitié des collaborateurs du cardinal. Les chanoines semblent être les auxiliaires naturels de l'évêque mais administrent aussi les abbayes mises en commende. Enfin, certains lieutenants du cardinal accèdent à l'épiscopat mais ils sont loin de représenter une majorité. Cette hétérogénéité ne permet pas d'affirmer que les vicaires généraux et les suffragants constituent une réelle élite cléricale.



**TROISIÈME PARTIE**

**APERÇU D'UNE ŒUVRE COLLECTIVE : L'ACTION DES  
VICAIRES SOUS LE PATRONAGE DE JEAN DE LORRAINE**



## Introduction

Après avoir présenté les hommes qui secondent Jean de Lorraine dans ses évêchés et abbayes et défini le cadre juridique dans lequel prend place leur action, il est temps d'examiner la réalité de leur administration au spirituel et au temporel. L'indigence de la correspondance du cardinal ne permettant pas de connaître les rapports qu'il entretient avec ses lieutenants, il est impossible de déterminer qui est à l'origine de la prise de décision. Les agents du prélat sont-ils de simples exécutants de la volonté de leur patron ou prennent-ils des initiatives qu'ils font ratifier *a posteriori* ? Les éléments dont on dispose ne laissent pas entrevoir de réponse mais il est permis de penser que celle-ci relève d'un entre-deux. Quoi qu'il en soit, faute d'informations, on en est réduit à considérer l'administration des bénéfices de Jean de Lorraine comme une œuvre collective, sans pouvoir mesurer le poids de chaque acteur.

Face à la dispersion de ses bénéfices, le cardinal met-il en place une gestion centralisée ? Il n'est pas impossible qu'à l'instar de la méthode adoptée par les cardinaux d'Este<sup>1</sup>, il s'appuie sur quelques hommes de confiance qui régissent l'ensemble de son patrimoine bénéficial, à l'aide de tout un réseau d'agents locaux. Cette hypothèse expliquerait pourquoi Claude Pénicier (47), Lorrain d'origine et détenteur de bénéfices dans ce duché, obtient la charge de vicaire général dans des lieux aussi éloignés que l'abbaye de Fécamp et l'évêché d'Albi. Il pourrait en être de même pour Étienne Poncher (49) présent à Marmoutier et à Saint-Ouen de Rouen ou Pierre Gouscon (24) envoyé à Narbonne, à Marmoutier et à Fécamp. Mais la perte des papiers du cardinal rend imperceptible un tel fonctionnement s'il a existé.

Pour dresser un tableau de l'action des vicaires généraux et des suffragants sous le patronage du cardinal, il faut donc partir de la documentation produite localement. Or elle n'en garde parfois aucune trace, comme à Luçon<sup>2</sup>. Il en est de même à Reims : ni dom Marlot, dans son *Histoire de la ville, cité et université de Reims*, ni le chanoine Jean

---

1 J. Sènié, *Entre l'aigle, les Lys et la tiare...*, p. 536-541.

2 Dom Fontaneau, qui avait rassemblé la matière pour écrire une histoire de l'Aquitaine, ne fait aucune mention de Jean de Lorraine dans son quatorzième volume consacré à l'évêché de Luçon (BM Poitiers, ms. 468). De la même façon, l'abbé Delhommeau, dans son fichier historique du diocèse de Luçon, n'a repéré que des actes relatifs à la nomination et à la résignation du cardinal en dépouillant les archives françaises et vaticanes.

Lacourt<sup>3</sup>, autre érudit rémois, ne mentionnent les réalisations du cardinal pendant le temps où il a tenu l'archevêché. Quant à celui de Lyon, Henri Hours écrit que Jean de Lorraine « délaissa le diocèse »<sup>4</sup>. Ces carences ne sont pas propres aux évêchés. Alors que le cardinal a tenu à plusieurs reprises l'abbaye de Saint-Mansuy-lès-Toul en commende, on ne sait rien de la façon dont il l'a administrée<sup>5</sup>. Même à Fécamp, dont les archives sont pourtant très bien conservées, il n'apparaît pas dans la documentation avant la deuxième moitié des années 1530, bien qu'il soit l'abbé de ce monastère depuis 1523. À cause de l'absence d'ensemble documentaire suffisant et cohérent, il a fallu renoncer à traiter de la gestion des bénéfices de Jean de Lorraine dans leur ensemble. Même quand il subsiste des épaves, elles restent difficiles à exploiter, comme toutes pièces isolées. Aussi le choix a-t-il été fait de ne s'arrêter que sur quelques points saillants, à commencer par l'encadrement des fidèles et du clergé.

---

3 Il a laissé un recueil de notes et de documents sur les archevêques de Reims conservé à la Bibliothèque Carnegie (BM Reims, ms. 1765). Dans la notice qu'il consacre à Jean de Lorraine (fol. 362-366), il n'indique rien sur son passage à Reims et cite les pièces assemblées par Guillaume Ribier dans ses *Lettres et mémoires d'Etat*.

4 H. Hours, « Le XVI<sup>e</sup> siècle », dans *Le diocèse de Lyon*, dir. J. Gadille, Paris, 1983. C'est Henri Hours qui a classé la série G des archives départementales du Rhône. On peut donc faire confiance à son jugement.

5 Il ne subsiste que la mention d'une transaction passée avec les moines en 1548 dont on ignore le contenu (*Gallia*, t. XIII, col. 1093).

## Chapitre premier. Encadrer clercs et laïcs

L'étymologie du terme évêque comme celle du mot abbé<sup>6</sup> rappelle que l'épiscopat et l'abbatiate sont avant tout des charges de gouvernement. À l'évêque, il revient d'être le pasteur des clercs et des laïcs qui peuplent son diocèse. L'abbé doit être le père de la communauté monastique qu'il dirige. Si cette dimension n'est plus première au XVI<sup>e</sup> siècle<sup>7</sup> et que, dans la réalité, l'évêque ou l'abbé sont avant tout des seigneurs, elle n'a cependant pas disparu. Le cardinal Jean de Lorraine délègue donc à ses lieutenants le soin d'assurer l'encadrement des fidèles et du clergé, encadrement qui passe d'abord par l'exercice d'un pouvoir normatif.

### A. Une timide action normative

#### 1. Des statuts synodaux à Toul et à Agen

« La rédaction de statuts par un évêque n'est pas une innovation de taille ; ils sont considérés depuis le XIII<sup>e</sup> siècle comme un des premiers devoirs d'un évêque », affirme Nicole Lemaitre lorsqu'elle étudie les statuts qu'a laissés le cardinal Georges d'Armagnac<sup>8</sup>. Ce qui vaut pour le diocèse de Rodez vaut également pour les autres évêchés. Aussi n'est-il pas surprenant que des statuts synodaux aient été promulgués du temps de Jean de Lorraine. Pour les repérer, le *Répertoire des statuts synodaux* d'André Artonne, Louis Guizard et Odette Pontal constitue un remarquable outil<sup>9</sup>. Le *Répertoire* indique que des statuts synodaux ont été promulgués sous l'autorité de Jean de Lorraine en 1531 et en 1533 à Toul<sup>10</sup> et en 1547 à Agen<sup>11</sup>.

Dans le diocèse toullois, le synode diocésain est très régulièrement convoqué par

---

6 Évêque vient du grec « *ἐπίσκοπος* » qui signifie « surveillant, gardien, protecteur ». Abbé vient d'un terme araméen « *abba* » qui veut dire « père ».

7 « L'évêque n'est pas seulement un pasteur, un guide religieux, un rouage du magistère, il est surtout un pouvoir » (N. Lemaitre, *Le Rouergue...*, p. 19).

8 *Ibid.*, p. 427.

9 A. Artonne, L. Guizard, O. Pontal, *Répertoire des statuts synodaux des diocèses de l'ancienne France du XIII<sup>e</sup> à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1969.

10 En raison du déménagement des archives départementales de Meurthe-et-Moselle lancé en juillet 2018, il n'a pas été possible d'aller consulter sur place ces statuts. Nous nous en tenons donc à la description qui en est faite dans le *Répertoire*.

11 A. Artonne, L. Guizard, O. Pontal, *Répertoire...*, p. 19, 427.

l'évêque depuis la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle, comme le montre l'abondance de statuts conservés<sup>12</sup>. Cette réunion est tenue deux fois par an à date fixe. Depuis la fin du Moyen Âge, il existe un synode de Pentecôte, célébré le mercredi précédant cette solennité, et un synode d'automne assemblé le jeudi après la Saint-Luc<sup>13</sup>, périodicité qui n'est pas remise en cause avant 1620<sup>14</sup>. Pour l'abbé Choux, si les synodes diocésains sont régulièrement célébrés, « l'institution a perdu de son importance »<sup>15</sup> : il ne s'agit plus que d'une cession d'enregistrement d'une décision épiscopale, à l'élaboration de laquelle les clercs présents ne participent pas. Le synode diocésain n'est peut-être qu'une formalité mais il est remarquable que tous les évêques toulousains s'y astreignent alors que ce n'est pas le cas dans les autres diocèses lorrains<sup>16</sup>. Le poids de cette institutionnalisation explique probablement pourquoi le cardinal de Lorraine promulgue des statuts à Toul et non à Metz ou à Verdun. Pourtant, c'est à Metz plutôt qu'à Toul que le besoin d'un meilleur encadrement se fait sentir<sup>17</sup>.

À Agen, la situation diffère en ce que les statuts de 1547 sont les deuxièmes conservés pour ce diocèse après ceux de Leonardo della Rovere édités en 1493<sup>18</sup>. Ils semblent n'être connus que par des mentions dans des travaux bibliographiques. La plus ancienne est celle relevée dans la *Bibliothèque historique* du père Lelong<sup>19</sup> où l'on apprend qu'ils avaient été imprimés par un libraire d'Agen, Arnould Villote. C'est par cette source que Pierre Deschamps a appris leur existence<sup>20</sup>. Jules Andrieu, pionnier de l'histoire de

---

12 La liste donnée dans le *Répertoire* commence avec les statuts d'Eudes de Vaudémont promulgués en 1192. Des statuts sont régulièrement promulgués à partir de l'épiscopat d'Antoine de Neuchâtel, auquel on doit six statuts de 1473 à 1493, et jusqu'à la décennie 1740.

13 J. Choux, « Le synode diocésain de Toul à la fin du Moyen Âge », dans *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. 142, 1959, p. 65-66.

14 Jean de Porcelets supprime le synode de la Saint-Luc à cette date (*ibid.*, p. 65).

15 *Ibid.*, p. 71.

16 À Metz, aucun statut n'est conservé entre 1356 et 1588 (A. Artonne, L. Guizard, O. Pontal, *Répertoire...*, p. 308-309). Quant à Verdun, il faut attendre l'épiscopat de Nicolas Psaume pour que d'autres statuts soient promulgués après ceux de Warry de Dommartin, datés de 1507 (*ibid.*, p. 479).

17 Pour Georges Bischoff, si le luthéranisme ne s'implante pas dans le Toulousain, c'est que sous Hugues des Hazards, « l'immense diocèse toulousain et ses mille prêtres avaient reçu des statuts synodaux qui s'étaient traduits par un redressement bien réel : ce n'était pas dans ce secteur que la contagion luthérienne était la plus dangereuse ». (G. Bischoff, *La guerre des paysans : l'Alsace et la révolution du Bundschuh (1493-1525)*, Strasbourg, 2010, p. 184).

18 A. Artonne, L. Guizard, O. Pontal, *Répertoire...*, p. 19.

19 J. Lelong, *Bibliothèque historique de la France*, t. I, Paris, 1768, p. 413-414.

20 P. Deschamps, *Dictionnaire de géographie ancienne et moderne à l'usage du libraire et de l'amateur de livres*, Paris, 1870, col. 24.

l'imprimerie à Agen, se réfère pareillement au père Lelong dans ses différents ouvrages<sup>21</sup>. Enfin, Louis Desgraves évoque lui aussi les statuts de 1547 dans la synthèse qu'il propose sur l'imprimerie à Agen au XVI<sup>e</sup> siècle<sup>22</sup>. Cependant, aucun lieu de conservation n'accompagne leur mention, alors que Desgraves a dépouillé les fonds de la Bibliothèque nationale et des archives départementales du Lot-et-Garonne. Il semble que les érudits agenais, au premier rang desquels le chanoine Argenton et Labrunie n'en aient pas eu connaissance<sup>23</sup>. L'abbé Barrère ne les évoque pas non plus dans son *Histoire religieuse et monumentale du diocèse d'Agen* alors qu'il a travaillé à partir des archives de l'évêché et des travaux des érudits locaux. Il faut donc en déduire que ces statuts ont été perdus depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle.

D'après ce que l'on sait de ces différents statuts synodaux, il est probable que l'initiative n'en revienne pas à Jean de Lorraine mais à ses vicaires. Selon le père Lelong, les statuts de 1547 ont été rédigés par Giovanni Valerio (59), le suffragant et vicaire général du cardinal. Jean est-il réellement présent aux synodes toulousains d'octobre 1531 et 1533 ? C'est assez douteux, malgré l'intitulé des statuts. En effet, il n'est pas titulaire du siège à la première date<sup>24</sup>. Si les statuts de 1533 coïncident avec le retour de Jean de Lorraine dans le diocèse<sup>25</sup>, il ne fait son entrée solennelle qu'en 1535<sup>26</sup>. Les auxiliaires du cardinal cherchent-ils à innover par ces textes ? Bien que l'on en ignore la teneur, ce n'est probablement pas le cas. Selon Jules Andrieu<sup>27</sup>, qui suit le père Lelong, les statuts agenais étaient inspirés de ceux de 1493. À Toul, ils sont trop brefs<sup>28</sup> pour être la base d'une nouvelle législation. Ils reprennent vraisemblablement des dispositions antérieures, peut-être celles contenues dans les statuts que Hugues des Hazards avait fait

---

21 J. Andrieu, *Histoire de l'imprimerie en Agenais depuis l'origine jusqu'à nos jours*, Paris-Agen, 1886, p. 36 ; *Bibliographie générale de l'Agenais et des parties du Comdomois et du Bazadais incorporées dans le département du Lot-et-Garonne*, t. II, Paris-Agen, 1887, p. 308.

22 L. Desgraves, « L'imprimerie à Agen au XVI<sup>e</sup> siècle », dans *Bulletin philologique et historique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, année 1959, p. 345-356.

23 On n'en trouve pas de trace dans le *Recueil de preuves pour servir à l'histoire de l'Agenais* (AD 47, 91 J 3).

24 L'incipit de ces statuts donné par le *Répertoire* commence bien par « Joannes... episcopus Tullensis ». C'est très étonnant dans la mesure où l'évêque en titre est alors Hector d'Ailly (2).

25 Marc Venard, en parlant des statuts synodaux, écrit qu'à Avignon, il est « d'usage que le début d'un épiscopat, ou simplement l'entrée en charge du vicaire, soit marqué par la promulgation d'un texte nouveau, ou du moins très remanié » (M. Venard, *Réforme protestante, réforme catholique...*, p. 155). Il en est peut-être de même à Toul.

26 *Histoire de Lorraine*, t. V, col. 613.

27 J. Andrieu, *Histoire...*, p. 36.

28 Les statuts de 1531 courent sur une seule page (AD 54, G 1232, fol. 225) et ceux de 1533 constituent un ensemble de six paragraphes (fol. 230-233).

imprimer en 1515, véritable « *vade mecum* du prêtre toulinois »<sup>29</sup>. Ainsi, pour Jean de Lorraine et ses auxiliaires, il s'agit sans doute d'accomplir les devoirs de l'évêque plutôt que de réformer les diocèses.

## 2. Des règlements destinés aux clercs et aux moines

En plus de ces statuts synodaux qui concernent tous les diocésains, bien qu'ils s'adressent en premier lieu aux curés<sup>30</sup>, d'autres actes émanent du cardinal et de ses auxiliaires qui concernent plus spécifiquement les clercs et les religieux. Ils ont trait à des questions d'organisation administrative ou institutionnelles.

Comme archevêque de Narbonne, le cardinal de Lorraine fait réformer le collège de Narbonne rattaché à l'université de Paris. Il promulgue des statuts en vingt-quatre articles, rédigés par Jacques Spifame (53), chancelier de l'université de Paris, et son vicaire, le 25 janvier 1545 (n. st.)<sup>31</sup>. Ces nouveaux statuts sont motivés par le fait qu'il en existait plusieurs, ce qui suscitait des conflits. Ils sont l'aboutissement d'une enquête menée par Spifame (53) au sein du collège (art. 4). Le cardinal réduit le nombre de boursiers à treize, auxquels s'ajoutent le principal, le procureur et un prêtre. Ce nombre était auparavant fixé à vingt mais les revenus du collège<sup>32</sup> sont devenus insuffisants pour entretenir un tel nombre. Il est accordé à chaque boursier 20 livres par an pour sa nourriture et 8 livres annuelles pour son logement (art. 5). Les statuts réglementent la discipline religieuse au sein du collège : le prêtre doit dire en personne trois messes par semaine (art. 12). Enfin, conformément aux volontés du fondateur, le collège est réservé aux étudiants en arts ou en théologie (art. 23). Ceux qui voudraient étudier le droit doivent aller à Toulouse et la médecine à Montpellier.

Le 29 novembre 1537, Charles de Rouvroy de Saint-Simon (51) et Jean de Longchamp (35), vicaires généraux de Jean de Lorraine à Fécamp, créent par une ordonnance de sept articles un conseil chargé du suivi des affaires de l'abbaye et de ses

---

29 E. Martin, *Histoire des diocèses...*, t. I, p. 571. Organisés en trente-six chapitres, il s'agit à la fois d'un abrégé de la doctrine et d'un recueil de conseils très pratiques.

30 Seuls les clercs sont convoqués au synode diocésain. Mais l'obligation est faite aux curés de posséder le texte des statuts et de les expliquer en chaire. Voir J. Choux, « Le synode diocésain... », p. 67-69.

31 Il existe plusieurs copies de ces statuts. Voir M.-M. Compère, *Les collèges français (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle). Répertoire 3 : Paris*, Paris, 2002, p. 277. Nous nous appuyons sur l'édition qu'en a donné M. Félibien, *Histoire de la ville de Paris*, t. V, Paris, 1725, p. 775-781.

32 Ils sont prélevés sur les revenus des églises Sainte-Marie-Madeleine de La Redorte et Notre-Dame de Marceille de Limoux. Cette dernière annexe rapporte au collège 255 livres par an, d'après un bail passé entre le procureur du collège et Barthélemy Rogier, habitant de Limoux (AN, S 6536, 25 avril 1545).



dépendances<sup>33</sup>. D'après le préambule, l'initiative de cette ordonnance revient aux vicaires du cardinal qui ont ressenti le besoin d'être secondés dans leur tâche. Si l'abbé est cité dans le texte, c'est pour dire que tout sera observé selon son bon vouloir. Sans doute doit-il ratifier le texte mais il est clair qu'il n'a pas participé à l'élaboration de ces statuts. Les prérogatives qui sont attachées à ce conseil montrent qu'il s'agit avant tout de traiter de l'administration du temporel (art. 1<sup>er</sup> et art. 5). Présidé par le vicaire général de l'abbé, il est constitué de quatre membres de la communauté<sup>34</sup> (art. 2) et des officiers de l'abbaye, qui ne sont pas nécessairement des clercs<sup>35</sup> (art. 3). Le conseil est tenu de se réunir par quinzaine au logis abbatial (art. 1<sup>er</sup>), en présence du secrétaire de l'abbaye pour que ce dernier enregistre les décisions qui seront prises (art. 4). Le règlement est approuvé par les moines réunis en chapitre le 1<sup>er</sup> décembre suivant. Par cette ordonnance, les vicaires généraux souhaitent probablement améliorer la gestion du temporel. Les précisions données sur l'enregistrement des actes comme l'injonction faite aux procureurs des seigneuries de rendre compte de leur activité une fois par an traduit un souci d'efficacité administrative. À Marmoutier, Jean de Lorraine ou ses vicaires adoptent des textes qui traitent de problématiques similaires : il est fait mention dans un inventaire des titres de seigneuries dépendant de l'abbaye de divers règlements touchant les bois et les autres biens de ce bénéfice<sup>36</sup>. Malheureusement, ces pièces ont été détruites lors des triages de la période révolutionnaire<sup>37</sup>. On ignore donc leur contenu exact.

Les chapitres cathédraux sont eux-aussi concernés par l'action normative du cardinal et de ses vicaires. C'est ainsi qu'à Albi, Antoine de Narbonne (40) émet en 1537 une ordonnance sur la tenue du service divin dans le chœur de la cathédrale<sup>38</sup>. Ce règlement fixe aussi la conduite et le costume des chanoines. Le vicaire général de l'évêque ordonne

---

33 Pièce justificative n° 7.

34 Il s'agit du prieur, remplacé au besoin par le sous-prieur, et trois religieux retenus pour leur ancienneté. Les religieux nommés sont l'hôtelier, Simon Perier, l'infirmier, Jean de Roussedin, et le sacristain, Robert de Clercy.

35 Aux côtés de l'official, juge ecclésiastique, sont cités le sénéchal, le capitaine, le procureur et l'avocat de l'abbaye.

36 AD 37, H 379, fol. 68.

37 Les différents inventaires de l'abbaye ont servi d'instrument pour le triage des archives. Parfois, une mention marginale indique ce qu'il est advenu des actes. Les règlements édictés par Jean de Lorraine ont été détruits.

38 AD 81, G145 (*non vidi*).

de tenir deux chapitres généraux par an<sup>39</sup>, le premier dimanche d'avril et le lendemain de la Sainte-Cécile, soit le 23 novembre, à moins qu'il n'en rappelle l'obligation. Ce texte était toujours affiché dans la trésorerie du chapitre en 1601 quand l'évêque Alphonse d'Elbene demande aux syndics de lui remettre « le tableau qui est pendent dans la trésorerie, dans lequel est contenue la sentence de M. de Cisteron »<sup>40</sup>. Ces statuts constituent plutôt une exception : de façon générale, ce sont les chapitres qui réglementent puis requièrent l'approbation du cardinal-évêque. À Agen, le 20 juillet 1542, les chanoines, de concert avec les agents du cardinal<sup>41</sup>, établissent des statuts pour la collation des canonicats de la cathédrale Saint-Étienne<sup>42</sup>. Dans la lettre de Jean de Lorraine que Valerio (59) présente au chapitre, le cardinal ne donne d'autre instruction que faire en sorte qu'il n'ait « occasion de mecontentement »<sup>43</sup>. Pour le reste, il tiendra pour agréable tout ce qui sera décidé. À Narbonne, le chapitre métropolitain de Saint-Just présidé par Sébastien de Narbonne (42), alors préchantre, adopte de nouveaux statuts en 1546 pour régler la collation des prébendes<sup>44</sup>. Cette nouvelle ordonnance est motivée par le fait qu'on a admis des personnes qui n'avaient pas les qualités requises, à la demande d'un grand personnage ou de leurs amis, et qu'il en a résulté des litiges. Pour mettre fin à ces désordres, les chanoines décident de répartir la collation des canonicats entre les dignitaires du chapitre et l'archevêque, alors que ce dernier octroyait jusqu'à cette date la majorité des collations. Des conditions strictes pour pouvoir prétendre à une prébende sont également exprimées : il faut avoir reçu les ordres sacrés, prendre personnellement possession de sa stalle et résider trois mois à Narbonne. Si le texte sollicite explicitement une confirmation du pape, il n'est pas mentionné de ratification par le cardinal-archevêque. Elle a néanmoins été accordée par Jean de Lorraine, comme nous l'enseigne la bulle de confirmation fulminée par Paul III<sup>45</sup>. D'ailleurs, le chapitre

---

39 AD 81, G 101 (*non vidi*).

40 A. Vidal, *L'ancien diocèse d'Albi d'après les registres des notaires*, Paris, 1913, p. 23, n° 162, février 1601.

41 Jean de Lorraine est représenté par Giovanni Valerio (59), son vicaire général, Nicolas Salerna, procureur général, et Matteo Bandello, familier du cardinal.

42 AD 47, 91 J 3, n° 164, p. 197-200. Il s'agit d'une copie de l'acte capitulaire qui vidime la lettre de Jean de Lorraine au chapitre, suivie d'une traduction par Labrunie des statuts établis par le chapitre. Je tiens à remercier le professeur Thierry Pécourt, coordinateur de l'équipe des *Fasti*, qui m'a fait parvenir des photographies de cette pièce.

43 *Ibid.*, p. 198.

44 *Bullae et statuta pro ordinatione Sanctae metropolitanae ac primatialis Ecclesiae Narbonensis*, s. l., [XVIII<sup>e</sup> s.], p. 177-181, « Statum capituli super canonicatibus ponendis in turno per hebdomadas. », 9 juillet 1546.

45 *Ibid.*, p. 185-188, « Bulla Pauli papae III super confirmatione statuti de canonicatus ponendis in turno per hebdomadas », 19 mai 1548.

édicte à nouveau un statut venant confirmer ceux de 1546 qui avaient fait débat, « de consensu R. D. archiepiscopi »<sup>46</sup>.

Force est de constater, à travers ces exemples, que le cardinal de Lorraine n'a pas été un grand législateur. Il subsiste moins d'une dizaine de textes, dont il est très rarement à l'origine, pour une carrière qui a duré plus de quatre décennies et durant laquelle il a occupé une trentaine de bénéfices majeurs. Toutefois, l'encadrement du clergé et des fidèles ne nécessite pas qu'une action normative mais requiert également une présence, assurée par une partie des lieutenants du cardinal.

## B. Assurer une présence épiscopale : le rôle des suffragants

Alors que les évêques portatifs ont été considérés par les réformateurs comme des parasites<sup>47</sup>, le concile de Trente ne les a pas supprimés. Il est vrai que le pouvoir pontifical n'y avait pas intérêt puisque la nomination des suffragants constitue une prérogative exclusive du Saint-Siège. En effet, elle n'entre pas dans le cadre du concordat<sup>48</sup>, ce qui n'a rien d'étonnant dans la mesure où les diocèses dont sont pourvus les évêques auxiliaires n'appartiennent pas au royaume. De plus, depuis le XIV<sup>e</sup> siècle, ces derniers doivent prouver à la curie qu'ils ont été demandés par un évêque diocésain et qu'ils reçoivent de lui une pension<sup>49</sup>. Ainsi, la curie romaine contrôle l'ensemble de la procédure et aucun évêque auxiliaire ne peut être consacré sans son aval. Toutefois, si les pères conciliaires n'abolissent pas l'institution des suffragants, c'est avant tout parce que celle-ci a démontré son utilité<sup>50</sup>. Pierre Hurtubise expose deux raisons qui les rendent incontournables : d'une part, ils suppléent les évêques qui ne résident pas mais aussi ceux qui n'ont d'évêque que le « nom, ayant omis, par négligence ou par choix, de recevoir la consécration épiscopale »<sup>51</sup>. Il faut ajouter qu'ils sont aussi essentiels dans les

---

46 *Ibid.*, p. 189-192, « Statutum capituli de consensu R. D. archiepiscopi super collatione praebendarum per hebdomadas, et praesentatione aliorum beneficiorum », 25 juin 1549.

47 Le cardinal Charles de Lorraine qualifie les suffragants de « larves » lors de son intervention du 12 mai 1563 (N. Lemaitre, « Des auxiliaires épiscopaux méconnus... », p. 25).

48 Il s'agit d'ailleurs de la principale critique du cardinal de Lorraine dans son intervention contre les suffragants (*ibid.*, note 11). Il est en outre significatif que l'abbé Thomas ne les évoque en aucun endroit de son ouvrage sur *Le concordat de Bologne de 1516, ses origines, son histoire au XVI<sup>e</sup> siècle*.

49 P.-É. Wagner, « Les auxiliaires ou évêques suffragants du diocèse de Metz », dans Metz : les évêques et leur ville au Moyen-Âge [colloque, Metz, 2008], éd. C. Barralis, Metz, 2008, p. 103.

50 N. Lemaitre, « Des auxiliaires épiscopaux méconnus... », p. 24. C'est par cet argument que Diego Lainez, le général des Jésuites, parvient à inverser le cours des débats et à maintenir les suffragants.

51 P. Hurtubise, « Le rôle méconnu... », p. 337.

grands diocèses où un seul détenteur du pouvoir d'ordre ne pourrait suffire à l'ampleur de la tâche<sup>52</sup>, d'autant que les vicaires généraux ne sont dans ce cas d'aucun secours puisqu'ils ne peuvent ni confirmer ni ordonner. Mais c'est en réalité aux fidèles que les suffragants sont les plus nécessaires puisqu'ils assurent une présence épiscopale dans les diocèses et sont des vecteurs de sacralité.

### 1. Célébrer rites et grandes liturgies

L'évêque suffragant est avant tout un « faiseur de rites », comme le dit Marc Venard. C'est donc à l'occasion de grandes fêtes ou de grandes cérémonies qu'on le voit officier. L'attrait des fidèles pour les grandes liturgies est manifesté par les descriptions précises qui en sont faites dans les chroniques, par exemple de Metz<sup>53</sup>. C'est la raison pour laquelle le suffragant doit savoir célébrer, selon les rites locaux, et les laïcs semblent assez exigeants en ce domaine<sup>54</sup>. Aussi les suffragants de Jean de Lorraine s'y appliquent-ils.

Conrad de Heyden (26) célèbre pontificalement en 1512 lors de la tenue à Metz du chapitre général des Récollets de la province de France. Son successeur, Conrad Payen (45), célèbre une « grant messe [...] moult sollennellement chantée » en la cathédrale Saint-Étienne lors de la venue de Renée de Bourbon à Metz. Guillaume de Gonneville (23) pontifie à son tour dans l'église Sainte-Aldegonde de Saint-Omer en 1539. Gilles de Gaudz (19) préside une messe en la cathédrale Saint-Pierre de Nantes le 26 mai 1545 : l'événement est à ce point notable que le secrétaire de l'évêché l'a consigné au milieu des actes de collations et des lettres tonsures qu'il enregistre.

Les suffragants jouent un rôle de premier plan lors de grands rassemblements fédérateurs où se mêlent aspects religieux et civiques. Ainsi Conrad Payen (45) préside le 11 juin 1521 une grande procession faite sur ordre du pape et de l'empereur dans tous les provinces de l'Empire à cause de l'avancée ottomane en Hongrie. Tout le clergé

---

52 Selon Nicole Lemaitre, le recours aux suffragants en Rouergue « sous la stricte autorité du titulaire [...] a certainement permis de rattraper les longs retards de confirmation et de pratiquer des ordinations à grande échelle, ce qui évitait aux Rouergats d'aller se faire ordonner de façon désordonnée dans les diocèses voisins, par des évêques de même acabit, mais uniquement intéressés par l'argent » (N. Lemaitre, *Le Rouergue...*, p. 27).

53 P.-É Wagner, « Les auxiliaires... », p. 103.

54 L'exemple d'Avignon est éclairant sur ce point. En 1536, les agents du cardinal Farnèse écrivent que l'ancien suffragant de l'archevêché est préféré par la population car, même s'il a commis des abus, il est « beaucoup plus idoine *ad exercendum pontificalia* » alors que son successeur « n'a aucun sens des cérémonies » (M. Venard, *Réforme protestante, réforme catholique...*, p. 15).

messin est présent à cette cérémonie publique : religieux des couvents mendiants, moines sortis des monastères de la ville, curés des paroisses, chanoines des trois collégiales de la cité et du chapitre cathédral de Saint-Étienne et, enfin, le suffragant, « lieutenant en ceste affaire de reverend pere en Dieu, Jehan de Lorraine »<sup>55</sup>. Selon Philippe de Vigneulles, témoin oculaire de l'événement, cinq à six-cents prêtres assistent à cette cérémonie publique<sup>56</sup>, suivis par « tout le peuple »<sup>57</sup>. Le récit que fait Vigneulles de la procession est précieux parce qu'il indique quelle place le suffragant occupe dans la hiérarchie ecclésiastique. Il occupe la dernière place de la procession et, revêtu des *pontificalia*, porte le Saint-Sacrement<sup>58</sup>. Il est enfin le seul à être désigné par un nom : s'il n'est pas personnellement nommé, il est associé au nom du cardinal. En d'autres termes, Payen domine la scène dressée par Vigneulles et tient réellement la place de l'évêque. Pierre de La Porte (30) tient un rôle similaire en 1535 à Albi lorsque François I<sup>er</sup> a ordonné de processionner dans tout le royaume en réparation à l'affaire des placards.

## 2. Sacraliser l'espace et bénir les personnes

Les évêques auxiliaires officient pontificalement en d'autres occasions, lors de célébrations plus spécifiques, où ils consacrent lieux et personnes. Pour les contemporains, les évêques suffragants sont « ceux qui exorcisent et bénissent » et qui « répondent ainsi au besoin fébrile de sacralités des populations »<sup>59</sup>, avant tout en participant à la sacralisation de l'espace. En effet, plusieurs évêques auxiliaires du cardinal de Lorraine consacrent un lieu de culte, église ou chapelle, ou un cimetière. À Agen, Giovanni Valerio (59) consacre l'église Saint-Martiane d'Escassefort le 13 octobre 1549. Dans l'évêché messin, Conrad de Heyden (26), suffragant pendant la minorité de Jean, consacre le 10 octobre 1505 deux autels de l'église de Fricourt et le 27 juin 1512 l'autel majeur de la nouvelle paroisse de Saint-Marcel de Metz. Cunin Forville de Rosières (17), quant à lui, consacre en 1538 l'autel de l'église de Vry et une chapelle de l'abbatiale de Clairlieu. Dans le diocèse de Thérouanne, Daniel Tayspil (55) bénit à Saint-

---

55 *Les chroniques de la ville de Metz*, p. 779-781.

56 *Ibid.*, p. 781.

57 *Ibid.*, p. 782. Il faut dire que les échevins avaient pris une ordonnance obligeant chaque foyer à être représenté par l'un de ses membres sous peine d'amende (*ibid.*, p. 777-778).

58 « Et apres tous ceulx icy devant nommés, venoit et marchoit le devantdit suffragant [...], lequel seigneur suffragant estoit moult richement acoustré, avec la mitre en la teste et les groz anneaux aux doigts ».

59 N. Lemaitre, « Des auxiliaires épiscopaux méconnus... », p. 32, 33.

Omer la nouvelle église Saint-Michel le 10 septembre 1526. Enfin, Guillaume de Gonneville (23) consacre celle des Pauvres Religieuses du Saint-Esprit à Merville le 30 avril 1534.

En tant que suppléants de l'ordinaire qui détient la juridiction sur les réguliers ne jouissant pas du privilège d'exemption, il leur revient également d'accorder la bénédiction abbatiale<sup>60</sup> aux nouveaux chefs de communautés monastiques. C'est ainsi que Conrad de Heyden (26) bénit la nouvelle abbesse de Sainte-Marie-aux-Nonnains en 1510. Guillaume de Gonneville installe Engelbert d'Espagne comme nouvel abbé de Saint-Bertin en 1532. Cette fonction peut être accomplie par un vicaire général puisque Gérard Gerbillon (20), confirme Nicolas Thiébaut, abbé de Saint-Airy, dans sa charge en 1539.

### 3. Faire des chrétiens et des clercs

Détenteurs du pouvoir d'ordre, les évêques suffragants ont pour mission première de confirmer et d'ordonner puisqu'ils ne peuvent être remplacés dans ces tâches, à la différence des autres<sup>61</sup>. Il s'agit d'abord d'achever l'initiation chrétienne des fidèles en leur administrant la confirmation, comme le fait Pierre Tallon (54) en 1527 à Théroouanne. Mais « la plus importante [de leurs] tâches est de procéder aux ordinations »<sup>62</sup>, afin de permettre la continuité de l'encadrement des laïcs, et plus généralement, de faire des clercs. C'est ainsi qu'on les voit conférer la tonsure comme le fait Christophe Collet (10) à Remiremont en 1523. Si nous n'avons pas retrouvé la trace de grandes cérémonies où sont ordonnés plusieurs centaines de clercs, comme cela s'est fait dans les diocèses de la province d'Avignon<sup>63</sup> ou dans celui de Tulle à l'instigation d'Antoine Pascal (44), elles ont très probablement existé. Quoi qu'il en soit, ils promeuvent aux divers degrés des ordres sacrés : Gilles de Gaudz (19) ordonne prêtre Antoine de Créquy le 22 avril 1554 puis, le même jour, est l'un de ses co-consécrateurs. Nicolas Goberti (22) avait lui aussi été co-consécrateur en 1532 lors de l'ordination

---

60 P.-T. Durand de Maillane, *Dictionnaire...*, t. I, p. 173-174, art. « Bénédiction ».

61 En 1518, Conrad de Heyden (26) est souffrant et ne peut célébrer le service funèbre à la mémoire de l'empereur Maximilien. Il est alors remplacé par le chantre du chapitre cathédral (*Les chroniques de la ville de Metz*, p. 739).

62 M. Venard, *Réforme protestante, réforme catholique...*, p. 156.

63 M. Venard, « Pour une sociologie du clergé au XVI<sup>e</sup> siècle : recherche sur le recrutement sacerdotal dans la province d'Avignon », dans *Annales*, t. 23-5, 1968, p. 995 : à Avignon en 1532, sont ordonnés cinquante-six sous-diacres et cinq-cents trente-quatre prêtres.

épiscopale de l'archevêque de Trèves Johann von Metzenhausen. Les suffragants interviennent également lors des prises d'habit des réguliers : en 1540, c'est entre les mains de Goberti que Nicolas Psaume, futur évêque de Verdun, prononce ses vœux d'entrée dans l'ordre de Prémontré. Il revient effet à Jean de Lorraine, en tant qu'évêque mais plus encore comme abbé, et à ses lieutenants d'assurer l'encadrement des moines.

### C. Le cardinal de Lorraine et la réforme des réguliers

Lorsque commence la carrière ecclésiastique de Jean de Lorraine, le mouvement de réforme qu'a connu le monde des réguliers depuis les années 1480-1490 n'est pas encore essoufflé<sup>64</sup>. Il est vrai qu'il connaît un net ralentissement à partir de 1524 avec l'abandon par François I<sup>er</sup> de la politique réformatrice de ses prédécesseurs Charles VIII et Louis XII. Si le pouvoir royal ne se désintéresse pas complètement de la question, ce n'est plus lui qui en donne l'impulsion<sup>65</sup>. Jean-Marie Le Gall y voit l'un des facteurs de l'arrêt de la réforme monastique. À cette cause, il faut ajouter l'essor dans les mêmes années de la doctrine luthérienne, profondément anti-monastique<sup>66</sup>. La très forte hostilité de Luther et des autres réformateurs, en paralysant toute critique à l'encontre des moines<sup>67</sup>, empêche de poursuivre la dynamique entamée au tournant des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles. Toutefois, en dépit de ce nouveau contexte, certains encouragent toujours la réforme des monastères au cours du règne de François I<sup>er</sup>. C'est notamment le cas de la sœur du roi, Marguerite de Navarre, qui demande en 1540 au chancelier de Navarre de rénover le couvent franciscain de Tarbes et celui des Clarisses de Mont-de-Marsan<sup>68</sup>. C'est pourquoi il n'est pas absurde de s'interroger sur le positionnement du cardinal de Lorraine par rapport à la réforme des réguliers.

Cela l'est d'autant moins que la famille de Lorraine compte des figures célèbres de réformatrices en la personne de Marguerite de Lorraine<sup>69</sup>, duchesse d'Alençon, et, bien

---

64 J.-M. Le Gall, *Les moines...*, annexe I, p. 601-604. On compte quinze entreprises de réforme dans le vaste Bassin parisien étudié par Jean-Marie Le Gall entre 1518 et 1529.

65 *Ibid.*, p. 78-81.

66 *Ibid.*, p. 571-575.

67 *Ibid.*, p. 575 : « Devant cette critique fondamentale du monachisme, il devient délicat de critiquer les moines sans faire le jeu des adversaires du monachisme. Les réformes monastiques se font rares. À la condamnation en bloc répond donc la défense en bloc. »

68 *Ibid.*, p. 581.

69 Il s'agit de la tante paternelle de Jean de Lorraine. Sur son œuvre et sa figure, voir J.-M. Le Gall, *Les moines...*, p. 57-59 ; G. Tranié, *Philippe de Gueldre...*, *passim*.

sûr, de Philippe de Gueldre, la propre mère du cardinal. Après son entrée au couvent des Clarisses de Pont-à-Mousson, celle-ci a défendu l'indépendance des branches réformées par sainte Colette contre les Frères de l'Observance<sup>70</sup>, dans le but de protéger « la liberté des religieuses contre l'intrusion des frères »<sup>71</sup>. Dans cette tâche, Philippe de Gueldre peut non seulement compter sur son propre prestige, en tant que princesse, mais aussi sur l'influence de son fils Jean qui soutient activement le projet de l'ancienne duchesse douairière<sup>72</sup>. Le cardinal relaie en particulier la réputation de sainteté de sa mère<sup>73</sup>. Par ailleurs, figurent dans le premier cercle qui gravite autour de Jean de Lorraine des clercs dont les familles ont elles aussi donné des prélats réformateurs, comme c'est le cas d'Étienne Poncher (49) et de Robert de Lenoncourt (33), deux de ses familiers et de ses vicaires généraux. Le premier est le petit-neveu de l'évêque de Paris, Étienne Poncher, que Jean-Marie Le Gall classe parmi les « éminentes figures réformatrices »<sup>74</sup>. Quant au second, son oncle, l'archevêque de Reims Robert I<sup>er</sup> de Lenoncourt, a réformé en 1522 l'abbaye de Saint-Pierre-aux-Nonnains avec l'appui du roi<sup>75</sup>. Jean de Lorraine et son entourage partagent-ils avec la génération précédente ce zèle réformateur ?

On ne connaît qu'un seul exemple d'une action du cardinal de Lorraine en faveur de la vie régulière. À Théroouanne, il pousse des béguines résidant à Aire-sur-la-Lys à se réformer en 1525<sup>76</sup>. Des statuts sont édictés pour donner à la communauté une nouvelle règle de vie<sup>77</sup>. Peut-être émanaient-ils de l'évêque, ce qui ne peut-être vérifié puisque le chanoine Bertin ne les a pas retrouvés. Ils sont en tout cas confirmés par le pape en 1528, d'après la *Gallia*. Paul Bertin donne toutefois de l'événement une version différente en s'appuyant sur une chronique conservée à la bibliothèque de Saint-Omer<sup>78</sup>. Selon lui,

---

70 Sur la réforme colétane et la réforme de l'observance, voir J.-M. Le Gall, *Les moines...*, p. 462.

71 G. Tranié, *Philippe de Gueldre...*, p. 334. Elle obtient gain de cause auprès du pape Paul III.

72 *Ibid.*, p. 335-338. Il fait confirmer les brefs de Léon X concernant sa mère par les pontifes successifs.

73 Il accorde en 1535 une indulgence de cent jours à ceux qui auront reçu le rosaire des mains de Philippe de Gueldre. (P.-É. Guillaume, *Histoire du culte de la très sainte Vierge en Lorraine, et principalement dans l'ancien diocèse de Toul, formant aujourd'hui ceux de Nancy-Toul et Saint-Dié*, Nancy, 1858, p. 79-80, cité par G. Tranié, *Philippe de Gueldre...*, p. 337-338.

74 J.-M. Le Gall, *Les moines...*, p. 75. Il a notamment réformé Saint-Victor et plusieurs communautés féminines (*ibid.*, p. 99).

75 *Ibid.*, p. 79.

76 O. Bled, *Regestes...*, p. 58, n° 2808. L'abbé Bled extrait cette information de la *Gallia*, t. X, col. 1570 : « congregatio Beghinarum [...] arctiori vitae genere coercentur, curante Morinorum pontifice et Clemente VII missis anno 1529 literis approbante. »

77 P. Bertin, « Le béguinage d'Aire-sur-la-Lys », dans *Revue du Nord*, t. 31, p. 97.

78 BM Saint-Omer, ms. 1193.



ce sont les béguines qui ont demandé à prononcer des vœux perpétuels, ce qui leur fut permis par un indult de Clément VII daté du mois d'août 1525<sup>79</sup>. *A contrario*, de nombreux éléments montrent que Jean de Lorraine n'est pas un prélat réformateur, au-delà du fait qu'il n'en a pas l'image<sup>80</sup>.

Bien que la commende ait été considérée dans certains cas comme un outil pour mener à bien la *reformatio in membris* en permettant à un prélat de bonne volonté d'être nommé à la tête d'un monastère<sup>81</sup>, Jean de Lorraine profite à plein de ce système et contribue même à son extension, comme nous l'avons dit. En outre, le cardinal participe à la vague de sécularisation qui frappe particulièrement les réguliers au XVI<sup>e</sup> siècle<sup>82</sup>, même si ce n'est pas un phénomène propre à cette période<sup>83</sup>. Le 11 novembre 1536, un an et demi après avoir été nommé à la tête du diocèse d'Albi, le cardinal-évêque donne son accord à la sécularisation de l'abbaye Saint-Michel de Gaillac<sup>84</sup>. Le pape Paul III avait déjà permis aux moines d'évoluer en une compagnie de chanoines séculiers, ce que le roi avait également autorisé<sup>85</sup>. Lorraine saisit l'occasion d'obtenir pour lui et ses successeurs le droit de confirmer la nomination des chanoines<sup>86</sup>. Dans ce cas, la sécularisation passe pour être un moindre mal face à une communauté qui ne veut pas se réformer<sup>87</sup>. En revanche, il est moins évident de comprendre pourquoi, le 13 mars 1542 (n. st.), le cardinal propose la sécularisation aux moines de Fécamp par la bouche de son vicaire général, Charles de Rouvroy de Saint-Simon (51), « lesquels, tous en général,

---

79 P. Bertin, « Le béguinage... », p. 97.

80 Jean-Marie Le Gall a montré que les grandes figures réformatrices n'étaient pas toujours des « réformateurs réformés », à l'instar de Guillaume Briçonnet qui pratique la commende et le cumul (*ibid.*, p. 434-437). Partager l'idéal réformateur n'implique donc pas nécessairement de se l'appliquer à soi-même.

81 *Ibid.*, p. 448-454.

82 Ce mouvement est très fort en Languedoc. Entre 1510 et 1547, sont sécularisés les chapitres cathédraux d'Alet, Castres, Montauban, Montpellier, Nîmes, Toulouse et Tulle, les chapitres réguliers de Saint-Salvi d'Albi et Saint-Sernin de Toulouse et les abbayes de Conques, Figeac, Gaillac, Psalmodi, Saint-Gilles, et Saint-Martial de Limoges (*HGL*, t. XI, p. 280-281).

83 À titre d'exemple, trois abbayes bénédictines alsaciennes sont sécularisées au XV<sup>e</sup> siècle (F. Rapp, *Réformes et réformations à Strasbourg*, Paris, 1974, p. 255-261, cité par J.-M. Le Gall, *Les moines...*, p. 37, note 2).

84 Abbaye bénédictine fondée au X<sup>e</sup> siècle, elle avait perdu son privilège d'exemption en 1304 (L. de Lacger, « L'abbaye de Saint-Michel de Gaillac en Albigeois », dans *Revue Mabillon*, t. 13, 1923, p. 227).

85 AD 81, G 476 (*non vidi*). Il est étonnant que le cardinal soit le dernier à donner son autorisation. En effet la bulle du pape a été octroyée le 3 novembre 1534 et le roi a donné son accord le 15 décembre 1535.

86 L. de Lacger, « L'abbaye... », p. 236.

87 *Ibid.*, p. 235. Lacger parle de cette sécularisation comme d'un « remède » après deux tentatives infructueuses.

unanimement, ont dict et donné responce au dict sieur de Saint-Saulve, qu'ilz étoient les très humbles et très obéyssantz religieux de mon dict seigneur et qu'ils se submetoient totalement à son bon voulloir et plaisir, fust de les faire chanoines, ou de les laisser moynes »<sup>88</sup>. Comme cette affaire n'apparaît pas dans la correspondance des nonces, on ignore si Jean de Lorraine a demandé la sécularisation du monastère au pape. Quelques aient été les démarches entreprises en ce sens, elles n'ont pas abouti : la communauté n'est ni sécularisée ni réformée avant l'introduction de la réforme mauriste au XVII<sup>e</sup> siècle<sup>89</sup>. Enfin, comme abbé de Cluny, le cardinal de Lorraine ne s'était pas opposé à la sécularisation de l'abbaye de Figeac<sup>90</sup>, alors que le chapitre général de l'ordre avait émis une protestation solennelle lors de la session d'avril 1539<sup>91</sup>.

Mais c'est surtout le fait le cardinal ne s'astreigne pas systématiquement à nommer des vicaires généraux issus des rangs des réguliers qui l'éloigne le plus de l'idéal réformateur. En effet, si la pratique de la commende est tolérée, c'est seulement à condition que les bénéficiaires de ce système confient le gouvernement immédiat des communautés à des gens capables, et donc à des réguliers<sup>92</sup>. Sur les dix-sept vicaires généraux que nous avons repérés pour sept des treize abbayes de Lorraine, huit sont des bénédictins. Ils sont certes plus nombreux que les séculiers mais ne représentent pas une majorité écrasante. De plus, rares sont ceux qui sont issus de la communauté qu'ils administrent. Il ne semble pas y avoir de logique expliquant pourquoi Jean nomme des réguliers dans tel monastère et des séculiers dans tel autre. Dans les cas des abbayes mises en commende depuis longtemps, on constate que séculiers comme réguliers sont pourvus du vicariat. À Saint-Basle, abbaye champenoise donnée en commende depuis 1465<sup>93</sup>, le vicaire général est un séculier, Guillaume de Miremont (38), protonotaire apostolique et commendataire de plusieurs bénéfices. C'est en revanche un moine de l'abbaye de Blanche-Couronne, Jean Chevreul (9), qui exerce la charge de vicaire, alors

---

88 AD 76, G 5200 (*non vidi*).

89 J. Daoust, « Fécamp », dans *DHGE*, t. XVI, col. 793-797.

90 La bulle de sécularisation est datée du 28 août 1536 (G. Charvin, « L'abbaye et l'ordre de Cluny... (2) », p. 13, note 23).

91 *Statuts, chapitres généraux et visites de l'ordre de Cluny*, éd. G. Charvin, t. VI, Paris, 1972, p. 116 ; *ibid.*, p. 13.

92 Ainsi l'abbé de Cluny, Jacques d'Amboise, avait obtenu quatre bulles pontificales obligeant les commendataires à donner la charge de vicaire général à des réguliers (J.-M. Le Gall, *Les moines...*, p. 90).

93 *Gallia*, t. IX, col. 201.

que l'abbaye est mise en commende depuis 1503. Le cas de Fécamp – où la commende a court depuis le XV<sup>e</sup> siècle – illustre de façon manifeste qu'il n'y a pas de règle : sur les cinq vicaires généraux désignés pour régir l'abbaye entre 1536 et 1550<sup>94</sup>, trois sont des moines – Charles de Rouvroy de Saint-Simon (51), Jean de Longchamp (35) et Pierre Gouscon (24) – et deux sont des séculiers – Claude Pénicier (47) et René des Buats (12). Il en est de même à Marmoutier où le vicariat est octroyé au prieur claustral de l'abbaye, Innocent Garreau (18), mais aussi à des proches de Jean de Lorraine, tel Étienne Poncher (49).

Au milieu de ce paysage bigarré, Cluny fait quelque peu figure d'exception. L'historiographie a longtemps porté un regard négatif sur le monachisme clunisien du premier XVI<sup>e</sup> siècle<sup>95</sup>. Il est vrai que la perte des provinces anglaises et allemandes causées par la suppression des monastères sous le coup du protestantisme entraîne un « repli sur soi »<sup>96</sup> de l'ordre et que celui-ci ne connaît pas de réelle réforme. Certaines maisons clunisiennes sont réformées mais il s'agit d'un phénomène limité à une minorité d'établissements et en aucun cas structurel<sup>97</sup>. Toutefois, l'ordre connaît une forme de redressement<sup>98</sup>. À la différence de l'ordre bénédictin pour lequel l'institution a disparu dans les années 1410<sup>99</sup>, le chapitre général de Cluny est toujours réuni chaque année<sup>100</sup>, le troisième dimanche après Pâques, dit de *Jubilate*. Les définitoires, comptes rendus de ces sessions, montrent que les abbés et prieurs de l'ordre sont soucieux de la discipline et du respect de la tradition liturgique de Cluny<sup>101</sup>. Des visiteurs sont nommés chaque année pour les différentes provinces<sup>102</sup>. Or l'abbatit de Jean de Lorraine ne

---

94 Les sources consultées n'ont pas permis de remonter plus loin.

95 Marcel Pacaut intitule le chapitre qui raconte l'histoire de l'ordre à partir du début du XVI<sup>e</sup> siècle « La longue agonie » (M. Pacaut, *L'ordre de Cluny (909-1790)*, Paris, 1986, p. 377-400).

96 D.-O. Hurel, D. Riche, *Cluny, de l'abbaye à l'ordre clunisien (X<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)*, Paris, 2010, p. 166-167.

97 Pour Jean-Marie Le Gall, la réforme du prieuré de Saint-Martin-des-Champs « est plus réformée que clunisienne », ce qui signifie que son succès est davantage dû à l'implication de l'abbé de Cluny, Jacques d'Amboise, qu'à une intervention de l'institution clunisienne (J.-M. Le Gall, *Les moines...*, p. 108, note 5).

98 D.-O. Hurel, D. Riche, *Cluny...*, p. 250.

99 J.-M. Le Gall, *Les moines...*, p. 107.

100 C'est toujours le cas sous l'abbatit de Jean de Lorraine. Il n'y a que pour les années 1544 et 1545 qu'aucun définitoire n'a été édité par dom Charvin, soit qu'ils aient disparu, soit que l'assemblée n'ait pas été tenue.

101 Voir l'analyse qu'en donne G. Charvin, « L'abbaye et l'ordre de Cluny... (2) », p. 9-15. Sur les questions liturgiques, voir la notice de Christophe Coquille (11) dans le répertoire prosopographique des auxiliaires du cardinal.

102 Il est probable que ces nominations soient peu suivies d'effet. En effet, un visiteur est toujours

constitue pas un temps de rupture. Au contraire, les trois vicaires généraux du cardinal que nous avons repérés pour l'abbaye de Cluny jouent un rôle majeur au sein de ces assemblées annuelles<sup>103</sup>. Doit-on alors considérer le cardinal de Lorraine comme un nouveau Jacques d'Amboise, le réformateur de Saint-Martin-des-Champs ? Il est permis d'en douter dans la mesure où il n'est pas sûr qu'il ait nommé de son propre chef ces vicaires généraux. Il semble en effet que Jean de La Magdeleine (29), Christophe Coquille (11) et Nicolas Dolery (13) exercent la fonction de vicaire général *ex officio* et non parce qu'ils ont été choisis par Lorraine. Les statuts des chapitres généraux indiquent en effet que le grand prieur de Cluny est le vicaire-né de l'abbé<sup>104</sup>. Quant au prieur claustral, s'il n'est pas vicaire général de droit, il semble l'être par la coutume. En d'autres termes, la désignation des vicaires généraux ne ressort pas d'une logique personnelle mais bien institutionnelle. Par conséquent, il est peut-être exagéré de dire avec dom Charvin que le cardinal Jean a eu « le mérite de maintenir à titre de vicaire général pour gouverner l'Ordre dom Jean de la Madeleine de Ragny, grand prieur de Cluny, religieux des plus hautement qualifiés par son intelligence, son caractère et ses vertus exemplaires »<sup>105</sup>.

Ainsi, il apparaît que Jean de Lorraine et son entourage ne partagent pas le zèle réformateur qui avait marqué la génération précédente. Si le cardinal accorde son appui à sa mère, c'est par piété filiale et non par volonté réformatrice propre. Ce n'est toutefois pas le seul domaine où l'attitude du cardinal varie si des intérêts familiaux sont en jeu. Ce positionnement non dépourvu d'une forme d'ambiguïté est aussi celui de Jean face à la question protestante.

---

nommé pour la province d'Angleterre, d'Irlande et d'Écosse après 1534 alors que sévit en Angleterre la politique anti-monastique de Henri VIII.

103 Voir annexes, tableau 4.

104 Lors du chapitre général de 1530, le premier réuni après l'accession de Jean de Lorraine à l'abbatit de Cluny, son président, Jean de La Magdeleine, porte le titre de « priore majore Cluniaci et vicario generali nato in spiritualibus et temporalibus reverendissimi domini cardinalis de Lotharingia, abbatis monasterii et ordinis predicti Cluniacensis » (*Statuts et chapitres généraux...*, t. VI, n° 552, p. 89). En 1537, lorsque Christophe Coquille préside pour la première fois le chapitre général, il n'est pas encore grand prieur mais prieur claustral. Il est qualifié de « vicario generali » (*ibid.*, n° 565, p. 110), titre devenu « vicarioque generali nato » (*ibid.*, n° 566, p. 113) l'année suivante, après qu'il a été pourvu du priorat majeur.

105 G. Charvin, « L'abbaye et l'ordre de Cluny... (2) », p. 9.

## Chapitre II. La question protestante

La position du cardinal de Lorraine vis-à-vis du protestantisme est l'un des points les plus débattus par les historiens qui ont écrit à son sujet. Voici ce qu'affirmait Ferdinand Buisson à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle :

on ne connaît encore dans les hauts rangs du clergé français que trois noms à citer avec certitude comme partisans résolus de la persécution : le vieux cardinal Duprat [...]; le cardinal de Lorraine, Jean de Guise, associé aux dernières années de l'administration de Duprat ; et le futur cardinal de Tournon [...]<sup>106</sup>.

En 1910, Albert Collignon commentait ce propos en le qualifiant de « trop absolu » et y répondait en disant que si Jean s'était en effet « énergiquement prononcé contre les novateurs, ce n'est pas sans avoir auparavant incliné aux idées de conciliation »<sup>107</sup>. Il appuyait ses dires sur plusieurs citations tirées de la correspondance des réformateurs éditée par Herminjard<sup>108</sup>.

Une synthèse a été proposée par Cédric Michon dans son article de 2003 à travers la formulation d'une hypothèse très convaincante<sup>109</sup> : Jean de Lorraine est « l'homme du roi ». Quelles que puissent être ses opinions personnelles, sa volonté se conforme toujours à celle du souverain. C'est la stratégie qu'il déploie pour se maintenir à la cour et c'est de cette façon qu'il traverse le règne de François I<sup>er</sup> sans subir de disgrâce éclatante. Sur les questions religieuses, sa position officielle suit donc celle du roi et connaît les mêmes évolutions. Cette ligne de conduite du prélat de cour est-elle partagée par l'homme d'Église ? Autrement dit, voit-on dans les diocèses et les abbayes que le cardinal a détenus une inflexion vers plus de rigueur, à mesure que François I<sup>er</sup> déploie une politique répressive dans le royaume ? Avant d'examiner cette question, il convient d'exposer ce que l'on sait des convictions du cardinal<sup>110</sup>.

106 F. Buisson, *Sébastien Castellion*, t. I, Paris, 1892, p. 65, cité par A. Collignon, « Le mécénat... », p. 22.

107 *Ibid.*

108 *Correspondance des réformateurs dans les pays de langue française (1512-1544)*, 9 vol., éd. A.-L. Herminjard, Genève, 1866-1897.

109 Cédric Michon, « Les richesses... », p. 52-53.

110 Les recherches que nous avons menées sur Jean de Lorraine ne nous ont pas permis d'apporter de nouveaux éléments éclairant son positionnement religieux. Il nous a cependant paru nécessaire de revenir sur ce point pour la cohérence de ce chapitre. Pour ce faire, nous nous appuyons principalement sur ce qu'a écrit le professeur Michon.

## A. L'attitude de Jean de Lorraine à l'égard des idées nouvelles

### 1. De réelles convictions évangéliques ?

Déterminer ce que le cardinal pense en matière religieuse n'est pas sans poser quelques difficultés, la principale venant du fait qu'il n'aborde pas ces problématiques dans sa correspondance. Pour éclaircir ce point, il faut par conséquent recourir aux témoignages de ses contemporains. À cet égard, la correspondance des réformateurs constitue une ressource précieuse. Dans une lettre qu'il écrit à Guillaume Farel en 1526, Pierre Toussaint déclare : « J'ai souvent parlé au cardinal de Lorraine à la cour, et certainement, il n'est pas hostile à l'Évangile »<sup>111</sup>. Toussaint est un chanoine de Metz<sup>112</sup> passé à la Réforme dans les années 1520. Il n'est pas à proprement parler un proche de Jean de Lorraine mais son oncle Nicolas, pricier du chapitre cathédral de 1505 à 1520<sup>113</sup>, était un serviteur du cardinal et de son frère Antoine<sup>114</sup>. Dans la mesure où il gravite dans des cercles plus ou moins proches de Jean, son jugement est vraisemblablement fiable. Quelques semaines plus tard, Capiton dit à Zwingli que le cardinal partage l'attitude du roi à l'égard des idées nouvelles et il rapporte une rumeur selon laquelle le cardinal souhaiterait se marier<sup>115</sup>. Ces deux occurrences tendent à montrer que Jean de Lorraine est sensible à l'évangélisme, du moins au début de la diffusion des idées nouvelles. La composition de son entourage pousserait également à le classer parmi les « catholiques modérés »<sup>116</sup>.

Jean de Lorraine prend à son service plusieurs personnages sensibles à l'idéal évangélique, comme Claude d'Espence. Ce dernier « entre très tôt au service du cardinal

---

111 *Correspondance des réformateurs...*, t. I, n° 185, p. 464, Pierre Toussaint à Guillaume Farel, Paris, 9 décembre 1526 : « Cardinalem Lotharingiae sum saepe in aula alloqutus, et certe non est iniquus Evangelio » (traduction de C. Michon, « Les richesses... », p. 52).

112 Il a obtenu une prébende en 1515 grâce à son oncle (C. Pfister, *Histoire de Nancy*, t. II, p. 101).

113 *Études sur la cathédrale de Metz : textes extraits principalement des registres capitulaires (1270-1790)*, éd. J.-B. Pelt, Metz, 1930, p. 380.

114 Il fut envoyé à Rome comme « ambassadeur » – c'est le titre indiqué sur son épitaphe – de Jean et d'Antoine en 1517 et y resta vraisemblablement jusqu'à sa mort en 1520. Il est enterré dans l'église de Saint-Onuphre, dont le cardinal titulaire n'était autre que Jean de Lorraine. Voir J.-B. Pelt, « La tombe d'un chanoine de Metz dans une église de Rome », dans *Revue ecclésiastique de Metz*, t. 33, 1926, p. 408-413.

115 *Correspondance des réformateurs...*, t. II, n° 190, p. 4, Wolfgang Capiton à Ulrich Zwingli, Strasbourg, 1<sup>er</sup> janvier 1527 : « Rex Verbo favet. Metensis cardinalis non repugnat, cui aiunt connubium inenundum cordi esse. »

116 F. Giaccone, « Les Lorraine et le Psautier », dans *Le mécénat et l'influence des Guises*, p. 353.

Jean de Lorraine, qui en fait le tuteur de son neveu, Charles »<sup>117</sup>. C'est d'ailleurs parce qu'il accompagne Jean à Cambrai – où celui-ci se rend pour être otage de Charles Quint après les négociations de Crépy-en-Valois – que d'Espence arrive en retard à l'assemblée de Melun en décembre 1544<sup>118</sup>. Louis des Masures, qui succède à son cousin Toussaint d'Hocédy comme secrétaire du cardinal, est lui aussi proche de l'évangélisme. Ses convictions le poussent à embrasser la réforme après la mort de Jean<sup>119</sup>. Des Masures aurait d'ailleurs traduit une partie des psaumes à la demande du cardinal de Lorraine pour compléter le travail de Clément Marot<sup>120</sup>. Les liens que Jean de Lorraine entretient avec plusieurs humanistes, à commencer par Érasme ou le cardinal Sadolet<sup>121</sup>, évêque de Carpentras, font dire à Paulette Choné que « ce qui prévaut chez lui, c'est le souci de la concorde dans l'Église »<sup>122</sup>.

Il est vrai que le cardinal de Lorraine se montre à certaines occasions favorable au dialogue. Lorsque François I<sup>er</sup> veut réunir en 1534 des théologiens protestants allemands et des catholiques français pour discuter des possibilités d'une concorde religieuse, le cardinal Jean soutient ce projet. Il écrit ainsi une lettre à Mélanchton pour le faire venir à Paris<sup>123</sup>. Lorraine n'adopte cependant pas une posture personnelle : dans cette affaire, il « suit le roi », comme le dit Jean Sturm à Martin Bucer<sup>124</sup>. Par ailleurs, lorsque l'empereur convoque à son tour des réunions interconfessionnelles en Allemagne entre 1539 et 1541, Jean regarde cela d'un mauvais œil. Assurément, l'initiative de Charles Quint vise à exclure la France des discussions et c'est sans doute l'une des raisons pour lesquelles Jean y est hostile<sup>125</sup>. Mais il semble aussi craindre les dispositions qui

---

117 L. Petris, « Le théologien et le magistrat : Claude d'Espence et Michel de L'Hospital », dans *Un autre catholicisme au temps des Réformes ? Claude d'Espence et la théologie humaniste à Paris au XVI<sup>e</sup> siècle*, dir. A. Tallon, Turnhout, 2010, p. 194.

118 A. Tallon, *La France et le concile de Trente...*, p. 132.

119 Pour une biographie de ce personnage, voir A. Cullière, « Le “dur exil” de Louis des Masures » dans *Bibliothèque d'humanisme et de Renaissance*, t. 80, 2018, p. 35-75.

120 F. Giacone, « Les Lorraine et le Psautier », p. 356.

121 Le cardinal entretient une correspondance à la fois avec le prince des humanistes et l'évêque de Carpentras.

122 P. Choné, « Jean de Lorraine (1498-1550), cardinal et mécène », § 26.

123 A. Tallon, *La France et le concile de Trente...*, p. 88. Sur ce projet de colloque interconfessionnel voulu par le roi voir *ibid.*, p. 83-97.

124 *Correspondance des réformateurs...*, t. III, n° 531, p. 364-365, Jean Sturm à Martin Bucer, Paris, 18 novembre 1535 : « Cardinalis Lotaringus in his omnibus regem sequitur ». L'hypothèse de Cédric Michon est confirmée par une telle formule (C. Michon, « Les richesses... », p. 52).

125 A. Tallon, *La France et le concile de Trente...*, p. 109-110.

pourraient surgir de ces réunions<sup>126</sup>. A-t-il peur que la réforme de l'Église lui porte préjudice et mette à bas son patrimoine bénéficial ? On peut le penser<sup>127</sup>.

À n'en pas douter, le cardinal de Lorraine ressemble à d'autres prélats de sa génération, comme Jean du Bellay<sup>128</sup> ou le cardinal d'Armagnac. Ils éprouvent une forme de sympathie ou un intérêt pour les idées nouvelles mais n'admettent pas qu'elles s'émancipent du champ intellectuel pour remettre en cause l'ordre établi<sup>129</sup>. La participation de Jean de Lorraine à l'expédition de 1525 en Alsace l'illustre parfaitement.

## 2. La participation du cardinal à la guerre des Rustauds

Denis Crouzet a montré comment l'expédition en Alsace de mai 1525 constitue un moment fondateur pour la maison de Lorraine<sup>130</sup>. À travers cet événement et la célébration qui en a été faite, en particulier par l'historiographe du duc Antoine, Nicolas Volcyr, l'imaginaire de la croisade dont Antoine de Lorraine et ses frères sont les héritiers en tant que descendants de Godefroy de Bouillon et des rois de Jérusalem est réactualisé. Le lignage lorrain se pare alors d'une identité nouvelle : il est « devenu le bras armé de Dieu pour lutter contre l'hérésie »<sup>131</sup>. La participation active du cardinal de Lorraine à cette expédition rend compte de son attitude ambiguë à l'égard de la Réforme.

Le soulèvement réprimé par Antoine de Lorraine et ses frères est à replacer dans un contexte plus large. Il n'est que le point culminant de phénomènes sociaux plus profonds

---

126 Il déclare au légat Marcello Cervini, futur pape Marcel II : « Marcello, je te parlerai en cardinal. En Allemagne, on s'occupera de la ruine de nos chapeaux et il nous faut garder l'œil ouvert » (*Nuntiaturberichten* I, t. V, p. 267, Marcello Cervini à Alexandre Farnèse, Melun, 30 mai 1540, cité et traduit par A. Tallon, *La France et le concile de Trente...*, p. 110).

127 D'après la correspondance des nonces, Jean aurait souhaité se mettre en conformité avec les décrets du concile de Trente relatifs à l'interdiction du cumul. Il aurait notamment voulu se démettre de l'évêché d'Agen et le transmettre à Ettore Fregoso (*ANG*, t. VI, n° 176, Michele della Torre à Alexandre Farnèse, Vassy, 12 juin 1548). Force est de constater qu'il n'est pas passé de la parole à l'acte.

128 Malgré « sa sympathie à peine déguisée pour certains thèmes défendus par les réformateurs [...], la réforme de l'Église est restée pour Jean du Bellay un mot creux » (A. Tallon, « Jean du Bellay et la réforme de l'Église », dans *Le cardinal Jean du Bellay...*, p. 89, 98).

129 De Georges d'Armagnac, Nicole Lemaitre dit ceci qui nous semble pouvoir s'appliquer à Jean de Lorraine : « S'il admet l'aventure intellectuelle, il n'admet pas l'indiscipline. Il veut bien discuter les opinions mais ne peut accepter les dissidences » (N. Lemaitre, *Le Rouergue...*, p. 431).

130 D. Crouzet, « Capital identitaire et engagement religieux : aux origines de l'engagement militant de la maison de Guise ou le tournant des années 1524-1525 », dans *Sociétés et idéologies des Temps modernes. Hommage à Arlette Jouanna*, dir. J. Fouilleron, G. Le Thiec, H. Michel, Montpellier, 1996, t. II, p. 573-589.

131 É. Durot, *François de Lorraine...*, p. 29.



qui ne sauraient se résumer à une simple révolte paysanne<sup>132</sup>. Pour les contemporains, il est une expression parmi d'autres des troubles suscités par les questions religieuses. Nicolas Volcyr lie cette révolte aux événements qui sont précédemment survenus dans le diocèse de Metz<sup>133</sup>. Dans l'« oraison hortative » qui précède son récit et qu'il adresse au duc Antoine, il mentionne les précédents traités qu'il a écrit à la suite de l'exécution de Jean Châtelain en janvier 1525 et du curé de Saint-Hippolyte<sup>134</sup>. Le retentissement de l'expédition dépasse d'ailleurs les frontières de la Lorraine et le duc et ses frères reçoivent les félicitations du Parlement et du pape Clément VII<sup>135</sup>.

Face aux paysans révoltés, les acteurs du côté lorrain sont d'une part Théodore de Saint-Chamond (52) que Georges Bischoff présente comme l'instigateur de l'expédition<sup>136</sup> et d'autre part les quatre fils survivants<sup>137</sup> de René II et de Philippe de Gueldre : le duc Antoine bien entendu, Claude, comte de Guise, Louis, comte de Vaudémont et enfin le cardinal Jean.

Chacun des frères participe à sa façon à l'expédition et à la préparation de celle-ci. Antoine lève une armée d'allure encore très féodale et demande à ses frères Claude et Louis de conduire en Lorraine des troupes en renfort<sup>138</sup>. Si la mobilisation a été réalisée en hâte, elle n'en demeure pas moins efficace. Lors de la jonction des princes aux alentours de Vic-sur-Seille, Claude de Guise commande à 6 000 fantassins et environ 4 000 cavaliers, dont une partie a été envoyée par le duc de Gueldre, son oncle maternel, tandis que Louis de Vaudémont est à la tête d'une troupe de lansquenets<sup>139</sup>. Le cardinal Jean, quant à lui, participe à l'effort en levant « quantité d'hommes à cheval et à pied

---

132 C'est ce qu'a montrée l'étude menée du point de vue de l'Alsace par Georges Bischoff.

133 Voir *infra*, p. 159-160.

134 N. Volcyr, *L'histoire et recueil de la triumpante et glorieuse victoire obtenue contre les seduyetz et abusez Lutheriens mescreans du pays d'Aulsays ...*, Paris, 1526, non folioté : « Et ainsi doncques prince tres entier tu n'auras seulement pour agreable nostre petit traicté composé de Jehan Chathelain de Tournay [...] mais aussi le recevras voulontiers soubz tutelle et garde [...] avec tout ce que a l'ayde de nostre Dieu cy apres nous redigerons par escript [...] mettant aussi soubz ta tres noble protection et garde le traicté que nous avons encore sur l'enclume touchant le fait du curé de Sainct Hyppolite ».

135 É. Durot, *François de Lorraine...*, p. 95.

136 G. Bischoff, *La guerre des paysans...*, p. 188.

137 François, comte de Lambesc, est décédé quelques mois plus tôt à la bataille de Pavie.

138 F. Bonnard, *Les relations de la famille ducale de Lorraine et du Saint-Siège dans les trois derniers siècles de l'indépendance*, Nancy-Paris, 1934, p. 15.

139 É. Durot, *François de Lorraine...*, p. 94. Le cardinal donne d'autres chiffres dans sa lettre au pape : les deux frères amèneraient au duc un contingent de 5 000 piétons et de 700 cavaliers (F. Bonnard, *Les relations...*, p. 15).

sallariés à ses propres frais, avec grandes munitions de guerre »<sup>140</sup>. La dépense fut sans doute colossale puisqu'elle n'est toujours pas soldée en 1533<sup>141</sup>.

Si Jean accompagne ses frères<sup>142</sup> pendant le voyage d'Alsace, il ne semble pas prendre part aux combats, à la différence d'autres ecclésiastiques<sup>143</sup>. En revanche, il ne reste pas inactif et s'acquitte de ce qui lui revient, la prière. C'est du moins ainsi que Laurent Pillart, l'auteur de la *Rusticiade*, présente les choses. Au deuxième livre de son épopée, il relate le pèlerinage qu'aurait effectué Jean à Saint-Nicolas-de-Port<sup>144</sup>. Pillart montre le cardinal en train de prier saint Nicolas pour le succès de l'expédition en des termes très clairs<sup>145</sup>. Il y a fort à parier qu'il s'agit là d'une recomposition. Certes, Jean de Lorraine s'est bien rendu en pèlerinage à Saint-Nicolas après être revenu d'Italie où il avait accompagné François I<sup>er</sup> en campagne. Toutefois, d'après Nicolas Volcy, le succès de l'expédition à venir ne constitue pas le véritable motif de ce déplacement :

À cause des gros dangiers qu'il avoit evitez dela les montz, apres la grosse maladie laquelle il avoit souffert, mesme pour sa longue demouree tant que sa reverendissime paternite, delibera mettre en execution son devot pelerinage au benoist saint Nicolas<sup>146</sup>.

Il n'en demeure pas moins intéressant que Pillart ait dressé ce portrait du cardinal en prière pour l'expédition. Il montre la cohésion de la fratrie dans un événement qui a été analysé *a posteriori* comme fondateur. Le fait que le cardinal de Lorraine y participe ne signifie pas nécessairement qu'il devient à cette date un champion de l'orthodoxie. La correspondance des réformateurs le montre<sup>147</sup>. Par ailleurs, dans la lettre qu'il écrit au pape pour lui raconter l'expédition, le cardinal évoque, il est vrai, les attaques des

---

140 BnF, fr. 4882, p. 5921-5922, Amboise, 10 août 1526 : Jean de Lorraine vend à Jean d'Haussonville les droits dont il dispose sur des terres dépendant de l'abbaye de Gorze contre 2 000 florins d'or du Rhin en partie pour rembourser les frais engendrés par l'expédition de 1525.

141 *Ibid.*, p. 5923, Paris, 20 février 1533 : le cardinal engage cette fois-ci les revenus et les dîmes de dépendances de l'abbaye de Gorze contre la somme annuelle de 12 600 francs lorrains.

142 Sur l'attitude d'Antoine, Claude et Louis au cours de l'expédition, voir le récit qu'en fait G. Bichoff, *La guerre des paysans...*, p. 189-204.

143 F. Bonnard, *Les relations...*, p. 13. Théodore de Saint-Chamond (52), dans la lettre qu'il écrit au pape, lui demande d'absoudre les nombreux clercs qui ont été au combat. On peut penser, à la lecture de la lettre de Jean de Lorraine, que l'abbé de Saint-Antoine fut un de ceux-là (*ibid.*, p. 18).

144 L. Pillart, *La Rusticiade ou la guerre des paysans en Lorraine*, t. I, éd. et trad. F.-R. Dupeux, Nancy, 1876, p. 205-211.

145 *Ibid.*, p. 208.

146 N. Volcy, *L'histoire et recueil de la triumpante et glorieuse victoire...*, fol. 10.

147 C'est en 1526 et en 1527, soit après la guerre des Rustauds, que Toussaint et Capiton considèrent que Jean de Lorraine n'est pas un ennemi de l'Évangile.

Rustauds contre les prêtres et les sacrilèges auxquels ils se sont livrés mais insiste aussi sur le désordre social engendré par le soulèvement<sup>148</sup>. Toutefois, il conserve tout au long de sa vie une certaine proximité avec ses frères qui se sont, eux, emparés de cette image de *defensor fidei*<sup>149</sup>. L'idéologie lignagère a certainement influencé son action comme évêque et abbé commendataire.

## B. Les réactions du prélat et de ses auxiliaires

### 1. Un phénomène encore peu visible

Les éléments manquent pour discerner l'action concrète du cardinal et de ses suppléants sur le terrain. La première raison en est que le protestantisme est un phénomène encore mineur du vivant de Jean de Lorraine.

Dans la majorité des diocèses où ce dernier a été évêque, les premiers signes d'une diffusion massive de la nouvelle foi apparaissent après 1550. C'est le cas à Nantes : selon l'abbé Travers, « le calvinisme pénétra dans le diocèse cette année [1557] par les prêches de Jean Carmel, surnommé Fleuri ou Fleurier »<sup>150</sup>, apparemment introduit par François d'Andelot. Ainsi, si Gilles de Gaudz (19), suffragant du diocèse, a bien mené quelques actions fortes contre les premiers réformés<sup>151</sup>, ce n'est pas sous l'épiscopat de Jean de Lorraine mais du temps d'Antoine de Créquy le jeune. Dans les évêchés du Sud-Ouest, proches de ce qui allait devenir le « croissant réformé », la situation n'est pas uniforme. À Albi, il n'y a encore aucun réformé lorsqu'est organisée, en 1535, la procession solennelle présidée par Pierre de La Porte (30)<sup>152</sup>. La première réaction des autorités ecclésiastiques dans cette cité est à dater de 1555 où un marchand-chaussetier est accusé d'hérésie par le procureur fiscal et se voit déposséder de sa marchandise<sup>153</sup>. Il n'en est pas de même à Agen où l'inquisiteur Louis de Rochette, dominicain de Toulouse, est envoyé dès février

---

148 Selon lui, si le duc de Lorraine a été poussé à réagir, c'est que les Rustauds « pouss[aient] à l'insurrection les habitants de [ses] villages » (F. Bonnard, *Les relations...*, p. 14).

149 Edmond du Boullay qualifie le duc Antoine dans son éloge funèbre de « bouclier de la foi », d'« autre Josué ou Judas Machabeus » (C. Pfister, *Histoire de Nancy*, t. II, p. 85).

150 N. Travers, *Histoire...*, t. II, p. 346.

151 É. Catta, « Les évêques de Nantes... », p. 46. En évoquant la figure de Gilles de Gaudz, il affirme : « C'est à l'égard des protestants que le grand vicaire eut le plus à déployer son zèle. Il le fit à la manière forte. »

152 O. Cabayé, *Albi au XVI<sup>e</sup> siècle : gens de bien et autres « apparens »*, Albi, 2008, p. 384.

153 *Ibid.*, p. 386 : « C'est le seul exemple, avant les années 1560, d'une quelconque réaction émanant des autorités, ici celle compréhensive, du seigneur-évêque ».

1538 pour enquêter sur la propagation des idées nouvelles<sup>154</sup>. Il ne conduit cependant pas la procédure jusqu'au bout puisque lui-même est convaincu d'hérésie, arrêté et brûlé à Toulouse au mois de septembre suivant<sup>155</sup>. Comment expliquer cette différence entre Albi et Agen ? Il est possible que la proximité de la cour de Marguerite de Navarre à Nérac ait contribué à un essor plus rapide du protestantisme en Agenais.

Les traces de l'adhésion à la Réforme sont encore plus difficiles à percevoir dans les abbayes. L'implication des Mendiants dans la diffusion des idées luthériennes est bien connue depuis les travaux de Robert Sauzet<sup>156</sup>. En revanche, « détecter les apostasies de foi dans les ordres anciens n'est pas commode »<sup>157</sup>. Par exemple, au sein de l'ordre de Cluny, les réactions restent très limitées. Le chapitre général ne se prononce qu'en 1524 contre les écrits de Luther<sup>158</sup>, soit sept ans après la publication des quatre-vingt-quinze thèses. Le prieuré de Saint-Martin-des-Champs, pourtant l'une des seules maisons réformées de l'ordre, ne devient pas un bastion de l'orthodoxie. Au contraire, il fait preuve « d'une grande indifférence »<sup>159</sup>. Dans ce paysage, la Lorraine et notamment l'évêché de Metz, font exception.

## 2. Des réactions fermes : l'exemple de Metz

L'histoire des débuts du protestantisme en Lorraine est bien connue, ayant donné lieu à de nombreuses études<sup>160</sup>. Il ressort de celles-ci que la propagation des idées protestantes est un phénomène assez précoce, auquel le pouvoir politique a jugé bon de réagir promptement. Théodore de Saint-Chamond (52) est nommé commissaire apostolique pour l'extirpation de l'hérésie en Lorraine dès 1521. En décembre 1523 est publiée une ordonnance contre les nouvelles doctrines<sup>161</sup>. Toutefois, ce phénomène est

154 J. Barrère, *Histoire religieuse...*, t. II, p. 196. Le registre des dépositions entendues par Rochette a fait l'objet d'un dépouillement complet par l'abbé Barrère (*ibid.*, p. 196-206).

155 AN, J 851-3 (*non vidi*), arrêt du parlement de Toulouse démettant Louis de Rochette de sa charge d'inquisiteur et le livrant à la justice de l'archevêque de Toulouse, 9 septembre 1538 ; J 854-4 (*non vidi*), arrêt du parlement de Toulouse déclarant Rochette hérétique et le livrant au bras séculier, 10 septembre 1538.

156 *Les réguliers mendiants acteurs du changement religieux dans le royaume de France*, dir. R. Sauzet, Tours, 1994.

157 J.-M. Le Gall, *Les moines...*, p. 541.

158 *Ibid.*

159 *Ibid.*, p. 546.

160 Pour des synthèses plus ou moins récentes, voir *Les Réformes en Lorraine (1520-1620)*, dir. L. Châtellier, Nancy, 1986 ; *Les protestantismes en Lorraine (XVI<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle)*, dir. L. Jalabert, J. Léonard, Villeneuve d'Ascq, 2019.

161 C. Pfister, *Histoire de Nancy*, t. II, p. 86. Alain Cullière signale toutefois que « les ordonnances ducales à

loin d'être uniforme à l'échelle de la principauté.

C'est à Metz et non à Toul ou à Verdun que se propage le luthéranisme dès les années 1520. Plusieurs raisons ont été avancées pour expliquer cet état de fait. Tout d'abord, le clergé local occupe une place assez restreinte dans la cité messine. Dépossédé de son autorité temporelle, l'évêque a quitté Metz dans la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle pour aller s'établir à Vic-sur-Seille<sup>162</sup>. Quant au chapitre cathédral, si ce n'est pas une petite compagnie puisqu'il est doté de quarante prébendes depuis la fin du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>163</sup>, il n'est pas un puissant seigneur temporel. En effet, contrairement aux chanoines de Toul, ceux de Metz ne possèdent presque rien<sup>164</sup>. La ville traverse également une crise économique<sup>165</sup> qui a des répercussions sur l'ordre social.

Pour percevoir quelles sont les réactions de l'évêque de Metz face à la pénétration du luthéranisme dans son diocèse, il convient de s'arrêter sur deux périodes de l'épiscopat de Jean de Lorraine, les années 1524-1525 et les années 1542-1543<sup>166</sup>.

Le 12 janvier 1525, Jean Châtelain, moine augustin originaire de Tournai, est brûlé à Vic-sur-Seille pour hérésie<sup>167</sup>. Celui-ci était arrivé à Metz au mois de février ou mars pour la traditionnelle prédication de carême. Il avait pénétré dans le territoire de l'évêché à la fin de 1523 puisqu'il avait prêché à Vic lors de l'Avent<sup>168</sup>. Sans rentrer dans le détail de son séjour à Metz, il faut dire qu'il est attiré au début du mois de mai dans ce « qui

---

l'entente des protestants ont été beaucoup moins sévères qu'on ne l'a dit » (A. Cullière, « Le "dur exil"... », p. 36).

162 G. Zeller, *La réunion de Metz à la France (1552-1648)*, t. I, Paris, 1926, p. 197-198.

163 Le cardinal Guillaume d'Aigrefeuille, légat du pape d'Avignon Clément VII, fixe la composition du chapitre à trente-huit chanoines et un doyen doté de deux prébendes (*Études sur la cathédrale de Metz...*, p. XIV). En cela, le chapitre de Metz diffère peu de celui de Toul. Les chanoines toulousins se partagent quarante-deux prébendes : trente-neuf sont pour les dignitaires et les chanoines, trois pour le doyen (M. Bouyer, P. Péjeot, *Fasti Ecclesiae Gallicanae. Tome XVII...*, p. 20).

164 *Histoire de la Lorraine. Les Temps modernes 1...*, p. 10.

165 Metz n'est plus une grande place de commerce comme au Moyen Âge. Le trafic commercial est lourdement entravé par les désordres créés par des seigneurs brigands qui rançonnent la cité (G. Zeller, *La réunion...*, t. I, p. 193).

166 À cette date, il a résigné son évêché en faveur de son neveu Nicolas mais il en demeure l'administrateur.

167 A. Cullière, « L'hérésie de Nicolas Volcyr », dans *Bibliothèque d'Humanisme et de Renaissance*, t. 71-3, 2009, p. 435. L'épisode est bien connu : dom Calmet le relate (*Histoire de Lorraine*, t. V, col. 587-590) ; Christian Pfister le raconte également à partir de l'œuvre de Jean Crespin intitulée *Histoire des martyrs persécutés et mis à mort pour la vérité de l'Évangile* (C. Pfister, *Histoire de Nancy*, t. II, p. 87). Nous nous référons à l'article d'Alain Cullière parce qu'il analyse deux ouvrages contemporains des événements, la *Chronique* de Philippe de Vigneulles et le *Traité nouveau de la désécration* de Nicolas Volcyr.

168 *Les chroniques de la ville de Metz*, p. 808.

ressemblait fort à un guet-apens »<sup>169</sup> et est arrêté à Gorze sur ordre de Martin Pinguet (48). Incarcéré à Nomény, seigneurie de l'évêché, Châtelain est jugé par Théodore de Saint-Chamond (52), assisté du dominicain Nicolas Savin, inquisiteur de la foi pour le diocèse. Au début de janvier 1525, le prisonnier est transféré à Vic où siège le tribunal épiscopal. La sentence est prononcée le 10 et il est exécuté le 12 après une impressionnante cérémonie de « désécration », pour reprendre les termes de Volcyr, présidée par Conrad Payen (45)<sup>170</sup>.

Il est normal de voir Saint-Chamond officier puisqu'il a été nommé commissaire pour l'extirpation de l'hérésie par le pape. Conrad Payen intervient en tant que suffragant de Lorraine et applique à sa place la sanction spirituelle. Quant à Martin Pinguet, s'il est mêlé à l'histoire, c'est peut-être parce qu'il détient, en plus du gouvernement de Gorze, l'archidiaconé de Vic depuis 1504. Toutefois, il n'est pas anodin que deux d'entre eux, Pinguet et Saint-Chamond, soient des proches de Jean de Lorraine, du moins soient plus que de simples agents de l'évêché. Peut-être ont-ils agi de leur propre initiative et non sur ordre du prélat mais c'est peu probable dans la mesure où le cardinal ne les désavoue pas dans la lettre qu'il écrit à Clément VII pour lui raconter les événements<sup>171</sup>. Aussi Pierre Toussaint se berce-t-il d'illusions quand il espère que Jean de Lorraine se montrera clément à son égard<sup>172</sup> ? Ce n'est pas certain : sa position et les liens de feu son oncle avec le cardinal jouent en sa faveur.

En 1542, un nouvel épisode se produit à Metz, suscitant une réaction de Jean de Lorraine. Les réformés tentent à nouveau d'y introduire les idées luthériennes. Ils sont alors secondés par deux alliés de taille. Le premier est le maître-échevin nouvellement élu, Gaspard de Heu, qui est acquis à la Réforme<sup>173</sup>. C'est lui qui organise le séjour de Guillaume Farel, revenu en août 1542 à Metz et qui y reste jusqu'au mois d'octobre. Sans rentrer dans les détails<sup>174</sup>, les magistrats catholiques finissent par interdire Farel de

---

169 A. Cullière, « L'hérésie... », p. 436.

170 Sur la description de cette cérémonie, voir *ibid.*, p. 435-437.

171 Voir J.-B. Pelt, « Une lettre... », p. 450-452.

172 *Correspondance des réformateurs...*, t. I, n° 152, p. 365, Pierre Toussaint à Guillaume Farel, Bâle, ca 9 juillet 1525 : « j'ay ouy dire qu'il n'est totalement ennemy de la Parrolle de Dieu [...] Il ay moit fort ung oncle que j'avoie, princier de Metz, et a souvent parlé à luy, et crois qu'il ne me seroit sy rigoureux que mes vénérables juges ».

173 P.-M. Mercier, *Les Heu, une famille patricienne de Metz (XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle)*, th. de doct., histoire, dir. M. Chazan, univ. Paul Verlaine-Metz, 2011, p. 542. Il est élu au mois de mars.

174 Pour un récit détaillé, voir *ibid.*, p. 541-548.

séjourner à Metz. Celui-ci se réfugie alors à Gorze et se place sous la protection du second allié dans cette tentative, Guillaume de Furstemberg<sup>175</sup>. Grâce à ce soutien ainsi qu'à celui du Magistrat de Strasbourg, la communauté réformée de Metz obtient un droit de reconnaissance le 16 mars 1543<sup>176</sup>.

Selon dom Calmet, c'est le scandale créé par cette convention qui aurait poussé le cardinal de Lorraine à requérir l'intervention de son frère Claude<sup>177</sup>. Celle-ci advient le jour de Pâques 1543 : le duc, accompagné de ses fils selon le témoignage de Jean Le Coullon<sup>178</sup>, disperse l'assemblée réunie pour un culte et expulse la garnison commandée par Guillaume de Furstemberg. Bien que la lettre que ce dernier adresse au conseil de Berne<sup>179</sup> ne mentionne pas le cardinal de Lorraine, Herminjard affirme tout de même que c'est Jean qui est à l'initiative de ce coup de force<sup>180</sup>. Si on se fie à lui, cette réaction est-elle motivée par les événements qui ont touché Metz en 1542 ou s'agit-il d'autre chose ? En effet, Jean Le Coullon rapporte que les troupes que Furstemberg faisait stationner à Gorze avaient ravagé le temporel de l'évêché<sup>181</sup>. Il n'est pas impossible que le cardinal ait donc demandé à son frère de débarrasser les terres du diocèse des soldats du comte. C'est d'autant plus probable que le duc de Guise n'intervient pas par la suite à Metz. La majorité catholique de la cité finit par l'emporter en faisant appel à Charles Quint qui interdit par l'ordonnance du 13 octobre 1543 l'exercice de la religion réformée dans la ville<sup>182</sup>.

En 1542, comme en mai 1525, la posture de Jean de Lorraine est en partie guidée par son statut de prince temporel. S'il participe à la répression de l'hérésie, c'est pour défendre ses intérêts, notamment financiers. Il s'agit à présent d'examiner les ressources

175 Il avait obtenu de François I<sup>er</sup> la capitainerie de Gorze : une lettre du roi datée de 1543 rappelle que l'abbé de Gorze est toujours l'évêque de Metz – sans doute Jean de Lorraine – et qu'il n'a concédé à Guillaume de Furstemberg que l'office de capitaine (AD 57, H 703-3). C'est donc à tort que les auteurs de la *Gallia* l'incluent dans la liste des abbés commendataires (*Gallia*, t. XIII, col. 891).

176 *Histoire de Lorraine*, t. V, col. 597-598 ; G. Zeller, *La réunion...*, t. I, p. 189.

177 *Histoire de Lorraine*, t. V, col. 598.

178 J. Le Coullon, *Journal...*, p. 6.

179 *Correspondance des réformateurs...*, t. VIII, n° 1216, Guillaume de Furstemberg au Conseil de Berne, Strasbourg, 29 mars 1543.

180 *Ibid.*, p. 305. Il pourrait également s'agir d'une demande d'Antoine de Lorraine qui avait tenté de racheter la seigneurie de Gorze contre 80 000 francs. Voir É. Durot, *François de Lorraine...*, p. 96).

181 J. Le Coullon, *Journal...*, p. 6 : « Durant l'yver 1542, le conte Guillaume [de Furstemberg] assembla des gens d'armes bon nombre et fist plusieurs courses sur la terre des prebstres de Metz, brusla aussy plusieurs de leurs maisons. Tellement que les pebstres, moynes et nonnains se composèrent de luy fornir chascun jour l'espace de 2 moys grande quantitéz de bleidz, vins, chair et aultres vivres. »

182 G. Zeller, *La réunion...*, t. I, p. 189.

que retire le cardinal de son patrimoine bénéficial.



## Chapitre III. Les finances du cardinal

À bien des égards, ce sont des considérations financières qui ont poussé Jean de Lorraine à constituer un patrimoine bénéficial d'une ampleur exceptionnelle. Le poids de cette problématique nécessite donc de s'y arrêter pour conclure cette partie sur l'action du cardinal et de ses auxiliaires. Cette étude permet en effet d'évoquer le seigneur temporel qu'est Jean de Lorraine sans en explorer tous les aspects.

Il faut de prime abord rappeler les multiples difficultés qui surgissent quand on se penche sur cette question. Elle est mieux connue grâce aux travaux de Cédric Michon qui l'a abordée pour estimer l'économie que réalisait l'État en prenant à son service des prélats entretenus par l'Église<sup>183</sup>. Il n'en reste pas moins qu'il s'agit d'un point délicat à traiter à cause du manque de sources et de la nature de celles qui subsistent. Les quelques données que nous avons rassemblées<sup>184</sup> ne sont pas toujours fiables<sup>185</sup> et restent partielles, d'autant qu'il n'a pas été retrouvé de documents comptables émanant du cardinal ou de ses agents qui donneraient une vue d'ensemble. Les quelques éléments que nous donnons à lire ne viennent donc que compléter légèrement les travaux antérieurs.

### A. Estimation des revenus de Jean de Lorraine

Dans un article paru en 1879, Charles Paillard affirmait que les revenus de Jean de Lorraine s'élevaient à « 300 000 francs de rente, équivalant à environ 3 000 000 de [la] monnaie »<sup>186</sup> d'alors, affirmation reprise par Albert Collignon sans la discuter<sup>187</sup>. S'il est dommage que Paillard n'ait appuyé ses dires sur aucune source, ce chiffre constitue une première estimation qu'il importe néanmoins d'approfondir.

---

183 C. Michon, *La crosse et le sceptre...*, p. 251-261. Voir aussi C. Michon, « Les prélats et l'argent... » ; C. Michon, « Le cardinal Jean du Bellay et ses bénéfices... », p. 79-83.

184 Voir annexes, tableau 5 et 6.

185 Par exemple, sont conservées plusieurs copies des décimes de 1516 et 1518 qui ont servi de base à la répartition des impositions suivantes. Toutefois, elles ne livrent pas toujours les mêmes chiffres. La plus grande prudence est donc à observer.

186 C. Paillard, « Le voyage de Charles Quint en France, en 1539-1540, d'après les documents originaux », dans *Revue des questions historiques*, t. 25, 1879, p. 516.

187 A. Collignon, « Le mécénat... », p. 14.

Pour ce faire, nous nous proposons d'évaluer les revenus du cardinal à sa mort en 1550. C'est à cette date que les données dont on dispose sont les plus fiables parce qu'elles peuvent être en partie vérifiées par des baux à ferme. Il s'agit de la typologie documentaire la plus intéressante en ce qui concerne les revenus ecclésiastiques. Si les baux ne rendent pas nécessairement compte de la richesse réelle des bénéficiaires – que le montant du bail soit inférieur ou supérieur à la valeur de l'évêché ou de l'abbaye –, ils indiquent ce que le cardinal espère en tirer. Ils permettent donc de mieux appréhender les entrées d'argent qui lui parviennent. En mai 1550, Jean de Lorraine détient neuf bénéfices, cinq évêchés et quatre abbayes, et l'on conserve pour quatre d'entre eux des baux passés dans les années 1540.

Évêché	Revenu	Abbaye	Revenu
Agen	≈ 8 000	Cluny	11 000
Albi	40 000	Fécamp	≈ 20 000
Metz	≈ 25 000	Marmoutier	≈ 10 000
Nantes	6500	Saint-Ouen	11 000
Narbonne	≈ 17 000		
Total	≈ 96 500	Total	≈ 52 000
<b>Total ≈ 148 500</b>			

Tableau 11. Revenus du cardinal de Lorraine en 1550 (en livres tournois)<sup>188</sup>.

À l'examen de ces chiffres, il semble donc que l'estimation de Paillard doit être revue à la baisse. Jean n'a probablement jamais retiré 300 000 livres tournois de ses bénéfices, même en 1538, lorsqu'il en détient simultanément le plus grand nombre. Un calcul approximatif et partiel – on ne dispose pas d'informations sur les revenus provenant de l'évêché de Verdun et de l'abbaye de Gorze – fait état d'environ 150 000 livres à cette date. Cependant, ce type d'opération ne nous laisse entrevoir qu'une partie des ressources du cardinal. Il faudrait y ajouter les revenus qu'il percevait sur d'autres

188 Pour les sources de ces montants, voir *infra* p. 173-174. En considérant qu'un abbé commendataire touche 50 % des revenus de l'abbaye, le cardinal obtient 20 000 livres de son abbaye de Fécamp. Les revenus de Marmoutier sont estimés à 15 000 livres. Nous pensons qu'il faut toutefois rehausser la part que touche le cardinal à plus de 7 500 livres. En effet, d'après le rôle des abbayes benedictines (BnF, fr. 15769, fol. 499-505), Saint-Ouen et Marmoutier produisent les mêmes revenus. Or Jean de Lorraine affirme ceux de Saint-Ouen pour 11 000 livres. Aussi doit-il toucher sensiblement la même chose à Marmoutier.

bénéfices dont il n'est plus titulaire grâce aux réserves émises lors des résignations<sup>189</sup>. En ne considérant que les biens d'Église, il faudrait encore ajouter diverses pensions, à l'instar de celle de six mille ducats qu'il a reçue de Charles Quint sur l'archevêché de Saragosse<sup>190</sup>.

Pour estimer la crédibilité à accorder aux chiffres qui viennent d'être avancés, il est intéressant de comparer les revenus de Jean de Lorraine à ceux que touchent les cardinaux du Bellay ou Hippolyte d'Este. En 1553, détenant alors quatre évêchés et dix abbayes, Jean du Bellay percevait aux alentours de 80 ou 100 000 livres tournois<sup>191</sup>. Quant au cardinal de Ferrare, Jean Sènié a trouvé qu'il avait touché 79 292 livres au cours de l'année 1551 et du premier semestre de 1552<sup>192</sup>, période à laquelle il est lui aussi à la tête de quatorze bénéfices. Les montants exacts comptent moins que les ordres de grandeur qu'ils expriment. Ainsi, à la fin de sa carrière, les revenus du cardinal de Lorraine s'élèvent à près du double de ceux de Jean du Bellay et d'Hippolyte d'Este, si l'on s'en tient aux estimations basses. Ces sommes considérables ne viennent pas du fait qu'il cumule beaucoup plus que les autres mais bien plutôt de ce qu'il est doté des bénéfices les plus lucratifs. S'il ne possède que quatre abbayes bénédictines sur les trois cents quatorze du royaume, il en retire plus de 50 000 livres, ce qui équivaut à 7 % de la manne que représente l'ensemble des biens de l'ordre bénédictin mis en commende<sup>193</sup>. Si François I<sup>er</sup> permet au cardinal de capter une telle richesse, est-ce parce qu'il attend de ce dernier qu'il mette ses revenus à son service ?

## B. De l'argent pour le roi ?

Le service du souverain comporte à l'évidence un aspect financier, à une époque où le fonctionnement au quotidien de l'État passe par le crédit, « acte récurrent et fondamental. »<sup>194</sup> L'entourage de François I<sup>er</sup> est ainsi très régulièrement mis à

---

189 Ainsi, François Guillaume de Clermont-Lodève est tenu de lui verser une pension de 1 000 écus sur l'évêché de Valence (Eubel, t. III, p. 326).

190 G. Ribier, *Lettres et mémoires d'Etat, des roys, princes, ambassadeurs et autres ministres sous les regnes de François I<sup>er</sup>, Henry II et François II*, t. I, Paris, 1666, p. 432-433, Antoine de Castelnau à Anne de Montmorency, Tolède, 13 avril [1539].

191 C. Michon, « Le cardinal Jean du Bellay et ses bénéfices... », p. 82.

192 J. Sènié, *Entre les l'aigle, les lys et la tiare...*, p. 529.

193 Les revenus tirés du régime commendataire s'élèvent à 700 000 livres pour les abbayes bénédictines (C. Michon, *La crosse et le sceptre...*, p. 253).

194 P. Hamon, *L'argent du roi...*, p. 154.

contribution<sup>195</sup>. Les prélats d'État, et le clergé dans son ensemble<sup>196</sup>, ne font pas exception. C'est ainsi qu'entre 1527 et 1531, trois emprunts sont levés auprès de certains cardinaux et évêques<sup>197</sup>. Or Jean de Lorraine n'apparaît pas sur les rôles d'emprunt. Il n'est certes pas le seul mais, à cette date, il est déjà archevêque de Narbonne<sup>198</sup> et abbé de Fécamp et obtient même Cluny avant 1531. Il aurait donc les moyens d'avancer certaines sommes au roi. De plus, le roi « sollicite... ceux qu'il peut solliciter, c'est-à-dire ceux qui sont proches de lui au moment où l'argent est nécessaire »<sup>199</sup>. En raison de sa proximité avec le souverain et des fonds dont il dispose, Jean de Lorraine devrait donc être l'un des premiers à faire crédit au roi. Il semble cependant que ce ne soit pas le cas. Est-ce parce qu'il n'est pas un homme de finances comme le sont Duprat et Tournon, impliqués dans de nombreuses transactions en tant que prêteurs ou garants<sup>200</sup> ? Néanmoins, le roi le sollicite par d'autres moyens en lui demandant de verser des pensions à d'autres prélats, en particulier italiens. En 1521, il consent à payer à Jules de Médicis, futur Clément VII, une pension de 1 500 ducats sur l'évêché de Valence, déchargeant ainsi François de Tournon qui avait obtenu l'archevêché d'Embrun par résignation de Médicis en échange d'une pension équivalente<sup>201</sup>. Cette pension est transférée sur les revenus de l'archevêché de Narbonne quand Jules est élevé au souverain pontificat et que Lorraine lui succède sur ce siège<sup>202</sup>. Le cardinal Jean verse encore deux autres pensions de 2 000 livres à des cardinaux : l'une au cardinal Salviati jusqu'en 1538<sup>203</sup> et l'autre au cardinal de Boulogne, prélevée sur la mense épiscopale d'Albi<sup>204</sup>.

Par ailleurs, François I<sup>er</sup> a-t-il placé l'un de ses favoris sur les sièges les plus

---

195 *Ibid.*, p. 180-181 : « pour de fortes sommes ou de petits montants, le souverain met à contribution ceux qui gravitent autour de lui. À partir des prêts de l'entourage, la sollicitation royale s'étend en cercles concentriques, au-delà même du royaume. Elle touche tous les groupes qui disposent de liquidités. »

196 *Ibid.*, p. 186-187.

197 *Ibid.*, p. 188. Ces listes sont constituées de vingt-quatre noms, ce qui représente moins d'un quart du corps épiscopal français.

198 Or les métropolitains sont largement sollicités et représentent un tiers des prélats présents sur les rôles.

199 P. Hamon, *L'argent du roi...*, p. 188.

200 *Ibid.*, p. 182.

201 F. de Tournon, *Correspondance*, n° 1, François de Tournon à Florimond Robertet, Autun, 8 juillet 1521.

202 Voir *supra*, p. 69.

203 C. Michon, « Les richesses... », p. 56, note 105.

204 Eubel, t. III, p. 101. Il s'agit de Philippe de La Chambre, créé cardinal en novembre 1533 par Clément VII (*ibid.*, p. 22). Il touche une pension équivalente sur l'évêché de Thérouanne au moment où Jean de Lorraine s'en démet en faveur de François de Créquy (*ibid.*, p. 261) et sur l'archevêché de Sens en 1535 (*ibid.*, p. 298.)

rémunérateurs du royaume dans le but d'en profiter indirectement par le biais de la décime ? En plusieurs occasions, le cardinal a contribué à la taxe qui pesait sur le clergé. Ainsi, en 1523, les Églises de Thérouanne et de Valence et Die contribuent respectivement à hauteur de 466 et 9885 livres tournois à la subvention demandée au clergé<sup>205</sup>. Ces sommes sont plus importantes que celles délivrées par ces mêmes diocèses pour la décime de 1516<sup>206</sup>. Toutefois, cette augmentation n'est pas liée au fait que Jean de Lorraine en soit le titulaire. En effet, le roi lève deux décimes sur son clergé cette année-là<sup>207</sup>. D'ailleurs, Pierre d'ApesteGuy, trésorier des parties casuelles et receveur général de la décime de 1526, délivre au clergé de Thérouanne une quittance pour la somme de 115 livres<sup>208</sup>. Ce ne sont pas les seuls exemples de la participation du cardinal aux efforts du clergé. Un quinzaine d'années plus tard, François I<sup>er</sup> accorde à Jean de Lorraine un délai de trois ans pendant lequel il ne pourra être poursuivi s'il n'accorde pas une partie des revenus du diocèse d'Agen aux réparations de la cathédrale, et ce parce qu'il a fourni sa part à plusieurs décimes levées sur le clergé<sup>209</sup>. En 1544, le roi autorise le cardinal à faire des coupes dans les forêts qui dépendent de ses bénéfices<sup>210</sup>. Le produit de ces coupes doit lui permettre de s'acquitter de ce qu'il doit pour plusieurs décimes<sup>211</sup>. Toutefois, le cardinal Jean obtient aussi des exemptions. C'est ainsi que le souverain lui permet de ne pas contribuer aux décimes de 1537 et de 1538 pour son abbaye de Cluny<sup>212</sup>. Ainsi, comme tous les autres bénéficiaires, le cardinal de Lorraine partage le poids des impôts qui pèse sur le clergé de France. La faveur royale ne lui permet pas de jouir d'une exemption systématique. Il ne semble pas non plus être davantage grevé que les autres. Ces quelques exemples montrent en tout cas que le cardinal ne peut pas toujours fournir facilement les fonds demandés par la monarchie. Malgré les immenses richesses qu'il accumule, il connaît des problèmes vraisemblablement constants de

---

205 BnF, Dupuy 543, fol. 56v, 85v-86.

206 *Ibid.*, fol. 23v, 28. Le diocèse de Thérouanne avait versé 115 livres et ceux de Valence et Die 2521 livres.

207 P. Hamon, *L'argent du roi...*, p. 107. On constate néanmoins que les montants en question ont été multipliés par quatre et non par deux et demie.

208 BnF, Dupuy 543, fol. 97v.

209 BnF, Dupuy 263, fol. 266-226v, s. d.

210 BnF, Baluze 389, n° 475.

211 Initialement, le roi avait accepté l'idée d'une conversion de la taxe en nature, le cardinal ne pouvant « fournir comptant les deniers des decimes ». Le cardinal devait livrer du bois à la ville de Rouen et au port du Havre pour la construction de navires de guerre. Mais faute de « boys propre à la construction des galleasses », c'est une autre solution qui a été retenue.

212 BnF, NAL 2268, n° 45, 30 octobre 1539.

trésorerie.

### C. Des revenus insuffisants

« Le modèle économique qui caractérise le cardinal est un modèle à la fois instable et dynamique. Son budget est sans doute en déséquilibre chronique »<sup>213</sup>. Cette observation du professeur Michon en conclusion de son étude sur les finances du cardinal du Bellay s'applique aussi à Jean de Lorraine, caractérisé par « son manque d'argent permanent et sa richesse considérable »<sup>214</sup>. Dans un certain nombre de cas, le cardinal de Lorraine doit recourir à des expédients pour faire face à ses dépenses, ce qui le conduit à mettre en œuvre une gestion à court terme du temporel de ses bénéfices.

#### 1. L'exploitation des forêts, source de revenus extraordinaires

L'auteur du *Supplément à la chronique des abbés de Marmoutier* reproche à Jean de Lorraine d'avoir détruit les forêts dépendant du monastère au cours de son abbatiat<sup>215</sup>. Le dépouillement des archives notariales de Tours a montré que cette accusation n'était pas sans fondement. Entre le 17 novembre et le 13 décembre 1548, Jean de Lorraine puis son procureur, Pierre Gouscon (24), vendent en trois contrats cent quatre-vingts arpents de bois à prendre dans les forêts dépendant du prieuré de Saint-Laurent-en-Gâtines<sup>216</sup>. Le produit de ces trois ventes doit rapporter au cardinal 16 200 livres, ce qui représente plus d'une année de revenus de l'abbaye. En l'absence de plus d'informations sur l'étendue de la forêt de Saint-Laurent, il est difficile d'estimer quelle est l'ampleur de ces coupes. Néanmoins, à titre de comparaison, le cardinal avait accordé à la communauté d'habitants de Saint-Laurent-en-Gâtines la propriété de trois cents arpents pour régler un conflit qui les opposait aux moines<sup>217</sup>. Les coupes ordonnées en 1548 sont donc considérables. Elles répondent à plusieurs besoins. La transaction passée entre le

---

213 C. Michon, « Le cardinal Jean du Bellay et ses bénéfices... », p. 83.

214 *Ibid.*

215 *Recueil de chroniques de Touraine*, p. 385 : « Hic destruxit nemora, silvas excidit, praesertim apud Sanctum Laurentium [Saint-Laurent-en-Gâtines] et alibi ».

216 AD 37, 3 E 1/63, vente par Jean de Lorraine à Jean Chevalier, au nom de sa femme Catherine d'Illiers, de cinquante arpents de bois pour 100 livres par arpent, 17 novembre 1548 ; vente par Pierre Gouscon (24) à Jean Chauveau et d'autres de cinquante arpents de bois pour 80 livres par arpent, 29 novembre 1548 ; vente par Pierre Gouscon (24) à Antoine Piefort et Nicolas Barre, tailleurs du cardinal, de quatre-vingts arpents de bois pour 90 livres par arpent, 13 décembre 1548. Les surfaces vendues représentent environ quatre-vingt-onze hectares.

217 AD 37, H 317, 15 novembre 1548. La transaction a été passée devant Barthélemy Terreau dont les registres conservent toute une série de ratification de la transaction (AD 37, 3 E 1/63).

cardinal et Jean Chevalier permet d'éteindre une dette de 8 015 livres que Jean de Lorraine avait contracté auprès de René d'Illiers et dont il restait à payer 5 000 livres à son héritière Catherine. C'est la même logique qui préside à la vente d'une coupe de plusieurs arpents à Allart Plommyer et Pierre Corvyn, marchands parisien et lyonnais<sup>218</sup> : le cardinal se tient ainsi quitte des 1 305 écus d'or qu'il devait au premier et de tout ce qu'il pourrait devoir au second. Il s'agit aussi d'obtenir du numéraire : le 6 décembre, Jean de Lorraine délivre une quittance aux acheteurs du contrat du 29 novembre pour la somme de 400 écus d'or qui lui ont déjà été remis par Pierre Gouscon (24). Ainsi, les forêts de Marmoutier ne servent pas tant à l'entretien des moines qu'à régler les affaires privées du cardinal. Force est de constater que Jean de Lorraine se les approprie comme s'il s'agissait de son propre patrimoine, ce que montre bien la lettre qu'il adresse le 11 mai 1549 à François de Guise. Il parle en effet de « [s]es bois du Louroux et de Saint Laurent en Gastines »<sup>219</sup>.

Marmoutier n'est pas le seul bénéfice à disposer de forêts dont l'exploitation apporte à Jean de Lorraine des revenus substantiels. Ainsi, l'abbaye de Saint-Germer est propriétaire de cinq cents arpents de forêt en Beauvaisis<sup>220</sup>, Saint-Médard de Soissons possède sept cents arpents en forêt de Compiègne, Saint-Jean de Laon en a plus de mille<sup>221</sup>. Si les abbayes normandes ne sont pas de grands propriétaires forestiers et détiennent plutôt des droits d'usage que la pleine propriété<sup>222</sup>, certaines ont de vastes possessions forestières. C'est le cas de Saint-Ouen qui détient la Forêt-Verte, qui s'étend à la fin du XV<sup>e</sup> siècle sur plus de trois mille arpents<sup>223</sup>. Lorraine y fait réaliser des coupes en 1547<sup>224</sup>.

Le cardinal n'est pas le seul à procéder ainsi et à exploiter les forêts, parfois à outrance, pour accroître ses revenus. Jean du Bellay vend les coupes de quatre cents

---

218 AD 37, 3 E 1/63, 19 décembre 1548.

219 Lettre n° 51.

220 Il s'agit d'ailleurs de l'une des raisons pour lesquelles Jean de Lorraine souhaite recouvrer ce bénéfice qui va vaquer par la mort de Georges de Narbonne (41). Voir lettre n° 54.

221 M. Devèze, *La vie de la forêt française au XVI<sup>e</sup> siècle*, 2 vol., Paris, 1961, p. 188, 192.

222 *Ibid.*, p. 190.

223 G. Barbier de La Serre, « La Verte Forêt au Moyen Âge et dans les Temps modernes », dans *Bulletin de géographie historique et descriptive*, 1896, p. 238-239.

224 *CAH*, t. I, n° 228, don à René de Guise du droit royal de tiers et danger provenant de la vente de bois de la Forêt-Verte dépendant de Saint-Ouen de Rouen par Jean de Lorraine, abbé, 16 mai 1547.

arpents de bois des forêts de Pontigny en 1548, pour un total de 35 600 livres<sup>225</sup>. Le produit de cette vente doit servir à rembourser les dettes que son frère a laissé en mourant et qui s'élèvent à 300 000 livres. D'autres prélats ordonnent régulièrement des coupes dans leurs forêts. Antoine Sanguin, le cardinal de Meudon, passe deux contrats le 10 avril 1540 par lesquels il vend les coupes de trois cents arpents de bois à faire dans les forêts dépendant de l'abbaye Saint-Jean de Sens pour une somme de 2 600 livres<sup>226</sup>. En d'autres termes, les ventes de bois constituent pour les abbés commendataires un expédient assez courant, et même une source de revenus ordinaire. Il existe d'autres moyens pour trouver de l'argent rapidement tels que les aliénations, auxquelles Jean de Lorraine n'hésite pas à recourir, comme le montre le cas de Metz.

## 2. Les aliénations du temporel de l'évêché de Metz

Avant d'en venir à la question des aliénations, il convient tout d'abord de dresser une estimation des revenus de l'évêché de Metz. Ce travail est rendu possible grâce à un mémoire produit par le bailli de l'évêché de Metz aux environs de 1555<sup>227</sup>. Ce mémoire n'est pas à proprement parler un compte : il s'agit d'un état prévisionnel des recettes et des dépenses dont nous donnons le détail dans le tableau de la page suivante.

Les salines de Moyenvic et de Marsal constituent l'une des principales sources de revenus de l'évêché, du moins théoriquement. L'évêque de Metz en possède la pleine propriété mais l'exploitation en est confiée au duc de Lorraine depuis l'épiscopat de Georges de Bade, comme nous avons eu l'occasion de le dire<sup>228</sup>. D'après le bail établi entre les deux parties et régulièrement renouvelé<sup>229</sup>, le duc verse à l'évêque 12 000 francs par an. Le primat du sel sur les autres recettes<sup>230</sup> apparaît dans la documentation. Dans

---

225 C. Michon, « Le cardinal Jean du Bellay et ses bénéfices... », p. 80.

226 AN, MC, XIX, 158.

227 BnF, fr. 15713, fol. 52-67. L'identité de l'auteur nous est révélée car celui-ci emploie la première personne quand il mentionne les gages qui sont versés au bailli de l'évêché. S'il ne donne pas son nom, on sait qu'il est le successeur de François du Puy-du-Fou cité à plusieurs reprises dans le mémoire. Ce dernier avait lui-même succédé à Jean d'Haussonville, décédé en 1545.

228 Voir *supra*, p. 49.

229 La convention est reconduite entre Jean de Lorraine et son frère Antoine en 1517 ou 1518 (AD 54, B 13, fol. 36-41, 42-45v, *non vidi* ; BnF, fr. 4883, p. 7490) et en 1538, comme nous l'apprend le mémoire de 1555.

230 Ce n'est pas propre à l'évêché de Metz. Les revenus des salines « représentent toujours entre 41 et 64 % de l'ensemble des recettes de la trésorerie générale » du duché de Lorraine sous le principat d'Antoine (A. Fersing, *Idoines et suffisants : les officiers d'État et l'extention des droits du prince en Lorraine ducal (début du XVI<sup>e</sup> siècle-1633)*, th. doct., histoire, dir. A. Follain, univ. Strasbourg, 2017, p. 90).



un registre tenu au cours de l'épiscopat de Jean de Lorraine<sup>231</sup>, les quittances délivrées lors de la remise des termes du bail représentent la majorité des actes enregistrés. Elles émanent généralement du cardinal lui-même et non du bailli ou d'un autre officier. Quelques-unes étaient encore conservées dans le Trésor des chartes de Lorraine quand Dufourny en dressa l'inventaire<sup>232</sup>.

Revenus (en francs de Lorraine)		Dépenses (en francs de Lorraine)	
Salines	3482 (+ 7000)	Gages	3 698
Affermage des châtellenies	16 400	Franciscains de Vic	75
Affermage d'autres possessions	2 120	Officiers des monnaies	750
Droits divers	6 932	Soldats	1 010
Coupes de bois	300	Pensions	4 077
Aides	6 000	Frais divers	271
Total	42235	Total	9 881
Total en livres tournois	≈ 28 000	Total en livres tournois	≈ 6 500

Tableau 12. État du temporel de l'évêché de Metz d'après le mémoire de 1555.

En 1555, Robert de Lenoncourt (33) est loin de toucher les 12 000 francs fixés par le bail. D'après les comptes effectués par le bailli, il faut espérer tirer des salines moins de 4 000 francs en raison des nombreuses assignations qui les grèvent. Le mémoire révèle que plusieurs d'entre elles ont été accordées par Jean de Lorraine et que Lenoncourt (33) a refusé de les payer depuis qu'il est devenu évêque<sup>233</sup>. C'est probablement pour compenser ces assignations que Nicolas de Lorraine, régent du duché pour son neveu Charles, accepte exceptionnellement de convertir en numéraire la part qu'il doit en nature et s'élevant à cent cinquante muids, portant le revenu des salines pour cette année-là à près de 10 500 francs<sup>234</sup>.

L'aliénation du temporel ne consiste pas uniquement en la création de rentes sur les

231 AD 57, G 13. La période couvrant la majorité de Jean de Lorraine début au folio 63v.

232 BnF, fr. 4883, p. 7453-7454, 7490-7491.

233 BnF, fr. 15713, fol. 53v.

234 *Ibid.*, fol. 52v.

revenus. Certaines portions du domaine ont été engagées<sup>235</sup>. Ainsi, l'une des dix châtelainies de l'évêché, celle d'Haboudange, est tenue par l'ancien bailli, François du Puy-du-Fou. Un quart de la châtelainie de Baccarat est entre les mains du duc de Lorraine, malgré les tentatives de Robert de Lenoncourt (33) pour racheter cet engagement<sup>236</sup>. Or en 1521, le cardinal de Lorraine avait mis en gage auprès de son frère Antoine les terres de Rambervillers, de Moyenvic et de Baccarat pour la somme de 24 000 écus<sup>237</sup>, dans le but de financer un voyage à Rome<sup>238</sup>. Il s'agit peut-être d'un résidu de cette aliénation. Parmi les possessions soustraites au domaine que le cardinal de Lenoncourt (33) rachète figurent celles qui avaient été aliénées en faveur de Jean d'Haussonville par Jean de Lorraine<sup>239</sup>. Il est probable que ce dernier ait tenu auprès du cardinal de Lorraine le rôle d'argentier en lui avançant les sommes dont il avait besoin par le biais de ces engagements. Il n'est pas impossible non plus que les démembrements du temporel en sa faveur aient été pour Lorraine un moyen de récompenser un serviteur.

---

235 La liste des « pièces distraictes de l'evesché de Metz » établie par le bailli court sur neuf pages (BnF, fr. 15713, fol. 58v-62v).

236 *Ibid.*, fol. 55, 58.

237 M. Meurisse, *Histoire...*, p. 603.

238 Dans les mois qui avaient précédé, Jean avait été pourvu de l'évêché de Valence et avait reçu la commende de Candeil. Le but de cette opération était peut-être d'obtenir suffisamment de liquidités pour s'acquitter de ce qu'il devait auprès de la Chambre apostolique.

239 BnF, fr. 15713, fol. 56v ; On en trouve aussi la trace dans l'inventaire de la chancellerie de Vic réalisée par Nicolas Fouquet et Michel Marescot en 1634. Voir BnF, fr. 18910, fol. 170-173.

Évêché	Décime de 1516 <sup>240</sup>	Décime de 1527 <sup>241</sup>	Taxe de 1563 <sup>242</sup>	Bail	Autres sources
Agen			318		7 951 (1521) <sup>243</sup>
Albi		1 900	6 700	40 000 (1547) <sup>244</sup>	
Luçon	300				
Lyon			3 180		
Metz					20 000 (1550)
Nantes	450		2 226	6 500 (1543) <sup>245</sup>	
Narbonne		0	6 360	10 000 (1533) <sup>246</sup>	17 000 <sup>247</sup> 16 000-18 000 (1550) <sup>248</sup> 27 000 (1560-1570) <sup>249</sup>
Reims	300		12 720		
Thérouanne			254		
Valence Die	100 ou 300 333		1. Valence et Die : 3 816 2. Valence : 3 180, Die : 1 476		

Tableau 13. Revenus des évêchés de Jean de Lorraine (en livres tournois)

240 BnF, NAF 25022 ; NAF 25024 ; AN, G/8/3 ; G/8\*/1 ; G/8\*/2 ; G/8\*/3 ; G/8\*/4

241 BnF, Dupuy 543, 96-104v.

242 BnF, fr. 17658.

243 C. Michon, *La crosse et le sceptre...*, annexe IX, p. 307.

244 AD 81, 4 EDT, GG 4 (*non vidi*) ; FF 103, cité par O. Cabayé, *Albi au XVI<sup>e</sup> siècle...*, p. 252.

245 AN, MC, XIX, 86, 8 avril 1543.

246 Pièce justificative n° 4.

247 P. Hamon, *L'argent du roi...*, p. 107.

248 J. Sènié, *Entre l'aigle, les Lys et la tiare...*, p. 507. Le cardinal d'Este estime les revenus de Narbonne à 6 000 ou 7 000 écus, soit 16 à 18 000 livres.

249 *Ibid.*, p. 529

Abbaye	Estimation (XVI <sup>e</sup> s.) <sup>250</sup>	Estimation 1615) <sup>251</sup>	(vers	Décime de 1516	Décime de 1527	Taxe de 1563	Bail	Autres sources
Blanche-Couronne	1 800					381		
Candeil						1 908		
Cluny	20 000	20 000			700	6 360	11 000 (1544) <sup>252</sup>	
Fécamp	40 000	36 000			1 000	9 540		
Marmoutier	15 000	12 000		900		6 360		
Saint-Basle	3 500	2 000				1 590		
Saint-Èvre-lès-Toul								25 000 (1607) <sup>253</sup>
Saint-Géraud d'Aurillac	4 500	6 000				1 590		
Saint-Germer-de-Fly	10 000	6 000		30		3 180		
Saint-Jean de Laon	5 500	4 000		45		2 544		
Saint-Mansuy-lès-Toul								20 000 (1607) <sup>254</sup>
Saint-Médard de Soissons	10 000	12 000				3 180		4000 écus (1536) <sup>255</sup> 5 500 (1560- 1570) <sup>256</sup>
Saint-Ouen de Rouen	15 000	20 000				3 180	11 000 (1548) <sup>257</sup>	

Tableau 14. Revenus des abbayes de Jean de Lorraine (en livres tournois)

250 BnF, fr. 15769, fol. 499-505.

251 BnF, Moreau 784, fol. 1-9. Le nom des abbés commendataires étant donné sur ce rôle, on peut le date des années 1610.

252 AN, MC, XLIX, 72, 4 juin 1544.

253 BnF, NAF 7100, fol. 67-69.

254 BnF, NAF 7100, fol. 1-15v.

255 J. Sènié, *Entre l'aigle, les Lys et la tiare...*, p. 498.

256 *Ibid.*, p. 529.

257 AD 37, 3 E 1/63, 5 décembre 1548.

## Conclusion de la troisième partie

Il n'est pas évident de dresser un bilan de l'action de Jean de Lorraine et de ses auxiliaires au terme des cinquante ans qu'a duré la carrière du cardinal. À bien des égards, le Lorrain n'est qu'un nom prestigieux au sein d'une succession d'évêques et d'abbés. Il n'a pas laissé de réelles traces de son passage, hormis quelques témoignages de pierre et de verre dans ses cathédrales et abbatales.

Pour autant, les bénéfices dont il a été le titulaire n'ont pas été entièrement délaissés. Il serait faux de dire que les diocésains du cardinal de Lorraine ne voient jamais un évêque. Les suffragants assurent en effet une présence épiscopale et répondent aux besoins de sacralité des fidèles. Les vicaires généraux prennent en charge certaines missions traditionnelles de l'évêque telles que l'édiction des statuts synodaux. À Cluny, les institutions continuent de fonctionner et les vicaires de Jean de Lorraine président les chapitres généraux et veillent au maintien de la discipline et de la tradition clunisiennes.

Force est de constater que le cardinal et ses lieutenants n'ont pas ou peu conscience des bouleversements qui surgissent au cours de ce premier XVI<sup>e</sup> siècle. Le développement de la Réforme protestante entraîne des réactions fermes mais ne provoque pas de changement d'attitude chez le cardinal, qui ne semble pas se préoccuper de la réforme de l'Église. Jean ne remet pas en cause sa conception patrimoniale du système bénéficial : si à la fin de sa carrière, il affirme vouloir se conformer aux décrets limitant le cumul, il en reste aux mots et ne passe pas à l'acte. Jusqu'à son décès, son principal objectif est d'exploiter les richesses de la manne bénéficiale.

## Conclusion

Dans le panorama qu'il dressait de l'histoire religieuse de la France moderne en 2020<sup>258</sup>, Jean-Marie Le Gall rappelait le poids que conserve l'approche locale quand il s'agit d'étudier le fait religieux du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle. « L'histoire religieuse a été découpée en diocèses »<sup>259</sup>, disait-il. Il est vrai que bon nombre d'ouvrages majeurs sont des monographies consacrées à un espace délimité, souvent étudié sur le temps long, que l'on pense à l'œuvre magistrale de Nicole Lemaitre sur le Rouergue ou à la thèse de Marc Venard sur Avignon au XVI<sup>e</sup> siècle. En choisissant de travailler sur le cardinal Jean de Lorraine, nous avons pris le parti d'aborder l'histoire religieuse de la France au XVI<sup>e</sup> siècle sous un angle quelque peu différent. En effet, l'important cumul pratiqué par le cardinal voue à l'échec toute tentative d'histoire locale. En revanche, l'ampleur de son patrimoine bénéficial lui confère le statut de premier prélat de l'Église de France. De ce fait, s'intéresser au cardinal de Lorraine permet non seulement de mieux connaître les prélats les mieux placés dans la hiérarchie ecclésiastique mais aussi les strates inférieures de cette même hiérarchie grâce aux relations de clientèle développées par Jean et l'ensemble de son réseau. D'une certaine façon, étudier le cardinal de Lorraine, c'est avoir accès à un large panorama sur l'Église gallicane au premier XVI<sup>e</sup> siècle.

\*

Retracer la trajectoire bénéficialle du cardinal de Lorraine permet tout d'abord de réévaluer l'étendue de son patrimoine bénéficial. Jean a longtemps été présenté comme un cas exceptionnel : au contraire des autres prélats, il aurait davantage cumulé de diocèses que d'abbayes. En réalité, nous avons découvert qu'il avait tenu en commende dix-huit abbayes, soit le double du chiffre habituellement avancé. Cette observation permet de reconsidérer le rôle fondamental qu'il joue dans la construction de l'« empire ecclésiastique » des Lorraines-Guises. À bien des égards, ses neveux Charles et Louis menèrent les carrières qui furent les leurs grâce à la progressive édification par leur

---

258 J.-M. Le Gall, « L'histoire religieuse de la France saisie par le théologico-politique ? Un bilan historiographique (1990-2015) », dans *Faire de l'histoire moderne*, dir. N. Le Roux, Paris, 2020, p. 293-332.

259 *Ibid.*, p. 312.

oncle d'un patrimoine bénéficial rassemblant les biens ecclésiastiques séculiers comme réguliers les plus rémunérateurs.

L'étude des transferts de bénéfices permet de nuancer les raisons qui président à la constitution de ce patrimoine hors du commun. Si les motivations financières sont premières, elles ne sont pas l'unique ressort du cardinal. Le marché bénéficial représente en effet une ressource qui peut être mise au service de fins politiques. C'est ainsi que Jean collabore à la politique religieuse de son frère le duc de Lorraine, ce dernier poursuivant celle qu'avait mise en place leur père René II. Les stratégies déployées en Lorraine sont plus subtiles que de simples jeux d'aller-retour sur les sièges des Trois-Évêchés, comme on pourrait le croire à première vue. À Metz et à Verdun, le cardinal Jean prépare dès les années 1530 sa succession en faveur de son neveu Nicolas. Si ces deux diocèses sont l'apanage des membres de la maison ducale, ce n'est pas le cas de celui de Toul, qui permet de récompenser des fidèles au service du duc et de son frère le cardinal. Cette instrumentalisation politique du marché bénéficial n'est pas propre à la Lorraine. Dans le royaume de France, François I<sup>er</sup> fait du Lorrain un instrument de ses propres stratégies en matière de redistribution bénéficial. À plusieurs reprises, le cardinal est nommé par le roi *ad interim*, le temps que le prélat que le souverain souhaite récompenser réunisse les conditions nécessaires pour être légalement pourvu.

Enfin, les bénéfices que Jean de Lorraine acquiert permettent d'entretenir tout le réseau ecclésiastique qui est à son service. Ce dernier n'hésite pas à se démettre en particulier de ses abbayes pour en faire bénéficier ses clients. Le partage de la manne bénéficial n'est pas une caractéristique propre au Lorrain. En revanche, il se démarque en ce qu'il transmet à ses protégés et serviteurs des biens de bon rapport. Cette générosité lui est d'une certaine façon facile, dans la mesure où il est doté des bénéfices les plus lucratifs.

\*

Cette redistribution permet de récompenser une partie des clercs qui servent le cardinal, notamment en le suppléant pour l'administration de ses évêchés et abbayes. Tous les vicaires généraux n'obtiennent pas une part du patrimoine de leur patron. En bénéficient ceux qui sont le plus proches de lui. Cet état de fait permet de prendre conscience du poids de l'informel qui règne encore au sein des administrations

épiscopales et abbatiales.

Les lieutenants de Jean de Lorraine ne sont pas systématiquement recrutés pour leur compétence intellectuelle ou pastorale. Ceux qui occupent les premières places ne sont pas nécessairement les plus érudits ou les plus brillants mais ce sont les hommes de confiance du Lorrain, auxquels celui-ci confie l'administration des bénéfices les plus essentiels. Il ne faudrait cependant pas croire que le poids de la compétence est entièrement nul. On compte parmi les auxiliaires du cardinal près de 50 % de clercs passés sur les bancs de l'Université et 37 % d'entre eux au moins est gradué. Ainsi, les suffragants, en majorité issus des ordres mendiants, sont à 80 % gradués.

Si tous les vicaires généraux et suffragants du cardinal ne mènent pas tous de brillantes études, ils suivent en règle générale une belle carrière. En effet, plus de la moitié d'entre eux appartient à un chapitre et 33 % sont pourvus d'une dignité canoniale. En d'autres termes, ils sont les hommes forts des chapitres cathédraux. Si la carrière canoniale constitue la norme, il existe des trajectoires encore plus prestigieuses. Sept des vicaires généraux accèdent à l'épiscopat, avant ou après être entrés au service de Jean de Lorraine.

Si des caractéristiques communes sont partagées par une majorité des lieutenants du cardinal, il ne faudrait pas perdre de vue que l'hétérogénéité sociale, culturelle et juridique reste la règle, manifestant par là le poids de l'informel dans les fonctions de vicaire général et de suffragant au premier XVI<sup>e</sup> siècle.

\*\*\*

Le cardinal de Lorraine peut-il être érigé en paradigme ? À bien des égards, sa situation est trop hors du commun pour que l'on puisse en faire un modèle des prélats de son époque. Les quelques comparaisons que nous avons esquissées au cours de cette étude avec d'autres prélats montrent que Jean de Lorraine reste un cas à part. Faut-il étendre cette constatation au groupe des lieutenants du cardinal ? Les autres prélats recrutent-ils des auxiliaires présentant les mêmes caractéristiques ? Pour le savoir, il faudrait poursuivre l'enquête sur les suffragants et les vicaires généraux. Nous ne pouvons qu'espérer que d'autres chercheurs s'empareront à leur tour de cet axe de recherche.



# L'HOMME D'ÉGLISE SOUS LE PRÉLAT DE COUR : LA TRAJECTOIRE BÉNÉFICIALE DU CARDINAL JEAN DE LORRAINE (1498-1550)

## *Résumé*

Évêque à sept ans et cardinal à vingt, Jean de Lorraine mène une brillante carrière au sein de l'Église au cours de laquelle il édifie un patrimoine bénéficial hors du commun. Ce sont douze évêchés et dix-huit abbayes qui passent entre ses mains. Grâce à la faveur de François I<sup>er</sup>, il détient les bénéfices plus prestigieux et les plus lucratifs en France, devenant ainsi le prélat le mieux doté du royaume. Pour gérer ce patrimoine, le cardinal s'appuie sur tout un réseau d'auxiliaires, vicaires généraux et suffragants, qui assurent en son nom l'administration des diocèses et des monastères dont il est pourvu. Ces hommes, recrutés tant parmi les moines que parmi les chanoines ne forment pas à proprement parler une élite sociale ou intellectuelle en raison des grandes disparités qui traversent ce groupe. Ils constituent néanmoins la clientèle ecclésiastique du cardinal et profitent de la redistribution mise en œuvre par leur patron.

## *Mots-clés*

XVI<sup>e</sup> siècle ; histoire religieuse ; évêque ; abbé ; cardinal ; bénéfices ecclésiastiques ; vicaire général ; prosopographie

# THE CHURCHMAN UNDER THE COURT PRELATE: THE BENEFICENT TRAJECTORY OF CARDINAL JEAN DE LORRAINE (1498-1550)

## *Summary*

Bishop at seven and cardinal at twenty, Jean de Lorraine had a brilliant career within the Church during which he built up an extraordinary patrimony of ecclesiastical benefices. Twelve bishoprics and eighteen abbeys passed through his hands. Thanks to the favor of Francis I, he held the most prestigious and lucrative benefices in France, becoming the best endowed prelate in the kingdom. To manage this patrimony, the cardinal relied on a whole network of auxiliaries, vicars general and auxiliaries bishops, who ensured in his name the administration of the dioceses and monasteries he was endowed with. These men, recruited from both monks and canons, did not form a social or intellectual elite, strictly speaking, because of the great disparities that existed within this group. Nevertheless, they constituted the cardinal's ecclesiastical clientele and benefited from the redistribution implemented by their patron.

## *Keywords*

16th century; religious history; bishop; abbot; cardinal; ecclesiastical benefices; vicar general; prosopography

**Jean-Baptiste Bezou**

*Diplômé de master*

Thèse  
pour le diplôme  
d'archiviste paléographe  
2022

# L'HOMME D'ÉGLISE SOUS LE PRÉLAT DE COUR

LA TRAJECTOIRE BÉNÉFICIALE DU  
CARDINAL JEAN DE LORRAINE (1498-1550)



TOME II

Illustration de couverture : Sceau du cardinal de Lorraine, archives départementales de la  
Moselle (G 449-22), © Jean-Baptiste Bezou

# **RÉPERTOIRE PROSOPOGRAPHIQUE**



Ce répertoire prosopographique regroupe les individus qui ont été recensés comme vicaire général ou évêque suffragant du cardinal Jean de Lorraine tant pour ses évêchés que pour ses abbayes.

Les notices ont été structurées en quatre items : origines et formation ; carrière ecclésiastique ; auxiliaire du cardinal de Lorraine ; mort. Cette dernière section n'apparaît pas systématiquement, soit que la date du décès ne soit pas connue, soit qu'il n'y ait rien de notable à ce sujet, auquel cas la date mentionnée dans le titre de la notice suffit. Dans cinq cas, a été ajoutée une section « Fonctions civiles ». Dans la mesure du possible, les dates d'exercice et les bénéfices concernés ont été indiqués.

Les éléments retenus visent à retracer les carrières ecclésiastiques de ces personnages et à éclaircir les liens qu'ils entretiennent avec le cardinal. Ainsi, les notices que nous donnont à lire ne constituent pas des biographies exhaustives.

Bénéfice	Nom	Fonction
Agen	Valerio Giovanni (59)	Vicaire général Suffragant
Albi	Adam Andry (4)	Vicaire général
	Gabriel de Laye (31)	Vicaire général
	Pierre de La Porte (30)	Suffragant
	Claude de Montdor (39)	Vicaire général
	Antoine de Narbonne (40)	Vicaire général
	Antoine Pelegrin (46)	Vicaire général
Blanche-Couronne	Claude Pénicier (47)	Vicaire général
	Jean Chevreul (9)	Vicaire général
Cluny	Christophe Coquille (11)	Vicaire général
	Nicolas Dolery (13)	Vicaire général
	Jean de La Magdeleine (29)	Vicaire général
	Robert de Lenoncourt (33)	Vicaire général
Fécamp	René des Buats (12)	Vicaire général
	Pierre Gouscon (24)	Vicaire général
	Robert de Lenoncourt (33)	Vicaire général
	Jean de Longchamp (35)	Vicaire général
	Claude Pénicier (47)	Vicaire général
	Charles de Rouvroy de Saint-Simon (51)	Vicaire général
Gorze	Robert de Lenoncourt (33)	Vicaire général
	Martin Pinguet (48)	Gouverneur
Lyon	Jean Bothian (8)	Suffragant
Marmoutier	Nicolas Geresme (21)	Vicaire général
	Pierre Gouscon (24)	Vicaire général
	Antoine de Narbonne (40)	Vicaire général
	Étienne Poncher (49)	Vicaire général
Metz	Hector d'Ailly (2)	Vicaire général
	Jean des Arènes (7)	Suffragant
	Cunin Forville (17)	Suffragant

	Georges d'Haussonville (25)	Vicaire général
	Conrad de Heyden (26)	Suffragant
	Robert de Lenoncourt (33)	Vicaire général
	Conrad Payen (45)	Suffragant
	Sébastien Prévôt (50)	Vicaire général
	Théodore de Saint-Chamond (52)	Vicaire général
Nantes	Pierre d'Acigné (1)	Vicaire général
	Nicolas du Colledo (14)	Substitut des vicaires généraux
	Gilles de Gaudz (19)	Vicaire général Suffragant
	Guillaume de Lignières (34)	Vicaire général
	Léon Tissart (56)	Vicaire général
Narbonne	Pierre Gouscon (24)	Vicaire général
	Robert de Lenoncourt (33)	Vicaire général
	Antoine de Narbonne (40)	Vicaire général
	Georges de Narbonne (41)	Vicaire général
	Sébastien de Narbonne (42)	Vicaire général
Reims	Philippe de Lenoncourt (32)	Vicaire général
	Robert de Lenoncourt (33)	Vicaire général
Saint-Basle	Guillaume de Miremont (38)	Vicaire général
Saint-Èvre-lès-Toul	Robert de Lenoncourt (33)	Vicaire général
Saint-Jean de Laon	Valeran de La Haye (28)	Vicaire général
Saint-Mansuy-lès-Toul	Hector d'Ailly	Vicaire général
	Robert de Lenoncourt (33)	Vicaire général
Saint-Ouen de Rouen	René des Buats (12)	Vicaire général
	Pierre Gouscon (24)	Vicaire général
	Étienne Poncher (49)	Vicaire général
Thérouanne	Julien du Pin (15)	Vicaire général
	Jean Fœullet (16)	Vicaire général
	Guillaume de Gonnevillle (23)	Suffragant
	Robert de Lenoncourt (33)	Vicaire général



	Firmin Mazin (37)	Vicaire général
	Thibault Parvi (43)	Vicaire général
	Pierre Tallon (54)	Suffragant
	Daniel Tayspil (55)	Suffragant
Toul	Jacques Antoine (5)	Vicaire général
	Didier Apis (6)	Suffragant
	Christophe Collet (10)	Suffragant
	Robert de Lenoncourt (33)	Vicaire général
Valence	Herald d'Ambel (3)	Vicaire général
	Odon de Jante (27)	Vicaire général
	Antoine Pascal (44)	Suffragant
Verdun	Jean des Arènes (7)	Suffragant
	Gérard Gerbillon (20)	Vicaire général
	Nicolas Goberti (22)	Suffragant
	Robert de Lenoncourt (33)	Vicaire général
	Jacques Spifame (53)	Vicaire général

Tableau 15. Les auxiliaires du cardinal Jean de Lorraine

(1) ACIGNÉ Pierre d' († 1558)

Vicaire général de l'évêché de Nantes (1545-1546).

*Origines.* – Pierre d'Acigné est issu d'une famille bien implantée dans le diocèse de Nantes. Il est en effet le parent de Louis d'Acigné, évêque de Nantes de 1532 à 1542 et prédécesseur de Jean de Lorraine sur ce siège. Le chanoine Catta dit de Pierre qu'il était le neveu de Louis<sup>1</sup> mais il semble qu'il fût plutôt son frère<sup>2</sup>. Le père Augustin du Paz, en donnant la généalogie de la maison d'Acigné, mentionne le testament par lequel Louis institue son exécuteur « son tres-amé frere Pierre d'Acigné »<sup>3</sup>. L'arbre généalogique établi par d'Hozier et ses continuateurs présente également Louis et Pierre comme les fils de Guillaume d'Acigné, seigneur de La Roche-Jagu<sup>4</sup>.

*Carrière ecclésiastique.* – En retraçant la carrière ecclésiastique de Pierre, on constate qu'il suit la même trajectoire que son frère Louis<sup>5</sup>, à la différence près que ce dernier accède à l'épiscopat. Pourvu d'une prébende du chapitre Saint-Pierre de Nantes, Pierre obtient la dignité de trésorier en 1542 au plus tard<sup>6</sup>. Il succède à son frère comme prieur commendataire de deux bénéfices mineurs du diocèse de Saint-Malo et dépendant de l'abbaye de Marmoutier<sup>7</sup>, Saint-Magloire de Léhon et de La Trinité de Combourg. Il détient Saint-Magloire de la mort de son frère jusqu'en 1551<sup>8</sup> et, au cours de son priorat, défend le privilège d'exemption du prieuré contre l'évêque de Saint-Malo. Il obtient gain de cause en cour de Rome et l'exemption est confirmée. Il rend hommage pour le temporel du prieuré de Combourg le 13 novembre 1543 et en le conserve

---

1 É. Catta, « Les évêques de Nantes... », p. 35. C'est aussi ce que l'on lit dans le catalogue des prieurs commendataires de Saint-Magloire de Léhon établi par les Mauristes (BnF, lat. 12679, fol. 3).

2 Voir annexes, arbre généalogique 2.

3 A. du Paz, *Histoire généalogique de plusieurs maisons illustres de Bretagne...*, Paris, 1619, p. 616. Les précisions que donne l'auteur sur le testament portent à croire qu'il a eu sous les yeux.

4 BnF, fr. 30883, dossier 37, fol. 3v. En revanche, une brochure imprimée ne mentionne pas Pierre parmi les enfants de Guillaume.

5 Voir G. Durville, « Louis d'Acigné », dans *DHGE*, vol. I, col. 337-338.

6 AM Nantes, GG 415, 7 avril 1542 : Pierre d'Acigné, trésorier de Saint-Pierre, est parrain de Julienne, fille de Guillaume Laurens, s<sup>r</sup> de Launay, procureur du duc à Nantes, et de Marie du Pouez. En revanche, il semble s'en être démis avant d'être insitué vicaire général. Il ne porte plus le titre de trésorier dans les actes où il porte celui de vicaire. Voir AD 44, G 41, *passim*.

7 *Pouillés de la province de Tours*, éd. A. Longnon, Paris, 1903, p. 367, 373.

8 BnF, lat. 12679, fol. 3 ; M. Fouéré-Macé, *Le prieuré royal de Saint-Magloire de Léhon*, Rennes, 1892, p. 55.

vraisemblablement jusqu'à son décès en 1558<sup>9</sup>. Doit-il ces deux bénéfices au fait qu'ils aient été en la possession de son frère ou à l'intervention du cardinal, abbé de Marmoutier ? Sa nomination résulte vraisemblablement de la combinaison des deux facteurs, d'autant qu'il n'entre pas au service de Jean de Lorraine dès 1542.

*Auxiliaire du cardinal de Lorraine.* – Le 27 avril 1545, le chapitre cathédral de Nantes, appliquant à la lettre le bref du 16 avril 1543 par lequel le pape Paul III conférait pour deux ans l'administration de l'évêché au cardinal de Lorraine, décide ne plus reconnaître ce dernier comme administrateur. Un mois plus tard environ, les chanoines nomment Pierre d'Acigné, grand vicaire pendant la vacance du siège<sup>10</sup>. Cependant, celui-ci décline la proposition du chapitre, ce que le chanoine Catta commente ainsi : « Choix habile sans doute, mais qui tombait sur plus habile homme ; l'élu eut la prudence de refuser, sachant qu'il n'y avait pas à lutter contre les intentions manifestes de la Cour. »<sup>11</sup> Le choix des chanoines ne se serait vraisemblablement pas porté sur Pierre si ce dernier était dès 1543 un serviteur identifié du cardinal. Pourquoi Jean de Lorraine le nomme-t-il alors vicaire général quelques années plus tard ? L'évêque cherche sans doute à se montrer conciliant envers le chapitre en octroyant le vicariat à l'un de ses membres qui jouit de surcroît de sa confiance. Mais il s'agit aussi d'un choix logique : ayant demandé l'évêché de Nantes pour Jean de Créquy qui a épousé la cousine de Pierre, Marie d'Acigné, il est cohérent d'en confier l'administration au cousin par alliance de ce dernier. Nous ne savons pas combien de temps fut vicaire général Pierre d'Acigné. Il n'est pas nommé grand vicaire par le chapitre lors de la vacance de l'évêché en 1550 et l'abbé Travers ne le mentionne plus après 1543.

## **(2) AILLY Hector d' (1467-1533)**

Vicaire général de l'évêché de Metz (1525-1533 ?) et de l'abbaye de Saint-Mansuy-lès-Toul (1531).

*Origines et formation.* – Hector de Rochefort d'Ailly ne descend pas des d'Ailly, vidames d'Amiens et barons de Picquigny, dont André Duchesne a donné une partie de la

---

9 A. Guillotin de Corson, *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes*, t. II, Rennes, 1881, p. 385.

10 N. Travers, *Histoire...*, t. II, p. 317.

11 É. Catta, « Les évêques de Nantes... », p. 35.

généalogie<sup>12</sup>. Sa famille, possessionnée dans le Velay, est originaire d'Auvergne<sup>13</sup>. Né en 1467, il est le fils de Hugues de Rochefort, seigneur d'Ailly, chambellan de Louis XI et capitaine de quarante lances, et d'Isabelle de Bohan<sup>14</sup>. Hector quitte l'Auvergne sans doute assez jeune puisqu'il vient étudier à Paris<sup>15</sup>.

*Carrière ecclésiastique.* – D'après le père Benoît Picart, sa réussite dans les études lui attire les bonnes grâces de l'évêque de Paris qui lui accorde une prébende du chapitre cathédral de Notre-Dame<sup>16</sup> à une date inconnue. En 1503 au plus tard<sup>17</sup>, Hector devient chanoine de la collégiale Saint-Julien de Brioude, comme plusieurs membres de sa famille avant lui<sup>18</sup>. Deux de ses frères appartiennent aussi à ce chapitre : Antoine qui en devient le prévôt et Guillaume qui ne reste cependant pas dans les ordres<sup>19</sup>. Une fois passé au service du cardinal de Lorraine, Hector conserve des liens avec cette collégiale puisqu'en 1530, il est élu prévôt par une partie du chapitre face à Jean de Langeac, auquel il finit par céder cette dignité<sup>20</sup>.

Il est élevé à l'épiscopat grâce à l'intervention de Louise de Savoie qui l'a pris à son service<sup>21</sup>. C'est ainsi qu'il est nommé à l'évêché de Bayonne le 23 décembre 1519 dont il se démet par la suite en faveur de Jean du Bellay<sup>22</sup>.

*Auxiliaire du cardinal de Lorraine.* – Comment Hector d'Ailly, cleric auvergnat puis évêque de Bayonne, entre-t-il au service de Jean de Lorraine ? Selon le père Benoît Picart, qui a probablement servi de source aux auteurs la *Gallia*, Jean et Hector se

---

12 A. Duchesne, *Histoire de la maison de Chastillon-sur-Marne, avec les généalogies et armes des illustres familles de France et des Pays-Bas...*, Paris, 1621, p. 605-606.

13 La seigneurie d'Ally dont la famille tire son nom est située dans la Haute-Loire. Les archives familiales sont conservées aux archives départementales du Puy-de-Dôme (AD 63, 97 J).

14 Sur la généalogie de cette famille, voir BnF, fr. 30118, dossier 15119. La brochure imprimée contenue dans le dossier a été rééditée au XIX<sup>e</sup> siècle (*Généalogie de la maison Rochefort d'Ally*, Clermont-Ferrand, 1866).

15 Hector n'apparaît pas dans la base Studium. Il faut en déduire qu'il n'a pas été cité dans T. Sullivan, *Parisian Licentiates, A. D. 1317-1500 : A Biographical Register*, t. II : *The Secular Clergy*, Leiden-Boston, 2011. C'est peut-être qu'il n'a pas fait ses études en théologie ou qu'il a été licencié après 1500.

16 B. Picart, *Histoire...*, p. 611.

17 AD 63, 97 J 5 (*non vidi*), transaction entre Louis de Rochefort, agissant pour lui et ses frères, Hector, chanoine de Brioude, et Antoine, prieur de La Voulte, et Martin Courtin, seigneur de Pomponne, 1503.

18 BnF, fr. 14378, p. 2.

19 *Généalogie de la maison Rochefort d'Ally*, p. 4.

20 *Gallia*, t. XIII, col. 1046.

21 Hector d'Ailly est envoyé par la mère du roi en ambassade à Venise (*Gallia*, t. XIII, col. 1045). Il n'apparaît cependant pas dans la liste des ambassadeurs donnée dans le *CAF*, t. IX, p. 68-72.

22 Eubel, t. III, p. 127. Jean du Bellay est pourvu de Bayonne le jour même où d'Ailly est transféré à Toul, le 12 février 1524. Voir l'extrait de la bulle de Clément VII dans B. Picart, *Histoire...*, p. 613.

seraient rencontrés à Rome au moment où d'Ailly venait se démettre de son évêché de Bayonne entre les mains du pape<sup>23</sup>. L'abbé Martin date la résignation d'Hector de 1523 environ<sup>24</sup>. C'est assez plausible dans la mesure où Lorraine est à Rome à l'automne 1523 pour participer au conclave qui élit Clément VII<sup>25</sup>. Toutefois, on voit mal le cardinal délaissier un bénéfice stratégique pour la famille de Lorraine à un inconnu ou presque, quelles que soient ses qualités. Il est donc beaucoup plus probable que Lorraine et d'Ailly se connaissent avant 1523. Peut-être se sont-ils rencontrés à la cour dans le parage de Louise de Savoie.

Hector est présent en Lorraine avant le mois de juin 1525, date à laquelle il revient de Rome<sup>26</sup>. Il est en effet l'un des témoins du contrat de mariage passé entre Pierre du Châtelet et Bonne Baudoche le 15 décembre 1520<sup>27</sup>. On ignore quels pouvaient être les liens entre d'Ailly et les Châtelet<sup>28</sup> ou les Baudoche. Mais le fait qu'il soit mentionné dans le contrat de mariage de l'un des membres de la famille du Châtelet, particulièrement influente à la cour ducal au début du principat d'Antoine de Lorraine, vient remettre en cause l'hypothèse d'une rencontre providentielle avec le cardinal à Rome en 1523. À cela s'ajoute que son frère Guillaume, après avoir quitté les ordres, entre dans la compagnie de cent hommes d'armes du duc Antoine<sup>29</sup>, ce qui démontre que la famille d'Ailly entretient des relations plus anciennes avec les Lorrains qu'on a pu le dire. Ainsi, Hector n'entre pas au service du cardinal Jean parce qu'il lui succède à Toul mais obtient cet évêché parce qu'il est déjà l'un de ses clients. Il est bien un « évêque client » pour reprendre la formule de Stefano Simiz<sup>30</sup>. Quoi qu'il en soit, le cardinal prouve son « discernement quand il nomme à Toul Hector d'Ailly, [...] ecclésiastique de haute

---

23 B. Picart, *Histoire...*, p. 612 ; *Gallia*, t. XIII, col. 1046. Tous les auteurs ont globalement repris cette hypothèse. Voir par exemple S. Simiz, « Les évêques de Toul au XVI<sup>e</sup> siècle », p. 21. Il n'est pas impossible que ce ne soit pas le premier séjour romain d'Hector qui porte le titre de protonotaire apostolique dès 1496 (AD 63, 97 J 7, *non vidi*).

24 E. Martin, *Histoire des diocèses...*, t. I, p. 578.

25 M. Sanuto, *I diarii di Marino Sanuto*, t. XXXV, Venise, 1892, col. 77.

26 Le 7 juin 1525, il fait sa joyeuse entrée dans la cité de Toul (AD 54, G 75, fol. 79, cité par E. Martin, *Histoire des diocèses...*, t. I, p. 579).

27 A. Calmet, *Histoire généalogique de la maison Du Châtelet*, preuves, p. CXXXVIII : « presents illec reverand pere et noble personne monsieur Hector d'Alix (sic) esleu de Bayonne, et Louis de La Grandefaulx capitaine de Nomeny, tesmoins aux choses dessus dittes et specialement appelez et requis. »

28 Il est à noter que c'est Balthazar du Châtelet qui prend possession de l'évêché de Toul en son nom le 12 août 1524 (*Histoire de Lorraine*, t. V, col. 611).

29 *Généalogie de la maison Rochefort d'Ally*, p. 4.

30 S. Simiz, « Les évêques de Toul au XVI<sup>e</sup> siècle », p. 23.

culture »<sup>31</sup>. Comme à Bayonne où il avait été gratifié du surnom de « bon évêque »<sup>32</sup>, d'Ailly fait preuve d'un zèle pastoral digne d'être souligné. On conserve de lui des statuts synodaux pour chacune des quatre premières années de son épiscopat<sup>33</sup>.

En parallèle de sa charge à Toul<sup>34</sup>, Hector d'Ailly exerce d'autres fonctions pour les Lorrains. Il exerce la charge de vicaire général de l'évêché de Metz et de l'abbaye de Saint-Mansuy-lès-Toul<sup>35</sup>. En tant que vicaire, il promulgue des statuts pour la réforme des maisons religieuses de la ville de Metz en 1530 mais les révoque le 23 novembre 1531<sup>36</sup>. On ignore à quelle date le cardinal de Lorraine a nommé l'évêque de Toul son vicaire général mais ce n'est pas impossible que soit chose faite dès son retour en Lorraine en 1525. Comme son anté-prédécesseur Hugues des Hazards, Hector entre au conseil du duc Antoine qui le crée président à une date inconnue<sup>37</sup>. Il remplit pour le duc plusieurs missions diplomatiques auprès de Charles Quint, notamment pour l'affaire de l'investiture du comté de Sarrewerden<sup>38</sup>, et du pape Clément VII après la fin de son enfermement au château Saint-Ange en 1527<sup>39</sup>. Antoine lui donne également procuration pour prendre possession au nom de son fils Nicolas de l'évêché de Metz<sup>40</sup>.

Le patronage de la famille de Lorraine a permis à Hector d'Ailly de jouer un rôle de

---

31 P. Choné, « Jean de Lorraine (1498-1550), cardinal et mécène », § 8.

32 E. Martin, *Histoire des diocèses...*, t. I, p. 578.

33 A. Artonne, L. Guizard, O. Pontal, *Répertoire...*, p. 434-435.

34 Pour le détail de son action à Toul, voir B. Picart, *Histoire...*, p. 614-620 ; E. Martin, *Histoire des diocèses...*, t. I, p. 579-584. Sur les deux chapelles de style Renaissance qu'il a fait construire dans la cathédrale Saint-Étienne, voir G. Clanché, « Les deux chapelles Renaissance de la cathédrale de Toul », dans *Revue lorraine illustrée*, t. 8, 1913, p. 9-24.

35 BnF, NAL 1518, fol. 11-11v, 26 octobre 1531 : « Hector d'Ally, Dei et Apostolice Sedis gratia episcopus Tullensis necnon reverendissimi in Christo patris et domini domini miseration divina Sancti Honofrii Sancte Romane Ecclesie diaconi cardinalis de Lotharingia vulgariter nuncupati episcopatus Metensis electi et perpetui monasterii Sancti Mansueti de Sancto Mansueto prope et extra muros Tullensis, ordinis sancti Benedicti perpetui comendatarii vicarius in spiritualibus generalis... »

36 *HGM*, t. VI, p. 694-698.

37 En l'espace d'un demi-siècle, trois évêques de Toul ont occupé la fonction de président du conseil de Lorraine : Hugues des Hazards, Hector d'Ailly et Toussaint d'Hocédy. Les trois ont servi et le duc Antoine et son frère le cardinal. Pour autant, il ne faut pas voir de corrélation systématique entre les deux états : après Hugues des Hazards, c'est Théodore de Saint-Chamond qui occupe cette charge et il ne semble pas qu'Antoine Pelegrin ait été président du conseil de Lorraine.

38 Le comté de Sarrewerden dépendait du temporel de l'évêché de Metz. En 1527, à la mort de Jean Jacques de Moers sans héritier mâle, ce fief retourne à l'évêque qui en investit alors son frère Antoine. Voir AD 54, B 17, fol. 2 : hommage d'Antoine ; fol. 264v-267 : reprise de l'évêque (*non vidi*). Jean Louis de Nassau contesta cette investiture et le procès resta pendant devant la chambre impériale de Spire jusqu'en 1629 (M. Meurisse, *Histoire...*, p. 605).

39 B. Picart, *Histoire...*, p. 619.

40 AD 57, G 447-61, 22 mai 1530. Il prend possession de l'évêché le lendemain au nom de Nicolas de Lorraine (*Études sur la cathédrale de Metz...*, p. 98).

premier plan dans le duché en prenant la suite de Théodore de Saint-Chamond à la tête des institutions duciales et en administrant rigoureusement tout ou partie de deux des trois évêchés lorrains. Il a aussi favorisé sa carrière ecclésiastique puisque le cardinal de Lorraine lui a non seulement transmis l'évêché de Toul mais aussi l'abbaye de Saint-Mansuy en novembre 1531<sup>41</sup>. Il n'en devient pas un grand bénéficiaire<sup>42</sup> pour autant puisqu'il n'a pas conservé l'évêché de Bayonne et qu'il a sans doute touché une portion minime des revenus de ses bénéfices lorrains.

*Mort.* – Hector d'Ailly fait établir un deuxième testament le 23 février 1523 (n. st.)<sup>43</sup> et décède le 1<sup>er</sup> mars 1533<sup>44</sup>. Il est enterré deux jours plus tard dans la chapelle Sainte-Ursule de la cathédrale de Toul qu'il avait faite construire.

### (3) AMBEL Heldrade d' († ap. 1540)

Vicaire général de l'évêché de Valence (1522).

*Origines et formation.* – La famille d'Ambel est implantée en Dauphiné<sup>45</sup>, origine que rappelle le nom de ce personnage. Son saint patron, Heldrade, abbé de Novalaise au IX<sup>e</sup> siècle, était né à Ambel, village situé entre Gap et Grenoble<sup>46</sup>. Après des études en droit, il est titulaire d'un doctorat au plus tard en 1518<sup>47</sup>.

*Carrière ecclésiastique.* – Heldrade d'Ambel est curé de Saint-Nicolas de Charpey en 1528. Le 14 avril de cette année-là, il afferme les fruits de sa cure à Humbert Escoffier, à charge pour ce dernier de lui verser un bail de 220 florins et de desservir la paroisse<sup>48</sup>.

---

41 AD 57, 449-18.

42 Il a néanmoins détenu la commende de l'abbaye de Saint-Martin-lès-Metz vers 1521 (H. Lepage, « L'abbaye de Saint-Martin-devant-Metz », dans *Mémoires de la société d'archéologie lorraine et du musée historique lorrain*, 3<sup>e</sup> s., t. 6, 1878, p. 164).

43 Un premier testament avait été établi en 1529 (AD 63, 97 J 2, *non vidi*). Celui de 1533 a été édité par L.-M.-J. Le Mercier de Morière, « Les testaments au profit de l'église de Toul », dans *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine et du Musée historique lorrain*, 3<sup>e</sup> s., t. 12, 1884, p. 171-182.

44 AD 54, G 75, cité par E. Martin, *Histoire des diocèses...*, t. I, p. 584. Eubel, comme la *Gallia*, donne la date du 1<sup>er</sup> mars 1532 (Eubel, t. III, p. 321 ; *Gallia*, t. XIII, col. 1046). La *Gallia* reprend sans doute cette information du père Benoît Picart qui a retranscrit l'épithaphe d'Hector (B. Picart, *Histoire...*, p. 621). Il s'agit donc de la date selon l'ancien style.

45 BnF, fr. 26530, dossier 1035, p. 3.

46 *Acta sanctorum. Martius*, t. II, col. 333.

47 AD 26, E 21 (*non vidi*).

48 J. Chevalier, « Mémoire pour les comtés de Valentinois et de Diois (suite) », dans *Bulletin de la société d'archéologie, d'histoire et de géographie de la Drôme*, t. 38, 1904, p. 92.

Il est attesté comme abbé de Saint-Félix de Valence en 1540<sup>49</sup>. Peut-être a-t-il succédé dans cette charge à Odon de Jante, décédé en 1528. Il n'en est plus le titulaire en 1553<sup>50</sup>, ou qu'il ait résigné ce bénéfice ou qu'il soit décédé.

*Auxiliaire du cardinal de Lorraine.* – Heldrade d'Ambel est attesté comme vicaire général de Jean de Lorraine à Valence le 20 juillet 1522, quand il assiste à l'élection des consuls de la ville<sup>51</sup>. Il exerce en même temps la charge d'official, qu'il conserve sous l'épiscopat du cardinal de Clermont-Lodève<sup>52</sup>.

#### (4) ANDRY Adam († 1561)<sup>53</sup>

Vicaire général de l'évêché d'Albi (1549-1550).

*Origines.* – Adam Andry est originaire de Paris. On ignore pourquoi il est venu en Albigeois et la raison pour laquelle il y effectue toute sa carrière ecclésiastique, d'autant que sa famille reste implantée dans la capitale du royaume<sup>54</sup>.

*Carrière ecclésiastique.* – Andry fait déjà partie de l'administration épiscopale en 1512 puisqu'on lui doit un inventaire des biens de l'évêché<sup>55</sup>. Nommé trésorier par Charles Robertet, il conserve cet office sous l'épiscopat de son frère Jacques puisqu'il est attesté comme trésorier en 1516<sup>56</sup>. Il entre au chapitre en 1518 puis reçoit la sous-chantrie le 9 juin 1525<sup>57</sup>, en vertu de bulles pontificales. Son ascension au sein de chapitre s'achève par l'obtention de la trésorerie au plus tard en 1557<sup>58</sup>. Il cumule en outre des bénéfices

---

49 AM Valence, FF 14, 14 mars 1540 (*non vidi*). Il n'apparaît pas dans la liste que donne la *Gallia* (*Gallia*, t. XVI, col. 334-335).

50 *Ibid.*, 22 avril 1553.

51 AM Valence, BB 64 (*non vidi*).

52 *Ibid.*, 25 avril 1526.

53 La notice de ce personnage est très redevable à celle établie par Olivier Cabayé dans sa thèse, complétée par les informations qu'il a eu la gentillesse de me faire parvenir. Voir O. Cabayé, *Albi au XVI<sup>e</sup> siècle...*, p. 785-786.

54 Son neveu Thibault Andry est marchand de Paris et messenger juré de l'université de Paris (AD 81, 3 E 3/149 ; *non vidi*).

55 AD 81, J 283-2, cité par O. Cabayé, *Albi au XVI<sup>e</sup> siècle...*, p. 785. D'après l'inventaire de la série J des archives départementales du Tarn, il s'agit d'une copie de l'inventaire dressé en 1512 des propriétés de M. Boussac, au château de Lamartine, à Marssac. Olivier Cabayé cite aussi le *Repertorium documentorum et privilegiorum episcopatus Albiensi* (AD 81, J 1319-2) qu'il date de 1512 et que la notice de l'inventaire date d'environ 1520.

56 AD 81, 1 HDT 81, fol. 241v, cité par O. Cabayé, *Albi au XVI<sup>e</sup> siècle...*, p. 785.

57 AD 81, 6 E 13/16, fol. 62, cité par O. Cabayé, *Albi au XVI<sup>e</sup> siècle...*, *ibid.*

58 AD 81, 3 E 3/223, fol. 101, cité par O. Cabayé, *Albi au XVI<sup>e</sup> siècle...*, p. 786.



mineurs tels que les rectories de Castelnau-de-Lévis et de Campos en 1539, de Dénat et de Saint-Mémy-de-Gayrac en 1556<sup>59</sup>.

*Auxiliaire du cardinal de Lorraine.* – C'est lui qui exerce les fonctions de vicaire général de l'évêque d'Albi en 1549, de concert avec Gabriel de Laye (31). Adam Andry a affaire avec les consuls de la cité : ceux-ci viennent le voir, munis d'un arrêt du parlement de Toulouse, pour l'assigner, en tant que représentant de l'évêque, à verser des fonds afin de faire face aux conséquences de la peste qui frappe Albi<sup>60</sup>. Il ne réside alors pas dans la ville mais s'est retiré à Fréjairolles pour échapper à l'épidémie.

Comme il n'occupe plus de telles fonctions par la suite, on peut supposer que Jean de Lorraine l'a nommé cette année-là pour remplacer Claude de Montdor (39), décédé vraisemblablement au même moment.

*Mort.* – Adam Andry décède le 23 décembre 1561<sup>61</sup>.

#### (5) ANTOINE Jacques († ap. 1564)

Vicaire général de l'évêché de Toul. Lettres de vicariat du 20 avril 1533.

*Origines et formation.* – D'après les lettres de vicariat que le cardinal de Lorraine lui confère en avril 1533, Jacques Antoine est originaire du diocèse de Valence et détenteur d'un doctorat en droit civil et canonique<sup>62</sup>. Est-il venu en Lorraine après que le cardinal Jean a résigné l'évêché valentinois ?

*Carrière ecclésiastique.* – Si on ignore à quelle date il obtient un canonicat à Toul, il devient doyen du chapitre cathédral de Toul en 1530<sup>63</sup>. Il est possible que les liens qui l'unissent à la cour de Lorraine – il est fait conseiller du duc Antoine en août 1524<sup>64</sup> – aient favorisé son accession au décanat. Il conserve cette dignité jusqu'en 1557, date à laquelle il l'échange avec Claude Hordal contre le prieuré de Bleurville<sup>65</sup>. Celui qui lui

59 *Ibid.*, p. 785-786.

60 AD 81, 4 EDT, FF 103 (*non vidi*) ; O. Cabayé, *Albi au XVI<sup>e</sup> siècle...*, p. 252.

61 AD 81, G 101, p. 659 (*non vidi*).

62 Pièce justificative n° 5 : « fidelis et dilectissimi nostri in Christo magistri Jacobi Anthonii, juris utriusque doctoris, diocesis Valentinensis ».

63 *Gallia*, t. XIII, col. 1064. Il succède à Jean du Fresnau, en faveur duquel Jean de Lorraine avait résigné le prieuré de Lay-Saint-Christophe.

64 A. Fersing, *Idoines et suffisants...*, p. 44.

65 *Gallia*, t. XIII, col. 1064. C'est pour cette raison qu'il apparaît dans la liste des prieurs de Bleurville donnée en introduction du répertoire numérique de la série 5 H des archives départementales des

succède à ce bénéfice, Fortunat Antoine, est très certainement l'un de ses parents<sup>66</sup>.

Jacques Antoine est institué vicaire général et official dès l'épiscopat d'Hector d'Ailly (2)<sup>67</sup>. Est-ce parce qu'il est un personnage majeur du diocèse du fait de son statut de doyen ? Ce dignitaire détient non seulement une grande autorité sur les chanoines mais son pouvoir ne s'exerce pas uniquement sur le quartier canonial : il a la responsabilité du temporel de l'évêché et sa juridiction s'étend sur la moitié du territoire diocésain, au point qu'il possède sa propre cour d'officialité<sup>68</sup>.

*Auxiliaire du cardinal de Lorraine.* – Lorsque Jean de Lorraine exerce son droit de regrès à la mort de d'Ailly (2) en 1533, il maintient Jacques Antoine dans ses fonctions de vicaire général et d'official. Les relations que le doyen de Toul entretient avec la famille de Lorraine ont dû davantage jouer que ses aptitudes à gouverner le diocèse. Il était en effet en conflit avec le précédent évêque pour une affaire de costume ecclésiastique<sup>69</sup>. Par ailleurs, en 1537, le chapitre se plaint du mauvais gouvernement du spirituel<sup>70</sup>. C'est peut-être à la suite de ces protestations qu'Antoine fut démis de la charge de vicaire général. En effet, il n'en porte pas le titre lorsqu'il prend possession de l'évêché au nom du cardinal<sup>71</sup> à la mort d'Antoine Pelegrin<sup>72</sup> (46) ni quand il accompagne Claude Pénicier (47) prendre possession de l'évêché au nom de Toussaint d'Hocédy<sup>73</sup>. Par ailleurs, Jean de Lorraine confie l'officialité diocésaine à Claude Champenois, chanoine de Toul, aux alentours de 1544-1545<sup>74</sup>.

---

Vosges.

66 Son prénom laisse entendre qu'il serait plutôt un méridional qu'un Lorrain.

67 E. Martin, *Histoire des diocèses...*, p. 334.

68 M. Bouyer, P. Péjeot, *Fasti...*, p.

69 E. Martin, *Histoire des diocèses...*, p. 334. Jacques Antoine revendiquait de porter un chaperon orné d'une fourrure identique à celle de l'évêque et non à celle des archidiacres, ce qu'Hector d'Ailly (2) n'admit pas. Le vicaire général céda mais « reprit la *laitisse* à la mort du prélat ».

70 C. F. Bicquille, *La croisade*, éd. A. Denis, P. Crépel, Saint-Étienne, 1998, p. 115.

71 Force est de constater que si Jacques Antoine a perdu sa charge d'official, le cardinal ne lui a pas retiré sa confiance puisqu'il fait de lui son procureur à cette occasion.

72 B. Picart, *Histoire...*, p. 172.

73 *Histoire de Lorraine*, t. VII, col. 85.

74 Sa nomination a été enregistrée dans un registre de l'officialité de Toul courant de 1544 à 1554 (AD 54, G 1233, *non vidi*). Claude Champenois est en fonction au plus tard en mars ou avril 1545 puisque c'est lui qui publie les bulles par lesquelles Paul III pourvoit Claude Pauldoux de l'abbaye de Senones (A. Calmet, *Histoire de l'abbaye de Senones*, éd. F. Dinago, Saint-Dié, 1881, p. 249).

**(6) APIS Didier, o. p. († 1545)**

Suffragant de l'évêché de Toul (1530-1545).

*Origines et formation.* – Didier Apis est originaire de Remoncourt, paroisse du diocèse de Toul qui dépend administrativement du bailliage des Vosges<sup>75</sup>. Il fait profession chez les Frères prêcheurs au couvent de Toul dont il devient par la suite le prieur<sup>76</sup>. Aussi est-ce lui qui préside la cérémonie de translation des reliques de saint Èvre dans une nouvelle châsse qui se déroule au couvent dominicain en 1527<sup>77</sup>. De façon assez traditionnelle chez les Mendiants, il devient professeur de théologie<sup>78</sup>.

*Carrière ecclésiastique.* – Frère Didier succède à Christophe Collet (10) en 1530<sup>79</sup> comme suffragant du diocèse de Toul. Selon l'abbé Martin, il aurait même été nommé dès 1528<sup>80</sup> mais était-ce déjà comme suffragant ou était-ce comme vicaire ? Quoi qu'il en soit, il occupe dans ce diocèse des fonctions de premier plan dès l'épiscopat d'Hector d'Ailly (2) puisque ce dernier le nomme grand pénitencier à une date inconnue.

*Auxiliaire du cardinal de Lorraine.* – Apis reste le suffragant de l'évêque de Toul lors des deux passages de Jean de Lorraine sur ce siège, après la mort d'Hector d'Ailly et la résignation d'Antoine Pelegrin (46). Il porte de surcroît le titre de vicaire *in pontificalibus*<sup>81</sup> et est institué en 1539 inquisiteur de la foi par le cardinal, à la suite de l'ordonnance contre l'hérésie édictée par le duc Antoine. D'après l'abbé Martin, il fit montre de zèle dans cette fonction<sup>82</sup>.

Les liens entre Apis et Lorraine ne se limitent pas à la suppléance que le premier exerce pour le second. Le dominicain a gravité dans l'entourage de la famille de Lorraine avant même d'être nommé suffragant. Antoine de Lorraine le nomme aumônier et

---

75 B. Picart, *Pouillé ecclésiastique et civil du diocèse de Toul*, t. II, Toul, 1711, p. 196.

76 B. Picart, *Histoire...*, p. 172.

77 *Ibid.*, p. 230.

78 Eubel, t. III, p. 166.

79 Il est nommé évêque *in partibus* de Chistopolis le 19 juin 1530 (*ibid.*). La *Hierarchia catholica* indique comme motif la mort d'un certain Christophe sans donner plus de précisions. Il s'agit sans doute de Collet.

80 AD 54, G 1232, fol. 123, cité par E. Martin, *Histoire des diocèses...*, t. I, p. 487.

81 BnF, NAL 1516. Cette mention apparaît dans plusieurs actes non datés.

82 E. Martin, *Histoire des diocèses...*, t. I, p. 586 : « Le cardinal Jean, répondant à l'appel de son frère, confia les fonctions d'inquisiteur au suffragant, le dominicain Didier Apis, homme actif et sévère qui ne trompa nullement son attente. »

chapelain en octobre 1514 et lui accorde le titre de conseiller ducal le 9 avril 1530<sup>83</sup>. Didier est en outre le confesseur du cardinal<sup>84</sup>. C'est donc le fait d'être un homme de Jean et de son frère Antoine qui lui a permis de jouer un rôle important dans l'administration du diocèse.

*Mort.* – Il décède le 10 avril 1545, d'après l'épithaphe qui se trouvait sur son tombeau au couvent des dominicains de Toul<sup>85</sup> : « Cy gist reverend pere en Dieu, frere Didier Apis, eveque de Christopole, suffragant du diocese de Toul et inquisiteur de la foy, en son vivant religieux et prieur pendant plusieurs années du convent de ceans, qui deceda de ce monde le dixieme d'avril mil cinq cent quarante-cinq. Dieu lui face la grace. Amen. »

### (7) ARÈNES Jean des († 1549)

Suffragant des évêchés de Metz (1542-1549) et de Verdun (1543-1549).

L'identité de ce personnage est difficile à établir. Pour Pierre-Édouard Wagner, suivant en cela les auteurs de l'*Histoire générale de Metz*, le confond avec Jean Huot<sup>86</sup>. La *Bibliotheca carmelitana* l'assimile à Jean de Bommel<sup>87</sup>. À partir des données collectées dans la *Hierarchia catholica*, nous pensons qu'il faille distinguer ces trois personnages<sup>88</sup> et que Jean des Arènes vient prendre place dans la liste des suffragants de Metz entre Cunin Forville de Rosières (17) et Jean Huot.

*Origines et formation.* – Selon cette hypothèse, Jean des Arènes serait originaire des Pays-Bas mais aurait fait profession chez les Carmes de Cologne<sup>89</sup>. C'est là qu'il fait des études en philosophie et en théologie jusqu'en 1517. Ce cursus est sanctionné par l'obtention d'un doctorat en théologie obtenu à Cologne en 1539<sup>90</sup>.

*Carrière ecclésiastique.* – En 1520, il est présent en Frise et devient *lector*

---

83 A. Fersing, *Idoines et suffisant...*, p. 43.

84 Eubel, t. III, p. 166.

85 B. Picart, *Histoire...*, p. 172.

86 P.-É. Wagner, « Les auxiliaires... », p. 126.

87 *Bibliotheca carmelitana*, t. I, col. 737. Il semble toutefois que la notice du père de Villiers de Saint-Étienne concorde avec ce que l'on sait de Jean des Arènes et non avec Jean de Bommel.

88 Bommel décède avant le 6 juillet 1541 (Eubel, t. III, p. 208) alors que des Arènes ne meurt qu'en 1549 d'après la *Bibliotheca carmelitana*. Quant à Jean Huot, il ne devient évêque de Basilite que le 19 mars 1550, le titre vacant par la mort de Jean des Arènes (*ibid.*, p. 130).

89 *Bibliotheca carmelitana*, t. I, col. 737.

90 *Ibid.*, col. 738 ; BRB, ms. 3016, fol. 59-61, cité par P.-É. Wagner, « Les auxiliaires... », p. 126.

*philosophiae* au couvent d'Utrecht. Prieur du couvent de Woudsend en 1525, il retourne à Utrecht exercer cette charge en 1529 et la conserve jusqu'en 1540<sup>91</sup>.

*Auxiliaire du cardinal de Lorraine.* – Le 1<sup>er</sup> mars 1542, il est consacré évêque de Basile, titre vacant par la mort de Cunin Forville (17)<sup>92</sup>. Il exerce alors la charge de suffragant de Metz durant l'administration de Jean de Lorraine. Devenu par la suite évêque auxiliaire de Verdun<sup>93</sup>, il a probablement pris la suite de Nicolas Goberti (22) à la mort de ce dernier.

De son action à Metz et à Verdun, on ne sait pas grand-chose. On peut toutefois lui imputer ce que Pierre-Édouard Wagner attribue à Jean Huot avant 1550. Ainsi, il donne en 1544 la bénédiction abbatiale à Jean de Hamelcourt, abbé de Justemont. Le 26 mai 1546, il réconcilie la cathédrale de Metz, ce que Martin Meurisse avait considéré « abusivement [comme] une consécration ou [une] bénédiction solennelle de la cathédrale achevée »<sup>94</sup>.

Auteur d'un *Adversus librum Lutheri de captivitate Babylonica* qui ne semble pas avoir été édité, Jean des Arènes a peut-être été promu à l'épiscopat pour avoir défendu l'orthodoxie. Il n'est en tout cas pas anodin que sa nomination coïncide avec l'incursion du protestantisme dans le pays messin, quelques mois avant la venue de Guillaume Farel à Metz.

**(8) BOTHIAN Jean, o. f. m († 1557)<sup>95</sup>**

Suffragant de l'archevêché de Lyon (1535-1557).

*Formation.* – Entré dans l'ordre des Franciscains, Jean Bothian suit des études de droit à l'université de Paris, à la suite desquelles il obtient le grade de docteur.

*Carrière ecclésiastique.* – Il est élevé à l'épiscopat en 1535 lorsque François de Rohan demande au pape un suffragant. Il s'acquitte de ce qu'il doit à la Chambre apostolique le

---

91 *Bibliotheca carmelitana*, t. I, col. 738.

92 Eubel, t. III, p. 130.

93 *Bibliotheca carmelitana*, t. I, col. 738 : « Anno 1542, die prima martii, Joannes de Arena electus est episcopus Basilitanus et assumptus suffraganeus Metensis ac deinde Verdunensis ».

94 P.-É. Wagner, « Les auxiliaires... », p. 126. Voir M. Meurisse, *Histoire...*, p. 609.

95 Nous nous reprenons la notice élaborée par J. Beyssac, *Corévêques, suffragants et auxiliaires de Lyon : notes pour servir à l'histoire de l'Église de Lyon*, Montbrison, 1910, p. 56-58.

21 juin de cette année-là<sup>96</sup>. Il reçoit une pension de 300 livres prélevée sur la mense archiépiscopale.

Jean Beyssac ne rapporte rien de notable sur l'action de Bothian à Lyon, si ce n'est qu'il consacre en 1555 l'église des Minimes de cette ville. On ne sait donc rien de la façon dont il a suppléé Jean de Lorraine pendant le court passage de ce dernier à Lyon.

*Mort.* – Il décède le 18 mars 1557. En l'absence de testament, les chanoines de la primatiale Saint-Jean décident de l'enterrer dans la chapelle du Saint-Sépulcre après une cérémonie funèbre où lui seront rendus les honneurs dus à son état épiscopal. Ce traitement tend à montrer que son action comme sa longévité ont été appréciées par les laïcs et le clercs du diocèse de Lyon<sup>97</sup>. Les biens de Bothian sont vendus à l'encan au cours du mois d'avril 1557. Parmi ceux-ci figurait un exemplaire du *Quadragesimale de floribus sapientiae* d'Ambrogio Spiera, aujourd'hui conservé à la bibliothèque municipale de Lyon.

#### (9) CHEVREUL Jean, o. s. b. († ca 1545)

Vicaire général de Blanche-Couronne (1542-1545). Lettres de vicariat du 10 mars 1542.

*Carrière ecclésiastique.* – Jean Chevreul est déjà moine profès de l'abbaye de Blanche-Couronne lorsqu'à l'instar d'autres religieux du monastère, il est nommé prieur de l'une des cinq granges dépendant de l'abbaye. En 1517, il est pourvu par Julien Loysel, vicaire général de l'abbé Jean Briçonnet, du prieuré Sainte-Catherine de Lanchaillou ou L'Angle-Chaillou<sup>98</sup>. Il y succède à l'un de ses confrères, Jean Le Goultz, qui résigne le même jour le prieuré entre les mains du vicaire de l'abbé<sup>99</sup>. S'il ne conserve ce bénéfice que jusqu'en 1527 au plus tard, date à laquelle celui-ci est mis en commende<sup>100</sup>, on le retrouve à la tête de l'un des prieurés de Blanche-Couronne quelques années plus tard. En effet, lorsque

96 Eubel, t. III, p. 184.

97 De l'avis de Nicole Lemaitre, les marques d'honneur dispensées lors des funérailles des suffragants révèlent les bonnes relations que ceux-ci ont entretenus avec ceux dont ils avaient la charge (N. Lemaitre, « Des auxiliaires épiscopaux méconnus... », p. 32).

98 AD 44, H 8, 3 juin 1517. Sur l'histoire de ce prieuré, voir G. Durville, *L'abbaye de Blanche-Couronne...*, p. 97-104.

99 Nous ne connaissons pas les raisons de cette résignation. Jean Le Goultz est encore religieux de Blanche-Couronne pendant plusieurs décennies. Il est notamment cité dans l'acte où sont vidimées les lettres de vicariat de Chevreul.

100 G. Durville, *L'abbaye de Blanche-Couronne...*, p. 100.

Chevreul se noie accidentellement dans la Loire, il était titulaire du prieuré de La Madeleine d'Iff<sup>101</sup>, comme l'affirment les témoins entendus dans le cadre d'une enquête menée par la cour des eaux et forêts de Bretagne relatives aux droits du prieuré sur la forêt du Gâvre. D'après ces dépositions, Jean Chevreul serait mort deux ans environ<sup>102</sup> avant la date du procès-verbal établi le 28 novembre 1546, au mois de janvier<sup>103</sup>, soit en janvier 1544 ou 1545. Quoi qu'il en soit, celui qui semble lui succéder, Vincent Le Clenche, prend possession de ce prieuré le 22 juin 1545<sup>104</sup>. Combien de temps Chevreul en a-t-il eu la possession ? Si les témoins ne sont pas très précis sur ce point, il semble qu'il l'ait détenu pendant une dizaine d'années<sup>105</sup>.

En parallèle de ses fonctions hors du monastère, Jean Chevreul joue un rôle relativement important au sein de la communauté. On ignore s'il a détenu un office claustral. En revanche, il accède au vicariat dès l'abbatit de Jean Briçonnet, probablement à partir de 1532 ou de 1533<sup>106</sup>. Il porte notamment le titre de vicaire général dans une supplique adressée au roi après que François I<sup>er</sup> a demandé aux moines de produire les titres de fondation de l'abbaye<sup>107</sup>, chose qu'ils ne peuvent faire à cause de la destruction de leurs archives. Il est à noter que, dans cet acte, un certain Julien Loysel, prieur d'Iff, est mentionné. S'agit-il d'un homonyme du vicaire de Briçonnet ou faut-il en déduire que la charge de vicaire est occupée par roulement ?

*Auxiliaire du cardinal de Lorraine.* – Jean de Lorraine ne fait que reconduire Chevreul dans une fonction dont ce dernier a déjà été pourvu lorsqu'il l'institue son vicaire général le 10 mai 1542. À cette même date, Jean Chevreul détient en fermage le temporel de l'abbaye puisque le cardinal le qualifie dans ses lettres de « dicte nostre abbatie

---

101 À propos du nom de ce prieuré, le chanoine Durville écrit : « rien de plus varié et en même temps de plus fantaisiste que la manière dont on a écrit le nom de ce prieuré. » (*ibid.*, p. 110). Nous retenons la variante qu'il emploie.

102 AD 44, H 9, déposition de Guillaume Viau, prieur claustral de Blanche-Couronne, p. 2 (nous numérotions les pages).

103 *Ibid.*, déposition de Raoul Chesron, notaire ecclésiastique, p. 13.

104 G. Durville, *L'abbaye de Blanche-Couronne...*, p. 113.

105 AD 44, H 9, déposition de Guillaume Texier, habitant du Gâvre, p. 6-7 : « et a veu ce parlant ledict Chevreul joyre dudit prieuré sans empeschement puis sept ou ouict ans » ; *ibid.*, déposition de Raoul Chesron, p. 10-11 : « recorde avoir congneu frere Jehan Chevreul, en son vivant religieux de l'abbaye de Blanchecouronne et prieur dud. lieu de La Magdelaine de Ys y a plus de dix ans ».

106 Il apparaît sous ce titre dans un procès-verbal relatif à une possession du prieuré de Lanchaillou, le Port-Lambert (AD 44, H 8, 19 mars 1533, n. st.). La fonction était encore occupée en 1531 par Jean Loysel, prieur claustral de l'abbaye (BnF, fr. 20900, n° 70).

107 Transcrite dans G. Durville, *L'abbaye de Blanche-Couronne...*, p. 60-61. Il est malheureux que l'auteur n'en donne ni la source ni la date.

Albecorone admodiatoris »<sup>108</sup>. Le bail courait encore au moment de son décès : avec les preuves qu'il apportait à Nantes pour prouver ses droits sur la forêt du Grève, Chevreul transportait une « grosse somme d'argent qu'il apportoit à Nantes pour acheter les provisions de vin de laditte abbaye pour ce qu'il en estoit fermier »<sup>109</sup>. En tant que vicaire général du cardinal de Lorraine, Chevreul rend plusieurs aveux pour des parties du temporel de l'abbaye<sup>110</sup>, auxquels il faut ajouter celui mentionné dans les registres de la chambre des comptes de Bretagne pour l'année 1543<sup>111</sup>.

**(10) COLLET Christophe († 1529)<sup>112</sup>**

Suffragant de l'évêché de Toul (1517-1529).

*Carrière ecclésiastique.* – Nous ne connaissons presque rien de Christophe Collet avant qu'il ne soit élevé à l'épiscopat et qu'il obtienne la charge de suffragant, si ce n'est qu'il fut chanoine de la collégiale Saint-Georges de Nancy<sup>113</sup>. Il aurait pourvu d'une prébende aux alentours de 1494. Hugues des Hazard ayant été prévôt de Saint-Georges<sup>114</sup>, on peut penser que Collet accède à la dignité épiscopale grâce aux liens qu'il a développés avec l'évêque de Toul au sein de cette compagnie.

Il est déjà suffragant de l'évêque de Toul quand Hugues des Hazards en fait l'un de ses exécuteurs testamentaires le 6 juin 1517<sup>115</sup>. C'est à ce titre qu'il consacre le 17 octobre

---

108 Dans la mesure où les lettres de vicariat du cardinal sont d'un jour antérieures à la ratification par le roi de la nomination de Jean de Lorraine abbé de Blanche-Couronne, on peut penser que le bail donnant à ferme le temporel de l'abbaye à Chevreul a été passé par l'un des prédécesseurs de ce dernier.

109 AD 44, H 9, déposition de Guillaume Viau, p. 4.

110 AD 44, H 9, aveu rendu au dauphin Henri, duc de Bretagne pour les biens du prieuré de La Madelaine d'Iff, 1543 ; AD 44, H 17, aveu rendu à René de Rohan, 1<sup>er</sup> février 1543 (n. st.) ; BM Nantes, ms. 1009, aveu rendu à Suzanne de Bourbon, 6 avril 1543.

111 A. Padioleau, *Belle et curieuse recherche...*, p. 124. Jean Chevreul prête serment de fidélité et rend hommage au roi, au nom du cardinal. Il semble agir en vertu d'un mandement qui complète les lettres de vicariat déjà reçues puisque le registre le qualifie de vicaire général et procureur spécial.

112 Nous ne partageons pas l'hypothèse de l'abbé Martin qui supposait que Christophe du Boulay et Christophe Collet n'étaient qu'une seule et même personne (E. Martin, *Histoire des diocèses...*, t. I, p. 486-487). Dans la mesure où du Boulay n'est plus attesté après 1517, il n'a pas été retenu dans la liste des auxiliaire de Jean de Lorraine.

113 H. Lepage, « L'insigne collégiale Saint-Georges de Nancy. Notes et pièces justificatives », dans *Bulletin de la société d'archéologie lorraine*, t. 1, 1849, p. LXVI : « 1494. Christophe Collet ou Colleti, mort en 1529 ». Cette information a été extraite par Lepage du nécrologe de la collégiale.

114 *Histoire de Lorraine*, t. VII, col. LXXXVII.

115 P.-É. Guillaume, *Notice sur le bourg de Blénod-lès-Toul*, p. 202 : « élisons et députons pour exécuteurs du présent notre testament, ordonnance et dernière volonté [...] monseigneur Christophe Collet, évêque



suisant l'abbatiale de Saint-Sauveur<sup>116</sup>.

*Auxiliaire du cardinal de Lorraine.* – Collet est maintenu dans ses fonctions à la mort de Hugues des Hazards. Comme suffragant de Jean de Lorraine, il confère la tonsure à des élèves de Remiremont en 1523<sup>117</sup>. Il est présent en janvier 1525 au procès de Jean Châtelain aux côtés de Théodore de Saint-Chamond (52) et de Conrad Payen (45)<sup>118</sup>.

*Mort.* – Il décède vers 1529-1530 puisque Didier Apis (6) lui succède dans la charge de suffragant le 19 juin 1530.

### (11) COQUILLE Christophe, o. cluniac. (1492-1564)

Vicaire général de l'abbaye de Cluny (1537-1564).

*Formation*<sup>119</sup>. – Né en 1492, Christophe Coquille est attesté comme novice du prieuré de Saint-Martin-des-Champs à partir de 1507. Il est originaire du diocèse de Nevers<sup>120</sup>. Il suit des études de théologie à l'université de Paris et obtient sa licence en février 1528 puis son doctorat en mars 1530.

*Carrière ecclésiastique.* – Avant même d'avoir achevé son parcours universitaire, dom Christophe monte peu à peu dans la hiérarchie de l'ordre. Cette ascension est le fruit de la protection d'éminents personnages de l'ordre<sup>121</sup>, notamment celle d'Étienne Gentil, prieur de Saint-Martin-des-Champs<sup>122</sup>, et se traduit par le fait que Coquille occupe d'importantes fonctions au chapitre général. On lui confie le rôle de procureur général

---

de Christopolis, suffragant de notre évêché ».

116 AD 54, H 1379 : « Anno Domini 1517, die septima mensis octobris, ego Christoforus episcopus Christopolitanus, vicarius in pontificalibus R. P. domini Hugonis episcopi Tullensis, consecravi hanc ecclesiam et altare hoc in honore Dei et gloriosae Virginis Mariae et in memoriam Sanctorum Remigii, Fiacrii et Urbani cum presentibus reliquiis introclusis... », cité par E. Chatton, « Histoire de l'abbaye de Saint-Sauveur et de Domèvre (1010-1789) », dans *Mémoires de la société d'archéologie lorraine et du Musée historique lorrain*, t. 47, 1897, p. 62.

117 BnF, NAL 1518, fol. 14.

118 S. Simiz, *Prédication et prédicateurs en ville (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Villeneuve d'Ascq, 2015, p. 254.

119 Pour cette section, voir J. K. Farge, *Biographical register of Paris doctors of theology (1500-1536)*, Toronto, 1980, n° 111, p. 108-109.

120 J.-M. Le Gall, *Les moines...*, p. 509, note 1.

121 Coquille est lié à la famille des Bourgoing, dont l'un des membres, Philippe, fut grand prieur de Cluny (*ibid.*, p. 508).

122 *Ibid.*, p. 509. Gentil l'institue son vicaire général en 1534 (*Statuts, chapitres généraux...*, t. VI, p. 100, n° 559, lettre d'Étienne Gentil aux définiteurs du chapitre pour l'excuser de son absence, 19 mars 1534, n. st.).

en 1530 et de 1533 à 1535<sup>123</sup>. Sa trajectoire atteint son point culminant lorsqu'il devient prieur claustral en 1537<sup>124</sup>, prenant la suite de Nicolas Dolery (13), et surtout quand il succède à Jean de La Magdeleine (29) comme grand prieur de Cluny<sup>125</sup>.

Parallèlement, il détient plusieurs bénéfices et charges au sein de l'ordre, le premier d'entre eux étant le prieuré de Jeully où il est nommé en 1529<sup>126</sup>. Il le conserve jusqu'en 1533, date à laquelle il devient sacristain du prieuré de La Charité-sur-Loire<sup>127</sup>. Il est prieur de Coulonges en 1534 et de Notre-Dame du Charnier en 1535. Une fois devenu grand prieur, il continue de posséder d'autres bénéfices, dont le prieuré de Marcigny à la tête duquel il est de 1545 à 1564<sup>128</sup>.

*Auxiliaire du cardinal de Lorraine.* – En tant que grand prieur de l'abbaye, Christophe Coquille est vicaire-né de l'abbé<sup>129</sup>. Jean de Lorraine précise ses pouvoirs en août 1537 en lui permettant de recevoir les professions des religieux<sup>130</sup>. Il reçoit le pouvoir de recevoir les professions des religieux. En vertu du priorat majeur, il préside de droit le chapitre général de l'ordre. Jean de Lorraine n'ayant jamais assisté à l'un de ces sessions<sup>131</sup>, c'est Coquille qui en assure la présidence de 1537 jusqu'en 1550.

À côté de ces aspects institutionnels, il faut dire quelques mots de son action à la tête du gouvernement de l'ordre. D'après les informations collectées par James K. Farge, Coquille a œuvré au maintien de la discipline au sein de l'ordre en se montrant particulièrement sévère sur le respect des statuts<sup>132</sup>. Ainsi, l'une de ses premières décisions est de visiter le prieuré de Saint-Martin-des-Champs pour y rétablir la tradition liturgique dont les moines s'étaient éloignés à la suite de la réforme du prieuré<sup>133</sup>. Dans ses efforts, il est soutenu par Jean de Lorraine qui fait approuver par le concile de Trente

---

123 Voir annexes, tableau 4.

124 *Statuts et chapitres...*, t. VI, p. 110.

125 Il a déjà été investi de cette charge le 21 août 1537 (*Bibliotheca cluniacensis*, col. 1687).

126 *Statuts et chapitres...*, t. VI, p. 84.

127 *Ibid.*, p. 98.

128 F. Cucherat, *Cluny au XI<sup>e</sup> siècle : son influence religieuse, intellectuelle et politique*, 4<sup>e</sup> éd., Autun, 1885, p. 225-226.

129 *Statuts et chapitres...*, t. VI, p. 113.

130 *Bibliotheca cluniacensis*, col. 1687.

131 Il diffère en cela d'Aymar Gouffier qui avait présidé le chapitre général de 1521.

132 J. K. Farge, *Biographical register...*, n° 111, p. 108-109 : « he campaigned vigorously for reform and observance of the statutes. He used excommunication and even sentences to punish offending abbots and priors. »

133 G. Charvin, « L'abbaye et l'ordre de Cluny... (2) », p. 12 ; J.-M. Le Gall, *Les moines...*, p. 354.

des statuts reprenant ceux que Jean de Bourbon avait édictés au XV<sup>e</sup> siècle<sup>134</sup>.

Dom Coquille est maintenu dans sa charge de grand prieur par Charles de Guise lorsque celui-ci succède à son oncle Jean en 1550<sup>135</sup>. Par conséquent, il exerce encore le vicariat général sous l'abbatit du second cardinal de Lorraine.

*Mort.* – Il décède le 12 octobre 1564 à l'âge de soixante-douze ans<sup>136</sup>.

## (12) DES BUATS René († 1560)<sup>137</sup>

Vicaire général à Fécamp et Saint-Ouen de Rouen (1549-1550). Lettres de vicariat du 13 mai 1549.

*Origines.* – René des Buats est issu d'une famille du Perche de très ancienne extraction dont les origines remontent au XII<sup>e</sup> siècle<sup>138</sup>. Il semble appartenir à une branche possessionnée en Cotentin, dans l'élection de Falaise, dont la présence est attestée depuis le XV<sup>e</sup> siècle<sup>139</sup>. Malgré les divers travaux sur cette famille<sup>140</sup>, il n'est pas évident de replacer René dans la généalogie de sa lignée. Fleury Vindry lui donne pour père Jean des Buats<sup>141</sup> et, selon Stuart Carroll, il serait le frère de Jacques, vicomte de Falaise, et de Nicolas, capitaine du château de Touques<sup>142</sup>. Cela semble tout à fait probable dans la mesure où René et Jacques comparaissent ensemble le 21 juin 1543 comme héritiers

---

134 D.-O. Hurel, D. Riche, *Cluny...*, p. 150.

135 *Bibliotheca cluniacensis*, col. 1688.

136 *Ibid.* ; J. K. Farge, *Biographical register...*, n° 111, p. 109.

137 On trouve dans les sources différentes graphies. On trouve « René des Buas » dans les lettres de vicariat de 1549 (AD 76, 14 H 188), René « des Buatz » dans les fieffes de Fécamp (AD 76, 7 H 60). Nous harmonisons l'ensemble des noms de cette famille en des Buats.

138 Voir H. Le Court, *Généalogies des branches normandes et percheronnes de la maison Du Buat, seigneurs, comtes et marquis du Buat dressée sur documents authentiques*, Lisieux, 1885.

139 Jean et Antoine des Buats sont cités dans la première enquête de noblesse menée en Normandie à la demande de Louis XI (*Recherche de Montfaut contenant les noms de ceux qu'il trouva nobles ... en 1463*, 2<sup>e</sup> éd., Caen, 1818, p. 37).

140 Ceux qui ont travaillé sur la famille du Buat ne sont pas parvenus à reconstituer cette branche. Elle n'est pas répertoriée dans les fonds de l'ancien cabinet des titres de la Bibliothèque nationale ni dans le *Dictionnaire de La Chesnaye des Bois*.

141 F. Vindry, *Les parlementaires au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1910, p. 281. L'auteur ne donne malheureusement pas la source qui prouve cette information.

142 S. Carroll, *Noble Power during French Wars of Religion: the Guise Affinity and the Catholic Cause in Normandy*, Cambridge, 1998, p. 103, note 64. Jacques est vicomte de Falaise à partir de 1540 (A. de Brébisson, J. Desnoyers, F. Galeron, *Statistique de l'arrondissement de Falaise*, t. I, Falaise, 1826, p. 111.). Son lien de parenté avec Nicolas est attesté dans l'enquête de noblesse de 1540 dans l'élection de Lisieux (*Recherche faite en 1540, par les élus de Lisieux des nobles de leur élection*, Caen, 1827, p. 67-68).

d'Antoine des Buats<sup>143</sup>. Ainsi, en le prenant à son service, le cardinal de Lorraine s'appuie sur un homme à l'assise sociale solide et non sur un étranger venu en Normandie à sa suite.

*Fonctions civiles.* – À l'instar de ses frères, René des Buats est d'abord un serviteur du roi dans l'administration judiciaire. Il est admis le 26 novembre 1532 comme conseiller-clerc au parlement de Normandie, où il succède à Guillaume de Calenge qui a résigné en sa faveur sa charge<sup>144</sup>. À plusieurs reprises, il est chargé de diverses missions pour défendre les intérêts de son corps. C'est lui, par exemple, qui est délégué à Paris en 1543, pendant le procès du chancelier Poyet, pour tenter d'obtenir réparation de l'interdit lancé par François I<sup>er</sup> sur le parlement en septembre 1540<sup>145</sup>. En 1550, il est dépêché auprès du roi avec plusieurs de ses confrères pour demander le rattachement du duché d'Alençon au ressort du parlement de Normandie après le décès de Marguerite de Navarre<sup>146</sup>.

*Carrière ecclésiastique.* – En parallèle de ses fonctions civiles, René des Buats mène une carrière ecclésiastique qui lui permet de s'élever dans la hiérarchie mais dont il est difficile de reconstituer les étapes, faute de dates. Il est pourvu de plusieurs bénéfices mineurs, à commencer par le prieuré de Cléville-en-Caux, qui dépend de l'abbaye Saint-Étienne de Caen<sup>147</sup>, mentionné par le président Bigot<sup>148</sup>. Il aurait convoité la commende du prieuré de Baupté, dépendant également de Saint-Étienne de Caen<sup>149</sup>, mais il ne semble pas avoir obtenu gain de cause puisqu'il n'est pas cité dans la liste des prieurs donnée par Hippeau<sup>150</sup>. En 1543-1544, il est curé de la paroisse Saint-Médard, dans le doyenné de Bacqueville<sup>151</sup>. Il obtient à une date inconnue une prébende du chapitre

143 A. Bigot de Monville, *Recueil des présidents, conseillers et autres officiers de l'Échiquier et du Parlement de Normandie (1499-1550)*, Rouen-Paris, 1905, p. 203. Il s'agit peut-être d'Antoine des Buats cité dans l'enquête de Montfaut. Il pourrait être leur père ou un oncle.

144 F. Vindry, *Les parlementaires...*, p. 238 ; A. Bigot de Monville, *Recueil...*, p. 120.

145 A. Floquet, *Histoire du parlement de Normandie*, vol. 2, Rouen, 1840, p. 93. Un conflit était survenu entre le pouvoir royal et le parlement sur fonds de refus d'enregistrement de certains actes royaux, notamment de l'ordonnance de Villers-Côtteret. Excédé, François I<sup>er</sup> interdit aux conseillers de se réunir jusqu'à ce qu'ils lui obéissent (*ibid.*, p. 11-13).

146 AM Rouen, A 16, 10 janvier 1550 (n. st.) (*non vidi*).

147 Le prieuré Saint-Benoît de Cléville est sous le patronage de l'abbé de Saint-Étienne (C. Hippeau, *L'abbaye de Saint-Étienne de Caen (1066-1790)*, Caen, 1855, p. 445).

148 A. Bigot de Monville, *Recueil...*, p. 203. Est-ce parce qu'il était déjà pourvu de ce prieuré lors de sa réception au parlement ?

149 Il est en effet en procès en 1540 devant le Grand Conseil au sujet de ce bénéfice (*ibid.*).

150 C. Hippeau, *L'abbaye...*, p. 524.

151 AD 76, G 132 (*non vidi*).

cathédral Notre-Dame<sup>152</sup>. Enfin, son ascension s'achève lorsqu'il est nommé vicaire général de l'archevêque de Rouen<sup>153</sup>. Il exerce cette charge du 3 décembre 1550 à sa mort<sup>154</sup>

*Auxiliaire du cardinal de Lorraine.* – C'est assez tardivement que Jean de Lorraine confère à René des Buats le vicariat général pour ses deux abbayes normandes de Fécamp et de Saint-Ouen par des lettres datées du 13 mai 1549<sup>155</sup>. Moins d'un mois plus tard, celui-ci passe plusieurs contrats de fiefes<sup>156</sup> par lesquels il concède des terres de l'abbaye de Fécamp à divers particuliers, contrats immédiatement ratifiés par la communauté<sup>157</sup>. C'est la seule occurrence que nous ayons trouvée de René des Buats dans les archives de Fécamp. Comme vicaire général de Saint-Ouen, il nomme Nicolas Garin, religieux de l'abbaye, prieur de Condé-sur-Aisne le 22 juillet 1549<sup>158</sup> et délivre le 16 mai 1550 une commission à Robert Stoppart et Jean Le Roux pour la tenue des écoles des arts de l'abbaye<sup>159</sup>.

Si nous n'en avons pas la preuve, il est très vraisemblable que René soit entré dans le réseau ecclésiastique du Lorrain avant 1549. Il fait en effet partie de la clientèle normande des Guises dès 1545<sup>160</sup> et devient l'un de leurs principaux relais dans la province dans les années 1550-1560<sup>161</sup>. Des Buats est-il un agent de la famille avant d'être au service du cardinal ou est-ce ce dernier qui l'introduit dans la clientèle des Guises ? Comme René n'apparaît dans l'entourage de Jean que très tardivement, la première hypothèse est la plus probable. Toutefois, il est intéressant de constater qu'Étienne Poncher (49), qui appartient au premier cercle de l'entourage du cardinal, est aussi

---

152 A. Floquet, *Histoire...*, vol. 2, p. 295. Comme il ne porte le titre de chanoine ni dans les lettres de vicariat que lui octroie Jean de Lorraine en 1549 ni dans le compte de Pierre Dumesnil, chanoine et grand distributeur, pour l'exercice 1555-1556 (AD 76, G 2949 ; *non vidi*), il est probable qu'il ait été pourvu d'un canonicat après 1556.

153 AD 76, G 1854 (*non vidi*).

154 C. de Robillard de Beaurepaire, *Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790. Seine-Inférieure : archives ecclésiastiques – série G*, introduction, p. 21.

155 AD 76, 14 H 188. Si la copie de ces lettres est conservée dans les archives de l'abbaye de Saint-Ouen, des Buats est explicitement pourvu de cette charge pour les deux abbayes.

156 En Normandie, la fiefte est la « concession d'un bien à perpétuité, moyennant le paiement d'une rente fixe perpétuelle » (*Dictionnaire de moyen français*, art. « fiefte »).

157 AD 76, 7 H 60, approbations par le chapitre de l'abbaye de Fécamp de diverses fiefes de terres.

158 AD 76, 14 H 771 ; mention dans BnF, lat. 5423, p. 206.

159 AD 76, 14 H 348 (*non vidi*).

160 S. Carroll, *Noble Power...*, p. 103.

161 Il existe quelques traces d'une correspondance entretenue avec la famille de Guise. Voir BnF, fr. 20515, lettres adressées à François de Guise et à Antoinette de Bourbon, 1552.

conseiller-clerc du parlement de Normandie<sup>162</sup>. Aussi n'est-il pas absurde de penser que l'évêque de Bayonne a servi d'intermédiaire.

Quoi qu'il en soit, après la mort du cardinal Jean, des Buats devient l'un des premiers personnages du diocèse. Il se sert de son influence à la fois dans l'institution judiciaire et dans l'Église pour réprimer le protestantisme en Normandie et apparaît comme l'un des membres du noyau ultra-catholique qui se constitue avant même le début des guerres de Religion<sup>163</sup>. Si l'on ne connaît pas la date exacte de sa mort, il est décédé avant le 29 octobre 1560<sup>164</sup>.

### **(13) DOLERY Nicolas, o. cluniac.**

Vicaire général de l'abbaye de Cluny (1533, 1535).

*Formation*<sup>165</sup>. – Nicolas Dolery entre au prieuré de Saint-Martin-des-Champs en 1505 et y est reçu novice en 1507. Il fait des études de théologie à l'université de Paris, couronnées par l'obtention de la licence en février 1524 et du grade de docteur quelques mois plus tard, en novembre 1524.

*Carrière ecclésiastique*. – Il monte rapidement la hiérarchie de l'ordre clunisien et devient prieur claustral dès 1526<sup>166</sup>. C'est à ce titre qu'il préside le chapitre général tenu en avril de cette année, fonction qu'il occupe également en 1528. Il semble conserver le priorat claustral de façon continue jusqu'en 1538<sup>167</sup>. Il est en effet attesté comme tel dans un acte de 1529 dans lequel il confirme l'élection de Charles de Rouvray (51) comme abbé de Montierneuf<sup>168</sup>.

Au cours des chapitres généraux de l'ordre de Cluny, il assure différentes fonctions<sup>169</sup>. Sous l'abbatiat de Jean de Lorraine, il préside les chapitres de 1533 et de 1535 puis il est nommé procureur général de l'ordre en 1538 et en 1539.

---

162 Il est entré en charge quelques années avant des Buats, le 22 novembre 1531 (F. Vindry, *Les parlementaires...*, p. 239).

163 Le zèle dont il fait preuve à cet égard a été rapporté par Amable Floquet (A. Floquet, *Histoire...*, vol. 2, p. 295-300) ; voir aussi S. Carroll, *Noble Power...*, p. 103 ; « The Norman Power... », p. 152.

164 F. Vindry, *Les parlementaires...*, p. 281.

165 Pour cette section, voir J. K. Farge, *Biographical register...*, n° 149, p. 137.

166 *Ibid.*

167 *Statuts, chapitres généraux...*, t. VI, p. 108. À cette date, il est pourvu de l'aumônerie de Cluny.

168 BnF, NAL 2268, n° 25.

169 Voir annexes, tableau 4.

On sait qu'il détenait le prieuré de Saint-Romain en 1539<sup>170</sup> et il est probable qu'il ait été pourvu d'autres bénéfices au cours de sa carrière.

*Auxiliaire du cardinal.* – Dolery est pourvu du vicariat général quand il préside le chapitre général en 1533<sup>171</sup> puis quand il préside celui de 1535<sup>172</sup>. Y a-t-il une corrélation entre la fonction de président du chapitre et celle de vicaire général ? Ce n'est pas impossible et ce serait même cohérent. Toutefois, ce n'est pas uniquement dans ces circonstances qu'il agit comme vicaire de Jean de Lorraine. Lorsque Louis Bayle, prieur de Saint-Robert de Montferrand, abjure la doctrine luthérienne après qu'on l'a retrouvé en possession d'écrits de Luther, Nicolas Dolery est présent en tant que vicaire général<sup>173</sup>.

On doit à Dolery un supplément à la chronique de Cluny qui a été publié dans la *Bibliotheca cluniacensis*<sup>174</sup>.

#### (14) DU COLLEDO Nicolas († 1555)<sup>175</sup>

Substitut des vicaires généraux de Nantes (1545).

*Origines et formation.* – Nicolas du Colledo descend d'une famille vannetaise déjà attestée au XIII<sup>e</sup> siècle en la personne de Guy, évêque de Vannes<sup>176</sup>, et encore présente dans ce diocèse au XVI<sup>e</sup> siècle<sup>177</sup>. Disparue au XVII<sup>e</sup> siècle, la famille du Colledo n'a pas fait l'objet de travaux généalogiques importants<sup>178</sup>. Aussi est-il difficile de replacer Nicolas au

---

170 *Statuts, chapitres généraux...*, t. VI, p. 115. Il s'agit peut-être du prieuré Saint-Romain de Chéry.

171 *Ibid.*, p. 99.

172 *Ibid.*, p. 106.

173 BnF, NAL 2268, n° 45. Jean Vigier date cette cérémonie d'abjuration de 1521 (J. Vigier, *Odilon et le monastère bénédictin Saint-Croix de la Volte (Lavoûte-Chilhac, Haute-Loire) : un prieuré du réseau clunisien*, Florat, 2010, p. 172-173). Ce n'est pas possible dans la mesure où Dolery est cité comme prieur claustral, charge qu'il détient à partir de 1526. Dans la mesure où Jean de La Magdeleine (29) a signé l'acte d'abjuration, cet événement a eu lieu entre 1526 et 1537.

174 *Bibliotheca cluniacensis*, col. 1685-1688.

175 Pour établir cette notice, nous reprenons les travaux du chanoine Durville qui a travaillé sur les archives du chapitre cathédral de Saint-Pierre de Nantes avant leur destruction en juin 1944. Ce sont ces mêmes travaux qui ont permis à Frédéric Saulnier d'établir la notice qu'il consacre à Nicolas du Colledo dans son répertoire prosopographique des conseillers du parlement de Bretagne (F. Saulnier, *Le parlement de Bretagne (1554-1790)*, vol. 1, Mayenne, 1991, p. 252, n° 316).

176 R. Kerviler, *Répertoire général de bio-bibliographie bretonne*, vol. 10, Rennes, 1897, p. 109.

177 F. Saulnier, *Le parlement de Bretagne...*, p. 252 : la famille du Colledo « a comparu aux réformations et montres de l'évêché de Vannes de 1426 à 1536 ».

178 Il n'y a nulle trace d'elle dans les dossiers de l'ancien cabinet des titres de la Bibliothèque nationale de France. Dans son *Dictionnaire des familles nobles*, l'érudite morbihannaise Louis Galles cite plusieurs

sein de cette lignée. Nous savons cependant qu'il est le neveu de Bertrand et de Guy Quilfistre, chanoines de la cathédrale de Nantes<sup>179</sup>.

Il suit un cursus de droit à l'université de Toulouse qu'il n'a pas encore achevé lorsqu'il devient chanoine de Nantes<sup>180</sup>.

*Carrière ecclésiastique.* – C'est en succédant à son oncle Guy qu'il entre en août 1538 dans la compagnie du chapitre Saint-Pierre<sup>181</sup>. En plus de sa prébende canoniale, Nicolas du Colledo est pourvu d'autres bénéfices en Bretagne, dont l'abbaye de Blanche-Couronne. Le pape Paul III lui confère ce monastère par une bulle du 23 septembre 1545<sup>182</sup>. Bien qu'il détienne l'abbaye en commende, il y réside parfois : le 10 janvier 1551 par exemple, il assiste au baptême d'un petit garçon dont il est le parrain dans la paroisse de La Chapelle-Launay, sur le territoire de laquelle est bâtie l'abbaye<sup>183</sup>. Il fait par ailleurs bâtir la maison abbatiale<sup>184</sup>.

Nicolas du Colledo est également pourvu de quelques bénéfices mineurs. S'il est possible de les énumérer, il est plus difficile de donner la chronologie de ces nominations. Il est curé des paroisses de Cleden-Cap-Sizun au diocèse de Quimper, de Rieux au diocèse de Vannes et du Clion au diocèse de Nantes, quand le pape Paul III lui confère un indult grâce auquel il peut cumuler ces trois cures, son canonicat nantais et l'abbaye de Blanche-Couronne<sup>185</sup>. Il aurait également reçu la rectorie de Surzur mais Durville n'a pu confirmer cette information à partir des sources qu'il a consultées<sup>186</sup>.

*Auxiliaire du cardinal de Lorraine.* – Selon Frédéric Saulnier, il aurait été vicaire général en 1542. Il s'appuie sur le procès-verbal de la visite de la paroisse Sainte-Croix de Nantes effectuée le 23 mai par les commissaires du chapitre pendant la vacance du siège

---

membres de la famille sans établir entre eux de liens familiaux (AD 56, 2 J 51, fol. 22v-23).

179 G. Durville, *L'abbaye de Blanche-Couronne...*, p. 63. Ils apparaissent tous deux sur le rôle de la décime de 1516 pour le diocèse de Nantes (BnF, NAF 25022, p. 265-266).

180 G. Durville, *L'abbaye de Blanche-Couronne...*, p. 63 : le 17 octobre [1538], Nicolas demande au chapitre l'autorisation de poursuivre ses études à l'Université de Toulouse.

181 F. Saulnier, *Le parlement...*, p. 252.

182 *Ibid.*, p. 63. Les détails que le chanoine Durville donne sur cet acte donnent à penser qu'il a consulté l'original ou une copie. Il faut donc préférer la date qu'il avance à celle de 1548 reprise de la *Gallia* ou des travaux de dom Morice. Voir *supra*, p. 81.

183 H. Du Bois de la Patellière, *Notes historiques sur quelques paroisses du diocèse de Nantes*, Nantes, 1891, p. 162. L'information est extraite d'un registre paroissial aujourd'hui déposé aux archives départementales de Loire-Atlantique (AD 44, E dépôt 26-1).

184 G. Durville, *L'abbaye de Blanche-Couronne...*, p. 63-64.

185 *Ibid.*, p. 63.

186 *Ibid.*, p. 64.



épiscopal<sup>187</sup>. Ceux-ci ne sont autres que Guillaume de Lignières (34) et Nicolas du Colledo. Toutefois, en analysant la titulature<sup>188</sup> qui leur est donnée dans l'acte, il semble qu'il faille invalider l'affirmation de Saulnier et que seul Lignières (34) soit pourvu du vicariat<sup>189</sup>. Du Colledo est donc présent lors de cette visite pastorale en sa qualité de chanoine qui le rend tout à fait apte à représenter ses confrères du chapitre. Il est toutefois désigné comme substitut de Pierre d'Acigné (1) et de Guillaume de Lignières (34), vicaires généraux du cardinal de Lorraine et eux aussi chanoines de la cathédrale, dans le registre du secrétariat de l'évêché pour l'année courant d'avril 1545 à février 1546<sup>190</sup>. Il finit par détenir la charge de vicaire général sous l'épiscopat d'Antoine de Créquy le jeune, soit entre 1552 et 1555<sup>191</sup>.

*Fonctions civiles.* – Quelques temps avant sa mort, le 13 juillet 1554, Nicolas du Colledo est pourvu d'un office de conseiller originaire du parlement de Bretagne et est reçu au sein de ce corps le 4 février 1555<sup>192</sup>.

*Mort.* – Il décède à Nantes deux mois plus tard, le 11 avril de la même année, et est enterré dans la cathédrale Saint-Pierre, dans la tombe de son oncle Guy<sup>193</sup>.

#### (15) DU PIN Julien († ?)

Vicaire général de l'évêché de Thérouanne (1531).

*Origines.* – Julien du Pin apparaît dans un compte des dépenses faites par Martin

---

187 AM Nantes, GG 415, fol. 94. Louis d'Acigné étant décédé le 2 février précédent (Eubel, t. III, p. 253), le chapitre nomma des vicaires généraux. L'abbé Travers ne cite cependant que Guillaume Droillart (N. Travers, *Histoire...*, t. II, p. 316).

188 « Venerabiles et egregios viros dominos Guillelmum de Lignieres, archidiaconum de Media in ecclesia Nannetensi ac prefatorum dominorum vicarium generalem, Nicolaum du Colledo utriusque juris doctorem dicte ecclesie Nannetensis canonicos ».

189 En effet, non seulement le terme de « vicarium generalem » est au singulier quand « canonicos » est mis au pluriel, mais il serait étrange que la fonction de Nicolas soit antéposée à son nom. Si « vicarium generalem » ne qualifie que Lignières, alors il n'y a pas de coordination entre les deux noms. Toutefois l'omission d'un coordonnant est plus probable qu'un bouleversement du formulaire. Je remercie vivement Marc H. Smith, professeur de paléographie à l'École des chartes, de m'avoir donné son avis sur ce point.

190 AD 44, G 41, fol. 10v, 7 août 1545.

191 G. Durville, *L'abbaye de Blanche-Couronne...*, p. 64. Nicolas du Colledo n'est cependant pas cité par Nicolas Travers dans le chapitre qu'il consacre au passage du premier Créquy à Nantes.

192 F. Saulnier, *Le parlement de Bretagne*, p. 252.

193 G. Durville, *L'abbaye de Blanche-Couronne...*, p. 64.

Pinguet (48), gouverneur de Gorze, pour les années 1517 à 1519<sup>194</sup>. Le 26 mai 1517, Pinguet lui a remis cent cinquante six marcs d'argent fondus à Paris. Comme du Pin porte le titre d'aumônier de Jean de Lorraine, le métal précieux était peut-être destiné à fabriquer des objets pour la chapelle du futur cardinal. Membre de la maison de Jean de Lorraine avant que celui-ci n'entre au service de François I<sup>er</sup>, du Pin est sans doute lorrain d'origine.

*Auxiliaire du cardinal de Lorraine.* – Il est sans doute à identifier au vicaire général du cardinal à Thérouanne qui reçoit, le 26 décembre 1531, une lettre de l'empereur Charles Quint lui rappelant que les ordinations de Noël doivent se dérouler à Ypres et non à Thérouanne<sup>195</sup>. Quelques mois plus tard, il vient réclamer aux chanoines de Saint-Omer les fruits de la prébende dont jouit de droit le cardinal comme évêque de Thérouanne<sup>196</sup>.

#### (16) FŒULLET Jean († 1558)

Vicaire général de l'évêché de Thérouanne.

Jean Fœullet n'est pas facile à identifier dans la mesure où plusieurs chanoines de Thérouanne portent ce nom au cours du premier XVI<sup>e</sup> siècle. Lors de la prise de la ville par les troupes impériales en 1553, le chapitre cathédral est dispersé. Les chanoines sujets de Charles Quint se sont réfugiés à Saint-Omer. Parmi eux, se trouve un certain Jean Fœullet l'aîné, pénitencier<sup>197</sup>. On trouve un autre Jean Fœullet, dit le jeune, qui est resté à Thérouanne avec les chanoines français et qui est fait prisonnier après l'assaut du 20 avril<sup>198</sup>. Tous les deux sont certainement parents. Peut-être s'agit-il de l'oncle et le neveu. C'est vraisemblablement Fœullet l'aîné qui est le vicaire général du cardinal de Lorraine, dans la mesure où Fœullet le jeune n'est pas attesté avant 1543<sup>199</sup>.

*Carrière ecclésiastique.* – Nous savons que Jean Fœullet l'ancien est pénitencier du

---

194 AD 57, H 732-1.

195 O. Bled, *Regestes...*, p. 60-61, n° 2824.

196 *Ibid.*, p. 61, n° 2826, 9 avril 1532 (n. st.).

197 O. Bled, « Les évêques de Saint-Omer depuis la chute de Thérouanne (1553-1619) », dans *Mémoires de la société des antiquaires de la Morinie*, t. 26, 1898, p. 7.

198 *Ibid.*, p. 6 ; D. Haigneré, « Quelles ont été pour le chapitre de Thérouanne les conséquences du siège et de la prise de cette ville en 1553 », dans *Mémoires de la société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer*, t. 17, 1895, p. 258.

199 A. de Rosny, « Prébendes de Thérouanne en 1555 », dans *Mémoires de la société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer*, t. 17, 1895, p. 298.

chapitre de 1526, qu'il est attesté comme tel en 1532 et 1536<sup>200</sup> et qu'il cède cette dignité à Pierre Le Marchant en 1555<sup>201</sup>. Il n'est pas impossible qu'il soit confondu avec un dénommé Jean Feuillet, doyen du chapitre cathédral de Thérouanne en 1502<sup>202</sup> et au moins jusqu'en 1517<sup>203</sup>. Pour l'abbé Bled, il s'agit d'un même personnage mais qui ne peut avoir été doyen<sup>204</sup>.

*Auxiliaire du cardinal de Lorraine.* – Fœullet apparaît à deux reprises dans les *Regestes*, sous l'épiscopat de Jean de Lorraine. Le 19 octobre 1528, il se présente en compagnie de Firmin Mazin devant le chapitre de Saint-Omer pour réclamer les fruits de la prébende que Jean de Lorraine a droit de toucher comme évêque de Thérouanne<sup>205</sup>. Le 29 novembre 1529, il demande l'autorisation au chapitre de Saint-Omer de faire dresser une croix et de mettre un tronc pour récolter les offrandes des fidèles pour les indulgences que Clément VII a accordé en raison de la croisade contre les Turcs. S'il agit à cette occasion comme commissaire de l'archevêque de Palerme, il porte toujours le titre de vicaire général du cardinal de Lorraine<sup>206</sup>. Fœullet est maintenu dans sa charge par le successeur de Jean, François de Créquy<sup>207</sup>.

**(17) FORVILLE Cunin, o. cist. († 1542)**

Suffragant de l'évêché de Metz (1533-1542).

*Origines.* – Aussi connu sous le nom de Cunin de Rosières, ce personnage s'appellerait Cunin Forville et Rosière serait son lieu d'origine<sup>208</sup>. Il passe pour avoir été un « homme

---

200 O. Bled, *Regestes...*, p. 145.

201 A. de Rosny, « Prébendes de Thérouanne en 1555 », p. 302.

202 *Les chartes de Saint-Bertin, d'après le grand cartulaire de dom Charles-Joseph Dewitte*, t. IV., éd. O. Bled, Saint-Omer, 1886-1899, p. 149, n° 3768.

203 J. Théry, « Les entrées épiscopales à Thérouanne (X<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles) », 1998, p. 15 [en ligne : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00201577>].

204 O. Bled, *Regestes...*, p. 143 : « le même Jean Feuillet est pénitencier en 1526. Il est impossible qu'il ait été auparavant doyen ».

205 O. Bled, *Regestes...*, p. 59-60, n° 2819.

206 *Ibid.*, p. 60, n° 2820.

207 A. de Rosny, « Prébendes de Thérouanne en 1555 », p. 302.

208 N. Dorvaux, « Liste... », p. 236. Il s'agit peut-être de Rosières-aux-Salines (Meurthe-et-Moselle, arr. Nancy, cant. Lunéville) ou de Rosières-en-Haye (Meurthe-et-Moselle, arr. Toul, cant. Nord-Toulois). Quoi qu'il en soit, Cunin est originaire de la région de Toul. Voir *Gallia*, t. XIII, col. 816 : il est ainsi cité dans la liste des suffragants de Metz : « Cuginus de Roseriis, patria Tullensis, Basilitanus episcopus, suffraganeus admissus 6 augusti 1533. ».

de beaucoup d'esprit et [qui] avoit de la science »<sup>209</sup>.

*Carrière ecclésiastique.* – À la différence de ses prédécesseurs, Cunin Forville n'est pas issu de l'ordre des Carmes mais de celui de Cîteaux. De 1509 et jusqu'en 1541, il est à la tête du monastère cistercien de Clairlieu, au diocèse de Toul, dont il est le dernier abbé régulier<sup>210</sup>. Il succède en 1538 à Pierre de Bailleuf à Villers-Betnach, abbaye cistercienne du diocèse de Metz<sup>211</sup>. Il obtient également à une date inconnue la coadjutorerie de Freistroff, elle aussi abbaye cistercienne de l'évêché messin<sup>212</sup>, dont il ne devient cependant pas abbé.

*Auxiliaire du cardinal de Lorraine.* – On sait assez peu de choses sur son passage à Metz. Il consacre une chapelle de l'abbatiale de Clairlieu en 1535 et l'autel de l'église de Vry en 1538<sup>213</sup>. En 1537, son arbitrage est requis dans un conflit opposant les chanoines et le Magistrat<sup>214</sup>.

*Mort.* – Il décède le 12 août 1541 d'après l'obituaire de l'abbaye du Petit-Clairvaux<sup>215</sup>.

#### (18) GARREAU Innocent, o. s. b. († ap. 1562)

Vicaire général de l'abbaye de Marmoutier (1522-ap. 1562).

*Formation*<sup>216</sup>. – Innocent Garreau s'installe à Paris vers 1505 pour suivre une formation en théologie à l'Université. Il mène de longues études puisqu'il obtient sa licence en janvier 1518 et son doctorat un an plus tard, en février 1519. Il est ordonné prêtre à une date inconnue.

*Carrière ecclésiastique.* – Il n'est pas improbable qu'il soit déjà moine profès de Marmoutier au cours de ses études dans la mesure où il est nommé prieur claustral quelques années seulement après avoir obtenu son doctorat. Il détient cette charge à

---

209 *HGM*, t. III, p. 14.

210 *Gallia*, t. XIII, col. 1376 ; *Histoire de Lorraine*, t. VII, col. 51. Dom Calmet et les auteurs de la *Gallia* puisent à la même source, un catalogue établi par dom Bichet, abbé de Clairlieu au XVII<sup>e</sup> siècle.

211 *Gallia*, t. XIII, col. 946 ; *Histoire de Lorraine*, t. VII, col. 230.

212 Eubel, t. III, p. 130 ; N. Dorvaux, « Liste... », p. 236.

213 N. Dorvaux, « Liste... », p. 236-237.

214 M. Meurisse, *Histoire...*, p. 606.

215 Nicolas Dorvaux, art. cité, p. 237. Les Bénédictins de Metz date sa mort du « commencement de l'année 1542 » (voir *HGM*, t. III, p. 14).

216 Pour cette partie, voir J. K. Farge, *Biographical register...*, n° 204, p. 188-189.

partir de 1522, d'après le registre des armoiriers de Marmoutier<sup>217</sup> et porte encore le titre de grand prieur sous l'abbatiat du cardinal Charles de Lorraine<sup>218</sup>, sans que l'on puisse dire s'il a exercé cet office de façon continue pendant plusieurs décennies ou s'il a occupé par roulements. Il est par ailleurs le premier à obtenir la commende du prieuré Saint-Martin de Laval<sup>219</sup>, membre dépendant de Marmoutier, en 1528 et la conserve jusqu'en 1561<sup>220</sup>. À Marmoutier, il est institué vicaire général de l'abbé avant même que l'abbaye ne tombe en commende. C'est ainsi qu'il confère l'office d'armoirier et de notaire du chapitre à Louis Pillault comme vicaire général pour le temporel et le spirituel de Philippe Hurault<sup>221</sup>. Il occupe toujours cette fonction quelques mois avant la mort de ce dernier, en avril 1539<sup>222</sup>. D'après James K. Farge, il est aussi au service de Matthieu Gaultier, ancien abbé de Marmoutier et suffragant de l'évêque d'Autun, et exerce pour lui le vicariat général en juillet 1548<sup>223</sup>.

*Auxiliaire du cardinal de Lorraine.* – Quand Jean de Lorraine succède à Philippe Hurault, il confère à nouveau le vicariat général à Innocent Garreau. Celui-ci joue un rôle important dans l'administration spirituelle de Marmoutier. Entre 1543 et 1550, il préside la réception de la majorité des postulants. Il reçoit aussi les vœux de certains nouveaux frères. Au temporel, Garreau ne semble pas doté de grands pouvoirs. En effet, lorsque Gatian Barguyn se présente à l'abbaye pour rendre hommage au cardinal pour la seigneurie du Mortier, Innocent Garreau lui déclare que l'abbé est absent et que lui-même n'a « charge dud. abbe de recevoir foy et hommage »<sup>224</sup>. Quelques années plus tard, lorsque Jean de Lorraine vend les coupes de plusieurs centaines d'arpent de bois à prendre dans les forêts de l'abbaye, Garreau ne joue aucun rôle. Ce sont d'autres serviteurs du cardinal comme Pierre Gouscon (24), qui interviennent. Le vicaire général ne fait que ratifier, comme prieur claustral, l'accord de la communauté pour faire ces coupes<sup>225</sup>. Quoi qu'il en soit, il semble être compétent et apprécié puisqu'il est à nouveau

---

217 AD 37, H 382.

218 E. Martène, *Histoire de l'abbaye...*, t. II, p. 372 et 376.

219 L. de Labeaulière, « Le prieuré Saint-Martin de Laval (Mayenne) (2) », dans *Revue de l'Anjou et du Maine*, t. 1, p. 331.

220 *Ibid.*, p. 340.

221 AD 37, H 382, fol. 21v.

222 *Ibid.*, fol. 22v.

223 J. K. Farge, *Biographical register...*, p. 189.

224 AD 37, 3 E 1/57, 1<sup>er</sup> août 1543.

225 AD 37, 3 E 1/63, 16 décembre 1548.

maintenu dans cette charge par le successeur de Jean de Lorraine, son neveu Charles<sup>226</sup>.

**(19) GAUDZ Gilles de, o. p. († 1563)<sup>227</sup>**

Vicaire général et suffragant de l'évêché de Nantes (1543-1563). Lettre de vicariat du 20 septembre 1543.

*Origines et formation.* – D'après les lettres de vicariat que lui confère le cardinal de Lorraine en 1543<sup>228</sup>, Gilles de Gaudz est originaire du diocèse de Rennes, ce que semble confirmer le fait que son neveu Julien est lui aussi prêtre de l'évêché rennais<sup>229</sup>. Il fait profession chez les Dominicains de cette ville et devient professeur en théologie<sup>230</sup>.

*Carrière ecclésiastique.* – Frère Gilles est présent à Nantes dès l'épiscopat de Louis d'Acigné dont il est l'aumônier<sup>231</sup>. Est-il passé dans l'entourage de ce prélat après avoir exercé des fonctions au couvent des Jacobins de Nantes ? Ce n'est pas impossible mais il n'en est fait nulle part mention. En dépit de sa proximité avec l'évêque, Gilles de Gaudz n'intègre que tardivement le clergé nantais. Il lui faut en effet attendre l'épiscopat d'Antoine de Créquy le jeune pour obtenir une cure dans la ville : il est recteur de Saint-Similien vers 1553 et de la paroisse Saint-Nicolas en 1557<sup>232</sup>. En revanche, il avait succédé à d'Acigné comme doyen de la collégiale Notre-Dame de Lamballe<sup>233</sup>. Par ailleurs, il fut à des dates inconnues « prieur en titre de Saint-Giron au diocèse de Nantes, et prieur commendataire du Chastel Audran »<sup>234</sup>. Le premier de ces deux bénéfices est situé du côté d'Ancenis. Il dépend de l'abbaye de Déols, au diocèse de Bourges, mais l'évêque

---

226 E. Martène, *Histoire de l'abbaye...*, t. II, p. 372 : en 1558, il ratifie au cours du chapitre général un bail passé par Philippe Hurault, commendataire du prieuré d'Épernon, en tant que vicaire général du cardinal Charles.

227 C'est la graphie que nous retenons parce que c'est celle qui est donnée dans les lettres de vicariat qui sont conservées dans un registre de l'officialité de Nantes et dont nous donnons la transcription en annexe. On observe les variantes Gilles de Gand, Gilles Gaude et leurs dérivés.

228 Pièce justificative n° 9.

229 É. Catta, « Les évêques de Nantes... », p. 46.

230 Eubel, t. III, p. 281.

231 Il est l'un des témoins du testament de l'évêque établi le 13 février 1542 (A. du Paz, *Histoire généalogique...*, p. 615.

232 N. Travers, *Histoire...*, t. II, p. 325. Il conserve la cure de Saint-Similien vraisemblablement jusqu'à sa mort puisqu'il baptise encore dans cette église en mai 1562 (AM Nantes, GG 330, *non vidi*). C'est son neveu Julien qui lui succède dans cette charge.

233 N. Travers, *Histoire...*, t. II, p. 325.

234 *Ibid.*

de Nantes y détient certains droits de nomination<sup>235</sup>. Quant au second, situé dans l'archidiaconé de Tréguier, il n'est pas mentionné dans les pouillés de ce diocèse où n'apparaît que la paroisse du lieu<sup>236</sup>.

*Auxiliaire du cardinal de Lorraine.* – C'est le 20 septembre 1543 que Jean de Lorraine institue Gilles de Gaudz son vicaire général. Quelques mois plus tard, ce dernier est fait suffragant du diocèse de Nantes et évêque *in partibus* de Raphanée en Syrie<sup>237</sup>. La bulle de provision fulminée par Paul III semble indiquer que c'est Jean de Lorraine qui l'a demandé<sup>238</sup>.

Gilles apparaît parmi les quatre vicaires du cardinal pour l'année 1545-1546<sup>239</sup>. On sait que le 26 mai 1545, il célèbre pontificalement une messe en la cathédrale Saint-Pierre en raison d'indulgences concédées par le pape Paul III<sup>240</sup>. Il reste très vraisemblablement à la fois suffragant et vicaire général du diocèse jusqu'au décès du cardinal, ayant ainsi la main sur l'administration du temporel comme du spirituel. Lors de la vacance du siège, le chapitre lui octroie la charge de vicaire capitulaire aux côtés de Guillaume Droillard. Selon Travers, ces deux personnages « gouvernèrent le spirituel dans les années 1550, 1551, 1552 et 1553, le siège vacant »<sup>241</sup>. Il est maintenu dans ses fonctions par Antoine de Créquy<sup>242</sup>.

*Mort.* – Il décède le 7 mai 1563 et est inhumé dans la cathédrale de Nantes<sup>243</sup>.

---

235 *Pouillés de la province de Tours*, p. 269.

236 *Ibid.*, p. 350.

237 Il en est pourvu le 2 avril 1544 (Eubel, t. III, p. 281). Ce siège titulaire est aussi appelé Rouenne (*Rovanensis*).

238 AAV, *Acta Camerarii* 5, fol. 106v, cité par É. Catta, « Les évêques de Nantes... », p. 45 : « [...] providit ecclesie Rovenn. in partibus infedilium, tunc certo vacan. de persona R.P. fratris Aegidii Gaude, ord. praedicatorum, theol. professons, et in presbiteratus ordine constituti, et in ecclesia Nannetens., rev.mi et Ill.mi Domini Joh. etc. card. de Lotoringia, ejusdem ecclesie administratoris, constituit, cum facultate exercendi pontificalia etc [...] *de concensu praedicti cardinalis* [...] et cum dispensatione recipiendi et retinendi beneficia, sub dispensationibus alias ei concessis comprehensa [...] et cum derogationibus et clausulis consuetis » (je souligne).

239 AD 44, G 41, fol. 1, 3, 6v, 7.

240 *Ibid.*, fol. 7 : « Martis XXVI<sup>a</sup> – Reverendus pater dominus Egidius de Gaudz, episcopus Rovenensis, hac die celebravit missam in pontificalibus in ecclesia Nannetensis et erat magna hominum copia propter indulgentias in favorem dicti reverendi patris per sacrum pontificem Paulum tertium concessas. »

241 N. Travers, *Histoire...*, t. II, p. 325.

242 Pour un aperçu de son action entre 1550 et 1563, voir É. Catta, « Les évêques de Nantes... », p. 45-47. Le chanoine Catta développe notamment les réactions du suffragant et de l'évêque face au développement du protestantisme à Nantes.

243 É. Catta, « Les évêques de Nantes... », p. 46.

(20) GERBILLON Gérard († 1548)

Vicaire général de l'évêché de Verdun.

*Origines.* – La famille Gerbillon a compté plusieurs de ses membres parmi le clergé verdunois<sup>244</sup> dont Gérard, chanoine de la cathédrale Notre-Dame et vicaire général de Jean de Lorraine. Le *Supplément au dictionnaire de la noblesse* en fait le frère de Georges, seigneur de Grimaucourt et de Moranville, mais celui-ci semble plutôt appartenir à la génération suivante<sup>245</sup>. En l'absence d'une généalogie fiable de cette famille<sup>246</sup>, il est difficile de déterminer quels liens de parenté unissent Gérard et d'autres clercs portant le même nom, comme Florentin Gerbillon, chancelier du chapitre en 1559<sup>247</sup>.

*Carrière ecclésiastique.* – Gérard Gerbillon est reçu comme chanoine de Verdun le 12 mars 1506<sup>248</sup>. Il monte peu à peu les échelons de la hiérarchie capitulaire. Reçu archidiaque de La Rivière le 2 mai 1509<sup>249</sup>, il échange cette dignité avec Richard de Wassebourg contre le décanat le 11 novembre 1522<sup>250</sup>. Il reste certainement doyen jusqu'à son décès puisqu'il porte ce titre dans le nécrologe de la cathédrale de Verdun<sup>251</sup>. Le chapitre lui afferme le trescens d'Ars-sur-Moselle dans l'évêché de Metz, où il est attesté en 1529<sup>252</sup> et qu'il conserve sans doute jusqu'à sa mort. En effet, selon Michaël George, les trescens – ensemble de biens et de droits possédés par le chapitre en dehors des prévôtés qui structurent le temporel canonial – étaient baillés non pour une durée déterminée mais à vie<sup>253</sup>.

---

244 Le plus connu d'entre eux est Jean François Gerbillon, missionnaire jésuite envoyé en Chine par Louis XIV.

245 J. Badier, *Recueil de généalogies pour servir de suite ou de supplément au Dictionnaire de la noblesse*, t. II, Paris, 1784, p. 667-668. Georges est encore en vie en 1576 quand Gérard est mort en 1548.

246 Les archives du cabinet des titres de la Bibliothèque nationale de France ne sont pas d'un grand secours : le dossier bleu concernant cette famille ne contient qu'une note relative à Jean François Gerbillon (BnF, fr. 29856, dossier 7924).

247 BnF, Lorraine 722, fol. 32.

248 M. George, *Le chapitre cathédral de Verdun (fin XII<sup>e</sup>-début XVI<sup>e</sup> siècle) : étude d'une communauté ecclésiastique séculière*, th. doct., histoire, dir. P. Corbet, univ. de Lorraine, 2016, t. II, p. 250.

249 AD 55, 2 G 72, cité par M. George, *Le chapitre cathédral...*, t. I, p. 127.

250 L. Clouët, *Histoire de Verdun et du pays verdunois*, t. I, Verdun, 1867, p. 14. C'est sans doute par erreur qu'est mentionné un Nicolas Gerbillon dans la liste des doyens établie par N. Roussel, *Histoire ecclésiastique et civile de Verdun, avec le pouillé, la carte du diocèse et le plan de la ville en 1745*, t. II, éd. revue et corr., Bar-le-Duc, 1863, p. 136. Cette erreur est reprise dans la *Gallia*, t. XIII, col. 1261 et dans N. Robinet, *Pouillé du diocèse de Verdun*, t. I, Verdun, 1888, p. 79.

251 C. Aimond, « Le nécrologe de la cathédrale de Verdun », dans *Annuaire de la société d'histoire et d'archéologie lorraine*, 1910, p. 191.

252 BnF, Lorraine 722, fol. 69. Le chapitre y possédait un grand domaine viticole.

253 M. George, *Le chapitre cathédral...*, t. I, p. 258-259.



En parallèle de ses fonctions canoniales, Gérard est pourvu d'autres bénéfices séculiers et réguliers. Il est le premier curé connu de la paroisse de Samogneux, cure qu'il résigne en 1524<sup>254</sup>. Il avait auparavant obtenu le prieuré de Saint-Pierre de Châtenois, au diocèse de Toul. Il détient ce bénéfice en commende en 1539 et en 1541<sup>255</sup> mais en aurait été pourvu dès 1521, d'après le cartulaire établi par dom Granddidier<sup>256</sup>. Il obtient surtout la commende de l'abbaye de Saint-Nicolas-des-Prés de Verdun vers 1526<sup>257</sup>. D'après le chanoine Roussel, il aurait résigné cette abbaye en faveur d'un certain Humbert dès 1534 mais il porte encore le titre d'abbé de Saint-Nicolas-des-Prés en 1537<sup>258</sup>.

*Auxiliaire du cardinal de Lorraine.* – On sait que Gérard Gerbillon fut vicaire général du cardinal de Lorraine car c'est à lui que l'on doit le pouillé du diocèse de Verdun réalisé en 1536. Celui-ci n'a été conservé que sous la forme d'une copie dans un pouillé général des Trois-Évêché, le « Poléon »<sup>259</sup>. Il exerce la fonction de vicaire au moins jusqu'en 1539, date à laquelle il confirme, au nom de Jean de Lorraine, Nicolas Thiébaud comme abbé de Saint-Airy<sup>260</sup>. Peut-être le cardinal l'a-t-il choisi parce qu'il semble avoir été un administrateur consciencieux. Du moins, on le retrouve en procès pour la défense de ses droits<sup>261</sup> et les legs qu'il fait au chapitre sont très conséquents<sup>262</sup>, preuve d'une certaine richesse.

*Mort.* – Il décède le 17 mars 1548 (n. st.) d'après le nécrologe de la cathédrale, et est inhumé dans la chapelle Saint-Antoine de la cathédrale, qu'il avait contribué à rénover<sup>263</sup>. Il lègue à cette chapelle une chasuble de soie rouge et plusieurs objets liturgiques.

---

254 N. Robinet, *Pouillé...*, t. I, p. 439.

255 AD 88, 6 H 70, 5 mai 1539 (*non vidi*) ; AD 88, 37 H 87, 3 janvier 1541 (n. st.) (*non vidi*).

256 F. de Chanteau, « Anciennes sépultures de l'église du prieuré de Saint-Pierre de Châtenois (Vosges). Le cartulaire de dom Claude Granddidier », dans *Mémoires de la société d'archéologie lorraine et du Musée historique lorraine*, 3<sup>e</sup> s., t. 7, 1879, p. 314.

257 N. Roussel, *Histoire ecclésiastique et civile...*, t. II, p. 194. La liste que donna la *Gallia*, qui semble beaucoup moins sûre, ne le mentionne pas (*Gallia*, t. XIII, col. 1318).

258 BnF, fr. 4885, p. 11367, requête de Gérard Gerbillon, abbé commendataire de Saint-Nicolas-des Prés au duc Antoine de Lorraine, Neufchâtel, 22 novembre 1537.

259 AD 57, G 16, fol. 26-36. Voir la description donnée dans *Pouillés de la province de Trèves*, éd. A. Longnon, p. XXXVI-XXXVII, LXVI-XLVII.

260 AD 55, 11 F 81, p. 35 (*non vidi*).

261 AD 88, 6 H 70 (*non vidi*).

262 Il lègue 1100 francs lorrains au chapitre et laisse la somme de 1000 francs pour la fondation de deux messes à dire pour lui et ses proches (C. Aimond, « Le nécrologe... », p. 191).

263 C. Aimond, *La cathédrale de Verdun, étude historique et archéologique*, Nancy, 1909, p. 160.

(21) GERESME<sup>264</sup> Nicolas († 1558)

Vicaire général de l'abbaye de Marmoutier (1540-1550).

*Carrière ecclésiastique.* – Le 24 février 1514, Nicolas Geresme est élu et confirmé abbé de Lessay<sup>265</sup>. Bien qu'il ait été formé dans les écoles de cette abbaye<sup>266</sup>, il n'en est pas l'un des religieux puisque le monastère de Lessay est détenu en commende depuis 1478<sup>267</sup>. De plus, il appartient au chapitre cathédral de Coutances. En effet, une sentence rendue le 22 août 1519 lui confirme la possession de la prévôté du chapitre, en tant que chanoine prébendé, alors qu'un procès à ce sujet était survenu à la suite de son élection<sup>268</sup>. Il peut en outre jouir des fruits de cette dignité. Ce jugement est confirmé par un arrêt du parlement de Normandie daté du 6 juin 1520. De son abbatiat, on a retenu peu de choses. Il obtient en décembre 1540 des Grands Jours de Bayeux que les aumônes que le monastère doit donner aux nécessiteux soient limitées pour ne pas grever les moyens de l'abbaye<sup>269</sup>. En 1557, il confère le prieuré de Bolleville, dépendant de Lessay, à François Robert Le Verrier, religieux de l'abbaye<sup>270</sup>.

*Auxiliaire du cardinal de Lorraine.* – On ignore comment Nicolas Geresme est entré au service de Jean de Lorraine. En tout cas, il est institué vicaire général par le cardinal pour son abbaye de Marmoutier quelques mois après que celui-ci en a pris possession puisqu'il est attesté comme tel le 3 octobre 1540<sup>271</sup>. Il est régulièrement cité dans le registre des armoiriers de l'abbaye jusqu'à l'année 1551<sup>272</sup>. Il semble donc qu'il ait été maintenu dans cette charge par le cardinal Charles.

*Mort.* – Il décède le 11 janvier 1558 et était enterré dans le chœur de l'abbatiale de Lessay<sup>273</sup>.

---

264 L'orthographe de ce nom est très flottante. Toustain de Billy en donne deux variantes dans son *Histoire ecclésiastique du diocèse de Coutances*. Nous retenons celle donnée par la *Neustria pia*.

265 R. Toustain de Billy, *Histoire ecclésiastique du diocèse de Coutances*, t. III, éd. A. Héron, Rouen, 1886, p. 11.

266 *Gallia*, t. XI, col. 921 : il est qualifié de « loci alumnus ».

267 S. Gosselin, *L'abbaye de Lessay du XI<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle. Histoire et architecture*, position de thèse de l'École nationale des chartes, 2005.

268 *Gallia*, t. XI, col. 921.

269 J.-M. Renault, « Revue monumentale et historique de l'arrondissement de Coutances : canton de Lessay », dans *Annuaire du département de la Manche*, t. 32, 1860, p. 75.

270 R. Toustain de Billy, *Histoire...*, t. III, p. 104.

271 AD 37, H 382, fol. 23.

272 *Ibid.*, fol. 55v.

273 *Gallia*, t. XI, col. 921.

(22) GOBERTI Nicolas († 1543)

Suffragant de l'évêché de Verdun (1508-1543).

*Carrière ecclésiastique.* – Peut-être originaire de Tournai, Nicolas Goberti est chanoine de la cathédrale de Verdun à partir du mois de juin 1503<sup>274</sup>. Cinq ans plus tard, sa carrière prend un tour particulier puisqu'il est élevé par le pape Jules II à la dignité épiscopale en devenant suffragant du diocèse. Cette nomination intervient alors que le chapitre verdunois a élu Louis de Lorraine évêque le 12 juillet 1508 pour succéder à Warry de Dommartin, décédé le 7 juillet précédent<sup>275</sup>. Jules II cherche d'abord à conférer l'évêché à un autre candidat, le cardinal d'Urbino<sup>276</sup>, puis il finit par confirmer l'élection de Louis le 15 septembre<sup>277</sup>. Cependant, comme le nouvel évêque est âgé de neuf ans seulement, il consacre Nicolas Goberti évêque *in partibus* de Panéade<sup>278</sup> et lui confie l'administration du diocèse jusqu'aux dix-huit ans du prince<sup>279</sup>.

La décision du souverain pontife de nommer un administrateur n'est pas sans surprendre. En effet, le chapitre est en quelque sorte l'administrateur-né du temporel de l'évêché en cas de vacance<sup>280</sup>. C'est d'autant plus étonnant quand on compare le cas de Verdun avec celui de Metz. Alexandre VI, dans les bulles par lesquelles il conférait la coadjutorerie de Metz à Jean de Lorraine en 1501, établissait les chanoines administrateurs de l'évêché au cas où Henri de Lorraine mourrait avant la majorité de Jean<sup>281</sup>, ce qui advient en 1505. Le choix de Jules II, qui entraîne d'ailleurs de grandes tensions entre le nouvel administrateur et les chanoines<sup>282</sup>, n'est donc certainement pas dû au hasard et est éclairé par le parcours de Nicolas Goberti. En effet, d'après la bulle qui érige à la demande de Goberti l'office de chancelier du chapitre de Verdun en

---

274 M. George, *Le chapitre cathédral...*, t. II, p. 378, n° 837.

275 *Histoire de Lorraine*, t. V, col. 621, 623.

276 Gabriel de' Gabrielli, créé cardinal du titre de Sainte-Agathe par Jules II lors du consistoire de décembre 1505 (Eubel, t. III, p. 11).

277 Eubel, t. III, p. 335. Il s'agit de la date des bulles de provision.

278 Si la *Hierarchia catholica*, indique qu'il ne conserve pas longtemps ce titre, il continue d'apparaître sous cette appellation dans les sources (M. George, *Le chapitre cathédral...* t. II, p. 379, note).

279 R. de Wassebourg, *Antiquitez...*, fol. 548.

280 M. George, *Le chapitre cathédral...*, t. I, p. 274 : « Il en va de même de l'administration de l'évêché pendant la vacance du siège, que le chapitre exerça sans rencontrer de difficultés particulières ».

281 AD 57, G 442 (*non vidi*) ; M. Meurisse, *Histoire...*, p. 598-599.

282 M. George, *Le chapitre cathédral...*, t. I, p. 72, 289, 292, 296, 298. Le conflit fut suffisamment violent pour modifier les modalités de réunion des chanoines, que ce soit la fréquence, l'horaire ou encore le lieu du rassemblement capitulaire.

dignité<sup>283</sup>, ce dernier est notaire apostolique et familier du pape. Ainsi, il ne devient pas administrateur du diocèse uniquement parce qu'il était présent à Rome à la fin de 1508<sup>284</sup>, même si cet élément a pu jouer en sa faveur. Sans doute Jules II, ne pouvant nommer l'évêque qu'il souhaitait, a-t-il tout de même voulu récompenser un de ses fidèles.

Parallèlement, il s'élève peu à peu dans la hiérarchie capitulaire. Ayant obtenu la chancellerie du chapitre en 1508, il conserve cette charge jusqu'en 1530, date à laquelle il échange cette dignité contre l'archidiaconé d'Argonne, deuxième dignité du chapitre après le décanat<sup>285</sup>. Dans le diocèse de Verdun, en parallèle de ses responsabilités au chapitre, il occupe d'autres fonctions. Curé de paroisse dans la cité épiscopale<sup>286</sup>, il est également doyen de la collégiale Sainte-Marie-Madeleine<sup>287</sup>. Il détient surtout la commende de l'abbaye de Saint-Vanne, que lui a octroyée le pape au moment de son ordination et qu'il conserve jusqu'à sa mort<sup>288</sup>. C'est sans doute en tant qu'abbé commendataire de ce monastère<sup>289</sup> qu'il obtient le prieuré de Muno dont il est attesté comme prieur en 1524 et qu'il résigne en 1525 en faveur de Jean de Géroncourt<sup>290</sup>. L'auteur de l'*Histoire de l'abbaye de Saint-Vanne* dessine de Goberti un portrait flatteur, vantant ses qualités d'administrateur. En effet, il « s'appliqua d'abord à retirer les biens qui en avoient été aliénés, à acquitter les dettes dont [l'abbaye] était chargée »<sup>291</sup>. C'est aussi à lui que revient l'achèvement des travaux de l'abbatiale, dû « à ses bons soins, à son désintéressement, à sa générosité »<sup>292</sup>.

Il est aussi pourvu d'autres bénéfices dans les autres diocèses de la Lorraine, à l'instar

---

283 *Ibid.*, t. I, p. 151. Cette bulle a été conférée par Jules II le 1<sup>er</sup> mars 1508, soit avant que Nicolas Goberti ne devienne suffragant de Verdun (AD 55, 11 F 72, *non vidi*).

284 R. de Wassemblourg, *Antiquitez...*, fol. 548.

285 M. George, *Le chapitre cathédral...*, t. I, p. 112.

286 *Ibid.*, t. II, p. 379. Il s'agit des paroisses de Saint-Médard et de Saint-Pierre-l'Angelé.

287 N. Roussel, *Histoire ecclésiastique et civile*, t. I, p. 383. Il devient doyen en 1524 (N. Robinet, *Pouillé...*, t. I, p. 182) et le reste jusqu'à sa mort (BnF, Lorraine 722, fol. 87).

288 *Gallia*, t. XIII, col. 1303 ; *Histoire de Lorraine*, t. VII, col. 221. D'après la *Gallia*, les bulles de provision sont datées du 16 juillet 1508.

289 L'abbaye prétendait posséder ce prieuré en vertu d'une fausse bulle de Nicolas V (AEA, 019, 2, *non vidi*).

290 AEA, 019, 3 ; 019, 4 (*non vidi*).

291 BM Verdun, ms. 431, fol. 120v. Je tiens à remercier chaleureusement Michaël George pour m'avoir fait parvenir les pages numérisées de ce manuscrit.

292 *Ibid.*, fol. 121 ; L. Germain de Maily, « La famille Gobert », dans *Mémoires de la société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc*, 4<sup>e</sup> s., t. 8, 1910, p. CVIII.

de nombreux chanoines<sup>293</sup>. C'est ainsi qu'il obtient à Metz deux prébendes, l'une le 23 août 1507 et l'autre le 16 octobre 1509. Il devient chancelier du chapitre messin le 15 mars 1535 et se démet de cette dignité aux alentours de 1538<sup>294</sup>.

*Auxiliaire du cardinal de Lorraine.* – Après la résignation de l'évêché par Louis en faveur de son frère Jean, Nicolas Goberti reste suffragant de Verdun et est même maintenu comme administrateur, s'il on en croit le témoignage de Nicolas Volcyr<sup>295</sup>. C'est ainsi qu'on peut l'identifier au suffragant de Verdun qui co-consacre en 1532 le nouvel archevêque de Trèves, Jean de Metzenhaus<sup>296</sup>. En 1540, c'est entre ses mains que Nicolas Psaume, futur évêque de Verdun, prononce ses vœux d'entrée dans l'ordre de Prémontré<sup>297</sup>. Si d'aucuns ont pu écrire qu'il « fut le véritable chef du diocèse pendant les deux épiscopats de Louis de Lorraine (1508-1522) et de Jean, cardinal de Lorraine (1523-1544) »<sup>298</sup>, ce propos est à nuancer. Certes, Nicolas Goberti détient la charge de suffragant pendant près trente-cinq ans. Toutefois, a-t-il exercé toute la réalité de l'administration épiscopale dans la mesure où il ne semble pas avoir été investi du vicariat général ?

Il est à noter qu'il n'est pas uniquement aux ordres de l'évêque de Verdun : le 13 novembre 1537, il consacre l'autel de la chapelle Saint-Hubert de l'église de Stenay, à la demande de l'archevêque de Trèves, sous la juridiction duquel est placée cette église<sup>299</sup>.

*Mort.* – Il décède le 4 septembre 1543 et est inhumé dans la nef de l'abbaye de Saint-Vanne. Il avait fondé un obit le 9 mai et le 2 juillet. On conserve de son passage à Verdun deux autres témoignages, son pontifical et son missel<sup>300</sup>.

---

293 Michaël George constate que, sur la période qu'il étudie, 45 % des chanoines qu'il a identifiés possèdent un autre bénéfice hors du chapitre verdunois (M. George, *Le chapitre cathédral...*, t. I, p. 236).

294 *Études sur la cathédrale de Metz...*, p. 393.

295 N. Volcyr, *L'histoire et recueil de la triumpante et glorieuse victoire...*, fol. 10. Il apparaît lui aussi dans la suite du cardinal de Lorraine où est mentionné « l'administrateur et souffragant de Verdun, abbe de Saint Vanne ».

296 *Histoire de Lorraine*, t. V, col. 570.

297 *Bibliothèque lorraine*, col. 773.

298 L. Germain de Maily, « La famille Gobert », p. CVIII.

299 J. Nicolas, « L'ancienne église de Stenay », dans *Bulletin mensuel de la société d'archéologie lorraine et du Musée historique lorrain*, t. 3, 1903, p. 57.

300 BM Verdun, ms. 94. Pour une description détaillée de ce manuscrit, voir V. Leroquais, *Les pontificaux manuscrits des bibliothèques publiques de France*, t. II, Paris, 1937, p. 421. Est également conservé son missel (BM Verdun, ms. 99). Je remercie vivement Michaël George de m'avoir aimablement transmis les deux portraits de Nicolas Goberti dans ces ouvrages.

**(23) GONNEVILLE Guillaume de, o. carm. († 1540)**

Suffragant de l'évêché de Thérouanne (1531-1540).

*Origines et formation.* – Originaire d'Arras, Guillaume de Gonneville fait profession chez les Carmes de la province de Belgique<sup>301</sup>. Il suit des études en théologie et devient professeur.

*Auxiliaire du cardinal de Lorraine.* – Il est nommé suffragant du diocèse de Thérouanne le 13 octobre 1531 avec le titre d'évêque *in partibus* de Damascène<sup>302</sup>. Il s'acquitte quinze jours après des taxes qu'il doit à la Chambre apostolique<sup>303</sup>. Il est à noter qu'à cette date Daniel Tayspil (55) est encore évêque auxiliaire à Thérouanne. Pourquoi Jean de Lorraine a-t-il demandé un deuxième suffragant au pape ? Est-ce parce que Tayspil ne peut plus remplir ses fonctions du fait de l'âge ou pour une autre raison ? La question reste pendante.

Dans le diocèse, Gonneville, comme les autres suffragants du cardinal, remplace ce dernier dans l'administration du spirituel. C'est ainsi qu'il installe, sans doute après lui avoir donné la bénédiction abbatiale, Engelbert d'Espagne, nouvel abbé de Saint-Bertin, vers le mois de mars 1532<sup>304</sup>. Cette année-là, il organise une procession et prêche en l'église Saint-Denis de Saint-Omer<sup>305</sup>. Le 30 avril 1534, il consacre à Merville la nouvelle église des Pauvres Religieuses du Saint-Esprit, tertiaires de saint Dominique, qui avaient été chassées de Thérouanne lors de l'invasion anglaise de 1513<sup>306</sup>.

Guillaume reste suffragant sous le successeur de Jean de Lorraine, François de Créquy. En effet, il officie encore comme suffragant de Thérouanne en juin 1539 lorsque le chapitre de Saint-Omer lui accorde l'autorisation de célébrer pontificalement en l'église Sainte-Aldegonde<sup>307</sup>. À cette occasion, il est toujours qualifié d'évêque de Damascène, ce qui est étonnant dans la mesure où, d'après Eubel, ce titre est passé à

---

301 *Bibliotheca carmelitana*, t. II, col. 919.

302 Eubel, t. III, p. 184.

303 U. Berlière, « Les évêques auxiliaires de Thérouanne », dans *Revue bénédictine*, t. 24, 1907, p. 82.

304 H. de Laplane, *Les abbés de Saint-Bertin d'après les anciens monuments de ce monastère*, t. II, Saint-Omer, 1833, p. 90-91.

305 O. Bled, *Regestes...*, p. 61, n° , 17 août 1532.

306 U. Berlière, « Les évêques auxiliaires... » , p. 82 ; O. Bled, *Regestes...*, p. 62, n° 2829 ; « Les évêques de Saint-Omer depuis la chute de Thérouanne : 1619-1708 », dans *Mémoires de la société des antiquaires de la Morinie*, t. 29, 1909, p. 206.

307 O. Bled, *Regestes...*, p. 63, n° 2833.

Simon du Puy en juillet 1532<sup>308</sup>.

*Mort.* – Il décède en 1540 à l'abbaye de Clairmarais où il est inhumé<sup>309</sup>. Un des ouvrages lui ayant appartenu faisait partie de la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Bertin au XVIII<sup>e</sup> siècle. Il s'agit d'un recueil d'homélies daté du dernier quart du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>310</sup>. Une mention a été ajoutée sur la page de garde qui fait face au dernier feuillet du manuscrit : « Dns. Sumreliug ed Ellivennog supocsipe Sunecsamad 1533 », ce qui, remis dans l'ordre, donne « Dominus Guilermus de Gonneville, episcopus Damascenus 1533 ».

**(24) GOUSCON Pierre, o. cluniac. († ap. 1551)**

Vicaire général des abbayes de Fécamp, de Saint-Ouen et de Marmoutier et de l'archevêché de Narbonne. Lettres de vicariat du 5 avril 1546.

*Origines et formation.* – Dom Jacques du Breul, historien de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, dit de Pierre Gouscon qu'il était d'origine turque<sup>311</sup>. Cette information, bien que surprenante, n'a été remise en cause ni par dom Yves Laurent<sup>312</sup> ni par Michel François. Gouscon fait des études en droit, à la fin desquelles il obtint le grade de docteur en droit canon<sup>313</sup>. Il entre dans l'ordre de Cluny dont il est religieux profès<sup>314</sup>.

*Carrière ecclésiastique.* – Pierre Gouscon se met d'abord au service de François de Tournon qui en fait son vicaire général à Saint-Germain-des-Prés. Pierre exerce vraisemblablement cette charge à partir de 1536<sup>315</sup>, dans un contexte de grande tension entre la communauté et l'abbé. Ses diverses interventions ne semblent pas avoir apaisé la situation et Michel François dit qu'il a commis « des maladresses »<sup>316</sup>. Il n'est

---

308 Eubel, t. III, p. 184.

309 U. Berlière, « Les évêques auxiliaires... », p. 82.

310 BM Saint-Omer, ms. 109. Voir la notice qui est consacrée à ce manuscrit dans la base Initiale du CNRS : <http://initiale.irht.cnrs.fr/codex/13223> (consulté le 30 mai 2021).

311 « Nazione Turca, ordine Benedictinus, ingenio disertus sed vita pravus atque inprimis libidine apud nuptas inuptasque passim diffluens » cité par M. François, *Le cardinal François de Tournon...*, p. 433.

312 Y. Laurent, « Le cardinal de Tournon, abbé commendataire de Saint-Germain-des-Prés et ses premiers successeurs », dans *Revue Mabillon*, t. 3, 1907, p. 270.

313 AD 76, 7 H 60.

314 Pièces justificatives n° 10, 11.

315 Y. Laurent, « Le cardinal de Tournon... », p. 270-273 ; V. Weiss, « La gestion domaniale à Saint-Germain-des-Prés : le cas d'un conflit de censive au XVI<sup>e</sup> siècle », dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. 172, 2014, p. 382.

316 M. François, *Le cardinal François de Tournon...*, p. 433.

cependant pas révoqué par Tournon qui l'emploie encore comme vicaire général et procureur dans les années 1540<sup>317</sup>.

Parallèlement, Pierre Gouscon détient plusieurs bénéfices. Il est curé de Saint-Saturny de Marrieu-sur-Yonne en 1541<sup>318</sup>. Il tient en commende le prieuré d'Étoile de 1536 au plus tard jusqu'en 1543<sup>319</sup>. Il est probable qu'il s'en démet au moment où il est pourvu du prieuré de Saint-Denis de La Chartre, membre de l'ordre de Cluny. Il y succède à Toussaint de L'Espinau et est nommé le 2 août 1543<sup>320</sup>.

*Auxiliaire du cardinal de Lorraine.* – Gouscon passe au service de Jean de Lorraine dans la deuxième moitié des années 1540. Il est institué vicaire général des abbayes de Fécamp et de Saint-Ouen le 5 avril 1546<sup>321</sup>. Il apparaît également à Narbonne le 10 avril 1547 quand il vient ratifier au nom du cardinal le statut capitulaire érigeant un second office de bedeau dans la cathédrale<sup>322</sup>. Enfin, il est présent à Marmoutier au moins en 1548<sup>323</sup>.

La multiplication de ses attributions tend à faire penser que Pierre Gouscon tient un rôle de premier plan dans l'entourage du cardinal entre 1543 et 1550. Il fait figure de principal conseiller, titre qu'il porte d'ailleurs en 1549<sup>324</sup>.

## (25) HAUSSONVILLE Georges d', o. s. b. († 1534)

Vicaire général de l'évêché de Metz (1534).

*Origines.* – La famille d'Haussonville appartient à la vieille noblesse lorraine et se

---

317 AN, MC, VIII, 69, bail de terre au Pré-aux-Clercs, 15 juin 1541 ; VIII, 70, bail des droits de justice de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés à Thiais, Choisy, Grignon, 19 juin 1542 ; VIII, 70, permission de tendre une corde au travers de la Seine au port de Grenelles, 7 février 143 (n. st.).

318 AN, MC, VIII, 68, 5 avril 1543 (n. st.).

319 Y. Laurent, « Le cardinal de Tournon... », p. 272. Il porte encore le titre de prieur d'Étoile dans un acte daté du 28 janvier 1543 (AN, MC, VIII, 70). Ce bénéfice est peut-être à identifier au prieuré d'Étoile-sur-Rhône.

320 B. Mouchel, « Le prieuré Saint-Denis de La Chartre », dans *Paris et Île-de-France. Mémoires*, t. 49, 1998, p. 28. Il n'est pas mentionné dans la liste des prieurs donnée par la *Gallia* (*Gallia*, t. VII, col. 553).

321 Pièce justificative n° 11.

322 *Bullae et statuta...*, p. 183-184. Il est appelé « Petro de Gosern, abbati Beati Dionysii in Gallia ». Son nom est très écorché et le scripteur s'est trompé dans la dénomination du bénéfice. Ce vicaire ne peut cependant pas être l'abbé de Saint-Denis en France puisque l'abbaye est tenue par Louis de Bourbon à cette date. Il faut donc corriger et lire Saint-Denis de La Chartre.

323 AD 37, 3 E 1/63 ; H 317, fol. 1.

324 Il est désigné de cette façon dans les lettres de vicariat de René des Buats (12) : « mons<sup>r</sup> le prieur de Saint Denis de La Chartre de Paris, conseiller et grand vicaire de mond. seigneur » (AD 76, 14 H 188).



réclame d'une illustre ascendance puisqu'elle prétend descendre de saint Arnoul, à l'instar des comtes de Bar<sup>325</sup>. Elle est depuis longtemps au service des ducs<sup>326</sup>. Jean d'Haussonville, le grand-père de Georges, est déjà sénéchal et maréchal de Lorraine<sup>327</sup> sous Charles II. Il gouverne le Barrois au nom de René d'Anjou pendant sa minorité<sup>328</sup> puis la Lorraine quand le duc est en captivité en Bourgogne<sup>329</sup>. Son fils Balthazar, le père de Georges, combat aux côtés de René II lors de la bataille de Nancy de 1477<sup>330</sup>. C'est donc assez naturellement que ses fils entrent au service des enfants de René : Jean est bailli de l'évêché de Metz de 1515 environ à 1545<sup>331</sup>, Simon gravite dans l'entourage d'Antoine de Lorraine<sup>332</sup> et Georges est un serviteur du cardinal Jean<sup>333</sup>.

*Carrière ecclésiastique.* – Georges d'Haussonville, comme son frère Claude – le prédécesseur d'Antoine de Narbonne (40) à l'évêché de Sisteron –, entre dans l'ordre de saint Benoît. Alors que son frère a fait profession en 1487 à Saint-Victor de Marseille<sup>334</sup>, il prononce des vœux au monastère de Moyenmoutier à une date que l'on ignore.

D'abord simple moine profès de l'abbaye, il obtient à la demande de l'abbé Guérard de

---

325 M. Parisse, *Noblesse et chevalerie en Lorraine médiévale : les familles nobles du XI<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle*, Nancy, 1982, p. 139 cité par P.-M. Mercier, *Les Heu...*, p. 235.

326 Dès le XIII<sup>e</sup> siècle, les seigneurs d'Haussonville sont présents à la cour de Lorraine. Voir M. Parisse, *La noblesse lorraine (XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle)*, vol. 1, th. de doct., lettres, univ. Nancy 2, Lille, 1976, p. 616.

327 Il signe comme sénéchal de Lorraine la déclaration par laquelle la noblesse lorraine s'engage à soutenir les filles de Charles II le 13 décembre 1425. Voir *Histoire de Lorraine*, t. V, col. 6.

328 G. Giuliano, C. Kraemer, « Réseau défensif et résidences princières dans le Barrois sous René I<sup>er</sup> d'Anjou », dans *René d'Anjou (1409-1480), pouvoirs et gouvernement*, dir. J.-M. Matz, N.-Y. Tonnerre, Rennes, 2011 ; nouv. éd. en ligne, 2019, note 44.

329 BnF fr. 31067, dossier 4732, fol. 5.

330 *Histoire de Lorraine*, t. V, col. 377.

331 Pour plus d'informations sur ce personnage, voir J.-B. Bezou, *Maximus cumulator episcopatum : le cardinal Jean de Lorraine évêque (1498-1550)*, mém. de master 2, histoire, dir. C. Michon, univ. Rennes 2, 2021, p. 60-62. Il n'a pas paru pertinent de reprendre dans le présent travail la notice que nous avons consacrée à Jean dans la mesure où le répertoire prosopographique concerne les vicaires généraux et les suffragants.

332 Il appartient à la compagnie qu'Antoine de Lorraine emmène avec lui lorsqu'il part en Italie pour rejoindre les armées de Louis XII au printemps 1509 (*Histoire de Lorraine*, t. V, col. 473).

333 L'un de leurs frères, Gaspard d'Haussonville († 1530) a été bailli de l'évêché de Toul (BnF, fr. 31067, dossier 4732, fol. 6) mais semble ne plus l'être sous l'épiscopat de Jean de Lorraine. En effet, s'il porte encore le titre de bailli de l'évêché de Toul en 1509 (A. Calmet, *Histoire généalogique de la maison Du Châtelet*, preuves p. CXVI), ce n'est plus le cas à partir de 1515 au moins dans la mesure où il est uniquement désigné comme étant le gouverneur de Blamont dans les actes où il apparaît (*ibid.*, p. CXXXI, CXXXVIII).

334 J. H. Albanès, *Gallia christiana novissima*, t. I, Montbéliard, col. 762. La présence d'un Lorrain en Provence ne surprend pas si on considère le fait que les d'Haussonville sont de fidèles serviteurs de la maison d'Anjou depuis les années 1430.

Gombeval des bulles de coadjutorerie le 22 juillet 1514<sup>335</sup>. C'est ainsi qu'il devient abbé à la mort de ce dernier le 11 mai 1524. Il conserve cette charge jusqu'à son décès survenu le 16 février 1534<sup>336</sup>. Pendant son abbatiat, il achève les travaux de réfection du cloître et fait voûter l'abbatiale.

Avant d'être élevé à l'abbatiat de Moyenmoutier, il s'était emparé en 1519 du prieuré de Saint-Quirin, membre dépendant de l'abbaye de Marmoutier en Alsace. Ce prieuré est situé à côté de la seigneurie de Turquestein, alors en possession des d'Haussonville<sup>337</sup>. Malgré les procédures engagées par l'ancien prieur devenu abbé de Marmoutier, Georges parvient à garder ce prieuré jusqu'à sa mort<sup>338</sup>. Il est par ailleurs pourvu en 1520 de la commende de Saint-Clément de Metz<sup>339</sup>, abbaye qu'il semble avoir bien administrée. En effet, d'après le cartulaire de l'abbaye, il a notamment racheté des biens qui avaient été engagés<sup>340</sup>. Il y reçoit Renée de Bourbon lorsque la duchesse vient à Metz en 1523<sup>341</sup>.

*Auxiliaire du cardinal de Lorraine.* – C'est au plus tard en mai 1525 que Georges d'Haussonville accède à la charge de vicaire général. Lorsque Nicolas Volcyr décrit la suite du cardinal lors de son entrée à Vic-sur-Seille, il mentionne l'« abbe de Moyen Moustier, grant vicaire de Metz »<sup>342</sup>, qui n'est autre que Georges. Il est possible qu'il soit déjà vicaire général lorsque le cardinal lui envoie les lettres à présenter aux chanoines de Toul par lesquelles il les informe qu'il s'est réservé les fruits de ce diocèse qu'il vient de résigner en faveur d'Hector d'Ailly (2) et qu'il a conservé un droit de regrès<sup>343</sup>. Les imbrications qui existent entre les clergés des deux diocèses rendent plausible le fait que le grand vicaire de Metz ait affaire avec le chapitre toulousain et cela ne signifie pas que

---

335 L. Jérôme, « L'abbaye de Moyenmoutier : étude historique. Deuxième partie : l'abbaye de Moyenmoutier du IX<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle », dans *Bulletin de la société philomatique vosgienne*, t. 25, 1899, p. 151. Cette date, établie à partir des archives vaticanes, permet de corriger celle avancée par dom Belhomme (H. Belhomme, *Historia Mediani in monte Vosago*, Strasbourg, 1724, p. 376).

336 *Ibid.*, p. 156. L'abbé Jérôme donne la date du 10 février pour la mort de Georges mais son épitaphe, retranscrite par dom Belhomme, indique qu'il est mort le 16 (H. Belhomme, *Historia...*, p. 380). Cette inscription confirme que les d'Haussonville sont à la fois des hommes du cardinal et du duc puisque Georges porte le titre de « conseiller de nostre souverain seigneur monseigneur le duc », sans doute plus honorifique que pourvu d'une réelle valeur politique.

337 D. Fischer, « Le prieuré de Saint-Quirin », dans *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine et du Musée historique lorraine*, 3e s. t. 3, 1875, p. 76.

338 *Ibid.*, p. 77-78.

339 *Gallia*, t. XIII, col. 871 ; *Histoire de Lorraine*, t. VII, col. 55.

340 Cité dans la *Gallia*, t. XIII, col. 872.

341 *Les chroniques de la ville de Metz*, p. 797.

342 N. Volcyr, *L'histoire et recueil de la triumpante et glorieuse victoire...*, fol. 10v.

343 *Histoire de Lorraine*, t. V, col. 611.

d'Haussonville soit vicaire général et pour Toul et pour Metz. Quoiqu'il en soit, il exerce encore cette charge en septembre 1528, lorsque l'abbesse de Sainte-Glossinde de Metz, Salmone du Châtelet, et une partie des religieuses de ce monastère envoient auprès du duc Antoine de Lorraine des commissaires pour les représenter dans un procès les opposant à l'administration épiscopale<sup>344</sup>. Est-ce encore le cas au moment de sa mort ? C'est vraisemblable.

**(26) HEYDEN Conrad de, o. carm. († 1532)**

Suffragant de l'évêché de Metz (1497-1518).

Conrad de Heyden et son successeur Conrad Payen (45)<sup>345</sup> ont souvent été confondus, notamment du fait que le premier décède après le second alors qu'il exerce avant lui la charge de suffragant. Nous suivons l'abbé Dorvaux qui ne les assimile pas<sup>346</sup> en s'appuyant sur l'*Histoire générale de Metz*.

*Origines et formation.* – D'après la *Bibliotheca carmelitana*, Conrad de Heyden est originaire d'Allemagne et a séjourné au couvent des carmes de Cologne. C'est peut-être là qu'il a étudié la théologie et obtenu le grade de maître<sup>347</sup>.

*Carrière ecclésiastique.* – Il est élevé à l'épiscopat le 7 janvier 1597 et reçoit le titre d'évêque de Nicopolis<sup>348</sup>. Par conséquent, ce ne peut être lui qui accueille l'empereur Maximilien à Metz en novembre 1492, comme l'affirment dom François et dom Tabouillot<sup>349</sup>. En revanche, il est à identifier au suffragant qui reçoit de concert avec l'évêque de Verdun<sup>350</sup>, le serment des chanoines de Metz lorsque ceux-ci sont investis de l'administration de l'évêché en 1505<sup>351</sup>.

*Auxiliaire du cardinal de Lorraine.* – Conrad de Heyden supplée Jean de Lorraine tout au long de sa minorité. De 1505 à 1518, il accomplit les fonctions qui incombent à

---

344 AD 54, B 436, fol. 11 ; A. Calmet, *Histoire généalogique de la maison Du Châtelet*, preuves, p. CXL.

345 Voir par exemple P.-É. Wagner, « Les auxiliaires... », p. 123-124.

346 N. Dorvaux, « Liste des suffragants de Metz », dans *Revue ecclésiastique de Metz*, 1921, p. 234-236.

347 *Bibliotheca carmelitana*, t. I, col. 353.

348 En cela, la *Bibliotheca carmelitana* (*ibid.*) et la *Hierarchia catholica* (Eubel. t. II, p. 202) concordent.

349 *HGM*, t. II, p. 691

350 À cette date, il s'agit de Warry de Dommartin. Cette disposition est fixée par les bulles d'Alexandre VI qui octroient à Jean de Lorraine la coadjutorerie de Metz (M. Meurisse, *Histoire...*, p. 599).

351 *Ibid.*, p. 600.

l'évêque. réside le service funèbre célébré à la cathédrale en l'honneur de Charles VIII, quelques mois après sa nomination<sup>352</sup>. C'est également lui qui officie lors de la messe pontificale célébrée à l'occasion du chapitre général des récollets de la province de France tenu en 1512<sup>353</sup>.

On le voit consacrer à plusieurs reprises des lieux de cultes. Ainsi, il bénit deux autels de l'abbatiale d'Hirsau le 28 mai 1502, sur ordre de Raymond Péraud, cardinal de Gurce et légat pontifical en Germanie<sup>354</sup>. Il consacre deux autels de l'église de Fricourt en 1505 et l'autel majeur de la nouvelle paroisse de Saint-Marcel de Metz en 1512<sup>355</sup>. Il bénit aussi les personnages. C'est ainsi qu'en 1510, il accorde la bénédiction abbatiale à Huguete d'Ivoire, nouvelle abbesse de Sainte-Marie-aux-Nonnains<sup>356</sup>.

En outre, Heyden est à la tête de l'officialité diocésaine d'après l'abbé Dorvaux<sup>357</sup>. Dans la mesure où l'official détient parfois la charge de vicaire général, on peut se demander si cela a été le cas pour Heyden. Il semble donc que ce dernier n'exerce pas des fonctions uniquement spirituelles mais occupe une place non négligeable dans l'administration diocésaine.

L'année de la majorité de Jean de Lorraine<sup>358</sup>, Conrad de Heyden abandonne sa charge. Selon dom François et dom Tabouillot, c'est en raison de son grand âge<sup>359</sup>. Puisqu'il ne décède qu'en 1532, on peut plutôt supposer qu'il a été démis de ses fonctions par le cardinal.

## (27) JANTE Odon de († 1528)

Vicaire général de l'évêché de Valence (1521-1523).

*Origines et formation.* – Odon de Jante est très probablement originaire d'une famille

352 « Le quinzième jour de may, on fist le service du roy Charles de France en la grant eglise de Mets par l'ordonnance de meisseigneurs de la cité et des seigneurs de chapistre. [...] Et chantait la grant messe le souffragant. » (*Les chroniques de la ville de Metz*, p. 624).

353 Philippe de Vigneulles, *Chronique*, éd. Charles Bruneau, t. IV, Metz : Société d'histoire et d'archéologie de la Lorraine, 1933, p. 122-124, cité par Clément Schmitt, « La bibliothèque des Récollets de Metz au moment de la suppression (1790) », dans *Les Cahiers lorrains*, 1992, p. 48-49.

354 J. Trithème, *Tomus II annalium Hirsaugiensium*, p. 594.

355 P.-É. Wagner, « Les auxiliaires... », p. 123.

356 *Ibid.*

357 N. Dorvaux, « Liste... », p. 235, note 1.

358 *Ibid.*, p. 235.

359 *HGM*, t. III, p. 13.

du Valentinois puisque ce patronyme revient régulièrement dans les archives de la Drôme : Pierre de Jante, notaire à Valence, a laissé un registre pour les années 1483-1496<sup>360</sup> ; un certain Jean de Jante tient l'officialité de l'évêché de Valence entre 1506 et 1511<sup>361</sup>. Odon est sans doute l'un de leurs parents. Par conséquent, il n'y a rien d'étrange à le retrouver parmi le clergé du diocèse de Valence et de Die. Il a suivi un cursus en droit puisqu'il détient le titre de docteur ès lois<sup>362</sup>.

*Carrière ecclésiastique.* – Odon de Jante devient chanoine de Saint-Apollinaire de Valence avant 1503. En effet, il est désigné à cette date vicaire général et official pendant la vacance du siège épiscopal qui suit la mort de Jean d'Espinay<sup>363</sup>. Il détient la dignité de précenteur au moment où il représente le chapitre devant le parlement de Grenoble, dans une affaire opposant les chanoines à l'évêque Gaspard de Tournon<sup>364</sup>. Il conserve très certainement sa prébende jusqu'à sa mort puisque le chapitre fait vendre ses biens aux enchères, vente dont le compte fut tenu par Barthélemy Darneys<sup>365</sup>.

D'après ce même document, Odon de Jante a appartenu au chapitre de la collégiale de Saint-Pierre de Bourg, près de Valence. Il a par ailleurs détenu la cure de Beauregard entre 1511 et 1528<sup>366</sup>. Il est attesté comme abbé de Saint-Félix en 1523 dans un rôle de décime<sup>367</sup>.

*Auxiliaire du cardinal de Lorraine.* – Odon de Jante est investi de la fonction de mandataire de Jean de Lorraine entre avril et décembre 1521 quand il accorde à Pierre Mayaud un délai pour prêter hommage pour la seigneurie de Montéleger<sup>368</sup>. Le 25 avril 1523, il est présent en tant que vicaire général lors de l'élection des nouveaux consuls de

---

360 AD 26, E 2548 (*non vidi*).

361 AD 26, E 2553 (*non vidi*).

362 R. Vallentin, « De l'ancienneté de l'usage des méreaux au chapitre de Saint-Apollinaire de Valence », dans *Bulletin de la société d'archéologie et de statistique de la Drôme*, t. 25, 1891, p. 151-152.

363 AD 26, E 2557 (*non vidi*). Jean d'Espinay décède le 3 janvier 1503 (Eubel, t. II, p. 262).

364 AD 26, E 2533, fol. 230, cité par R. Vallentin, « De l'ancienneté... », p. 151-152. L'affaire concerne la collation des cures dans la cité épiscopale.

365 R. Vallentin, « Jetons d'aumône valentinois à retrouver », dans *Bulletin de la société d'archéologie et de statistique de la Drôme*, t. 27, 1893, p. 52-53.

366 AD 26, E 2571 (*non vidi*).

367 J. de Font-Réaulx, « États administratifs et financiers du diocèse de Valence (suite) », dans *Bulletin de la société d'archéologie et de statistique de la Drôme*, t. 234, 1927, p. 69.

368 AD 26, E 2566 (*non vidi*). L'hommage est rendu par Pierre Mayaud le 21 décembre 1521 (AD 26, G 48, cité par A. Lacroix, « Le tramway de Valence à Crest (suite) », dans *Bulletin de la société d'archéologie et de statistique de la Drôme*, t. 41, 1907, p. 291).

Valence<sup>369</sup>.

*Mort.* – Les obsèques d’Odon sont célébrées le 26 novembre 1528. La date en est connue en raison de la mention qui en est faite dans le compte déjà évoqué de Barthélemy Darneys. Ce dernier verse 1 florin 10 gros à Guillaume Favergues, peintre de Valence, pour les écussons qu’il a réalisés à l’occasion des funérailles du chanoine<sup>370</sup>.

**(28) LA HAYE Valeran de († ap. 1542)**

Vicaire général de l’abbaye de Saint-Jean de Laon (1533-1535).

*Carrière ecclésiastique.* – Chanoine de la cathédrale de Laon, Valeran de La Haye devient doyen du chapitre en 1522<sup>371</sup>. Il exerce encore cette charge en 1530 puisque c’est à ce titre qu’il participe à la procession pour la libération des enfants de France organisée par l’abbé de Saint-Médard les 29 et 30 juillet de cette année-là<sup>372</sup>. D’après la *Gallia*, il délaisse cette dignité quelques temps après mais reste membre du chapitre et occupe la fonction de trésorier de 1537 à 1542.

*Auxiliaire du cardinal de Lorraine.* – La Haye prend possession de l’abbaye de Saint-Jean de Laon au nom de Jean de Lorraine le 31 mars 1533, en tant que vicaire général<sup>373</sup>. Il conserve très vraisemblablement cette fonction pendant les deux ans que dure l’abbatit du cardinal. En effet, il autorise en 1534 Pasquier Le Febvre, prévôt et trésorier de l’abbaye, de fonder en l’abbatiale de Saint-Jean un office solennel pour la fête de la présentation de la Vierge au Temple<sup>374</sup>.

**(29) LA MAGDELEINE DE RAGNY Jean de, o. cluniac. († 1537)**

Vicaire général de l’abbaye de Cluny (1529-1537).

---

369 AM Valence, BB 64 (*non vidi*).

370 R. Vallentin, « Les artistes valentinois à l’époque de la Renaissance », dans *Bulletin de la société d’archéologie et de statistique de la Drôme*, t. 30, 1896, p. 103.

371 *Gallia*, t. IX, col. 564.

372 C. Dormay, *Histoire de la ville de Soissons, et de ses rois, ducs, comtes et gouverneurs, avec un suite des évêques et un abrégé de leurs actions...*, vol. II, Soissons, 1644, p. 433. Il occupe une place éminente dans le cortège puisqu’il porte avec l’abbé d’Ourcamp la châsse de Saint-Grégoire qui vient juste avant la châsse de saint Sébastien, la plus importante par sa richesse.

373 BnF, lat. 12676, fol. 137v.

374 *Ibid.*, fol. 181v.

*Origines et formation.* – Jean de La Magdeleine est issu d'une branche des seigneurs de Ragny, famille de la noblesse bourguignonne d'ancienne extraction<sup>375</sup>. Il serait le fils de Jean de La Magdeleine et de Hénarde de Rosset.

Jean fait des études de droit au terme desquelles il obtient le grade de docteur<sup>376</sup>. Selon Pignot, il aurait été professeur de droit à Dole<sup>377</sup>. C'est tout à fait probable puisqu'il fut le premier proviseur du collège clunisien de la ville fondé par Antoine de La Roche<sup>378</sup>.

*Carrière ecclésiastique.* – Jean de La Magdeleine a-t-il commencé sa carrière ecclésiastique au sein du clergé séculier, comme l'affirme Pignot, qui fait de lui un « simple chanoine de Besançon »<sup>379</sup> ? Un dénommé Jean de La Madeleine est bien attesté dans les archives du chapitre métropolitain au début du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>380</sup>. Toutefois, aux dates où ce chanoine apparaît, notre Jean de La Magdeleine est déjà un personnage éminent de l'ordre de Cluny<sup>381</sup>. Il faut donc, selon nous, distinguer le chanoine et le moine.

Par conséquent, La Magdeleine est vraisemblablement moine profès de Cluny. Au cours de sa carrière, il obtient plusieurs bénéfices, dont La Charité-sur-Loire dont il est le prieur de 1504 à 1537<sup>382</sup>. Il y fait faire d'importants travaux : « il aurait refait à neuf le dortoir, reconstruit le clocher du chœur de Notre-Dame », ainsi que le portail du logis prieural et aurait transformé le bâtiment de l'infirmerie en 1533<sup>383</sup>. Il détient aussi la commende de l'abbaye de Saint-Rigaud et des prieurés de Charlieu et de La Madeleine de Charolles<sup>384</sup>. Dans la mesure où ses multiples bénéfices sont situés en ou aux marges de

---

375 La généalogie de cette famille a été établie par E. Bottet et al., *Une grande famille bourguignonne d'autrefois, les sires de La Madeleine, marquis de Ragny, éteints en ligne masculine au début du XIX<sup>e</sup> siècle*, Irigny : S. G. L., 1980.

376 *Statuts, chapitres généraux...*, t. VI, p. 47. Il est qualifié de « decretum doctore ». Dans d'autres comptes rendus du chapitre, on lit « utriusque juris doctore ».

377 J.-H. Pignot, *Un jurisconsulte au seizième siècle : Barthélemy de Chasseneuz, premier commentateur de la coutume de Bourgogne et président du parlement de Provence, sa vie et ses œuvres*, Paris, 1880, p. 25.

378 G. Charvin « L'abbaye et l'ordre de Cluny... (1) », p. 95.

379 *Ibid.*

380 AD 25, 1 B 253 : Jean de La Madeleine, chanoine de Besançon, 14-16 février 1504 ; G 190 : Jean de La Madeleine reçu grand chantre, 21 avril 1505 ; G 531, Jean de La Madeleine, grand chantre, 30 janvier 1525.

381 P. Racinet, *Crises et renouveaux : les monastères clunisiens à la fin du Moyen Âge*, Arras, 1997, p. 370. Il est par exemple procureur général de l'ordre en 1505 et 1506. Par ailleurs dom Charvin dit qu'il était « le bras droit de l'abbé Jean de Bourbon » (G. Charvin « L'abbaye et l'ordre de Cluny... (2) », p. 12).

382 R. de Lespinasse, *Cartulaire...*, p. 428.

383 M.-J. Garniche, « Le grand site de La Charité-sur-Loire... », p. 81.

384 *Gallia*, t. IV, col. 1171.

la Bourgogne, on peut penser que l'assise sociale de Jean n'a pas été sans influence sur ces nominations<sup>385</sup>. Son rôle au sein des institutions clunisiennes a également dû le favoriser.

On ignore à quelle date Jean de La Magdeleine fut pourvu du grand priorat de Cluny. Il exerce déjà cette charge sous l'abbatiat d'Aymar Gouffier<sup>386</sup> dont il fut le malheureux compétiteur en 1518<sup>387</sup>. C'est à ce titre qu'il préside presque toutes les sessions du chapitre général de l'ordre de 1519 à 1537<sup>388</sup>. À plusieurs reprises, il est attesté comme vicaire général de l'abbé, notamment en 1523.

*Auxiliaire du cardinal de Lorraine.* – Après la mort d'Aymar Gouffier et sa nomination à l'abbaye de Cluny, Jean de Lorraine maintient en fonction Jean de La Magdeleine, qui conserve les mêmes prérogatives, en particulier lors des sessions du chapitre général de l'ordre.

*Mort.* – Jean de La Magdeleine décède le 17 avril 1537 en son prieuré de La Charité-sur-Loire<sup>389</sup>. Il avait fondé en 1524 la collégiale Saint-Nizier à Charolles dont le chapitre était constitué d'un primicier, d'un chantre et de douze chanoines<sup>390</sup>.

### (30) LA PORTE Pierre de († 1551)

Suffragant de l'évêché d'Albi (1520-1551).

*Origines et formation*<sup>391</sup>. – Pierre de La Porte est né à Montreuil-sur-Mer<sup>392</sup>. Étudiant en théologie de l'université de Paris, il est licencié en février 1516 et obtient le grade de docteur en novembre de la même année. Au cours de ses études, il fréquente le collège du Cardinal-Lemoine, dont il a peut-être été l'un des régents. Il s'intitule procureur du collège en 1512. Il appartient au cercle de Lefèvre d'Étaples, de Beatus Rhenanus et de

385 Le fait que trois membres de la famille se succèdent à la tête de l'abbaye Saint-Rigaud tend à le montrer (F. Cucherat, *Abbaye de Saint-Rigaud dans l'ancien diocèse de Mâcon : ses premiers temps, son esprit, sa fin, ses abbés*, Mâcon, 1853, p. 48-49).

386 *Statuts, chapitres généraux...*, t. VI, n° 523, p. 46-47, chapitre général tenu du 15 au 19 mai 1519.

387 G. Charvin « L'abbaye et l'ordre de Cluny... (1) », p. 111. Élu par les moines le 19 avril, il est contraint de se désister à la demande du roi. Voir aussi L. Madelin, *Les premières applications...*, p. 360-385.

388 Voir annexes, tableau 4.

389 G. Charvin « L'abbaye et l'ordre de Cluny... (2) », p. 12.

390 Voir la notice établie par Vincent Tabbagh dans la base des collégiales séculières de France (<<http://vafl-s-applirecherche.unilim.fr/collegiales/?i=fiche&j=368>>).

391 Pour cette section, voir J. K. Farge, *Biographical register...*, n° 397, p. 377-378.

392 O. Cabayé, *Albi au XVI<sup>e</sup> siècle...*, p. 809.



Josse Clichtove.

*Carrière ecclésiastique.* – Après ses études à Paris, Pierre de La Porte est d'abord pourvu de bénéfices sis dans le diocèse de Thérouanne. En 1517, il est chanoine de la collégiale d'« Hiserino »<sup>393</sup>, curé de Saint-Pierre de Humbert et titulaire de la chapelle Saint-Gille à Saint-Omer.

On ignore les raisons qui l'ont conduit à quitter le nord du royaume pour aller poursuivre sa carrière à Albi. Il est nommé suffragant de ce diocèse le 8 août 1520, reçoit un indult pour y exercer pontificalement et touche une pension prélevée sur les revenus de l'évêché<sup>394</sup>. Il est vraisemblable qu'il ait reçu cette charge à la demande du cardinal de Boisy.

À Albi, il cumule les charges. À partir de 1523, il détient la pénitencerie du chapitre cathédral puis devient théologal. Il est vicaire général pour le temporel et le spirituel, de concert avec Claude de Montdor et Antoine de Aye, durant la vacance du siège qui précède l'élection d'Aymar Gouffier<sup>395</sup>. Comme chanoine, il participe à l'élection du cardinal Duprat<sup>396</sup>. Il est curé de Saint-André de Lèjos lorsqu'il fait son testament en 1548 et détient encore ce bénéfice en 1549<sup>397</sup>.

À plusieurs reprises, il joue un rôle de premier plan dans la vie du diocèse. Le 25 février 1535 (n. st.), c'est lui qui préside la procession solennelle ordonnée par François I<sup>er</sup> en réparation de l'affaire des Placards, « habillé en pontificat, avec la crosse et la mitre »<sup>398</sup>. En juillet 1535, il accueille sur les marches de la cathédrale Sainte-Cécile le roi et la reine de Navarre lors de leur passage dans la cité<sup>399</sup>.

*Auxiliaire du cardinal de Lorraine.* – Selon Olivier Cabayé, La Porte « fut «pénitencier et vicaire général au temporel et au spirituel de tous les évêques qui ne résidaient pas », de

---

393 J. K. Farge, *Biographical register...*, n° 397, p. 377. Ce nom ne correspond à aucune des collégiales connues du diocèse. Peut-être s'agit-il d'une déformation du nom latin d'Aire-sur-la-Lys.

394 Eubel, t. III, p. 100. Il est pourvu de l'évêché d'Albe en Hongrie qui n'est pas encore tombé *in partibus infidelium*. Il reçoit une dispense pour ne pas y résider.

395 BnF, Doat 112, fol. 298.

396 *Ibid.*, fol. 425.

397 AD 81, 6 E 13/50 fol. 295v.

398 Pour une description de cette cérémonie, voir AD 81, EDT, AA 4, fol. 120, cité par O. Cabayé, *Albi au XVI<sup>e</sup> siècle...*, p. 40-42 ; BnF, Doat 104, fol. 313-321, mémoire de la procession générale faite dans la ville d'Alby pour l'extirpation de l'hérésie de Luther suivant l'ordonnance de Sa Majesté, 25 février 1535 (n. st.).

399 BnF, Doat 104, fol. 329.

1523 à 1551<sup>400</sup>. Il faut donc le compter parmi les auxiliaires de Jean de Lorraine, qui l'aura maintenu dans ses fonctions de suffragant et peut-être de vicaire<sup>401</sup>.

*Mort.* – Son testament, rédigé quelques années avant sa mort, est intéressant : le montant assez considérable des legs<sup>402</sup> démontre que La Porte avait du bien et sans doute a-t-il été un bon administrateur. Il décède le 18 décembre 1551 et est enterré à Albi dans la chapelle de la pénitencerie, avec cette épitaphe : « Hic jacet reverendus pater in Christo, Petrus de Porta, episcopus Albiensis, doctor in sacra theologia et canonicos penitentiarias bujus eclesiae. Obiit XVIII decembris 1551 »<sup>403</sup>.

### (31) LAYE Gabriel de († 1558)

Vicaire général de l'évêché d'Albi (1539-).

*Origines.* – Gabriel de Laye est issu d'une famille de notables nîmois. Son frère Jacques, décédé aux alentours de mars 1528, est procureur du roi à Nîmes<sup>404</sup> et transmet cette charge à son fils Jean<sup>405</sup>. Jeanne, la nièce de Gabriel, épouse en février 1531<sup>406</sup> Antoine Arlier, humaniste et consul de cette ville. Ce dernier entretient des contacts et, semble-t-il, une correspondance avec Antoine de Narbonne (40)<sup>407</sup>. Il n'est donc pas impossible que ce soit par le truchement de l'évêque de Sisteron que Gabriel de Laye soit passé au service de Jean de Lorraine.

*Carrière ecclésiastique.* – Sa carrière ecclésiastique commence dans la région de Nîmes. Il reste d'ailleurs attaché à cette ville, même après avoir accédé au vicariat, puisqu'il y

400 O. Cabayé, *Albi au XVI<sup>e</sup> siècle...*, p. 44.

401 Le 14 juillet 1544, il est qualifié de « chanoine et pénitencier de Sainte-Cécile, évêque d'Albe » (A. Vidal, *L'ancien diocèse d'Albi...*, p. 93, n° 600). Sans doute est-il toujours suffragant. En revanche, il n'est pas certain qu'il détienne le vicariat général.

402 Les diverses donations, fondations d'obit et autres legs s'élèvent à plus de 4 000 livres (« Le testament de Pierre Delaporte, docteur en théologie, évêque d'Albe et coadjuteur d'Albi », dans *Revue du Tarn*, t. 3, 1881, p. 320-322).

403 H. Crozes, *Monographie de la cathédrale d'Albi*, 3<sup>e</sup> éd., Toulouse-Albi, 1861, p. 176.

404 *Correspondance d'Antoine Arlier, humaniste languedocien (1527-1545) : édition critique du ms. 200 de la Bibliothèque Méjanes d'Aix-en-Provence*, éd. J. N. Pendergrass, Genève, 1990, p. 57.

405 AD 30, E 728 (*non vidi*).

406 *Correspondance d'Antoine Arlier...*, p. 22. Leur contrat de fiançailles, passé devant le notaire Jean Nicot, est daté du 15 janvier 1530. Voir A. Puech, « Un ami d'Étienne Dolet (1506-1545) », dans *Revue du Midi*, t. 12-2, 1892, p. 394.

407 *Correspondance d'Antoine Arlier...*, p. 112, n° 40, s. d. La lettre est adressée à Antoine de Narbonne (40) : « Anto. Arlerius reverendo patri a Narbona Sistariensi episcopo S. » Peut-être se sont-ils rencontrés lors des sessions des états de Languedoc tenues à Nîmes, comme celle de l'automne 1531 que préside le futur évêque de Sisteron (*HGL*, vol. XI, p. 232).

possède une maison<sup>408</sup> dans laquelle il réside lors de la décennie 1540<sup>409</sup>. Pourvu du prieuré de Saint-Martin de Ligaujac, il l'échange en 1528 contre celui de Baucels, que détenait alors André de Chana, dit de Laye<sup>410</sup>. Il semble le conserver au moins jusqu'au mois d'octobre 1545 puisqu'il passe à cette date une convention avec Jean Gibert et François de Ginestous pour en arrenter les fruits<sup>411</sup>.

En parallèle, Gabriel de Laye obtient l'abbaye cistercienne de Valsainte, au diocèse d'Apt. Sa nomination ou élection est contestée par Jean de Clermont et l'affaire est portée devant le Grand Conseil qui tranche en sa faveur. Un mandement est en effet adressé au parlement de Provence pour que soit exécuté l'arrêt le confirmant dans sa possession de l'abbaye<sup>412</sup>. Son cursus se poursuit à Albi où il devient chanoine en 1546<sup>413</sup> et archiprêtre de Lisle-d'Albigeois<sup>414</sup>.

*Auxiliaire du cardinal de Lorraine.* – Devenu vicaire général en 1539<sup>415</sup>, Gabriel ne semble pas avoir été un bon administrateur. Ayant pris goût au pouvoir que lui confère sa charge, il en abuse<sup>416</sup>. En 1539, il laisse ses serviteurs maltraiter des habitants d'Albi et aurait dit qu'« il nous fault batre et thuer ces meschans bogres et coquynailhe d'Alby »<sup>417</sup>. L'affaire remonte au roi. François I<sup>er</sup> demande au sénéchal de Carcassonne de prendre sous sa protection les Albigeois, tandis que le cardinal de Lorraine met à pied son vicaire, qui ne réapparaît dans ce rôle que sept ans après<sup>418</sup>. L'inimitié entre le

---

408 AD 30, E 858 (*non vidi*), 9 septembre 1548 : Martin Giraud reçoit la charge de garde du sel du port de Saint-Gilles en la maison de Gabriel de Laye, abbé de Valsainte.

409 AD 30, E 769 (*non vidi*), 3 juin 1549 : Antoine Eyroux, prêtre de Simiane, qui, par ailleurs, agit plusieurs fois comme procureur de Gabriel de Laye, est nommé recteur d'une chapellenie de l'église Notre-Dame de Nîmes et est dit demeurer avec Gabriel.

410 AD 30, E 711 (*non vidi*). La procédure semble avoir pris un peu de temps : le 3 avril 1527, André passe une procuration pour résigner son bénéfice entre les mains du pape en vue de l'échange. Toutefois, les deux parties établissent à nouveau une procuration le 6 février 1528.

411 AD 30, E 764 (*non vidi*).

412 CAF, t. III, n° 8585, 28 juillet 1536.

413 O. Cabayé, *Albi au XVI<sup>e</sup> siècle...*, p. 811.

414 Ce titre ne correspond plus au XVI<sup>e</sup> siècle à une fonction dans le diocèse mais est rattaché à une cure. Voir *Pouillés de la province de Bourges*, p. CXI. De Laye détient ce bénéfice depuis juin 1543 et l'arrente pour 322 livres (A. Vidal, *L'ancien diocèse d'Albi...*, p. 216, n° 1309).

415 O. Cabayé, *Albi au XVI<sup>e</sup> siècle...*, p. 811.

416 *Ibid.*, p. 261-262 : « on voit le vicaire général succomber à la tentation et se comporter en petit potentat local ».

417 AD 81, 4 EDT, FF 96, cité par *ibid.*, p. 261.

418 *Ibid.* En réalité, Gabriel de Laye est désigné dès 1544 comme vicaire général lorsque Jean Pujol se présente devant lui pour demander la collation de la cure de Saint-Étienne d'Albi (A. Vidal, *L'ancien diocèse d'Albi...*, p. 196, n° 1339).

vicaire général et la ville ne cesse cependant pas. En 1553, les habitants adressent à Louis de Guise, qui a succédé à son oncle en 1550, des remontrances contre Gabriel de Laye qui serait intervenu dans l'élection des consuls. Celui-ci récidive toutefois l'année suivante, ce qui déclenche une procédure pour casser l'élection. Pour justifier la nécessité d'une enquête, le syndic de la ville avance qu'il existe des liens de parenté entre quatre des six consuls. En réalité, il n'a d'autre but que d'annuler une élection manipulée par le vicaire général dans la mesure où il n'est pas rare que des consuls soient parents, sans que cela ne soulève de protestations<sup>419</sup>.

En dépit des critiques, Gabriel n'est pas désavoué par les Lorraines puisqu'il conserve sa charge jusqu'à son décès<sup>420</sup>. On peut l'expliquer par le fait qu'il est probablement appartenu à l'entourage du cardinal Jean<sup>421</sup>.

*Mort.* – Il décède le 4 novembre 1558 d'après l'obituaire d'Alphonse d'Elbene<sup>422</sup>. Il semble, en tout cas, avoir été un personnage d'une certaine importance, si l'on se réfère à une lettre de Jean de Boysonné, professeur de droit de l'université de Toulouse et membre de la République des lettres. Dans cette lettre adressée à Jean de Monluc, alors évêque de Valence, Boysonné dit qu'il dit qu'il pourrait se recommander à l'abbé de Valsainte face aux calomnies que l'on a rapportées à son sujet au cardinal Charles de Lorraine<sup>423</sup>.

### (32) LENONCOURT Philippe de († 1538)

Vicaire général de l'archevêché de Reims (1532-1538).

*Origines.* – Philippe de Lenoncourt issu de la branche des Lenoncourt de Loches<sup>424</sup>.

---

419 O. Cabayé, *Albi au XVI<sup>e</sup> siècle...*, p. 55-56.

420 Il est encore attesté comme vicaire général en 1558 (AD 81, 3 E 3/222, fol. 176, cité par O. Cabayé, *Albi au XVI<sup>e</sup> siècle...*, p. 811).

421 Il apparaît dans les mentions hors teneur d'un acte du cardinal émis à Yerres le 22 mars, qui ne concerne pas l'évêché d'Albi mais l'abbaye de Fécamp (AD 76, 7 H 287).

422 *Les obituaires du chapitre cathédral d'Albi*, dir. J. Favier, J.-L. Lemaitre, Paris, 2007, p. 162. C'est la même date qu'indiquent les auteurs de la Gallia qui avaient probablement consulté la même source (*Gallia*, t. I, col. 383).

423 H. Jacoubet, « La correspondance de Jehan de Boyssoné (suite et fin) », dans *Annales du Midi*, t. 43, 1931, p. 71, n° CCL. Force est de reconnaître que l'analyse que donne Jacoubet de cette lettre n'est pas claire et que les identifications ne sont pas certaines. Quoi qu'il en soit, le fait que Gabriel de Laye soit mentionné montre que ce n'est pas un personnage totalement secondaire.

424 *HGC*, t. II, p. 66.

De ce fait, il est un cousin éloigné de Robert de Lenoncourt (33)<sup>425</sup>.

*Carrière ecclésiastique.* – À la lecture de l'*Histoire généalogique* du père Anselme, on apprend qu'il est chanoine et vidame de Reims en 1518. D'après dom Marlot, il conserve cette dernière charge jusqu'en 1532, date à laquelle il l'échange avec son cousin Robert, très certainement contre la dignité de trésorier<sup>426</sup>.

Au sein de l'archidiocèse de Reims, il a peut-être exercé la fonction de doyen de Cernay-en Dormois dans la mesure où c'est lui qui signe l'acte de visite de ce doyenné en 1534<sup>427</sup>. Il fut également curé de Châtel-Saint-Germain jusqu'en 1538, date non pas de sa résignation comme l'affirme le père Anselme, mais plus vraisemblablement de sa mort, si l'on suit dom Marlot<sup>428</sup>.

*Auxiliaire du cardinal de Lorraine.* – Après avoir pris possession du siège archiépiscopal, Jean de Lorraine nomme Philippe de Lenoncourt vicaire général de Reims, de concert avec Robert de Lenoncourt (33)<sup>429</sup>.

### (33) LENONCOURT Robert de († 1561)

Vicaire général pour l'ensemble des bénéfices de Jean de Lorraine (1533).

*Origines et formation.* – Robert de Lenoncourt descend de l'une des plus anciennes familles de Lorraine<sup>430</sup>, qui est passée depuis le XV<sup>e</sup> siècle au service du roi de France, tout en restant fidèle à son duc<sup>431</sup>. Ainsi, le père de Robert, Thierry IV, est à la fois possessionné dans le duché<sup>432</sup> et officier du roi de France<sup>433</sup>. Son oncle, Robert I<sup>er</sup> de

---

425 Pour trouver un ancêtre commun en lignée paternelle entre Robert et Philippe, il faut remonter à Gérard II de Nancy, mort à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle (*ibid.*, p. 54).

426 G. Marlot, *Histoire de la ville, cité et université de Reims, métropolitaine de la Gaule Belgique, divisée en douze livres contenant l'état ecclésiastique et civil du païs*, éd. Académie de Reims, t. I, Reims, 1843, p. 668, 678.

427 *Répertoire des visites pastorales de la France, première série : anciens diocèses jusqu'en 1790*, t. III, éd. CNRS, Paris, 1983, p. 415.

428 *HGC*, t. II, p. 66 ; G. Marlot, *Histoire...*, t. I, p. 668.

429 G. Marlot, *Histoire...*, t. I, p. 297.

430 Sur la généalogie des Lenoncourt, voir *HGC*, t. II, p. 52-69 ; BnF, fr. 29934, dossier 10496.

431 Sur les officiers lorrains présents en Champagne dont font partie cette branche des Lenoncourt, voir L. Dauphant, « Construire un État territorial lorrain... », p. 23-24.

432 Thierry de Lenoncourt rend hommage à René II en 1499 pour les biens sis en Lorraine que ses frères et lui ont reçu de l'héritage de Jean de Baudricourt (*HGC*, t. II, p. 57).

433 Il obtient de Charles VIII la charge de bailli de Vitry en 1496, charge dans laquelle il succède à son frère Claude (*ibid.*).

Lenoncourt est archevêque de Reims de 1509 à 1532<sup>434</sup>.

On ignore où Lenoncourt fit ses études mais il était licencié en droit civil et canonique en 1533<sup>435</sup>.

*Carrière ecclésiastique.* – La liste des bénéfices détenus par Robert de Lenoncourt n'est pas évidente à dresser tant elle est longue. L'influence de son oncle l'archevêque lui permet d'obtenir un canonicat au chapitre cathédral de Reims. Il est l'un des dignitaires du chapitre puisqu'il est pourvu de la trésorerie jusqu'en 1532, date à laquelle il s'en démet en faveur de Philippe de Lenoncourt (32). Il faut ajouter que Robert I<sup>er</sup> lui avait transmis en 1522 l'abbaye de Saint-Rémi de Remis<sup>436</sup>, l'une des plus prestigieuses et des riches du royaume<sup>437</sup>.

Il est nommé à un premier évêché en 1535 quand le roi demande pour lui celui de Châlons<sup>438</sup>. Il s'en démet en mai 1550 en faveur de son neveu mais en conserve l'administration tant que ce dernier n'a pas été consacré. Le cardinal Charles de Lorraine lui transmet l'évêché de Metz en avril 1551<sup>439</sup> à la fois pour se conformer aux décrets du pape sur le cumul épiscopal mais surtout dans un but politique<sup>440</sup>. Selon Roger Aubert, Lenoncourt démissionne en 1555 en protestation des empiètements de Henri II sur les prérogatives temporelles de l'évêque<sup>441</sup>. Il est dédommagé par l'archevêché d'Embrun le 13 mars 1556, qu'il ne conserve que quelques mois puisqu'il est transféré à Auxerre le 30 octobre suivant, après le décès de François de Dinteville. En février 1560, il se démet de ce dernier diocèse en faveur de son neveu Philippe et obtient en compensation l'archevêché d'Arles<sup>442</sup>.

---

434 Eubel, t. III, p. 284-285.

435 BnF, fr. lat. 12863, fol. 33.

436 Le père Anselme donne la date de 1532 (*HGC*, t. II, p. 379). Il faut lui préférer celle de 1522 donnée par dom Anselme Le Michel (BnF, lat. 13819, fol 185v) et que suit à peu près la *Gallia* qui donne 1523 (*Gallia*, t. IX, col. 238).

437 Elle est honorée du titre d'*archimonasterium* (C. du Cange, *Glossarium mediae et infimae latinitatis*, t. I, col. 368a, art. « Archimonasterium »).

438 Eubel, t. III, p. 158. Il y est nommé le 10 mai.

439 Il est très probable que cette résignation soit le fruit d'un échange entre Metz et l'abbaye Saint-Rémi de Reims. Il permet au cardinal Charles de réunir l'abbaye à la mense archiépiscopale et d'augmenter ses revenus (BnF, fr. 17653 fol. 434).

440 *Ibid.*, p. 242 ; S. Simiz, « Le cardinal de Lorraine et la Lorraine », p. 179, note 10.

441 R. Aubert, « Lénoncourt, Robert de (3) » dans *DHGE*, t. XI, col. 500-501. Il dit par ailleurs que Lenoncourt « s'appliqua avec zèle à ses devoirs pastoraux ». Si l'on considère en outre son souci de bonne gestion financière du temporel (voir *supra*, p. 171-172), on peut affirmer qu'il fut tout sauf un homme de paille.

442 Eubel, t. III, p. 190 (Embrun), p. 125 (Auxerre), p. 116 (Arles), ; R. Aubert, « Lénoncourt, Robert de (3) »

Il suit une trajectoire tout aussi brillante comme abbé commendataire, commencée en 1523, comme nous l'avons dit. On le trouve ainsi abbé de Saint-Philibert de Tournus (1530-1537) qu'il échange avec François de Tournon contre l'abbaye de Beaulieu-en-Argonne (1537-1554), de Saint-Martial de Limoges (1543-1551), de Mouson (1545), de Saint-Martin de Laon (1546-1551), de Barbeau (1550-1558) et de Cormery (1550-1557) et de Beaupré (1551)<sup>443</sup>. Le patronage du cardinal de Lorraine lui permet d'obtenir un nombre conséquent de prieurés clunisiens. C'est ainsi qu'il succède à Jean de La Magdeleine (29) comme prieur commendataire de La Charité-sur-Loire<sup>444</sup>. Il détient également ceux de Beaulieu, de Contamine, de Margerie, de Nanteuil et de Saint-Leu d'Esserent<sup>445</sup>.

Enfin, c'est grâce à l'intervention du cardinal de Lorraine, qui demande pour Robert le chapeau de cardinal à Paul III<sup>446</sup>, que ce dernier est créé cardinal du titre de Sainte-Anastasia lors du consistoire du 20 décembre 1538<sup>447</sup>.

*Auxiliaire du cardinal de Lorraine.* – Il entre très tôt au service de Jean de Lorraine qui en fait son vicaire général à Reims en 1532 puis pour l'ensemble de ses bénéfices en 1533<sup>448</sup>. C'est à ce titre que Robert intervient à Toul en 1535, comme le montre une mention dans un registre de l'officialité de ce diocèse<sup>449</sup>.

Par ailleurs, il appartient à l'entourage du cardinal de Lorraine dont il semble très proche. Marguerite de Navarre le qualifie en effet de « maestro di casa »<sup>450</sup> de Jean.

dans *DHGE*, t. XI, col. 500-501.

443 Les dates ont été extraites des différents tomes de la *Gallia*.

444 R. de Lespinasse *Cartulaire...*, p. 428.

445 P. Racinet, *Crises et renouvellements...*, p. 381.

446 L'affaire fait l'objet de négociations répétées entre Jean de Lorraine et le Saint-Siège. Voir *ANG*, t. I, n° 13, Ambrogio Ricalcato à Rodolfo Pio di Carpi, Rome, 13 mars 1535 ; n° 16, Rodolfo Pio di Carpi à Ambrogio Ricalcato, Évreux, 19 mars 1535 ; n° 57, Rodolfo Pio di Carpi à Ambrogio Ricalcato, Langres, 26 septembre 1535 ; n° 64, Ambrogio Ricalcato à Rodolfo Pio di Carpi, Rome, 14 octobre 1535 ; n° 78, Rodolfo Pio di Carpi à Ambrogio Ricalcato (Dijon, 23 novembre 1535) ; n° 93, Rodolfo Pio di Carpi à Ambrogio Ricalcato, Tournus, 6 janvier 1536 ; n° 121, Rodolfo Pio di Carpi à Ambrogio Ricalcato, Montplaisant, 28 février 1536 ; n° 183, Ambrogio Ricalcato à Rodolfo Pio di Carpi, Rome, 8 décembre 1536 ; n° 191, Rodolfo Pio di Carpi à Ambrogio Ricalcato, Paris, 6 janvier 1537 ; n° 192, Rodolfo Pio di Carpi à Ambrogio Ricalcato, Paris, 14 janvier 1537 ; n° 196, Rodolfo Pio di Carpi à Ambrogio Ricalcato Paris, 30 janvier 1537 ; n° 235, Filiberto Ferrerio à Ambrogio Ricalcato, Melun, 20 juin 1537.

447 Eubel, t. III, p. 25.

448 BnF, lat. 12863, fol. 33-34v.

449 BnF, NAL 1516, foi et hommage reçu par Robert de Lenoncourt, vicaire général de Jean de Lorraine, administrateur de l'évêché de Toul, d'Alix Nigault, veuve d'Aubertin Picart, demeurant à Leville, pour tous les biens qu'elle peut tenir dépendant de l'évêque, à elle échue par le décès d'Isabelle de Blenoddevant, femme de Colin Nigault, 23 mars 1535 (n. st.).

450 *ANG*, t. III, n° 50, Girolamo Recanati Capodiferro à Alexandre Farnèse, Paris, 23 janvier 1542.

Lorsque Jean de Lorraine ne séjourne pas à la cour, il lui arrive de faire halte à l'abbaye de Saint-Rémi de Reims détenue par Lenoncourt<sup>451</sup>. Ce dernier remplit plusieurs missions diplomatiques pour les Lorraines. Il se rend par exemple en Espagne en 1538 pour négocier avec Charles Quint le mariage de François de Lorraine, fils d'Antoine, et Christine de Danemark<sup>452</sup>. En 1541, les Lorrains qui sont à la cour de François I<sup>er</sup> songent à l'envoyer à Rome en éclaireur alors qu'est négocié le mariage de François de Guise avec la nièce du pape<sup>453</sup>. De 1547 à 1549, il est également à Rome pour préparer le terrain en faveur de Jean de Lorraine en vue du prochain conclave<sup>454</sup>.

### (34) LIGNIÈRES Guillaume de († 1557)

Vicaire général de l'évêché de Nantes (1545-1546).

*Origines.* – La famille de Lignières n'est pas originaire du diocèse de Nantes mais appartient à la noblesse du diocèse de Rennes<sup>455</sup>. Les seigneurs de Lignières ont fait édifier une chapelle vers le début du XVI<sup>e</sup> siècle dans l'église paroissiale de Saint-Hilaire-des-Landes<sup>456</sup>. Guillaume de Lignières y fonde d'ailleurs une chapellenie de sept chapelains à laquelle il donne une rente de 100 livres<sup>457</sup>.

*Fonctions civiles.* – Déjà conseiller aux Grands Jours de Bretagne dès 1532, Guillaume de Lignières fait partie des premiers conseillers du parlement de Bretagne érigé par Henri II en mars 1554 (n. st.). Il y est nommé le 13 juillet de cette même année et reçu le 2 août<sup>458</sup>. Il appartient à ce corps jusqu'en 1556, date à laquelle il devient conseiller honoraire.

*Carrière ecclésiastique.* – Lignières obtient à une date inconnue un canonicat à la cathédrale Saint-Pierre de Rennes, où il fonde un obit<sup>459</sup>. Il est pourvu d'une prébende

---

451 ANG, t. VI, n° 38, Girolamo Dandino au cardinal de Santa-Fiora, Reims, 14 novembre 1546.

452 G. Zeller, *La réunion...*, t. I, p. 287.

453 ANG, t. III, n° 11, Girolamo Dandino à Alexandre Farnèse, Fontainebleau, 20 janvier 1541.

454 L. Romier, *Les origines politiques des guerres de Religion*, t. I, p. 126, cité par G. Zeller, *La réunion...*, t. I, p. 286-287.

455 F. Saulnier, *Le parlement de Bretagne...*, p. 580.

456 Dans le pouillé du diocèse de Rennes achevé en XV<sup>e</sup> siècle, le patron de l'église n'est pas mentionné. Il n'est donc pas impossible qu'il s'agisse des seigneurs du lieu et peut-être des Lignières (*Pouillés de la province de Tours*, p. 177).

457 A. Guillotin de Corson, *Pouillé...*, t. VI, p. 76.

458 F. Saulnier, *Le parlement de Bretagne...*, p. 580.

459 A. Guillotin de Corson, *Pouillé...*, t. I, p. 227.



canoniale à Nantes entre 1516<sup>460</sup> et 1525, date à laquelle il est archidiacre de La Mée au plus tard en 1525<sup>461</sup>. Il s'agit d'une dignité importante dans la mesure où le diocèse n'est divisé qu'en deux archidiaconés<sup>462</sup>. C'est encore le titre qu'il porte en 1545-1546, bien qu'il ne semble pas avoir occupé en continu cette charge. En effet, pendant la vacance du siège entre la mort de Louis d'Acigné et la nomination de Jean de Lorraine, l'archidiacre de La Mée, qui prend le titre de grand vicaire du doyen et chapitre, est Guillaume Droillard<sup>463</sup>. Lignières est encore archidiacre en 1550 puis sous l'épiscopat d'Antoine de Créquy<sup>464</sup>.

En parallèle de ses fonctions canoniales à Rennes et à Nantes, Lignières détient en commende plusieurs bénéfices bretons, au premier rang desquels l'abbaye cistercienne de Saint-Aubin-des-Bois, au diocèse de Saint-Brieuc. Il en reçoit la commende à Rome en 1533<sup>465</sup>. Il est également à la tête de quatre prieurés dans les diocèses de Rennes, Dol et Saint-Malo : Saint-Boladre, prieuré de l'évêché de Dol dépendant du Mont-Saint-Michel, pour lequel il prête serment en 1541<sup>466</sup>, Notre-Dame de Montreuil au diocèse de Saint-Malo dont le roi le pourvoit en 1548<sup>467</sup>, celui de Brégain au diocèse de Dol qui dépend de l'abbaye de Saint-Florent de Saumur et le prieuré de Montours dans le diocèse de Rennes, pour lesquels il prête serment en 1548<sup>468</sup>.

*Auxiliaire du cardinal de Lorraine.* – Il apparaît parmi les quatre vicaires généraux de Jean de Lorraine pour l'année courant de Pâques 1545 à février 1546<sup>469</sup>.

*Mort.* – Lignières meurt en 1557 et est inhumé à Nantes. Il avait fait un legs de 1200 livres aux Chartreux de la ville<sup>470</sup>.

460 Il n'apparaît pas dans la liste des chanoines établie sur le rôle de la décime de 1516 (BnF, NAF 25022, p. 265-266).

461 N. Travers, *Histoire...*, p. 283. Il est au nombre des députés du chapitre aux états de Bretagne réunis à Rennes.

462 *Pouillés de la province de Tours*, p. LIII.

463 BM Nantes, ms. 1495, p. 337.

464 AD 44, G 120 (*non vidi*), convention passée par Guillaume de Lignières avec deux prêtres de la paroisse de Derval, 1550 ; G 127 (*non vidi*), procédures d'un combat de mouvance pendant entre Antoine de Créquy et Guillaume de Lignières au sujet des terres de Carcouet et de la Petite-Bouvardière sises en la paroisse de Saint-Similien.

465 P. H. Morice, C. Tallandier, *Histoire...*, t. II, p. CXLIV. Il prête serment pour le temporel de l'abbaye en 1540 et en 1548 (*ibid.* ; A. Padioleau, *Belle et curieuse recherche...*, p. 118 et 130).

466 A. Guillotin de Corson, *Pouillé...*, t. II, p. 535.

467 *Ibid.*, p. 157.

468 A. Padioleau, *Belle et curieuse recherche...*, p. 130.

469 AD 44, G 41. Il est mentionné pour la première fois le 28 août (fol. 14).

470 AD 44, H 253 (*non vidi*).

**(35) LONGCHAMP Jean de, o. s. b. († ap. 1547)**

Vicaire général de l'abbaye de Fécamp (1537-1547).

*Carrière ecclésiastique.* – Jean de Longchamp fait vraisemblablement profession à l'abbaye de Fécamp mais les informations dont on dispose sur ce personnage sont trop indigentes pour que l'on en ait la certitude. À une date inconnue, il devient grand prieur claustral de ce monastère. À la différence de Cluny, il n'y a pas à Fécamp de distinction nette entre le grand prieur et le prieur claustral.

Au sein de l'abbaye, il occupe tour à tour différents offices claustraux. En 1541, il échange celui d'infirmier contre celui de grenetier avec Pierre de Stenanville<sup>471</sup>. Il est détenteur de l'office d'hôtelier en 1545<sup>472</sup>.

*Auxiliaire du cardinal de Lorraine.* – Il accède au vicariat aux alentours de 1537. En effet, s'il n'apparaît pas parmi les procureurs établis en 1536<sup>473</sup>, il porte le titre de vicaire général de l'abbé dans un acte daté du 10 août 1537<sup>474</sup>. C'est à ce titre qu'il édicte de concert avec Charles de Rouvroy de Saint-Simon (51) des statuts touchant à l'organisation administrative de l'abbaye<sup>475</sup>. Il conserve cette charge jusqu'en août 1547, date à laquelle il est révoqué et démis de son office de prieur claustral<sup>476</sup>. Jean de Lorraine investit alors Guillaume Auvray, religieux profès de Fécamp, du grand priorat. En revanche, il n'en fait pas l'un de ses vicaires généraux.

**(36) MAGUILLOT Jean (1460-1548)<sup>477</sup>**

Vicaire général de l'évêché de Verdun (...-1548).

*Origines et formation.* – Né en 1460, Jean Maguillot est peut-être d'extraction noble. Il suit des études de droit à Paris et obtient une licence de droit canon.

*Carrière ecclésiastique.* – Entré au chapitre cathédral de Verdun en 1483, Jean

---

471 AD 76, 7 H 397.

472 AD 76, 7 H 31, fol. 2v, 27 novembre 1545.

473 Pièce justificative n° 6.

474 AD 76, 7 H 29, fol. 4.

475 Pièce justificative n° 7.

476 AD 76, 7 H 31, fol. 32-32v.

477 Cette notice reprend celle établie par Michaël George (M. Georges, *Le chapitre cathédral...*, t. II, n° 394, p. 197-199).

Maguillot se voit confier plusieurs responsabilités par ses confrères. En 1506, il est institué procureur dans le cadre du conflit qui oppose la compagnie à Warry de Dommartin. À partir de 1511 au plus tard, il est chargé de superviser la construction du nouveau cloître capitulaire. Il devient l'un des dignitaires du chapitre en obtenant en 1521 l'écolâtrie que le pape Léon X a élevée en dignité en 1514<sup>478</sup>. Cette charge lui confère des compétences élargies sur la vie du chapitre. Non seulement il exerce une responsabilité sur l'école cathédrale et sur celles du quartier canonial<sup>479</sup>, mais il joue aussi un rôle dans l'organisation de la liturgie et a autorité sur une partie des desservants et officiers de la grande église<sup>480</sup>.

Par ailleurs, il est pourvu de plusieurs bénéfices mineurs dans le diocèse. Il est l'un des curés de la paroisse Saint-Sauveur de Verdun jusqu'en 1541 et détient les cures de Woimbey jusqu'en 1536 et de Richeourt jusqu'à sa mort en 1548.

*Auxiliaire du cardinal de Lorraine.* – Il porte le titre de vicaire général en 1534, comme l'atteste une plaque commémorant une fondation qu'il a faite dans l'église de Dagonville. A-t-il été investi du vicariat par Jean de Lorraine après 1522 ? Il n'est pas impossible qu'il ait détenu cette fonction dès 1508, quand le chapitre le place à la tête de l'officialité diocésaine<sup>481</sup> pendant la vacance de l'évêché survenue après la mort de Warry de Dommartin. En effet, il n'est pas rare de voir l'official cumuler les deux fonctions. Il fait en tout cas preuve d'une remarquable longévité puisqu'il est encore official et vicaire général à sa mort.

*Mort.* – Maguillot décède le 26 décembre 1548. Il est enterré dans l'un des transepts de la cathédrale Notre-Dame de Verdun.

### (37) MAZIN Firmin († ap. 1550)

Vicaire général de l'évêché de Thérouanne.

*Carrière ecclésiastique.* – Firmin Mazin est membre du chapitre cathédral de Thérouanne. Il en est l'écolâtre de 1536 à 1550<sup>482</sup>. Dans la mesure où il n'est pas cité

---

478 AD 55, 11 F 32, p. 197, cité par M. Georges, *Le chapitre cathédral...*, t. I, p. 141.

479 Il nomme notamment les maîtres chargés d'enseigner (M. Georges, *Le chapitre cathédral...*, p. 141-144).

480 *Ibid.*, p. 145.

481 Il était déjà official de prinerie depuis 1497. Il exerce cette charge jusqu'en 1543 environ.

482 O. Bled, *Regestes...*, p. 144.

parmi les chanoines en 1553<sup>483</sup> ni en 1555<sup>484</sup>, il décède sans doute entre 1550 et 1553. Faut-il l'identifier au chanoine François Mazin qui effectue en 1532 une visite à Saint-Martin-au-Mont sur ordre du chapitre<sup>485</sup> ?

*Auxiliaire du cardinal de Lorraine.* – Firmin Mazin n'apparaît qu'une seule fois dans les *Regestes des évêques de Thérouanne* établis par Oscar Bled. Le 19 octobre 1528, il se présente en compagnie de Jean Fœullet devant le chapitre de Saint-Omer pour réclamer les fruits de la prébende que Jean de Lorraine a droit de toucher comme évêque de Thérouanne<sup>486</sup>. On sait que la démarche n'a pas abouti puisque Julien du Pin réclame à nouveau le revenu de cette prébende pour l'évêque en 1532.

### (38) MIREMONT Guillaume de († ap. 1564)

Vicaire général de l'abbaye de Saint-Basle (1540-1545 ?).

*Origines et formation.* – Guillaume de Miremont est issu d'une famille auvergnate installée en Champagne depuis le XV<sup>e</sup> siècle<sup>487</sup>. Il est le fils aîné<sup>488</sup> de Jean de Miremont le jeune, seigneur de Gueux, et de Jeanne de Brumières<sup>489</sup>. Il a au moins un frère prénommé Aimé et une sœur, Louise. Celle-ci épouse Adrien de Bezannes, seigneur de Taissy<sup>490</sup>. On ne connaît pas la teneur de son parcours universitaire mais il a peut-être obtenu un doctorat, dans la mesure où il porte le titre de maître<sup>491</sup>.

*Carrière ecclésiastique.* – Guillaume est ordonné prêtre à une date inconnue et reçoit du pape le titre de protonotaire apostolique. Il est pourvu du prieuré de Sénuc, membre dépendant de l'abbaye Saint-Rémi de Reims quand il succède à Tristan de Salazar à la commende de Saint-Rémi-lès-Sens<sup>492</sup>. Il en est l'abbé jusqu'en 1564, année où il résigne

483 O. Bled, « Les évêques de Saint-Omer depuis la chute de Thérouanne (1553-1619) », p. 6-7.

484 A. de Rosny, « Prébendes de Thérouanne en 1555 », p. 296-303.

485 *Répertoire des visites pastorales de la France, première série : anciens diocèses jusqu'en 1790*, t. IV, éd. CNRS, Paris : Éditions du CNRS, 1985, p. 422.

486 O. Bled, *Regestes...*, p. 59-60, n° 2819.

487 A. Borel d'Hauterive, « Tablettes généalogiques des maisons nobles de France », dans *Annuaire de la noblesse de France et des maisons souveraines de l'Europe*, t. 23, 1866, p. 130

488 C'est lui qui porte le titre de seigneur de Gueux et non son frère Aimé qui est seigneur de Bouleuse.

489 BnF, fr. 29995, dossier 12117, fol. 1, généalogie de la maison de Miremont par Caumartin, intendant de Champagne, 1667.

490 A. Borel d'Hauterive, « Tablettes... », p. 130.

491 F. Chandénier, « Gilles Richeboys, deuxième imprimeur sénonnais », dans *Bulletin de la société archéologique de Sens*, t. 30, 1916, p. 241.

492 *Gallia*, t. XII, col. 124.

Saint-Rémi en faveur de son neveu Renaud, fils d'Adrien et de Louise. En 1551, il est attesté comme prieur de Villepreux, dépendance de l'abbaye de Marmoutier<sup>493</sup>, où il a sans doute été nommé par Jean de Lorraine. Il fut aussi prieur de Saint-Étienne du Val des Écoliers, au diocèse de Reims<sup>494</sup>.

*Auxiliaire du cardinal de Lorraine.* – Guillaume de Miremont est investi de la charge de vicaire général de l'abbaye de Saint-Basle en 1540, d'après un cartulaire de l'abbaye consulté par les Mauristes<sup>495</sup>. Le choix du cardinal s'est peut-être porté sur lui en raison de ses origines familiales qui en fait un homme bien implanté en Champagne. Quoi qu'il en soit, il apparaît à deux reprises dans ce registres : il concède un bail emphytéotique en 1541 et un autre en 1542. Vu la courte durée de l'abbatit de Jean de Lorraine, il est probable qu'il soit son vicaire général jusqu'en 1545.

### (39) MONTDOR Claude de († ca 1549)

Vicaire général de l'évêché d'Albi.

*Origines.* – La famille de Montdor est établie en Beaujolais<sup>496</sup>. Le père de Claude, qui porte le même prénom, reçoit en héritage la seigneurie de Chambost<sup>497</sup> et entre au service du duc de Bourbon, sire de Beaujeu, qui lui confie la garde du château de Chamelet<sup>498</sup>. Il n'est pas improbable que Claude de Montdor père ait côtoyé à la cour de Moulins la famille Robertet, positionnée en bonne place au sein de l'administration ducale. Les Robertet sont en effet des officiers de finances du comté de Forez depuis le début du XV<sup>e</sup> siècle<sup>499</sup>. Il se trouve que deux des frères de Florimond Robertet deviennent évêque d'Albi, d'abord Charles puis Jacques<sup>500</sup>. Il n'est pas certain que Claude et son frère

---

493 AN, MC, C, 41, 4 septembre 1551 (*non vidi*).

494 BnF, fr. 29995, dossier 12117, fol. 7.

495 BnF, lat. 13816, fol. 164v.

496 La généalogie de la famille de Montdor a été présentée dans F.-A. Aubert de La Chesnaye des Bois, *Généalogie de la maison de Mont-d'Or extraite du tome X du Dictionnaire de la noblesse*, Paris, 1780. La Chesnaye des Bois reprend textuellement tout ce qu'a écrit Claude Le Laboureur dans son histoire de l'abbaye de L'Isle-Barbe.

497 C. Le Laboureur, *Les Mazures de l'abbaye royale de l'Isle-Barbe...*, t. II, Paris, 1681, p. 457. Dans la suite de sa notice, Le Laboureur précise que cette seigneurie est sise à proximité de Chamelet dont il va être question. Il s'agit donc de Chambost-Longuessaine.

498 *Ibid.*, p. 456-457. Les lettres de Pierre de Beaujeu sont datées de 1483 (n. st.).

499 B. Chevalier, « Florimond Robert (v. 1465-1527) », dans *Les conseillers de François I<sup>er</sup>*, p. 100.

500 Eubel, t. III, p. 101. Charles est nommé le 14 mars 1515 et résigne en faveur de son frère Jacques en mai de la même année. À la mort de celui-ci, c'est le cardinal de Boisy qui lui succède. La *Gallia* donne

Jean – qui obtient lui aussi une prébende de chanoine à Albi – s'installent dans cette ville dans le sillage des Robertet mais il est tentant de le supposer, d'autant plus que les deux frères sont bien pourvus en bénéfices dans le Lyonnais<sup>501</sup> et qu'ils n'ont *a priori* pas d'attache en Albigeois.

*Carrière ecclésiastique.* – Claude de Montdor prend l'habit ecclésiastique en 1484<sup>502</sup>. Vingt ans plus tard, il entre dans le chapitre métropolitain de Lyon<sup>503</sup>, dont il reste membre jusqu'en 1547 et où il remplit, un temps du moins, les fonctions d'hôtelier. Dans ce cadre, un conflit l'oppose aux chanoines au sujet de la répartition des revenus canoniaux, qui débouche sur un long procès. Selon Le Laboureur, c'est cette affaire qui le pousse à se retirer en Languedoc<sup>504</sup>. Avant de détailler les différentes charges qu'il a reçues à Albi, il convient d'ajouter qu'en vertu de bulles de provision du 20 avril 1538, il devient prieur de Beaulieu<sup>505</sup>. Il détient également en 1522 la commende de l'abbaye cistercienne de Féniers, au diocèse de Clermont, dont une partie des moines l'avaient élu dès 1517 contre Bernard de Serres<sup>506</sup>. Les archives de cette abbaye ayant beaucoup souffert des guerres de Religion puis des triages de la période révolutionnaire, il ne reste malheureusement pas ou très peu de traces de son abbatiat.

À Albi, Claude de Montdor obtient un canonicat en 1522. L'année suivante, il devient prévôt de la collégiale Saint-Salvi<sup>507</sup> et le reste jusqu'en 1548<sup>508</sup>. Au sein du chapitre, il cumule les dignités puisqu'il détient l'archidiaconé de Lautrec<sup>509</sup> puis celui d'Albi de

---

une chronologie quelque peu différente : Charles aurait été élu en décembre 1510 et décède le 9 août 1515. L'évêché d'Albi serait en revanche bien allé à Jacques par résignation de son frère Charles (*Gallia*, t. I, col. 36).

501 Jean fut sacristain puis célérier et enfin grand vicaire de l'abbaye de L'Isle-Barbe (C. Le Laboureur, *Les Mazures...*, t. II, p. 457). Sur son parcours à Albi, voir O. Cabayé, *Albi au XVI<sup>e</sup> siècle...*, p. 814.

502 O. Cabayé, *Albi au XVI<sup>e</sup> siècle...*, p. 813. Sauf indications contraires, les informations qui suivent proviennent de la notice dressée par Olivier Cabayé.

503 À cette occasion, il montre ses preuves de noblesse. L'arbre qu'il a produit a été recopié dans les pièces du Cabinet des titres de la Bibliothèque nationale (BnF, fr. 30003, dossier 12338) et édité dans L. Morel de Voleine, *Recueil de documents pour servir à l'histoire de l'ancien gouvernement de Lyon*, Lyon, 1854, p. 25.

504 C. Le Laboureur, *Les Mazures...*, t. II, p. 457.

505 Le Laboureur précise qu'il s'agit d'un prieuré rattaché à l'ordre de Fontevrault, ce qui n'a pas permis de l'identifier pour autant.

506 *Gallia*, t. II, col. 403. Il en est l'abbé commendataire jusqu'en 1543.

507 Il est mentionné comme tel dans la bulle de sécularisation du chapitre de Saint-Salvi du 10 mars 1523 (AD 81, G 360, *non vidi*). C'est lui qui aurait demandé la sécularisation au pape Clément VII (*HGL*, vol. IV, p. 584).

508 O. Cabayé, *Albi au XVI<sup>e</sup> siècle...*, p. 814.

509 Il porte ce titre lors de l'entrée d'Aymar Gouffier en 1527. Voir BnF, Doat 112, fol. 380, cité par O. Cabayé, *Albi au XVI<sup>e</sup> siècle...*, p. 813.

1536 au plus tard à 1546 environ<sup>510</sup>. Il est aussi pourvu de bénéfices de moindre importance comme la rectorie de Saint-Eugène de Brens en 1524<sup>511</sup> ou le prieuré de Cardonnac en 1545<sup>512</sup>.

*Auxiliaire du cardinal de Lorraine.* – Jean de Lorraine fait de Montdor son vicaire général aux alentours de 1539<sup>513</sup>, peut-être en raison de son rang au sein du chapitre cathédral. Il n'est pas impossible, s'il est archidiaque d'Albi avant 1536, que le chapitre l'ait nommé vicaire capitulaire et qu'il soit maintenu dans cette fonction par le cardinal<sup>514</sup>. Comme pour d'autres personnages, sa fonction semble l'attirer dans l'entourage domestique de l'évêque : le 8 janvier 1540, il procède à un échange avec les religieuses de Fargues en tant, cette fois-ci, que procureur<sup>515</sup>. Il entre en tout cas en affaire avec le cardinal de Lorraine : le 3 mai 1542, il passe un bail avec Octavien Grimaldi<sup>516</sup>, général des finances en Milanais, fondé de pouvoir du cardinal, qui afferme au profit de Claude de Montdor les revenus de l'évêché d'Albi<sup>517</sup>. Montdor cède son bail deux ans plus tard à des marchands albigeois.

Toutefois, ce qui frappe le plus dans le cas de Claude de Montdor, ce n'est pas le fait qu'il prenne à sa charge la ferme de l'évêché d'Albi. C'est la façon dont il est destitué de façon assez spectaculaire en décembre 1543<sup>518</sup>, même s'il n'est pas impossible que les deux affaires soient liées. Le 27 décembre 1543, Geoffroy Flamenc, official d'Albi, et Pierre Darrebauduze, archidiaque d'Uzès, en vertu d'un pouvoir que leur a conféré le cardinal le 13 novembre 1543, révoquent de son vicariat Claude de Montdor. Dans ses lettres, l'évêque leur ordonne de destituer tous les officiers précédemment nommés par Montdor<sup>519</sup>. Cette destitution est l'aboutissement d'une procédure lourde : le cardinal

---

510 A. Vidal, *L'ancien diocèse d'Albi...*, p. 123, n° 813, 31 décembre 1536) ; *ibid.*, p. 83, n° 526 . Il est toutefois probable que Claude de Montdor ne conserve pas longtemps le grand archidiaconé.

511 AD 81, 1 HDT 156, cité par O. Cabayé, *Albi au XVI<sup>e</sup> siècle...*, p. 813. Le patron de ce bénéfice est l'évêque (*Pouillé de la province de Bourges*, p. 380).

512 AD 81, 6 E 13/402, fol. 100, cité par O. Cabayé, *Albi au XVI<sup>e</sup> siècle...*, p. 814.

513 C'est devant lui que se tient l'élection des consuls le 24 décembre 1539 (AD 81, 4 EDT, BB 7, *non vidi*).

514 En effet, il est l'un des vicaires nommés par le chapitre entre la mort d'Aymar Gouffier de Boisy et la nomination du chancelier Duprat (O. Cabayé, *Albi au XVI<sup>e</sup> siècle...*, p. 259).

515 A. Vidal, *L'ancien diocèse d'Albi...*, p. 23, n° 8.

516 Ce personnage revient plusieurs fois dans des actes concernant les finances de Jean de Lorraine. Nous aurons l'occasion d'en reparler.

517 AD 81, 4 EDT, GG 4 (*non vidi*).

518 Il est notable que la date de cette affaire concorde avec la fin de l'abbatiate de Claude à Féniers. Le roi l'aurait-il privé de son abbaye ?

519 O. Cabayé, *Albi au XVI<sup>e</sup> siècle...*, p. 107.

avait obtenu de François I<sup>er</sup> un mandement en sa faveur contre Claude de Montdor, daté du 21 novembre 1543<sup>520</sup>.

Cependant, quelques mois après, le parlement de Toulouse rend deux arrêts en avril et en septembre 1544, l'un autorisant Jean de Lorraine à affermer les revenus de son évêché d'Albi aux péril et charge de Claude de Montdor et l'autre entérinant un accord passé entre les deux parties<sup>521</sup>. Cela montre que la « disgrâce » de Montdor n'est pas définitive, même s'il n'apparaît pas dans ces arrêts comme vicaire général du cardinal. Il semble d'ailleurs qu'il soit à nouveau investi du vicariat aux alentours de 1549, année probable de son décès<sup>522</sup>.

#### (40) NARBONNE Antoine de († 1542)

Vicaire général de l'archevêché de Narbonne (1525-1542), de l'évêché d'Albi (1537-1540), de l'abbaye de Marmoutier (1540).

*Origines*<sup>523</sup>. – Antoine, Georges (41) et Sébastien (42) sont les fils de Guérin, seigneur de Sallèles, et de Marguerite de Miremont<sup>524</sup>. Issue des vicomtes de Narbonne, la branche des barons de Talairan, dont descend Guérin de Narbonne par son père Jean I<sup>er</sup>, appartient à ces familles de la noblesse moyenne sur lesquelles le roi de France s'appuie pour contrôler et défendre le Languedoc<sup>525</sup>. L'assise de la famille lui vient non seulement des fonctions militaires qu'elle occupe<sup>526</sup> mais aussi de la main-mise sur des abbayes de tout premier plan telles que Fontfroide, Grandselve et Moissac où oncles et neveux se succèdent sur deux ou trois générations jusqu'au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle.

---

520 AD 81, 12 J 28. Je remercie vivement Olivier Cabayé de m'avoir fait parvenir des photographies de ce document. Il s'agit d'une copie dont l'original semble être perdu puisque cet acte n'a pas été relevé dans le *CAF* ; il n'apparaît en effet ni dans le tome IV (1539-1545) ni dans le tome VI (supplément 1527-1547) ni dans le tome VIII (3<sup>e</sup> supplément).

521 AD 31, 1 B 37, fol. 342, 10 avril 1544) ; fol. 740-741, 11 septembre 1544.

522 O. Cabayé, *Albi au XVI<sup>e</sup> siècle...*, p. 813.

523 Cette section est commune aux notices d'Antoine, (40) de Georges (41) et de Sébastien (42) de Narbonne.

524 Voir annexes, arbre généalogique 5. Voir BnF, fr. 30025, fol. 8v-9, 12, 35, 42 ; *HGC*, t. VII, p. 771, 777. Leur frère Gabriel est aussi entré dans les ordres. En revanche, il n'a pas été au service de Jean de Lorraine.

525 N. Lemaitre, « Abbés et abbesses à l'époque moderne : approches nouvelles de la prosopographie », dans *Sacralités, culture et dévotion. Bouquet offert à Marie-Hélène Froeschlé-Chopard*, éd. M. Venard, D. Julia, Marseille, 2005, p. 39.

526 Ainsi, Jean I<sup>er</sup> est capitaine de Collioure, ses fils Jean II et Guérin sont respectivement gouverneur du comté de Roussillon et capitaine de Perpignan (*HGC*, t. VII, p. 771, 777).



À première vue, si les frères Narbonne sont bien implantés dans les réseaux ecclésiastiques de la France méridionale, leur lien avec l'archevêché narbonnais semble surtout géographique, la seigneurie de Sallèles<sup>527</sup> étant toute proche de la cité archiépiscopale. En réalité, la famille a déjà un pied dans l'administration du diocèse depuis la génération précédente. En effet, Georges d'Amboise, après avoir été élu archevêque de Narbonne par le chapitre le 18 juin 1482<sup>528</sup>, nomme en 1484 Antoine Pierre de Narbonne, l'un des frères de Guérin, comme vicaire général<sup>529</sup>. Celui-ci retrouve cette charge, à moins qu'il ne l'ait conservée, au retour du cardinal d'Amboise sur le siège de Narbonne en 1491<sup>530</sup>. Par ailleurs, on trouve dans les mêmes années un chanoine dénommé Louis de Narbonne<sup>531</sup>. Les auteurs des *Fasti* ne l'assimilent pas à Louis, le frère d'Antoine Pierre qui lui succède au diocèse de Vabres. Toutefois, les indications chronologiques rendent vraisemblable le fait qu'ils ne soient qu'une seule et même personne, ce qui montrerait que la famille a aussi investi le chapitre métropolitain.

*Carrière ecclésiastique.* – En 1507, Antoine de Narbonne prononce des vœux monastiques à l'abbaye Saint-Sauveur d'Aniane<sup>532</sup>. Il obtient cette abbaye le 7 septembre 1516, par résignation de son oncle Antoine entre les mains du pape<sup>533</sup>. D'après les Mauristes, il se serait démis de cette abbaye en 1539. Elle serait alors passée à Jean du Bellay<sup>534</sup>. Toutefois la correspondance de ce dernier révèle qu'il ne l'obtient qu'en 1544<sup>535</sup>. Ainsi, Antoine l'a sans doute conservée jusqu'à sa mort.

Il est élevé à l'épiscopat en succédant à Claude d'Haussonville sur le siège de Sisteron<sup>536</sup>. Le 28 septembre 1541, le cardinal Charles Hémard de Denonville résigne en

---

527 Cette commune appartient aujourd'hui à la métropole du Grand Narbonne.

528 Véronique Julerot, « *Y a ung grant desordre* » : élections épiscopales et schismes diocésains en France sous Charles VIII, Paris, 2006 ; nouv. éd. en ligne, 2019, annexe 1.

529 B. Brouns, J.-M. Matz, L. Vallière, *Fasti Ecclesiae Gallicanae. Tome XIX...*, p. 207, n° 476.

530 AD 11, 25 J 13 (*non vidi*). Le 9 mai 1492, il reçoit le serment de Raoul Coursin pour l'office de notaire de Salles et de Gruissan, agissant comme vicaire général du cardinal d'Amboise.

531 B. Brouns, J.-M. Matz, L. Vallière, *Fasti Ecclesiae Gallicanae. Tome XIX...*, p. 346, n° 604.

532 *Gallia*, t. VI, col. 850.

533 BnF, lat. 12660, fol. 186.

534 *Ibid.*, fol. 24.

535 R. Scheurer, « La carrière... », p. 277, note 68.

536 Il est nommé par le roi face au candidat du chapitre, Chérubin d'Orsière, le 31 décembre 1531 (Eubel, t. III, p. 301 ; *Gallia*, t. I, col. 502-503). Il prête serment au roi pour le temporel de son évêché le 17 septembre 1532 (*CAF*, t. VII, n° 24121).

sa faveur l'évêché de Mâcon<sup>537</sup>. S'il n'est pas le premier évêque de sa famille puisque ses oncles Antoine Pierre et Louis obtinrent le siège de Vabres<sup>538</sup>, il se distingue d'eux en ce que les bénéfices dont il est pourvu sont situés hors du Languedoc. On peut y voir une forme de progression due à la faveur du cardinal de Lorraine<sup>539</sup>.

*Auxiliaire du cardinal de Lorraine.* – Antoine devient vicaire général de l'archevêché de Narbonne au plus tard en octobre 1525 puisque c'est à ce titre qu'il préside l'assemblée des états de Languedoc réunie à cette date à Montpellier<sup>540</sup>. S'il n'est pas systématiquement président<sup>541</sup>, ce rôle ne paraît pas lui être contesté quand il est présent, sans doute parce qu'il est le substitut de l'archevêque de Narbonne, président-né des états. Il continue d'assurer la présidence des états une fois devenu évêque lors des assemblées à l'automne 1536 à Montpellier et 1537 à Pézenas<sup>542</sup>. Après 1537, il est difficile de dire s'il occupe toujours cette fonction : les auteurs de l'*Histoire générale du Languedoc* mentionnent seulement le « vicaire général de l'archevêque de Narbonne »<sup>543</sup>, sans donner plus de précision sur son identité. Toutefois, il reste un relais utile au pouvoir royal dans la province puisque il reçoit en 1539 une commission, de concert avec le sieur de Franc-Conseil, en vue d'étudier un projet de canal entre Narbonne et Toulouse, pour lequel les deux commissaires commandent à des maçons un rapport<sup>544</sup>.

Il est attesté comme vicaire général de Jean de Lorraine à Albi puisque c'est lui qui promulgue l'ordonnance de 1537 sur la tenue des chanoines au chœur<sup>545</sup>. Ce texte constitue l'une des rares traces de son action dans ce diocèse.

Enfin, il prend possession au nom de Jean de Lorraine de l'abbaye de Marmoutier le

---

537 Eubel, t. III, p. 238. Par conséquent, la *Gallia* se trompe quand elle indique qu'il a pris possession de l'évêché le 13 août 1540 (*Gallia*, t. IV, col. 1095).

538 Antoine Pierre devient évêque le 24 avril 1486 et son frère Louis prend sa suite le 2 août 1499 (Eubel, t. II, p. 261).

539 En comparaison, son cousin Jean devient lui aussi évêque mais en échangeant avec Jean de Lettes l'abbaye de Moissac contre l'évêché de Béziers (Eubel, t. III, p. 135). Il prête serment pour le temporel de son nouvel évêché avant le 30 mai 1544 (*CAF*, t. IV, n° 13886). Jean de Narbonne avait hérité l'abbaye de Moissac de son oncle Antoine, dont on a vu qu'il avait aussi été abbé d'Aniane, entre 1516 et 1519. Voir E. Rupin, *L'abbaye et les cloîtres de l'abbaye de Moissac*, Paris, 1897, p. 151-153.

540 *HGL*, vol. XI, p. 218.

541 En octobre 1531, par exemple, c'est Guillaume Pellicier, évêque de Maguelone, qui dirige l'assemblée.

542 *HGL*, vol. XI, p. 254 et 256.

543 *Ibid.*, p. 268.

544 *Ibid.*, p. 262. Voir aussi *CAF*, t. IV, n° 11308.

545 Voir *supra*, p. 138-139.

26 avril 1540<sup>546</sup>.

Le service du cardinal le fait probablement passer dans l'entourage domestique de Jean de Lorraine. C'est, du moins, ce que montrerait la procuration établie par Antoine de Lorraine en 1533<sup>547</sup>. Dans cet acte, le duc se porte garant pour son frère le cardinal auprès de ceux qui prendront à ferme les revenus de l'archevêché de Narbonne pendant trois ou quatre ans. Pour faire respecter la teneur du contrat, il institue ses procureurs Antoine et Georges de Narbonne (41), ainsi qu'Antoine Pelegrin (46) et Claude Pénicier (47). Antoine et Georges prennent-ils part à l'affaire parce qu'ils exercent le vicariat général à Narbonne ou occupent-ils une place équivalente à celle de Pelegrin et de Pénicier auprès du cardinal ? Dans la mesure où l'acte est passé par Antoine de Lorraine, la deuxième hypothèse semble à privilégier.

*Mort.* – D'après la *Gallia*, il serait décédé en octobre 1542<sup>548</sup>. En réalité, il est décédé aux alentours du 7 mars de cette année-là<sup>549</sup>.

#### (41) NARBONNE Georges de († 1550)

Vicaire général de l'archevêché de Narbonne (1524-1550 ?).

*Carrière ecclésiastique.* – Georges de Narbonne est pourvu d'un premier bénéfice lorsqu'il obtient la commende de l'abbaye de Fontfroide à la mort de son oncle Louis de Narbonne en 1519<sup>550</sup>. Il succède à son frère Gabriel<sup>551</sup> comme abbé commendataire de Grandselve aux alentours de 1533<sup>552</sup>. Enfin, c'est en sa faveur que le cardinal de Lorraine résigne la commende de l'abbaye de Saint-Germer-en-Fly, au diocèse de Beauvais, en

---

546 E. Martène, *Histoire de l'abbaye...*, t. II, p. 368)

547 Pièce justificative n° 4.

548 *Gallia*, t. IV, col. 1095.

549 Le 7 mars 1542, les consuls d'Albi achètent douze torches pour la somme de 8 l. 14 s. 3 d. pour les « honneurs de M. de Sisteron » (AD 81, 4 EDT, CC 248, fol. 23, *non vidi*).

550 À sa mort, celui-ci était évêque de Vabres et abbé commendataire de Fontfroide et de Grandselve. D'après la *Gallia*, Georges obtient la commende de Fontfroide en 1519 jusqu'en 1531 (*Gallia*, t. VI, col. 214), ce que confirme la date des bulles de provision données par Léon X (AD 11, H 206-3, *non vidi*) et celle de la prise de possession de son monastère par le nouvel abbé (AD 11, H 605-1, *non vidi*).

551 D'après la *Gallia*, il aurait succédé à son oncle Louis en 1519 (*Gallia*, t. XIII, col. 139). En réalité, il était déjà abbé de Grandselve en 1516 (AD 82, H 64, *non vidi*).

552 Il serait abbé de Grandselve depuis au moins janvier 1533 puisqu'il porte déjà ce titre dans la procuration d'Antoine de Lorraine où il est qualifié d'abbé de « Grandsaur » (sic). C'est aussi la date que donnent les auteurs de la *Gallia Christiana* (*Gallia*, t. XIII, col. 139). Toutefois, il ne prête serment pour le temporel de l'abbaye qu'en décembre 1539 (*CAF*, t. VII, n° 24508). Il est le quatrième personnage de la famille à être abbé de ce monastère.

1539<sup>553</sup>, bénéfice que Georges conserve jusqu'à sa mort<sup>554</sup>.

Parallèlement, il entre au chapitre métropolitain de Saint-Just puisque les chanoines lui confèrent la dignité de grand archidiacre le 7 août 1541<sup>555</sup>. En 1546, il échange cette dignité contre la précenterie que détenait son frère Sébastien (42)<sup>556</sup>.

*Auxiliaire du cardinal de Lorraine.* – C'est Georges qui prend possession de l'archevêché de Narbonne au nom de Jean de Lorraine le 10 avril 1524, en tant que vicaire général<sup>557</sup>. Dans la mesure où il n'appartient pas encore au chapitre métropolitain de Saint-Just à cette date<sup>558</sup>, le cardinal ne l'a pas choisi parce qu'il aurait tenu un rôle important au sein du clergé local. Ce choix résulte-t-il de l'influence de la famille de Narbonne dans la région ou Georges entretient-il des liens avec Jean avant même que celui-ci ne soit nommé archevêque de Narbonne ? En l'absence d'éléments supplémentaires, la question reste pendante.

Georges apparaît par la suite dans l'entourage de Jean de Lorraine. Le 9 mai 1525, il fait partie des ecclésiastiques de la suite de Jean de Lorraine lors de son entrée à Vic-sur-Seille, d'après le récit que donne Nicolas Volcyr<sup>559</sup>. Son nom est également cité, à côté de ceux du bailli de l'évêché de Verdun et du « doyen de Vy »<sup>560</sup>, dans la mention hors teneur d'un acte de vente par le cardinal à Jean d'Haussonville, bailli de l'évêché de Metz, de droits qu'il avait sur des terres dépendant de l'abbaye de Gorze. Il semble avoir été l'un des hommes de confiance de Jean de Lorraine dans la mesure où ce dernier est très affecté par la mort de Georges, survenue quelques jours avant celle de son patron<sup>561</sup>.

---

553 *Gallia*, t. IX, col. 798. Il prête serment pour le temporel la même année, le 16 juin 1539 (*C.A.F.*, t. VI, p. 567, n° 21849). Il se pourrait que Georges de Narbonne ait été abbé dès 1537 (AD 60, H 1433, *non vidi*) mais Guy de Villiers de l'Isle-Adam, le prédécesseur de Jean de Lorraine, étant décédé le 23 juin 1546 (*Gallia*, t. IX, col. 797 ; AD 60, H 1315, *non vidi*), alors cela signifierait que le cardinal n'aurait été abbé que six mois environ.

554 Lettre n° 54.

555 BM Narbonne, ms. 319, fol. 33. Jean de Lorraine avait souhaité s'arroger la collation de l'archidiaconé de Narbonne, ou archidiaconé majeur, mais un arrêt du parlement de Toulouse de 1525 l'en avait empêché (*ibid.*, fol. 32v). Il semble qu'il ait tout de même réussi à y placer l'un de ses hommes.

556 *Gallia*, t. VI, col. 194. Cet échange intervient après le 9 juillet 1546 puisque lors de l'assemblée capitulaire qui s'est tenue à cette date, Sébastien est toujours préchantre (*Bullae et statuta...*, p. 177).

557 BM Narbonne, ms. 319, fol. 7v.

558 Dans l'analyse que donne Ducarouge, Georges n'est présenté que comme abbé commendataire de Fontfroide.

559 Nicolas Volcyr, *L'histoire et recueil de la triumpante et glorieuse victoire...*, fol. 10v.

560 BnF, fr. 4882, p. 5921, Amboise, 10 août 1526. Les deux autres dignitaires présents accompagnaient aussi le cardinal le 9 mai 1525. Il s'agit de Philippe de Mousson et de Martin Pinguet (48). L'acte a été rédigé par Toussaint d'Hocédy.

561 Lettre n° 54.

**(42) NARBONNE Sébastien de († 1564)**

Vicaire général de l'archevêché de Narbonne (1549-1550 ?).

*Carrière ecclésiastique.* – Sébastien ne mène pas une aussi brillante carrière que ses frères Antoine (40) et Georges (41). Les bénéfices qu'il obtient restent situés en Languedoc : d'après le père Anselme, il fut prieur de Ségur et archiprêtre de Grenade<sup>562</sup>. En revanche, comme Georges, il entre au chapitre de Saint-Just. Nommé préchantre à une date inconnue, il échange en 1546 avec Georges cette dignité contre celle de grand archidiacre<sup>563</sup>.

*Auxiliaire du cardinal de Lorraine.* – Sébastien est désigné vicaire général de l'archevêque de Narbonne dans un statut capitulaire réglant la collation des prébendes, daté du 25 janvier 1549<sup>564</sup>. Il ne semble pas l'être avant cette date puisqu'en novembre 1547, alors qu'il est déjà grand archidiacre, c'est Pierre Gouscon (24)<sup>565</sup> qui confirme au nom de l'archevêque un statut du chapitre édicté la veille<sup>566</sup>. Il détient probablement cette charge jusqu'à la mort du cardinal.

**(43) PARVI Thibault († ca 1525)**

Vicaire général de l'évêché de Thérouanne (1523-1525 ?).

*Origines et formation*<sup>567</sup>. – Prêtre du diocèse d'Amiens, Thibault Parvi suit un cursus en théologie à Paris. Il étudie au collège de Boncourt à partir de 1482. Licencié et maître ès arts cette année-là, il obtient sa licence et sa maîtrise de théologie seize ans plus tard en 1498. En parallèle de ses études, il dispense des cours puisqu'il est régent ès arts durant une année au collège de Boncourt puis au collège du Cardinal-Lemoine.

---

562 L'HGC donne Ségur mais il s'agit plus probablement de Ségur (BnF, fr. 30025, fol. 42). Il s'agit probablement du prieuré de Ségur au diocèse d'Albi dont la collation revient à l'abbé de Moissac (*Pouillés de la province de Bourges*, dir. C.-E. Perrin, Paris, 1962, p. 385 et 829). L'archiprêtre de Grenade est l'une des circonscriptions de l'archevêché de Toulouse qui s'étend au nord-ouest de la ville archiépiscopale (*Pouillés des provinces d'Auch, de Narbonne et de Toulouse*, vol. 1, dir. M. François, Paris, 1972, p. 186).

563 *Gallia*, t. VI, col. 194. Cet échange intervient nécessairement après le 9 juillet 1546 puisque lors de l'assemblée capitulaire qui s'est tenue à cette date, Sébastien est toujours préchantre (*Bullae et statuta...*, p. 177).

564 *Bullae et statuta...*, p. 189.

565 *Ibid.*, p. 184. Sur l'analyse de ce passage, voir *supra*, p. 228.

566 *Ibid.*, p. 182-183.

567 Cette section s'appuie sur T. Sullivan, *Parisian Licentiates...*, p. 419-420 repris dans la base Studium (<http://studium.univ-paris1.fr/individus/13713-theobaldusparvi> ; consulté le 9 juin 2021).

Au cours de ses études, il a forgé des liens avec les cercles fabristes. Lefèvre d'Étaples, dont il a été le camarade<sup>568</sup>, lui dédie en 1496 ses *Introductiones logicales*. Josse Clichtove lui écrit une épître dédicatoire dans ses *Praecepta eloquentiae Augustini Dati* en 1498. Par ailleurs, Parvi a été le maître de Charles de Bovelles, « brillant mathématicien », qui a lui aussi été le condisciple de Lefèvre d'Étaples et a enseigné au collège du Cardinal-Lemoine.

*Auxiliaire du cardinal de Lorraine.* – On ignore tout de la carrière de Thibault Parvi. On sait seulement qu'il a été institué official du diocèse de Thérouanne en 1523<sup>569</sup>. Cette année-là, il porte également le titre de vicaire général du cardinal de Lorraine<sup>570</sup>.

*Mort.* – Il est probable qu'il décède vers 1525, date à laquelle la charge d'official passe à Philippe de Lobel.

#### (44) PASCAL Antoine, o. f. m. († 1544)

Suffragant de l'évêché de Valence (1523).

*Origines.* – Issu d'une famille de notaires du Pertuis, dans les environs de Saint-Julien-Chapteuil<sup>571</sup>, Antoine Pascal est vraisemblablement l'arrière-arrière-grand-oncle du philosophe du XVII<sup>e</sup> siècle, d'après la généalogie établie par Ambroise Tardieu<sup>572</sup>. Il n'apparaît malheureusement pas sur la Table pascaline, gravée au XVII<sup>e</sup> siècle, qui ne commence qu'à la génération suivante<sup>573</sup>.

*Carrière ecclésiastique.* – Comme un certain nombre d'autres évêques auxiliaires, Pascal est un clerc régulier. Il semble qu'il ait été religieux au couvent cordelier du Puy et qu'il soit resté attaché à cette institution, même une fois devenu évêque<sup>574</sup>. Si l'on en

---

568 La dédicace va autant à Thibault Parvi qu'à Georges de Lille que Lefèvre d'Étaples appelle « ses compagnons d'armes ».

569 O. Bled, *Regestes...*, p. 147.

570 *Ibid.*, p. 56, n° 2800, 12 janvier 1523 (n. st.). Parvi reçoit des chanoines de Saint-Omer l'autorisation de tenir sa cour dans une maison canoniale parce que le lieu habituel de son tribunal est occupé par des soldats.

571 L. Viallet, *Bourgeois, prêtres et Cordeliers à Romans (v. 1280-v. 1530) : une société en équilibre*, Saint-Étienne, 2001, p. 293.

572 A. Tardieu, *Histoire de la ville de Clermont-Ferrand...* Tardieu le cite parmi les descendants de Jean Pascal, anobli par Louis XI en 1480 qui eut pour fils Jean Pascal, l'arrière-grand-père de Blaise. Faut-il comprendre qu'Antoine est le frère de Jean ?

573 BnF, fr. 30057, dossier 73269, fol. 3 et sq. ; BnF fr. 31143, dossier 7000.

574 Il en est encore membre en 1529 d'après la chronique d'Étienne Médicis (É. Médicis, *Le livre de Podio ou chroniques de Estienne Medicis, bourgeois du Puy*, éd. A. Chassaing, t. I, Le Puy, 1869, p. 304 : « messire

croit Odo de Gissey, il fut gardien de ce couvent où il fit construire un « beau corps de logis »<sup>575</sup>. Il occupe cette même fonction au couvent de Romans le 19 mai 1521<sup>576</sup>, soit après son élévation à l'épiscopat, sans que l'on puisse en déduire la durée de son séjour dans cette ville. Ludovic Viallet a en effet montré que les titulaires de cette charge se succèdent à un rythme soutenu<sup>577</sup>. Ainsi, s'il est à nouveau présent en 1523 à Romans, cela ne signifie pas pour autant qu'il appartient toujours à cette communauté.

D'après les *Annales Minorum* du père de Wadding, Antoine Pascal devient évêque *in partibus* de Rose le 18 octobre 1520<sup>578</sup>. Son titre épiscopal n'est pas sans poser quelques difficultés, ayant été identifié à deux lieux différents. Selon Eubel, il s'agirait du siège de *Rhosus*, en Cilicie, diocèse suffragant de l'archevêché de Mopsueste<sup>579</sup>, dépendant lui-même du patriarcat d'Antioche. Toutefois, dans la chronique d'Étienne Médicis, il est dit « evesque de Roze près Venise »<sup>580</sup> et lorsque Pascal comparait devant le parlement de Bordeaux, il affirme que son évêché « est situé en Esclavonie »<sup>581</sup>. Il s'agit donc plus vraisemblablement d'un évêché situé en Illyrie et dépendant de la province ecclésiastique de Raguse, comme le suggère Wadding.

Une fois sacré évêque, Antoine Pascal ne s'attache pas un diocèse en particulier<sup>582</sup>. Au contraire, il est l'archétype des évêques portatifs dont la fonction est de remplacer les évêques titulaires pour la célébration des sacrements et des actes liturgiques. Il faut bien dire que ce n'est pas uniquement par zèle pastoral que Pascal parcourt tous les diocèses

---

Anthoine Pascalis, cordelier, eveque de Roze près Venise, du couvent du Puy ») et en 1533 lorsqu'il est en procès au parlement de Bordeaux (J. de Métivier, *Chronique du Parlement de Bourdeaux*, t. I, éd. A. de Brezetz, J. Delpit, Bourdeau, 1886-1887, p. 296 : « Le 1<sup>er</sup> juillet 1533 a esté fait venir frere Antoine Paschalis, religieux de l'ordre de Saint-François du couvent du Puy en Auvergne, evesque de Rose »).

575 O. de Gissey, *Discours historiques de la très ancienne dévotion à Notre-Dame du Puy*, 2<sup>e</sup> éd., Toulouse, 1627, p. 415.

576 L. Viallet, *Bourgeois...*, p. 139.

577 *Ibid.* : « À l'extrême fin du XV<sup>e</sup> siècle et au début du XVI<sup>e</sup>, les données, plus fournies, rendent compte d'un roulement assez important, la fonction [de gardien] n'étant manifestement pas occupée plus d'un, voire deux ans de suite ».

578 L. de Wadding, *Annales Minorum*, t. XVI, p. 109, cité par F. Delorme, « Étienne de Pressuris et Antoine Pascalis, o. f. m., deux évêques suffragants (1519-1543) », dans *Archivum Franciscanum historicum*, t. 8, 1915, p. 369. Je tiens à remercier Geneviève Alday qui m'a fait parvenir cet article.

579 Eubel, t. III, p. 287.

580 É. Médicis, *Le livre de Podio...*, p. 304.

581 J. de Métivier, *Chronique...*, p. 297.

582 Il est suffragant de Jean de Lorraine à Valence, de Louis de Joyeuse à Saint-Flour (*Gallia*, t. II, col. 430), d'Antoine de Lévis à Embrun (AD 05, E 343, *non vidi* ; M. Venard, « Pour une sociologie... », p. 998, note 1) et de François de Lévis à Tulle, de Gabriel de Clermont à Gap (AD 05, G 831, fol. 199 ; G 835, fol. 57, *non vidi*) et enfin de Guillaume Duprat à Clermont (*Gallia*, t. II, col. 408).

où il est présent, comme le montre le procès qui lui est intenté devant le parlement de Bordeaux.

Le 1<sup>er</sup> juillet 1533, il se présente devant cette cour<sup>583</sup> pour répondre d'une accusation de simonie. Il lui est reproché d'avoir ordonné des clercs contre de l'argent, ce qu'il reconnaît<sup>584</sup>, bien qu'il ne considère pas cela comme une pratique simoniaque<sup>585</sup>. Il affirme dans un même temps avoir ordonné environ cinq à six cents clercs pendant le dernier carême, en tant que suffragant des évêques de Tulle, de Clermont et de Saint-Flour. Il a donc retiré de ces ordinations une somme non négligeable. Par ailleurs, lorsqu'il lui est demandé s'il a accepté de l'argent de la part de candidats non-idoines, il reporte la responsabilité de l'examen de l'aptitude des ordinants sur les officiers de l'évêque<sup>586</sup> et ne semble pas se préoccuper grandement des qualités des futurs prêtres<sup>587</sup>.

Cette attitude n'est pas uniquement due à un manque de rigueur de sa part ou au fait qu'il ne se soucie pas d'ordonner des prêtres capables. Son interrogatoire nous apprend qu'il a de gros besoins d'argent en raison de la somme conséquente qu'il a eue à déboursier pour obtenir ses bulles de provisions<sup>588</sup>. Or après toutes ces années, il n'a pas toujours pas fini de rembourser l'évêque de Tulle qui lui avait avancé trois ou quatre cents livres<sup>589</sup>. C'est sans doute ce qui explique qu'Antoine Pascal est présent dans de nombreux diocèses méridionaux, dont pratiquement tous les évêchés d'Auvergne.

*Auxiliaire du cardinal de Lorraine.* – Suffragant de plusieurs diocèses en même temps,

---

583 L'affaire concerne le diocèse de Tulle où Antoine Pascal est suffragant et qui est compris dans le ressort de ce parlement.

584 BM Bordeaux, ms. 369, cité par F. Delorme, « Étienne de Pressuris... », p. 370 : « Interrogé combien prenoit pour ordre, dit que 8 sols tournois ». Cette précision n'apparaît pas dans la chronique de Métivier.

585 Il cite deux extraits de saint Paul pour se justifier (2 Co 11, 7-8 ; 1 Tm 6, 8).

586 J. de Métivier, *Chronique...*, p. 298-299 ; F. Delorme, « Étienne de Pressuris... », p. 371.

587 C'est pour lutter contre cette sorte de laxisme que François d'Estaing met en place en Rouergue une « politique rigoureuse des ordinations » (N. Lemaitre, *Le Rouergue...*, p. 247) et qu'il se plaint au pape des évêques voisins et de leurs vicaires qui laissent les évêques portatifs ordonner les candidats « sans aucun contrôle des candidats ».

588 J. de Métivier, *Chronique...*, p. 296-297 : « a dit que sont quatorze ou quinze ans passés qu'il fust fait évesque audit diocese de Rose, l'expedition duquel évesché lui cousta plus de mile escus. »

589 *Ibid.*, p. 297 : « Interrogé si chacune fois qu'il bailloit les ordres, il bailloit à l'evesque de Tulle cent livres tournois d'affirme, dit que non, mais qu'il devoit à l'evesque de Tulle trois ou quatre cents livres par icelui eveque fournies ou respondues pour la depeche de sondit évesché de Rose et quand il avoit gagné quelque somme d'argent à bailler lesdits ordres, bailloit audit évesque en deduction de ce que lui devoit, et en caresme dernier, lui bailla cent livres pour chacun ordre qui est trois cents livres. » Puisque c'est l'évêque de Tulle qui a avancé en partie l'argent dû à la Chambre apostolique, il est probable que ce soit lui – en 1520, il s'agit de François de Lévis – qui ait demandé à Rome un suffragant.



il est difficile de rétablir la chronologie de son action. Il est cependant possible d'affirmer qu'il est présent très tôt à Valence puisqu'il officie durant l'épiscopat de Jean de Lorraine qui s'achève en 1524<sup>590</sup>. Il est peu probable que le cardinal l'ait fait spécifiquement venir à Valence. En effet, il est aperçu la même année à Romans où il consacre le cimetière du Mont-Calvaire<sup>591</sup>. Néanmoins, il ne semble pas réapparaître en Valentinois après le départ de Lorraine<sup>592</sup>.

*Mort.* – D'après Odo de Gisse, Antoine Pascal serait décédé le 28 juin 1544<sup>593</sup>. Cependant, lorsque Nicole Lemaitre le mentionne dans son étude sur le Rouergue, elle aborde la question du contrôle des ordinations sous l'épiscopat du cardinal d'Armagnac et les exemples qu'elle donne sont datés des années 1552-1558<sup>594</sup>.

#### (45) PAYEN Conrad, o. carm. († 1529)

Suffragant de l'évêché de Metz (1518-1529).

*Origines et formation.* – D'après l'*Histoire générale de Metz*, Conrad Payen est originaire du village d'Ars-sur-Moselle et religieux carme du couvent de Metz<sup>595</sup>, dont il fut peut-être le supérieur<sup>596</sup>.

Payen aurait été un personnage d'une certaine envergure intellectuelle à en croire dom François et dom Tabouillot. Ils affirment en effet que « la république chrétienne et littéraire perdit en 1529 un illustre messin, en la personne de Conrad Payen » et ajoutent que l'« on ne sait ce que sont devenus ses écrits »<sup>597</sup>. Il a donc probablement reçu une bonne formation.

---

590 Dans un acte daté du 23 mai 1523, il est qualifié d'« episcopus Rozensis, suffraganeus Val. et Dien. pro ... cardinali de Lothareugiis », cité par J. Chevalier, *Essai...*, p. 40, note 2.

591 L. Viallet, « Autour de Romans : remarques sur la progression de l'Observance au début du XVI<sup>e</sup> siècle dans la province franciscaine de Bourgogne », dans *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. 88-2, 2002, p. 98.

592 Alors qu'on parvient à suivre sa trace dans plusieurs diocèses jusqu'en 1543, on ne le revoit pas à Valence.

593 O. de Gisse, *Discours historique...*, p. 415.

594 N. Lemaitre, *Le Rouergue...*, p. 444 : « Les ordinations restent plus faciles à obtenir dans les diocèses du Midi et celui de Saint-Flour où officie toujours l'évêque *in partibus*, Antoine Pascal ».

595 *HGM*, t. III, p. 13. Lorsqu'Alain Cullière dit que Payen était surnommé de Cologne, est-ce une confusion avec Conrad de Heyden ? Voir A. Cullière, « L'hérésie... », p. 436.

596 F. des Robert, « Voyage de Renée de Bourbon à Metz en 1523 », dans *Mémoires de la société d'archéologie lorraine et du Musée historique lorraine*, 3<sup>e</sup> s., t. 7, 1879, p. 336.

597 *Ibid.* t. III, p. 13.

*Carrière ecclésiastique.* – Nous ne connaissons pas la date à laquelle il accède à l'épiscopat<sup>598</sup>. Il est néanmoins probable qu'il succède immédiatement à Conrad de Heyden (26) en 1518. D'après l'épithaphe retrouvée sur son tombeau dans l'église des Grands Carmes de Metz, il porte le titre d'évêque de Basilite<sup>599</sup>, diocèse dépendant du patriarcat de Constantinople. Au dessus de son tombeau, était inscrit « Conradus, episcopus Constantiensis »<sup>600</sup>. Cette mention ne renvoie pas à Payen mais à son saint patron, l'évêque de Constance Conrad, représenté sur une fresque dans la chapelle des Carmes<sup>601</sup>.

*Auxiliaire du cardinal de Lorraine.* – Conrad Payen exerce la charge de suffragant de Jean de Lorraine pendant une dizaine d'années. C'est sans doute lui qui préside la procession générale ordonnée par le pape Adrien VI et l'empereur Charles Quint en 1521<sup>602</sup>. On retrouve Payen en juin 1523 où il préside une messe chantée lors de la visite de Renée de Bourbon à Metz<sup>603</sup>. Il réapparaît enfin en juin 1525 lors du procès de Jean Châtelain<sup>604</sup>. C'est lui qui applique une partie de la sentence en accomplissant la dégradation, degré d'ordre après degré d'ordre, de Châtelain.

*Mort.* – D'après son épithaphe, Conrad Payen décède le dimanche des Rameaux 1529. Dans la façon dont dom François et dom Tabouillot présentent les choses, il semble que Conrad de Heyden (26), qui l'avait précédé, vient le suppléer jusqu'à son propre décès en 1532<sup>605</sup>.

#### (46) PELEGRIN Antoine († 1542)

Vicaire général de l'évêché d'Albi (1539).

---

598 Eubel ne donne pas les évêques titulaires de Basilite pour la période 1431-1503 dans le tome II de la *Hierarchia catholica* et Conrad Payen n'apparaît pas non plus dans le tome III.

599 E. de Bouteiller, « Notice sur les Grands Carmes de Metz », dans *Mémoires de l'Académie impériale de Metz*, t. 41, 1860, p. 480 : « Hic jacet reverendus in Christo pater Conradus Payen, miseracione divina episcopus Basilitanus et Metensis suffraganeus, nec non hujus conventus filius, qui diem clausit exxtremum die Palmarum anno Domini 1529. Cujus anima gaudiis supremis gaudeat. » (je développe les abréviations).

600 *Ibid.*

601 P.-É. Wagner, « Les auxiliaires... », p. 124.

602 Voir *supra*, p. 141-142.

603 *Les chroniques de la ville de Metz*, p. 795 ; F. des Robert, « Voyage de Renée de Bourbon... », p. 330.

604 A. Cullière, « L'hérésie... », p. 435-436.

605 *HGM*, t. III, p. 13-14.

*Origines.* – Antoine Pelegrin est clerc du diocèse d'Avignon<sup>606</sup>. On ignore à quelle date et dans quelles circonstances il entre au service de Jean de Lorraine mais il est présent en Lorraine dès 1533<sup>607</sup>.

*Carrière ecclésiastique.* – Sa carrière ecclésiastique n'est pas très bien connue. Il est déjà doté en 1533 du prieuré de Saint-Orens puisque c'est sous ce titre qu'il apparaît dans la procuration d'Antoine de Lorraine. Il succède à la commende de ce bénéfice à Pierre de Ransie et le conserve sans doute jusqu'à sa mort puisque son successeur, François de Pisseleu, n'est pas mentionné avant 1545<sup>608</sup>. Ce prieuré dépendant de l'ordre de Cluny, il y a peut-être été nommé par le cardinal Jean.

Celui-ci se démet en sa faveur de l'évêché de Toul le 8 janvier 1537. Pelegrin en prend possession par procureur le 30 juillet suivant et ne fait sa joyeuse entrée que le 6 décembre 1537<sup>609</sup>. Dans ce diocèse, il poursuit l'œuvre de ses prédécesseurs. À l'instar d'Hector d'Ailly (2), il promulgue des statuts synodaux. On en conserve pour les années 1540 et 1542<sup>610</sup>, ce qui est à remarquable, au regard de la brièveté de son épiscopat. À n'en pas douter, Pelegrin prend sa tâche pastorale au sérieux. D'ailleurs, les circonstances de sa démission le prouvent : pour limiter le cumul des bénéfices, l'évêque de Toul – et le cardinal de Lorraine, selon le père Benoît Picart<sup>611</sup> – intente un procès en cour de Rome aux chanoines qui détiennent des cures en plus de leur prébende<sup>612</sup>. Toutefois, les juridictions romaines donnent raison aux prébendiers. De dépit, Antoine se démet de son évêché et se retire en Provence où il décède dans le courant de l'année 1542, permettant au cardinal Jean de monter une troisième fois sur le siège de saint Mansuy.

*Auxiliaire du cardinal de Lorraine.* – Pelegrin appartient à l'entourage proche de Jean de

---

606 C'est ainsi qu'il est qualifié dans les bulles par lesquelles Paul III le nomme à l'évêché de Toul. Voir B. Picart, *Histoire...*, p. 623 : « Paulus papa admisit cessionem a reverendissimo domino cardinale de Lotharingia factam ecclesiae Tullensis, et ipsi ecclesia providit de persona domini Antonii Pelegrini clerici Avenionensis ». Ce titre indique qu'il avait uniquement reçu la tonsure avant d'être nommé évêque de Toul, ce que confirme le fait qu'il est autorisé à recevoir les ordres mineurs, le sous-diaconat, les ordinations diaconale et presbytérale et la consécration épiscopale en accéléré (*Gallia*, t. XIII, col. 1047).

607 Pièce justificative n° 4.

608 L.-C. de Brugères, *Chroniques ecclésiastiques du diocèse d'Auch, suivies de celles des comtes du même diocèse*, Toulouse, 1746, p. 339.

609 B. Picart, *Histoire...*, p. 623).

610 André Artonne, Louis Guizard, Odette Pontal, *op. cit.*, p. 435.

611 Benoît Picart, *Histoire...*, *op. cit.*, p. 623.

612 E. Martin, *Histoire des diocèses...*, t. I, p. 585-586.

Lorraine qui lui confie des responsabilités étendues. En 1536, il est institué procureur pour l'ensemble des bénéfices du cardinal. En mars 1533, il afferme avec Claude Pénicier (47) le doyenné de Montbertond dépendant de l'abbaye de Cluny<sup>613</sup>. Enfin, il est attesté comme vicaire général d'Albi en mai et juin 1539<sup>614</sup>.

**(47) PÉNICIER Claude († 1552)**

Vicaire général de l'abbaye de Fécamp (1536) et de l'évêché d'Albi (1542-1550).

*Origines.* – Claude Pénicier est originaire de Lorraine, comme nous le révèle l'épithète que lui consacre Louis des Masures<sup>615</sup>, et plus précisément du diocèse de Toul<sup>616</sup>. Son père Gasquin fut apothicaire et valet de chambre de René II de Lorraine<sup>617</sup>. Apparenté aux Baudoire, une famille d'ancienne noblesse lorraine<sup>618</sup>, Pénicier est probablement de noble extraction. Peut-être élevé à la cour de Nancy, il entre à une date inconnue au service de Jean de Lorraine qui en fait l'un de ses principaux agents et lui confie des responsabilités importantes en le nommant argentier. Il est investi de cette fonction dès 1533 puisque c'est sous ce titre qu'il apparaît dans la procuration d'Antoine de Lorraine pour l'archevêché de Narbonne<sup>619</sup>.

*Carrière ecclésiastique.* – La confiance dont Pénicier jouit auprès du cardinal lui permet d'être l'un des bénéficiaires de la redistribution à laquelle se livre Jean de Lorraine. À plusieurs reprises, ce dernier résigne en faveur de Claude l'un de ses bénéfices. C'est ainsi qu'il se démet pour lui de l'abbaye de Saint-Èvre en 1534<sup>620</sup> et du prieuré de Varangéville en 1545<sup>621</sup>. Hors de la Lorraine, Claude Pénicier obtient la commende du prieuré de Notre-Dame de Montdidier, au diocèse d'Amiens, dont il est à la

---

613 AN, MC, CXXII, 19, 1<sup>er</sup> mars 1533 (n. st.).

614 AD 81, 4 EDT, FF 91. Toute ma reconnaissance va à Olivier Cabayé de m'avoir transmis cette information.

615 L. des Masures, *Ludivici Masurii nervii poemata*, 2<sup>e</sup> éd., Bâle, 1574, fol. 102-102v : « [...] felicibus olim / Auspiciis Italo genuit quem laeta marito / Austrasia de gente parens ». Cette édition, qui a été revue par l'auteur, est à préférer à la première, donnée à Lyon chez Jean de Tournes en 1557, moins complète et plus fautive.

616 AD 81, 3 E 3/17, fol. 187, cité par O. Cabayé, *Albi au XVI<sup>e</sup> siècle...*, p. 263.

617 A. Cullière, « Le "dur exil" de Louis des Masures » dans *Bibliothèque d'humanisme et de Renaissance*, t. 80, 2018, p. 70, annexe I.

618 *Ibid.*, p. 63.

619 Pièce justificative n° 4.

620 R. Fawtier, « Missions de M. Fawtier à Rome », p. 111

621 *Ibid.*, p. 112.

tête de 1534<sup>622</sup> à 1547 environ<sup>623</sup>.

Après son accession au vicariat en 1542, Pénicier intègre le clergé albigeois, tout en conservant ses bénéfices lorrains. Comme les autres vicaires du cardinal-évêque, il obtient de ce dernier la première prébende vacante. Il progresse au sein de la hiérarchie en devenant archidiaque de Puy-Saint-Georges, deuxième dignité du chapitre cathédral<sup>624</sup>. Après la mort de Jean de Lorraine, il ne reste pas en Albigeois et résigne sa prébende en 1551<sup>625</sup>.

*Auxiliaire du cardinal de Lorraine.* – Claude Pénicier se voit confier le gouvernement de deux bénéfices au cœur du patrimoine bénéficial du cardinal, Fécamp puis Albi. Il est vraisemblable que sa fonction d'argentier le prédispose à administrer le diocèse et l'abbaye les plus lucratifs. Il est très probable qu'il ait géré d'autres biens du cardinal puisqu'en vertu d'un acte de 1536, Jean de Lorraine l'institue procureur pour tous ses archevêchés, évêchés et abbayes.

Il est attesté comme vicaire général du monastère de Fécamp en 1536, date à laquelle, avec Charles de Saint-Simon (51), il confirme le lieutenant général du bailliage vicomtal de Fécamp dans sa charge<sup>626</sup>. Il ne réapparaît pas par la suite dans les archives de l'abbaye.

C'est en 1542 que Pénicier devient vicaire général du diocèse d'Albi<sup>627</sup>. Peut-être vient-il remplacer Antoine de Narbonne (40), tout juste décédé<sup>628</sup>, et qui était en charge depuis Albi depuis 1537<sup>629</sup>. Malgré le fait qu'il soit fait chanoine du chapitre cathédral de Sainte-Cécile, il ne réside pas en permanence en Albigeois. Ainsi, c'est lui qui prend possession au nom de Toussaint d'Hocédy de l'évêché de Toul le 3 juin 1543<sup>630</sup>. Il est également

---

622 V. de Beauvillé, *Histoire de la ville de Montdidier*, t. III, Paris, 1857, p. 17.

623 En 1547, c'est Étienne Poncher (49) qui en est le prieur commendataire (*Gallia*, t. X, col. 1316).

624 Dans les diverses énumérations des archidiaconés qui structurent le diocèse d'Albi, celui de Puy-Saint-Georges est cité juste après l'archidiaconé d'Albi. Voir *Pouillés de la province de Bourges*, p. CX ; *HGL*, t. XII, p. 167.

625 O. Cabayé, *Albi au XVI<sup>e</sup> siècle...*, p. 262.

626 AD 76, 7 H 287.

627 O. Cabayé, *Albi au XVI<sup>e</sup> siècle...*, p. 817.

628 AD 81, 4 EDT, CC 248, fol. 23 (*non vidi*). Le 7 mars 1542, les consuls d'Albi achètent douze torches pour la somme de 8 l. 14 s. 3 d. pour les « honneurs de M. de Sisteron ».

629 Il occupe cette fonction à partir du 13 février 1537 (AD 81, 3 E 3/101, *non vidi*).

630 *Gallia*, t. XIII, col. 1047. D'après les archives du chapitre de Toul, la date serait plutôt le 4 juin (AD 54, G 75, fol 26, cité par. E. Martin, *Histoire des diocèses...*, t. I, p. 590).

absent en juin 1549<sup>631</sup> et en 1551<sup>632</sup>. Il est en revanche présent en 1547<sup>633</sup> et en 1550<sup>634</sup>.

À n'en pas douter, ces séjours par intermittence sont dus à la multiplicité des fonctions de Pénicier. Il n'est pas invraisemblable que celui-ci sillonne la France et la Lorraine pour veiller à l'administration du patrimoine bénéficial du cardinal Jean. Par ailleurs, il est aussi au service de Nicolas de Lorraine qui lui octroie la charge de vicaire général pour l'abbaye de Moyeuimoutier en 1543<sup>635</sup>. La même année, il est nommé conseiller du duc Antoine<sup>636</sup>. Il doit aussi se préoccuper de ses propres bénéfices, raison pour laquelle il se rend régulièrement en Lorraine<sup>637</sup>.

#### (48) PINGUET Martin († 1541)

Gouverneur de l'abbaye de Gorze.

*Origines.* – Martin Pinguet est né à Tours, comme l'atteste une inscription sur un vitrail de la cathédrale de Metz<sup>638</sup>. Il est le fils de Nadin Pinguet, installé en Lorraine à la fin du XV<sup>e</sup> siècle<sup>639</sup>. Cette famille est implantée à Suzémont, fief qui a pour suzerain le duc de Bar et situé à proximité de la prévôté de Fresnes appartenant au temporel de

---

631 A. Vidal, *L'ancien diocèse d'Albi...*, p. 83, n° 527. Gabriel de Laye (31) arrente pour lui les fruits de son archidiaconé de Puy-Saint-Georges.

632 AD 81, 3 E 3/702, cité par O. Cabayé, *Albi au XVI<sup>e</sup> siècle...*, p. 817. Nouvel arrentement des revenus de l'archidiaconé réalisé par Jacques de Villiers au nom de Pénicier.

633 AD 81, 4 EDT, AA 5, fol. 32 : « [...] feut envoyee une missive à reverendissime pere en Dieu messire Jehan de Lorraine, cardinal evesque dud. Alby, laquelle missive, causant que icelluid. reverendissime n'estoyt point en Alby, feut receue par reverend pere en Dieu messire Claude Penicier, abbe de Saint Epvre, vicaire general en l'espirituel et temporel dud. seigneur reverendissime cardinal evesque dud. Alby ».

634 A. Vidal, *L'ancien diocèse d'Albi...*, p. 83, n° 528, 23 mai 1550. Claude Pénicier arrente les fruits de l'archidiaconé de Puy-Saint-Georges sur le territoire de Carmaux, Blaye, et Saint-Benoît contre une rente de 400 livres. Dans l'analyse que donne Vidal, Pénicier est désigné comme archidiacre de Sainte-Cécile, titre également donné à l'archidiacre d'Albi. Serait-il monté dans la hiérarchie capitulaire ?

635 BnF, lat. 12863, fol. 32-32v, lettre de vicariat de Nicolas de Lorraine en faveur de Claude Pénicier, 3 juillet 1543.

636 C. Courbe, *Les rues de Nancy, du XVI<sup>e</sup> siècle à nos jours*, t. II, Nancy, 1886, p. 3.

637 Le 24 janvier 1547 (n. st.), le gouverneur de l'abbaye de Saint-Èvre demande aux échevins de Toul de suspendre une procédure « jusques au retour de Monsieur de Saint Epvre, qui de present est absent » (BnF, NAF 7100, fol. 121-121v).

638 *Études sur la cathédrale de Metz...*, p. 403. Il s'agit de la baie n° 201 où sont représentés René II de Lorraine et Philippe de Gueldre. On peut lire « Martinus Turonensis archidiaconus de Vico ». Pinguet apparaît lui aussi sur ce vitrail, en orant et vêtu du costume de chanoine, portant le surplis et l'aumusse.

639 R. de Souhesmes, « Notice sur les fiefs de Suzémont et de La Tour de Fresnes », dans *Mémoires de la société d'archéologie lorraine et du musée historique lorrain*, 3<sup>e</sup> s., t. 16, 1888, p. 19.

l'évêché de Metz<sup>640</sup>. Le frère de Martin, Laurent, fut prévôt de Fresnes, comme l'indique son épitaphe<sup>641</sup>. Pinguet devient l'un des hommes de confiance de Warry de Dommartin<sup>642</sup>. C'est lui qui aurait obtenu pour ce dernier l'abbaye de Gorze par résignation du cardinal de Saint-Pierre-aux-liens, le futur Jules II<sup>643</sup>.

*Carrière ecclésiastique.* – La carrière ecclésiastique de Martin Pinguet commence lorsqu'il est reçu chanoine de Metz le 21 février 1501<sup>644</sup>. Il acquiert rapidement un rôle important au sein du chapitre puisqu'il devient archidiacre de Vic en août 1504<sup>645</sup>, charge qu'il conserve jusqu'à sa mort. Pinguet est nommé par Warry chancelier du chapitre cathédral de Verdun en 1506<sup>646</sup>. L'obtention de cette charge n'est peut-être pas sans liens avec le fait qu'il devienne gouverneur de cet évêché<sup>647</sup>.

Il obtient un premier bénéfice en recevant la commende du prieuré cistercien d'Aube au mois de juin 1504<sup>648</sup>. En 1524, il devient abbé commendataire de Saint-Martin-lès-Metz par résignation de Jean de Lorraine en sa faveur<sup>649</sup>.

*Auxiliaire du cardinal de Lorraine.* – Martin Pinguet passe de l'entourage de Warry de Dommartin à celui de la famille de Lorraine et plus particulièrement du cardinal. René II l'affecte au service de son fils Jean et Philippe de Gueldre le nomme gouverneur de l'abbaye de Gorze, charge dans laquelle Jean le maintient en janvier 1517<sup>650</sup>. Dans ces lettres, Pinguet est désigné comme maître d'hôtel du futur cardinal, titre qu'il porte toujours en 1525<sup>651</sup>. C'est sans doute la raison pour laquelle il tient le compte de la

---

640 *Ibid.*, p. 9-10.

641 *Ibid.*, p. 18.

642 R. de Wassebourg, *Antiquitez...*, fol. 539v.

643 *Ibid.*, fol. 540.

644 *Études sur la cathédrale de Metz...*, p. 403-404.

645 *Ibid.*, p. 404.

646 M. George, *Le chapitre cathédral...*, t. I, p. 151, 153. Il devient chanoine de Verdun *ex officio*.

647 M. du Hautoy, « Notes additionnelles au travail de M. Henri Lepage intitulé "Les offices des duchés de Lorraine et de Bar" », dans *Mémoires de la société d'archéologie lorraine*, 2<sup>e</sup> s., t. 13, 1871, p. 52.

648 A. Bellard, « Une bulle inédite du pape Léon X concernant Voisage en la terre de Gorze », dans *Académie nationale de Metz*, t. 195, 1962, p. 189.

649 D'après monseigneur Pelt, il détenait déjà ce bénéfice en 1501. Pourtant, il n'apparaît pas plusieurs fois dans la liste des abbés de Saint-Martin dressée par Henri Lepage (H. Lepage, « L'abbaye de Saint-Martin-devant-Metz », p. 164).

650 AD 57, H 703-2, 19 janvier 1517 (n. st.). Les archivistes des archives départementales de la Moselle comme les différents auteurs qui ont mentionné ces lettres n'ont pas converti la date de 1516 donnée dans ce document. Pourtant, au début du XVI<sup>e</sup> siècle, l'année ne commence pas au 1<sup>er</sup> janvier dans les duchés de Lorraine et de Bar ni dans les Trois-Évêchés (A. Giry, *Manuel de diplomatie*, Paris, 1925, p. 118-119).

651 *Les chroniques de la ville de Metz*, p. 809.

vaisselle du cardinal pour les années 1517 à 1519<sup>652</sup>. Il fait toujours partie de son entourage quelques années plus tard : le 9 mai 1525, il est présent dans la suite de Jean de Lorraine lorsque celui-ci fait son entrée à Vic-sur-Seille<sup>653</sup>. On le retrouve comme témoin d'un acte passé par le cardinal en mai 1526<sup>654</sup>. Ses activités au service du cardinal l'empêchent de participer aux séances capitulaires à Metz. C'est ainsi qu'il obtient à plusieurs reprises des dispenses d'assiduité<sup>655</sup>.

Pinguet n'occupe pas uniquement des fonctions domestiques auprès de Jean de Lorraine. Il est l'un des protagonistes de l'affaire Jean Châtelain en janvier 1525<sup>656</sup>. Son implication lui attire d'ailleurs les foudres des Messins qui mettent sa maison au pillage après l'arrestation de Châtelain<sup>657</sup>.

Toutefois, il reste avant tout un « grand brasseur d'affaires »<sup>658</sup> et s'occupe surtout des finances du cardinal, si l'on en croit le témoignage de Wassebourg<sup>659</sup>. Par exemple, c'est lui qui finance pour le compte du cardinal les trois verrières du rond-point du chœur de la cathédrale de Metz<sup>660</sup>. Il contribue également aux frais engendrés par la construction du jubé.

*Mort.* – Il meurt le 26 janvier 1541 et est inhumé à l'entrée du chœur de la cathédrale Saint-Étienne<sup>661</sup>. Ses bénéfices et charges passent à Pierre du Châtelet qui lui succède comme archidiacre de Vic en vertu de lettres de coadjutorerie établies en 1525<sup>662</sup> et à la commende de Saint-Martin-lès-Metz dont il était le coadjuteur depuis 1531<sup>663</sup>.

#### (49) PONCHER Étienne († 1553)

Vicaire général de l'abbaye de Marmoutier (1550) et de l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen.

---

652 AD 57, H 732-1.

653 N. Volcyr, *L'histoire et recueil de la triumpante et glorieuse victoire...*, fol. 10v.

654 BnF, fr. 4882, p. 5921, Amboise, 10 août 1526.

655 *Études sur la cathédrale de Metz...*, n° 264, p. 69-70, 14 août 1521. Le chapitre lui accorde treize semaines de congé par an, tout en lui permettant de toucher l'intégralité des revenus de sa prébende.

656 Voir *supra*, p. 159-160.

657 *Les chroniques de la ville de Metz*, p. 811.

658 *Études sur la cathédrale de Metz...*, p. 404.

659 R. de Wassebourg, *Antiquitez...*, fol. 539v.

660 *Études sur la cathédrale de Metz...*, p. 404.

661 *Ibid.*

662 *Ibid.*

663 H. Lepage, « L'abbaye de Saint-Martin-devant-Metz », p. 164



*Origines.* – Étienne Poncher est le fils de Jean, trésorier de l'ordinaire des guerres et général des finances de Languedoc, et de Catherine Hurault<sup>664</sup>. À ce titre, il est apparenté aux officiers de finance du règne de François I<sup>er</sup>. Il est le petit-neveu d'Étienne Poncher, évêque de Paris<sup>665</sup>.

Son grand-oncle le confie à Nicole Bérault pour parfaire son éducation. Ce dernier lui dédie en 1520 son édition de *Christophori Longolii Parrhisiensis civis Romani perduellionis rei defensiones duae*<sup>666</sup>.

*Fonctions civiles.* – Pourvu d'une charge de conseiller-clerc au parlement de Rouen, il est reçu dans ce corps le 22 novembre 1533<sup>667</sup>. Il entre au Grand Conseil le 13 avril 1534 puis devient maître des requêtes de l'Hôtel<sup>668</sup>. Étienne est nommé conseiller au Parlement de Paris<sup>669</sup>.

*Carrière ecclésiastique.* – La trajectoire dans l'Église d'Étienne Poncher débute lorsqu'il est pourvu de plusieurs prébendes canoniales. D'après le père Anselme, il est admis au chapitre cathédral de Chartres<sup>670</sup> et l'on sait par ailleurs qu'il fut chanoine de Notre-Dame de Paris<sup>671</sup>.

Étienne succède à Jean du Bellay sur le siège de Bayonne. Il est nommé avec le titre d'administrateur, étant encore trop jeune pour porter celui d'évêque<sup>672</sup>. Jean de Lorraine aurait souhaité se démettre en sa faveur de l'évêché de Nantes mais les démarches n'ont pas abouti en cour de Rome<sup>673</sup>. Poncher devient archevêque de Tours en 1551, à la suite d'un échange avec le cardinal d'Armagnac auquel il cède l'abbaye de Notre-Dame de La Roë dont il était l'abbé commendataire depuis 1530<sup>674</sup>.

---

664 BnF, Duchesne 35, fol. 153 ; HGC, t. VI, p. 451.

665 M.-C. Garand, « La carrière... », p. 337.

666 *Ibid.*

667 F. Vindry, *Les parlementaires...*, p. 239.

668 C'est le titre qui lui est attribué dans l'épithaphe inscrite sur la tombe de son cœur à Notre-Dame.

669 *Ibid.* Nommé le 7 mai 1544, il est reçu le 5 juin suivant. Il n'est pas cité dans F. Blanchard *Les présidents au mortier du parlement de Paris, leurs emplois, charges, qualitez, armes, blasons et genealogies, depuis l'an 1331 jusques à present. Ensemble un catalogue de tous les conseillers selon l'ordre des temps & de leurs receptions*, Paris, 1647.

670 HGC, t. VI, p. 451.

671 M.-C. Garand, « La carrière... », p. 337.

672 Eubel, t. III, p. 128.

673 Lettre n° 47.

674 Il est nommé le 6 avril 1551 (Eubel, t. III, p. 321) et prend possession de l'archevêché le 4 mai suivant (*Gallia*, t. XIV, col. 133). Il était abbé de La Roë depuis 1530 (F. Vindry, *Les parlementaires...*, p. 290).

L'abbaye de La Roë n'est pas le seul bénéfice régulier qu'il tint en commende. Il fut abbé de l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif<sup>675</sup> et de celle de l'abbaye de La Clarté-Dieu de 1540 à 1551<sup>676</sup>. Il cumula aussi des bénéfices mineurs, notamment les prieurés de Saint-Thomas d'Épernon et de Saint-Julien de Sézanne, ainsi que celui de Montdidier, où il succéda à Claude Pénicier (47), et le prieuré de Grandmont à Rouen<sup>677</sup>.

*Auxiliaire du cardinal de Lorraine.* – On ignore à quelle date Étienne Poncher entre au service de Jean de Lorraine. Il est probable qu'il appartienne à l'entourage de Jean à partir des années 1530<sup>678</sup>. Il remplit pour lui des fonctions domestiques. Ainsi, le 9 mai 1543, il fait procéder à l'estimation de l'hôtel de Bar, l'une des résidences parisiennes du cardinal<sup>679</sup>. Il est attesté comme vicaire général de l'abbaye de Marmoutier en 1550<sup>680</sup>. Il a probablement occupé des fonctions similaires à Saint-Ouen dans la mesure où il est cité par dom Pommeraye<sup>681</sup>. La consultation des archives de l'abbaye n'a cependant pas permis de le confirmer.

*Mort.* – Poncher décède le 15 mars 1553 à Paris. S'il est enterré au couvent des Célestins<sup>682</sup>, son cœur est placé à Notre-Dame de Paris. Louis Boudan a réalisé un relevé de son épitaphe à Notre-Dame<sup>683</sup>.

#### (50) PRÉVÔT Sébastien († ap. 1542)

Vice-légat de Lorraine (1537-1542) ; vicaire général de Metz (1540).

La première mention de Sébastien Prévôt que nous avons retrouvée date du 6 juin 1517 : dans son testament, Hugues des Hazards, évêque de Toul et ancien tuteur de Jean de Lorraine, lègue à « Sébastien Prévôt, [son] serviteur, la somme de quarante francs »<sup>684</sup>.

---

675 La *Gallia* ne donne malheureusement pas les dates de son abbatiat (*Gallia*, t. XII, col. 144).

676 J.-M. Canivez, « La Clarté-Dieu », dans *DHGE*, vol. XII, col. 1069-1070.

677 Pour Sézanne, voir BnF, Duchesne 2, fol. 34, 37. Le prieuré de Sézanne appartient à l'ordre de Cluny ; pour Montdidier, voir *Gallia*, t. X, col. 1316. ; pour Grandmont, voir F. Farin, *Histoire de la ville de Rouen*, t. II, 3<sup>e</sup> éd., Rouen, 1731, p. 32.

678 Voir lettre n° 23.

679 BnF, Lorraine 22, fol. 97-97v.

680 AD 37, H 382, fol. 30v.

681 F. Pommeraye, *Histoire...*, p. 332.

682 *Gallia*, t. XIV, col. 133.

683 Voir la notice en ligne dans la base Collecta consacrée à la collection Gaignières : <https://www.collecta.fr/p/COL-IMG-12421> (consulté le 14 avril 2022).

684 P.-É. Guillaume, *Notice sur le bourg de Blénod-lès-Toul...*, p. 201.

Cette somme n'a rien de négligeable puisqu'elle équivaut à l'héritage que reçoivent chacun des enfants de la sœur du testateur. Il semble donc que Prévôt ait joui d'une certaine proximité avec l'ancien président de Lorraine et peut-être est-ce ce prélat qui l'a recommandé à Jean de Lorraine.

*Carrière ecclésiastique.* – Grâce à sa proximité avec Jean de Lorraine, Sébastien Prévôt s'élève peu à peu dans la hiérarchie ecclésiastique. Avant même que le cardinal ne résigne en sa faveur l'un de ses bénéfices, il est pourvu d'une cure dans le diocèse de Toul, comme l'atteste l'acte de prise de possession du prieuré Notre-Dame de Nancy par René de Clémery au nom du cardinal Jean<sup>685</sup>. Quelques semaines après, celui-ci se démet en faveur de Sébastien de ce même prieuré<sup>686</sup>. Jean résigne aussi pour lui entre les mains du pape Clément VII l'abbaye de Saint-Mansuy-lès-Toul en 1533<sup>687</sup>. Prévôt en est pourvu au mois de mars 1533 : s'il ne porte encore que le titre de prieur de Notre-Dame dans le testament d'Hector d'Ailly (2), il est en revanche qualifié d'abbé de Saint-Mansuy lorsque, le 22 mars 1533 (n. st.), les exécuteurs testamentaires de l'évêque défunt remettent au chapitre de Toul la somme de 4 000 francs, monnaie de Lorraine, selon les dispositions prises par d'Ailly (2)<sup>688</sup>. Il conserve ce bénéfice jusqu'en 1542<sup>689</sup> et apparaît comme abbé commendataire perpétuel de Saint-Mansuy dans divers actes de collation de bénéfices datés de 1536 à 1541<sup>690</sup>.

*Auxiliaire du cardinal de Lorraine.* – Sébastien Prévôt est probablement passé de l'entourage domestique de Hugues des Hazards à celui de Jean de Lorraine après 1517. Il n'est cependant pas qu'un familier et exerce diverses charges au service de ce dernier.

À partir de 1537 au plus tard, il exerce la charge de vice-légat pour le cardinal, légat dans les Trois-Évêchés et toutes les domaines du duc de Lorraine, comme en témoigne la

---

685 C. Pfister, *Documents sur le prieuré Notre-Dame de Nancy*, n° 64, p. 45 : Sébastien Prévôt apparaît dans la liste des témoins avec la fonction de prieur commendataire de Saint-Laurent de Reynel et de curé de Neufchâteau, diocèse de Toul.

686 Voir *supra*, p. 83.

687 B. Picart, *Histoire ecclésiastique...*, p. 203.

688 P.-É. Guillaume, « La cathédrale de Toul », dans *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, 2<sup>e</sup> s., t. 5, 1863, p. 141.

689 *Gallia*, t. XIII, col. 1093. Sa présence à la tête de l'abbaye est encore attestée dans le courant de l'année 1542 puisqu'il confère à cette date le prieuré Saint-Michel. Il s'agit vraisemblablement du prieuré situé sur le mont du même nom et donné à l'abbaye par Gérard, trente-troisième évêque de Toul, à la fin du X<sup>e</sup> siècle (P.-É. Guillaume, « Notice sur l'abbaye Saint-Mansuy-lès-Toul, ordre de Saint-Benoît », dans *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine et du Musée historique lorrain*, 3<sup>e</sup> s., t. 7, 1879, p. 10).

690 BnF, NAL 1516, fol. 50-50v, s. d. ; NAL 1517, fol. 289-289v, 12 mai 1537 ; NAL 1518, fol. 29v, 1536 ; fol. 89-89v, 1541.

titulature qu'il porte dans les lettres du 12 mai 1537. Il conserve ce titre au moins jusqu'en décembre 1541, quand Claude Martin Bayart lui dédie son traité *De perpetuis et generalibus vicariis*, paru à Paris chez Jacques Bogard en 1542<sup>691</sup>. Dans la dédicace, Bayart met en valeur le parcours de Sébastien Prévôt et sa progression par degrés. Le cardinal de Lorraine lui a d'abord accordé un vicariat général sur une partie de la Lorraine<sup>692</sup>, probablement l'évêché de Metz. Le 22 mars 1540, il donne en effet une quittance touchant la ville de Commercy appartenant au temporel de Metz<sup>693</sup>. En 1541, il confère une prébende de la collégiale Saint-Étienne de Vic, au diocèse de Metz<sup>694</sup>. S'il déclare dans cet acte agir en vertu des lettres de vicariat qu'il a reçues, il n'en donne malheureusement pas la date. Aussi ne savons-nous pas précisément à partir de quand il détient cette fonction mais, à en croire Bayart, sa nomination comme vicaire général est antérieure à son accession à la vice-légation, qui serait une sorte de promotion. Enfin, les mérites de Prévôt ont conduit le cardinal à le faire gouverneur du jeune Nicolas de Lorraine<sup>695</sup>.

Par ailleurs, Prévôt entretient en effet des relations avec plusieurs familiers de Lorraine. Le 20 janvier 1528, dans un bail emphytéotique, il accense à Martin Pinguet (48) un terrain situé en face du prieuré Notre-Dame de Nancy dont il est le titulaire<sup>696</sup>. Le 23 février 1533 (n. st.), Hector d'Ailly (2) en fait l'un de ses exécuteurs testamentaires<sup>697</sup>. Enfin, en tant que procureur d'Antoine Pelegrin (46), il présente aux

---

691 P. Renouard, *Imprimeurs et libraires parisiens du XVI<sup>e</sup> siècle*, t. 5, Paris, 1991, p. 145. L'épître dédicatoire, datée du 8 décembre 1541, est adressée à « venerando domino, domino Sebastiano Prevot, monasterii Sancti Mansueti, clarissimi principis cardinalis Lotharingii in Lotharingiae et Barii ducatus vicegerenti ».

692 C. M. Bayart, *De perpetuis et generalibus vicariis*, Paris, 1542, fol. 2.

693 *Recueil des arrêts de la chambre royale établie à Metz, pour la réunion des dépendances des Trois Evêchez de Metz, Toul et Verdun, et autres endroits à l'obéissance du roy*, Paris, 1681, p. 21.

694 BnF, NAL 1518, fol. 89-89v. Comme il s'agit d'une copie dans un formulaire, la date n'est pas complète et le nom du bénéficiaire de l'acte n'est pas retranscrit. Prévôt porte le titre de vicaire général de Jean de Lorraine, administrateur perpétuel des évêchés de Metz et de Verdun. Faut-il comprendre qu'il exerce le vicariat pour ces deux diocèses ?

695 C. M. Bayart, *De perpetuis...*, fol. 2. : « tandemque admirabili prudentia et foelicitate eo devenisti quod praeclearo genere natus princeps illustrissimus Nicolaus de Lotharingia Metensis dominus instituendus, gubernandus ac conservandus tibi credetur. » ; *Recueil des arrêts de la chambre royale...*, p. 21.

696 C. Pfister, *Documents sur le prieuré Notre-Dame de Nancy*, n° 65, p. 46 ; *Histoire de Nancy*, t. II, Paris-Nancy, 1909 p. 283.

697 L.-M.-J. Le Mercier de Morière, « Les testaments au profit de l'église de Toul », dans *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine et du Musée historique lorrain*, 3<sup>e</sup> s., t. 12, 1884, p. 180. Les autres exécuteurs testamentaires sont Jean d'Haussonville, bailli de l'évêché de Metz, Jacques Antoine (5), vicaire général et official de Toul, et Jean Barba, maître d'hôtel du testateur.

chanoines de Toul les bulles de provision de ce dernier le 25 juillet 1537 et prend possession en son nom du siège épiscopal le 30 du même mois<sup>698</sup>.

Alors qu'il semble au faite de sa carrière en cumulant des fonctions importantes, Sébastien Prévôt quitte l'abbaye de Saint-Mansuy en 1542. Faut-il y voir une mise en retrait due à l'âge ou à tout autre motif ou le signe d'une disgrâce ? La question reste pendante. Quoi qu'il en soit, l'exemple de Sébastien Prévôt montre la puissance du patronage du cardinal Jean. Voilà qu'un ecclésiastique encore simple curé en 1528 devient vice-légat à la fin de sa carrière et acquiert une renommée suffisante pour qu'un traité lui soit dédié.

**(51) ROUVROY DE SAINT-SIMON Charles de, o. cluniac. († ap. 1548)<sup>699</sup>**

Vicaire général de l'abbaye de Fécamp (1536-1543).

*Origines.* – Charles est le fils de Louis de Saint-Simon, vicomte de Clastres et de Ham, et de Yolande de Rochebaron, dame d'honneur de Renée de France<sup>700</sup>. Il n'est pas le seul membre de sa fratrie à être destiné à l'Église. Son frère Philippe est abbé de Genlis, doyen de Saint-Quentin et aumônier du roi.

*Carrière ecclésiastique.* – Saint-Simon entre dans l'ordre de Cluny à une date inconnue. Il est vraisemblablement à identifier à Charles de Rouvray dont Nicolas Dolery (13) confirme l'élection comme abbé de Montierneuf le 13 septembre 1529<sup>701</sup>. Il est en tout cas moine profès et prêtre lorsque le 30 avril 1532, il est institué procureur par Jean de La Magdelaine (29) pour traiter de la réforme de monastères clunisiens en Angleterre<sup>702</sup>.

Charles de Saint-Simon obtient plusieurs bénéfices, notamment des dépendances de l'abbaye de Cluny. Outre le prieuré de Barbézieux dont il est pourvu en 1532, il détient

---

698 B. Picart, *Histoire ecclésiastique...*, p. 623.

699 On trouve dans les sources différentes graphies. Dans plusieurs actes émanant de ce vicaire général, on lit « Charles de Rouveroy, dict de Saint-Simon » (AD 76, 7 H 43 ; 7 H 49) mais on trouve aussi « Rouveray » (AD 76, 7 H 145) ou « Rouvray » (BnF, Bourgogne 85, n° 574). Du fait de la notoriété de cette famille, nous conservons la forme donnée par l'*Histoire généalogique et chronologique* du père Anselme.

700 HGC, t. IV, p. 399.

701 BnF, NAL 2268, n° 25. Il succède à René Caillet, décédé le 10 juin 1529 (*Gallia*, t. II, col. 1271). Il ne conserve pas longtemps ce bénéfice, à nouveau vacant le 10 août 1530, d'après la *Gallia*, qui ne l'énumère pas parmi les abbés de Montierneuf.

702 BnF, Bourgogne 85, n° 574.

celui de Quierzy, lui aussi membre de l'ordre de Cluny<sup>703</sup>. Il en est le prieur au plus tard en août 1537<sup>704</sup>. En 1538, il est abbé commendataire de Saint-Saulve de Montreuil où il succède à Philippe de Rochebaron<sup>705</sup>. Cette nomination résulte très certainement d'un échange. En effet, Rochebaron est attesté comme aumônier de Fécamp le 29 décembre 1538<sup>706</sup>, office que détenait Saint-Simon depuis 1536<sup>707</sup>. Ce dernier reste abbé commendataire de Saint-Saulve jusqu'en 1548-1549<sup>708</sup>.

*Auxiliaire du cardinal de Lorraine.* – On ignore la date à laquelle Jean de Lorraine nomme Charles de Saint-Simon son vicaire général à Fécamp. Il est en tout cas attesté comme tel en 1536<sup>709</sup>. On conserve quelques traces de son action à Fécamp. En 1537, il édicte avec Jean de Longchamp (35) un règlement créant un conseil pour gérer les affaires temporelles de l'abbaye<sup>710</sup>. En 1541, les deux vicaires généraux octroient au grenetier la chambre qui appartenait auparavant au maître des bois de l'abbaye<sup>711</sup>. La même année, il confère à Pierre de Stenanville l'office d'infirmier de l'abbaye<sup>712</sup>. Il est révoqué par le cardinal en juillet 1543<sup>713</sup> et n'apparaît plus par la suite dans les actes capitulaires de l'abbaye<sup>714</sup>.

## (52) SAINT-CHAMOND Théodore de, antonin († 1527)

Vicaire général de l'évêché de Metz (1545).

*Origines.* – Théodore est originaire du Forez<sup>715</sup>. Il est le fils de Léonard de Saint-

---

703 P. Racinet, « Bretigny, Quierzy et Notre-Dame-en-Faves : trois prieurés clunisiens au nord du diocèse de Soissons (XII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles) » dans *Revue archéologique de Picardie*, n° 3-4, 1989, p. 229-236.

704 AD 76, 7 H 29, fol. 14. Il résigne le prieuré vers le mois d'avril 1539 (*ibid.*, fol. 49).

705 J. Becquet, « Abbayes et prieurés, t. XIV : diocèse d'Arras », dans *Revue Mabillon*, 1973, p. 352. Celui-ci était abbé depuis au moins 1533 (*Gallia*, t. X, col. 1301). Saint-Simon et Rochebaron doivent être cousins puisque la mère du premier est issue de cette famille. La consultation des dossiers de l'ancien Cabinet des titres n'a pas permis d'éclaircir leurs liens.

706 AD 76, 7 H 29, fol. 38v.

707 AD 76, 7 H 145, compte de l'aumônerie de Fécamp.

708 *Gallia*, t. X, col. 1301. Son successeur, Jacques de Saye, est attesté en 1549 (J. Becquet, p. 352).

709 AD 76, 7 H 145 ; pièce justificative n° 6.

710 Pièce justificative n° 7.

711 AD 76, 7 H 43, 20 septembre 1541.

712 AD 76, 7 H 397.

713 AD 76, G 3200 (*non vidi*).

714 Il n'est pas mentionné dans le registre du secrétariat de l'abbaye courant de 1545 à 1548 (AD 76, 7 H 31).

715 La seigneurie de Saint-Chamond dont les Mitte tirent leur nom est située dans le département de la

Chamond et d'Anne de Lastic<sup>716</sup>. Dans son testament, son père le destine à l'Église.

*Carrière ecclésiastique.* – Il entre dans l'ordre des Antonins et est élu abbé général de son ordre le 25 février 1495<sup>717</sup>. Sa fonction lui permet d'obtenir « la haute main sur une constellation de commanderies implantées d'un bout à l'autre de l'Europe chrétienne, particulièrement en Italie, en Allemagne et en France »<sup>718</sup>, parmi lesquelles celles de Pont-à-Mousson, de Troyes, de Cologne et de Bailleul. Il ne détient pas que des comanderies antoniennes mais cumule aussi d'autres bénéfices. Ainsi, il est prieur de Saint-Julien-en-Jarez de 1504 à 1527<sup>719</sup>.

Après être entré au service de la famille de Lorraine, Saint-Chamond obtient des bénéfices dans les Trois-Évêchés. C'est ainsi qu'il obtient quelque temps avant la mort de Hugues des Hazards l'abbaye de Saint-Mansuy-lès-Toul<sup>720</sup>. Le pape Clément VII lui concède également l'économat des monastères de Saint-Èvre et de Saint-Vincent de Metz<sup>721</sup>. À Nancy, il possède le prieuré Notre-Dame qu'il conserve jusqu'à sa mort<sup>722</sup>.

*Auxiliaire du cardinal de Lorraine.* – Il n'est pas évident de déterminer les raisons qui ont conduit Théodore en Lorraine et qui l'ont poussé à se mettre au service de la maison ducal. Néanmoins, plusieurs hypothèses peuvent être émises<sup>723</sup>. Pierre Falco, vicaire général de Saint-Chamond, avait été le précepteur du duc de Bar. Par ailleurs, Théodore avait développé des liens avec Symphorien Champier qu'Antoine de Lorraine prit à son service. Enfin, il n'est pas impossible qu'un premier contact entre les Lorrains et Saint-Chamond ait été établi quand le duc Antoine séjourna à Saint-Antoine de Viennois, l'abbaye chef d'ordre, alors qu'il se rendait en Italie en 1509 et 1515.

D'après Georges Bischoff, sa présence à la cour de Nancy est attestée à partir de

---

Loire. Les seigneurs de Saint-Chamond se disaient les premiers barons du Lyonnais.

716 J. Condamin, *Histoire de Saint-Chamond et de la seigneurie de Jarez depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, Paris : A. Picard, 1890, p. 157.

717 Il devient ainsi le quatrième membre de sa famille à exercer cette fonction après Guillaume Mitte (1328-1342), Ponce Mitte (1369-1374) et Bertrand Mitte (1374-1389). Voir H. Tribout de Morembert, « Hospitaliers de Saint-Antoine », dans *DHGE*, vol. XXIV, col. 1225-1226.

718 G. Bischoff, *La guerre des paysans...*, p. 183.

719 J. Condamin, *Histoire de Saint-Chamond...*, p. 160.

720 *Gallia*, t. XIII, col. 1093.

721 F. Bonnard, *Les relations...*, p. 12.

722 C. Pfister, *Histoire de Nancy*, t. I, p. 85.

723 M. François, « Théodore de Saint-Chamond, abbé général de Saint-Antoine de Viennois et conseiller d'Antoine, duc de Lorraine », dans *Comptes rendus du premier congrès lorrain des sociétés savantes de l'Est de la France*, t. III, 1939, p. 148-151.

1512<sup>724</sup>. Il est présent lorsque les chanoines de Toul choisissent d'élire comme nouvel évêque Jean de Lorraine<sup>725</sup>. Nous savons en tout cas qu'il porte le titre de président du conseil de Lorraine à partir de 1518 ou 1519<sup>726</sup>. Il est assez vraisemblable qu'il succède dans cette fonction, directement ou presque, à Hugues des Hazards, décédé en 1517. Est-ce du fait de cette fonction ou de sa personnalité qu'il prend l'ascendant<sup>727</sup> sur le gouvernement ducal ? La deuxième option est sans doute à privilégier, si l'on se fie au portrait qu'a dressé de Saint-Chamond Aymar Falco, premier historien de l'ordre des Antonins<sup>728</sup>.

En parallèle de ses fonctions politiques au conseil ducal, Théodore de Saint-Chamond exerce la charge de vicaire général de Jean de Lorraine pour son évêché de Metz. Si l'on ignore à quelle date il est nommé par le cardinal, il apparaît comme vicaire général pour le temporel et le spirituel dans une délibération du chapitre de Metz datée du 24 août 1520<sup>729</sup>. Il joue un rôle très important dans la répression menée contre les premiers prédicateurs luthériens à Metz dans les années 1524-1525, ce qui n'est pas sans expliquer son implication dans l'expédition lorraine en Alsace en mai 1525<sup>730</sup>. S'il agit surtout dans ce domaine, c'est aussi qu'en 1521, lors d'un séjour à Rome<sup>731</sup>, il reçoit du pape la charge de commissaire apostolique pour l'extirpation de l'hérésie dans les Trois-Évêchés.

*Mort.* – Théodore de Saint-Chamond décède le 28 décembre 1527. Il est enterré dans l'église de la commanderie de Pont-à-Mousson, occupée par les Jésuites à partir de la fin

---

724 G. Bischoff, *La guerre des paysans...*, p. 183.

725 B. Picart, *Histoire...*, p. 607.

726 A. Calmet, *Histoire généalogique de la maison Du Châtelet*, preuves, p. CXXXI. Dom Calmet reprend l'analyse établie dans l'inventaire Dufourny (voir BnF, fr. 4883, p. 7570) et ne précise pas si la datation est exprimée selon l'ancien ou le nouveau style.

727 C'est l'avis des historiens qui ont étudié le personnage. Georges Bischoff va jusqu'à affirmer qu'« en 1525, l'homme qui tire les ficelles du duché n'est pas le duc, mais son conseiller le plus proche [...] Théodore de Saint-Chamond » (Georges Bischoff, *loc. cit.*). Va dans ce sens le fait qu'en 1522, Antoine et Jean désignent parmi leurs proches conseillers des arbitres pour régler des différends existant entre eux. Ils nomment en plus un « sur-arbitre », qui n'est d'autre que Théodore (Dom Calmet, *Histoire généalogique de la maison Du Châtelet, op. cit.*, Preuves p. CXXXVIII-CXXXIX).

728 M. François, « Théodore de Saint-Chamond... », p. 151 : « Il était, nous dit [Falco], à ce point habile dans son discours et instruit du caractère des hommes qu'il amenait toujours ceux qu'il dirigeait à penser et vouloir comme il l'entendait » ; M. François, *Le cardinal de Tournon...*, p. 16 : « La personnalité de l'abbé Théodore devait être particulièrement trempée si l'on en juge par l'autorité qu'il eut sur ses contemporains et plus particulièrement à la cour de Lorraine ».

729 AD 57, 2 G 3, fol. 94v.

730 Il est le seul personnage n'appartenant pas à la fratrie du cardinal cité dans la lettre que ce dernier écrit à Clément VII pour lui raconter l'événement (F. Bonnard, *Les relations...*, p. 18).

731 Il n'est pas impossible qu'il ait accompagné Jean de Lorraine dans le voyage que celui-ci fit à Rome en 1521. Le pape lui confère également la dignité de prélat domestique de Sa Sainteté.



du XVI<sup>e</sup> siècle. Ceux-ci réaménagent l'église et déplacent le tombeau de Théodore qui trônait alors dans le chœur<sup>732</sup>.

**(53) SPIFAME Jacques (1503-1566)**

Vicaire pour la réformation du collège de Narbonne (1545).

*Origines et formation.* – Né en 1503, Jacques Spifame est issu d'une famille de banquiers lucquois installée en France depuis le milieu du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>733</sup>. Il est le fils de Jean Spifame, trésorier de l'extraordinaire des guerres, et de Jacquette Ruzé. Il appartient donc au monde des officiers de finance.

Il fait de brillants études à l'université de Paris. Après une maîtrise ès arts obtenue en 1519<sup>734</sup>, il devient docteur en droit civil et canonique<sup>735</sup>. Il est élu recteur de l'université le 11 octobre 1522.

*Fonctions civiles.* – Maître à la chambre des comptes de Montpellier en 1527, Spifame devient conseiller-clerc au Parlement en 1529, avant d'être élevé à la présidence de la petite chambre des enquêtes en 1544<sup>736</sup>.

*Carrière ecclésiastique.* – Le 16 mars 1533, Jean du Bellay lui confère une prébende du chapitre Notre-Dame de Paris et la dignité de chancelier. Il devient par la même occasion le chancelier de l'Université. C'est à ce titre qu'il « se donne entièrement à la réforme des collèges »<sup>737</sup>. Il refond les statuts des collèges d'Autun<sup>738</sup> et du Cardinal-Lemoine en 1543 et 1545, ainsi que ceux du collège de Narbonne à la demande de Jean de Lorraine.

En mai 1546, il est nommé évêque de Nevers, siège sur lequel il succède à Charles de Bourbon<sup>739</sup>. Spifame fait partie des prélats français présents au concile de Trente lors de

---

732 M. François, « Théodore de Saint-Chamond... », p. 155.

733 A. Delmas, *Gaillard, Jacques, Raoul Spifame. Étude d'une famille au XVI<sup>e</sup> siècle*, position de thèse de l'École nationale des chartes, 1943, p. 55-56.

734 *Ibid.*, p. 57.

735 Eubel, t. III, p. 260.

736 A. Delmas, « Le procès et la mort de Jacques Spifame », dans *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, t. 5, 1944, p. 105-106.

737 André Delmas, art. cité, p. 106.

738 Il est un peu surprenant de ne trouver aucune mention d'une révision des statuts en 1543 dans M.-M. Compère, *Les collèges français ...*, p. 77-83.

739 *Ibid.*

la période bolonaise et de la troisième période tridentine<sup>740</sup>. Il quitte ses fonctions ecclésiastiques en 1558, avant de passer à la Réforme et de fuir à Genève en 1559<sup>741</sup>.

*Auxiliaire du cardinal de Lorraine.* – Il apparaît comme suppléant du cardinal lorsqu'il prend en main la réforme du collège de Narbonne, sis à Paris, pour lequel il rédige de nouveaux statuts<sup>742</sup>. Est-il un lieutenant de Jean de Lorraine ou agit-il en tant que chancelier de l'Université ? On manque d'éléments pour éclaircir les liens entre le prélat et Spifame. Néanmoins, ce dernier est l'un des vicaires généraux de Charles de Lorraine à Reims en 1544<sup>743</sup>. C'est donc qu'il a des liens avec la maison de Lorraine et peut-être a-t-il servi le cardinal Jean à d'autres occasions.

*Mort.* – Il est exécuté à Genève en 1566, après avoir voulu livrer la ville aux catholiques<sup>744</sup>.

**(54) TALLON Pierre, o. f. m. († ap. 1529)**

Suffragant de l'évêché de Thérouanne (1527).

Ni dom Berlière ni l'abbé Bled<sup>745</sup> n'ont réussi à identifier clairement ce personnage dans les listes des suffragants de Thérouanne qu'ils ont données. Il est vrai que les informations dont on dispose à son sujet sont peu abondantes dans les sources locales. Conrad Eubel y parvient grâce à la consultation du catalogue des actes de Léon X pour les deux premières années de son pontificat, que l'on doit au cardinal Hergenröther, préfet des Archives apostoliques<sup>746</sup>.

*Origines et formation.* – Pierre Tallon est probablement originaire de la Brie<sup>747</sup>. Il fait profession dans l'ordre des Frères mineurs et devient professeur de théologie.

*Carrière ecclésiastique.* – Il occupe la charge de recteur de la paroisse Saint-Pierre de Villeroy au diocèse de Meaux quand il est nommé évêque le 27 juin 1513. L'identification

---

740 A. Tallon, *La France et le concile de Trente*, annexe II, p. 839-840.

741 A. Delmas, *Gaillard, Jacques, Raoul Spifame...*, p. 58.

742 Voir *supra*, p. 137.

743 *Gallia*, t. XII, col. 656.

744 A. Delmas, *Gaillard, Jacques, Raoul Spifame...*, p. 60.

745 U. Berlière, « Les évêques auxiliaires... », p. 81-82 ; O. Bled, *Regestes...*, p. 134.

746 Eubel, t. III, p. 292.

747 J.-B. Souchet, *Histoire du diocèse et de la ville de Chartres*, éd. Société archéologique d'Eure-et-Loir, t. III, Chartres, 1879, p. 503.

de son titre épiscopal n'est pas sans poser quelques difficultés. D'après le catalogue manuscrit de dom Tassart<sup>748</sup>, rédigé au XVI<sup>e</sup> siècle, il a été pourvu du siège de *Sabbatensis*. Oscar Bled rapproche ce nom d'un évêché situé en Lycaonie<sup>749</sup>, ancienne province de l'Anatolie. La *Hierarchia catholica*, qui reprend une hypothèse posée par Berlière, fait de Tallon le titulaire du diocèse de Sappa en Albanie, suffragant de l'archevêque de Bar<sup>750</sup>. Cependant, à la suite de cette nomination, Léon X envoie non seulement une lettre aux diocésains du nouvel évêque mais aussi à l'archevêque de Césarée<sup>751</sup>. Il est tentant d'identifier ce destinataire au métropolitain de Césarée de Cappadoce. Aussi le siège de Pierre Tallon serait-il plutôt situé en territoire anatolien que dans les Balkans. Cette hypothèse est confortée par le fait que l'acte pontifical précise qu'un grand nombre de chrétiens y habitent en dépit du fait qu'il est situé *in partibus infidelium*. Or il n'est pas certain que Sappa soit à cette date sous domination ottomane.

Quoi qu'il en soit, Pierre Tallon ne semble pas destiné à se rendre en Lycaonie puisqu'il est nommé dans le même temps suffragant de l'évêque de Chartres<sup>752</sup>, Erard de La Marck. Il assure cette charge de concert avec Jacques Ricoul, abbé de Saint-Chéron et évêque de Termes<sup>753</sup>. Tallon supplée le cardinal de Liège de façon régulière de 1514 à 1518<sup>754</sup>. Il ne semble pas être affecté par la disgrâce que connaît le cardinal pour avoir embrassé le parti de Charles Quint plutôt que celui de François I<sup>er</sup>. En effet, on le voit encore officier en 1523<sup>755</sup>. Surtout, il est maintenu dans sa charge par le successeur d'Erard de La Marck, Louis Guillart, dont il est l'auxiliaire au moins jusqu'en 1529<sup>756</sup>.

*Auxiliaire du cardinal de Lorraine.* – Il n'apparaît qu'une seule fois à Théroouanne, les 19 et le 20 février 1527 (n. st.), lorsqu'il administre la confirmation et confère la tonsure dans l'église Sainte-Aldegonde de Saint-Omer<sup>757</sup>. Il s'agit en quelque sorte d'un hapax

748 BM Saint-Omer, ms. 732, vol. 1, fol. 193v.

749 L. de Mas-Latrie, *Dictionnaire de statistique religieuse et de l'art de vérifier les dates*, Petit-Montrouge, 1851, col. 594. Sont attestées les variantes suivantes : *Sabathiae*, *Sabathiensis*, *Sabatensis*, *Sinathrae*, *Stabathiae*. C'est aussi l'opinion d'Eugène de Lépinois qui a repéré ce personnage dans des sources chartraines. Voir E. de Buchère de Lépinois, « Mémoires de Guillaume Laisné, prieur de Mondonville (3<sup>e</sup> article) », dans *Mémoires de la société archéologique d'Eure-et-Loir*, t. 2, p. 111.

750 Voir Eubel, t. III, p. 292.

751 *Leonis X regesta*, p. 199, n° 3392-3394.

752 Eubel, t. III, p. 342.

753 J.-B. Souchet, *Histoire...*, t. III, p. 503.

754 E. de Lépinois, « Mémoires... », p. 111.

755 J.-B. Souchet, *Histoire...*, t. III, p. 513. Il consacre la collégiale Saint-Nicolas de Maintenon.

756 E. de Lépinois, « Mémoires... », p. 111.

757 O. Bled, *Regestes...*, p. 59, n° 2816.

dont il n'est pas évident d'éclaircir les raisons. Selon dom Berlière, il officia pendant l'absence de Daniel Tayspil (55) en Flandre. Ce dernier a-t-il délégué momentanément sa charge à Tallon ou le suffragant de Chartres a-t-il été sollicité par les fidèles de Saint-Omer alors qu'il était de passage en Flandre ? La question reste pendante.

**(55) TAYSPIL Daniel, o. praem. († 1533)**

Suffragant de l'évêché de Thérouanne (1516-1533).

*Origines.* – Daniel Tayspil n'est pas d'obscure extraction. Il est issu d'une famille noble de Flandre. Son frère Pierre est nommé président du conseil de Flandre en 1527<sup>758</sup>, charge qu'il cumule avec celle de président du Conseil privé lors de la création de cette instance en 1531. Daniel, quant à lui, ne semble pas avoir joué de rôle politique.

Si on ignore quelle formation il a suivie, on sait que Tayspil a été en relation avec les cercles humanistes, notamment flamands. En 1520, il écrit à la demande d'Érasme à Agacio Guidacerio, professeur d'hébreu à Rome puis premier titulaire du Collège royal, pour lui demander s'il accepterait de venir enseigner au Collège des Trois Langues de Louvain<sup>759</sup>. Si Érasme s'est tourné vers Tayspil, c'est que ce dernier est un protecteur de Guidacerio<sup>760</sup>. L'évêque de Djebaïl reçoit la même année une lettre d'Érasme dans laquelle celui-ci lui fait part du succès que rencontrent les cours du collège des Trois Langues<sup>761</sup>. Ainsi les contacts entre Daniel et l'humaniste de Rotterdam sont relativement fréquents.

*Carrière ecclésiastique.* – Dom Berlière, dans le titre de sa notice, fait de ce suffragant de Thérouanne un religieux dominicain. Pourtant, il affirme ensuite que Daniel était entré dans l'ordre de Prémontré, en faisant profession à l'abbaye Saint-Augustin de Thérouanne. Il est donc plus vraisemblable que Daniel soit un fils de saint Norbert

---

758 J.-F. Foppens, *Histoire du Conseil de Flandre*, Bruxelles, 1869, p. 64, préfère la date de 1525 à celle de 1527, donné par U. Berlière, « Les évêques auxiliaires... », p. 80, note 3.

759 J. Letrouit, « Agathius Guidacerus et Gilbert Genebrard à travers deux autographes des archives du Collège de France », dans éd. S. Matton, *Documents oubliés sur l'alchimie, la kabbale et Guillaume Postel, offerts, à l'occasion de son 90<sup>e</sup> anniversaire à François Secret par ses élèves et amis*, Genève, 2001, p. 181-185.

760 La réponse de Guidacerio porte cette adresse : Reverendo domino Danieli Tahispilo episcopo Gebeldensi ac suffraganeo Morinensio suo domino et benefactori ».

761 A. Smeesters, *Aux rives de la lumière : la poésie des auteurs néo-latins des anciens Pays-Bas entre la fin du XV<sup>e</sup> siècle et le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle*, Louvain, 2011, p. 77.

plutôt que de saint Dominique<sup>762</sup>. Dans l'ordre de Prémontré, il occupe les fonctions de prévôt de Voormezelle à partir de 1524 et s'adjoint en 1530 un coadjuteur en la personne de Jean Falluel.

Il devient évêque auxiliaire de Thérouanne le 1<sup>er</sup> septembre 1516 en succédant à Louis de Widebien, mort le 17 février précédent<sup>763</sup>.

*Auxiliaire du cardinal de Lorraine.* – Au cours de l'épiscopat de Jean de Lorraine qui le maintient dans ses fonctions, Daniel Tayspil remplit les attributions communes aux suffragants. On le voit confirmer<sup>764</sup>, ordonner<sup>765</sup>, donner la bénédiction abbatiale<sup>766</sup>, consacrer autels et églises<sup>767</sup>. Il n'agit pas uniquement sous l'autorité du cardinal. Par exemple, il bénit le nouvel abbé de Ham, Jean Pruvost, en vertu d'une commission spéciale du pape Adrien VI. Il exerce en tout cas la charge d'évêque auxiliaire jusqu'au 17 juin 1533, date de son décès.

#### (56) TISSART Léon († ca 1551)

Vicaire général de l'évêché de Nantes (1545-1550).

*Origines.* – Léon Tissart n'est pas originaire de Bretagne mais de Touraine. Sa famille s'installe dans le duché breton à l'extrême fin du xv<sup>e</sup> siècle<sup>768</sup>. Il est apparenté à Philibert Tissart, général des finances de Bretagne de 1516 à 1528, puisqu'à la mort de ce dernier, la chambre des comptes de Bretagne se tourne vers Léon pour l'apurement des comptes de Philibert<sup>769</sup>. Il est donc vraisemblablement l'un de ses héritiers, d'autant qu'il prend en charge la tutelle de ses enfants<sup>770</sup>.

*Carrière ecclésiastique.* – Tissart débute vraisemblablement sa carrière dans l'Église vers 1524, année où il obtient de François I<sup>er</sup> la permission de détenir des bénéfices en

---

762 Eubel, qui a pour source l'article de Berlière, ne semble pas avoir remarqué cette anomalie et reproduit cette erreur (Eubel, t. III, p. 202).

763 Comme son prédécesseur, Tayspil est pourvu de l'évêché *in partibus* de Djebaïl ou *Gibeldensis* en Syrie (U. Berlière, « Les évêques auxiliaires... », p. 79).

764 O. Bled., *Regestes...*, p. 59, n° 2813, 29 et 30 avril 1526.

765 *Ibid.*, p. 58, n° 2810, 22 février 1526.

766 *Ibid.*, p. 56, n° 2798, 22 décembre 1522.

767 *Ibid.*, p. 59, n° 2815, 10 septembre 1526 ; U. Berlière, « Les évêques auxiliaires... », p. 80-81.

768 D. Le Page, *Finances et politique en Bretagne au début des temps modernes (1491-1547)*, Paris, 1997, p. 395.

769 *Ibid.*, p. 396.

770 *Ibid.*, p. 422.

Bretagne d'une valeur allant jusqu'à 5000 livres de revenu, monnaie de Bretagne<sup>771</sup>, et la commende de l'abbaye cistercienne de Buzay, au diocèse de Nantes<sup>772</sup>, même s'il ne rend hommage au roi pour le temporel de l'abbaye que le 17 novembre 1539<sup>773</sup>. Il est reçu chanoine de Saint-Pierre de Nantes avant 1532<sup>774</sup>.

*Auxiliaire du cardinal de Lorraine.* – Léon Tissart apparaît comme vicaire général de Jean de Lorraine dans le registre du secrétariat de l'évêché de Nantes pour l'année 1545-1546<sup>775</sup>. C'est donc au plus tard à cette date que l'évêque lui a conféré le vicariat général, charge qu'il conserve vraisemblablement jusqu'à la fin de l'épiscopat du cardinal puisqu'il est encore « grand vicaire » en 1549<sup>776</sup>. Il accède sans doute à la charge de vicaire général non seulement parce qu'il est chanoine de Nantes mais sa nomination n'est peut-être pas sans liens avec le réseau d'influence que constitue le clan Tissart<sup>777</sup>.

*Mort.* – Léon Tissart est décédé aux alentours de 1551<sup>778</sup>.

#### (57) THENNER Mathias († 1528)

Vicaire général de l'évêché de Metz (1511-1528 ?).

*Origines et formation.* – Mathias Thenner est issu d'une famille noble, peut-être originaire d'Allemagne<sup>779</sup>, mais serait né à Kemplich<sup>780</sup>, diocèse de Metz. Il fait ses études

---

771 CAF, t. V, n° 17920, 28 novembre 1524.

772 Gallia, t. XIV, col. 864. Les bulles de provision sont antérieures au 4 mars 1523, date du placet qu'il présente à la chancellerie pour pouvoir mettre à exécution ses bulles (F. M. Tresvaux, *L'église de Bretagne depuis ses commencements jusqu'à nos jours*, Paris, 1839, p. 553).

773 A. Padioleau, *Belle et curieuse recherche...*, p. 114.

774 N. Travers, *Histoire...*, t. II, p. 295. Une disette amène « beaucoup de pauvres mendiants à Nantes en 1532 ». En réaction, plusieurs fondations voient le jour dans un but charitable. Léon Tissart « chanoine de Nantes et abbé commendataire de Buzai », donne une rente annuelle de 10 livres 7 sols tournois pour qu'un dîner soit procuré à Pâques aux pauvres.

775 Il est cité pour la première fois le 13 septembre (AD 44, G 41, fol. 15v.).

776 N. Travers, *Histoire...*, t. II, p. 316.

777 D. Le Page, *Finances et politique en Bretagne...*, p. 223.

778 Anne Tissart est citée comme l'une de ses héritières le 22 juin 1551 (D. Le Page, *Finances et politique en Bretagne...*, p. 522, n).

779 G. Frantzwa, « Metz. Chanoine et chevalier : une verrière de la Renaissance identifiée à la cathédrale », dans *Bulletin monumental*, t. 173-3, 2015, p. 254.

780 C. Pfister, « Liste des étudiants lorrains inscrits à l'Université de Bâle », dans *Bulletin mensuel de la société d'archéologie lorraine et du musée historique lorraine*, t. 10-1, 1910, p. 127.

à l'université de Bâle et est bachelier en droit en 1485<sup>781</sup>. Il poursuit jusqu'au doctorat<sup>782</sup>.

*Carrière ecclésiastique*<sup>783</sup>. – Thenner succède à son oncle Mathias de Thicourt comme chanoine de Metz, en vertu de lettres de coadjutorerie. Il est reçu par le chapitre le 25 novembre 1502, le lendemain de la mort de son oncle. Au sein du chapitre, il exerce diverses charges. Il est d'abord élu cerchier en 1512 puis devient archidiacre de Sarrebourg en 1514. Il obtient aussi la charge d'official de Vic vers 1506<sup>784</sup>

*Auxiliaire du cardinal de Lorraine.* – À l'instar d'autres membres du chapitre cathédral, Mathias Thenner est un client de la famille de Lorraine<sup>785</sup>. Est-ce en raison de ces liens qu'il joue un rôle important dans l'administration de l'évêché de Metz au cours de la minorité de Jean de Lorraine ? Il est institué procureur du chapitre en août 1506 pour recevoir les hommages des vassaux de l'évêché de Metz<sup>786</sup>. Il succède à Jacques d'Insming, mort en 1511, comme vicaire général de l'évêché<sup>787</sup>. Une fois devenu majeur, Jean de Lorraine maintient Thenner dans cette charge : celui-ci porte encore le titre de vicaire dans une délibération du chapitre du 17 juillet 1518<sup>788</sup> et dans un acte de 1523<sup>789</sup>.

*Mort.* – Mathias Thenner décède le 10 janvier 1528<sup>790</sup>.

#### (58) UGNY Philibert d', o. s. b. († 1557)

Vicaire général de l'abbaye de Fécamp.

*Origines.* – Philibert est le fils de Philippe d'Ugny, seigneur de Demigny et de Vacheret, et de Marguerite de Barbezières<sup>791</sup>.

*Carrière ecclésiastique.* – Il fait profession dans l'ordre bénédictin. S'il détient des bénéfices réguliers, c'est très probablement sous le régime de la commende, dans la

---

781 Il est présent dans le matricule des étudiants pour l'année 1484 (*ibid.*). Il est bachelier le 21 avril 1485 (A. Bernoulli, « Aus dem Basler Universitätsleben des XV. Jahrhunderts » dans *Basler Zeitschrift für Geschichte und Altertumskunde*, t. 12, 1913, p. 57).

782 *Études sur la cathédrale de Metz...*, p. 406.

783 Voir *Études sur la cathédrale de Metz...*, p. 406-407.

784 AD 57, G 13, fol. 16v.

785 J.-B. Pelt, « Une lettre de Jean de Lorraine à Clément VII », dans *Revue ecclésiastique de Metz*, t. 41, 1934, p. 448.

786 AD 57, G 13, fol. 16v.

787 *Études sur la cathédrale de Metz...*, p. 407.

788 AD 57, 2 G 3, fol. 5.

789 BnF, Lorraine 983, n° 94.

790 *Études sur la cathédrale de Metz...*, p. 407.

791 *Gallia*, t. IV, col. 424 ; Courtépée 2, t. III, p. 372.

mesure où il appartient aussi au chapitre de la collégiale Saint-Georges de Chalon<sup>792</sup> dont il est le doyen, comme nous l'enseigne son épitaphe. Il est abbé de Saint-Martin d'Aumale en 1536 par résignation de Jean du Bellay<sup>793</sup> et de Flavigny de 1545 à 1551<sup>794</sup>. À cette date, il échange ce monastère ainsi que le prieuré de Saint-Vivant<sup>795</sup> contre l'évêché d'Autun<sup>796</sup>, alors détenu par Hippolyte d'Este. Ce dernier avait résigné cet évêché en juin 1550 mais Philibert d'Ugny n'en est pourvu qu'en janvier 1551<sup>797</sup>.

Son passage à Autun a laissé un souvenir plutôt négatif<sup>798</sup>. La *Gallia* affirme qu'il fut détesté de tous ses diocésains<sup>799</sup>. Pourtant, il semble avoir été un prélat plutôt investi. Il fait imprimer un nouveau missel<sup>800</sup> et fait promulguer des statuts en 1556 dans le but de réformer certains abus. Plusieurs articles de ces statuts visent à redresser la discipline du clergé<sup>801</sup>. Cette mauvaise réputation lui vient des conflits récurrents avec le chapitre provoqués par les initiatives de l'évêque.

*Auxiliaire du cardinal de Lorraine.* – D'Ugny apparaît comme vicaire général de Jean de Lorraine dans un acte enregistré par le secrétaire du grand prieur de Fécamp<sup>802</sup>. C'est la seule occurrence de ce personnage dans l'entourage du cardinal.

*Mort.* – Il décède le 28 septembre 1557 à Saint-Denis-de-Vaux et est enterré en l'église Saint-Martial de Demigny, auprès de ses parents<sup>803</sup>.

---

792 *Gallia*, t. IV, col. 425.

793 R. Scheurer, « La carrière... », p.277.

794 *Ibid.*, col. 464.

795 Cet établissement dépendait de l'abbaye de Cluny. Peut-être d'Ugny en a-t-il été pourvu par le cardinal de Lorraine.

796 *Ibid.*, col. 424.

797 Eubel, t. III, p. 96.

798 Voici le jugement émis par Jean Régner sur d'Ugny : « prélat autoritaire et tatillon qui était animé d'un zèle maladroit, ignorant les traditions de son chapitre et méprisant ses avis ; il se montra tout de suite désagréable avec son clergé par ses décisions hâtives et ses manoeuvres importunes » (J. Régner, *Les évêques d'Autun*, 1988, cité par J. Duchamp, « Les éditions lyonnaises des messes de Pierre Colin (1542-1556) : éléments sur l'axe Autun-Lyon », dans *La Toison d'or*, t. 4, 2003, p. 5.

799 *Gallia*, t. IV, col. 424 : « Ut erat morosis et difficillimis moribus, vix quemquam dilexit et a nullo dilectus est ».

800 Courtépée 1, t. III, p. 443.

801 P. Gagnarre, *Histoire de l'Église d'Autun*, Autun, 1774, p. 210-212.

802AD 76, 7 H 31, fol. 19v, 1<sup>er</sup> février 1547 (n. st.).

803 Courtépée 2, t. III, p. 372.



**(59) VALERIO Giovanni († 1565)**

Vicaire général (1521-) et suffragant de l'évêché d'Agen.

*Origines.* – Originaire du diocèse d'Ivrée en Piémont<sup>804</sup>, Giovanni Valerio arrive en Agenais lorsqu'il est envoyé par Antonio della Rovere pour prendre possession de l'évêché en son nom<sup>805</sup>. Ce dernier avait été pourvu de ce bénéfice le 22 mars 1519 par résignation de son oncle Leonardo qui en avait gardé l'administration<sup>806</sup>.

*Carrière ecclésiastique.* – La carrière ecclésiastique de Valerio présente un tour particulier dans la mesure où son accession au vicariat général n'est pas le fruit d'une progressive ascension dans la hiérarchie ecclésiastique. En effet, il est probablement vicaire d'Antonio della Rovere dès 1520 lorsqu'il prend effet possession du siège épiscopal pour son patron<sup>807</sup> puisqu'il révoque immédiatement les deux vicaires alors en place, Raymond Reysseguier et Dominique de Casabone<sup>808</sup>. Le plus remarquable reste sa longévité : vicaire général sous trois prélats successifs – Antonio della Rovere, Jean de Lorraine et Matteo Bandello – jusqu'en 1557<sup>809</sup>, Giovanni détient la réalité de l'administration de l'évêché d'Agen pendant près de quarante ans.

Au sein du diocèse, son rôle et sa proximité avec les évêques lui permettent d'accumuler cures et prébendes. Il obtient à une date inconnue un canonicat au sein du chapitre cathédral de Saint-Étienne<sup>810</sup>. Dès juillet 1521, Antonio della Rovere lui donne la cure de Saint-Georges de Birac, ainsi que les dîmes afférentes alors que celles-ci étaient

---

804 J. Barrère, *Histoire...*, t. II, p. 190. L'abbé Barrère a extrait cette information d'un document que l'on a coutume d'appeler le pouillé de Giovanni Valerio. On en trouve la traduction dans J. Bourrousse de Laffore, « Géographique ecclésiastique de l'Agenais : diocèse d'Agen », dans *Aide-mémoire pour servir à l'histoire de l'Agenais*, éd. A. de Bellecombe, G. Tholin, Auch, 1899, p. 79-80.

805 Pour ce faire, Valerio a été muni d'une procuration datée du 14 juin 1519 (A. Durengues, « Antoine de La Rovère, évêque d'Agen (1519-1538) », dans *Revue de l'Agenais*, t. 56, 1929, p. 198).

806 Eubel, t. III, p. 110.

807 La première tentative en 1519 s'était soldée par un échec à cause du mauvais accueil que lui avaient réservé les chanoines.

808 J. Bourrousse de Laffore, « Géographique... », p. 80 : « j'ai commencé de lever lesdits fruits et d'administrer les affaires de l'évêché, le mercredi vingt et unième jour du mois de novembre de ladite année mil cinq cent vingt. Lequel jour, révérend messire Raymond Reysseghier et révérend messire Dominique de Cazabone, gouverneurs du même évêché pour le susdit révérendissime seigneur cardinal Léonard de La Rovère, furent révoqués par moi, et j'entraï paisiblement en possession et administrai les biens de cet évêché pour le susdit révérendissime seigneur évêque, mon patron. »

809 Selon les notes du chanoine Durengues, il est révoqué de son vicariat en 1557 par Giano Fregoso (AD 47, 18 J 40, p. 71). Ces notes, conservées aux archives départementales du Lot-et-Garonne sous les cotes 18 J 36-42, ont servi de matériau à l'édition du *Pouillé historique du diocèse d'Agen pour l'année 1789*.

810 *Gallia*, t. III, col. 1176 ; A. Durengues, *Pouillé historique du diocèse d'Agen pour l'année 1789*, Agen, 1894, p. 552.

rattachées à la mense épiscopale<sup>811</sup>. Alors que l'octroi des dîmes n'aurait dû durer que du vivant d'Antoine, Valerio serait parvenu à les conserver en s'emparant de titre de donation. Dans l'église de Birac, celui-ci fait bâtir la chapelle Saint-Jean<sup>812</sup>. Il cumule également les cures de Sembas, de Latoupinerie, de Sainte-Colombe de Pujols et de Notre-Dame d'Allès<sup>813</sup>. Toutes, excepté Sainte-Colombe de Pujols qui est à la nomination du chapitre de Saint-Caprais, ont pour patron l'évêque.

Sa carrière prend en quelque sorte un tournant lorsqu'il est pourvu de l'évêché de Grasse le 10 juin 1551<sup>814</sup>. En réalité, il ne se déplace pas en Provence et continue d'administrer au nom de Bandello le diocèse d'Agen. C'est la raison pour laquelle il nomme deux vicaires généraux à Grasse, Antoine et Pierre Grenon. Giano Fregoso reçoit, quant à lui, l'administration du temporel<sup>815</sup> et d'après certains la coadjutorerie de cet évêché<sup>816</sup>.

*Auxiliaire du cardinal de Lorraine.* – C'est après la nomination de Jean de Lorraine sur le siège agenais qu'il deviendrait officiel<sup>817</sup> et c'est également après 1538 qu'il obtiendrait le titre d'évêque *in partibus* de *Carlocensis*<sup>818</sup>. Pourquoi Valerio n'a-t-il pas été élevé plus tôt à l'épiscopat ? Il est probable que le cardinal de Lorraine ait davantage ressenti le besoin d'un suffragant que della Rovere dans la mesure où, à la différence de son prédécesseur<sup>819</sup>, il ne s'est jamais rendu à Agen.

Comme vicaire général, Giovanni Valerio représente le cardinal dans un accord passé en 1542 avec les chanoines pour fixer les règles de dévolution des prébendes<sup>820</sup>. En 1547, c'est lui qui est à l'initiative de la promulgation de nouveaux statuts<sup>821</sup>. On le trouve aussi accomplir les fonctions traditionnelles d'un suffragant telles que la consécration

---

811 AD 47, 18 J 40, p. 71.

812 *Ibid.* Le chanoine Durengues cite les mémoires de Nicolas de Villars, datés de 1603.

813 J. Barrère, *Histoire...*, t. II, p. 189 ; A. Durengues, *Pouillé...*, p. 552.

814 Eubel, t. III, p. 205. La *Gallia* donne une autre chronologie en affirmant qu'il prend possession par procureur du siège de Grasse le 30 juin 1550 (*Gallia*, t. III, col. 1176).

815 *Ibid.*

816 F. Hildesheimer, « Les diocèses de Grasse et de Vence, du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle », dans *Histoire des diocèses de Nice et Monaco*, dir. F. Hildesheimer, Paris, 1984, p. 118.

817 A. Durengues, *Pouillé...*, p. 552.

818 Eubel, t. III, p. 153. Valerio est mentionné mais la *Hierarchia* ne donne ni de date de provision ni la localisation de cet évêché *in partibus*.

819 Y. Renouard, « Les Italiens dans le Sud-Ouest de la France au XVI<sup>e</sup> siècle », dans *Revue de l'Agenais*, t. 77, 1951, p. 127.

820 Voir *supra*, p. 139.

821 Voir *supra*, p. 136.

d'églises : le 13 octobre 1549, il consacre l'église Saint-Martiane d'Escassefort<sup>822</sup>.

Il officie également à l'extérieur du diocèse d'Agen. Le 17 décembre 1546 et le 18 décembre 1547, il célèbre des ordinations dans le diocèse de Périgueux avec l'autorisation du cardinal Trivulzio<sup>823</sup>. À Périgueux toujours, il est l'un des prélats consécuteurs de Jean de Lustac qui succède à Trivulzio<sup>824</sup>.

*Mort.* – Valerio décède en 1565<sup>825</sup>. Il est inhumé dans dans le chœur de la cathédrale Saint-Étienne d'Agen<sup>826</sup>, aujourd'hui détruite.

---

822 A. Durengues, *Pouillé...*, p. 560.

823 BnF, Périgord 32, fol. 112-112v.

824 *Gallia*, t. II, col. 949 cité par J.-B. Poulbrière, « Les évêques auxiliaires... », p. 292.

825 *Gallia*, t. III, col. 1176.

826 A. Durengues, *Pouillé...*, p. 53.

## État des sources

Du fait de la mauvaise conservation des archives de la famille de Guise qui a hérité ses papiers et de l'éclatement de la documentation inhérent à la tournure qu'a prise sa carrière, il n'est pas possible de s'appuyer sur un fonds d'archives unique pour étudier Jean de Lorraine. Par conséquent, il faut aller puiser dans plusieurs ensembles documentaires dispersés.

Pour retracer la trajectoire bénéficiaire du cardinal, il faut en premier lieu consulter les fonds des nombreux évêchés et abbayes qu'il a détenus, conservés dans les séries G et H des archives départementales. L'état de ces fonds varie considérablement d'un bénéfice à l'autre, rendant leur intérêt très aléatoire. Alors que les archives des abbayes lorraines sont réduites à quelques épaves – le fonds de Saint-Mansuy-lès-Toul ne contient qu'une seule cote –, les papiers des abbayes de Fécamp et de Saint-Ouen de Rouen ont peu souffert des ravages du temps et constituent une source de première importance. L'indigence reste néanmoins la règle, en particulier pour les évêchés, à l'exception notable de celui de Metz. Ainsi, les archives d'Albi et de Narbonne ont beaucoup souffert des triages révolutionnaires. Alors que celles de Nantes avaient été en partie sauvegardées, les registres capitulaires ont été détruits par les bombardements de la Seconde guerre mondiale.

Les collections de la Bibliothèque nationale de France permettent heureusement de combler certaines de ces lacunes. Les travaux d'histoire ecclésiastique menés par les Mauristes aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles et conservés dans le fonds latin, ainsi que les recueils d'érudits et ceux des collections des provinces de France, donnent accès à des pièces originales soustraites aux archives des évêchés et des abbayes ou à des copies de documents aujourd'hui disparus. L'ancien cabinet des titres des généalogistes du roi constitue un matériau précieux pour l'étude prosopographique des auxiliaires du cardinal de Lorraine.

Un troisième ensemble est formé par les papiers de la famille de Lorraine dispersés dans plusieurs fonds. Dans la série B des archives départementales de Meurthe-et-Moselle sont conservés les registres de la chancellerie ducale. Une partie des archives de

la Maison ducale a été rapatriée après la Première guerre mondiale et forme le fonds de Vienne (sous-série 3 F). À la suite du démembrement du Trésor des chartes de Lorraine consécutif à l'annexion progressive du duché par la France, une partie a intégré les collections de la Bibliothèque nationale de France au sein de la collection de Lorraine. Des correspondances de plusieurs membres de la famille sont conservées dans le fonds français de cette institution. Elles y sont entrées par le versement des papiers de l'État puis de ceux de Gaignières qui avait mis la main sur les archives de la famille de Guise à la mort de Mademoiselle de Guise. Enfin, le minutier central des notaires parisiens renferme quelques actes concernant le cardinal de Lorraine mais compense mal la perte de ses papiers dans la mesure où il ne semble pas avoir de notaire attitré. Aussi n'a-t-il été entrepris aucun dépouillement systématique dans ces fonds.

\*\*\*

*Nota bene* : Dans l'état des sources qui suit, les cotes précédées d'une astérisque n'ont pas été consultées mais ont été repérées par le biais des instruments de recherche. En note de bas de page, il a été choisi d'indiquer la mention *non vidi* pour éviter d'avoir à donner les références bibliographiques de ces inventaires.

## A. Sources manuscrites

### ARCHIVES

#### ARCHIVES NATIONALES (PARIS).

##### *Série J. Trésor des chartes.*

- \* J 851      Supplément au gouvernement de Provence. Procès contre deux inquisiteurs (1533-1538).

##### *Série P. Chambre des comptes à Paris.*

- P 2537      Registre de la Chambre des Comptes (1529-1544).

##### *Série S. Biens des établissements religieux supprimés*

- S 6536      Collège de Narbonne (1545-1791).

##### *Minutier central.*

- VIII/66      Claude II Boreau (11 septembre 1539-1540, 27 mars 1540).  
VIII/68      Claude II Boreau (1<sup>er</sup> avril 1540-16 avril 1541).  
VIII/69      Claude II Boreau (20 avril 1541-7 avril 1542).  
VIII/70      Claude II Boreau (10 avril-24 mars 1543).  
XIX/86      Guillaume I Payen (26 mars 1543-11 avril 1544).  
XIX/158      Jean Trouvé (1<sup>er</sup> avril-31 décembre 1540).  
\* C/41      Guillaume Cothereau (septembre-décembre 1541).  
CXXII/19      Pierre I Leroy (février-mars 1533).

#### ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DES HAUTES-ALPES (GAP).

##### *Série E. Titres de communautés.*

- \* E 343      La Salle-les-Alpes : cultes et affaires religieuses (1458-1571).

##### *Série G. Fonds de l'évêché de Gap.*

- \* G 831      Registre d'insinuations ecclésiastiques (1526-1569).
- \* G 835      Registre d'insinuations ecclésiastiques (1524-1559).

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE L'AUDE (NARBONNE).

*Série H. Fonds de l'abbaye de Fontfroide.*

- H 206-3 Titres de propriété (1171-1519).
- H 605      Personnel (1519-1711).

*Sous-série 25 J. Fonds de la S. C. I. de Fontfroide.*

- \* 25 J 13      Serment prêté par Raoul Coursin pour l'office de notaire des lieux de Salles et Gruissan devant Pierre de Narbonne évêque de Vabres, abbé de Fontfroide et vicaire général de Georges d'Amboise (9 mai 1492)

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA DRÔME (VALENCE).

*Série E. Titres féodaux et de famille et notaires.*

- \* E 21      Titres féodaux : Ambel (1518).
- \* E 2548      Pierre de Jante, notaire à Valence (1483-1496).
- \* E 2553      Félix Bourjac, notaire à Valence (1506-1511).
- \* E 2566      Guy Pérouse, notaire à Valence (1503-1530).

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU GARD (NÎMES).

*Série E. Fonds des notaires.*

- \* E 711      Pierre Maltrait, notaire de Nîmes (1527-1529).
- \* E 728      Jacques Ursi, notaire de Nîmes (1542-1543).
- \* E 764      Jean Ursi le vieux, notaire de Nîmes (1545-1546).
- \* E 769      Jean Ursi le vieux, notaire de Nîmes (1549-1550).
- \* E 858      Antoine Giraud, notaire de Saint-Gilles (1548-1549).

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA HAUTE-GARONNE (TOULOUSE).

*Sous-série 1 B. Fonds du parlement de Toulouse.*

\* 1 B 37 Registre (novembre 1543-novembre 1544).

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES D'INDRE-ET-LOIRE (TOURS).

*Sous-série 3 E 1. Notaires de Tours.*

3 E 1/57 Barthélemy Terreau (3 juillet-30 octobre 1543).

3 E 1/63 Barthélemy Terreau (1er septembre 1548-18 avril 1549).

*Série H. Abbaye de Marmoutier.*

H 317 Prieuré Saint-Laurent-en-Gâtines (1516-1763).

H 379 Inventaire des titres des seigneuries de Foncher, Saint-Laurent-en-Gâtines et Lavaré (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> s.).

H 382 Registre des armoiriers de Marmoutier (1522-1571).

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LOIRE-ATLANTIQUE (NANTES).

*Série G. Fonds de l'évêché de Nantes.*

G 41 Registre du secrétariat de l'évêché de Nantes (1545-1546).

*Série G. Fonds de l'officialité de Nantes.*

G 65 Registre (1509-1545).

*Série G. Fonds du chapitre Saint-Pierre de Nantes.*

\* G 120 Fiefs de l'archidiaconé de La Mée (1550-1700).

\* G 127 Fiefs de l'archidiaconé de La Mée (1518-1675).

*Série H. Fonds de Blanche-Couronne.*

H 8 Titres du prieuré Sainte-Catherine de Lanchaillou (1258-1725).

H 9 Titres du prieuré de La Madeleine d'Iff (1433-1612).

H 17 Aveux (1407-1713).

H 18 Personnel et autres affaires (1402-1785).



*Série H. Fonds des Chartreux de Nantes.*

\* H 253 Dons et legs (1515-1781).

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU LOT-ET-GARONNE (AGEN).

*Sous-série 18 J. Fonds Durengues.*

18 J 40 Notes historiques sur les paroisses du diocèse d'Agen : cantons de Marmande, le Mas-d'Agenais, Meilhan, Seyches, Tonneins.

*Sous-série 91 J. Fonds Labenazie, Argenton, Labrunie, Redays, Trinque, Bru, Poché.*

91 J 3 Argenton et Labrunie, *Recueil de preuves pour servir à l'histoire de l'Agenais.*

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE MEURTHE-ET-MOSELLE (NANCY).

*Série B. Fonds de la chancellerie de Lorraine.*

B 10 Lettres patentes de René II de Lorraine (1505-1509).

\* B 13 Lettres patentes d'Antoine de Lorraine (1514-1517).

\* B 17 Lettres patentes d'Antoine de Lorraine (1527-1528).

\* B 21 Lettres patentes d'Antoine de Lorraine (1532-1535).

*Série G. Fonds de l'officialité de Toul.*

\* G 1232 Registre de l'officialité (1525-1548).

\* G 1233 Registre de l'officialité (1544-1554).

*Sous-série 3F. Fonds de Vienne.*

\* 3 F 312 Ducs et duchesses de Lorraine (XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> s.).

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA MEUSE (BAR-LE-DUC).

*Sous-série 11 F. Collection Clouët-Buvignier.*

\* 11 F 72 Pièces diverses concernant le chapitre cathédral de Verdun (1189-1634).

\* 11 F 81 Pièces concernant l'abbaye de Saint-Airy de Verdun (1082-1791).

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU MORBIHAN (VANNES).

*Sous-série 2 J. Fonds de la famille Galles.*

2 J 51 Louis Galles, *Dictionnaire des familles nobles.*

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA MOSELLE (SAINT-JULIEN-LÈS-METZ).

*Série G. Fonds de l'évêché de Metz.*

G 13 Registre d'actes émanant de l'évêque et de ses officiers (1506-1551).

G 16 Pouillé du diocèse de Metz (1402-1544).

G 170 Rambervilliers (1526-1756).

*Série G. Fonds du chapitre cathédral Saint-Étienne de Metz.*

G 447 Évêques (1506-1757).

G 449 Dignités (1197-1711).

2 G 3 Conclusions capitulaires (1518-1523).

*Série H. Fonds de Saint-Gorgon de Gorze.*

H 700 Privilèges (XII<sup>e</sup> s.-1700).

H 703 Personnel (1416-1783).

H 732 Comptes (1517-1579).

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE L'OISE (BEAUVAIS).

*Série H. Fonds de Saint-Germer-de-Fly.*

\* H 1315 Obituaires (XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> s.).

\* H 1433 Seigneurie du Coudray-Saint-Germer (1505-1787).

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU PUY-DE-DÔME (CLERMONT-FERRAND).

*Sous-série 97 J. Fonds Rochefort d'Ally.*

- \* 97 J 2      Copies et inventaires de titres (1278-XVIII<sup>e</sup> s.).
- \* 97 J 5      Succession d'Isabeau de Bohan (1503-XVIII<sup>e</sup> s.).
- \* 97 J 7      Acquisition d'un pré à Brioude par Hector d'Ailly (1496).

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE SEINE-MARITIME (ROUEN).

*Série G. Fonds de l'archevêché de Rouen.*

- \* G 132      Comptes (1543-1544).
- \* G 1854      Compulsoire des titres du vicariat de Pontoise (1091-1637).
- \* G 2949      Comptes des vacants (1555-1156).

*Série G. Fonds de l'officialité de Fécamp.*

- \* G 5200      Registre du chapitre, du secrétariat et de l'officialité de Fécamp (1540-1551).
- \* G 5260      Liste de clercs tonsurés et ordonnés (1545-1550).

*Sous-série 7 H. Fonds de l'abbaye de la Sainte-Trinité de Fécamp.*

- 7 H 29      Actes capitulaires (1537-1540).
- 7 H 30      Actes capitulaires (1541-1542).
- 7 H 31      Actes capitulaires (1545-1548).
- 7 H 43      Pièces relatives aux abbés (1096-1761)
- 7 H 49      Pièces relatives à l'histoire de l'abbaye (1200-XVIII<sup>e</sup> s.).
- 7 H 60      Biens de l'abbaye : aliénations pour paiement des taxes (1549-1704).
- 7 H 145      Amônerie : états des rentes et des revenus.
- 7 H 287      Pièces concernant le bailli de l'abbaye (1545-1685).
- 7 H 397      Infirmerie : lettres de provision (1395-1644).

*Sous-série 14 H. Fonds de l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen.*

- 14 H 173      Aveux et dénombremments (1455-1726).
- 14 H 188      Personnel (1339-1789).
- \* 14 H 348      Paroisse Sainte-Croix-Saint-Ouen de Rouen (1358-1689).
- 14 H 711      Prieuré de Condé-sur-Aisne : personnel (1330-1549).

*Archives municipales de Rouen (dépôt).*

- \* A 16      Registre de délibérations (1548-1554).

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU TARN (ALBI).

*Série G. Fonds du chapitre cathédral Sainte-Cécile d'Albi.*

- \* G 101 Inventaire des titres du chapitre, t. I.
- \* G 145 Procès contre le bas-chœur.

*Série G. Fonds du chapitre collégial Saint-Salvi d'Albi.*

- \* G 360 Sécularisation de la collégiale (1523-XVII<sup>e</sup> s.).

*Série G. Fonds du chapitre collégial Saint-Michel de Gaillac.*

- \* G 476 Sécularisation de l'abbaye (1534-1537).

*Série J. Petits fonds et pièces isolées.*

- 1 J 164-1 Bulle de provision de l'abbaye de Candeil pour Jean de Lorraine (1521).

*Sous-série 12 J. Collection Auguste Vidal.*

- 12 J 28 Évêché d'Albi (1543-1590).

*Série 4 EDT. Archives municipales d'Albi (dépôt).*

- \* AA 5 Cartulaire (1536-1579).
- \* BB 7 Élections consulaires (1455-1554).
- \* CC 248 Comptes (1542-1543).
- \* FF 91 Procédures (1537-1549).
- \* FF 103 Procédures (1549-1558).
- \* GG 4 Cultes (1524-1544).

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU TARN-ET-GARONNE (MONTAUBAN).

*Série H. Fonds de l'abbaye de Grandseve.*

- \* H 64 Reconnaissances féodales (1471-1511).

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DES VOSGES (ÉPINAL).

*Sous-série 6 H. Fonds du prieuré Saint-Pierre de Châtenois.*

6 H 70      Balléville : droits seigneuriaux (1455-1539).

*Sous-série 37 H. Fonds de l'abbaye de l'Étanche.*

37 H 87      Rouvres-la-Chétive, ferme de Froidefontaine (1541-1780).

ARCHIVES MUNICIPALES DE NANTES.

*Série GG. Cultes, instruction publique.*

\* GG 330      Paroisse Saint-Similien : registre de baptêmes (1553-1572).

GG 415      Paroisse Sainte-Croix : registre de baptêmes (1535-1557).

ARCHIVES MUNICIPALES DE VALENCE.

*Série BB. Délibérations.*

\* BB 64      Élections (1521-1529).

*Série FF. Justice, procédures, police.*

\* FF 14      Procédures (1539-1559).

**BIBLIOTHÈQUES**

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE (PARIS).

*Manuscrits français (fr).*

2933      Recueil de pièces et lettres originales (1519-1570).

2979      Correspondance d'Anne de Montmorency.

3033      Recueil de pièces et lettres originales (1516-1557).

3040      Recueil de pièces et lettres originales (1531-1596).

3095      Recueil de pièces et lettres originales (1524-1555).

3635      Lettres en majorité adressées à Anne de Montmorency.

- 4842      Formulaire de la chancellerie ducale de Lorraine (1464-1557).  
4883      Inventaire du Trésor des chartes de Lorraine par Dufourny, t. IV.  
4885      Inventaire du Trésor des chartes de Lorraine par Dufourny, t. VI.  
6637      Correspondance passive d'Anne de Montmorency (1525-1563).  
10427     Cérémonies et fêtes, t. IV : François I<sup>er</sup>-Henri III.  
14378     Chronologie générale du chapitre noble de Saint-Julien.  
15713     Recueil de pièces relatives aux matières ecclésiastiques.  
15769     Recueil de pièces relatives aux ordres religieux.  
17658     Taxe sur les bénéficiers (1563).  
18910     Inventaire de la chancellerie de Vic par Marescot et Fouquet (1634).  
\* 18912     Mélanges concernant la Lorraine.  
20467     Lettres de la famille de Lorraine (1540-1670).  
20468     Lettre des familles de Lorraine et de Guise (1516-1580).  
20532     Lettres de la famille de Guise (XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> s.).  
20900     Recueil sur les abbayes par Gaignières, vol. II.  
26126     Quittances : François I<sup>er</sup>.

*Collections généalogiques.*

- 26530     Pièces originales 46 : Amato-Amblyn.  
28233     Pièces originales 1749 : Lorraine.  
29856     Dossiers bleus 311 : Geoffroy-Geremie.  
29995     Dossiers bleus 450 : Mirambet-Mnizech.  
30003     Dossiers bleus 458 : Montbron-Montesquieu.  
30025     Dossiers bleus 480 : Narbonne-Nazario.  
30057     Dossiers bleus 512 : Pas-Passart.  
30118     Dossiers bleus 573 : Rochefort-Rochefoucault (La).  
30883     Cabinet de d'Hozier 2 : Acarie-Affagart.  
31143     Cabinet de d'Hozier 262 : Parpes-Pavée.

*Nouvelles acquisitions françaises (NAF)*

- 7100      Mémoire sur les abbayes Saint-Èvre et Saint-Mansuy-lès-Toul (1608).  
7672      Portefeuilles Fontanieu 207 : règne de François I<sup>er</sup> (1527-528).  
25022     Décime de 1516, vol. I.  
25024     Décime de 1516, vol. III.

*Manuscrits latins (lat.).*

- 5423 « Cartulaire » de Saint-Ouen de Rouen par Gaignières.  
12662 Monasticon benedictinum, t. V.  
12676 Monasticon benedictinum, t. XIX.  
12679 Monasticon benedictinum, t. XXII.  
12684 Monasticon benedictinum, t. XXVII.  
12863 Formulaire de l'officialité de Toul.  
13816 Papiers de dom Anselme Le Michel et d'autres bénédictins.  
13813 Papiers de dom Anselme Le Michel et d'autres bénédictins.  
13890 Dom Jean-Baptiste de Boulongne, *Histoire de Saint-Germer de Flay*.

*Nouvelles acquisitions latines (NAL).*

- 302 Livre d'heures du duc Antoine de Lorraine.  
1516 Recueil d'actes du diocèse de Toul (fin xv<sup>e</sup>-début xvi<sup>e</sup> s.).  
1517 Registre de l'officialité de Toul (1539-1547).  
1518 Registre de l'officialité de Toul (1526-1539).  
2268 Chartes extraites des archives de Cluny (xii<sup>e</sup>-xviii<sup>e</sup> s.).

*Collection Baluze.*

- 389 Décimes (1264-1559).

*Collection Cinq-Cents de Colbert.*

- 74 Preuves de la souveraineté du roi de France sur le duché de Bar.

*Collection Clairambault.*

- 341 Règne de Henri II : correspondance des Guises (mars 1547-juillet 1548).  
817 Recueil sur la Maison militaire du roi.  
945 Épitaphier du vieux Paris.

*Collection Duchesne.*

- 2 Formulaire des papes Jules II et Paul III.

*Collection Dupuy.*

- 28 Recueil de pièces sur l'Italie (xv<sup>e</sup>-xvii<sup>e</sup> s.).  
33 Recueil de pièces sur l'Angleterre et l'Écosse (1263-1629).

- 263 Lettres concernant les règnes de Louis XII et de François I<sup>er</sup> (1521-1537).  
 273 Registre d'un secrétaire d'État des règnes de François I<sup>er</sup> et Henri II.  
 543 Recueil de pièces concernant les aides et subventions du clergé à la couronne (1212-*ca* 1640).

*Collection Moreau.*

- 774 Lettres historiques (1494-1583).  
 784 Recueil de pouillés, vol. III.

*Collection de Bourgogne.*

- 85 Chartes de Cluny (1490-1693).

*Collection de Périgord.*

- 32 Recueil sur les évêques de Périgueux (1500-1832).

*Collection de Lorraine.*

- 10 Recueil de missives originales (1459-1500).  
 12 Pièces relatives aux règnes des ducs Antoine et Charles III (1508-1573).  
 22 Maison de Lorraine : princes (1468-1663).  
 241 Pièces du Trésor des chartes de Lorraine (1312-1618).  
 242 bis Pièces du Trésor des chartes de Lorraine : évêché de Toul (1168-1554).  
 722 Inventaire du Trésor des chartes de la cathédrale de Verdun.  
 983 Chartes originales d'établissements ecclésiastiques.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE LYON.

- ms. 5125 Ludolphe le Chatreux, *Vita Christi*.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE JACQUES DEMY (NANTES).

- ms. 1009 Aveux du temporel de l'abbaye de Blanche-Couronne.  
 ms. 1495 Abbé Nicolas Travers, *Histoire des évêques de Nantes*.



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE CARNEGIE (REIMS).

ms. 1765 Chanoine Jean Lacourt, *Recueil sur les archevêques de Reims*.

BIBLIOTHÈQUE DE L'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE SAINT-OMER (SAINT-OMER).

ms. 109 Recueil d'homélies.

ms. 732 Dom Alard Tassart, Catalogue d'évêques et d'abbés, vol. I.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE VERDUN

ms. 94 Pontifical de Nicolas Goberti.

ms. 99 Missel de Nicolas Goberti.

ms. 431 Histoire de l'abbaye de Saint-Vanne de Verdun.

BIBLIOTHÈQUE DU MUSÉE CONDÉ (CHÂTEAU DE CHANTILLY).

ms. 721 Antoine Macault, Traduction de la *Bibliothèque Historique* de Diodore de Sicile

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE D'ÉCOSSE (ÉDIMBOURG).

Adv. MS. 29.2.2

## B. Sources imprimées

- Acta Nuntiaturae Gallicae*, t. I : *Correspondance des nonces en France Carpi et Ferrerio (1535-1540)* ; t. III : *Correspondance des nonces en France Capodiferro, Dandino et Guidiccione (1541-1546). Légations des cardinaux Farnèse et Sadolet et missions d'Ardinghello, de Grimani et de Hieronimo da Corregio* ; t. VI : *Correspondances des nonces en France Dandino, Della Torre et Trivultio (1546-1551)*, éd. abbé Jean Lestocquoy, Paris-Rome : E. de Boccard-Presses de l'Université grégorienne, 1961-1966.
- AIMOND abbé Charles, « Le nécrologe de la cathédrale de Verdun », dans *Annuaire de la société d'histoire et d'archéologie lorraine*, 1910, p. 132-314.
- ARMAGNAC Georges d', *Correspondance*, t. I, éd. Charles Samaran, Nicole Lemaître, Paris : Éditions du CTHS, 2007.
- AUTON Jean d', *Chroniques de Louis XII*, 4 vol., éd. René de Maulde La Clavière, Paris : H. Laurens, 1889-1895.
- BADIER JACQUES, *Recueil de généalogies pour servir de suite ou de supplément au Dictionnaire de la noblesse*, t. II, Paris, 1784.
- BALUZE Étienne, *Historia Tutelensis libri tres*, Paris : Imprimerie royale, 1717.
- BAYART Claude Martin, *De perpetuis et generalibus vicariis*, Paris : J. Bogard, 1542.
- BÉGUILLET Edme, COURTÉPÉE abbé Claude, *Description historique et topographique du duché de Bourgogne, précédée de l'abrégé historique de cette province*, 7 vol., Dijon : Frantin & Causse, 1774-1785.
- BÉGUILLET Edme, COURTÉPÉE abbé Claude, *Description générale et particulière du duché de Bourgogne*, 4 vol., éd. revue et corr. par Victor Lagier, Dijon, 1847-1848.
- BELHOMME dom Humbert, *Historia Mediani in Monte Vosago Monasterii ordinis Sancti Benedicti, ex congregatione Vitoni et Hidulfi*, Strasbourg : J. R. Dulssecker, 1724.
- BELLEFOREST François de, *Les grandes annales et histoire generale de France, dès la venue des Francs en Gaule jusques au regne du roy tres chrestien Henry III*, t. II, Paris, 1579.
- BICQUILLEY Charles François, *La croisade*, éd. Albert Denis, Pierre Crépel, Saint-Étienne : Publications de l'Université de Saint-Étienne, 1998.
- BIGOT DE MONVILLE Alexandre, *Recueil des présidents, conseillers et autres officiers de l'Échiquier et du Parlement de Normandie (1499-1550)*, éd. Gustave-Amable Prévôt, Rouen-Paris : A. Lestringant-A. Picard, 1905.

- BLANCHARD François, *Les presidens au mortier du parlement de Paris, leurs emplois, charges, qualitez, armes, blasons et genealogies, depuis l'an 1331 jusques à present. Ensemble un catalogue de tous les conseillers selon l'ordre des temps & de leurs receptions*, Paris : C. Besongne, 1647.
- BLED abbé Oscar, *Regeste des évêques de Thérouanne*, Saint-Omer : H. d'Homont, t. II, fasc. 1, 1907.
- BOUTARIC François, *Explication de l'ordonnance de Blois*, Toulouse : G. Hénault & J.-F. Forest, 1745.
- BRANTÔME Pierre de Bourdeilles, s<sup>r</sup> de, *Œuvres complètes*, 11 vol., éd. Ludovic Lalanne, Paris : Veuve Renouard, 1864-1882.
- BRUGÈLES dom Louis-Clément de, *Chroniques ecclésiastiques du diocèse d'Auch, suivies de celles des comtes du même diocèse*, Toulouse : J.-F. Robert, 1746.
- Bullae et statuta pro ordinatione Sanctae metropolitanae ac primatialis Ecclesiae Narbonensis*, s. l : s. n., [XVIII<sup>e</sup> s.].
- CALMET dom Augustin, *Histoire généalogique de la maison Du Châtelet*, Nancy : Veuve Cusson, 1741.
- , *Histoire de Lorraine qui comprend ce qui s'est passé de plus mémorable dans l'archevêché de Trèves, et dans les évêchés de Metz, Toul et Verdun, depuis l'entrée de Jules César dans les Gaules jusqu'à la cession de la Lorraine, arrivée en 1737, inclusivement, avec les pièces justificatives à la fin*, 7 t., Nancy : A. Leseur, 1745-1757.
- , *Bibliothèque de Lorraine ou histoire des hommes illustres qui ont fleuri en Lorraine, dans les trois évêchés, dans le duché de Luxembourg, etc*, Nancy : A. Leseur, 1751.
- , *Histoire du prieuré de Lay*, éd. Henri Lepage, Nancy : L. Wiener, 1863.
- , *Histoire de l'abbaye de Senones*, éd. François Dinago, Saint-Dié : L. Humbert, 1881.
- Catalogue des actes de François I<sup>er</sup>*, 10 vol., éd. Académie des sciences morales et politiques, Paris : Imprimerie nationale, 1887-1908.
- Catalogue des actes de Henri II*, 7 vol. parus, éd. Académie des sciences morales et politiques, Paris : Imprimerie nationale-CNRS Éditions, 1979-2010.
- Les chartes de Saint-Bertin, d'après le grand cartulaire de dom Charles-Joseph Dewitte*, 4 vol., éd. abbé Daniel Haigneré, abbé Oscar Bled, Saint-Omer : H. d'Omont, 1886-1899.
- Les chroniques de la ville de Metz*, éd. Jean-François Huguenin, Metz : S. Lamort, 1838.
- CLAMANGES Nicolas de, *Traité sur la ruine de l'Église de Nicolas de Clamanges et la traduction française de 1564*, éd. Alfred Colville, Paris : Droz, 1936.

- Corpus juris canonici. Pars secunda : decretalium collectiones*, éd. Emil Friedberg, Leipzig, 1881 ; réimpr. Graz, 1959.
- Correspondance d'Antoine Arlier, humaniste languedocien (1527-1545) : édition critique du ms. 200 de la Bibliothèque Méjanes d'Aix-en-Provence*, éd. Jan Noble Pendergrass, Genève : Droz, 1990.
- Correspondance des réformateurs dans les pays de langue française (1512-1544)*, 9 vol., éd. Aimé-Louis Herminjard, Genève : H. Georg, 1866-1897.
- DES MASURES Louis, *Ludovici Masurii nervii poemata*, 2<sup>e</sup> éd., Bâle : Thomas Guarin, 1574.
- DEVIC dom Claude, VAISSETTE dom Joseph, *Histoire générale de Languedoc avec des notes et les pièces justificatives*, vol. 11-12, éd. revue et corr., Toulouse : Privat, 1889.
- DU BELLAY Jean, *Correspondance*, t. I-V, éd. Rémy Scheurer et al., Paris : C. Klincksieck-Société de l'histoire de France, 1969-2012.
- DU BELLAY Martin et Guillaume, *Mémoires*, 4 vol., éd. Victor-Louis Bourilly, Fleury Vindry, Paris : J. Renouard, 1908-1919.
- DUCHESNE André, *Histoire de la maison de Chastillon-sur-Marne, avec les généalogies et armes des illustres familles de France et des Pays-Bas...*, Paris : S. Cramoisy, 1621.
- DU PAZ père Augustin, *Histoire généalogique de plusieurs maisons illustres de Bretagne...*, Paris : N. Buon, 1619.
- DURAND DE MAILLANE Pierre-Toussaint, *Dictionnaire de droit canonique et de pratique bénéficiale*, 2 t., Paris : J.-B. Bauche, 1761.
- Études sur la cathédrale de Metz : textes extraits principalement des registres capitulaires (1270-1790)*, éd. M<sup>gr</sup> Jean-Baptiste Pelt, Metz : Imprimerie lorraine, 1930.
- EUBEL Conrad, *Hierarchia catholica medii et recentoris aevi, sive summorum pontificum, S. R. E. cardinalium, ecclesiarum antistitum series, e documentis tabularii praesertim Vaticani collecta, digesta, edita*, t. II : 1431-1503, t. III : 1503-1592, Munster : Regensberg, 1914-1923.
- FARIN François, *Histoire de la ville de Rouen*, t. II, 3<sup>e</sup> éd., Rouen : L. du Souillet, 1731.
- FÉLIBIEN dom Michel, *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Denys en France, contenant la vie des abbez qui l'ont gouvernée depuis onze cens ans, les hommes illustres qu'elle a donnez à l'Église et à l'État, les privilèges accordez par les souverains pontifes et par les évêques, les dons des rois, des princes & des autres bienfacteurs, avec la description de l'église et de tout ce qu'elle contient de remarquable, le tout justifié par des titres authentiques et enrichi de plans, de figures & d'une carte topographique*, 2 vol., Paris : F. Léonard, 1706.

- , *Histoire de la ville de Paris*, 5 vol., Paris : G. Desprez & J. Desessartz, 1725.
- FRANÇOIS dom Jean, TABOUILLOT dom Nicolas, *Histoire générale de Metz par les religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Vanne*, 7 vol., réimpr., Paris : Éditions du Palais-Royal, 1974.
- FRIZON Pierre, *Gallia purpurata, epitome conciliorum Galliae et nomenclatura magnorum Franciae eleemosynariorum*, Paris : S. Le Moine, 1638.
- GAGNARRE abbé Philippe, *Histoire de l'Église d'Autun*, Autun : P. P. Dejussieu, 1774.
- Gallia christiana in provincias ecclesiasticas distributa...*, 16 t., Paris, 1715-1865.
- GAMS dom Pius Bonifacius, *Series episcoporum ecclesiae catholicae quotquot innotuerunt a beato Petro apostolo*, Ratisbonne : G. Manz, 1873.
- Généalogie de la maison Rochefort d'Ally*, Clermont-Ferrand : Montlouis, 1866.
- GISSEY Odo de, *Discours historiques de la très ancienne dévotion à Notre-Dame du Puy*, 2<sup>e</sup> éd., Toulouse : R. Colomiez, 1627.
- GODEFROY Théodore et Denis, *Le cérémonial françois, contenant les cérémonies observées en France aux mariages et festins, naissances, et baptêmes, majoritez de roys, estats generaux et particuliers, assemblées des notables, lits de justice, hommages, sermens de fidelité, receptions et entreveuës, sermens pour l'observation des traitez, processions et Te Deum*, 2 t., Paris : S. Cramoisy, 1649.
- Journal d'un bourgeois de Paris sous le règne de François I<sup>er</sup> (1515-1536)*, éd. Ludovic Lalanne, Paris : J. Renouard, 1854.
- LA CHESNAYE DES BOIS François-Alexandre Aubert de, *Généalogie de la maison de Mont-d'Or extraite du tome X du Dictionnaire de la noblesse*, Paris : Didot, 1780.
- LE COULLON Jean, *Journal de Jean Le Coullon (1537-1587), d'après le manuscrit original*, éd. Ernest de Bouteiller, Paris : D. Dumoulin, 1881.
- LE LABOUREUR Claude, *Les Mazures de l'abbaye royale de l'Isle-Barbe lez Lyon, ou Recueil historique de tout ce qui s'est fait de plus mémorable en cette église depuis sa fondation jusques à présent, avec le catalogue de tous ses abbez...*, 2 t., Paris : J. Couterot, 1681.
- LÉLONG père Jacques, *Bibliothèque historique de la France*, 5 t., Paris : Herissant, 1768-1778.
- Leonis X pontificis maximi regesta...e tabularii Vaticani manuscriptis voluminibus aliisque monumentis adjuvantibus tum eidem archivio addictis tum aliis eruditis viris collegit et edidit Jos. S. R. E. cardinalis Hergenroether*, 2 vol., Fribourg-en-Brisgau : Herder, 1884-1891.

- LESPINASSE René de, *Cartulaire du prieuré de La Charité-sur-Loire (Nièvre), ordre de Cluni*, Nevers-Paris : Morin-Boutillier-H. Champion, 1887.
- Lettres du cardinal Charles de Lorraine (1525-1574)*, éd. Daniel Cuisiat, Genève : Droz, 1998.
- MANFREDI Girolamo, *De cardinalibus Sanctae Romanae Ecclesiae liber; in quo omnia quae ad hanc materiam pertinent copiosissime tractantur*, Bologne : J. Rubrio, 1564.
- MARLOT dom Guillaume, *Histoire de la ville, cité et université de Reims, métropolitaine de la Gaule Belgique, divisée en douze livres contenant l'état ecclésiastique et civil du païs*, 4 vol., éd. Académie de Reims, Reims : L. Jacquet, 1843-1846.
- MARRIER dom Martin, *Historia monasterii regalis S. Martini de Campis*, Paris : S. Cramoisy, 1636.
- , DUCHESNE André, *Bibliotheca cluniacensis in qua SS. patrum abb. clun. vitae, miracula, scripta, statuta, privilegia chronologiaque duplex...*, 1614 ; réimpr. Mâcon, 1915.
- MARTÈNE dom Edmond, *Histoire de l'abbaye de Marmoutier*, t. II, éd. C. Chevalier, Tours : Guillaud-Verger, 1875.
- MÉDICIS Étienne, *Le livre de Podio ou chroniques de Estienne Medicis, bourgeois du Puy*, éd. Augustin Chassaing, 2 vol., Le Puy : M.-P. Marchessou, 1869-1875.
- MÉTIVIER Jean de, *Chronique du Parlement de Bourdeaux*, t. I, éd. Arthur de Brezet, Jules Delpit, Bordeaux : Société des bibliophiles, 1886-1887.
- MEURISSE Martin, *Histoire des evesques de l'Eglise de Metz*, Metz : J. Antoine, 1634.
- MOREL DE VOLEINE Louis, *Recueil de documents pour servir à l'histoire de l'ancien gouvernement de Lyon*, Lyon : L. Perrin, 1854.
- MORICE dom Pierre Hyacinthe, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, 3 vol., 1742-1746 ; réimpr., Paris : Éditions du Palais-Royal, 1974.
- MORICE dom Pierre Hyacinthe, TALLANDIER dom Charles, *Histoire ecclésiastique et civile de la Bretagne*, 2 t., Paris : Delaguette, 1750-1756.
- PADIOLEAU Albert, *Belle et curieuse recherche traictant de la jurisdiction souveraine de la chambre des comptes de Bretagne, sur le fait de la regale, ouverture et closture d'icelle, prestation de serment de fidelité des prelates nouvellement pouvuez, audition de comptes et fournissement d'advez du temporel des eveschez, abbayes et autres benefices scituez audicts pays, sujets au droit de regale*, Nantes : S. de Heuqueville, 1631.
- PFISTER Christian, *Documents sur le prieuré Notre-Dame de Nancy, recueillis aux Archives départementales de la Côte-d'Or*, Nancy : Berger-Levrault, 1897.

- PICART père Benoît, *Histoire ecclésiastique et politique de la ville et du diocèse de Toul*, Toul : A. Laurent, 1707.
- , *Pouillé ecclésiastique et civil du diocèse de Toul*, 2 vol., Toul : Louis & Rolin, 1711.
- PILLART Laurent, *La Rusticiade, ou la guerre des paysans en Lorraine*, 2 vol., éd. F.-R. Dupeux, Nancy : Berger-Levrault, 1876.
- POMMERAYE dom François, *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Ouen de Rouen*, Rouen : R. Lallemant & L. du Mesnil, 1662.
- Pouillés de la province de Bourges*, dir. Charles-Edmond Perrin, Paris : Imprimerie nationale, 1962.
- Pouillés de la province de Tours*, éd. Auguste Longnon, Paris : C. Klincksieck, 1903.
- Pouillés de la province de Trèves*, éd. Auguste Longnon, Paris : C. Klincksieck, 1915.
- Pouillés des provinces d'Auch, de Narbonne et de Toulouse*, 2 vol., dir. Michel François, Paris : Imprimerie nationale-C. Klincksieck, 1972.
- Les obituaires du chapitre cathédral d'Albi*, dir. Jean Favier, Jean-Loup Lemaître, Paris : Académie des inscriptions et belles-lettres, 2007.
- Ordonnances des rois de France. Règne de François I<sup>er</sup>*, 8 vol. parus, éd. Académie des sciences morales et politiques, Paris : Imprimerie nationale-Éditions du CNRS, 1902-1992.
- Recherche de Montfaut, contenant les noms de ceux qu'il trouva nobles et de ceux qu'il imposa à la taille, quoiqu'ils se prétendissent nobles, en l'année 1463*, éd. Pierre Élie Marie Labbey de La Roque, 2<sup>e</sup> éd., Caen : Impr. F. Poisson, 1818.
- Recherche faite en 1540, par les élus de Lisieux des nobles de leur élection*, éd. Pierre Élie Marie Labbey de La Roque Caen : Impr. F. Poisson, 1827.
- Recueil de chroniques de Touraine*, éd. André Salmon, Tours : Impr. Ladevèze, 1854.
- Recueil des arrêts de la chambre royale établie à Metz, pour la réunion des dépendances des Trois Eveschez de Metz, Toul et Verdun, et autres endroits à l'obéissance du roy*, Paris : F. Leonard, 1681.
- RIBIER Guillaume, *Lettres et mémoires d'Etat, des roys, princes, ambassadeurs et autres ministres sous les regnes de François I<sup>er</sup>, Henry II et François II*, 2 vol., Paris : F. Clouzier & Veuve Avbovyn, 1666.
- ROUSSEL chanoine Nicolas, *Histoire ecclésiastique et civile de Verdun, avec le pouillé, la carte du diocèse et le plan de la ville en 1745*, 2 t., éd. revue et corr., Bar-le-Duc : Contant-Laguerre, 1863-1864.

- SAINTE-MARIE père Anselme de, DUFOURNY Honoré Caille, s<sup>r</sup>, *Histoire genealogique et chronologique de la maison royale de France, des pairs, grands officiers de la Couronne, de la Maison du Roy et des anciens barons du royaume*, 9 t., 3<sup>e</sup> éd. revue et corr., Paris : Compagnie des libraires, 1726-1733.
- SANUTO Marino, *I diarii di Marino Sanuto*, 58 vol., éd. Rinaldo Fulin, Federico Stefani et al., Venise, 1879-1903.
- Statuts, chapitres généraux et visites de l'ordre de Cluny*, t. VI : 1508-1571, éd. dom Gaston Charvin, Paris : E. de Boccard, 1972.
- TOURNON François de, *Correspondance*, éd. Michel François, Paris : H. Champion, 1946.
- TOUSTAIN DE BILLY René, *Histoire ecclésiastique du diocèse de Coutances*, 3 vol., éd. François Dolbet, Alexandre Héron, Rouen : C. Métérie, 1874-1886.
- TRAVERS abbé Nicolas, *Histoire civile, politique et religieuse de la ville et du comté de Nantes*, t. II : 1443-1588, éd. Auguste Savagner, Nantes : Forest, 1837.
- TRITHÈME Jean, *Tomus II annalium Hirsaugiensium... complectens historiam Franciae et Germaniae, gesta imperatorum, regum, principum, episcoporum, abbatum, et illustrium virorum*, Saint-Gall : J. G. Schlegel, 1690.
- VARILLAS Antoine, *Histoire de François I<sup>er</sup>*, 3 t., La Haye, 1690.
- VIDAL Auguste, *L'ancien diocèse d'Albi d'après les registres des notaires*, Paris : A. Picard, 1913.
- VIGNEULLES Philippe de, *Chronique*, éd. Charles Bruneau, 4 vol., Metz : Société d'histoire et d'archéologie de la Lorraine, 1927-1933.
- VILLIERS DE SAINT-ÉTIENNE père Cosme de, *Bibliothecana carmelitana, notis criticis et dissernationibus illustrata, cura et labore unius e carmelitis provinciae Turoniae collecta*, 2 vol., Orléans : Couret de Villeneuve & Rouzeau-Montaut, 1752.
- VOLCYR Nicolas, *L'histoire et recueil de la triumpante et glorieuse victoire obtenue contre les seduyctz et abusez Lutheriens mescreans du pays d'Aulsays et autres par tres hault et tres puissant prince et seigneur Anthoine par la grace de Dieu duc de Calabre, de Lorraine et de Bar, etc. en deffendant la foy catholicque nostre mere l'Eglise et vraye noblesse a l'utilite et prouffit de la chose publicque*, Paris : Galiot du Pré, 1526.
- WADDING père Luc, *Annales Minorum seu trium ordinum a S. Francisco institutorum*, t. XVI, 3<sup>e</sup> éd., Florence : Quaracchi, 1933



WASSEBOURG Richard de, *Antiquitez de la Gaule Belgicque, royaulme de France, Austrasie et Lorraine, avec l'origine des duches et comtez, de l'ancienne et moderne Brabant, Tongre, Ardenne, Haynau, Mozelane, Lotreich, Flandres, Lorraine, Barrois, Luxembourg, Louvain, Waudemont, Jainville, Namur, Chiny et aultres principaultez, extraictes soub les vies des evesques de Verdun, ancienne cité d'icelle Gaule par M. Richard de Wassembourg, archidiaque de l'eglise de Verdun, avec plusieurs epithomes et sommaires, es vies des papes, empereurs, roys et princes dessusdictz, depuis Jules Caesar jusques à present*, Paris, 1549.

## Bibliographie

- L'abbaye bénédictine de Fécamp, ouvrage scientifique du XIII<sup>e</sup> centenaire*, 3 vol., Fécamp : L. Durand, 1959-1961.
- AIMOND abbé Charles, *La cathédrale de Verdun, étude historique et archéologique*, Nancy : Royer, 1909.
- AMALOU Thierry, « Les listes épiscopales d'Antoine de Mouchy : enseignement, autorité doctrinale et controverses religieuses en Sorbonne au XVI<sup>e</sup> siècle », dans dir. Christine Lebeau, Miguel Ángel Melón Jiménez, Grégoire Salinero, *Mélanges de la Casa de Velázquez. Le temps des listes (XV<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles) : contrôles, figurations et savoirs d'État*, à paraître.
- ANDRIEU Jules, *Histoire de l'imprimerie en Agenais depuis l'origine jusqu'à nos jours*, Paris-Agen : A. Picard-Michel & Médan, 1886.
- , *Bibliographie générale de l'Agenais et des parties du Comdomois et du Bazadais incorporées dans le département du Lot-et-Garonne*, t. II, Paris-Agen : A. Picard-Michel & Médan, 1887.
- ARDURA père Bernard, « Un précurseur de la Réforme catholique en Lorraine : Nicolas Psaume, évêque et comte de Verdun », dans *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. 75, 1989, p. 35-43.
- , Nicolas Psaume (1518-1575), évêque et comte de Verdun : l'idéal pastoral du concile de Trente incarné par un prémontré, Paris : Éd. du Cerf, 1990.
- ARTONNE André, GUIZARD Louis, PONTAL Odette, *Répertoire des statuts synodaux des diocèses de l'ancienne France du XIII<sup>e</sup> à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris : Éditions du CNRS, 1969.
- AUBERT Roger, « Lénoncourt, Robert de (3) » dans *DHGE*, t. XI, col. 500-501.
- BAKER Joanne, « Femal Monasticism and Family Strategy: The Guises and Saint Pierre de Reims » dans *The Sixteenth Century Journal*, t. 28-4, 1997, p. 1091-1108.
- BARBICHE Bernard, DAINVILLE-BARBICHE Ségolène de, « Les légats *a latere* en France et leurs facultés aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles », dans *Archivum Historiae Pontificiae*, t. 23, 1985, p. 93-165.
- BARBIER DE LA SERRE Gaston, « La Verte Forêt au Moyen Âge et dans les Temps modernes », dans *Bulletin de géographie historique et descriptive*, 1896, p. 235-243.

- BARDATI Flaminia, « Annexe V. Les conseillers du roi bâtisseurs », dans dir. Cédric Michon, *Les conseillers de François I<sup>er</sup>*, Rennes : Presses universitaires de Rennes ; nouv. éd. en ligne : OpenEdition Books, 2019.
- BARRALIS Christine, « Les auxiliaires de l'évêque : chanoines et archidiaques », dans *Structures et dynamiques religieuses dans les sociétés de l'Occident latin (1179-1449)*, dir. Marie-Madeleine de Cevins, Jean Michel Matz, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2010 ; nouv. éd. en ligne : OpenEdition Books, 2019.
- , « René II et les évêques de la région lorraine », dans *Annales de l'Est. René II, lieutenant et duc de Bar (1473-1508)*, 2014, p. 243-255.
- BARRÈRE abbé Joseph, *Histoire religieuse et monumentale du diocèse d'Agen*, t. II, Agen : A. Chairoux, 1856.
- BASDEVANT-GAUDEMET Brigitte, « La nature canonique des charges exercées par l'évêque et ses auxiliaires, du droit classique au code de 1917 », dans *Les clercs et les princes : doctrines et pratiques de l'autorité ecclésiastique à l'époque moderne* [colloque, Paris, 2010 ; Sophia-Antipolis, 2011], éd. Patrick Arabeyre, Brigitte Basdevant-Gaudemet, Paris : École nationale des chartes, 2013, p. 119-135 ; nouv. éd. en ligne : OpenEdition Books, 2018.
- BEAUVILLÉ Victor de, *Histoire de la ville de Montdidier*, 3 t., Paris : Didot, 1857.
- BECQUET dom Jean, « Abbayes et prieurés, t. XIV : diocèse d'Arras », dans *Revue Mabillon*, 3<sup>e</sup> s., t. 253, 1973, p. 337-368.
- BELLARD André, « Une bulle inédite du pape Léon X concernant Voisage en la terre de Gorze », dans *Académie nationale de Metz*, t. 195, 1962, p. 195-208.
- BERGIN Joseph, « The Decline and Fall of the House of Guise as an Ecclesiastical Dynasty », dans *Historical Journal*, t. 25, 1982, p. 781-803.
- , « Reims et les autres : autour de l'empire ecclésiastique des Guises », dans *Un prélat français de la Renaissance : le cardinal de Lorraine entre Reims et l'Europe*, dir. Jean Balsamo, Thomas Nicklas, Bruno Restif, Genève : Droz, 2015, p. 31-41.
- BERLIÈRE dom Ursmer, « Les évêques auxiliaires de Thérouanne », dans *Revue bénédictine*, t. 24, 1907, p. 62-85.
- BERNOULLI August, « Aus dem Basler Universitätsleben des XV. Jahrhunderts » dans *Basler Zeitschrift für Geschichte und Altertumskunde*, t. 12, 1913, p. 53-63.
- BERTIN chanoine Paul, « Le béguinage d'Aire-sur-la-Lys », dans *Revue du Nord*, t. 31, p. 92-104.

- BEYSSAC Jean, *Corévêques, suffragants et auxiliaires de Lyon : notes pour servir à l'histoire de l'Église de Lyon*, Montbrison : É. Brassart, 1910.
- BIGET Jean-Louis, « La cathédrale Sainte-Cécile d'Albi : l'architecture », dans *Congrès archéologique de la France., 140<sup>e</sup> session (Albigeois, 1982)*, Paris : Société française d'archéologie-Musée des monuments français, 1985.
- Die Bischöfe des Heiligen Römischen Reiches 1448 bis 1648. Ein biographisches Lexikon*, dir. Erwin Gatz, Berlin : Duncker & Humblot, 1996.
- BISCHOFF Georges, *La guerre des paysans : l'Alsace et la révolution du Bundschuh (1493-1525)*, Strasbourg : La Nuée bleue, 2010.
- BLAMANGIN Olivier, DALMAU Laetitia, MANIEZ Jérôme, « “Il commanda qu'elle fust rasée et démolie jusques aux fondemens” : la destruction de la ville et de la cathédrale de Thérouanne (Pas-de-Calais) en 1553 », dans *Archéopages*, éd. en ligne, t. 39, 2014, p. 22-31.
- BLED abbé Oscar, « Les évêques de Saint-Omer depuis la chute de Thérouanne : 1619-1708 », dans *Mémoires de la société des antiquaires de la Morinie*, t. 29, 1909 [paru 1910], p. 1-576.
- BONNARD M<sup>gr</sup> Fourier, *Les relations de la famille ducale de Lorraine et du Saint-Siège dans les trois derniers siècles de l'indépendance*, Nancy-Paris : A. Humblot-A. Picard, 1934.
- BOREL D'HAUTERIVE André, « Tablettes généalogiques des maisons nobles de France », dans *Annuaire de la noblesse de France et des maisons souveraines de l'Europe*, t. 23, 1866, p. 128-254.
- BOUANGE M<sup>gr</sup> Guillaume, *Histoire de l'abbaye d'Aurillac, précédée de la vie de saint Géraud, son fondateur (894-1789)*, t. II, Paris : A. Fontemoing, 1899.
- BOULET-SAUTET Marguerite, « Les élections épiscopales en France au lendemain du Concordat de Bologne (1516-1531) », dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*, t. 57, 1940. p. 190-234.
- BOURROUSSE DE LAFFORE Jules, « Géographique ecclésiastique de l'Agenais : diocèse d'Agen », dans *Aide-mémoire pour servir à l'histoire de l'Agenais*, éd. André de Bellecombe, Georges Tholin, Auch : L. Cocharaux, 1899, p. 77-106.
- BOUTEILLER Ernest de, « Notice sur les Grands Carmes de Metz », dans *Mémoires de l'Académie impériale de Metz*, t. 41, 1860, p. 455-497.
- BOUYER Mathias, PÉJEOT Pierre, *Fasti Ecclesiae Gallicanae. Tome XVII : diocèse de Toul*, Turnhout : Brepols, 2017.

- BRÉBISSON Alphonse de, DESNOYERS Jules, GALERON Frédéric, *Statistique de l'arrondissement de Falaise*, 2 t. Falaise : Brée, 1826-1828.
- BROUNS Benoît, MATZ Jean-Michel, VALLIÈRE Laurent, *Fasti Ecclesiae Gallicanae. Tome XIX : diocèse de Narbonne*, Turnhout : Brepols, 2019.
- BUCHÈRE DE LÉPINOIS Eugène de, « Mémoires de Guillaume Laisné, prieur de Mondonville (3<sup>e</sup> article) », dans *Mémoires de la société archéologique d'Eure-et-Loir*, t. 2, p. 96-143.
- CABAYÉ Olivier, *Albi au XVI<sup>e</sup> siècle : gens de bien et autres « apparens »*, Albi : Presses universitaires du Centre universitaire Champollion, 2008.
- , GRAS Guillaume, *Histoire du diocèse et des paroisses du Tarn, des origines à nos jours*, Strasbourg : Éd. du Signe, 2012.
- CANIVEZ dom Joseph-Marie, « Candeil », dans *DHGE*, t. XI, col. 719-721.
- , « La Clarté-Dieu », dans *DHGE*, vol. XII, col. 1069-1070.
- CARROLL Stuart, *Noble Power during French Wars of Religion: the Guise Affinity and the Catholic Cause in Normandy*, Cambridge : Cambridge University Press, 1998.
- , « The Norman Power base of the house of Guise in the sixteenth-century », dans *Annales de Normandie*, t. 49-2, 1999, p. 143-165.
- CATTA chanoine Étienne, « Les évêques de Nantes des débuts du XVI<sup>e</sup> siècle aux lendemains du concile de Trente et origines de la “Renaissance catholique”, (1500-1617) », dans *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. 51, 1965, p. 23-70.
- CAZAUX Christelle, *La musique à la cour de François I<sup>er</sup>*, Paris : École nationale des chartes, 2002.
- CHANDENIER Félix, « Gilles Richeboys, deuxième imprimeur sénononais », dans *Bulletin de la société archéologique de Sens*, t. 30, 1916, p. 198-289.
- CHANTEAU Francis de, « Anciennes sépultures de l'église du prieuré de Saint-Pierre de Châtenois (Vosges). Le cartulaire de dom Claude Granddidier », dans *Mémoires de la société d'archéologie lorraine et du Musée historique lorraine*, 3<sup>e</sup> s., t. 7, 1879, p. 283-318.
- CHARVIN dom Gaston, « L'abbaye et l'ordre de Cluny de la fin du XV<sup>e</sup> au début du XVII<sup>e</sup> siècle (1485-1630) », dans *Revue Mabillon*, 3<sup>e</sup> s., t. 173, 1953, p. 85-117 ; 3<sup>e</sup> s., t. 175, 1954, p. 6-29 ; 3<sup>e</sup> s., t. 177, 1954, p. 105-132.

- CHÂTELLIER Louis, « Le recrutement des vicaires généraux dans les diocèses de la France de l'Est et des pays rhénans au XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », dans dir. Charles Giry-Deloison, Roger Mettam, *Patronages et clientélismes (1550-1750, France, Angleterre, Espagne, Italie)*, Lille : Publications de l'Institut de recherches historiques du Septentrion, 1995, p. 179-189.
- , « L'évêque suffragant en Lorraine et en Alsace dans les premières années du XVII<sup>e</sup> siècle », dans *Foi, fidélité, amitié en Europe à la période moderne. Mélanges offerts à Robert Sauzet*, dir. Brigitte Maillard, Tours : Presses universitaires François-Rabelais, 1995, p. 135-143.
- , « Une enquête à ouvrir : les collaborateurs directs de l'évêque (suffragants et vicaires généraux dans l'Europe des XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles », dans *Le diocèse : espaces, représentations, pouvoirs (France, XV<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*, dir. Gérald Chaix, Paris : Éditions du Cerf, 2002, p. 179-198 ;
- CHATTON abbé Edmond, « Histoire de l'abbaye de Saint-Sauveur et de Domèvre (1010-1789) », dans *Mémoires de la société d'archéologie lorraine et du Musée historique lorrain*, t. 47, 1897, p. 5-166.
- CHAPEAU dom André, COMBALUZIER Fernand, *Épiscopologie français des temps modernes (1592-1973)*, 2 vol., Paris : Letouzey & Ané, 1977.
- CHAPEAU dom André, « Les ordinations épiscopales dans l'Église catholique du XVI<sup>e</sup> siècle à nos jours », dans *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. 76, 1990, p. 75.
- CHEVALIER Bernard, « Florimond Robert (v. 1465-1527) », dans *Les conseillers de François I<sup>er</sup>*, dir. Cédric Michon, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2011, p. 99-116.
- CHEVALIER abbé Jules, *Essai historique sur l'église et la ville de Die. Tome troisième, depuis l'année 1509 jusqu'en l'année 1790*, Valence : Céas, 1909.
- CHONÉ Paulette, « Jean de Lorraine (1498-1550), cardinal et mécène », dans *Les cardinaux de la Renaissance et la modernité artistique* [colloque, Tours, 2005], éd. Frédérique Lemerle, Yves Pauwels, Gennaro Toscano, Villeneuve-d'Ascq : Publications de l'Institut de recherches historiques du Septentrion, 2009.
- CHOUX abbé Jacques, « Le synode diocésain de Toul à la fin du Moyen Âge », dans *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. 142, 1959, p. 63-72.
- CLANCHÉ abbé Gustave, « Les deux chapelles Renaissance de la cathédrale de Toul », dans *Revue lorraine illustrée*, t. 8, 1913, p. 9-24.

- CLERGEAC abbé Adrien, *La curie et les bénéficiers consistoriaux : études sur les communs et les menus services (1300-1600)*, Paris : A. Picard, 1911.
- CLOUËT abbé Louis, *Histoire de Verdun et du pays verdunois*, t. I, Verdun : C. Laurent, 1867.
- Les collèges français (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle), répertoire 3 : Paris*, dir. Marie-Madeleine Compère, Paris : Institut national de recherche pédagogique, 2002.
- COLLIGNON Albert, « Le mécénat du cardinal Jean de Lorraine (1498-1550) », dans *Annales de l'Est*, t. 24, fasc. 2, 1910.
- A Companion to the Early Modern Cardinal*, dir. Mary Hollingsworth, Miles Pattenden, Arnold Witte, Leiden-Boston : Brill, 2019.
- CONDAMIN James, *Histoire de Saint-Chamond et de la seigneurie de Jarez depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, Paris : A. Picard, 1890.
- Les conseillers de François I<sup>er</sup>*, dir. Cédric Michon, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2011 ; nouv. éd. en ligne : OpenEdition Books, 2019.
- CONTAMINE Philippe, « René II, créateur de l'État lorrain », dans *Lotharingia. Le duc de Lorraine René II et la construction d'un État princier...*, éd. Hélène Say, Hélène Schneider, t. 16, 2010, p. 11-16.
- COURBE Charles, *Les rues de Nanc, du XVI<sup>e</sup> siècle à nos jours*, 3 vol., Nancy : Impr. lorraine, 1885-1886.
- CROZES Hippolyte, *Monographie de la cathédrale d'Albi*, 3e éd., Toulouse-Albi : Delboye-Chaillol, 1861.
- CUCHERAT abbé François, *Abbaye de Saint-Rigaud dans l'ancien diocèse de Mâcon : ses premiers temps, son esprit, sa fin, ses abbés*, Mâcon : Protat, 1853.
- , *Cluny au XI<sup>e</sup> siècle : son influence religieuse, intellectuelle et politique*, 4<sup>e</sup> éd., Autun : Dejussieu, 1885.
- CULLIÈRE Alain, « L'hérésie de Nicolas Volcyr », dans *Bibliothèque d'Humanisme et de Renaissance*, t. 71-3, 2009, p. 433-455.
- , « Le “dur exil” de Louis des Masures » dans *Bibliothèque d'humanisme et de Renaissance*, t. 80, 2018, p. 35-75.
- DAOUST abbé Joseph, « Fécamp », dans *DHGE*, t. 16, col. 793-797.
- DAUPHANT Léonard, « Construire un État territorial lorrain : le rôle des officiers et des archives sous René II », dans *Lotharingia. Le duc de Lorraine René II et la construction d'un État princier...*, éd. Hélène Say, Hélène Schneider, t. 16, 2010, p. 17-30.

- DEBLAYE abbé Jean-François, « Inventaire du trésor de l'église de Mattaincourt en 1684 », dans *Mémoires de la société d'archéologie lorraine*, 2e s., t. 6, 1864, p. 165-190.
- DECRUE DE STOUTZ Francis, *Anne de Montmorency, grand maître et connétable de France à la cour, aux armées et au conseil du roi François I<sup>er</sup>*, Paris : Plon, 1885.
- DELISLE Léopold, *Le cabinet des manuscrits de la Bibliothèque impériale*, 2 t., Paris : Librairie impériale, 1868.
- DELMAS André, *Gaillard, Jacques, Raoul Spifame. Étude d'une famille au XVI<sup>e</sup> siècle*, position de thèse de l'École nationale des chartes, 1943, p. 55-62.
- , « Le procès et la mort de Jacques Spifame », dans *Bibliothèque d'humanisme et Renaissance*, t. 5, 1944, p. 105-137.
- DELORME père Ferdinand, « Étienne de Pressuris et Antoine Pascalis, o. f. m., deux évêques suffragants (1519-1543) », dans *Archivum Franciscanum historicum*, t. 8, 1915, p. 366-371.
- DESCHAMPS Pierre, *Dictionnaire de géographie ancienne et moderne à l'usage du libraire et de l'amateur de livres*, Paris : Didot, 1870.
- DESGRAVES Louis, « L'imprimerie à Agen au XVI<sup>e</sup> siècle », dans *Bulletin philologique et historique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, année 1959, p. 345-356.
- DESORTES Pierre, *Fasti Ecclesiae Gallicanae. Tome III : diocèse de Reims*, Turnhout : Brepols, 1998.
- DES ROBERT Ferdinand, « Voyage de Renée de Bourbon à Metz en 1523 », dans *Mémoires de la société d'archéologie lorraine et du Musée historique lorraine*, 3<sup>e</sup> s., t. 7, 1879, p. 319-356.
- DEVÈZE Michel, *La vie de la forêt française au xv<sup>e</sup> siècle*, 2 vol., Paris : S.E.V.P.E.N, 1961.
- Dictionnaire de géographie et d'histoire ecclésiastique*, 33 vol. parus, Paris-Turnhout : Letouzey & Ané-Brepols, 1909-2015.
- Le diocèse de Metz*, dir. Henri Tribout de Morembert, Paris : Letouzey & Ané, 1970.
- Le diocèse de Nantes*, dir. Yves Durand, Paris : Beauchesne, 1985.
- DORVAUX abbé Nicolas, « Liste des suffragants de Metz », dans *Revue ecclésiastique de Metz*, t. 28, 1921, p. 189-207, 232-243.
- DU BOIS DE LA PATELLIÈRE Henri, *Notes historiques sur quelques paroisses du diocèse de Nantes*, Nantes : Libaros-Lanoë-Mazeau, 1891.



- Le duc de Lorraine René II et la construction d'un État princier : actes de la journée d'étude organisée à l'occasion du 500<sup>e</sup> anniversaire de la mort de René II, à Nancy (archives départementales de Meurthe-et-Moselle), le 12 décembre 2008*, éd. Hélène Say, Hélène Schneider, Nancy : Archives départementales de la Meurthe-et-Moselle, 2010.
- DUCHAMP Jean, « Les éditions lyonnaises des messes de Pierre Colin (1542-1556) : éléments sur l'axe Autun-Lyon », dans *La Toison d'or*, t. 4, 2003, p. 1-21.
- DURENGUES abbé Antoine, *Pouillé historique du diocèse d'Agen pour l'année 1789*, Agen : Ferran, 1894.
- , « Antoine de la Rovère, évêque d'Agen (1519-1538) », dans *Revue de l'Agenais*, t. 56, 1929, p. 198-206.
- DUROT Éric, *François de Lorraine, duc de Guise entre Dieu et le roi*, Paris : Classiques Garnier, 2012.
- DURVILLE chanoine Georges, « Louis d'Acigné », dans *DHGE*, vol. I, col. 337-338.
- , *L'abbaye de Blanche-Couronne et ses prieurés*, Le Pellerin : Association culturelle Bretagne vivante, 1984.
- EDELSTEIN Marylin Manera, « Les origines sociales de l'épiscopat sous Louis XII et François I<sup>er</sup> », dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. 24-2, 1977, p. 239-247.
- ENGEL René-Émile, « Le Musée de la société Benedictine et ses souvenirs abbaciaux », dans *L'abbaye bénédictine de Fécamp, ouvrage scientifique du XIII<sup>e</sup> centenaire*, vol. 2, Fécamp : L. Durand 1960, p....-....
- Évêques et cardinaux princiers et curiaux (XIV<sup>e</sup>-début XVI<sup>e</sup> siècle) : des acteurs de pouvoir* [colloque, Lille-Tournai, 2011], éd. Monique Maillard-Luypaert, Alain Marchandise, Bertrand Schnerb, Turnhout : Brepols, 2017.
- FARGE James K., *Biographical register of Paris doctors of theology (1500-1536)*, Toronto : Pontifical Institute of Medieval studies, 1980.
- FAWTIER Robert, « Missions de M. Fawtier à Rome », dans *Annuaire de l'École pratique des hautes études. Section des sciences historiques et philologiques*, 1908, p. 110-112.
- FISCHER Dagobert, « Le prieuré de Saint-Quirin », dans *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine et du Musée historique lorraine*, 3<sup>e</sup> s., t. 3, 1875, p. 54-102.
- FONT-RÉAULX Jacques de, « États administratifs et financiers du diocèse de Valence (suite) », dans *Bulletin de la société d'archéologie et de statistique de la Drôme*, t. 234, 1927, p. 65-79.

- FOPPENS Jean-François, *Histoire du Conseil de Flandre*, Bruxelles : Leemans & Vanberendonck, 1869.
- FOUÉRÉ-MACÉ abbé Mathurin, *Le prieuré royal de Saint-Magloire de Léhon*, Rennes : H. Caillière, 1892.
- FOURNIER abbé Édouard, *L'origine du vicaire général et des autres membres de la curie diocésaine*, Paris : É. Fournier, 1940.
- FRANTZWA Guillaume, « Metz. Chanoine et chevalier : une verrière de la Renaissance identifiée à la cathédrale », dans *Bulletin monumental*, t. 173-3, 2015, p. 254-256.
- FRANÇOIS Michel, « Les sources de l'histoire religieuse de la France au Vatican », dans *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. 19, 1933, p. 305-346.
- , « Théodore de Saint-Chamond, abbé général de Saint-Antoine de Viennois et conseiller d'Antoine, duc de Lorraine », dans *Comptes rendus du premier congrès lorrain des sociétés savantes de l'Est de la France*, t. III, 1939, p. 145-156.
- , *Le cardinal François de Tournon : homme d'État, diplomate, mécène et humaniste (1489-1562)*, Paris : E. de Boccard, 1951.
- FREEDMAN Richard, « Le cardinal Jean de Lorraine : un prélat de la Renaissance mécène de musique », dans *Le mécénat et l'influence des Guises* [colloque, Joinville, 1994], éd. Yvonne Bellenger, Paris : Honoré Champion, 1997 ; rééd. Classiques Garnier, 2007.
- GARAND Monique-Cécile, « La carrière politique et religieuse d'Étienne Poncher, évêque de Paris (1503-1519) », dans *Congrès scientifique du huitième centenaire de Notre-Dame de Paris, 1964*, Paris : J. Vrin, 1967, p. 297-343.
- GARNICHE Marie-José, « Le grand site de La Charité-sur-Loire, état de la question. Deuxième partie : vie, mort et renaissance des bâtiments du prieuré de l'Époque moderne à nos jours », dans *Bulletin de la Société nivernaise des lettres, sciences et arts*, t. 44, 1995, p. 79-94.
- GAUDEMET Jean, « De l'élection à la nomination des évêques : changement de procédure et conséquences pastorales. L'exemple français (XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles) », dans *Formation du droit canonique et gouvernement de l'Église de l'Antiquité à l'âge classique*, Strasbourg, 2008 ; nouv. éd. en ligne : OpenEdition Books, 2019.
- GERMAIN DE MAIDY Léon, « La famille Gobert », dans *Mémoires de la société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc*, 4<sup>e</sup> s., t. 8, 1910, p. CVII-CVIII.
- GEORGE Michaël, *Le chapitre cathédral de Verdun (fin XII<sup>e</sup>-début XVI<sup>e</sup> siècle) : étude d'une communauté ecclésiastique séculière*, 2 vol., th. doct., histoire, dir. Patrick Corbet, univ. de Lorraine, 2016.

- GREENGRASS Mark, « L'intendance des affaires de Charles cardinal de Lorraine », dans *Un prélat français de la Renaissance : le cardinal de Lorraine entre Reims et l'Europe*, dir. Jean Balsamo, Thomas Nicklas, Bruno Restif, Genève : Droz, 2015, p. 230-229.
- GIULIATO Gérard, KRAEMER Charles, « Réseau défensif et résidences princières dans le Barrois sous René I<sup>er</sup> d'Anjou », dans dir. Jean-Michel Matz et Noël-Yves Tonnerre, *René d'Anjou (1409-1480), pouvoirs et gouvernement*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2011, p. 137-162.
- GUILLAUME abbé Pierre-Étienne, *Notice sur le bourg de Blénod-lès-Toul, précédée d'une éloge historique de Monseigneur Hugues des Hazards, 72<sup>e</sup> évêque et comte de Toul*, Nancy : Grimblot, Raybois & Cie, 1843.
- , « La cathédrale de Toul », dans *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, 2<sup>e</sup> s., t. 5, 1863, p. 91-284.
- , « Notice sur l'abbaye Saint-Mansuy-lès-Toul, ordre de Saint-Benoît », dans *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine et du Musée historique lorrain*, 3<sup>e</sup> s., t. 7, 1879, p. 5-50.
- GUILLOTIN DE CORSON abbé Amédée, *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes*, 6 vol., Rennes : Fougeray, 1880-1886.
- HAIGNERÉ abbé Daniel, « Quelles ont été pour le chapitre de Thérouanne les conséquences du siège et de la prise de cette ville en 1553 », dans *Mémoires de la société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer*, t. 17, 1895, p. 258-269.
- HAMON Philippe, *L'argent du roi : les finances sous François I<sup>er</sup>*, Paris : Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 1994.
- HÉROLD Michel, *Corpus vitreum VIII-1 : les vitraux de Saint-Nicolas-de-Port*, Paris : Éd. du CNRS, 1993.
- HILDESHEIMER Françoise, « Les diocèses de Grasse et de Vence, du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle », dans *Histoire des diocèses de Nice et Monaco*, dir. Françoise Hildesheimer, Paris : Beauchesne, 1984.
- HIPPEAU Célestin, *L'abbaye de Saint-Étienne de Caen (1066-1790)*, Caen : A. Hardel, 1855.
- Histoire de la Lorraine. Les Temps modernes 1 : de la Renaissance à la guerre de Trente Ans*, dir. Guy Cabourdin, Metz-Nancy, Éditions Serpenoise-Presses universitaires de Nancy, 1991.
- HUREL Daniel-Odon, « L'historiographie du monachisme de l'époque moderne en France et en Belgique au XX<sup>e</sup> siècle », dans *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. 217, 2000, p. 589-606.

- , RICHE Denyse, *Cluny, de l'abbaye à l'ordre clunisien (X<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)*, Paris : A. Colin, 2010.
- HURTUBISE père Pierre, « Idéal réformiste et contraintes sociales : le problème des bénéfiques ecclésiastiques au XVI<sup>e</sup> siècle », dans *Æquitas, œqualitas, auctoritas : raison théorique et légitimation de l'autorité dans le XVI<sup>e</sup> siècle européen*, dir. Danièle Letocha, Paris : Vrin, 1992, p. 127-139.
- , « Un projet de dynastie pontificale au XVI<sup>e</sup> siècle : la succession du pape Paul III » dans *Sociétés et idéologies des Temps modernes. Hommage à Arlette Jouanna*, éd. Joël Fouilleron, Guy Le Thiec, Henri Michel, Montpellier : Université de Montpellier III, 1996, p. 179-195.
- , « Le rôle méconnu des évêques “suffragants” au XVI<sup>e</sup> siècle », dans *Studia canonica*, t. 49, 2015, p. 333-356.
- IMBART DE LA TOUR Pierre, *Les origines de la Réforme*, 4 t., Paris : Hachette, 1905-1935.
- JACOBET Henri, « La correspondance de Jehan de Boyssoné (suite et fin) », dans *Annales du Midi*, t. 43, 1931, p. 40-85.
- JANKOWIAC François, *La curie romaine de Pie IX à Pie X : le gouvernement central de l'Église et la fin des États pontificaux*, Rome : École française de Rome, 2007.
- , « Cardinaux et droit canonique », dans *Mélanges de l'École française de Rome*, t. 127-2, 2015, en ligne.
- JÉRÔME abbé Léon, « L'abbaye de Moyenmoutier : étude historique. Deuxième partie : l'abbaye de Moyenmoutier du IX<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle », dans *Bulletin de la société philomatique vosgienne*, t. 25, 1899, p. 7-187.
- JOUBERT chanoine Édouard, *L'abbaye bénédictine de Saint-Géraud d'Aurillac (894-1561)*, Aurillac : Imprimerie moderne-U.S.H.A, 1981.
- JULEROT Véronique, « *Y a un grand désordre* » : élections épiscopales et schismes diocésains en France sous Charles VIII, Paris : Éditions de la Sorbonne, 2006.
- LACGER abbé Louis de, « L'abbaye de Saint-Michel de Gaillac en Albigeois », dans *Revue Mabillon*, t. 13, 1923, p. 211-238.
- LACROIX André « Le tramway de Valence à Crest (suite) », dans *Bulletin de la société d'archéologie et de statistique de la Drôme*, t. 41, 1907, p. 289-304.
- LA BROSSE père Olivier et al., *Latran V et Trente*, Paris : Éditions de l'Orante, 1975.
- LAPLANE Henri de, *Les abbés de Saint-Bertin d'après les anciens monuments de ce monastère*, t. II, Saint-Omer : Fleury-Lemaire, 1833.

- LAURENT dom Yves, « Le cardinal de Tournon, abbé commendataire de Saint-Germain-des-Prés et ses premiers successeurs », dans *Revue Mabillon*, t. 3, 1907, p. 267-283.
- LAUZUN Philippe, « Souvenirs du vieil Agen : la cathédrale Saint-Étienne », dans *Revue de l'Agenais et des anciennes provinces du Sud-Ouest*, t. 34, 1907, p. 385-409.
- LE COURT Henri, *Généalogies des branches normandes et percheronnes de la maison Du Buat, seigneurs, comtes et marquis du Buat dressée sur documents authentiques*, Lisieux : s. n., 1885.
- LEFEBVRE-TEILLARD Anne, *Les officialités à la veille du concile de Trente*, Paris : Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1973.
- LE GALL Jean-Marie, *Les moines au temps des Réformes*, Seyssel : Champ Vallon, 2001.
- , « Catalogues et séries de vies d'évêques dans la France moderne. Lutte contre l'hérésie ou illustration de la patrie ? », dans dir. François Bougard et Michel Sot, *Liber, gesta, histoire. Écrire l'histoire des évêques et des papes de l'Antiquité au XXI<sup>e</sup> siècle*, Turnhout : Brepols, 2009, p. 375-395.
- , « L'histoire religieuse de la France saisie par le théologico-politique ? Un bilan historiographique (1990-2015) », dans *Faire de l'histoire moderne*, dir. Nicolas Le Roux, Paris : Classiques Garnier, 2020, p. 293-332.
- LEMAITRE Nicole, *Le Rouergue flamboyant : le clergé et les fidèles du diocèse de Rodez (1417-1563)*, Paris : Éditions du Cerf, 1988.
- , « L'état de la recherche : histoire moderne », dans *Gazette des Archives*, n° 165, 1994, p. 116-120.
- , « Les évêques réformateurs français et leur personnel dans le choc de la réformation luthérienne (1523-1523) », dans dir. Charles Giry-Deloison, *François I<sup>er</sup> et Henri VIII, deux princes de la Renaissance (1515-1547)*, Villeneuve-d'Ascq-Londres : Centre d'histoire de la région du Nord et de l'Europe du Nord-Ouest-Institut français du Royaume-Uni, 1996, p. 103-119.
- , « Abbés et abbesses à l'Époque moderne : approches nouvelles de la prosopographie », dans *Sacralités, culture et dévotion. Bouquet offert à Marie-Hélène Froeschlé-Chopard*, éd. Marc Venard et Dominique Julia, Marseille : La Thune, 2005, p. 25-47.
- , « Des auxiliaires épiscopaux méconnus, les "évêques portatifs" français au XVI<sup>e</sup> siècle », dans dir. Anne-Marie Cocula, Josette Pontet, *Itinéraires spirituels, enjeux matériels en Europe. Mélanges offerts à Philippe Loupès*, t. I, Bordeaux, 2005, p. 23-36.

- LE MERCIER DE MORIÈRE Laurent-Marie-Joseph, « Les testaments au profit de l'église de Toul », dans *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine et du Musée historique lorrain*, 3<sup>e</sup> s., t. 12, 1884, p. 141-182.
- LE PAGE Dominique, *Finances et politique en Bretagne au début des temps modernes (1491-1547)*, Paris : Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 1997.
- LEPAGE Henri, *Le département de la Meurthe. Deuxième partie : statistique historique et administrative*, Nancy : Peiffer, 1843.
- , « L'insigne collégiale Saint-Georges de Nancy. Notes et pièces justificatives », dans *Bulletin de la société d'archéologie lorraine*, t. 1, 1849, p. 157-284, I-LXXVI.
- , « L'abbaye de Saint-Martin-devant-Metz », dans *Mémoires de la société d'archéologie lorraine et du musée historique lorrain*, 3<sup>e</sup> s., t. 6, 1878, p. 109-238.
- LEROQUAIS abbé Victor, *Les pontificaux manuscrits des bibliothèques publiques de France*, 4 t., Paris : s. n., 1937.
- LESTOCQUOY abbé Jean, « Les évêques français au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle » dans *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. 45, 1959, p. 25-40.
- LETROUIT Jean, « Agathius Guidacerus et Gilbert Genebrard à travers deux autographes des archives du Collège de France », dans éd. Sylvain Matton, *Documents oubliés sur l'alchimie, la kabbale et Guillaume Postel, offerts, à l'occasion de son 90<sup>e</sup> anniversaire à François Secret par ses élèves et amis*, Genève : Droz, 2001, p. 179-190.
- MADELIN Louis, « Les premières applications du Concordat de 1516 d'après les dossiers du Château Saint-Ange », dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*, t. 17, 1897, p. 323-385.
- MAHUET Antoine de, *Biographie de la chambre des comptes de Lorraine*, Nancy : Poncelet & Berger, 1914.
- MAROT Pierre, « L'obituaire du prieuré de Varangéville », dans *Bulletin mensuel de la Société d'archéologie lorraine et du Musée historique lorrain*, 2<sup>e</sup> s., t. 20, 1925, p. 57-64.
- , « Vézelize », dans *Congrès archéologique de France, 116<sup>e</sup> session (Nancy et Verdun, 1933)*, éd. Société française d'archéologie, Paris : A. Picard, 1934, p. 87-94.
- MARTIN abbé Eugène, *Histoire des diocèses de Toul, de Nancy et de Saint-Dié*, 3 t., Nancy : A. Crépin-Leblond, 1900-1903.
- MAS-LATRIE Louis de, *Dictionnaire de statistique religieuse et de l'art de vérifier les dates*, Petit-Montrouge : J.-P. Migne, 1851.

- MASSON Philippe, « Politique et société à Toul dans la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle », dans *Études toulouses*, n° 105, 2003, p. 27-31.
- MATHOREZ Jules, « Le clergé italien en France au XVI<sup>e</sup> siècle », dans *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. 8, 1922, p. 417-429.
- MATZ Jean-Michel, « La sainteté épiscopale en France (XV<sup>e</sup>-début XVI<sup>e</sup> siècle) », dans dir. Augustin Pic et Georges Provost, *Yves Mahyeuc (1462-1541) : Rennes en Renaissance*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2010.
- MAUGIS Édouard, *Histoire du Parlement de Paris, de l'avènement des rois Valois à la mort d'Henri IV*, 3 t., Paris : A. Picard, 1913-1916.
- MERCIER Pierre-Marie, *Les Heu, une famille patricienne de Metz (XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle)*, th. de doct., histoire, dir. Mireille Chazan, univ. Paul Verlaine-Metz, 2011.
- Metz, la grâce d'une cathédrale*, dir. M<sup>gr</sup> Jean-Christophe Lagleize, Gérard Michaux, Strasbourg-Paris : La Nuée bleue-Place des Victoires, 2019.
- MEYER Frédéric, *La maison de l'évêque : familles et curies épiscopales entre Alpes et Rhône (Savoie-Bugey-Lyonnais-Dauphiné-Comtat Venaissin) de la fin du XVI<sup>e</sup> à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 2008.
- MICHEL Emmanuel, *Biographie du parlement de Metz*, Metz : Nouvian, 1853.
- MICHON Cédric « Les richesses de la faveur à la Renaissance : Jean de Lorraine et François I<sup>er</sup> », dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. 50-3, 2003, p. 34-61.
- , *La crosse et le sceptre : les prélats d'État sous François I<sup>er</sup> et Henri VIII*, Paris : Tallandier, 2008.
- , « Une ville contre son seigneur : Albi dans la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle », dans *Cahiers du CRHQ*, n° 1, 2009, p. 1-27.
- , « Les prélats et l'argent au XVI<sup>e</sup> siècle » dans Laurent Bourquin, Philippe Hamon, *Élites et richesse dans les villes de l'Ouest à l'Époque moderne*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2011 ; nouv. éd. en ligne : OpenEdition Books, 2019, p. 113-127.
- , « Jean de Lorraine (1498-1550), dans *Les conseillers de François I<sup>er</sup>*, dir. Cédric Michon, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2011, p. 383-399.
- , « Les frères de Bourbon-Vendôme : Charles, duc de Bourbon-Vendôme (1489-1537) ; François, comte de Saint-Pol (1491-1545) ; Louis, cardinal de Bourbon (1493-1557) », dans *Les conseillers de François I<sup>er</sup>*, dir. Cédric Michon, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2011, p. 443-454.

- , « Le cardinal Jean du Bellay et ses bénéfices en France sous François I<sup>er</sup> et Henri II », dans *Le cardinal Jean du Bellay : diplomatie et culture dans l'Europe de la Renaissance*, dir. Cédric Michon, Loris Petris, Rennes-Tours : Presses Universitaires de Rennes-Presses universitaires François-Rabelais, 2013, p. 67-88.
- , *Dans la cour des lions : hommes et femmes de pouvoir de la Renaissance*, Paris : Passés composés, 2020.
- MOLLAT M<sup>sr</sup> Guillaume, « Bénéfices ecclésiastiques », dans *DHGE*, t. VII, col. 1237-1270.
- MOUCHEL Bernard, « Le prieuré Saint-Denis de La Chartre », dans *Paris et Île-de-France. Mémoires*, t. 49, 1998, p. 8-79.
- NAWROCKI François, *L'amiral Claude d'Annebault, conseiller favori de François I<sup>er</sup>*, Paris : Classiques Garnier, 2015.
- NICOLAS abbé Joseph, « L'ancienne église de Stenay », dans *Bulletin mensuel de la société d'archéologie lorraine et du Musée historique lorrain*, t. 3, 1903, p. 52-59.
- NOTTER Dominique, « Les évêques de Toul au temps de Hugues des Hazards », dans *Études toulouses*, n° 134, 2010, p. 3-18.
- PACAUT Marcel, *L'ordre de Cluny (909-1790)*, Paris : Fayard, 1986.
- PAILLARD Charles, « Le voyage de Charles Quint en France, en 1539-1540, d'après les documents originaux », dans *Revue des questions historiques*, t. 25, 1879, p. 506-550.
- PARISSE Michel, *La noblesse lorraine (XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle)*, vol. 1, th. de doct., lettres, dir. Michel Bur, univ. Nancy 2, Lille : Presses universitaires de Lille, 1976.
- PELT M<sup>sr</sup> Jean-Baptiste, « La tombe d'un chanoine de Metz dans une église de Rome », dans *Revue ecclésiastique de Metz*, t. 33, 1926, p. 408-413.
- , « Une lettre de Jean de Lorraine à Clément VII », dans *Revue ecclésiastique de Metz*, t. 41, 1934, p. 446-452.
- PFISTER Christian, *Histoire de Nancy*, 2 t., Paris-Nancy : Berger-Levrard, 1902-1909.
- , « Liste des étudiants lorrains inscrits à l'Université de Bâle », dans *Bulletin mensuel de la société d'archéologie lorraine et du musée historique lorrain*, t. 10-1, 1910, p. 124-133.
- PICCO Francisco, « Matheo Bandello, évêque d'Agen », dans *Revue de l'Agenais*, t. 47, 1920, p. 193-212.
- PICOT Émile, *Les Italiens en France au XVI<sup>e</sup> siècle*, Bordeaux, 1918 ; réimpr. Manziana : Vecchiarelli Editore, 1995.



- PIGNOT Jean-Henri, *Un juriconsulte au seizième siècle : Barthélemy de Chasseneuz, premier commentateur de la coutume de Bourgogne et président du parlement de Provence, sa vie et ses œuvres*, Paris : L. Larose, 1880.
- PONCET Olivier, *La France et le pouvoir pontifical (1595-1661) : l'esprit des institutions*, Rome : École française de Rome, 2011.
- POULBRIÈRE abbé Jean-Baptiste, « Les évêques auxiliaires en Limousin », dans *Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze*, t. 12, 1890, p. 281-296.
- POULL Georges, *La maison ducale de Lorraine : étude historique, biographique et généalogique des branches aînée, cadettes et illégitimes de cette maison*, Rupt-sur-Moselle : s. n., 1968.
- Les protestantismes en Lorraine (XVI<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle)*, dir. Laurent Jalabert, Julien Léonard, Villeneuve d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion, 2019.
- PUECH Albert, « Un ami d'Étienne Dolet (1506-1545) », dans *Revue du Midi*, t. 12-2, 1892, p. 383-401.
- RACINET Philippe, « Bretigny, Quierzy et Notre-Dame-en-Faves : trois prieurés clunisiens au nord du diocèse de Soissons (XII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles) » dans *Revue archéologique de Picardie*, n° 3-4, 1989, p. 229-236.
- , *Crises et renouveaux : les monastères clunisiens à la fin du Moyen Âge*, Arras : Artois Presses Université, 1997.
- RABAUD Camille, *Histoire du protestantisme dans l'Albigeois et le Lauragais, depuis son origine jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes (1685)*, Paris : Sandoz & Fischbacher, 1873.
- RAPP Francis, « Ce qu'il en coûtait d'argent et de démarches pour obtenir de Rome la confirmation d'une élection épiscopale (1506) », dans *Revue d'Alsace*, t. 104, 1966-1974, p. 40-53.
- , « Un contemporain d'Alexandre VI Borgia, le cardinal Raymond Péraud (1435-1505) », dans *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. 138-3, 1994, p. 665-677.
- Les Réformes en Lorraine (1520-1620)*, dir. Louis Châtellier, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1986.
- Les réguliers mendiants acteurs du changement religieux dans le royaume de France*, dir. Robert Sauzet, Tours : Presses universitaires de Tours, 1994.
- RENAULT Jean-Michel « Revue monumentale et historique de l'arrondissement de Coutances : canton de Lessay », dans *Annuaire du département de la Manche*, t. 32, 1860, p. 9-84.

- RENOUARD Yves, « Les Italiens dans le Sud-Ouest de la France au XVI<sup>e</sup> siècle », dans *Revue de l'Agenais*, t. 77, 1951, p. 123-131.
- Répertoire des visites pastorales de la France, première série : anciens diocèses jusqu'en 1790*, 4 vol., éd. CNRS, Paris : Éditions du CNRS, 1977-1985.
- RIVIÈRE Christophe, « René I<sup>er</sup> d'Anjou, duc de Lorraine (1431-1453) : un prince moderne dans une principauté féodale ? », dans dir. Jean-Michel Matz, Noël-Yves Tonnerre, *René d'Anjou (1409-1480), pouvoirs et gouvernement*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2011, p. 31-45.
- ROBINET abbé Nicolas, *Pouillé du diocèse de Verdun*, 4 vol., Verdun : C. Laurent-L. Laurent, 1888-1910.
- ROCHE François, *Claude de Lorraine, premier duc de Guise*, Chaumont : Le Pythagore, 2005.
- ROSNY A. de, « Prébendes de Théroouanne en 1555 », dans *Mémoires de la société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer*, t. 17, 1895, p. 296-303.
- RUPIN Ernest, *L'abbaye et les cloîtres de l'abbaye de Moissac*, Paris : A. Picard, 1897.
- RYCKEBUSCH Fabrice, *Fasti Ecclesiae Gallicanae. Tome V : diocèse d'Agen*, Turnhout : Brepols, 2001.
- SAULNIER Frédéric, *Le parlement de Bretagne (1554-1790)*, 2 vol., 1909 ; 2<sup>e</sup> éd. Mayenne : Impr. de la Manutention, 1991.
- SCAILLIÉREZ Cécile, « Un portrait méconnu de François I<sup>er</sup> peint par Jean Clouet ; le frontispice des *Histoires* de Diodore de Sicile au musée Condé à Chantilly », dans *Revue du Louvre*, t. 4, 1996, p. 47-52.
- SCHEURER Rémy, « La carrière ecclésiastique de Jean du Bellay (1498-1560), dans *Bibliothèque d'humanisme et de Renaissance*, t. 78, 2016, p. 265-295.
- SCHMITT père Clément, « La bibliothèque des Récollets de Metz au moment de la suppression (1790) », dans *Les Cahiers lorrains*, 1992, p. 47-64.
- SCHNEIDER Hélène, « Les lettres patentes de René II, jalons pour l'étude d'un règne », dans *Lotharingia. Le duc de Lorraine René II et la construction d'un État princier...*, éd. Hélène Say, Hélène Schneider, t. 16, 2010, p. 31-45.
- SCHNEIDER Jean, « Toul au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle », dans *Le pays lorrain*, t. 33, 1952, p. 59-66.
- SÉNIÉ Jean, *Entre l'aigle, les Lys et la tiare : les relations des cardinaux d'Este dans le royaume de France (environ 1530-environ 1590), entre diplomatie et affirmation de soi*, th. de doct., histoire, dir. Alain Tallon, univ. Sorbonne Université, 2019.

- SMEESTERS Alice, *Aux rives de la lumière : la poésie des auteurs néo-latins des anciens Pays-Bas entre la fin du XV<sup>e</sup> siècle et le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle*, Louvain : Leuven University Press, 2011.
- SIMIZ Stefano, « Les évêques de Toul au XVI<sup>e</sup> siècle », dans *Études toulouses*, n° 105, 2003, p. 20-26.
- , *Prédication et prédicateurs en ville (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Villeneuve d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion, 2015.
- , « Le cardinal de Lorraine et la Lorraine », dans *Un prélat français de la Renaissance : le cardinal de Lorraine entre Reims et l'Europe*, dir. Jean Balsamo, Thomas Nicklas, Bruno Restif, Genève : Droz, 2015, p. 179-180.
- SULLIVAN père Thomas, *Parisian Licentiates, A. D. 1317-1500 : A Biographical Register*, t. II : *The Secular Clergy*, Leiden-Boston : Brill, 2011.
- TAIÉE Charles, « L'abbaye de Saint-Jean (602-1789) : ses transformations, ses péripéties, sa décadence », dans *Bulletin de la société académique de Laon*, t. 21, 1874-1875, p. 175-309.
- TALLON Alain, *La France et le concile de Trente (1518-1563)*, Paris-Rome : Boccard-École française de Rome, 1997.
- , « Les cardinaux à la Renaissance. Profil historique », dans *Les cardinaux de la Renaissance et la modernité artistique* [colloque, Tours, 2005], éd. Frédérique Lemerle, Yves Pauwels, Gennaro Toscano, Villeneuve-d'Ascq : Publications de l'Institut de recherches historiques du Septentrion, 2009.
- , « Jean du Bellay et la réforme de l'Église », dans *Le cardinal Jean du Bellay : diplomatie et culture dans l'Europe de la Renaissance*, dir. Cédric Michon, Loris Petris, Rennes-Tours : Presses Universitaires de Rennes-Presses universitaires François-Rabelais, 2013, p. 89-100.
- TARDIEU Ambroise, *Histoire de la ville de Clermont-Ferrand depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, t. II, Moulins : C. Desrosiers, 1872.
- THÉRY Julien, « Les entrées épiscopales à Théroüanne (X<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles) », 1998, [en ligne : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00201577>].
- THOMAS abbé Jules, *Le concordat de Bologne de 1516, ses origines, son histoire au XVI<sup>e</sup> siècle*, 3 t., Paris : A. Picard, 1910.
- TRICOU Jean, « Hippolyte d'Este, archevêque de Lyon et la régale de 1562 », dans *Cahiers d'histoire*, Lyon : Faculté des Lettres, t. 4, 1959, p. 323-338.

- TRANIÉ Ghislain, *Philippe de Gueldre (1467-1547), « royne de Sicile » et « pouve ver de terre »*, Paris : Classiques Garnier, 2018.
- TRESVAUX abbé François Marie, *L'église de Bretagne depuis ses commencements jusqu'à nos jours*, Paris : Méquignon, 1839.
- TRIBOUT DE MOREMBERT Henri, « Hospitaliers de Saint-Antoine », dans *DHGE*, vol. XXIV, col. 1225-1226.
- Un autre catholicisme au temps des Réformes ? Claude d'Espence et la théologie humaniste à Paris au XVI<sup>e</sup> siècle : études originales, publications d'inédits, catalogues de ses éditions anciennes*, éd. Alain Tallon, Turnhout-[Anderlecht] : Brepols-Musée de la Maison d'Érasme, 2010.
- VALOUS Guy de, *Le monachisme clunisien des origines au XV<sup>e</sup> siècle*, t. II : *Vie intérieure des monastères et organisation de l'ordre*, Ligugé-Paris : Abbaye Saint-Martin-A. Picard, 1935.
- , « Le monachisme clunisien des origines au XV<sup>e</sup> siècle », dans *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. 97, 1936, p. 486-488.
- VALLENTIN Roger, « De l'ancienneté de l'usage des méreaux au chapitre de Saint-Apollinaire de Valence », dans *Bulletin de la société d'archéologie et de statistique de la Drôme*, t. 25, 1891, p. 145-161.
- , « Jetons d'aumône valentinois à retrouver », dans *Bulletin de la société d'archéologie et de statistique de la Drôme*, t. 27, 1893, p. 49-55.
- VEISSIÈRE chanoine Michel, *L'évêque Guillaume Briçonnet (1470-1534), contribution à la connaissance de la Réforme catholique à la veille du concile de Trente*, Provins : Société d'histoire et d'archéologie, 1986.
- VELLET Christophe, *De la marchandise à la prélature, carrière politique d'un homme de robe au service du roi : Antoine Duprat (1463-1535)*, position de thèse de l'École nationale des chartes, 1993, p. 173-184.
- , « Entre légistes et ministres : Antoine Duprat (1463-1535), conseiller technicien de François I<sup>er</sup> », dans *Les conseillers de François I<sup>er</sup>*, dir. Cédric Michon, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2011, p. 211-227.
- VENARD Marc, « Pour une sociologie du clergé au XVI<sup>e</sup> siècle : recherche sur le recrutement sacerdotal dans la province d'Avignon », dans *Annales*, t. 23-5, 1968, p. 987-1016.
- , *Réforme protestante, Réforme catholique dans la province d'Avignon au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris : Éd. du Cerf, 1993.

- VERNIÈRE Antoine, « Les évêques auxiliaires en Auvergne et en Velay antérieurement au XVIII<sup>e</sup> siècle », dans *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne*, t. 12, 1892, p. 10-27, 39-52.
- VIALLET Ludovic, *Bourgeois, prêtres et cordeliers à Romans (v. 1280-v. 1530) : une société en équilibre*, Saint-Étienne : Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2001.
- , « Autour de Romans : remarques sur la progression de l'Observance au début du XVI<sup>e</sup> siècle dans la province franciscaine de Bourgogne », dans *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. 88, 2002, p. 83-102.
- VIGIER Jean, *Odilon et le monastère bénédictin Saint-Croix de la Volte (Lavoûte-Chilhac, Haute-Loire) : un prieuré du réseau clunisien*, Florat : Éditions Créer, 2010.
- VINDRY Fleury, *Les parlementaires au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris : H. Champion, 1910.
- WEISS Valentine, « La gestion domaniale à Saint-Germain-des-Prés : le cas d'un conflit de censive au XVI<sup>e</sup> siècle », dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. 172, 2014, p. 377-394.
- ZELLER Gaston, *La réunion de Metz à la France (1552-1648)*, t. I : *L'occupation*, Paris : Les Belles-Lettres, 1926.

## **PIÈCES FINALES**

## Pièces justificatives

Les principes d'édition retenus suivent les *Conseils* préconisés par l'École nationale des chartes. Dans la mesure où notre but n'est pas de donner une édition savante mais d'étayer notre thèse par des preuves, l'apparat-critique a été réduit au strict nécessaire. Les dates de temps ont été converties en nouveau style dans les titres des pièces.

Faute de temps, il a fallu faire un choix dans le traitement de la correspondance du cardinal. Nous avons décidé de n'éditer qu'une partie de sa correspondance active, puisque l'utilité première de ces lettres est de servir de justification à l'itinéraire que nous donnons en annexe.

## 1. Acte d'émancipation de Jean de Lorraine

1506, 10 mai. – Louppy-le-Château<sup>1</sup>.

B. Copie (XVI<sup>e</sup> s.). AD 54, B 10, fol. 53-53v.

### Emancipation pour Jehan de Lorraine, evesque de Mets

René, etc, à tous etc, salut. Savoir faisons que pour aucunes causes justes et raisonnables ad ce nous mouvans, par l'advis et deliberacion des gens de nostre conseil, avons emancippé et mis et par ces presentes emancippons et mettons hors de nostre mainburnie, puissance et administracion paternelle nostre tres chier et tres amé filz Jehan de Lorraine, evesque de Metz. Et pour ce qu'il est encorres jeune et en minorite d'aige pour soy et ses biens regir et gouverner comme requis soit, confians à plain des sens, discrecion, preudomme et autres bonnes et louables verturs estans ès personnes de reverend pere en Dieu mons<sup>r</sup> Wary de Dompmerin, evesque et conte de Verdun, et maistre Hugues des Hazars, president de Lorraine, nos tres chiers et feaulx conseillers, iceulx et chacun d'eulx avons cree, commis et ordonné et par ces presentes creeons, mettons et ordonnons ses tuteurs, acteurs et curateurs, ausquelz et à chacun d'eulx pour le tout, avons donné et donnons pouoir et auctorite de bien et deuement administrer, regir et gouverner le corps, biens, terres, seigneuries, rentes et revenues de nostred. filz et en lever et recevoir le revenu ou commettre gens souffisans ad ce faire, eulx et chacun d'eulx soy représenter pour luy en jugement et dehors, passer et coacter pour et en son nom toutes manieres de coactz et contractz, pourchasser ses affaires et autrement y besongnier comme ilz et chacun d'eulx congnoisteront estre necessaire, utile ou expedient pour le prouffit de nostred. filz, et avec et toute telle puissance, administracion et auctorite que à bons, loyaux et legitimes tuteurs, acteurs, curateurs et administrateurs appartient, peult et doit compecter et appartenir, tant de droit que us et coustume de pays. Et tout ce que par eulx et chacun d'eulx ou leursd. commis aura esté fait et besongné en ce que dessus leurs circonstances et dependences auctorisons et declairons par ces presentes estre vallable et d'un tel effect comme se nostred. filz, estant en aage compettant, usant de ses droiz et hors de toute puissance paternelle fait avoit. Desquelz evesque de Verdun et president de Lorraine avons prins et receu le serement en tel cas requis et accoustumé.

En tesmoing de ce etc. Donné a Louppy le Chastel le X<sup>e</sup> jour de may mil V<sup>c</sup> et six.

*Signé René et au dessus* Par le roy de Sicile etc, les bastard d'Anjou<sup>2</sup>, s<sup>rs</sup> de Taiscy<sup>3</sup>, de Chiffreval<sup>4</sup> et autres presens. *Geuffroy et registrata Tallart et Chasteauneuf.*

---

1 Meuse, arr. Bar-le-Duc, cant. Revigny-sur-Ornain.

2 Jean, bâtard d'Anjou, fils de René I<sup>er</sup> (ca 1454-1536).

3 Jean de Baude, chevalier et seigneur de Taisy.

4 Personnage non-identifié.



2. Lettre de Guillaume Gouffier à Antoine de Lorraine  
1519, 26 décembre. – S. I.

B. Copie (XVI<sup>e</sup> s.). BnF, Moreau 774, fol. 56-57v.

Mons<sup>r</sup> l'admiral à Mons<sup>r</sup> le duc de Lorraine, du XXVI<sup>e</sup> decembre 1519.

Mons<sup>r</sup>, j'ay receu les lettres qu'il vous a pleu m'escripre du VI<sup>me</sup> de ce moys par lesquelles je congnois que avez prins le feuz de la myenne autrement que je ne l'entendoye et que n'avez trouvé bon ce que je vous ay escript de conseiller à mons<sup>r</sup> le cardinal vostre frere de prendre l'evesché de Troyes. Si vous promectz je ma foy, Mons<sup>r</sup>, que je l'ay fait à bonne fin et ne se fault arrester à la valeur de l'archevesché de Bourges et dud. evesché de Troyes car, quant au roy, tout luy est à ung pris mesmement à l'endroit de vous et autres ses amys et estoit chose qu'il avoit ja promise dès l'autre maladie de feu mons<sup>r</sup> le cardinal de Bourges<sup>5</sup> à mons<sup>r</sup> de Troyes son confesseur<sup>6</sup> qui en avoit la reserve. De quoy, honnestement ne se pouvoit excuser. Et sur cela me sembla luy faire la requeste dud. evesché de Troyes pour mons<sup>r</sup> le cardinal vostre frere, pensant vous faire service, ce que led. s<sup>r</sup> m'accorda aussi volentiers que je la luy demanday, me disant que c'estoit chose trop petite pour luy mais en actendant la luy bailloit avec promesse de la luy changer au premier bon evesché ou abbaye qui vacqueroit en son royaume. Et croyez, Mons<sup>r</sup>, que, quant aud. s<sup>r</sup>, il n'a jamais esté question dud. archevesché de Bourges pour mond. s<sup>r</sup> vostre frere. Et si le bruyt en a esté, vous sçavez, Mons<sup>r</sup>, que chacun a loy de parler mesmement à la court et s'en faudroit prendre à ceulx qui l'ont fait.

Et congnois bien que vostre homme a fait office de tres mauvais serviteur et qu'il vous a desguisé les choses autrement qu'elles ne sont. Mons<sup>r</sup>, vous m'escripvez que mons<sup>r</sup> le cardinal vostre frere a tousjours vescu jusques icy et qu'il vivra sans cela. Je l'entens tres bien car il est de bonne maison, de quoy je n'ay pas regret mais si fault il que je vous dye que vous estes le premier que j'aye jamais veu se courroucer quant on luy donne VI<sup>M</sup> livres de rente aux portes de ses pays et me semble que vous et luy la devriez mieulx aymer la telle qu'elle est que une de dix mil livres en autre lieu loings de luy. Et quant à ce, Mons<sup>r</sup>, que dictes que n'estes point aller de parolles aux affaires du roy et que vous cognoissez bien que l'on vous en veult paiste, je suis tesmoing et tout sens, Mons<sup>e</sup>, que y avez tant bien fait vostre devoir que cela ne se pouroit amender et ne l'au point celé. Mais si ne laisseray je de vous dire que le roy n'est point prince qui paie ses parens, amys ne serviteurs, desquelz vous estes du nombre, et des plus chers qu'il ait de parolles et se sen vouldroit aider. Je suis d'avis qu'il ne commenceroit pas en vostre endroit et de ma part, estant au lieu pres de sa personne là où je suis, je ne luy vouldroye donner ce

---

5 Antoine Bohier, archevêque de Bourges depuis 1514, mort le novembre 1519.

6 Guillaume Petit, évêque de Troyes depuis janvier 1519. Il n'est finalement pas transféré à Bourges.

conseil, tant pour le vice qui est mauvais que aussi pour l'obligation grande que je pense avoir à vous.

Et croiez, Mons<sup>r</sup>, l'affection et bon vouloir que je vous porte et au bien de vostre maison a esté cause de ce que je vous en ay escript mais puis que avez voulu plustost user du conseil de vostre secretaire que du men, je ne seray plus si presumptueux de vous en donner et le laisseray venir de vostre cousté pour ne point errer, combien que j'aye le tout fait pensant vous faire service mais je congnois bien le contraire. Toutefois, Mons<sup>r</sup>, cela n'empeschera point que toute ma vye ne soye prest de vous obeyr en tout ce qu'il vous plaira me commander. Qui sera la fin après avoir fait mes recommandacions tres humblement à vostre bonne grace.



3. Bulle de provision de Jean de Lorraine à l'abbaye de Candeil  
1521, 5 juin. – Rome.

A. Original. AD 81, 1 J 164-1.

Leo episcopus, servus servorum Dei, dilecto filio Johanni Sancti Honofrii diacono cardinali, salutem et apostolicam benedictionem.

Romani Pontificis providentia circumspecta ecclesiis et monasteriis singulis que vacationis incommoda deplorare nosciuntur, ut gubernatorum utilium fulciantur presidio prospicit diligenter, ac personis ecclesiasticis presertim ac Sancte Romane Ecclesie cardinalibus quos in partem sollicitudinis apostolice secum evocavit altissimus, ut in suis opportunitatibus aliquod suscipiant relevamen, prout decens est et congruum, de subventionis auxilio, providet oportuno.

Quis monasterio de Candileio, Cisterciensis ordinis, Albiensis diocesis, cui quondam Guillelmus [*blanc*] ipsius monasterii abbas dum viveret presidebat, per obitum ejusdem Gillermi, qui extra Romanam Curiam diem clausit extremum, vacante, [...] conventus ejusdem monasterii tunc pro futuro eorum et dicti monasterii, ut prefertur vacantis abbatis electione celebranda vocatis omnibus qui voluerunt, potuerunt seu etiam debuerunt electioni hujusmodi commode interesse, die ad eligendum [...] convenientes in unum negotium electionis hujusmodi ac omnimode dispositionis dicti monasterii nobis et sedi apostolice remiserunt. Nos, tam eidem monasterio de gubernatore utili et ydoneo per quem circumspecte regi et salubriter dirigi valeat quam tibi, ut statum tuum juxta cardinalatus dignitatis honorem decentius tenere ac onera que te jugiter de necessitate subire oportet, facilius perferre possis, de alicujus subventionis auxilio provideri cupientes, motu proprio, non ad tuam vel alterius pro te nobis super hoc oblate petitionis instantiam, sed de nostra mera liberalitate, monasterium predictum, cujus fructus, redditus et proventus ad mille florenos auri in libris camere apostolice taxati reperiuntur, sive ut premittitur, sive alias quovis modo quem etiam si ex eo quevis generalis reservatio, etiam in corpore juris clausa resultet presentibus pro expresso haberi volumus, aut ex alterius cujuscumque persona, seu per liberam dicti Guillelmi vel cujusvis alterius cessionem, de [illius] regimine et administratione, in dicta curia et nostris vel alicujus predecesorum nostrorum manibus ac apud Sedem apostolicam vel extra eandem curiam, etiam coram notario publico et testibus sponte factam aut quacumque electione per eosdem conventum de cujusvis persona facta, nulla et invalida existente vacet, etiam si tanto tempore vacaverit, quod ejus provisio juxta Lateranensis statuta concilii aut alias canonicas sanctiones ad Sedem predictam legitime devoluta existat, et ad Sedem eandem ex quavis causa specialiter vel generaliter pertineat, et consistorialiter fieri debeat, ac super eisdem regimine et administratione inter aliquos lis seu super illorum possessorio molestia, cujus statum presentibus haberi volumus pro

expresso, pendeat indecisa, dummodo tempore date presentium eidem monasterio de abbate provisum aut illud alteri commendatum canonice non existat, cum omnibus juribus et pertinentiis tibi per te quoad vixeris [etiam] unacum Sancti Honofrii que denominatio tui cardinalatus existit, et Metensis cujus ad certum tempus [...] ex tunc pro [...] perfectione illi de persona tua ac perpetuus existis, Tullensis et quarum nuper fuisti in spiritualibus et temporalibus administrator, [apostolice] auctoritate deputatus invicem [...] Valentinensis et Diensis ecclesiis necnon [...] concessione et [...] apostolica [...] obtines seu que tibi dicta apostolica auctoritas sub certis modo et forma commendata fuerunt, Sancti Gorgonii Gorziensis et Sancti Mansueti ac Sancti Mathie et Sancti Martini monasteriis ac prioratu de Warangevilla Sancti Benedicti [ordinis] Tullensis et Treverensis sive aliarum civitatum et diocesum, necnon pensione annua tricentorum florenorum auri Renensis dudum tibi super fructibus, redditibus et proventibus monasterii Sancti [...] prope et extra muros Metenses dicti ordinis Sancti Benedicti auctoritate prefata reservata, constituta et assignata, ac omnibus et singulis aliis ecclesiis, monasteriis, prioratibus, preposituris, prepositatibus, dignitatibus, personatibus, administrationibus et officiis, ceterisque beneficiis ecclesiasticis cum cura et sine cura, secularibus et quorumvis ordinum regularibus, que in titulum et commendam ac administrationem et alias etiam ex quibusvis concessionibus et dispensationibus apostolicis obtines et in posterum obtinebis, quecumque, quotcumque et qualiacumque sint [...] super quibusvis fructibus, redditibus et proventibus ecclesiasticis tibi assignatis et assignandis percipis et

21 et proventibus disponere et ordinare ... ipsius monasterio de Candeleio abbates qui pro tempore fuerunt, de illis disponere et ordinare potuerunt seu etiam debuerunt, alienatione tamen quorumcumque bonorum immobilium [et] mobilium dicti monasterii de Candeleio tibi penitus interdicta prefata apostolica auctoritate commendamus curam regimine et administratione ipsius monasterii de Candeleio tibi in spiritualibus et temporalibus plenarie committendo.

Quodcirca venerabilibus fratris nostris Laudunensis et Albiensi ac Viridunensi episcopis per apostolica scripta motu simili mandamus quatinus ipsi vel duo aut unius eorum per se vel alium seu alios tibi in adipiscenda possessione vel quasi regiminis et administrationis ac bonorum dicti monasterii [de Candeleio] majoris partis eorundem assistentes faciant auctoritate nostra tibi a prefatis conventu obedientiam et reverentiam debitas et devotas necnon a dilectis filiis vasallis et aliis subditis monasterii de Candeleio hujusmodi consu[eta] servitia et [...] contradictores per censuram ecclesiasticam, appellatione postposita compescendo ; non obstantibus felicis recordationis Bonifacii pape VIII predecessoris [nostri et] aliis constitutionibus et ordinationibus apostolicis ad monasterii de Candeleio [...] confirmatione apostolica vel quavis roboratis statutis et consuetudinibus, privilegiis quoque et indultis ac litteris apostolicis eidem Cisterciensi ordini per Sedem predictam concessis, confirmatis et innovatis nec[...] alia caveri dicitur

expresse quod monasteri hujusmodi Cisterciensis ordinis nullis, etiam Sancte Romane Ecclesie cardinalibus, nisi de de consensu abbatis monasterii Cistercii, Cabilonensis diocesis, ac dilectorum filiorum diffinitorum capituli generali ejusdem Cisterciensis [ordinis] necnon nisi consistorialiter et sub certis modo et forma inibi expressis commendam possint et alias de illis etiam per Sedem eandem cum quibus [...] pro tempore facte commende nullius sint roboris vel momenti [...] ad illorum derogationem illis eorumque totis tenoribus specialis, specifica, expressa, individua ac de verbo ad verbum non autem per generales clausulas idem importantes, mentio seu quevis alia expressio habenda [...] qua alia exquisita forma servanda esset, illorum tenore[s] presentibus [...] expressis et insertis habentes illis alias in suo robore permansuris hac vice dumtaxat harum [...] specialiter expresse derogamus contrariis quibuscunque. Aut si conventui vasallis et subditis prefatis vel quibusvis allis communiter [vel divisim] ab eadem sit sede indultum quod interdici, suspendi vel excommunicari non possint per litteras apostolicas non facientes plenam et expressam ac de verbo ad verbum de indulto hujusmodi mentionem.

Volumus autem quod propter hujusmodi commendam in dicto monasterio de Candeleio [...] solitus monachorum et ministrorum numerus nullatenus minuatur, sed ejus et conventus predictorum congrue supportentur onera antedicta ; et insuper ex nunc irritum decernimus et inane si secus super hiis a quoquam [quavis] auctoritate [scienter vel ignoranter] contigerit, attemptari.

Datum Rome apud Sanctum Petrum anno incarnationis dominice millesimo quingentesimo vigesimo primo, octavo idus junii, pontificatus nostri anno nono.

4. Procuration d'Antoine de Lorraine en faveur d'Antoine de Narbonne, de Georges de Narbonne, d'Antoine Pelegrin et de Claude Pénicier pour l'archevêché de Narbonne  
[29 janvier 1533]<sup>7</sup>. – S. l.

B. Copie (XVI<sup>e</sup> s.): BnF, fr. 4842, fol. 165-166.

Procuration pour l'archevesché de Narbonne

Antoine, etc, à tous etc, salut. Savoir faisons comme nostre tres cher et tres amé frere monsieur Jean par la miseration divine cardinal de Lorraine, archevesque de Narbonne etc, soit en volente pour son meilleur proffit faire autre part de arrender, admodier ou bailler à cuiplus à ferme certaine quantité d'annee sond. archevesché de Narbonne mais pour ce qu'il est à presuposer que les fermiers ou admodiateurs craindans danger de fortune de sa personne advenir le temps pendant de lad. ferme ou admodiation, que Dieu

---

<sup>7</sup> Cette procuration est datée du 29 janvier 1533 (n. st.) dans un registre de la chancellerie de Lorraine (AD 54, B 21, fol. 64v, *non vidi*).

le Createur par sa divine grace vueille divertir, vouldroyent estre asseurez de la delivrance des deniers pour icelle ferme, nous, à la priere et requeste de nostred. frere, desirant son bien et advancement et en icelluy complaisant, de nostre propre mouvement et certain propos deliberé, nous sommes constituez et obligez et par la teneur de ces presentes nous constituons et obligeons à celuy ou ceulx qui particulièrement ou en general, non obstant qu'ilz ne soient denommez par noms ou surnoms en cesd. presentes, prendront et accepteront led. archevesché de Narbonne et les fruitz d'iceluy en totalité ou par le menu à ferme, admodiation ou arrentement ou qui avanceront et surpayeront à nostred. frere ou ses procureurs par son commandement sur iceluy archevesché jusques à la somme de trente milz livres tournois tant seulement et ce pour le temps et terme de trois ou quatre ans pour le plus, commenceans au jour de Pasques prochain et finissant a partie jour, lesd. annees finyes suyvant l'une apres l'autre sans interval, pour icelle somme jusques à XXX. M. l. t. payer et satisfaire ausd. fermiers, arrenteurs ou admodiateurs selon la cote et portion de la somme qui leur pourroit estre due, ou cas touteffois et non par autre maniere que sous les conditions suyvantes, savoir cas advenant que nostred. frere, ce que Dieu ne vueille, allast de vie à trespas, qu'il se desmeist de sondit archevesché sans avoir satisfaict à iceulx fermiers de ce qu'il leur pourroit rester et estre deu ou que par cas fortuit, comme de force, de prince ou de guerre, iceulx fermiers, arrendeurs ou admodiateurs, led. temps durant de trois ou 4 ans ne puissent joir de leurd. ferme, arrentement ou admodiation, et on cas que les fermiers, celuy ou ceulx qui ainsy prendront ou avanceront argent sur led. archevesché ne se vouloient contanter de ce que dessus, nous avons par vertu de ces presentes constituer et estably nos procureurs generaux et especiaux pour ce faire, assavoir nos tres chers et bien amez messire Antoine de Narbonne, evesque de Sisteon, George de Narbonne, abbé de Grand Saur<sup>8</sup>, Antoine de Pellegrin, prieur de Saint Aurens d'Aux, et Claude Penicier, argentier de nostred. frere, ausquelz ou les deux d'entre eux nous avons donné et donnons pouvoir, auctorité et mandement special pour faire et accomplir toutes les choses dessusd. et chacune d'icelles. Et toutevoyes, nous entendons, que cas advenant lesd. annees accomplies et lesd. fermiers satisfaictz, n'ayans euz aucuns desd. empeschemens d'iceulx trois pointz et articles, que neantmoins cesd. presentes nous soient rendues et delivrees comme de nulle efficace et valeur, et en quelque mains qu'elles parviengnent icelles annees finyes et perceues estre comme cassés, irrités et de nul valeur, et lesd. comprocureurs revoquez.

Promectans dez à present en parole de prince et sur l'obligation de tous et chacuns noz biens meubles et heritages presens et advenir, avoir, tenir et entretenir entierement tout le contenu cy dessus sans y contrevenir, nous submectans à toutes courtz et juridsdutions tant spirituelles que temporelles, et renonceans à tous droictz faisans au contraire ce cesd. presentes. Lesquelles en tesmoin etc.

---

8 Sic.

5. Lettres de vicariat en faveur de Jacques Antoine et le nommant official de Toul  
1533, 20 avril. – Bar-le-Duc.

B. Copie (XVI<sup>e</sup> s.). BnF, NAL 1518, fol. 34-35.

Johannes, miseratione divina Sancti Honofrii Sacrosancte Romane Ecclesie dyaconus cardinalis de Lothoringia vulgariter nuncupatus, archiepiscopus Narbonensis, ecclesie et episcopatus Tullensis administrator perpetuus etc., universis et singulis presentes litteras inspecturis, notum facimus quod nos, considerantes attentius et intra pectoris claustra, revolventes administrationi et regimini nostre civitatis et diocesis Tullensis, non posse commode intendere, quodque inter alia pastorali officio nostro incumbencia et commissa onera, justicia est illa que principue subditis nostris pro debito recto tramite reddenda est, ne prefati subditi nostri in spiritualibus et temporalibus ex nostri absentia pati valeant aliquatenus lesionem, cupientes propterea administrationi et regimini dicti nostri episcopatus Tullensis de persona idonea in spiritualibus et temporalibus<sup>9</sup>, quantum cum Deo possumus, providere, confisi igitur atque plurimorum fidedignorum relatione et testimonio ac in nostris negotiis experientium certificati de probitate, legalitate, morum honestate, diligentia, litterarum scientia, virtutibus et ydoneytate fidelis et dilectissimi nostri in Christo magistri Jacobi Anthonii, juris utriusque doctoris Valentinensis diocesis, sperantes quoque quod ea que ipsius sollicitudini ac studio committenda duxerimus fructuose geret et fideliter exequetur, eundem magistrum Jacobum Anthonium vicarium nostrum generalem in spiritualibus et temporalibus necnon officialem etc. generalem et principalem in civitate et tota nostra diocesi Tullensi, cum [...] honoribus, privilegiis, libertatibus ac prerogativis ipsorum officiorum consuetis, tenore presentium ex certa nostra scientia facimus, creamus et solemniter ordinamus, dantes et concedentes eidem Jacobo Anthonio vicario et officiali nostro prefato presenti et acceptanti plenam et liberam ac omnimodam, generalem et specialem auctoritatem et potestatem

[1] de omnibus et quibuscumque causis criminalibus, civilibus et mixtis in sede officialatus civitatis predictae et alibi per totam nostram diocesim motis et in futurum movendis cognoscendi, decidendi et, fine debito, terminandi ;

[2] auctoritatemque judiciariam pariter et decretum in quibuscumque causis civitatis et diocesis predictarum et litteris tam gratiam quam justiciam concernentibus interponendi ; quascumque litteras tam gratiam quam justiciam concernentes concedendi ;

[3] ac de causis matrimonialibus et aliis a jure vel consuetudine privilegiatis, quantumcumque arduis, necnon criminalibus, quantumcumque gravibus et enormibus, etiamsi de crimine heresis ageretur, se inquerendi ;

---

9 Addition marginale de « ex nostri absentia » à « de persona idonea in spiritualibus et temporalibus ».



[4] delinquentesque et criminosos, prout justitia suadebit, puniendi ; ecclesias quoque et monasteria personasque ecclesiasticas ac populum dictarum nostrarum civitatis et diocesis visitandi illorumque excessus corrigendi et emendandi ;

[5] quascumque sententias tam interlocutorias quam diffinitivas proferendi, illasque executioni debite demandari faciendi ; et insuper litteras dimissorias concedendi, promovendos as sacros ordines diligenter examinandi, litteras regiminis seu de non residendo uti expedire noverit concedendi ;

[6] de omnibus et singulis casibus episcopalibus dispensandi ;

[7] officarios quoscumque ponendi et instituendi et positos ac institutos, prout expedire noverit, amovendi ;

[8] quecumque beneficia ecclesiastica et etiam officia ad nostram collationem, provisionem, presentationem et quamvis aliam dispositionem<sup>10</sup> conjunctim vel divisim spectantia, que nunc vacant ex causa qualibet vel in futurum vacare contingerit, conferendi, personis idoneis et de illis etiam providendi, prout noverit expedire, resignationemque quorumcumque beneficiorum et officiorum recipiendi et, cum resignata fuerint, aliis conferendi, et de illis, prout sibi videbitur, providendi ;

[9] unumquoque vel plures locumtenentem vel locumtenentes in predictis officiis vicariatus et officialatus, cum simili aut limitata potestate, creandi et instituendi, illosque totiens quotiens sebi<sup>11</sup> placuerit revocandi et alios de novo creandi ;

[10] et circa premissa et eorum singula ordinandi, statuendi et indulgendi libere, prout sibi videbitur, et generaliter omnia alia et singula faciendi, gerendi et exercendi que ad vicarium generalem et officialem principalem dictarum nostrarum civitatis et diocesis Tullensis, tam jure quam consuetudine, pertinent et incumbunt facienda et que sui predecessores vicarii generales in spiritualibus et temporalibus ac officiales principales facere et exercere consueverunt, etiamsi talia sunt que mandatum exigant magis speciale quam presentibus sit expressum.

Promittimus enim in verbo principis et prelati nos habere ratum, gratum et perpetuo firmum omne id et quicquid per jamdictum Jacobum Anthonium vicarium et officialum nostrum generalem et substituendos ab eo in premissis et circa premissa actum, dictum, factum fuerit et numquam contravenire, mandantes et precipientes, in virtute sancte Dei obedientie et sub excommunicationis pena, omnibus et quibuscumque officariis et subditis nostris, non subditos vero in juris subsecundum requirentes, quantus eidem Jacobo Anthonio in concernentibus dicta sua officia vicaritatus et officialatus pareant, obediant et efficaciter intendant, prestentque auxilium, consilium et favorem, prout et nobis si ibi presentes et personaliter interessemus, quoniam sic fieri volumus et jubemus.

---

10 Addition marginale « et quamvis aliam dispositionem ».

11 Sic.

In quorum omnium premissorum fidem et testimonium, presentes litteras manu nostra propria subscriptas fieri et per secretarium nostrum infrascriptum subscribi, sigillique nostri appensione communiri jussimus et fecimus. Datum in opido Barriducis, Tullensis diocesis, anno Domini millesimo quingentesimo tricesimo tertio, die vicesima aprilis.

*Sic signatum* Joannes. Per dominum reverendissimum T. Hocedi.

6. Procuration en faveur d'Antoine Pelegrin, Claude Pénicier, Charles de Rouvroy de Saint-Simon et Michel Jubert.

1536, 5 juin. – Lyon.

B. Copie (XVI<sup>e</sup> s.). AD 76, 7 H 29, fol. 47-48.

Jehan, par la miseration divine du tiltre de Saint Honoffre de la Sainte Eglise de Romme cardinal diacre appelé vulgairement de Lorraine, archevesque de Narbonne, evesque d'Alby, abbe commendataire de Fescamp, à tous ceulx qui ces presentes lettres verront, salut.

Sçavoir faisons que pour la bonne confidence que nous avons à noz tres chers et feaulx conseillers Anthoine Le Pellegrin, prieur de Saint Orens d'Aux, Claude Penicier nostre argentier, abbe de Saint Epvre, Charles de Saint Symon, nostre vicaire aud. Fescamp, maistre Michel Jubert, s<sup>r</sup> d'Arquemy<sup>12</sup>, nostre thesaurier aud. Fescamp, nous, confians à tres à plain de leurs vertus, industrie, preudhomie, dilligence, loyaulte et fidelite que par bonne experience avons congneu et congnoissons estre de leurs personnes, nous, pour ces causes et aultres à ce nous mouvantz, avons iceulx depputés, admis, ordonnez et institués et par ces presentes depputons et ordonnons<sup>13</sup> noz procureurs generaux et certains messagers especiaux, acteurs et facteurs et de tous noz affaires, negoces soubzscriptz gesteurs et entremeteurs. Aulxquelz ensemble et à deulx d'iceulx en l'absence des aultres, avons donné et donnons plain pouoir, auctorite et mandement de par nous et en nostre nom

[1] regir, gouverner et administrer plainement et entierement, tant en chief comme en membres, tant en temporel que spirituel, tous et chacuns nozd. benefices, archevesché, evesché, abbayez, membres deppendences, appendences, annexes, terres et seigneuries, domaines, droitz, possession et jurisdiction d'iceulx ;

[2] de les louer, arrender, acinser, admodier, bailler à ferme ou pension annuelle, soit en general ou particulier, pour tel temps et prix et à telle personne ou personnes que à nosd. procureurs semblera bon et expedient ; et de ce passer toutes [fermes], contractz,

---

12 Lieu non-identifié.

13 « Admettons » et « instituons » sont rayés.

recepvoir cauxions et obligez necessaires de prendre et recepvoir desd. fermiers qu'ilz bailleront, avancement de deniers sur icelle comme ilz trouveront estre bon ; et de ce faire passer assurance, obligations à ceulx à qui ilz les bailleront en nostre propre et privé nom ; et pour ce obliger entierement le temporel de nous et de nosd. benefices comme nous mesmes en personne pourrions faire ;

[3] à oyr, calculler, revoir, affiner officiers, recepveurs et administrateurs des biens et revenuz de nosd. benefices appellé avec eulx pour adjoinctz et conducteurs tel que bon leur semblera ; de recepvoir tous les reliquaz, debetz et entierement tout ce que en façon quelconque nous peult estre deu, à raison d'iceulx par personnes quelconques, de quelque estat ou conduction qu'ilz soient ou puissent estre et les compeller, pousser et contraindre à ce en justice et par toutes aultres voyez deuez et raisonnables ; de bailler quittance ou quittances du receu ; de sur ce composer, comoder, transiger et faire moderacion telle qu'il verront estre bon ;

[4] de reduire, ramener et revenir à nostre domaine à la propriete de nosd. benefices ce qui par nous et nos predecesseurs en iceulx y peult estre aliéné, desmembré ou distraict ;

[5] de exiger et recepvoir tous hommages, sermentz de fidelite, lotz, ventes, saisines, amendes, aullaynes<sup>14</sup>, escheules, attraitz de confiscations et generalement tous et quelzconques droitz à nous par noz vassaulx, subjectz et aultres personnes deuez et appartenans et que cy aprez nous pourront estre deubz et appartenir ; et en cas de droitz et devoirs non faitz, confisquer, saisir et appliquer au domaine de nosd. benefices les terres à iceulx subjectz comme en tel nous est loysible et appartient de faire enseignement d'acquetz ;

[6] de mettre et instituer en tous et chacuns nosd. benefices, jurisdictions, terres et seigneuries, membres, annexes, deppendances et appendances d'icelles toute sorte d'office tant temporelz que spirituelz ; de continuer et confirmer ceulx qui y sont ou se bon leur semble de les desmettre, deposer, destituer et en leur lieu en mettre et instituer d'aultres changeables et mobiles au vouldoir de nous et de nosd. procureurs, toutes foys et quantes qu'il sera convenable et expedient ;

[7] et si besoin est pour toutes et chacunes des choses dessusd. et en toutes aultres causes, querelles et actions, tant pour nous que contre nous meuez et à mouvoir par devant tous juges d'Eglise et seculier à comparoir, poursuivre, proceder, agir et deffendre pour et en nostre nom et y faire tous actes et procedures de bons et legitimes procureurs jusques à fin de cause inclusivement, avec puissance quant à ce substituer ung ou plusieurs procureurs aiantz semblable ou annuler<sup>15</sup> puissance et iceulx, quant à bon leur semblera, revoquer et demettre, ce present pouvoir demeurant neantmoins en sa force et vertu,

---

14 Pour aubaine ?

15 Douteux.

[8] et generalmente de faire, dire, procurer, exiger, negocier tout et entierement que ès choses dessusd. et une chacune d'icelles ferions et faire pourrions si present et personnellement y estions, jaçoit ce que le cas requist mandement plus especial.

Promectant en foy de prince et parolle de prelat avoir et tenir à tousjours agreable, ferme et estable ce que èsd. choses sera par nosd. procureurs fait, dict, procuré, negocié.

En tesmoing de ce, nous avons ces presentes signeez de nostre main et constresignees de nostre secretaire, fait mettre et appendre nostre grand seel. Donné à Lyon le cinquiesme jour dud. mois de juing mil cinq cens trente six.

*Signé en blanc Jehan cardinal de Lorraine et sur le reply Par monseigneur, mons<sup>r</sup> le reverendissime, l'evesque de Chaslons, le s<sup>r</sup> d'Arches et aultres presens. Ainsy signé T. Hocedy avec un paraphe. Et à l'autre costé et marge d'icelluy reply estoit Registrata T. Hocedius et seellé en cyre rouge en double queue ou sont empraintes les armes dud. seigneur reverendissime cardinal.*

#### 7. Règlement de Charles de Rouvroy de Saint-Simon et de Jean de Longchamp pour l'abbaye de Fécamp.

1537, 29 novembre. – S. l.

B. Copie (XVI<sup>e</sup> s.). AD 76, 7 H 49.

Nous, freres Charles de Rouvroy dict de Saint Symon et Jehan de Longchamp, vicaires pour monseigneur le reverendissime cardinal de Lorraine en son abbaye de Fescamp, à tous ceulx qui ces presentes voirront salut en Nostre Seigneur.

Pour ce que droict et raison veullent que les choses à nous commises soient selon Dieu et nostre pouoir, leallement, veritablement et directement exerceez et executeez, considerans les grandes affaires estans et survenans de jour en jour en ceste renommee maison de Fescamp, tant au chief que aux membres despendans d'icelle, et que bonnement par nous seulz, pour la confusion d'icelle, ne sçaurions partout vacquer, et aussy que le conseil de plusieurs est plus ferme et stable que de ung ou de deux, à ceste cause et pour plusieurs autres bonnes raisons à ce nous mouvans, avons ordonné et ordonnons au nom de Dieu ce qui c'ensuit pour estre fait et maintenu et gardé soubz le bon voulloir de nostred. seigneur monseigneur le reverendissime cardinal et tant que bon luy semblera.

[1] Premierement avons ordonné et ordonnons que en ladicte abbaye de Fescamp soit tenu conseil les jedy matin à l'heure de sept heures de quinze jours en quinze jours en

la salle du logis abbatial ou quelque aultre lieu notable pour regarder, ouyr, conclurre et ordonner sur ce qui de besoing et necessaire pour la conservation, protection et maintenance des droictz, prerogatives et privileges de lad. abbaye et seigneurie de Fescamp, des despendences et appartenances d'icelle, tant pour le spirituel que temporel en quelque lieu ou ressortz que ce soient.

[2] Item, voullons que avecques le vicaire ou vicaires de mond. seigneur assiste le grand prieur de lad. abbaye ou en son absence le soubzprieur, avecques troys des anciens religieux telz qu'il plaira à monseigneur ou ses vicaires nommer.

[3] Item ordonnons que audit conseil assiste l'official, le seneschal, le cappitaine ou son lieutenant, le lieutenant du bailly, le procureur et advocat de la seigneurie pour advertir led. conseil des entreprinses qui se feront et des proces et affaires qui surviendront et pour entendre et exectuer ce qui par led. conseil sera ordonné.

[4] Item voullons et ordonnons que aud. conseil assiste le secretaire de lad. abbaye pour servir de greffier et escrire les ordonnances dud. conseil selon les jours et en faire registre qui sera gardé.

[5] Item avons donné et donnons audit conseil pouoir et puissance de regarder, procurer et negocier en toutes et par toutes les terres, baronnies et seigneuries appartenantes et dependantes de lad. abbaye et de ordonner ce qu'il verra bon estre et necessaire au prouffit et utilite de lad. abbaye en toutes qualites et circonstances, tant pour le fait de la court d'Eglise que aultres jurisdictions.

[6] Item avons ordonné et ordonnons que tous les procureurs des seigneuries deppendantes de lad. abbaye de Fescamp, tant de court ecclesiastique que laye, envoiront une foyz l'an aud. conseil toutes les entreprinses et nouvellettés qui seront survenues l'annee pour par led. conseil y estre pourveu et ordonné comme de raison. Et sera leur jour assigné pour envoyer leurs memoires au prouchain jeudy devant la Saint-Martin que le conseil tiendra.

[7] Item ordonnons que en la chambre où se tiendra ledit conseil que il y ait feu en yver aux despens de mond. seigneur et voullons que auxd. Despens soit baillé ung gallon de vin et deux pains blans pour le deseuner de ceulx qui assisteront audit conseil.

Lesquelles ordonnances ainsy par nous faictes voullons estre observees et gardees, le tout soubz le bon voulloir de monseigneur comme dessus.

Le conseil a ordonné ces articles cy contenuez estre tenuez et observés. Et maistre Jehan Alexandre, prestre, consierge de la maison abbatiale assistera aud. conseil comme substitud de Langloys, secretaire de lad. abbaye, obstant la malladie d'icelluy.

Pareillement a esté ordonné que mess<sup>rs</sup> dom Symon Perier, austellier, domp Jehan de Roussedin, infermier, domp Robert de Clercy, secrestain, assisteront aud. conseil comme anciens religieux de lad. maison.

Plus a esté ordonné que lesd. articles seront leuez au chappitre de mess<sup>rs</sup> les religieux.

Pareillement à l'escohue, present mons<sup>r</sup> le seneschal ou son lieutenant. Fait ce XXIX<sup>e</sup> jour de novembre, l'an mil cinq cens trente sept.

Led. jour et an, à l'escohue et pretoire de ceant, nous, Jehan Le Breton, licencié ès droitz, seneschal du temporel et omosne de l'eglise et abbaye dud. Fescamp, lecture a esté faicte du contenu icy dessus, en la presence de mond. s<sup>r</sup> de Saint Symon, vicaire et omosnier, domp Symon Perier, austellier et procureur et advocat de la seigneurie et [...]

[*Paraphe* :] Partout

Les articles et ordonnances cy dessus sont accordeez de la part du chappitre et ordonne que acte sera faicte. Fait le premier decembre V<sup>c</sup> XXXVII.

[*Paraphe* :] Alexandre

#### 8. Lettres de vicariat en faveur de Jean Chevreul

1542, 10 mars. – Fontainebleau.

B. Copie (XVI<sup>e</sup> s.). AD 44, H 18.

En nostre court de Blanchecoronne, en droict ont esté presens devant nous et personnellement establiz frere Jehan Chevreul, religieux de l'ordre Saint Benoist en l'abbaye de Nostre Dame de Blanchecoronne, vicaire general tant en spiritualité que temporalité de reverendissime Jehan, par la grace de Dieu et du Saint Siege apostolique, cardinal de Lorraine, archevesque et primat de Nerbonne, evesque de Nantes et abbé de lad. abbaye de Blanchecoronne, duquel vicariat la teneur ensuit :

Joannes, miseratione divina Sancti Honofrii Sancte Romane Ecclesie diaconus cardinalis de Lothoringia vulgariter nuncupatus, archiepiscopus primas Narbonensis, episcopus Albiensis et Viridunensis, inclitorum monasteriorum Cluniacensis Majorisque Monasterii et Albecorone abbas commendatarius, universis et singulis presentes litteras inspecturis, salutem in Domino.

Notum facimus quod cum ad partes et negotia predicte nostre abbacie de Albacorona personaliter interesse nequimus, certis aliis negotiis legitime prepediti, et de proba fidelitate et providentia venerabilis et honesti viri fratris Joannis Chevreul, dicte nostre abbacie Albecorone admodiatoris, in Domino confidentes, ipsum ex nostra certa scientia et spontanea voluntate fecimus, constituimus et ordinavimus facimusque, constituimus et ordinamus nostrum in spiritualibus et temporalibus vicarium generalem et spiritualem, dantes et concedentes eidem vicario nostro facultatem et potestatem, nomine nostro et pro

nobis, authorisandi religiosos nostros ejusdem nostri conventus ad constituendum et accordandum ut homagia debita, ratione bonorum dicti monasterii, domino nostro regi vel ejus filio delphino duci Britanie aut aliis quibuscumque dominis fieri et prestari possint, dicti nostri monasterii et conventus nomine, et, ad id et super hoc, eisdem religiosis potestate faciendi, creandi et constituendi procuratorem vel procuratores cum licentia, potestate et facultate dicta homagia presentandi dictis dominis necnon curiis Nannete, Guerrandie, Raye et ceteris quibuscumque, et insuper homagia que nobis, ratione dicti monasterii, debemus et sunt assueta prestari et fieri, pro nobis et nomine nostro recipiendi et pro his jura debita recipiendi, super eis componendi et pro dictis homagiis recipiendi, alium procuratorem substituendi ubique et comparendi et personam nostram representandi ;

[2] et dictos religiosos convocandi, [...] et precepta eis faciendi, de et super excessibus, criminibus et delictis eorum cognoscendi, eosque puniendi et corrigendi ;

[3] quascumque ballias seu traditiones in emphiteosim aut aliis jure et modo debita faciendi et approbandi ;

[4] ceteraque omnia et singula in dicto monasterio pro honore et commodo ordinis et religiosorum tractandi, concluendi, disponendi et ordinandi et que nos facere possemus si presentes essemus, etiam si talia forent que mandatum exigant magis speciale quam presentibus sit expressum.

Promittentes in verbo principis et prelati ac sub omnium et singulorum nostrorum et dicti nostri monasterii bonorum ypotheca et obligatione, nos ratum, gratum, stabile atque firmum habere et perpetuo habituros totum id et quicquid per dictum nostrum vicarium aut ab eo substitutum vel substituendum actum, dictumve fieri in premissis et quemlibet premissorum.

In quorum fidem et testimonium presentes litteras manu nostra propria subscriptas per secretarium nostrum signari fecimus sigillique nostri appensione muniri. Datum apud Fontembleaudum, Senonensi diocesi, die decima mensis martii, anno Domini millesimo quingentesimo quadragesimo secundo.

*Sic signatum Joannes et super plicam* Per reverendissimum ac illustrissimum dominum, reverendis in Christo patribus domino Stephano de Poncher episcopo Bayonensi ac domino Toussano de Hocedy [...] Gorziensi et Honnecourtensi abbate commendatario presentibus, L[udovico] des Masures *et sigillatum*.

et le convent dudit lieu ensemble congregez, uniz et assemblez en leur chappitre, chapp[itrans] et chappitre tenans, la campene sonnee, et tout ce mistere en tel cas requis, gardé et observé, lesd. religieulx et convent tout premier à leurs requetes bien suffisance, auctorithez dud. vicaire, quant à ce qui ensuit, qu'eulx, vicaire oud. nom,

religieux et convent, ont tant conjointement que divisement fait, institué, créé, établi et ordonné, font instituent, creent, établissent et ordonnent leurs procureurs generaulx et especiaulx maistres Robert Chauldron, Thibaud Louyte, Guillaume Leraud, Olivier Chastellier, Jehan Chabotz, Guillaume Tregneret, Pierres Bernard, Jehan Delaunay, Jehan Guyberd, Pierres Landay, Robert Frerun, Jehan Nycollas et chacun d'eulx seul et pour le tout o pour ce d'ester et comparoir en jugement et dehors pour lesd. instituans esd. noms de querir, poursuivre et eslir leurs droitz et les deffendre en toutes et chacune leurs querelles, negoces et affaires meues et à mouvoir par toutes cours et chacune tant en suite que deffense, d'ouyr et attendre droict, sentences diffinitives et interlocutoires, d'appeller, supplier, contredire, de soy pleger et opposer, faire plegemens, oppositions et arrestz, iceulx poursuivre ou s'en departir si mestier est, de decliner, excepter, de desroguer et recepvoir, de jurer en l'ame desd. instituans esd. noms tous sermens, permis ou requis de droict et coustume o pour ce de substituer aultres procureurs ou procureur, de cheoysir et eslire de mansion et domicile et generalmente de faire toutes et chacune les choses que lesd. instituans esd. noms feront ou faire pourront si presens en pers[one] y estoient, combien que le cas requiert mandement plus especial ou presence de persone. Promettent, ont promis et se sont obligez lesd. instituans sur l'hypothecque de tous leurs biens avoir et qu'ilz auro[nt] ferme, stable et aggreable tout ce que par leursd. procureurs sera fait et procuré tant pour eulx que au contraire, et pour iceulx et chacun payer les juges ou juge des cours ou court si mestier est.

Donné tesmoing le seau dud. convent y estably. Ce fut fait et gree ou chappitre dud. lieu de Blanchecoronne, les religieux de lad. abbaye y congregez et assemblez, le dixneuffiesme jour de mars, l'an mil cinq cens quarente troys, savoir freres Jehan Legoultz, Pierre de La Bovexiere, Pierres Guerrier, Jacques Loysel, Guillaume Viau, François Pazis, Julian Chevreul, Jehan Maugourt et chacun religieux de lad. abbaye.

#### 9. Lettres de vicariat en faveur de Gilles de Gaudz

1543, 20 septembre. – Sainte-Menehould.

*B.* Copie (XVI<sup>e</sup> s.). AD 44, G 65, fol. 37-37v.

*Coppia vicariatus fratris Egidii de Gaudz, Redonensis diocesis*<sup>16</sup>.

Joannes, miseratione divina tituli Sancti Honofrii Sacrosancte Romane Ecclesie diaconus cardinalis de Lothoringia vulgariter nuncupatus, archiepiscopus primas Narbonensis, episcopus Albiensis et Nannetensis, incliitorumque monasteriorum Clunicensis, Fescanensis et Majoris Monasterii prope Turones abbas commendatarius, universis et singulis presentes litteras inspecturis, salutem in Domino.

---

16 En marge.



Cum nos multis aliis arduis legitime prepedicti<sup>17</sup> negociis valeamus illis que nobis ratione nostre suscepte dignitatis incumbunt intendere neque in illis nostram exhibere presentiam, notum facimus quod nos de prudentia, fidelitate, diligentia, circumspectione et experientia venerabilis et discreti viri fratris Egidii de Gaudz, diocesis Redonensis, ordinis sancti Dominici, plurimum in Domino confidentes, ipsum idcirco nostrum in spiritualibus et temporalibus vicarium generalem fecimus, constituimus, creavimus, nominavimus et ordinavimus, facimusque, constitumus, creamus, nominamus et ordinamus per presentes, dantes eidem vicario nostro generali plenam et omnimodam potestatem, auctoritatem et mandatum speciale, nomine nostro et pro nobis, omnia et singula beneficia ecclesiastica, cum cura et sine cura, secularia et regularia, in ducatu Britannie existentia ad nostras collationem, provisionem, presentationem, institutionem seu quamvis aliam dispositionem, ratione et ad causam episcopatus nostri Nannetensis necnon monasterii nostri seu abbattie Majoris Monasterii prope Turones spectantia et pertinentia illorum, casu vacationis occurrente, tam ordinaria nostra auctoritate quam etiam in vim et vigorem indulti nobis a Sancta Sede Apostolica gratiose concessi, absque tamen prejudicio reverandi in Christo patris domini Mathei Negropotensis episcopi, ad quem jus hujusmodi beneficia ab eodem Majoris Monasterio dependentia in quattuor mensibus ordinariis, quocumque genere vacationis vacantia et que in futurum vacabunt, conferendi et de eis disponendi spectat et reservatum existit, etiam in eisdem quatuor mensibus ordinariis, videlicet martio, junio, septembri et decembri, quibusvis personis idoneis et capacibus conferendi et donandi ac ad illa personas hujusmodi idoneas et capaces presentandi necnon illas ad presentationem eorum quorum interest instituendi et de beneficiis predictis alias quomodolibet providendi et disponendi ac etiam personas predictas in possessionem corporalem, realem et actualem hujusmodi beneficiorum ponendi et inducendi seu poni et induci mandandi et faciendi et generaliter omnia alia et singula gerendi et exercendi que in premissis et circa ea necessaria fuerunt seu alias quomodolibet oportuna et qui nos ipsi faceremus facereque possemus si presentes et personaliter interessemus, etiam si talia forent que mandatum exigere magis speciale quam presentibus sit expressum.

Promittentes bona fide ac in verbo principis et prelati et sub omnium bonorum nostrorum mobilium et immobilium presentium et futurorum obligatione et ypotheca nos gratum, ratum, firmum et stabile habere et perpetuo habituros quicquid per dictum vicarium nostrum actum, gestum, factum seu alias quomodolibet negociatum fuerit in premissis.

In quorum fidem et testimonium presentes litteras manu nostra propria subscriptas per secretarium nostrum signari fecimus sigillique nostri majoris appendere muniri. Datum in oppido Sancte Manchildis, Remensis diocesis, die vicesima mensis septembris anno Domini millesimo quingentesimo quadragesimo tertio, indictione prima,

---

17 Lire « prepediti ».

pontificatus sanctissimi in Christo patris et domini nostri Pauli divina providentia pape tertii anno nono.

*Sic signatum Joannes et super plicam* Per dominum reverendissimum ac illustrissimum reverendo, patre domino Joannes de Salignac, monasterii Beate Marie Septem Fontium abbate, et discreto viro Francisco Vincot, clerico diocesis Carnutensis, presentibus. *Sic signatum in eadem plica* L. Des Masures.

*Registrae et publicatae fuerunt in auditorio curie officialatus Nannetensis die decima nona mensis septembris anno Domini millesimo quadragesimo quarto, presentibus testibus [...]*

#### 10. Procuration en faveur de Pierre Gouscon

1546, 5 avril. – Fontainebleau.

B. Copie (XVI<sup>e</sup> s.). AD 76, 7 H 31, fol. 9-10v.

Jehan, cardinal de Lorraine, archevesque de Narbonne, evesque d'Alby et abbé commendataire des abbayes de Fescamp et de Saint Ouen, ordre de Saint Benoist ou diocese de Rouen, à tous ceulx qui ces presentes lettres verront, salut.

Sçavoir faisons que pour la bonne confiance que nous avons de la personne de domp Pierre Gouscon, religieux profés de nostre ordre de Cluny, prieur de Saint Denis de La Chartre en la cité de Paris, et de ses sens, suffizance, loyaulté, preudhommie et bonne diligence, icellui pour ces causes et aultres, à ce nous mouvans, avons fait, nommé, créé, constitué et estably, faisons, creons, nommons et établissons par ces presentes nostre procureur general et certain messenger especial en nosd. abbayes de Fescamp et de Saint Ouen et chacune d'icelles, et luy avons donné et donnons plain pouvoyr, puissance et mandement

[1] d'estre et comparoir pour nous en jugement et hors et par devant tous juges et commissaires, tant d'Eglise que de court laye, en toutes et chacunes noz causes meues et à mouvoyr, tant en demandant que deffendant, notre personne représenter, excuser, exonnier noz droictz, causes et querelles, garder, soubstenir et deffendre envers et contre tous, plaider pour nous plaidz et procez, entamer, poursuivre et mener à fin, tant en demandant que deffendant, en toutes courtz et par devant tous juges, tant seculiers que ecclesiastiques, de convenir, reconvenir, advouer, desadvouer, congnoistre, nyer, jurer en nostre ame et faire tous sermentz que ordre de droict requiert, veult et enseigne, faire veue et ostention des lieux, eslire domicile, prendre faitz et charge de garantie, faire toutes offres, sommations, requestes, protestations, faire aussi tous adjournemens, executions, gaigeries, arretz, mainmises, criees, subhastations, brandonnementz, citations et aultres exploitz de justice, tant seculiers que ecclesiastiques, adjoindre en toutes causes, requerir tous renvoys de causes, decliner court et juge, accepter juridiction, faire et baille toutes manieres de demandes, deffences, contredictz,

salvations, reproches et toutes manieres de libelles et escriptures, produire pour nous toutes lettres, tesmoingz et aultres choses à nostre droict servantz, contedire et debatre toutes lettres et temoingz, les veoir, jurer et debouter, opposer en tous cas et à toutes fins, obtenir ou delaisser oppositions, appeler de tous tortz, griefz et sentences, l'appel ou appeaux relever et y renoncer si mestier est, estre present à veoir faire pour et en nostre nom tous extraictz, vidimus et collationner aux originaux toutes et chacunes les pieces dont nous nous voudrions ayder à l'encontre de queconques personnes que ce soient, soit en demandant ou en deffendant, de ce en requerir et demander lettres par devant et où il appartiendra, et de ce faire, conduire et demener tout faict et ordre de plaiderie qu'elle requiert et enseigne selon les uz, stil et coustumes des villes et lieux, justices et jurisdictions ou l'on aura de ces presentes à besongner ;

[2] de substituer et subestablr pour nous et en nostre lieu ung ou plusieurs procureurs qui ait ou qui ayent le pouvoir dessus. ou partie d'icellui ;

[3] et par especial pour recevoir en foy et hommage tous les vassaulx tenans fiefz desd. abbayes et membres d'icelles, leur bailler souffrance une ou plusieurs foyz, recevoir leurs adveus et denombremens ou les blasmer, faire toutes saisies des fiefz et arrierefieffz qui seront ouvertz, bailler main levees d'iceulx fieffz, composer des droictz et devoirs seigneuriaux, quintz, requintz, reliefs, rachaptz, fruictz, levees et aultres droictz quelconques à cause desd. saisies pour tel prix et ainsi qu'il plaira aud. procureur soubz nostre bon plaisir ;

[4] bailler à cens et rente tous heritages qui seront touvez vaccans sans proprietaires à cause desd. abbayes à tel cens et rentes qu'il plaira aud. procureur, traicter, chevir et composer de tous procez et differens, ainsi et pour tel prix qu'il plaira aud. procureur, recevoir les deniers qui viendront des choses dessusd. et de tout faire et passer lettres et quictances tant et telles qu'il plaira aud. procureur et aussi de recevoir toutes et chacunes noz aultres debtes que pourryons devoir, tant de despendz et autres sommes en quoy nous serions ou pourrions estre tenus, tant par appointemens et accordz qui en seront passez par nostred. procureur avec toutes personnes, lesquelz payementz nous promettons allouer à nostred. procureur sur les receptes qu'il aura faictes ;

[5] faire exercer les jurisdictions et justices de nosd. abbayes et membres d'icelles, desappointer telz officiers que bon luy semblera et en commettre d'aultres, telz qu'il verra estre à faire soubz nostre bon plaisir, et pareillement pourveoir et instituer officiers au lieu des vaccans,

[6] faire les foy et hommages que nous sommes tenus et avons à faire à cause de noz susd. abbayes et bailler adveu et denombrement, composer des droictz et devoirs seigneuriaux que pouvons ou pourrions devoir et les payer, demander main levee et delivrance des biens et terres de nosd. abbayes et des fruictz arrestez, demander souffrances ;

[7] faire tous emprisonnementz et arrestz de personnes, composer de toutes aubeynes, mortesmaines, confiscations, et aultres droitz qui escherront à cause de nosd. abbayes à tel prix et ainsi qu'il plaira à nostred. procureur, et recepvoir les deniers qui en viendront et en passer quittances tant et telles comme au cas appartient, atermoyer les debtes qui nous seront deues pour quelz causes que ce soit et generalement d'aautant faire dire, procurer et besongner en ce que dict est, et qui en despend comme nous ferions ou faire pourryons si present et personnellement y estions.

En tesmoing de ce, nous avons signé ces presentes de nostre main et fait sceller de nostre seel et contresigner de nostre secretaire. Donné à Fontainebleau ce cinquiesme jour d'avril, l'an mil v<sup>c</sup> quarante cinq avant Pasques.

*Signé Jehan et au reply* Par monseigneur reverendissime et illustrissime, monseigneur l'archevesque et duc de Reims, premier par de France present. *Signé Gerard avec ung paraphe et seellé en cire rouge sur double queue, approbo en glose cinquiesme.*

*Collationné à l'original par moy sousigné*

[*Signé :*] *Bediou*

11. Lettres de vicariat en faveur de Pierre Gouscon  
1546, 5 avril. – Fontainebleau.

B. Copie (XVI<sup>e</sup> s.). AD 76, 7 H 31, fol. 12-12v.

Johannes, tituli Sancti Honoffrii miseratione divina Sancte Romane Ecclesie diaconus cardinalis Lothoringia nuncupatus, abbas commendatarius monasteriorum Fisacannensis et Sancti Audoeni, ordinis Sancti Benedicti, Rothomagensis diocesis, universis presentes litteras inspecturis, notum facimus quod nos, ad plenum et debite informati de probitate, scientia, capacitate, prudentia, circumspectione, providentia venerabilis viri fratris Petrus Gouscon, religiosi nostri ordinis Cluniacensis, expresse professi, prioris prioratus Sancti Dionisi de Carcere Parisius predicti ordinis, spectantes quod ea que ipsi duxerimus committenda fideliter et solícite curabit adimplere, ipsum melioribus via, jure, modo, causa et forma quibus melius et efficacius potuimus et debuimus, possumus et debemus, fecimus, constituimus, creavimus, nominavimus, elegimus et ordinavimus tenoreque presentium facimus, constituimus, creamus, nominamus, eligimus et ordinamus vicarium nostrum generalem et specialem in spiritualibus et temporalibus, ita quod specialitas generalitati non deroget nec e contra specialiter et expresse ad, pro et nomine nostro et pro nobis, vice nostra,

[1] dicta nostra monasteria, loca, domos et religiosos eorumdem visitandum, contra culpabiles informandi, procedendi et secundum casuum exigentiam corrigendi, excommunicandi, agravandi, reagrandi, a divinis et officiis suspendendi, etiam a

casibus nobis reservatis absolvendi, dictosque relogiosos si necesse fuerit reformandi et de loco ad locum transferendi ;

[2] eorumque et singula illorumque res, bona et jura spiritualia et temporalia regendum et gubernandum seu regi et gubernari faciendum ;

[3] receptores necnon prepositos, ballivos, locumtenentes, procuratores, scribas, greffarios, servientes et alios nostrarum jurisdictionum tam spiritualium quam temporalium officarios, cum tali et tanta potestate qua funguntur seu etiam limitata, continuendum, ponendum, instituendum, committendum et destituendum, positos et institutos sub beneplacito nostro deponendum,

[4] quoscumque contractus, compositiones, baillia etiam in amphiteosim licita et honesta etiam sub beneplacito nostro, ut premittitur informatione previa, laudandi, emologandi et approbandi seu rejiciendi,

[5] fidem et homagium quorumque dictorum nostrarum monasteriorum subditorum et a temporalitate eorundem relevantium et relevare debentium recipiendi, eorum terras, domenia et hereditagia saisendi et saisiri, faciendi et manum levatam dandi ac super juribus nostris cum eisdem componendi ;

[6] quoscumque ad predicta nostra monasteria et alia regularia loca ab eisdem dependentia se transferre et habitam regularem ibidem suscipere, volentes admittendi et recipiendi et post annum probationis ad professionem regularem secundum locorum regularia instituta, observatis solemnitatibus assuetis, emitti faciendum et recipiendum ad tonsuram et omnes minores et sacros ordines, etate legitima eis suffragante ac ad generalia studia expensis suorum parentum transmittendi

[7] litteras continuationis, institutionis, manus levate, homagii prestiti aliasque in premissis necessarias et opportunas sub quibuscumque sigillis faciendi et fieri mandandi ;

[8] et, si necesse fuerit, pro premissis omnibus et singulis et aliis quibuscumque coram omnibus et singulis iudicibus tam ecclesiasticis quam secularibus auctoritate quacumque fungentibus et quocumque nomine censeantur comparendi nosque et personam nostram representandi et quarumcumque causarum onus pro nostris procuratoribus, firmariis, officiariis et aliis personis tam pro principali quam expensis in nos suscipiendi et cum eis, si opus sit, nomine nostro et pro nobis, se imigendi et interesse nostrum declarandi et prosequendi ;

[9] et generaliter omnia alia et singula ad dictorum nostrarum monasteriorum spiritualitatem et temporalitatem pertinentia et fieri incumbentia faciendi, dicendi et exercendi, etiam si talia forent que mandatum magis speciale exigent et que nos faceremus et facere possemus, si presentes personaliter in quocumque dictorum nostrarum monasteriorum interessemus vices nostras quoad premissa ab eis deppendentia dicto Gouscon plenarie committendo.

Quocirca omnibus et singulis religiosis et conversis ceterisque nobis subditis sub pena canonica mandamus, in virtute sancte obedientie precipimus quatinus predicto nostro vicario generali et spirituali<sup>18</sup> in premissis omnibus et singulis et aliis hujusmodi vicarii generalis et spiritualis concervunt officium diligenter et cum effectu pareant et obediant.

Promittentes gratum habere omne et quicquid per dictum nostrum vicarium dictum gestumve fuerit in premissis et quodlibet ipsorum.

In quorum fidem et testimonium presentes litteras per secretarium nostrum infrascriptum signari et sigillo nostre camere fecimus. Datum in regia Fontisbleaudi, Senonensis diocesis, quinta die aprilis anno Domini millesimo quingentesimo quadragesimo quinto ante Pascha.

*Signatum Johannes et in plica erat scriptum* Per reverendissimus ac illustrissimum dominum illustrissimo principi domino Carolo de Lothoringia archiepiscopo et duce Remensis presente. *Signatum Gerard cum parapho.*

*Collatio facta ad originale de verbo ad verbum per me subsignatum notarium publicum hac die XXVI mensis octobris anno Domini millesimo quingentesimo quadragesimo sexto.*

[*Signé :*] *Bediou*

---

18 Sic.

## Correspondance du cardinal Jean de Lorraine (1521-1550)

### 1. Lettre de Jean de Lorraine à Florimond Robertet

[1521], 18 septembre. – Nancy.

A. Original, signature autographe. BnF, fr. 2933, fol. 73.

[*Adresse au dos :*] À Mons<sup>r</sup> le tresorier Robertet, mon bon amy.

Mons<sup>r</sup> le tresorier mon bon amy, vous savez que à la requeste de mons<sup>r</sup> mon frere<sup>19</sup> et par mon moyen et le vostre, il a pleu au roy naguieres de octroyer à maistre Jehan Baudry, advocat, une office de conseiller en Parlement à Paris. Mais parce qu'il est viel et caducque, fort graveleux et qu'il a ung filz<sup>20</sup> aussi advocat que je congnois estre habille, ydoine et suffisant a l'exercice d'un tel office et s'en sara bien acquicter, lequel le pere voudroit estre mis en sa place, et pour ceste cause j'en escrips au roy.

Je vous prie tres affectueusement, Mons<sup>r</sup> le tresorier, que à ce faire y vueiliés tenir main et en porter parolle au roy en ma faveur à ce que son plesir soit faire transumer le non de Jehan à André, et de tant plus, Mons<sup>r</sup> le tresorier, m'obligerez estre à vostre commandement, priant Dieu qu'Il vous doint ce que bien luy sarez demander. De Nancy, le dix huictie[sme] jour de septembre.

Vostre bon amy,  
le cardinal de Lorraine

### 2. Lettre de Jean de Lorraine à Antoine de Lorraine

1523<sup>21</sup>. – [Amboise].

B. Copie (XVI<sup>e</sup> s.). BnF, fr. 20468, p. 251.

Monsieur, j'é entendu par monsieur l'admiral<sup>22</sup> les nouvelles d'Allemaigne, de quoy advertissez le roy, et aussi ay veu par ce qui vous a pleu m'escripre touchant le propos de quoy vous parlay au departir. Lequel avés bien au loing attendu par mons<sup>r</sup> de Guyse par les lettres que le roy vous en escripvoit et depuis quelque chose qu'il y ait je ne vois point

---

19 Antoine de Lorraine écrit lui aussi à Florimond Robert le 18 septembre 1521 pour le même motif. Voir BnF, fr. 2933, fol. 134.

20 André Baudry († 1550), reçu conseiller lai au Parlment de Paris le 13 décembre 1521.

21 Mention marginale.

22 Guillaume Gouffier († 1525), s<sup>r</sup> de Bonnavet, amiral de France (1517-1525).

qui se desiste de son propos mais il est plus opiniatre, quelques remontrances que l'on y ait sçu faire, et vous assure que le roy le trouve très mauvais et n'est deliberé d'y consentir.

Monsieur, monsieur de Verdun est deliberé à ce retour d'Amboise s'en aller devers vous pour vous en parler et demander congé de ce faire, par quoy me semble qui n'est besoing d'envoyer homme de deça pour ceste affaire car je ne voy homme qui ne contredie à son opinion. Au regart des nouvelles, le roy m'a dit qu'il est deliberé aller luy mesmes en Italie, ce pour le moins y envoyer bon et gros nombre de gens de bien et bien tost pour la conquerir et ne voy point la paix se traicté ny qu'on la vuelle. De quoy il me [...], Monsieur, si survient quelque autre chose ce pendant en serés adverty, vous suppliant tenir en vostre bonne grace, recommande celuy qui vous supplie à jamais le tenir

*Souscript* Vostre tres humble frere, le cardinal de Lorraine.

*Et dessus* À Mons<sup>r</sup>.

### 3. Lettre de Jean de Lorraine à Anne de Montmorency

[Avant 1526] – S. I.

A. Original autographe. BnF, fr. 3635, fol. 33.

[*Adresse au dos* :] À Monsieur le marechal de Momorenci.

Mons<sup>r</sup> le mareschal, pour ce que me estime du nombre de vos amys, n'ay voulu laisser partir ce porteur sans vous faire sçavoir des nouvelles de deça et pour ce qu'ay donné charge à ce porteur le vous declairer, lequel je vous prie vouloir croire, ne vous en feray plus longue lettre mais vous priroy bien fort de me tenir en vostre bonne grace et pour recompense, suppliray Nostre Seigneur vous donner aussy bonne vie que la vous desire vostre bien bon amy,

Le cardinal de Lorraine

### 4. Lettre de Jean de Lorraine à Anne de Montmorency

[1527]<sup>23</sup>. – S. I.

A. Original autographe. BnF, fr. 3095, fol. 72.

B. Copie (XVIII<sup>e</sup> s.). BnF, NAF 7672, fol. 113-113v.

[*Adresse au dos* :] À Monsieur le grant maistre.

---

23 Fontanieu a copié cette lettre dans le portefeuille 207 regroupant des pièces pour les années 1527-1528. Le contenu ne permet pas d'infirmier ou de confirmer cette datation.



Mons<sup>r</sup> le grant maistre, tout à ceste heure, le roy a gesté par le nés et par la bouche tout le mal qu'il avoit en son oreille qui estoit le plus grant mal qu'il eust et s'il continue, j'espere que bien tost nous vous verrons, qui est le plus grant desir qu'il a pour ceste heure.

Monsieur le grant maistre, je luy ay monstré la lettre que m'avés escripte et tout au long recité que m'en mandiés. Aiés tousjours ceste seurete que vous avés et que debvés avoir de luy et ne vous souciés de rien car il vous est tel que vous pansés et m'a commandé le vous escrire et vous le congnoistrés quant le reverrés. Et de ma part, je vous suplie pansés que n'aurés de vostre vie homme qui plus vous ayme ny qui de meilleur cueur de toute sa puysance vous donne à cognoistre qu'il est et veult estre vostre entierment bon amy.

Le cardinal de Lorraine

#### 5. Lettre de Jean de Lorraine à Anne de Montmorency

[1527], 19 juillet. – Montreuil-sur-Mer.

A. Original, signature autographe. BnF, fr. 6637, fol. 12.

[*Adresse au dos :*] À Mons<sup>r</sup> le grant maistre.

Mons<sup>r</sup> le grant maistre, après estre arrivé en ceste ville de Monstreuil, et que me suys informé de la commodité des passaiges, j'ay trouvé que au lieu du bacque d'Atin<sup>24</sup> n'y avoit ordre de pouvoir faire passer le train de mons<sup>r</sup> le legat d'Engleterre<sup>25</sup> sans pont. Par quoy ay trouvé par conseil d'ordonner au maieur et eschevins de ceste ville d'y en faire ung legier, et pour ce qu'ilz avanceront les deniers et que leur ay promis de les en faire descharger par le roy, je vous prie, Mons<sup>r</sup> le grant maistre, vouloir tenir la main qu'ainsy se face et au surplus pourveoir et donner ordre que la poste du roy courre en ce pays, affin qu'il puisse journellement avoir nouvel[les] de ceste compaignie.

J'escrrips au recepveur general de Picardie<sup>26</sup> vouloir a ces fins prester cent escuz pour departir entre les postes, affin qu'ilz ne faillent de courrir. Qui sera la fin apres avoir supplié le Createur qu'Il vous doint, Mons<sup>r</sup> le grant maistre, en santé, longue vie. De Monstreuil, XIX<sup>e</sup> juillet.

Vostre bon amy,  
le cardinal de Lorraine

---

24 Attin (Pas-de-Calais, arr. Montreuil, cant. Berck).

25 Thomas Wolsey († 1530), cardinal et principal ministre de Henri VIII.

26 Pierre Faure, receveur général de Picardie (1527-1532).

## 6. Lettre de Jean de Lorraine à Anne de Montmorency

[1527], 25 juillet. – Abbeville.

A. Original, signature autographe. BnF, fr. 3635, fol. 82.

[*Adresse au dos* :] À Mons<sup>r</sup> le grant maistre.

Mons<sup>r</sup> le grant maistre, vous voirés par les lettres que presentement j'escrrips au roy l'arrivee de mons<sup>r</sup> le legat d'Engleterre<sup>27</sup> en ce lieu d'Abbeville qui fut hyer. Et y fut tres honnourablement receully en semblable ordre que l'on tient à la nouvelle et joyeuse entree du roy. Il en fait grant feste et s'en monstre fort content. Il desire fort l'acceleration de la venue dud. s<sup>r</sup>, tant pour la grande affection qu'il a de le veoir que pour la grande urgence des affaires publicques. Il se doubte fort de la malice des Espaignolz qui ont fait envoyer le chapeau aux six nouveaulx cardinaulx affin d'avoir le plus grant nombre à leur devotion. Il m'a ce jour d'huy donné à disner et aux prelatz de ma compaignie. Ses parolles sont tousjours fort honnestes et semblent proceder du fond de l'estomac. Il parle souvent du faict de la restitution de l'Eglise, laquelle il semble avoir en singuliere recommandation. Mons<sup>r</sup> le chancelier d'Alençon<sup>28</sup> escript au roy ce que mond. s<sup>r</sup> le legat luy a dit à part, qui me semble de petite importance. Et à tant, Mons<sup>r</sup> le grant maistre, je prie le Createur vous donner en sante longue vie. D'Abbeville, le XXV<sup>e</sup> juillet.

Vostre bien bon amy,  
le cardinal de Lorraine

## 7. Lettre de Jean de Lorraine à Anne de Montmorency

[1528, octobre.] – S. l.

A. Original autographe. BnF, fr. 3635, fol. 88.

Mention dans Cédric Michon, « Une ville contre son seigneur. Albi dans la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle », p. 7.

[*Adresse au dos* :] À Mons<sup>r</sup> le grant maistre.

Mons<sup>r</sup> le grant maistre, tout à cest heure pour seur suys esté adverty de la mort de mons<sup>r</sup> d'Alby<sup>29</sup> et pour ce qu'avés commencé a me faire plaisir, je vous supplie de tres bon cueur vouloir achever et je vous assure que ne ferés jamais plaisir a homme qui de

---

27 Voir note 25.

28 François Olivier († 1560), chancelier de Marguerite de Navarre (1525-1544), garde des sceaux (1544-1545), chancelier (1545-1560).

29 Aymar Gouffier de Boisy, évêque d'Albi (1528).

meilleur cueur le vous rande de sa puissance, de quoy vous prie vouloir estre assuré.  
Celuy qui tousjours trouverés vostre bien bon amy.

Le cardinal de Lorraine

8. Lettre de Jean de Lorraine à Anne de Montmorency  
1529, 29 juin. – Coucy-le-Château.

A. Original, signature autographe. BnF, fr. 3095, fol. 20.

[*Adresse au dos :*] À Mons<sup>r</sup> le grant maistre, mon bon amy.

Mons<sup>r</sup> le grant maistre, vous verrez s'il vous plaist ce que le roy vous escript presentement touchant mon affaire de Cluny, affin d'en parler à mons<sup>r</sup> le legat Salviati<sup>30</sup>, pour en escrire de rechef à nostre Saint-Pere. Et pour autant que je suis seur que, outre le langaige que led. s<sup>r</sup> parle par sa letre, vous sçavez mieulx son vouloir et intencion en cest endroit que nul autre, il me semble qu'il n'est point de besoing que je vous en face plus longue harengue, estant bien asseuré que pour estre mon bon et vray amy comme je vous tiens et repute et que vous le m'avez tousjours donné à congnoistre par effect, vous ferrez beaucoup mieulx pour moy et pour mon affaire envers mond. s<sup>r</sup> le legat que je ne vous sauroys escrire. Et s'il vous semble bon de luy monstrier la letre mesme que le roy vous en escript, et aussi qu'il soit à propoz que Madame<sup>31</sup> luy en dye quelque mot, je vous pryé en faire ainsi que verrez estre pour le mieulx et vous me obligerez grandement a vous. En priant Dieu, Mons<sup>r</sup> le grant maistre, qui vous doinct ce que plus desirez. Escript à Coussy le XXIX<sup>me</sup> jour de juing mil v<sup>c</sup> XXIX.

Vostre bien bon amy,  
le cardinal de Lorraine

9. Lettre de Jean de Lorraine à Anne de Montmorency  
[1529], 10 juillet. – Coucy-le-Château.

A. Original, post-scriptum et signature autographes. BnF, fr. 3635, fol. 94.

[*Adresse au dos :*] À Mons<sup>r</sup> le grant maistre, mon bon amy.

---

30 Giovanni Salviati († 1553), cardinal.

31 Louise de Savoie.

Mons<sup>r</sup> le grant maistre, le s<sup>r</sup> de Beaufort<sup>32</sup>, bailliy de Saint Pierre le Moustier<sup>33</sup>, lequel vous congnoissez, s'en va presentement devers vous, en faveur duquel j'ay fait requeste au roy pour l'abbaye d'Esbreulle<sup>34</sup> qu'il desire avoir pour son frere<sup>35</sup> mais pour autant qu'elle est dedens les pays de Madame<sup>36</sup>, led. s<sup>r</sup> m'a dict qu'il fault qu'elle en dispose et qu'elle luy feroit plaisir de la donner aud. de Beaufort. Et pour autant qu'il est bien du nombre de mes bien bons serviteurs et amys et que grandement je desire son bien et advancement de luy et des siens, je vous en ay bien voulu escrire la presente pour vous prier le plus affectueusement que m'est possible l'avoir aud. affaire en bonne et singuliere recommandation envers Madame, à laquelle j'en ay aultre foys porté parole. Et vous pouez estre assuré, Mons<sup>r</sup> le grant maistre, que me ferez en ce ung singulier plaisir. Ce scet le Createur, lequel je prie, Mons<sup>r</sup> le grant maistre, vous donner bonne vie et longue. De Coussy, ce X<sup>e</sup> juillet.

[P. S.] Mons<sup>r</sup> le grant maistre, je vous recommande ceste affaire de bon cueur, vous priant me faire sçavoir de voz nouvelles et me mander si je vous iray veoir ou non.

Vostre bien bon amy,  
le cardinal de Lorraine

#### 10. Lettre de Jean de Lorraine à Anne de Montmorency

[1529], 15 juillet. – La Fère-sur-Oise.

A. Original, post-scriptum et signature autographes. BnF, fr. 3095, fol. 22.

[*Adresse au dos* :] À Mons<sup>r</sup> le grant maistre, mon bon amy.

Mons<sup>r</sup> le grant maistre, pour autant que presentement ay receu lettres de mes gens estans pour mes affaires à Rome par lesquelles ay entendu la grant difficulte que continue de faire le pape touchant l'expedition de mon affaire de Cluny, je vous prie le plus affectueusement que faire puis, vouloir sçavoir de mons<sup>r</sup> le legat Salviaty<sup>37</sup> s'il en a escript en la sorte que il vous avoit promis, et si ne l'a fait, qui le face tant au pape comme à son pere<sup>38</sup>, sans lequel j'entens bien que n'en auray si tost la fin. Par quoy de rechef vous prie, Mons<sup>r</sup> le grant maistre, avoir mond. affaire en bonne recommandation

---

32 François de Beaufort, baron de Blet, fils de Gilbert, seigneur de Blet, Beaufort et Saint-Quintin, bailli et capitaine de Saint-Pierre-le-Moutier (1520-1545).

33 Saint-Pierre-le-Moutier (Nièvre, arr. Nevers, ch.-l. cant.).

34 Abbaye bénédictine d'Ébreuil (Allier, arr. Vichy, cant. Gannat).

35 Pierre de Saint-Quintin, protonotaire apostolique.

36 Louise de Savoie.

37 Giovanni Salviati († 1553), cardinal.

38 Jacopo Salviati (1461-1533), conseiller de Clément VII.

comme j'en ay ma parfaicte fiance en vous. Priant Dieu, Mons<sup>r</sup> le grant maistre, vous donner en sante longue vie. De La Fere, ce XV<sup>e</sup> juillet.

[P. S.] Mons<sup>r</sup> le grant maistre, je vous supplie sçavoir de mons<sup>r</sup> le legat Salviaty s'il a escript au pape et à son pere comme il vous a promys pour mon affere de Cluny et si ne la fait, il vous plaira luy faire faire, mais que ce soit en bonne sorte car je voy bien que si le roy et vous ne luy faites faire, que mon cas ne se portera comme le desire. Par quoy encores ung coup supplie vous y employer comme pour celuy qui est vostre bien bon amy.

Le cardinal de Lorraine

### 11. Lettre de Jean de Lorraine à Anne de Montmorency

[Vers juin 1530]<sup>39</sup>. – S. l.

A. Original autographe. BnF, fr. 3635, fol. 7.

[*Adresse au dos* :] À Mons<sup>r</sup> le grant maistre.

Mons<sup>r</sup> le grant maistre, je ne sçaurois dire ny panser aultrement que ne fussiés le plus eureux gentihomme de ce monde d'avoir si bien, si sagement et à si grant contantement de nostre bon maistre conduyt cest affaire, de quoy suys autant aise que homme qui vive, tant pour l'amour de vous que pour le bien universel. Et pour ce que vous verray bien tost, ne feray plus longue lettre, sinon de vous prier me tenir autant à vostre bonne grace que ma bonne volonte et enviye de vous faire plaisir le merite. Et si vous plaisoit prendre ceste peine de faire mez tres humbles recommandations à la bonne grace de la royne<sup>40</sup>, encores qu'elle ne me cognoisse, vous feriés grant plaisir à celuy qui tousjours trouverés vostre bien, bon et parfait amy.

Le cardinal de Lorraine

### 12. Lettre de Jean de Lorraine à Anne de Montmorency

[Vers juin 1530 ?]<sup>41</sup>. – S. l.

A. Original autographe. BnF, fr. 3635, fol. 78.

[*Adresse<sup>42</sup> au dos* :] À Mons<sup>r</sup> le grant maistre, mon bon amy.

---

39 La mention d'Éléonore d'Autriche laisse penser que la lettre a été écrite vers juin 1530, époque à laquelle la reine arrive en France.

40 Éléonore d'Autriche.

41 La mention des dames d'Espagne renvoie peut-être à la suite d'Éléonore d'Autriche.

42 L'adresse ne semble pas être autographe.

Mons<sup>r</sup> le grant maistre, la peine que vous prenés à me faire souvant sçavoir de voz nouvelles me fait si grant plaisir que cela me fait panser que n'oubliés voz amys et que suys en vostre bonne grace, à laquelle je vous supplie que je demeure car nul n'y sera qui par bien bonne volonte myeulx la merite que moy. Vous m'escrivés qu'avés mandé aux dames d'Espagne qu'elles ne seront pas quytes d'estre baisees de moy dix foys le jour. Je vous supplie leur dire quant vous les verrés que je leur porteray de par le roy ung sauf conduyt pour n'estre point baisees mais si je le romps, je leur supplie qu'elles soient mes advocates envers le roy pour avoir ma grace.

Au surplus, je vous supplie, Mons<sup>r</sup> le grant maistre, ne vous ennuyer de me faire sçavoir de noz nouvelles car vous sçavés bien combien de bon cueur je vous ayme et quel plaisir vous faites à celuy qui tousjours trouverés vostre bon et parfait amy.

Le cardinal de Lorraine

### 13. Lettre de Jean de Lorraine à Anne de Montmorency

[Entre 1529 et 1535] – S. I.

A. Original autographe. BnF, fr. 3635, fol. 52.

[*Adresse au dos :*] À Mons<sup>r</sup> le grant maistre, mon bon amy.

Monsieur le grant maistre, ce n'est pas de ceste heure que je cognois l'envye qu'avés à me faire plaisir, que je n'estime pas peu, vous assurant que voudrois estre si eureux que par effect vous pusse bien faire entendre ma bonne volonte, je croy que vous en contanteriés. Je trouve tres bon qu'aiés baillé la lettre que le roi vous escript à mons<sup>r</sup> le legat<sup>43</sup> pour l'envoier de dela. Je ne fois nulle doubte que cela ne fasse parachever mon affaire, de quoy seray tenu à vous avecques la premiere obligation.

Mons<sup>r</sup> le grant maistre, je vous advise que le roy ne fait autre mestyer que courre les cers et hier en prismes deux en grant plaisir mais la peine m'estoit plus grande que le plaisir car depuys le matin jusques au soir, nous eusmes bon exercice. Le roy fait tres bonne chere mais quelque fois, nous nous souhaitons avecques vous, vous priant de tres bon cueur prandre la peine de faire mes humbles recommandations à la bonne grace de Madame, sans oublier la vostre à laquelle, de tres bon cueur, s'i recommande celuy qui à jamais vous trouverés vostre bien bon amy.

Le cardinal de Lorraine

---

43 Antoine Duprat, cardinal et légat *a latere* de 1529 à 1535.

14. Lettre de Jean de Lorraine à Anne de Montmorency

[Entre 1531 et 1538]<sup>44</sup>, 16 mars. – Blois.

A. Original. BnF, fr. 3635, fol. 35.

[*Adresse au dos :*] À Mons<sup>r</sup> le grant maistre, mon bien bon amy.

Mons<sup>r</sup> le grant maistre, mon hoste de Compiègne, nommé maistre Martin Fillion, s'en est venu presentement devers moy en diligence pour estre par moy adressé à vous, touchant l'office d'avocat du roy aud. lieu de Compiègne, lequel vacque à present par la mort et trespas de feu maistre Claude du Chesne. Et pour autant que congnois mond. hoste, personnaige de vertus et de sçavoir et homme pour tres bien exercer led. office dont la presentation vous appartient, je vous prie, Mons<sup>r</sup> le grant maistre, que pour l'amour de moy et en ma faveur, vous veulliez tant faire que de le presenter et nommer aud. office, vous assurant que en cela me ferez ung singulier plaisir, lequel tres volontier reconnoistray en cas pareil et plus grant ou de quelque chose, me rentrez (?)<sup>45</sup> pour les vostres, aydant le Createur, lequel, après m'estre tres affectueusement recommandé à vous, et derechef vous prie bien fort de ce que dessus, je supply vous donner bonne vie et longue. De Bloys, ce XVI<sup>e</sup> mars.

Vostre bien bon amy,  
le cardinal de Lorraine

15. Lettre de Jean de Lorraine à Anne de Montmorency

[1533 ou 1535, automne]<sup>46</sup>. – Tournus.

A. Original autographe. BnF, fr. 3635, fol. 84.

[*Adresse au dos :*] À Mons<sup>r</sup> le grant maistre.

Monsieur le grant maistre, nous sommes arrivés en ce lieu de Torneu<sup>47</sup> où nous courons le cerf aussy mollement qu'il est possible. Et est tousjours deliberé le roy de faire son Noel à Digon. Mon frere est venu, qui parle bien hault mais n'en avons encores rien veu. Selon ce qui fera, je vous en manderay la verité. Au demourant, le roy fait tousjours bonne chere mais sa jambe luy fait encores ung peu de mal et pour cela il ne laisse de courre. Je vous supplie, Mons<sup>r</sup> le grant maistre, me mander de voz nouvelles et

---

44 Martin Fillion ne porte pas encore le titre d'avocat du roi en 1531 au moment de l'entrée de la reine Éléonore à Comoiègne. En revanche, c'est le cas en 1539 d'après le procès-verbal de réformation de la coutume du bailliage de Senlis.

45 Une partie du mot est masquée par la hampe de « reconnoistray ».

46 D'après l'itinéraire de François I<sup>er</sup>, la cour séjourne dans l'actuel département de la Côte-d'Or lors des fêtes de Noël 1533 et 1535.

47 Tournus (Saône-et-Loire, arr. Mâcon, ch.-l. cant.).

me tenir en vostre bonne grace comme celuy quy de tres bon cueur desire à jamés demourer vostre entierement bon amy.

Le cardinal de Lorraine

16. Lettre de Jean de Lorraine à Anne de Montmorency

[1534, 11 mars ?]<sup>48</sup>. – S. l.

A. Original autographe. BnF, fr. 3635, fol. 50.

[*Adresse au dos :*] À Mons<sup>r</sup> le grant maistre.

Mons<sup>r</sup> le grant maistre, le roy part à cest heure et s'en va coucher à Corbeil et le landemain à Paris et de là à Meudon où il veult sejourner trois ou quatre jours pour parachever de se guerir. Il a laissé les dames, comme vous avés sceu, mais madame d'Estampes se doit trouver là. Le plus grant desir que le roy a, c'est d'estre sain pour se trouver avecques vous. Soiés seur que l'avés pour tel amy que ne debvés riens craindre et de mon cousté pansés m'avoir entierement vostre et ne se fera rien de quoy ne soiés adverty.

Je vous advise que se porte tres bien et croy qui s'en va guery. Qui sera la fin après vous avoir suplié me tenir pour jamés vostre entierement bon amy.

Le cardinal de Lorraine

17. Lettre de Jean de Lorraine à François I<sup>er</sup>

[Vers octobre 1534]<sup>49</sup>. – [Entre Rome et Venise].

A. Original autographe. BnF, fr. 3040, fol. 1-2.

[*Adresse au dos :*] Au roy, mon souverain seigneur.

Sire, j'ay tant fait que je suys parti de Rome pour m'en retourner devers vous et ay pris congé de Nostre Saint Pere qui m'a tenu des propos telz et si bons que j'espere vous en contenterés, comme je vous diray de bouche plus au long.

Je vous puy bien assurer, Sire, que vostre faveur et bonne grace m'a fait tant d'honneur et reputation de deça que tout cela, je l'attribue à vous et sans cela, je ne l'eusse peu avoir.

48 D'après l'itinéraire de François I<sup>er</sup>, le roi était à Vanves puis à Corbeil le 11 mars 1534 et à Paris le 12. En revanche, il n'alla pas à Meudon les jours suivants.

49 Les mentions d'Hippolyte de Médicis et de Charles Hémard de Denonville permettent de dater cette lettre entre novembre 1533 et août 1535. Or Jean de Lorraine s'est rendu à Rome dans cet intervalle pour le conclave réuni à la mort de Clément VII en octobre 1534.



Au demeurant, Sire, touchant le fait du cardinal de Medicis<sup>50</sup>, je luy ay monstré vostre lettre et le chiffre affin qui congneust et entendist vostre bonne volonté envers luy pour luy donner plus grande envye de vous faire service, et apres l'avoir leue et reveue deux jours apres, m'est venu trouver, vous tres humblement remerciant de vostre bonne volonté, me disant que ce que plus il desiroit, c'estoit pour avoir plus grant moien de vous faire service. Et pour ce faire, Sire, il m'a donné par escript son intention de ce qui voudroit avoir pour commancer et achever son emprise, laquelle je vous envoie en chiffre. Sire, si vous trouvés bon ce que il vous fait sçavoir, il m'a promis le signer de sa main pour le plus lier entierement vostre, et pour ce que je feray en chemin et qu'il a peur que la longueur et retardement ne luy fasse dommage, je vous supplie, Sire, envoyer la depeche de ce qui vous plaira de faire à monsieur de Mascon<sup>51</sup> au quel j'en ay parlé par conseil et advis dud. sieur cardinal qui si conduyra secretement et sagement.

Sire, au regart du fait du roy d'Angleterre, apres avoir debattu longuement avecques Nostre Saint Pere, il me samble que nous pourrons avoir la suspension des censures par le moien que je vous diray quant je seray aupres de vous, qui ne sera jamais si tost que je desire.

Sire, je vous supplie tres humblement n'estre mal content et me pardonner si je passe par Venise et encores que le temps et les chemins soient mauvais, si ne lerray je pour cela de là me mettre en poste pour vous aller veoir et trouver. Et cependant, Sire, je vous supplie me tenir en vostre bonne grace, qui est la chose de ce monde que plus je desire et ne seray jamais satisfait ny content que je soie aupres de vous, à qui je me dedie et veulx perpetuelement estre vostre tres humble et tres obeissant serviteur et sugect.

Le cardinal de Lorraine

#### 18. Lettre de Jean de Lorraine à Jean du Bellay

1535, 12 juillet. – Coucy-le-Château.

A. Original, post-scriptum et signature autographes. BnF, Dupuy 263, fol. 27.

B. Copie. BnF, fr. 19577, fol. 182-182v.

a. Analyse : *Correspondance du cardinal Jean du Bellay*, t. II, n° 241, p. 14-15.

[*Adresse au dos :*] À Mons<sup>r</sup> reverendissime, Mons<sup>r</sup> le cardinal du Bellay.

Mons<sup>r</sup>, je congnoys si avant la bonne envie et affection que tousjours vous vous estre declairé avoir de me faire plaisir, que à present que l'occasion se y est adonnee, je ne pense m'estre besoing de user de longues lettres ou prieres en vostre endroit pour l'affaire de la legation, duquel le roy escript à Nostre Saint Pere et à vous si affectueusement que je reputeroy toutes aultres recommandations de ceste matiere superflues. Seulement vous diray ce mot que vous pouez estre tres assureé et certain

50 Hippolyte de Médicis († 1535), créé cardinal par le pape Clément VII en 1529.

51 Charles Hémard de Denouville, évêque de Mâcon depuis 1531, ambassadeur du roi à Rome de novembre 1533 à juin 1538.

qu'en tenant la main et vous employant de la sorte que suys en ferme creance que vous ferez par tous moyens à vous possibles ad ce que cest affaire sortisse son effect, ainsy que voyez que le roy l'entent et desire, vous me ferez ung plaisir dont je me tiendray grandement tenu à vous et trouverez que ne seray negligent de rendre peine de tout mon pouvoir à le recongnoistre là où me pourray en quelque bon endroit employer pour vous, vous recommandant au surplus la depesche de mon evesché d'Alby dont j'escrrips à mon solliciteur s'adresser à vous. Et sur ce point feray la fin après m'estre humblement recommandé à vostre bonne grace. De Coucy ce XII<sup>e</sup> jour de juillet 1535.

[P. S.] Mons<sup>r</sup>, pour ce que je cognois quel grand amy vous m'estes et l'envie que vous avés de me faire plaisir, je vous supplie de bon cueur en cestuy myen affaire vous demonstrer comme un homme qui est vostre<sup>52</sup>, lequel vous donnera à<sup>53</sup> cognoistre par effect qu'il a desir de vous faire servie et qui veult demourer vostre serviteur et bien bon amy.

Le cardinal de Lorraine

#### 19. Lettre de Jean de Lorraine à Jean du Bellay

1535, 10 septembre. – Joinville.

A. Original, post-scriptum et signature autographes. BnF, Dupuy 263, fol. 31.

B. Copie. BnF, fr. 19577, fol. 195-195v.

a. *Correspondance du cardinal Jean du Bellay*, t. II, n<sup>o</sup> 264, p. 78-79.

[*Adresse au dos* :] À Mons<sup>r</sup>, Mons<sup>r</sup> le cardinal du Bellay.

Mons<sup>r</sup>, j'ay entendu de vostre homme tout ce que luy avez escript pour me delcairer, sur quoy ne vous feray pour le present longue lettre, ne faisant doubte que pour l'affection que me portez, vous ferez en la conduite de mon affaire tout ce que vous sera possible. Quant au vostre de par deça dont vous ay escript ung mot en chiffre par mes dernieres lettres, j'en ay en bonne sorte parlé au roy, qui a trouvé le tout tres bon, comme par vostred. homme entendrez plus amplement, auquel j'en ay parlé bien au long, vous assurant qu'en tout ce que vous touchera, me trouverez tousjours vray et entier amy. Et sur ce point après m'estre humblement recommandé à vostre bonne grace, je suppliray le Createur vous donner, Mons<sup>r</sup>, bonne vie et longue. De Joinville, ce X<sup>e</sup> jour de septembre 1535.

[P. S.] Monsieur, je vous puis bien assurer de la bonne opinion que le roy a de vous et l'envye qu'il a de vous prouvoir ainsi que j'ay donné charge à maistre Claude amplement vous escrire ce que j'ay esperance vous recongnoistrés par bon effect de tres bon cueur. Au demeurant, touchant la legation, ce ne m'est chose nouvelle de sçavoir et d'entendre

---

52 « et » rayé.

53 « donnera à » addition interlinéaire.

que la pene qui avés prise car de long temps je sçay quel bon amy vous m'estes<sup>54</sup>. Je vous supplie, Mons<sup>r</sup>, vouloir dire à Nostre Saint Pere de ma part que s'il luy samble que je luy aie fait service et que je soie pour luy en faire, qui me fasse ceste grace et qui ne la fera jamés à homme qui de meilleur cueur la recognoisse que moy, aussy su luy samble faire trop pour moy que j'ame trop myeulx panser et sçavoir certainement avoir obligé ung pape que d'avoir afaire à ung pape ingrat. Touthoys je ne lairray pour cela luy faire service. C'est vostre humble serviteur

Le cardinal de Lorraine

20. Lettre de Jean de Lorraine à Anne de Montmorency

[1536], 20 octobre « au soir ». – Tararre<sup>55</sup>.

A. Original, signature autographe. BnF, fr. 6637, fol. 58.

[*Adresse au dos :*] À Mons<sup>r</sup> le grant maistre.

Mons<sup>r</sup> le grant maistre, ce jour d'huy au lieu de La Bresle<sup>56</sup> est venu devers moy le seigneur Pandolphe<sup>57</sup> qui est à madame la daulphine, ayant la charge d'une partie des gends de pied italiens. Lequel m'a adverty que pour certain les Italiens du seigneur Jehan Paule<sup>58</sup> et ceulx qui sont soubz sa charge ont deliberé et entrepris de sacaiger et piller la ville de Grenoble, et ce par faulte de payment. Dont j'ay incontinent escript à mons<sup>r</sup> de Saint Pol pour y donner ordre. Et presentement je mande aud. s<sup>r</sup> Pandolphe se retirer devers mond. s<sup>r</sup> de Saint Pol et se y conduire ainsy qu'il luy ordonnera pour le service du roy. Je n'ay voulu faillir vous en advertir pour en parler aud. s<sup>r</sup> affin que de bonne heure y soit donnee provision telle que congnoist y estre convenable et requise.

Au demeurant, je vous advise que je suys ce matin party de Lyon et venu jusques en ce lieu de Tararre et me suys Dieu mercy tres bien trouvé. J'espere estre mardy ou mercredy au plus tard à Moulins. Vous me ferez plaisir de me faire entendre sur les chemins si je y trouveray le roy. Et à tant, Mons<sup>r</sup> le grant maistre, je prieray le Createur vous donner bonne vie et longue. Dud. lieu de Tararre, ce XX<sup>e</sup> jour d'octobre au soir.

Vostre entierement bon amy,  
le cardinal de Lorraine

---

54 « estes » rayé, « m'estes » addition interlinéaire.

55 Tarare (Rhône, arr. Villefranche-sur-Saône, ch.-l. cant.).

56 L'Arbresle (Rhône, arr. Villefranche-sur-Saône, ch.-l. cant.).

57 Personnage non-identifié.

58 Gian Paolo da Ceri de' Orsini, gentilshomme de la chambre, chevalier de l'ordre.

21. Lettre de Jean de Lorraine à Anne de Montmorency

[Vers 1536 ?]<sup>59</sup> – S. I.

A. Original autographe. BnF, fr. 3635, fol. 3.

[*Adresse au dos* :] À Mons<sup>r</sup> le grant maistre.

Monsieur le grant maistre, j'ay receu la lettre que m'avés escripte, vous assurant que tout ce qui vous toucher[a], ny plus ny moins que pour moy mesmes, je m'y voudrois employer et soies seur que n'avés jamés ung meillieur amy que moy.

Au demeurant, Mons<sup>r</sup> le grant maistre, le roy fait tres bonne chere et ne pense qu'à ses affaires et attend tousjours à se conduyre selon ce que luy manderés. Les gens de mons<sup>r</sup> l'admiral<sup>60</sup> sollicitent fort son retour mais ilz n'ont scëu tirer aultre chose du roy si non que quant il sera temps, il le mandera. Je vous prie vouloir continuer à me faire sçavoir de voz nouvelles et je n'y faudray de mon cousté. Qui sera la fin après avoir suplié Nostre Seigneur vous donner aussy bonne et heureuse fortune comme la vous desire vostre entierement bon amy,

Le cardinal de Lorraine

22. Lettre de Jean de Lorraine à Charles, duc d'Orléans

[Novembre 1537 ?]. – S. I.

A. Original, autographe. BnF, Dupuy 263, fol. 28.

[*Adresse au dos* :] Monseigneur, Monseigneur d'Orleans.

Monseigneur, je vous supplie me pardonner si j'ay attendu à vous escrire, esperant tousjours de vous mander chose qui vous fust agreable, aiant à ceste heure trouvé l'occasion, je n'ay voulu faillir à mon debvoir qui est de vous advertir, Monsieur, que l'armee du roy qui est tres belle et grosse, voulant passer le Po avec deliberation de combatre noz ennemys s'il eussent eu le courage de nous attendre, ont abandonné et ville et chasteau de Montcalier<sup>61</sup> et se sont departis en trois bandes et à ce qui peult sambler à mons<sup>r</sup> le grant maistre, s'et pour se retirer dedans Verseil<sup>62</sup>, Casal<sup>63</sup> et Ast<sup>64</sup>, combien que

---

59 Peut-être vers 1536, au moment où l'amiral Chabot connaît une disgrâce après sa campagne en Piémont.

60 Philippe Chabot de Brion, amiral de France depuis 1526.

61 Moncalieri (Italie, Piémont, ville métropolitaine de Turin). La ville a été prise par Anne de Montmorency et le dauphin Henri en novembre 1537.

62 Vercelli (Italie, Piémont, ch.-l. prov.).

63 Casale (Italie, Piémont, prov. Alexandrie).

64 Asti (Italie, Piémont, ch.-l. prov.).

nous ne pouvons panser qui <sup>65</sup> puyssent ny doibvent tenir led. Ast mais quoy qu'il en soit, l'on les suyva de si pres qui fault qui pregnent prompte et briefve deliberation. Le roy demain s'en va le plus tost qui pourra trouver son armee pour<sup>66</sup> parachever en diligence de conquerir ce qui pourra en attendant les nouvelles de mons<sup>r</sup> de Vely<sup>67</sup>, lesquelles venues je ne faultray à les vous faire sçavoir, qui sera la fin, priant Nostre Seigneur vous donner autant d'heur et de prosperité que vous desire.

[P. S.] Monseigneur, je ne veulx faillir à vous advertir que monseigneur le daulphin<sup>68</sup> fait triumphe et que en tous lieux où il fault se monstrer donne à cognoistre qu'il est filz d'ung si grant et si vertueux prince, comme vous estes tous deux.

Vostre tres humble serviteur,  
le cardinal de Lorraine

### 23. Lettre de Jean de Lorraine à Anne de Montmorency

[Entre 1532 et 1538]. – S. l.

A. Original autographe. BnF, fr. 2979, fol. 25.

[*Adresse au dos :*] À Mons<sup>r</sup> le grant maistre, mon bon amy.

Monsieur le grant maistre, je ne veulx que pansiez que par negligence de vous escrire Mons<sup>r</sup> de Baionne<sup>69</sup> soit parti sans apporter lettres de moy mais ce jour là, j'avoie pris medecine et aussy il m'avoit promys de ne partir sans parler à moy, combien que de bouche je luy avois prié me recommander de tres bon cueur à vostre bonne grace comme au meillieur amy que j'eusse et à qui de meillieur cueur je voudrois faire plaisir. Et ceste sera pour vous adviser d'une chose dont vous estes bien assuré, qui est d'avoir ung maistre le plus à vostre commandement et le plus vous ayant qu'il est possible comme je croy que Mons<sup>r</sup> de Baionne vous aura dit et aussy encores depuys je l'ay veu et tres bien cogneu et pour ce que je suys seur que me pansés de voz amys et que ne sçauriés avoir tant honneur ny tant de biens que je vous en desire, je ne povois de moins que de vous en advertir et vous prier à jamais me tenir vostre meillieur parfaict amy,

Le cardinal de Lorraine

---

65 « se » rayé.

66 « et » rayé, « pour » addition interlinéaire.

67 Claude Dodieu, s<sup>r</sup> de Vély, ambassadeur auprès de l'empereur.

68 Henri, futur Henr II, dauphin depuis la mort de son frère François le 10 août 1536.

69 Il s'agit probablement d'Étienne Poncher (49).

24. Lettre de Jean de Lorraine à Anne de Montmorency

[Avant 1538].– S. I.

A. Original autographe. BnF, fr. 3033, fol. 5.

[*Adresse au dos :*] À Mons<sup>r</sup> le grant maistre.

Monsieur le grant maistre, demain, si plait à Dieu, je partiray d'icy et vous assure que je ne me suys point encores si bien porté et n'eux jamés si grant envye de recevoir la compagnie. Je vous supplie ne m'oublier en vostre bonne grace et pansez seurement que je suys et veulx estre entierement vostre amy.

Je vous prie, mandés moy de voz nouvelles et si je vous pourray trouver encores à Moulins, qui sera la fin, priant Nostre Seigneur vous donner ce que vous desirés. C'est vostre entierement bon amy

Le cardinal de Lorraine

25. Lettre de Jean de Lorraine à Anne de Montmorency

[Avant 1538]. – S. I.

A. Original autographe. BnF, fr. 3033, fol. 28.

[*Adresse au dos :*] À Mons<sup>r</sup> le grant maistre, mon bon amy.

Mons<sup>r</sup> le grant maistre, je receu vostre gratieuse lettre par laquelle je cognois de plus en plus ce que toute ma vie je creu, quy m'est chose autant agreable que d'homme que je cognoisse, et de ma part croiés seurement que de moy et de ce qui est à ma puysance vous en fynerés, vous suppliant, Mons<sup>r</sup> le grant maistre, me tenir tousjours en vostre bonne grace et prandre la peine quelque foys de contynuer à me faire sçavoir de voz nouvelles en attendant que nous puysions jouyr de ceste eureuse presance que aurés plus tost que nous. Et sur ce priray Nostre Seigneur vous donner aussy bonne et longue vie que la vous desire.

Mon frere ne vous fera point de response pour ceste heure pour ce qu'il est allé ung jour chieux lieu veoir sa fame qui se portoit mal mais, Dieu mercy, je sceu depuys qu'elle se portoit bien et le roy m'a commandé le renvoyer querir.

Vostre bien bon et parfait amy,  
le cardinal de Lorraine

26. Lettre de Claude et Jean de Lorraine à Anne de Montmorency

[Avant 1538]. – S. l.

A. Original autographe<sup>70</sup>. BnF, fr. 3635, fol. 1.

[*Adresse au dos :*] À Mons<sup>r</sup> le grant maistre.

Mons<sup>r</sup> le grant maistre, nous n'avons voulu laisser partir ce porteur sans vous faire sçavoir de noz nouvelles et pour vous faire tousjours entendre que n'avez laissé en ceste court deux hommes plus à vostre commandement ny plus voz bons amys que nous, vous suppliant prandre la peine nous faire quelque foys sçavoir de voz nouvelles et nous ne fauldrons de nostre cousté. Et pour ce que, entre aultres nouvelles, les principales que desirés sçavoir sont celles du roy, nous vous advisons que ne le vistes jamais si bien ny faisant meillieure. Et pour l'achever, nous sommes attendans de voz bonnes nouvelles, priant Nostre Seigneur qu'elles soient telles que vous et tous le monde desire et qu'i vous donne aussy bonne et longue vie que vous souhaitent voz meilleurs amys.

Le cardinal de Lorraine

Claude de Lorraine

27. Lettre de Jean de Lorraine à Anne de Montmorency

[Avant 1538]. – S. l.

A. Original autographe. BnF, fr. 3635, fol. 31.

[*Adresse au dos :*] À Monsieur le grant maistre, mon bon amy.

Monsieur le grant maistre, j'é receu vostre tres gratieuse lettre et par elle cognois ce que toute ma vie j'ay veritablement creu, qui est que vous ay tenu et tiendray tant que vivray le plus grant et principal amy que j'aye, et si de vostre cousté, pansiés que fusse aultre en vostre endroit, vous me feriés grant tort car j'y suis obligé et vouldrois bien par effect vous donner à cognoistre ce que ma bonne volonte desire. Ce porteur s'en retourne devers vous qui vous dira le surplus et, ce pendant que nous attendons de bref vostre venue, je vous supplie de bon cueur ne m'oublier en vostre bonne grace et que pour jamais seurement me tenés vostre bien, bon et parfait amy.

Le cardinal de Lorraine

---

70 L'écriture est celle de Jean de Lorraine.

28. Lettre de Jean de Lorraine à Anne de Montmorency

[Avant 1538]. – S. I.

A. Original autographe. BnF, fr. 3635, fol. 64

[*Adresse au dos* :] À Mons<sup>r</sup> le grant maistre

Mons<sup>r</sup> le grant maistre, je vous advise que, si inconvenient ne m'advient, que mardy au soir, si plaist à Dieu, je seray à Moulins et si suys aussy sain, Dieu mercy, que je fus jamés, je vous suplie, s'il est possible, d'arrester le roy jusques à ce jour ou si ne ce peult, je me sens assés pour prandre la poste pour le trouver. Si vous plait, vous me manderés ce que j'ay à faire, vous assurant que je n'eux jamés si grant envye de revoir la compagnie que j'ay. Qui sera la fin, priant Nostre Seigneur vous donner ce que vous desire.

Vostre entierement bon amy,  
le cardinal de Lorraine

29. Lettre de Jean de Lorraine à Anne de Montmorency

[Avant 1538]. – S. I.

A. Original autographe. BnF, fr. 3635, fol. 80.

[*Adresse<sup>71</sup> au dos* :] À Mons<sup>r</sup> le grant maistre.

Mons<sup>r</sup> le grand maistre, ce porteur qui a parlé longuement vous sçaura tres bien dire tout ce que le roy luy a dit et comme il se porte, qui me gardera vous en tenir long propos. À ce que je puy veoir et cognoistre de luy, la plus grande envye qu'il a au monde, c'est de partir si pouvoit mais je ne le trouve encores comme je desire. Au demeurant, soiés seur qu'en tout ce que manderés, je ne faudray non plus que pour le plus parfait amy que j'aie, vous priant ne m'oublier en vostre bonne grace et pour jamés me tenir vostre entierement bon amy.

Le cardinal de Lorraine

---

71 L'adresse ne semble pas être autographe.



30. Lettre de Jean de Lorraine à Marie de Guise  
1538, 1<sup>er</sup> septembre. – Blois.

A. Original, signature autographe. NLS, Adv. MS. 29.2.2, 118.  
a. M. Wood, *FCML 1537-1548*, Letters to Mary of Lorraine, n° 5, p. 8-9.

[*Adresse au dos :*] À la royne d'Escosse, ma neipce.

Madame, j'ay entendu que le roy vostre espoux a fait constituer prisonnier et mettre en garde de par luy en la ville de Hedebourg ung nommé Hue Cambel de Landon. Et pour ce que j'ay esté requis et prié de plusieurs gens de bien de vous en escrire, ausquelz je vouldrois beaucoup plus faire davantaige pour eulx que cela affin de faire metre à delivrance led. Cambel, à ceste cause, je vous supplie de bien bon cueur, en ma faveur et pour l'amour de moy, faire envers le roy que le cas pour lequel il est detenu luy soit remis et pardonné et renvoyé en ce royaume, ensemble que ses gens, biens et serviteurs puissent estre mis en la protection et sauvegarde especialle dudict s<sup>r</sup> roy jusques à son bon plaisir et qu'il soit de retour de France en Escosse. En ce faisaint vous me [ferez plaisir] tres agreable autant que si c'estoit pour ung de mes [meilleurs] serviteurs, le vous recommandant encores ceste bonne foys autant qu'il m'est possible, priant Dieu, Madame, vous donner en sante tres bonne vie et longue. De Bloys, le premier jour de septembre V<sup>c</sup> XXXVIII.

Vostre humble oncle,  
le cardinal de Lorraine

31. Lettre de Jean de Lorraine à Marie de Guise  
1539, 29 octobre. – Compiègne.

A. Original, signature autographe. NLS, Adv. MS. 29.2.2, 119.  
a. M. Wood, *FCML 1537-1548*, Letters to Mary of Lorraine, n° 20, p. 8-9.

[*Adresse au dos :*] À la royne d'Escosse.

Madame, j'ay esté bien aise de trouver l'opportunité de ce porteur s'en retournant par delà pour le desir que j'avoys de vous faire sçavoir de mes nouvelles et vous mercyer humblement des bonnes lettres et honnestes proupos que tousjours vous plaist m'escrire, me donnant de plus en plus à congnoistre le bon vouloir et affection que me portez. Le roy, graces à Dieu, se porte tres bien et est du tout au retour de sa maladie, qui sont les meilleures nouvelles que vous sçaurays mander et dont je suys certain que vous serez tres joyeuse. Au demeurant, pouez estre assuree que là où me pourray employer à vous faire service, je le feray de tout mon cueur avec l'ayde de Nostre Seigneur, lequel, après m'estre humblement recommandé à vostre bonne grace, je

supplie vous donner, Madame, bonne vie et longue. De Compiegne, ce XXIX<sup>e</sup> d'octobre 1539.

Vostre tres humble oncle,  
le cardinal de Lorraine

### 32. Lettre de Jean de Lorraine à Marie de Guise

[1540, vers le 24 août<sup>72</sup>] – S. l.

A. Autographe. NLS, Adv. MS. 29.2.2, 128.

a. M. Wood, *FCML 1537-1548*, Letters to Mary of Lorraine, n° 33, p. 55-56.

[*Adresse au dos* :] À la royne d'Escosse.

Madame, je ne vous scaurois assés declairer l'aise et l'honneur que ce nous est à tous ceulx de vostre maison d'avoir entendu l'heureuse nouvelle qu'il a pleu à Dieu vous donner un beau filz<sup>73</sup>, de quoy je loue Nostre Seigneur et le remercie de tout mon cueur, vous assurant, Madame, que le roy en a esté autant aise comme si luy mesmes en eust eu ung. Et de ma part, je vous supplie tres humblement croire que n'avés parent en ce monde qui de meilleur cueyr desire à vous faire service que fait celui qui après s'estre recomandé tres humblement à vostre bonne grace vous supplie pour jamés le tenir vostre tres humble oncle et serviteur.

[*P. S.*] Madame, le roy envoie au roy vostre mary trois chevaulx d'Espagne et ung coursier de sa rasse et depeche ung gentihomme expres pour cela.

Le cardinal de Lorraine

### 33. Lettre de Jean de Lorraine à Marie de Guise

[Avant le 14 décembre 1542]<sup>74</sup>. – S. l.

A. Autographe. NLS, Adv. MS. 29.2.2, 130.

a. Analyse : M. Wood, *FCML 1537-1548*, Summary of others letters, n° 37, p. 230.

Madame, je n'ay voulu laisser partir ce porteur qui s'en va devers le roy vostre mary depeché de par le roy sans faire tousjours entendre que n'avés parent en ce monde qui de meilleur cueur vous fasse service que moy et pour vous adverrtir aussy que vouldois

72 Voir M. Wood, *FCML 1537-1548*, Letters to Mary of Lorraine, n° 28, p. 46-47, Anne de Montmorency à Marie de Guise, La Meilleraye, 24 août 1540.

73 Jacques Stuart, duc de Rothesay, né en mai 1540.

74 La mention du roi d'Écosse permet de donner une aproximation de la date.

estre si heureux de pouvoir trouver quelque occasion pour donner à cognoistre au roy vostre mary combien je luy suys tres humble serviteur. Et si vous plaist, Madame, ne serés point si paresseuse que ne fassiés quelque fois sçavoir de vos nouvelles à celuy qui tres humblement se recommande à vostre bonne grace et vous supplie pour jamés le tenir vostre tres humble oncle.

Le cardinal de Lorraine

34. Lettre de Jean de Lorraine à Marie de Guise

[1542, décembre ou 1543, janvier]<sup>75</sup> – S. I.

A. Autographe. NLS, Adv. MS. 29.2.2, 132.

a. M. Wood, *FCML 1537-1548*, Letters to Mary of Lorraine, n° 59, p. 87.

Madame, jé receu la lettre qui vous a pleu m'escire et aussi entendu ce que ce porteur m'a dit de vostre part. Il me desplait, Madame, de la fortune qui vous est advenue et à vostre roiaulme, chose qui fait mal au cueur à tous voz parens et amys et croiés pour certain, Madame, que le roy en est déplaisant. Autant qu'il est possible deliberé de vous secourir et aider et favoriser, comme par ce porteur entendreés. Je vous supplie bien humblement, Madame, regarder en quelle sorte l'on vous pourra servir et vous et ce qui vous touche et en advertissant voz parens et amys, il n'y sera rien espargné car vous estes autant aymee et estimee que princesse que je vis jamés. Et de ma part, Madame, je m'estimeray heureux quant je vous pourray donné à cognoistre l'envye et bonne volonte de vous faire service, comme sçait le Createur auquel je supplie vous donner, Madame, autant d'heur et de contentement que vous souhaite vostre humble oncle.

Le cardinal de Lorraine

35. Lettre de Jean de Lorraine à François de Lorraine

[1544, été]<sup>76</sup> – S. I.

B. Copie (XVI<sup>e</sup> s). BnF, fr. 4842, fol. 84v.

Monsieur le cardinal à Monseigneur

Monsieur mon neveu, le roy a esté tres aise d'avoir entendu de voz nouvelles et vous prie vouloir continuer. Il a commandé vous faire despecher la compagnie que tenoit feu monsieur vostre pere tout ainsy et en la forme qu'il l'avoit. Se declairant tousjours pour vous, il sera bien aise de vous entretenir en sa bonne grace, si vous me voulez croire, car vous sçavez bien que je ne desire rien plus que de vous y bien servir. Le roy est d'avis et

75 Il est sans doute fait allusion à la mort de Jacques V Stuart survenue le 14 décembre 1542.

76 La mention de l'invasion de la Lorraine par les Impériaux permet de dater cettre lettre entre le 11 juin (mort du duc Antoine) et le 18 septembre 1544 (traité de Crépy).

vous prie (ainsy m'a commandé vous escrire) que, cependant que l'empereur et son armee seront en voz pays, que ne bougez de Bar et principalement pour les conserver que aussy plus aysement vous me ferez sçavoir de vos nouvelles, vous suppliant, Monsieur mon neveu, ainsy le voulloir faire, comme plus amplement j'ay donné charge à ce porteur vous dire, et de feu monsieur mon frere le faire mettre en plomb et mettre en l'ecclise<sup>77</sup>. Qui sera la fin, priant Nostre Seigneur vous donner ce que desirez. Etc.

### 36. Lettre de Jean de Lorraine à Marie de Guise

1545, 2 novembre. – Folembay<sup>78</sup>.

A. Original, signature autographe. NLS, Adv. MS. 29.2.2, 121.

a. M. Wood, *FCML 1537-1548*, Letters to Mary of Lorraine, n° 84 p. 115-116.

[*Adresse au dos* :] À la royne d'Escosse.

Madame, je n'ay voulu laisser partir le gentilhomme present porteur que le roy envoie par devers vous sans le charger de ce petit mot avecq mes humbles recommandations à vostre bonne grace. Il vous fera ample recit des affaire de par deça, suyvant la charge qu'il en a de Sa Majeste, ensemble de mes nouvelles particulieres dont je me remctray à sa suffisance. Et vous asseureray en cest endroict que n'avez parent en ce monde qui de meilleur cueur s'employast à vous faire service que moy, comme scet et cognoist le Createur, lequel je prie vous donner, Madame, tres bonne et longue vie. De Folambray, ce II<sup>e</sup> jour de novembre M V<sup>c</sup> XLV.

Vostre tres humble oncle,  
le cardinal de Lorraine

### 37. Lettre de Jean de Lorraine à Marie de Guise

1546<sup>79</sup>, 13 avril. – Nemours.

A. Original, signature autographe. NLS, Adv. MS. 29.2.2, 120.

a. Analyse : M. Wood, *FCML 1537-1548*, Summary of others letters, n° 46, p. 232-233.

Madame, pour ce que par mons<sup>r</sup> l'ambassadeur<sup>80</sup>, porteur de cestes, vous serez amplement advertye des nouvelles de par deça, je ne vous en feray recit par la presente. Seulement vous feray entendre que je l'ay prié vous delcairer aulcunes choses de ma

<sup>77</sup> Sic.

<sup>78</sup> Aisne, arr. Laon, cant. Vic-sur-Aisne.

<sup>79</sup> Pâques est tombée le 5 avril 1545 et le 25 avril 1546. Il y a donc une incertitude sur le millésime de cette lettre. D'après l'itinéraire de François I<sup>er</sup>, la cour est à Nemours le 13 avril 1546. Il faut donc convertir la date.

<sup>80</sup> Il n'a pas été possible d'identifier ce personnage, la liste des ambassadeurs envoyés par François I<sup>er</sup> en Écosse donnée par le *CAF* s'arrêtant en 1543.

part, desquelles me remectant à sa suffisance pour à icelle ne faire tort, feray fin, après m'estre humblement recommandé à vostre bonne grace, priant le Createur vous donner, Madame, tres bonne et longue vie. De Nemours, ce XIII<sup>e</sup> d'apvril M V<sup>c</sup> XLV.

Vostre humble oncle,  
le cardinal de Lorraine

38. Lettre de Jean de Lorraine à Marie de Guise

1546, 5 juin. – Paris.

A. Original, signature autographe. NLS, Adv. MS. 29.2.2, 122.

a. Analyse : M. Wood, *FCML 1537-1548*, Summary of others letters, n<sup>o</sup> 53, p. 235.

Madame, ayant sçeu que ce porteur alloit vers vous, je n'ay voulu faillir vous escrire la presente pour tousjours vous declairer et faire entendre ma bonne intention en vostre endroict, vous assurant que en quelque chose ou me voudrez employer pour voz affaires, me trouverez bien prest vous y faire service, remectant le surplus de nouvelles de par deça sur ced. porteur, me recommandant humblement à vostre bonne grace, priant Dieu, Madame, vous donner tres bonne vye et longue. De Paris, ce XVI<sup>e</sup> jour de juing V<sup>c</sup> XLVI.

Vostre humble oncle,  
le cardinal de Lorraine

39. Lettre de Jean de Lorraine à Marie de Guise

1546, 1<sup>er</sup> juillet. – Fontainebleau.

A. Original, signature autographe. NLS, Adv. MS. 29.2.2, 123.

a. Analyse : M. Wood, *FCML 1537-1548*, Summary of others letters, n<sup>o</sup> 54, p. 235-236.

Madame, mons<sup>r</sup> de Mendosse<sup>81</sup> que le roy envoye presentement par devers vous vous dira amplement des nouvelles de par deça dont je me remectray à luy pour ne faire tort à sa suffisance et n'user de redicte. Et ne servira la presente que pour me recommander humblement à vostre bonne grace et vous prier d'estre certaine que n'avez parent en ce monde qui de meilleur cueur desire vous faire service que moy. Ce scet et cognoist le Createur, lequel je prie vous donner, Madame, tres bonne et longue vie. De Fontainebleau, ce premier jour de juillet M V<sup>c</sup> XLVI.

Vostre tres humble oncle,  
le cardinal de Lorraine

---

81 Diego de Mendoza, premier maître d'hôtel du roi.

40. Lettre de Jean de Lorraine à Marie de Guise  
1547, 17 avril. – Saint-Germain-en-Laye.

A. Original, signature autographe. NLS, Adv. MS. 29.2.2, 124.

a. M. Wood, *FCML 1537-1548*, Letters to Mary of Lorraine, n° 116, p. 156.

[*Adresse au dos :*] À la royne d'Escosse.

Madame, par le gentilhomme porteur de cestes, lequel je n'ay voulu laisser aller par devers vous sans ce mot de lettres, entendrez amplement de mes nouvelles et de celles de par deça, dont je me remectray à sa suffisance tant pour ne luy faire tort que pour ne vous ennuyer de redicte. Et servira seulement la presente pour me recommander humblement à vostre bonne grace et vous asseurer que moy et tous les vostres nous employerons en ceste court de tout nostre pouoir où l'occasion se donnera que vous puissions faire service avecq l'ayde de Nostre Seigneur, lequel je prie vous donne, Madame, en continuelle sante longue vie. De Saint Germain en Laye, ce XVII<sup>e</sup> d'apvril M V<sup>c</sup> XLVII.

Vostre humble oncle,  
le cardinal de Lorraine

41. Lettre de Jean de Lorraine à Marie de Hongrie  
1547, 28 juillet. – Reims.

B. Copie (XVI<sup>e</sup> s.). BnF, fr. 4842, fol. 103v-105.

Monsieur le cardinal à la royne de Hongrie

Madame, outre les grandes faveurs que cy devant en tant d'endroitz j'ay receues de Vostre Majeste, j'ay de nouveau amplement entendu par ce que m'a escript ma niepce, madame la princesse d'Orenge<sup>82</sup>, et que m'ont rapportez mes conseillers deputez pour son affaire le favorable recueil qu'il vous a pleu luy faire, la continuation de vostre bon vouloir envers elle, la diligente convocation des tuteurs du jœune prince d'Orenge<sup>83</sup>, heritier de son feu mary, l'exortation de tous costez pour venir à bonne raison et pacification amyable des differens et que tant Vostred. Majeste s'est inclinee que de lire, entendre et discourir par le menu les droictz et raisons devant elle proposez, tant verbalement que par escript, et jusques à les repeter et reprendre de point en point, si bien, comme on m'a asseuré, qu'il n'y a juge en ce monde que mieulx les sceust entendre

---

82 Anne de Lorraine (1522-1568), fille d'Antoine de Lorraine et de Renée de Bourbon-Montpensier. Elle épouse en 1540 René de Chalon, prince d'Orange, tué au siège de Saint-Dizier.

83 Guillaume de Nassau (1533-1584).

ne consequemment juger, si son bon plaisir estoit de parfaire chose tant bien commencee.

À l'occasion de quoy, tant pour l'obligation ancienne et de nouveau grandement augmentee que je me sens envers elle que pour la parfaicte et vraye amitie que je porte à mad. niepce, j'estimerois n'avoir fait debvoir de serviteur si affectionné que je vous suys, ny office d'oncle et pere tel qu'elle me tient si par la presente, en deue humilite, ne vous en rendoye graces et tesmoignage de ma recongnissance et si d'abondant je ne vous la recommandoye et moy aussy tres humblement, Madame, à vostre bonne grace.

La mesme raison avec l'assurance que j'ay d'iceluy vostre bon vouloir me fera user icy de longueur telle que la cause et mon affection le requierent et m'y contraignent et non que le permect le respect de la grandeur d'icelle Vostre Majeste qui pour son accoustumee humanite et inclination envers moy et les miens me le pardonnera.

Or, Madame, vous sçavez assez que les droictz de mad. niepce consistent en trois pointz qui sont son ususfruict, son douaire et ses deniers dotaulx. Quant à l'ususfruict, je m'accorde volontiers qu'il passe par vostre bon advis et par le conseil qu'il vous a pleu en donner à mad. niepce apres si laborieuse investigation de ce qui y pouvoit estre utile ou nutile, comode ou incomode pour elle. Car apres une si haulte et quasi maternelle prouidence, je ne sçauroys pas debvoir d'honneur aultre chose faire que d'y acquiescer et derechef tres humblement remercier Vostred. Majeste. Ne restent que les deux aultres pointz. L'un dedsqelz qui est le douaire est reduict à la raison par vostre bon advis, Madame, assavoir de le parfaire à mad. niepce à prendre par ses mains en bonne assignation, mesmement sur les saulneries de Salins et si elles ne peuvent suffire sur autres biens de la maison jusques au parfaict de XIII<sup>M</sup> carolus par an. Le tiers et dernier point pour qui est des deniers dotaulx demeure seul en different, sur lequel après avoir esté adverty par mesd. conseillers des dissuasions qu'il a pleu à Vostred. Majeste faire pour, sur icelui, n'entrer en proces contentieux et pour le grand desir que j'ay de n'avoir en cest endroit autre juge qu'icelle Vostre Majeste mesme, comme la mieulx instante et la plus juste en laquelle nous sçaurions tumber, je vous supplie en toute humilité, Madame, de vouloir achever ce dernier different et en dire vostre royal advis par forme d'amyable remonstrance ou d'arbitrage d'equité en telle maniere qu'il vous plaira de porter que si Messieurs les tuteurs s'y veuillent arrester le tout soit pacifié car de ma part je n'attends avoir autre jugement que de vous Madame. Et pour mad. niepce je respons qu'elle en demeurera du tout satisfaitte, vous estant si obligee et obeyssante qu'elle est. Autrement s'ilz ne veuillent ester à ce que Vostred. Majeste en aura advisé ou qu'il ne plaise à icelle en declairer son advis comme je requiers, elle ne prendra aussi – s'il luy plaist – autrement qu'en bonne part que je cherche à me pourveoir vers la Majeste de l'empereur vostre frere, ou sur ce que la Vostre auroit voulu differer ou contre ceulx qui se seroient monstrez refractaires à une si haulte oppinion. Laquelle, quant elle sera declairee, lesd. s<sup>rs</sup> tuteurs – si bon leur semble – feront sçavoir à leurs obesrvateurs comme Messieurs le conte Guillaume de Nassaw et le coadjuteur de Colongne combien que j'estime que aujourd'huy ilz soient assez advertiz de leur volonte et intention.

En cest endroit, Madame, je ne pense m'estre besoing remonstrer à Vostred. Majeste que le seul propre d'une vefve est son dot. Vostre prudence l'entend assez mais bien pour

mon devoir, j'estime n'estre indecent vous recommander une cause si juste et favorable, ayant mesme icelle Vostre Majeste entendu led. dot estre sujet à restitution comme aussy est il recongneu par l'accord. Et si aucunes difficultez y ont esté faictes, je croy qu'elles sont evacuees et resolues par les raisons qu'ont remonstrees mes deputez, debvans donc lesd. tuteurs rendre cinquante milz escus.

Je vous supplie, Madame, adviser si pour leur faire ceste occasion de prendre rente plus pour leur plaisir que par volontaire acquisition, mad. niepce ne doit pas avoir rente à la raison qu'elle pourroit trouver pour sesd. deniers dotaulx au moins au commun cours du pays qui est pour le moins le denier seze, de faire le reachapt unique à une foiz puisque presentement et à une fois la somme est due et qu'icelle rente soit assignee à prendre par sa main puisque ses deniers dotaulx – s'ilz luy estoient payez – seroient en sa main et en sa plaine et libre disposition.

Sur quoy derechef je faict tres humble requete à Vostred. Majeste de faire declaration de son advis en quelque forme que ce soit, lequel je tiendray comme souverain et dernier jugement. À quoy si lesd. tuteurs ne condescendent, il me suffira d'avoir tesmoignage de mestre rendu plus prest à l'obeyssance de Vostred. Majeste qu'ilz n'auront faict de leur part, et à tant meilleur occasion en demanderay la justice, ce que je ne laisseray aussy de faire avec vostre bonne grace en cas que dessus qu'il ne vous plaise declairer vostred. advis. Qui sera fin de la presente, mettant encore une fois, Madame, le bien de ma niepce que j'estime ma fille en la protection et bonne justice de vostred. Majeste de laquelle je baise les mains en due humilite et prie le Createur vous donner avec l'entier accomplissement de voz tres excellens desirs, tres bonne santé et longue vie. De Reins ce 28<sup>e</sup> juillet 1547.

42. Lettre de Jean de Lorraine à François de Guise  
1548, 28 février. – Paris.

A. Original, post-scriptum et signature autographe. BnF, fr. 20532, fol. 4.

[*Adresse au dos* :]<sup>84</sup> À Mons<sup>r</sup> mon nepveu, Mons<sup>r</sup> le duc d'Aumalle.

Mons<sup>r</sup> mon nepveu, Barbisy<sup>85</sup>, present porteur, s'a va à la court pour ung affaire qu'il desire bien vous faire entendre et luy est d'importance et pour icelluy grandement molesté. À ceste cause, m'a supplié vous en vouloir escrire et combien que ne doute que ne luy vueillez aider si esse que pour la singuliere affection que j'ay à luy, outre celle que luy portez, n'ay voulu le refuser de la presente pour vous prier bien affectueusement, Mons<sup>r</sup> mon nepveu, le vouloir ouyr de ce qu'il vous dira de sond. affaire et en parler au roy d'affection, suyvant le memoire qui vous en sera par luy baillé, et en tout ce que pourrés, luy faire plaisir et en cest endroit supplyer mon absence. En quoy, outre ce qu'il vous en demourera en obligation perpetuelle, me faires aussi plaisir

84 Mention au dos : M. le cardinal, demande de faveur.

85 Personnage non-identifié.



singulier comme sçait le Createur que je prie, Mons<sup>r</sup> mon nepveu, vous tenir en sa sainte et digne garde. De Paris, se dernier febvrier MV<sup>c</sup> XLVII.

[*P. S.*] Je vous prie, Mons<sup>r</sup> mon nepveu, avoir l'affaire de ce porteur pour recommandé, pour l'amour de moy et vous me ferés grant plaisir. C'est vostre bon oncle, entierement amy,

Le cardinal de Lorraine

43. Lettre de Jean de Lorraine à François de Guise  
1548, 9 mars. – Rouen.

A. Original, signature autographe. BnF, Clairambault 341, fol. 194.

[*Adresse au dos :*] À Mons<sup>r</sup> mon nepveu, Mons<sup>r</sup> le duc d'Aumalle.

Mons<sup>r</sup> mon nepveu, ce porteur, receveur de mon abbaie de Saint Ouen, m'a faict entendre que luy et aultres marchans de ceste ville ont proces au Conseil privé contre quelques Espaignolz à moien de quelque prise que lesd. Espaignolz dient avoir esté faicte sur eulx par le maistre et equipage d'un navire qui estoit freté pour aller à la Guynee et Bresil, auquel lesd. marchans n'estoient ny aucun d'eulx et d'icelle prise n'ont riens eu ny voulu avoir mais ont declaire qu'ilz y renonçoient. Et pour ce que je desire bien faire plaisir aud. porteur et luy aider en ses affaires et que le rapporteur du proces est prest d'en faire son rapport s'il avoit audience, ay bien voulu pour luy vous faire ce mot et prier affectueusement de luy faire accorder lad. audience et luy donner support et aide en ce que pourrez à la conservation de son bon droict que je vous pryé de rechef avoir pour recommandé. Et me ferez plaisir singulier. Le sçait le Createur que je prie, Mons<sup>r</sup> mon nepveu, vous donner en santé et longue vye. De Rouen, ce IX<sup>e</sup> jour de mars 1547.

Vostre bon oncle entierement amy,  
le cardinal de Lorraine

44. Lettre de Jean de Lorraine à François et Charles de Guise  
1548, 28 mars. – Rouen.

A. Original, signature autographe. BnF, Clairambault 341, fol. 221.

[*Adresse au dos :*] À Mess<sup>r</sup> mes nepveux, Mess<sup>r</sup> le duc d'Aumalle et cardinal de Guyse.

Mess<sup>rs</sup> mes nepveux, retournant ce porteur le seigneur de Cigondes<sup>86</sup> du lieu où le roy l'avoit envoyé pour faire la charge qu'il avoit de luy, il m'est venu cy trouver. Par lequel ay bien voulu vous faire ce mot et vous advertir que suys à la fin de ma diete que j'ay achevee depuys ung jour ou deux. Toutteffois que je me trouve encores foible et estouné du batteau qui m'a gardé vous escrire de ma main mais je suys au demourant bien sain, esperant que si tost que me trouveray paisfort de partir d'icy et d'aller trouver le roy la part qu'il sera. Cependant, je vous prie me tenir en sa bonne grace et luy presenter mes tres humbles recommandations, voulant oublyer les miennes bien affectueuses aux vostres. Je prie le Createur, Mess<sup>rs</sup> mes nepveux, vous donner en santé longue vye. De Saint Ouen de Rouen, ce XXVIII<sup>e</sup> de mars 1547.

Vostre humbe oncle entierement amy,  
le cardinal de Lorraine

45. Lettre de Jean de Lorraine à François de Guise  
1548, 30 mars. – Rouen.

A. Original, signature autographe. BnF, Clairambault 341, fol. 222.

[*Adresse au dos :*] À Mons<sup>r</sup> mon nepveu, Mons<sup>r</sup> d'Aubmalle.

Mons<sup>r</sup> mon nepveu, par la lettre que m'a escripte à son partement de la cour mons<sup>r</sup> le cardinal vostre frere, j'ay entendu comme en general toute la compaignye ou vous estes a esté merueilleusement aise et resjoye de ce que luy a dict le s<sup>r</sup> de Potonicourt<sup>87</sup> de ma santé et bonne disposition et mesmement le roy en continuant tousjours la bonne volonté et affection qu'il luy plaist me porter, dont il fault bien, Mons<sup>r</sup> mon nepveu, et vous en prie bien affectueusement que, en attendant que moy mesmes aille faire cest office et offrir ma personne et tout ce que je puy à son service, vous luy faictes de ma part mes plus et tres humbles remercyemens, et aussi de ce qu'il luy a pleu m'accorder la coupe des boys que je luy ay fait demander, me ramentenant souvent en sa bonne grace en laquelle je ne desire et ne soubzhaitte aultre bien que d'estre et demourer. Et pour ce que desja, Dieu mercy, je me tiens assuré de ma santé et bon portement, par

---

86 Personnage non-identifié.

87 Personnage non-identifié.

quoy je me suys deliberé de partir d'icy incontinent apres *Quasimodo*<sup>88</sup>. Je vous prie me faire sçavoir par ung chevaulcheur expres où pourra estre en ce temps là led. seigneur et quel chemin il tiendra, affin que je le puisse aller trouver tout droict sans destour, et lors j'espere que vous me verrez en aussi bon estat de ma personne que je fuz oncques avec l'ayde de Nostre Seigneur, lequel je prie vous avoir, Mons<sup>r</sup> mon nepveu, en sa tres sainte et digne garde. Escript à Rouen, le XXX<sup>e</sup> jour de mars 1547.

Vostre bon oncle entierement amy,  
le cardinal de Lorraine

46. Lettre de Jean de Lorraine à François de Guise  
[1548], 31 mars. – Rouen.

A. Original, post-criptum et signature autographes. BnF, Clairambault 341, fol. 223.

[*Adresse au dos :*] À Mons<sup>r</sup> mon nepveu, Mons<sup>r</sup> d'Aubmalle.

Mons<sup>r</sup> mon nepveu, depuys la lettre escripte que vous porte Sainte Marie, maistre Valeran<sup>89</sup>, medecin du roy, qui avoit entendu que j'estois fort travaillé d'un rhume qui me descendoit en la bouche, m'est venu trouver en ce lieu, desirant me secourir comme celluy qui de long temps me porte une grande et singuliere affection. Et encores que, Dieu mercy, je me puisse bien passer de luy pour cest heure, touteffoiz ne me voulant pas tant assurer de moy mesmes que de refuser ce qui me peult ayder et donner remede si en chemyn je retumbois, je l'ay retenu avec moy pour m'accompagner jusques à la court. Mais pour ce qu'il doibt maintenant entrer en quartier, il dict que pour son devoir, il n'oseroit pas longuement sejourner, et l'ay assuré de luy faire escrire et commander par le roy de ne m'habandonner point.

Par quoy je vous prie, Mons<sup>r</sup> mon nepveu, m'envoier par ce porteur une lettre dud. seigneur aud. Valeran à ceste fin. Car l'ayant avec moi, je me porteray plus hardyement par pais, d'autant que je le congnois personnage de qui je me puy et doibs fier pour en avoir faict experience.

Me recommande en cest endroit bien affectueusement à vostre bonne grace. Prie à Dieu, Mons<sup>r</sup> mon nepveu, qu'Il vous ait en sa tres sainte et digne garde. Escript à Rouen le dernier jour de mars.

[*P. S.*] Je vous prie, Mons<sup>r</sup> mon nepveu, faire tant envers le roy que l'on escrive à maistre Valleran de m'accompagner juques à la court car l'iant avecques moy par les chemins, j'en seray plus seur et à mon aise. Et vous ferés bien grant plaisir.

---

88 Dimanche 8 avril 1548.

89 Personnage non-identifié.

Vostre bon oncle entierement bon amy,  
le cardinal de Lorraine

47. Lettre de Jean de Lorraine à Jean du Bellay

1548, 23 juillet. – Mâcon.

A. Original, post-scriptum et signature autographes. BnF, fr. 10485, fol. 11.

B. Copie d'après A. (XVIII<sup>e</sup> s.). BM Dijon, ms. 539, p. 6-7. – C. Copie d'après A. (XVIII<sup>e</sup> s.).  
BUHM Montpellier, fonds Bouhier, H 24, p. 40.

a. *Correspondance du cardinal Jean du Bellay*, t. IV, p. 231-232.

[*Adresse au dos :*] À Monsieur, Mons<sup>r</sup> le cardinal du Bellay.

Monsieur, j'ay esté naguere adverty comme Nostre Saint Pere a accordé en vostre faveur l'expedition de l'evesché de Lantriguet, qui estoit en semblable difficulté que maintenant est celle de l'evesché de Nantes que poursuit mons<sup>r</sup> de Bayonne<sup>90</sup>, pour lequel le roy en a escript a Sa Sainteté. Et pour ce que pour l'impetracion de lad. expedition il fault prendre la mesme voye et moien que vous avez tenu, desirant singulierement que pour avoir esté d'advys que ceste permutacion dont est question se feist non tant pour advantage que je sentisse que led. evesque de Bayonne en peust recevoir, car au contraire je pense qu'il y aura plustost du dommage, mais pour approcher ses pieces à la France, affin que, dorenavant que je delibere passer une partye du temps en mon abbaye de Mairemoustier qui n'est pas fort loing dud. Nantes et où par intervalles il pourra aller et venir sans long sejour, je le puyse retenir aupres de moy où il faict si bon office et devoir que j'ay bien juste occasion de non seulement m'employer pour luy mais aussi mes amys au nombre desquelz je vous tiens, estime et repute des premiers et principaulx.

À ceste cause, je vous prie, Monsieur, autant que je puy affectueusement, vouloir de vostre part et en tout ce que vous pourrez ayder et estre moien envers Sad. Sainteté qu'elle veuille accorder lad. permutation suivant les memoires, procurations et concordatz sur ce passez entre les parties, ce que facilement je me persuade qu'elle fera si vous y procedez par le moien que vous avez fait pour led. evesché de Lantreguet avec la clause *pro quo rex scripsit*. Et oultre l'obligation que led. evesque de Bayonne ensemble ceulx qui besongnent avec luy en auront envers vous, je n'estimeray moindre ce plaisir que fait a moy mesmes pour, quant l'occasion se presentera, que je puisse faire pour vous ou les vostres estre toujours prest de m'y employer d'aussi bon cueur qu'amy ne serviteur que vous ayez et que je me recommande humblement à vostre bonne grace, priant Dieu, Monsieur, vous donner ce que desirez. Escript à Mascon le XXIII<sup>e</sup> jour de juillet 1548.

---

90 Étienne Poncher († 1553), évêque de Bayonne puis archevêque de Tours. Voir la notice n° 49 dans le répertoire prosopographique.

[P. S.] Je vous supplie, Mons<sup>r</sup>, avoir ceste affaire en aussi bonne recommandation comme le personnage le merite et comme de tout mon cueur je le vous recommande car vous sçavés combien je l'ayme et combien je desire luy faire plaisir.

Vostre humble serviteur,  
le cardinal de Lorraine

48. Lettre de Jean de Lorraine à François de Guise  
1548, 2 octobre. – Varenne<sup>91</sup>.

A. Original, signature autographe. BnF, fr. 20532, fol. 17.

[*Adresse au dos* :] À Mons<sup>r</sup> mon nepveu, Mons<sup>r</sup> d'Aumalle.

Mons<sup>r</sup> mon nepveu, le garnetier de Russec<sup>92</sup>, mon hoste de Chastelrault, lequel luy et les siens ont toujours esté serviteurs de nostre maison, ensemble le contrelleur dud. garnier de Russec sont retiré par devers moy et m'ont remonstré les oultraiges, pilleries et [s]acagement de biens qui leurs ont esté faictes par la commune qui s'ait [...] contre le roy. Et pour aultant que je desire grandement le [...]rancement d'iceulx, mesmement qu'ilz leurs soit fait droict et raison de leursd. biens ainsy destruyd et perdus, j'ay bien voullu vous escrire la presente affin que en ma faveur vous leurs faissiez rendre et restituer leursd. biens et en ayant egard à leursd. pertes les exempter s'il est possible de garnison et folles de gens de guerre et entendre les grandz tortz qui leurs sont esté faictes tant des habitants dud. lieu de Russec que des circonvoisins. Et ce faisant, me ferez plaisir tres agreable, comme sçait le Createur, auquel je pryé apres m'estre bien fort recommandé à vostre bonne grace, vous donner, Mons<sup>r</sup> mon nepveu, en sante tres bonne et longue vie. De Varenne, ce II<sup>e</sup> octobre 48.

Vostre bon oncle entierement amy,  
le cardinal de Lorraine

49. Lettre de Jean de Lorraine à François de Guise  
1548, 12 novembre. – Tours.

A. Original, signature autographe. BnF, fr. 20532, fol. 18.

[*Adresse au dos* :] À Mons<sup>r</sup> mon nepveu, Mons<sup>r</sup> d'Aumalle<sup>93</sup>.

---

91 Dans la mesure où la cour séjourne en Lyonnais, il s'agit peut-être de Grézieu-la-Varenne (Rhône, arr. Lyon, cant. Brignais).

92 Russec (Aude, arr. Carcassonne, cant. Villemoustaussou, com. Conques-sur-Orbiel).

93 Endossement : Mons<sup>r</sup> le cardinal, de Tour, au XII<sup>e</sup> novembre 1548.

Mons<sup>r</sup> mon nepveu, le tresorier poste de ce lieu de Tours m'a adverty que ce vous seroit ung grand repos et soullaigement l'advertir ung jour devant que arrivissiez ad ce lieu affin de mettre de ses chevaux de postes au relays de Montbason<sup>94</sup> et Sainte Catherine de Fierreboys<sup>95</sup>. À cest cause, je suis d'advis que le faissiez pour vostre ayse et sollaigement que je desire comme à moy mesmes, comme le sceit le Createur, auquel je prie, après m'estre bien fort recommandé à vostre bonne grace, vous donner, Mons<sup>r</sup> mon nepveu, en sante tres bonne et longue vie. De Tours, ce XII<sup>e</sup> jour de novembre mil V<sup>c</sup> XLVIII.

Vostre bon oncle entirement amy,  
le cardinal de Lorraine.

50. Lettre de Jean de Lorraine à François de Guise  
[Vers décembre 1548]. – S. l.

A. Original autographe. BnF, fr. 20467, p. 47-48.

[*Adresse au dos* :] À Mons<sup>r</sup> mon nepveu, Mons<sup>r</sup> d'Aumalle<sup>96</sup>.

Mons<sup>r</sup> mon nepveu, je n'ay sceu vous escrire plus tost car j'ay eu quatre ou cinc jours de mauvais temps qui m'ont fort fachés mai, Dieu mercy, à ceste heure, je me port aussy bien qu'il est possible et serés tout esbaÿ de me veoir. Au demeurant, je depeche Laloubrie en Flandres devers le duc et la duchesse d'Ascot<sup>97</sup> suyvant ce que m'avés mandé et n'ay failli de mander à madame de Lorraine<sup>98</sup> ce qu'il luy fault mander, vous advisant et vous assurant que tout ce qu'il vous touchera, je ne fauldray à vous donner à cognoistre que n'avés parent ny amy plus prest à vous servir que fera toute sa vie vostre bon oncle

Le cardinal de Lorraine

[*P. S.*] Je vous suplie ne failliés à passer par icy car je ne diray jamés bien de vous si je ne vous veois avant que que soie à voz noces, de quoy je ne veulx faillir.

---

94 Montbazon (Indre-et-Loire, arr. Tours, cant. Monts).

95 Sainte-Catherine-de-Fierbois (Indre-et-Loire, arr. Tours, cant. Sainte-Maure-de-Touraine).

96 Endossement : Mons<sup>r</sup> le cardinal de Lorraine.

97 Philippe de Croÿ et Anne de Lorraine.

98 Christine de Danemark, duchesse de Lorraine.

51. Lettre de Jean de Lorraine à François de Guise  
1549, 11 mai. – Paris.

A. Original autographe. BnF, fr. 20467, p. 49-50.

[*Adresse au dos :*] À Mons<sup>r</sup> mon nepveu, Mons<sup>r</sup> le duc d'Aumalle<sup>99</sup>.

Mons<sup>r</sup> mon nepveu, je demanday au roy dimanche dernier qu'il luy pleust donner à Alphonse de Fiasque<sup>100</sup>, mon mareschal des logis que vous cognoissez, au survivant de luy et de sa femme cinq cens livres de pension que sad. femme prenoit par chacun an au receveur du domaine de Blois par le don qu'il luy a pleu confirmer à son advenement à la couronne, ce qu'il m'accorda volontiers. Toutefois, pour ce que de puis la femme dud. Alfonse est decedde par accident et avant que les lettres de la survivance de lad. pension aient esté expediees ny veriffiees à la chambre des comptes, celluy qui a eu le commandement de lad. survivance feroit difficile de luy en despecher ses lettres. M'estant led. Alfonse tant recommandable pour le bon devoir qu'il faict en la charge que luy ay commise en mes bois du Louroux<sup>101</sup> et de Saint Laurent en Gastines<sup>102</sup> que je faiz vendre, ay bien voulu en faveur de luy vous faire la presente et vous prier sur tous les plaisirs que me desirez faire de supplier le roy que son bon plaisir soit de continuer et de donner aud. Alphonse lad. pension sa vye durant pour en jouyr et prendre à l'advenir sur led. receveur comme a faict sa feue femme. En quoy outre qu'il vous en demourera à jamais obligén me ferez aussi plaisir singulier, comme sçait le Createur que je prie, Mons<sup>r</sup> mon nepveu vous tenir en sa sainte et digne garde. De Paris, ce XI<sup>e</sup> de may 1549.

[*P. S.*] Je vous prie, Mons<sup>r</sup> mon nepveu, avoir le povre Alfonse, mon mareschal des logis, pour recommandé car de puis que je luy fils donné la survivance de sa fame et de luy, sad. fame, en se promenant par les monts, elle tumba d'ung point à bas et l'ung des bois du pont tomba dessus elle qui l'a fraquassée et murtrie de sorte qu'elle est morte en deux jours après. Par quoy je vous supplie l'avoir pour recommandé et faire tant envers le roy que la survivance que le roy luy accordee luy vaillie et sort bonne. Et vous ferés beaucoup pour luy et pour moy aussy car il m'est bon et leal serviteur.

Vostre bon oncle entierement vostre amy,  
le cardinal de Lorraine

---

99 Endossement : Monseigneur le cardinal de Lorraine, de XI<sup>e</sup> de may.

100 Gentilhomme ferrarais, il obtient des lettres de naturalité en 1537.

101 Le Louroux (Indre-et-Loire, arr. Loches, cant. Descartes).

102 Saint-Laurent-en-Gâtines (Indre-et-Loire, arr. Tours, cant. Château-Renault).

52. Lettre de Jean de Lorraine à François de Guise  
1549, 20 juillet. – Chanteloup.

A. Original autographe. BnF, fr. 20467, p. 49-50.

[*Adresse au dos* :] À Mons<sup>r</sup> mon nepveu, Mons<sup>r</sup> le duc d'Aumalle<sup>103</sup>.

Mons<sup>r</sup> mon nepveu, j'ay presentement sceu que maistre Charles Bouyn<sup>104</sup>, procureur general du roy en son grand conseil, est decedé, lequel a laissé une veufve et plusieurs enfans avecq peu de biens. Et pour ce que j'ay tousjours désiré aider à telles personnes et qu'il m'a semblé que n'en avez moindre voulunte, je vous prie bien affectueusement parler au roy pour lad. veufve et ses pouvres orphelins, à ce qu'il luy plaise les avoir pour recommandez et leur faire du bien en consideration des des bons services que le deffunct luy a faictz en son estat de procureur. Et oultre ce que ferez chose digne de vous, me ferez aussi plaisir, comme sçait le Createur que le prie, Mons<sup>r</sup> mon nepveu, vous donner en sante longue vye. De Chantelou, ce xx<sup>e</sup> de juillet 1549.

Vostre bon oncle entierement à vous,  
le cardinal de Lorraine

53. Lettre de Jean de Lorraine à Anne de Montmorency  
1549, 28 octobre. – Anet<sup>105</sup>.

A. Original, post-scriptum et signature autographes. BnF, fr. 3635, fol. 90.

[*Adresse au dos* :] À Mons<sup>r</sup> mon homme, Mons<sup>r</sup> le connestable.

Mons<sup>r</sup> mon homme, j'ay veu ce que vous avez escript au bout d'une lettre au receveur de Sens pour me faire voz recommandations qui sont aussi bien receues en mon endroit que nulles autres qui me puissent estre presenter. Et pour ce que j'espere vous veoir jeudy joingt avec ceste compaignye pour vous embrasser d'aussi bon cueur que amy ue j'aye, vous n'aurez pour ceste heure plus longue lettre de moy. Seulement je prieray Dieu vous donner en parfaicte santé bonne et longue vye. Escript à Ennet le XXVIII<sup>e</sup> jour d'octobre 1549.

[*P. S.*] Je vous suplie, pansez, Mons<sup>r</sup> le connestable, qu'il n'y a homme en France qu'il qui soit qui de meilleur cueur vous ayme ny qui plus vous estime que fait et fera toute sa vie vostre entierement bon amy.

---

103 Endossement : Monseigneur le cardinal de Lorraine, du XX<sup>e</sup> jour de juillet M<sup>v</sup>c XLI.

104 Dans le *CAF*, on trouve un Pierre Bouyn, procureur du roi au Grand Conseil (*CAF*, t. V, n<sup>o</sup> 17213).

105 Anet (Eure-et-Loir, arr. Dreux, ch.-l. cant.).



54. Lettre de Jean de Lorraine à François de Guise  
1550, 11 mai. – Nevers.

A. Original, post-scriptum et signature autographe. BnF, fr. 20467, p. 43-44.

[*Adresse au dos* :] À Mons<sup>r</sup> mon neveu, Mons<sup>r</sup> de Guyse<sup>106</sup>.

Mons<sup>r</sup> mon neveu, il me deplaisit fort de la grande indisposition et malladie de mons<sup>r</sup> de Granselve<sup>107</sup> que j'ay laissé en fort mauvais estat à La Pallice et depuys ay envoyé par devers luy l'un de mes gentilzhommes pour entendre le discours de sad. malladye qu'il m'a raporté estre plus grieve et s'empirer de jour en jour sans que les medecins y ayent plus d'esperance. Je y pers un bon et affectionné serviteur.

Et pour ce qu'ay pieça entendu que mons<sup>r</sup> le cardinal mon neveu avoit la reserve de l'abbaye de Granselve qui est de bonne et grande velleur, je vous en ay bien voulu advertir d'heure et avant le decès à ce que y pourvoyez en l'absence<sup>108</sup> dud. s<sup>r</sup> cardinal mon neveu. Vous sçavez aussi que led. s<sup>r</sup> de Granselve a eu de moy l'abbaye de Saint Germer<sup>109</sup> que le feu roy m'avait donnee, laquelle je recouvrerois volontiers pour du revenu d'icelle et des boys qui y sont m'aquitter plus promptement. Je n'en ay voulu escrire à mond. seigneur mais seulement vous prie, Mons<sup>r</sup> mon neveu, si vous pensez qu'il le doyye trouver bon, l'en requerir de ma part, autrement n'en faire aucune parolle, ce que je laisse à vostre bonne discretion, me recommandant d'aussi bonne affection à vostre bonne grace que je prie le Createur vous continuer, Mons<sup>r</sup> mon neveu, la sienne tres sainte. De Nevers, le XI<sup>e</sup> may 1550.

[*P. S.*] Je vous prie, Mons<sup>r</sup> mon nepveu, que si vous a propos que ce que dont escriis pour l'abaie de Saint Germer, vous en parlés un mot au roy, sinon faites à vostre bonne discretion et vous m'obligerés à vous faire service. C'est vostre bon oncle entierement à vous,

Le cardinal de Lorraine

---

106 Le secrétaire avait d'abord écrit Mons<sup>r</sup> le duc d'Aumalle. Endossement : Monseigneur le cardinal de Lorraine, de XI<sup>e</sup> de may M V<sup>c</sup> L.

107 Georges de Narbonne (42), abbé de Grandselve (1533-1550).

108 Le cardinal de Guise est encore à Rome à cette date.

109 Georges de Narbonne en était l'abbé depuis 1537.

55. Lettre de Jean de Lorraine à François de Guise

[Entre 1547 et 1550] – S. l.

A. Original autographe. BnF, fr. 20467, p. 45-46.

[*Adresse au dos* :] À Mons<sup>r</sup> d'Aumalle, mon bon nepveu<sup>110</sup>.

Mons<sup>r</sup> mon nepveu, j'ay receu voz lettres et suys tres aise d'avoir d'avoir entendu de tous coustés par vostre moien de bonnes nouvelles et principalement de la bonne sante et prosperite du roy, vous advisant que je me porte tres bien, Dieu mercy, et espere en continuant comme je commance dedans peu de jours de partir pour m'en aller trouver mon maistre, vous assurant que je ne suys point en mon aise si ne puy vivre contant sans voir mon roy et mon maistre, vous suppliant de bon cueur faire mes tres humbles recommadations à son bonne grace et que je le verray bien tost si Dieu plait.

Je vous suplie, Mons<sup>r</sup> mon nepveu, ne vous ennuyer de me faire sçavoir de voz nouvelles, ce pendant que je seray dehors et mander à mons<sup>r</sup> le cardinal vostre frere qui me tienne an sa bonne grace et de panser que vous et luy vous touchés de si pres que si vous estiés mes propres enfans je ne vous sçauerois plus aymer. C'est vostre bon oncle entierement à vous,

Le cardinal de Lorraine

56. Lettre de Jean de Lorraine à Marie de Guise

S. l. – S. d.

A. Autographe. NLS, Adv. MS. 29.2.2, 125.

a. Analyse : M. Wood, *FCML 1537-1548*, Summary of others letters, n° 33, p. 229.

Madame, je n'ay voulu laisser partir mons<sup>r</sup> de La Chapelle, present porteur, lequel est autant de voz bons serviteurs que gentilhomme de ceste court et qui a autant d'envie de vous faire service sans vous faire sçavoir de mez nouvelles, qui est, Madame, que n'avés de deça parent qui soit plus prest à vous obeir ne qui est plus de volonte de vous faire service que moy. Il s'en va devers vous depeché de par le roy par lequel entenderés toutes nouvelles, qui me gardera vous tenir long propos sinon de vous suplier me tenir en vostre bonne grace. Bien humblement m'y recommande, suppliant Nostre Seigneur vous donner, Madame, autant d'heur et de contentement que vous souhaite vostre humble oncle.

Le cardinal de Lorraine

---

110 Endossement : Lettre de monseigneur le cardinal de Lorraine.

57. Lettre de Jean de Lorraine à Marie de Guise

S. d. – S. l.

A. Autographe. NLS, Adv. MS. 29.2.2, 126.

a. Analyse : M. Wood, *FCML 1537-1548*, Summary of others letters, n° 34, p. 229.

Madame, je n'ay voullu laisser partir ce porteur sans vous advertir que toute ceste court est tant vostre et tant preste à vous faire service qui n'est possible de plus et aussi de mon cousté, vous faire sçavoir que n'avés parent ny amy ny serviteur qui de meilleur cueur vous fasse service que moy. Vous sçavés, Madame, que toute ma vie je vous ay aymee et estimee et ceste volonte en vostre me demeurera toute ma vie, si Dieu plait.

Aussy, Madame, je ne veulx faillir à vous advertir du debvoir et bonne office qu'a fait ce porteur et vous puy bien assurer qu'il est homme de service et en a aussy bonne volonte que homme de France. Le demeurant, Madame, pour ne faire tort à la sufisance de ce porteur, je m'en remettray à luy. Qui sera la fin après m'estre recomandé bien humblement à vostre bonne grace. Je suplie Nostre Seigneur vous donner autant d'heur, de contentement et de prosperite que vous desire et souhaite vostre humble oncle.

Le cardinal de Lorraine

58. Lettre de Jean de Lorraine à Marie de Guise

S. d. – S. l.

A. Autographe. NLS, Adv. MS. 29.2.2, 127.

a. Analyse : M. Wood, *FCML 1537-1548*, Summary of others letters, n° 35, p. 229.

Madame, vous verrés par ce que le roy vous escript et par la charge de ce porteur l'amour que le roy vous porte et l'envye que le roy a que voz affaires et celles de vostre roiaulme se portent comme il desire. Et je vous puy assurer, Madame, que si vous estiés sa propre seur, il ne vous aymeroit pas myeulx. Au demeurant, Madame, si j'estois si heureux que je vous puisse faire service, je m'estimerois beaucoup<sup>111</sup> myeulx. Qui sera la fin après avoir suplié Nostre Seigneur vous donner autant d'heur et de contantement que vous desire vostre humble oncle.

Le cardinal de Lorraine

---

111 Sic.

59. Lettre de Jean de Lorraine à Marie de Guise

S. d. – Bar-le-Duc.

A. Autographe. NLS, Adv. MS. 29.2.2, 129.

a. Analyse : M. Wood, *FCML 1537-1548*, Summary of others letters, n° 36, p. 230.

Madame, je n'ay voulu laisser partir ce porteur sans vous faire sçavoir que toute vostre rasse est en ce lieu de Bar tout entierement deliberee de vous faire service et vous y souhaitant pour peu de temps, vous assurant qu'à grant pene j'ay eu mon congé et fault que bien tost, je m'en retourne.

Au demurant, Madame, je vous supplie : comandés moy et de vous serés de tres bon cueur obei de celuy qui toute sa vie veult demeurer vostre humble serviteur et oncle.

Le cardinal de Lorraine

60. Lettre de Jean de Lorraine à Marie de Guise

S. d. – S. l.

A. Autographe. NLS, Adv. MS. 29.2.2, 131.

a. Analyse : M. Wood, *FCML 1537-1548*, Summary of others letters, n° 45, p. 232.

Madame, j'ay receu les lettres qu'il vous a pleu m'escire par ung gentilhomme vostre domestique, par laquelle me donnés à cognoistre que me tenés l'ung de voz plus obeissans parens et que vous fiés en moy. Vous n'avés pas tort, Madame, car vous n'avés parent en ce monde qui vous voulust faire plus humble service que moy ne qui vous ayme ne vous estime plus. Incontinant après que receu voz lettres, je escrivis moy mesmes de ma main au roy pour luy recommander vostre affaire et luy manday ce que je dois mander pour une telle personne que vous estes, vous advisant, Madame, que si j'avois cest heur que de vous pouvoir donner à cognoistre par bon effect quel je vous suys, je m'estimerois heureux. Et de ce, j'en apelle en tesmoing celuy qui sçait tout, auquel je supplie, Madame, vous donner aussi bonne et longue vie que la vous desire vostre humble oncle.

Le cardinal de Lorraine

61. Lettre de Jean de Lorraine à Marie de Guise

S. d. – S. l.

A. Autographe. NLS, Adv. MS. 29.2.2, 133.

a. Analyse : M. Wood, *FCML 1537-1548*, Summary of others letters, n° 38, p. 230.

Madame, vous me pardonnerés si vous plaist si tant de foyz je vous ay importuné par lettre comme ce porteur m'a dit. Mais pour cela, je ne carindray encores ung coup vous importuner, vous assurant, Madame, que n'avés parent ny serviteur qui plus vous ayme ny qui de meillieur cueur desire vous faire service que moy. Et j'ay recouvert mon entiere sante, Dieu mercy, laquelle avec tout ce qui est en ma puysance seront employés pour vous servir. La sufisance de ce porteur est si grande que je luy ferois grant tort vous enuyer de longue lettre, remectant le tout sus, supliant Nostre Seigneur vous donner aussy bonne et longue vie que vous desire celuy qui se recommande humblement à vostre bonne grace.

Vostre tres humble oncle,  
le cardinal de Lorraine

62. Lettre de Jean de Lorraine à Marie de Guise

S. d. – S. l.

A. Autographe. NLS, Adv. MS. 29.2.2, 134.

a. Analyse : M. Wood, *FCML 1537-1548*, Summary of others letters, n° 39, p. 230.

Madame, je vous suplie panser que toute vostre rasse ne desire myeulx en ce monde que de vous donner à cognoistre l'envie qu'elle a de vous faire service. Mons<sup>r</sup> mon frere vostre pere vous envoie tout expres ce porteur que bien cognoissés pour nous ramantenoir tous en vostre bonne grace. Et de ma part, je vouldrois estre si heureux de vous pouvoir faire entendre par quelque bon effect combien je desire vous pouvoir faire service agreable. Et si je le puy en quelque endroit, commandés et vous serés de tres bon cueur obeye de celuy qui à jamés vous trouverés vostre tres humble oncle.

Le cardinal de Lorraine

63. Lettre de Jean de Lorraine à Marie de Guise

S. d. – S. l.

A. Autographe. NLS, Adv. MS. 29.2.2, 135.

a. Analyse : M. Wood, *FCML 1537-1548*, Summary of others letters, n° 40, p. 231.

Madame, je n'ay voulu laisser partir ce porteur sans vous advertir du bon contentement qu'a le roy de vous et nons seulement le roy mais les principaulx de ceste court vous tiennent en grant honneur et estime. Et pour ce, Madame, que vous me couchés de si pres, je le vous ay bien voulu faire sçavoir, vous assurant que n'avés parent plus prest à vous faire service que moy et quant je verray l'occasion, je ne fauldray à m'y employer, me recommandant bien humblement à vostre bonne grace, supliant Nostre Seigneur vous donner autant d'heur et de contentement que vous desire vostre humble oncle.

Le cardinal de Lorraine

64. Lettre de Jean de Lorraine à Marie de Guise

S. d. – S. l.

A. Autographe. NLS, Adv. MS. 29.2.2, 136.

a. Analyse : M. Wood, *FCML 1537-1548*, Summary of others letters, n° 11, p. 230.

Madame, le commencement de ma lettre sera de vous supplier tres humblement me mander que vous estes grosse car ce seroit un grant heur pour vous et pour toute vostre rasse et le plus grant plaisir que je sçauerois avoir. Je vous supplie, Madame, tenés moy tousjours en la bonne grace du roy vostre mary car je desire luy faire service de tres bon cueur. À vous, Madame, vous sçavés que toute ma vie j'ay désiré vous en faire et feray tousjours, vous supliant tres humblement tenir an vostre bonne [grace] celui qui trouverés toute sa vie vostre tres humble oncle.

Le cardinal de Lorraine

65. Lettre de Jean de Lorraine à un archidiacre

S. d. – S. l.

*B. Copie (XVI<sup>e</sup> s.). BnF, fr. 4842, fol. 106v-107.*

Monseigneur le cardinal pour Florainville Desmasures

Mons<sup>r</sup> l'archidiacre, le s<sup>r</sup> de Floranville, mon ancien serviteur, conseiller et maistre d'hostel ordinaire, m'a fait entendre qu'il n'est aucunement payé de la pension qui est assignee et reservee à son filz sur l'abbaye de Saint Mansuyt. Et pour ce que je veulx et entends qu'il en joyse suivant le don que cy devant je luy en ay fait, je vous prie bien fort et neantmoins ordonne que s'il vous appert deurement de l'assignation et reservaion pretendue par despeches ou signatures de Romme, vous ayez par tout le temps avenir, sans aucune mention des arrierages, à luy paier et satisfaire entierement les sommes à quoy monte lad. pension aux termes et ainsy qu'elle seront deues sans y faire faulte ou difficulté. Et vous me ferez en ce faisant bien agreable service comme scet et congnoist le Createur, lequel je prie vous avoir, mons<sup>r</sup> l'archidiacre, en sa tres sainte garde. De Vignory, etc.

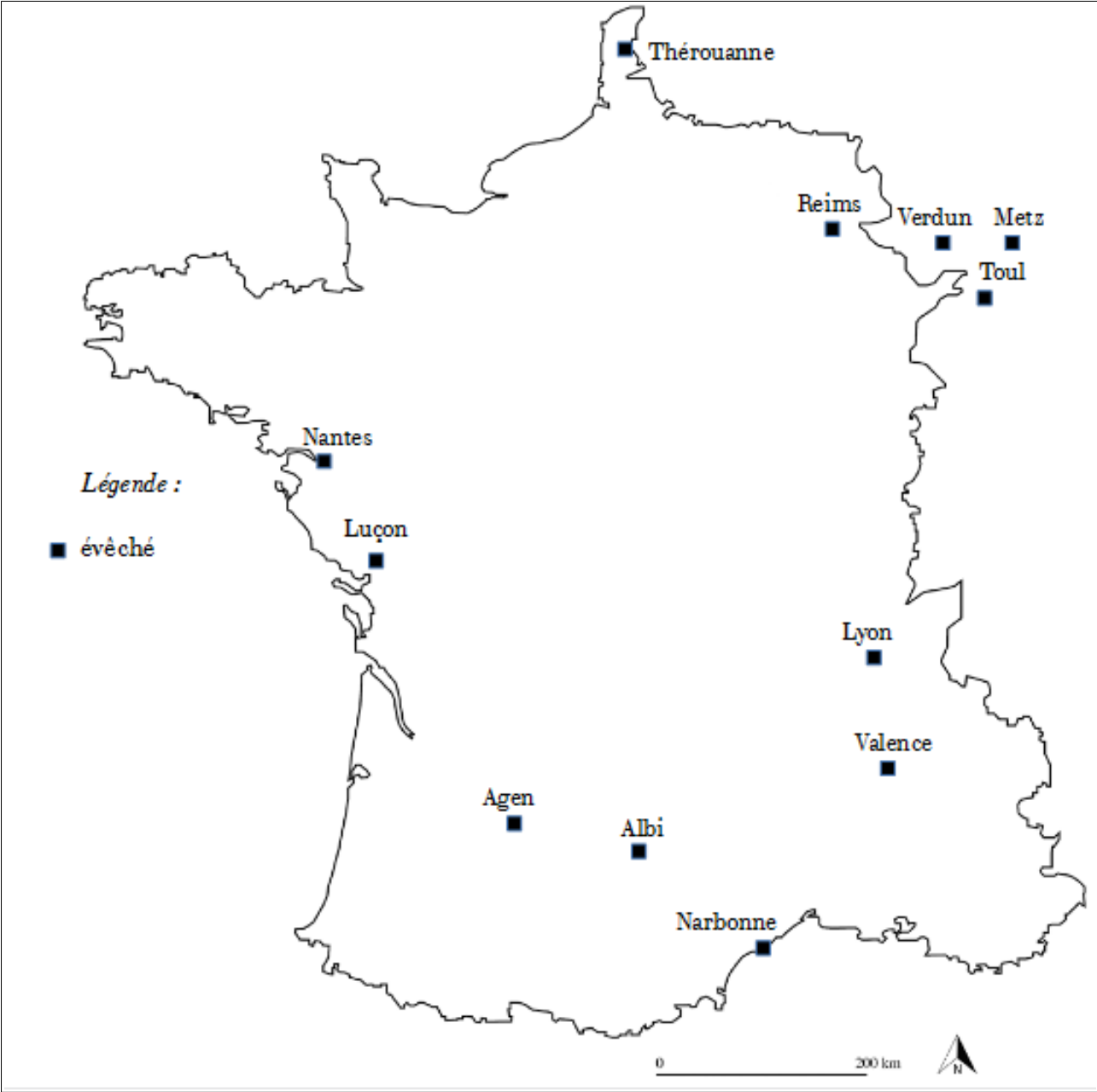
# Annexes

Carte 1. Les duchés de Lorraine et de Bar et les Trois-Évêchés.

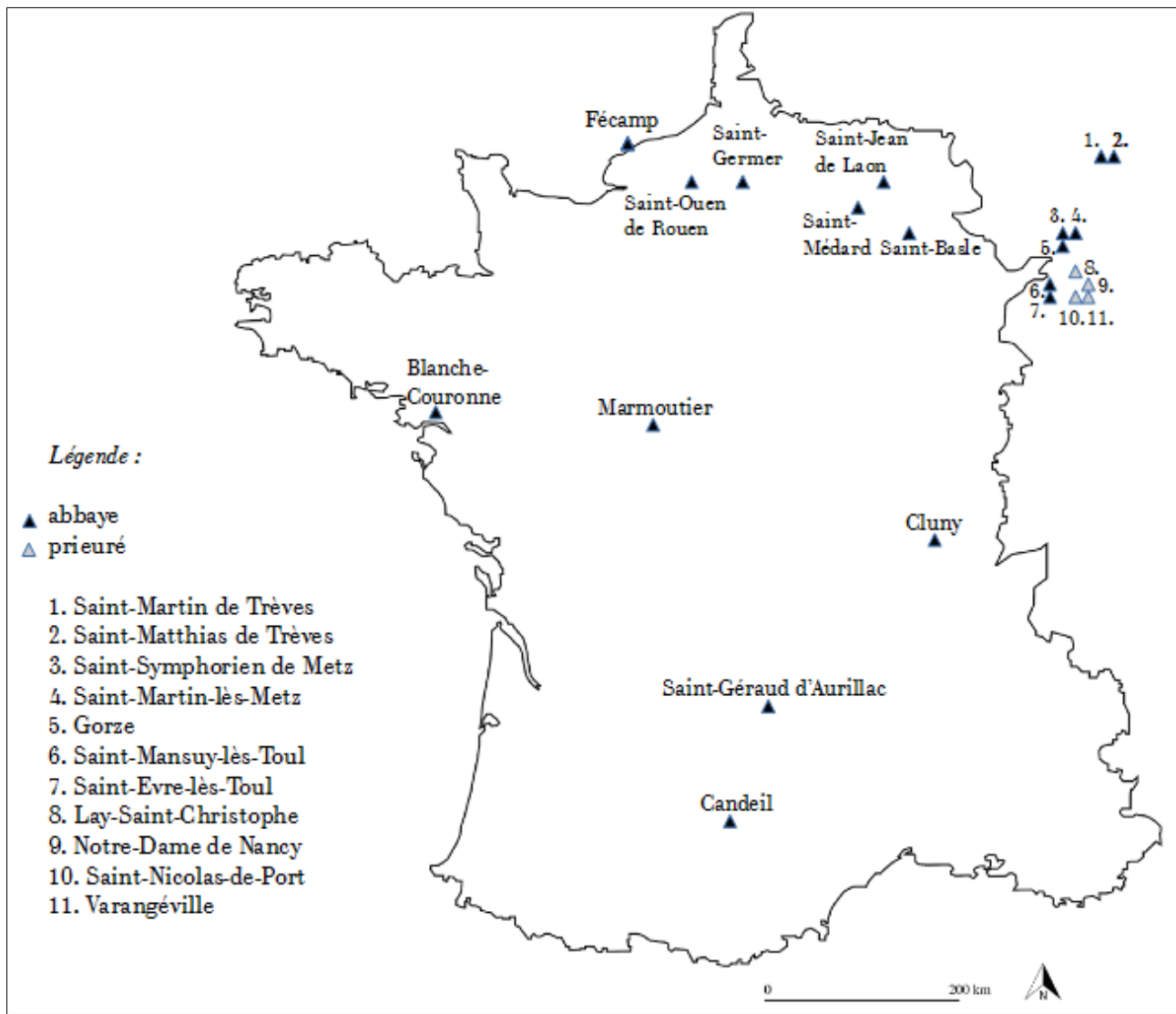




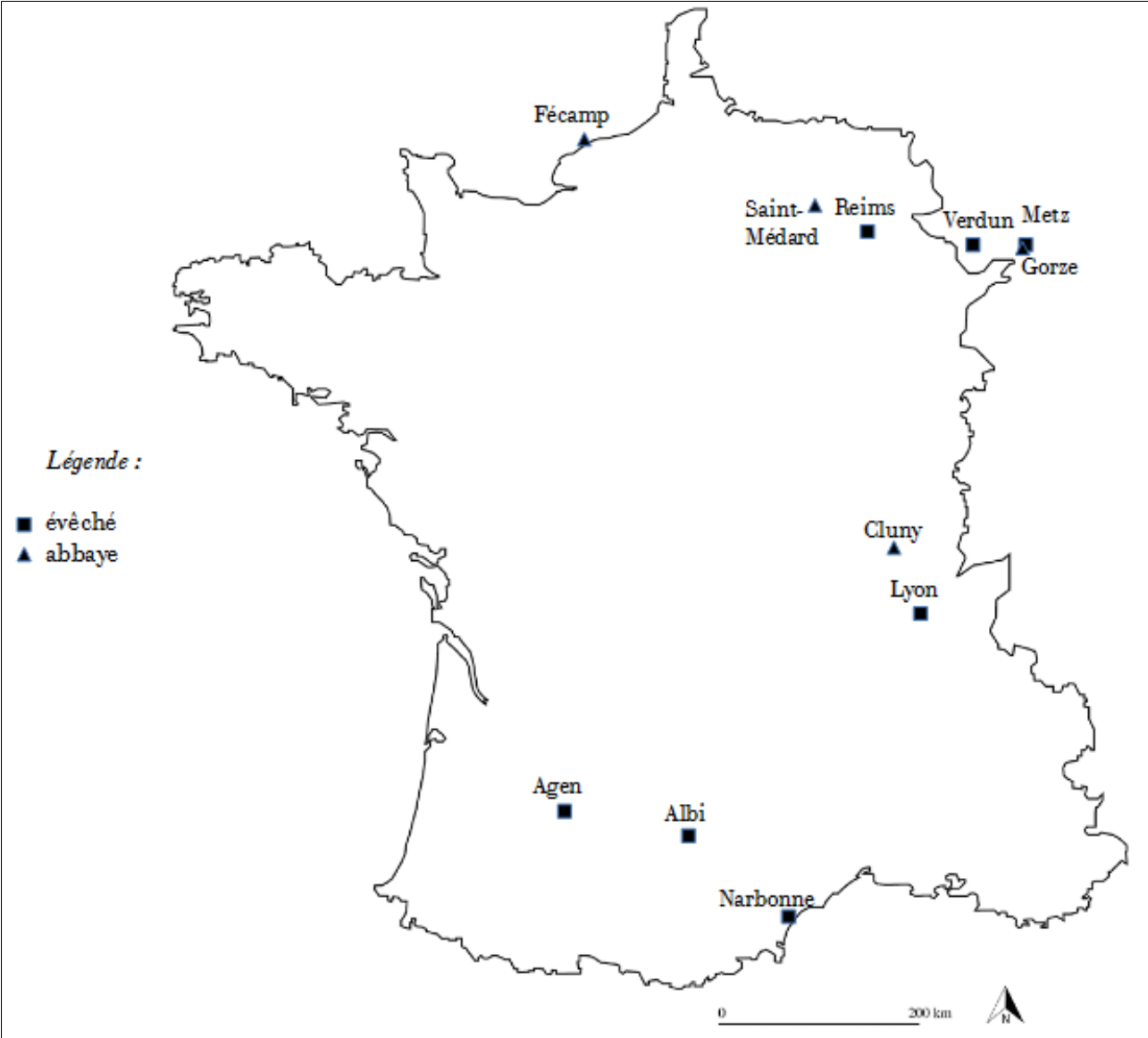
Carte 2. Les évêchés de Jean de Lorraine.



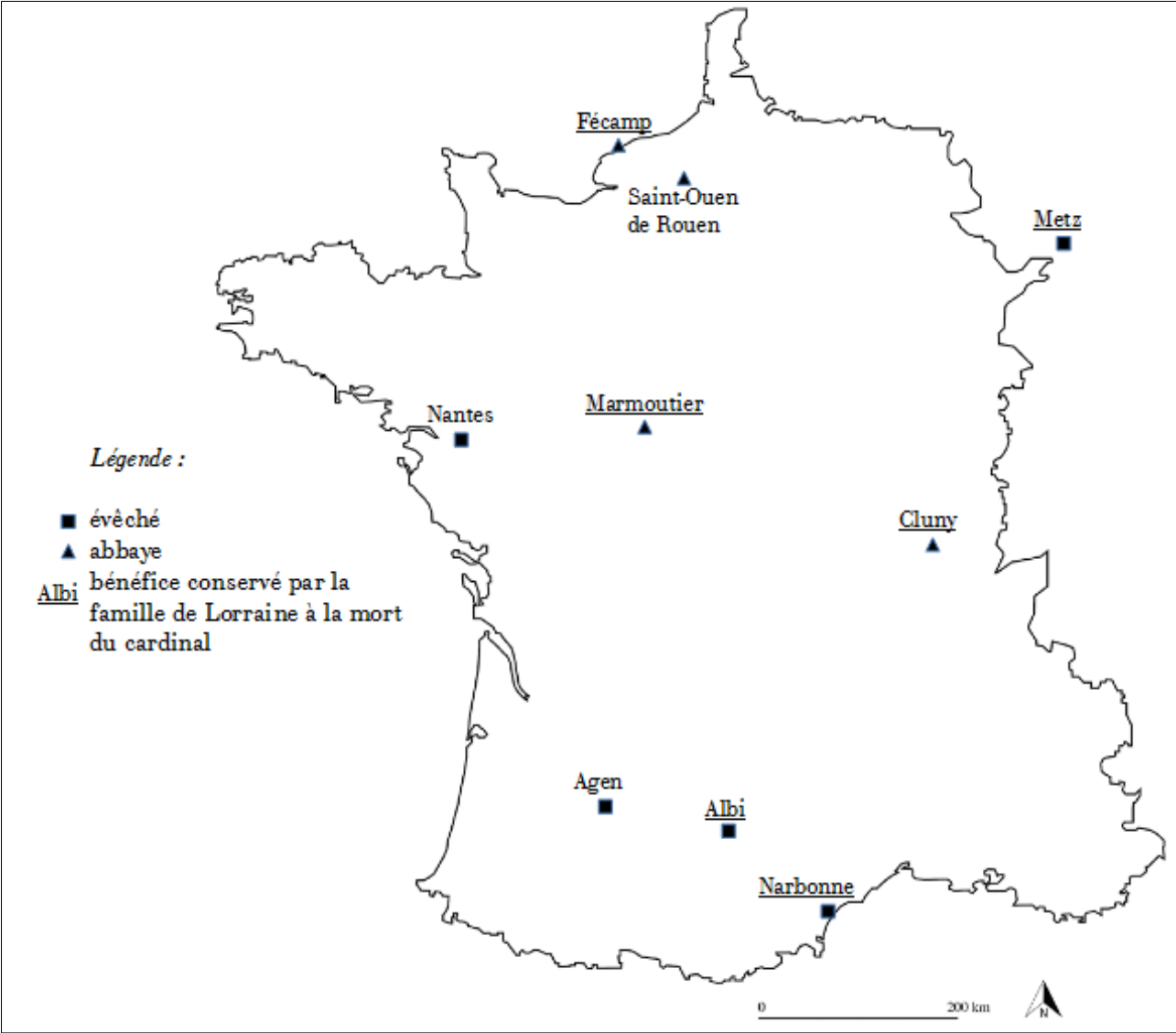
Carte 3. Les abbayes et prieurés de Jean de Lorraine.



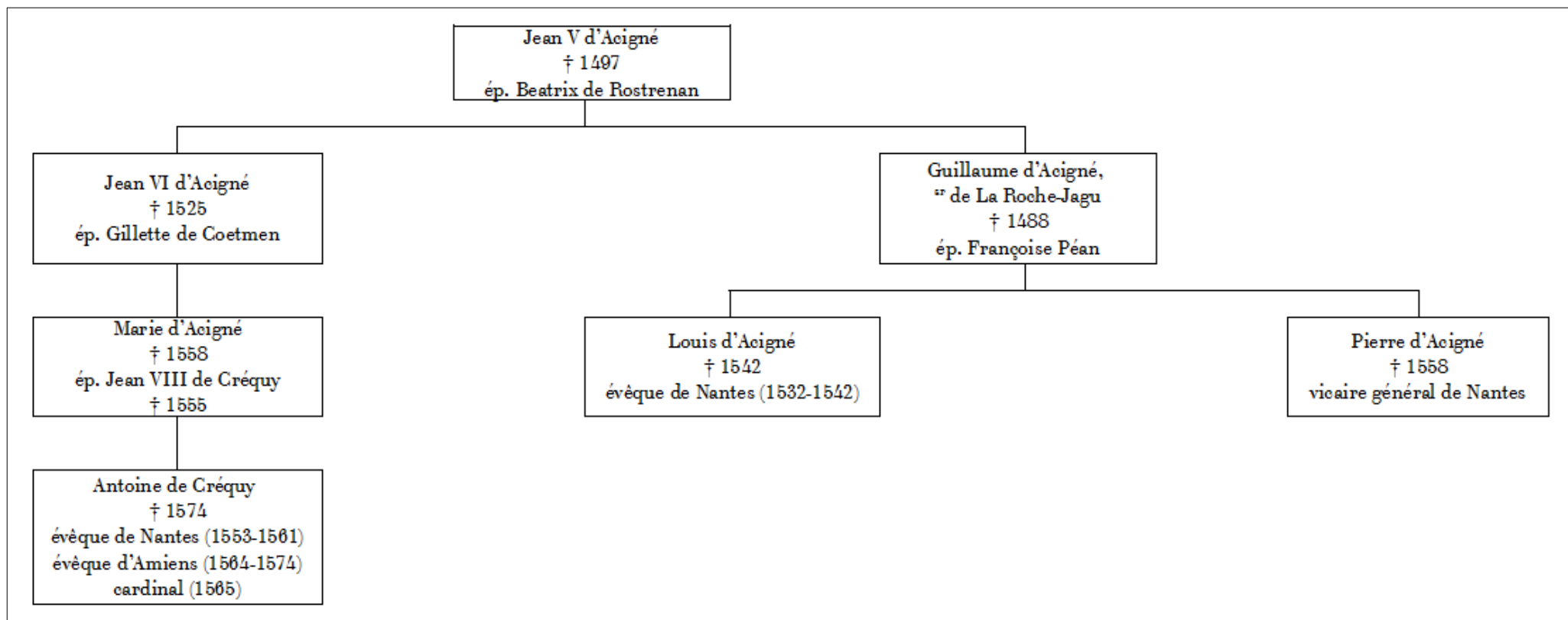
Carte 4. Les bénéfices de Jean de Lorraine en 1538.



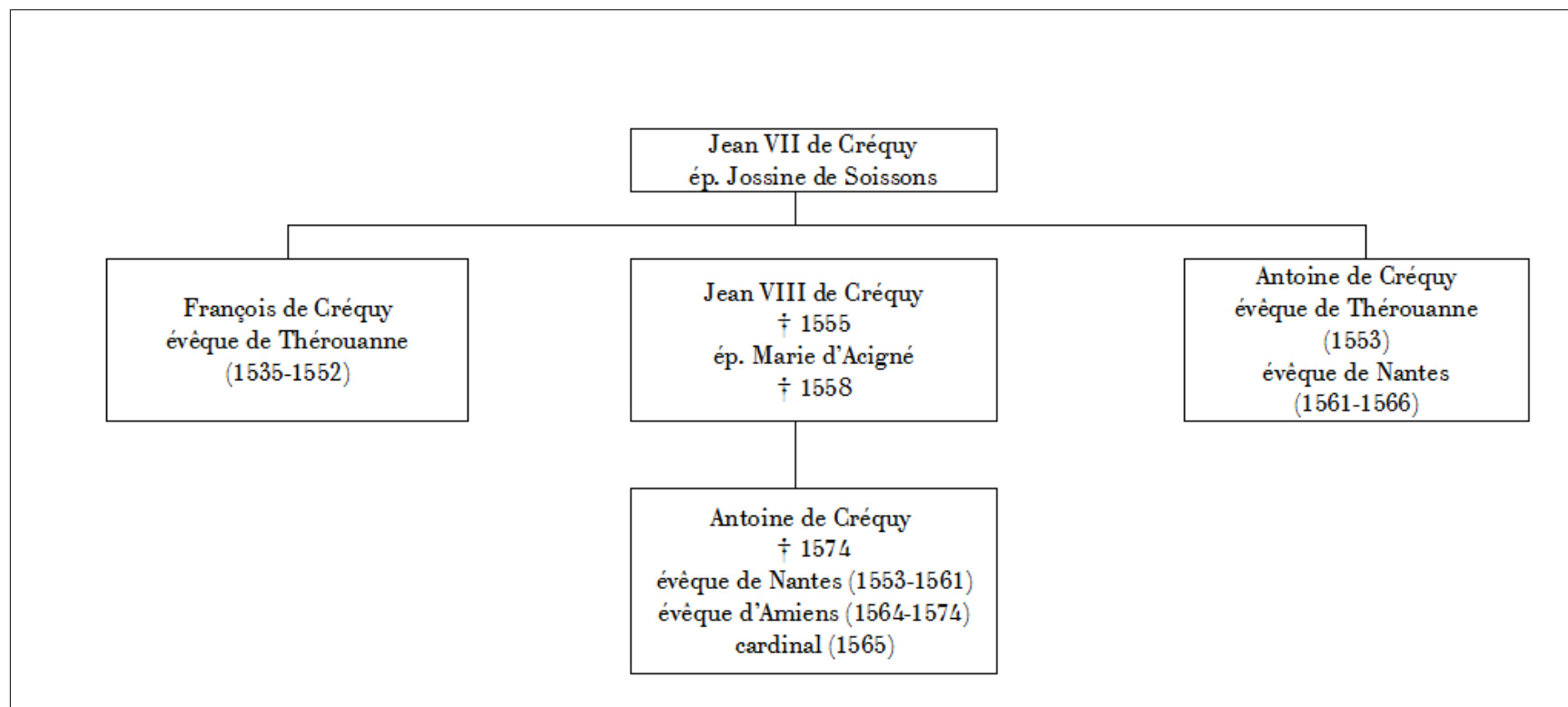
Carte 5. Les bénéfices de Jean de Lorraine en 1550.



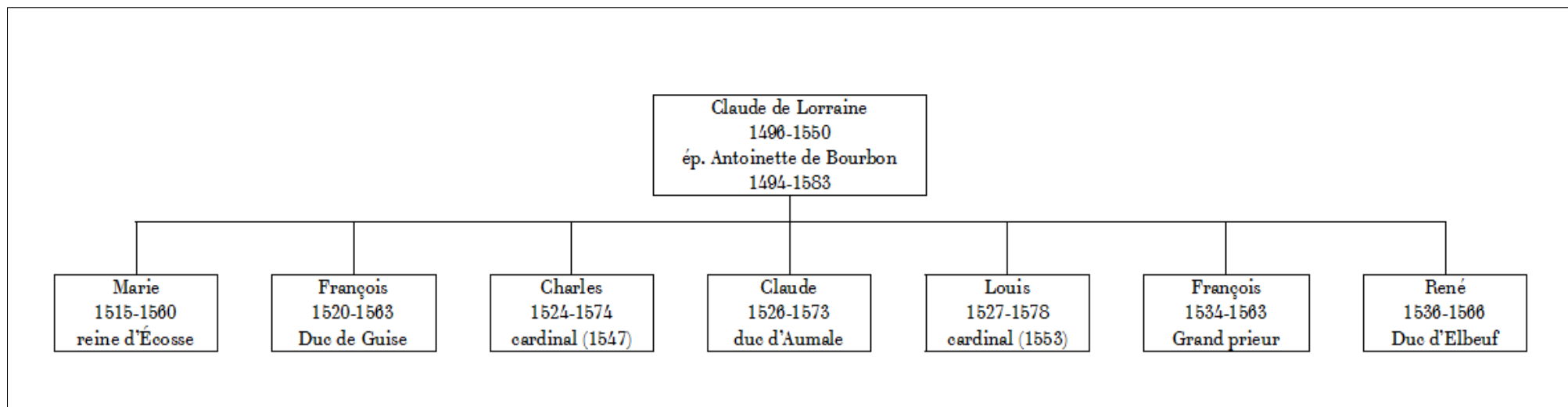
## Arbre généalogique simplifié 1. Famille d'Acigné.



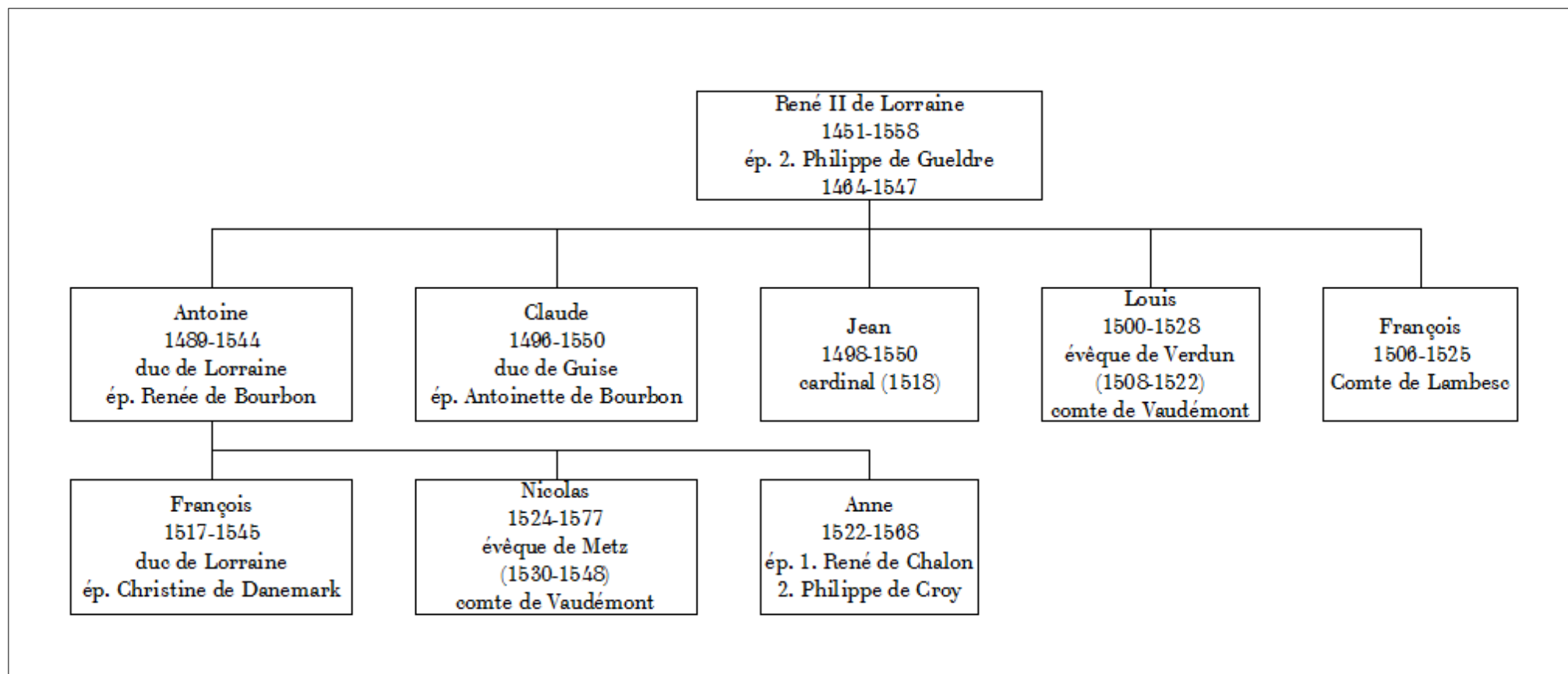
Arbre généalogique simplifié 2. Famille de Créquy.



### Arbre généalogique simplifié 3. Famille de Guise.

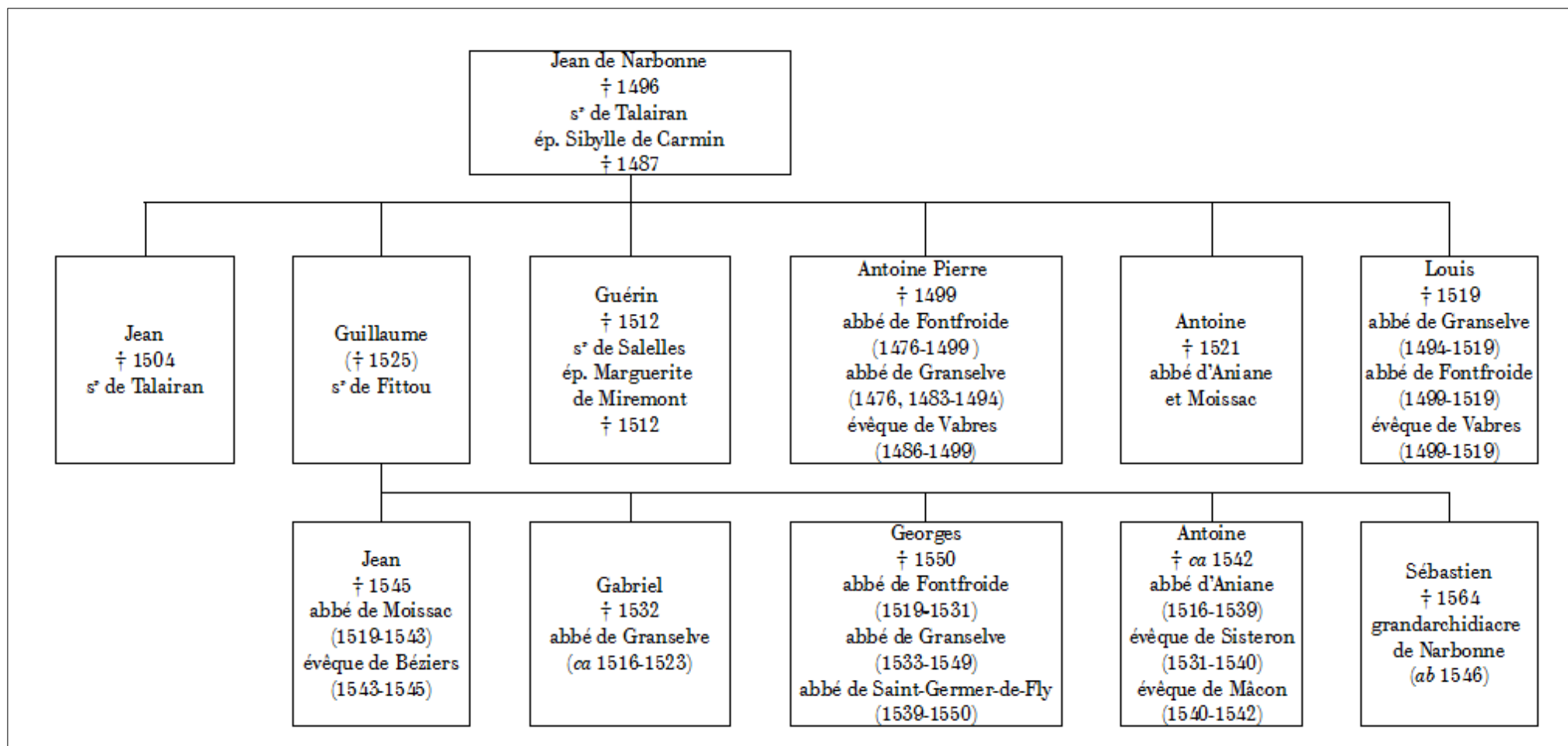


Arbre généalogique simplifié 4. Famille de Lorraine.





Arbre généalogique simplifié 5. Famille de Narbonne.



**Tableau 1. Itinéraire du cardinal Jean de Lorraine (1498-1550).**

Date	Lieu	Source
1500		
20 mai	Nancy	Histoire de Lorraine, V, 468
1515		
15 mai	Amboise (?) <i>Mariage d'Antoine de Lorraine et de Renée de Bourbon</i>	Histoire de Lorraine, V, 477
1517		
19 janvier	Bar-le-Duc	AD 57, H 703-2
1521		
18 septembre	Nancy	Lettre n° 1
13 octobre	Metz	Vigneulles, IV, p. 362
1522		
22 novembre	Saint-Germain-en-Laye	CAF, V, n° 17553
1524		
13 juillet	Romorantin	CAF, V, n° 17805
14 juillet	Romorantin	CAF, VII, n° 23822
4 novembre	Pavie	Bonnard, p. 9
1525		
12 mars	Lyon	Bonnard, p. 11
10 septembre	Tournon	ORF, IV, n° 397
1526		
20 février	Casal	ASTo, <i>Corti Estere</i> , Francia, 1 <sup>112</sup>
9 avril	Bordeaux	BnF, fr. 10427, fol. 75
10 août	Amboise	BnF, fr. 4882, p. 5921-5922
6 novembre	Paris <i>Service funèbre pour Claude de France</i>	JBP, p. 296
1527		
14 janvier	Nancy	AD 57, G 13, fol. 96v

<sup>112</sup> Je remercie vivement Cécile Cailles de m'avoir signalé l'existence de ces lettres patentes du cardinal.

4 février	Nancy	AD 57, G 170
19 juillet	Montreuil-sur-Mer	Lettre n° 5
25 juillet	Abbeville	Lettre n° 6
4 août	Amiens	CSPV, ...
26 septembre	Compiègne	BnF, Dupuy 28, fol. 53-56
1529		
29 juin	Coucy-le-Château	Lettre n° 8
10 juillet	Coucy-le-Château	Lettre n° 9
11 septembre	Paris	ORF, V, n° 509
10 décembre	Fontainebleau	ORF, V, n° 516
1530		
16 octobre	Amboise	ORF, VI, n° 546
1531		
5 mars	Paris	SP, VII, 891
1532		
8 janvier	Abbeville	BnF, Dupuy 33, fol. 43.
3 avril	Caen	BnF, fr. 10427, fol. 112-115
27 août	Nantes	BnF, Lorraine 22, fol. 95
6 septembre	Le Verger	ORF, VI, n° 602
1533		
1 <sup>er</sup> février	Houdan	CAF, VI, n° 20538
20 février	Paris	BnF, fr. 4882, p. 5923
1 <sup>er</sup> mars	Paris	AN, MC, CXXII, 19
20 avril	Bar-le-Duc	Pièce justificative n° 5.
27 mai	Lyon	BnF, lat. 12863, fol. 33-34v.
3 août	Toulouse	Michon, p.
14 octobre	Marseille	BnF, fr. 10427, fol. 138
1535		
21 janvier	Paris <i>Procession générale</i>	CCJDB, VII, p. 453
27 février	Saint-Germain-en-Laye	ORF, VII, n° 687
12 juillet	Coucy-le-Château	Lettre n° 18

10 septembre	Joinville	Lettre n° 19.
15 septembre	Langres	CCJDB, II, n° 270
1536		
4 juin	Lyon	Michon, p.
5 juin	Lyon	AD 76, 7 H 29, fol. 76
20 octobre	Tararre	Lettre n° 20
5 décembre	Fontainebleau	ORF, VIII, n° 764
1537		
20 août	Fontainebleau	Bib. Clun., 1687
7 octobre	Lyon	ORF, VIII, n° 817
1538		
1 <sup>er</sup> septembre	Blois	Lettre n° 30
15 octobre	Compiègne	ANG, I, p. 406
1539		
19 avril	Romilly-sur-Seine	ORF, IX, n° 912
20 avril	Romilly-sur-Seine	ORF, IX, n° 912
29 octobre	Compiègne	Lettre n° 31
20 décembre	Orléans	BnF, fr. 10427, fol. 173
1540		
17 novembre	Fontainebleau	AD 57, G 13, fol. 91v
26 décembre	Melun	ANG, III, p. 8
1541		
21 janvier	Fontainebleau	ANG, III, p. 30
14 juin	Châtellerault <i>Mariage de Jeanne d'Albret</i>	BnF, fr. 10427, fol. 177
27 août	Chevagnes	ANG, III, p. 80
6 novembre	Paris <i>Doctorat de Nicolas Psaume</i>	Ardura, Nicolas Psaume, p. 73
1542		
1 <sup>er</sup> mars	Meudon	AD 47, 91 J 3, p. 198
10 mars	Fontainebleau	Pièce justificative n° 8.
13 juillet	Ligny-en-Barrois	AD 57, G 13, fol. 95v

4 octobre	Montpellier	ANG, III, p. 168
19 décembre	Chizé	AD 76, 7 H 30, fol. 51v
31 décembre	La Rochelle	BnF, fr. 10427, fol. 179
1543		
1 <sup>er</sup> avril	Fontainebleau	AN, MC, XIX, 86
20 septembre	Sainte-Menehould	Pièce justificative n° 9.
1545		
25 janvier	Fontainebleau	Félibien, V, p. 781
2 novembre	Folembray	Lettre n° 36
1546		
22 mars	Yerres	AD 76, 7 H 287
5 avril	Fontainebleau	Pièce justificative n° 10.
13 avril	Nemours	Lettre n° 37 AD 76, 7 H 31, fol. 15
30 mai	Paris	AD 76, 7 H 31, fol. 16
16 juin	Paris	Lettre n° 38
1 <sup>er</sup> juillet	Fontainebleau	Lettre n° 39
20 août	Nancy	AD 57, G 449-22
14 novembre	Reims	ANG, VI, p. 100
13 décembre	Reims	Wood, p. 116-117
1547		
7 janvier	Villers-Cotterets	ANG, VI, p. 124
5 avril	Saint-Germain-en-Laye	CAH, I, n° 10
12 avril	Saint-Germain-en-Laye	CAH, I, n° 33
17 avril	Saint-Germain-en-Laye	Lettre n° 40
17 mai	Saint-Germain-en-Laye	CAH, I, n° 237
21 mai	Saint-Germain-en-Laye	Michon
28 juillet	Reims	Lettre n° 41
12 août	Bar-le-Duc	AD 76, 7 H 31, fol. 32v
13 septembre	Fontainebleau	CAH, I, n° 987
1548		
28 février	Paris	Lettre n° 42

9 mars	Rouen	Lettre n° 43
28 mars	Rouen	Lettre n° 44
30 mars	Rouen	Lettre n° 45
31 mars	Rouen	Lettre n° 46
13 avril	Rouen	AD 76, 7 H 60
23 juillet	Mâcon	Lettre n° 47
25 juillet	Cluny	Bib. Clun., 1687
4 septembre	Lyon	AD 76, 14 H 251
13 septembre	La Côte-Saint-André	CAH, II, n° 3572
2 octobre	Varenne	Lettre n° 48
12 novembre	Tours	Lettre n° 49
15 novembre	Tours	AD 37, 3 E 1/63
17 novembre	Tours	AD 37, 3 E 1/63
5 décembre	Tours	AD 37, 3 E 1/63
6 décembre	Tours	AD 37, 3 E 1/63
1549		
11 mai	Paris	Lettre n° 51
13 mai	Paris	AD 76, 14 H 188.
20 juillet	Chanteloup	Lettre n° 52
28 octobre	Anet	Lettre n° 53
1550		
11 mai	Nevers	Lettre n° 54

**Tableau 2. Durée du passage de Jean de Lorraine à la tête de ses évêchés et abbayes (en années).**

Archevêché ou évêché		Durée approximative <sup>113</sup>		Abbaye		Durée approximative	
<i>Metz</i>		44,5		<i>Gorze</i>		30	
<i>Narbonne</i>		26		<i>Fécamp</i>		27	
<i>Verdun</i>		20,5		<i>Cluny</i>		20	
<i>Albi</i>		14,5		<i>Saint-Mansuy-lès-Toul</i>		14	
<i>Thérouanne</i>		14		<i>Marmoutier</i>		10	
<i>Agen</i>		12		<i>Saint-Ouen de Rouen</i>		6	
<i>Toul</i>		11		<i>Saint-Èvre-lès-Toul</i>		6	
<i>Nantes</i>		7,5		<i>Candeil</i>		6	
<i>Reims</i>		5,5		<i>Saint-Basle</i>		5	
<i>Valence</i>		2,5		<i>Blanche-Couronne</i>		3	
<i>Lyon</i>		2		<i>Saint-Géraud d'Aurillac</i>		3	
<i>Luçon</i>		< 1 mois		<i>Saint-Médard de Soissons</i>		2	
				<i>Saint-Jean de Laon</i>		2	
				<i>Saint-Germer-de-Fly</i>		≈ 6 mois	
				<i>Saint-Martin-lès-Metz</i>		< 1 mois	
				<i>Saint-Symphorien de Metz</i>		?	
				<i>Saint-Martin de Trèves</i>		?	
				<i>Saint-Matthias de Trèves</i>		?	
<b>Moyenne</b>	<b>13</b>	<b>Médiane</b>	<b>11</b>	<b>Moyenne</b>	<b>&lt; 9</b>	<b>Médiane</b>	<b>≈ 6</b>

113 Dans le cas des évêchés de Metz et de Toul et de l'abbaye de Saint-Mansuy, il s'agit d'une durée cumulée.

**Tableau 3. Titres épiscopaux des évêques auxiliaires de Jean de Lorraine.**

<b>Nom</b>	<b>Titre épiscopal</b>	<b>Dates</b>
Didier Apis (6)	Christopolis	1530-1545
Jean des Arènes (7)	Basilite	1540-1549
Jean Bothian (8)	Damascène Sidon	1535-1557
Christophe Collet (10)	Christopolis	1517 ?-1529
Cunin Forville (17)	Basilite	1533-1542
Gilles de Gaudz (19)	Raphanée	1544-1563
Nicolas Goberti (22)	Panéade	1508-1543
Guillaume de Gonneville (23)	Damascène	1531-1540
Conrad de Heyden (26)	Nicopolis	1497-1532
Pierre de La Porte (30)	Albe	1520-1551
Antoine Pascal (44)	Rosonensis	1520-1544
Conrad Payen (45)	Basilite	1518-1529
Pierre Tallon (54)	Sabbatensis	1513-ap. 1529
Daniel Tayspil (55)	Djebaïl	1516-1533
Giovanni Valerio (59)	Carlocensis	1538-1551



**Tableau 4. Les fonctions des vicaires généraux de Jean de Lorraine, abbé de Cluny, au sein des chapitres généraux de l'ordre clunisien (1530-1550).**

<b>Années</b>	<b>Vicaires</b>	<b>Jean de La Magdeleine (29)</b>	<b>Nicolas Dolery (13)</b>	<b>Christophe Coquille (11)</b>
1530, 8-10 mai (Statuts, VI, n° 552)		Président Visiteur : moniales	Définiteur Visiteur : Lyon et Auvergne	Procureur général Définiteur Visiteur : Allemagne, Bourgogne et Lorraine
1531, 30 avril-1er mai (Statuts, VI, n° 554)		Président Visiteur : moniales		Visiteur : moniales
1532, 21-22 avril (Statuts, VI, n° 556)		Président	Définiteur Visiteur : Lyon et Auvergne	Visiteur : Lyon et Auvergne
1533, 4-5 mai (Statuts, VI, n° 558)			Président Définiteur Visiteur : Allemagne, Bourgogne et Lorraine	Procureur général
1534, 26-27 avril (Statuts, VI, n° 561)		Président Définiteur Visiteur : moniales	Visiteur : France	Procureur général Définiteur Visiteur : Gascogne et Espagne
1535, 18-19 avril (Statuts, VI, n° 563)		Visiteur : moniales	Président Définiteur Visiteur : Lyon et Auvergne	Procureur général Définiteur Visiteur : Gascogne et Espagne
1536, 7-8 mai (Statuts, VI, n° 564)		Président Visiteur : moniales	Définiteur Visiteur : Lyon et Auvergne	
1537, 22-23 avril (Statuts, VI, n° 565)				Président Définiteur Visiteur : France
1538, 12-14 mai (Statuts, VI, n° 566)			Procureur général	Président Définiteur Visiteur : moniales
1539, 27-29 avril (Statuts, VI, n° 568)			Procureur général Définiteur	Président

1540, 18-20 avril (Statuts, VI, n° 571)		Visiteur : Lyon et Auvergne	Président Définiteur
1541, 8-9 mai (Statuts, VI, n° 571)		Visiteur : Poitou et Saintonge	Président
1542, 30 avril-2 mai (Statuts, VI, n° 572)			Président Définiteur Visiteur : moniales
1543, 15-16 avril (Statuts, VI, n° 574)		Définiteur	Président Visiteur : moniales
1546, 16-18 mai (Statuts, VI, n° 577)		Définiteur Visiteur : Allemagne, Bourgogne et Lorraine	Président Définiteur Visiteur : moniales
1547, 1-2 mai (Statuts, VI, n° 578)		Visiteur : Dauphiné et Savoie	Président Visiteur : moniales
1548, 22-24 avril (Statuts, VI, n° 579)			Président Définiteur Visiteur : moniales
1549, 12-14 mai (Statuts, VI, n° 581)			Président Visiteur : moniales
1550, 27-29 avril (Statuts, VI, n° 582)			Président Définiteur Visiteur : moniales

## Index nominum et locorum

### A

- Abbeville* (Somme, ch.-l. arr.), 354.
- ACIGNÉ (Guillaume d'), seigneur de La Roche-Jagu, 185.
- ACIGNÉ (Louis d'), évêque de Nantes, 63, 73, 185, 208, 213, 240.
- ACIGNÉ (Marie d'), 73, 186.
- ACIGNÉ (Pierre d')**, 121, 183, **185-186**, 208.
- ADRIEN VI, pape, 257, 277.
- Agen* (Lot-et-Garonne, ch.-l. dép.), 133, 134 ; cathédrale, 137, 164, 282 ; évêché, 27, 52, 63, 72, 74, 95, 112, 114, 132, 133, 137, 140, 154, 161, 164, 170, 182, 280-282, 407.
- AIGREFEUILLE (Guillaume d'), cardinal, 156.
- AILLY (Antoine d'), 187.
- AILLY (Guillaume d'), 187, 188.
- AILLY (Hector d')**, 48, 63-64, 66, 79-80, 105, 122, 125, 134, 182-183, **186-189**, 193-194, 226, 259, 267, 268.
- AILLY (Pierre d'), cardinal, 108.
- Aire-sur-la-Lys* (Pas-de-Calais, ch.-l. cant.), 143.
- Albi* (Tarn, ch.-l. dép.), collégiale Saint-Salvi, 246 ; évêché, 27, 41-42, 48, 63, 70-72, 75, 89, 95, 104, 112, 130, 136, 140, 144, 154-155, 161, 163, 170, 182, 191-192, 231-234, 244, 246-247, 250, 258-261, 355, 362, 407.
- ALBRET (Jacques d'), abbé de Saint-Basle, 81.
- ALEXANDRE VI, pape, 59, 60, 64, 218, 226.
- Ally* (Haute-Loire, cant. Mazeyrat-d'Allier), 187.
- AMBEL (Heldrade d')**, 117, 125, 184, **190**.
- Ambel* (Isère, cant. La Mure), 190.
- AMBOISE (Georges d'), cardinal, 41, 86, 248.
- Amboise* (Indre-et-Loire, ch.-l. cant.), 13, 352.
- AMBOISE (Jacques d'), abbé de Cluny, 145-147.
- Ambronay* (Ain, cant. Ambérieu-en-Bugey), abbaye, 87.
- Ancenis* (Loire-Atlantique, ch.-l. cant.), 214.
- ANDRY (Adam)**, 121, 182, **191-192**.
- ANDRY (Thibault), marchand de Paris, 191.
- Anet* (Eure-et-Loir, ch.-l. cant.), 384.
- Angers* (Maine-et-Loire, ch.-l. dép.), 13 ; abbaye Saint-Nicolas, 91.
- Aniane* (Hérault, cant. Gignac), abbaye, 87, 124, 248.
- ANJOU (Jean d'), 327.
- ANNE DE BEAUJEU, 14.
- ANNE DE BRETAGNE, 45.
- ANNEBAUT (Claude d'), amiral, 13.
- ANTOINE (Fortunat), prieur de Bleurville, 193.
- ANTOINE (Jacques)**, 102, 105, 117, 119, 121, 184, **192-193**, 268, 335.
- ANTOINE, duc de Lorraine, 13-14, 17, 25, 34-35, 45-46, 49, 96, 149, 151-154, 167, 169, 188-189, 192, 194, 224, 226, 239, 250, 258, 260-261, 271, 328, 333, 351, 371, 374.
- APESTEGUY (Pierre d'), trésorier des parties casuelles, 164.
- APIS (Didier)**, 184, **194-195**, 200, 407.
- APREMONT (Enguerrand d'), abbé de Saint-Martin-lès-Metz, 79.

*Arles* (Bouches-du-Rhône, ch.-l. arr.), archevêché, 43, 238.

ARLIER (Antoine), humaniste, 117, 233.

ARMAGNAC (Georges d'), cardinal, 18, 39, 73, 132, 151, 256, 265.

*Arras* (Pas-de-Calais, ch.-l. dép.), 221.

*Ars-sur-Moselle* (Moselle, cant. Moulin-lès-Metz), 216, 257.

ARSAGO (Girolamo), évêque de Nice, 39.

*Asti* (Italie, Piémont, ch.-l. prov.), 364.

*Attin* (Pas-de-Calais, cant. Berck), 353.

*Auch* (Gers, ch.-l. dép.), archevêché, 43, 70 ; prieuré Saint-Orens, 258.

*Aulps* (Haute-Savoie, cant. Évian-lès-Bains), abbaye, 87.

*Aurillac* (Cantal, ch.-l. dép.), abbaye Saint-Géraud, 27, 79, 89, 95, 114, 171, 407.

AUTRICHE (André d'), cardinal, 29.

*Autun* (Saône-et-Loire, ch.-l. arr.), évêché, 43, 280.

AUVRAY (Guillaume), prieur claustral de Fécamp, 241.

*Avignon* (Vaucluse, ch.-l. dép.), 139, 258 ; archevêché, 134, 139, 141.

AYE (Antoine de), vicaire capitulaire d'Albi, 232.

## B

*Baccarat* (Meurthe-et-Moselle, ch.-l. cant.), 169.

*Bacqueville-en-Caux* (Seine-Maritime, cant. Luneray), 204.

BADE (Georges de), évêque de Metz, 49, 55, 56, 167.

BAILLEUF (Pierre de), abbé de Villers-Betnach, 211.

*Bailleul* (Nord, ch.-l. cant.), 270.

*Bâle* (Suisse, ch.-l. cant.), 278.

BANDELLO (Matteo), évêque d'Agen, 52, 63, 137, 281, 282.

*Bar* (Monténégro, ch.-l. de municipalité), 274.

*Bar-le-Duc* (Meuse, ch.-l. dép.), 14, 335, 388.

BARBA (Jean), maître d'hôtel d'Hector d'Ailly, 268.

*Barbeau* (Seine-et-Marne, cant. Nangis, com. Fontaine-le-Port), abbaye, 125, 238.

BARBEZIÈRES (Marguerite de), 279.

*Barbésieux-Saint-Hilaire* (Charente, ch.-l. cant.), prieuré, 269.

BARGUYN (Gatian), seigneur du Mortier, 212.

BARRE (Nicolas), tailleur de Jean de Lorraine, 165.

*Baucels* (Hérault, cant. Lodève), 234.

BAUDE (Jean de), seigneur de Taisy, 327.

BAUDOCHE (François), abbé de Saint-Symphorien de Metz, 78.

BAUDRY (André), conseiller au Parlement de Paris, 351.

*Baupte* (Manche, cant. Carentan), prieuré, 203.

BAVIÈRE (Philippe Guillaume de), cardinal, 29.

BAYART (Claude Martin), 267.

BAYLE (Louis), prieur de Saint-Robert de Montferrand, 206.

*Bayonne* (Pyrénées-Atlantiques, ch.-l. arr.), évêché, 122-123, 187-190, 265, 380.

BEATUS RHENANUS, humaniste, 232.

BEAUFORT (François de), bailli de Saint-Pierre-le-Moùtier, 356.

*Beaulieu-en-Argonne* (Meuse, cant. Dieue-sur-Meuse), abbaye, 87, 125, 238.

*Beaupré* (Oise, cant. Grandvilliers, com. Achy), abbaye, 125, 238.

*Beauregard-Baret* (Drôme, cant. Chatuzange-le-Goubet), 228.

BÉRAULT (Nicole), 264.

BEZANNE (Renaud de), abbé de Saint-Rémi-  
lès-Sens, 244.

BEZANNES (Adrien de), seigneur de Taissy,  
243.

*Béziers* (Hérault, ch.-l. arr.), évêché, 122,  
249.

*Birac-sur-Trec* (Lot-et-Garonne, cant.  
Marmande), 281.

BLÂMONT (Louis de), 56.

BLÂMONT (Olry de), évêque de Toul, 56, 58,  
59.

*Blanche-Couronne* (Loire-Atlantique, cant.  
Savenay, com. Chapelle-Launay), abbaye,  
28, 81, 94-95, 105, 125, 145, 171, 182, 197-  
199, 207, 407.

*Bleurville* (Vosges, cant. Darney), 192.

*Blois* (Loir-et-Cher, ch.-l. dép.), 45, 359,  
369, 383 ; abbaye Saint-Laumer, 87.

BOHAN (Isabelle de), 187.

BOHIER (Antoine), cardinal, 61, 328.

BOISSET (Guillaume) abbé de Candeil, 78,  
86.

*Bolleville* (Manche, cant. Créances, com. La  
Haye), prieuré, 215.

BOMMEL (Jean de), suffragant d'Utrecht,  
195.

*Bordeaux* (Gironde, ch.-l. dép.), 41.

**BOTHIAN (JEAN)**, 109, 112, 117, 182, **196**,  
407.

BOURBON (Antoinette de), duchesse de  
Guise, 204.

BOURBON (Charles de), cardinal, 63, 74, 81,  
273.

BOURBON (Jean de), abbé de Cluny, 202.

BOURBON (Louis de), cardinal, 39, 41, 42,  
63, 69, 86, 90.

BOURBON (Pierre de), seigneur de Beaujeu,  
45, 244.

*Bourges* (Cher, ch.-l. dép.), abbaye Saint-  
Gildas, 87 ; archevêché, 43, 62, 69.

BOURGOING (Philippe) grand prieur de  
Cluny, 200.

*Bourgueil* (Indre-et-Loire, cant. Langeais),  
abbaye, 91.

BOUSCH (Valentin), 34.

BOVELLES (Charles de), humaniste, 253.

BOYSONNÉ (Jean de), juriste, 235.

*Brégain* (Ille-et-Vilaine, cant. Dol-de-  
Bretagne, com. La Boussac), prieuré, 240.

*Brens* (Tarn, cant. Gaillac), 246.

*Breteuil* (Oise, cant. Saint-Just-en-  
Chaussée), abbaye Notre-Dame, 87.

BRÏÇONNET (Guillaume), évêque de Meaux,  
18, 144.

BRÏÇONNET (Jean), abbé de Blanche-  
Couronne, 197-198.

*Brioude* (Haute-Loire, ch.-l. arr.), 187.

BRUMIÈRES (Jeanne de), 243.

BUCER (Martin), réformateur, 150.

*Buzay* (Loire-Atlantique, cant. Machecoul,  
com. Rouans), abbaye, 126, 277.

## C

*Caen* (Calvados, ch.-l. dép.), abbaye Saint-  
Étienne, 87, 203.

CAILLET (René), abbé de Montierneuf, 269.

CALENGE (Guillaume de), conseiller au  
parlement de Normandie, 203.

*Cambrai* (Nord, ch.-l. arr.), 150.

*Cancon* (Lot-et-Garonne, cant.  
Monflanquin), 52.

*Candeil* (Tarn, cant. Lagrave, com.  
Labessière-Candeil), abbaye, 27, 69, 77, 78,  
86, 87, 89, 95, 114, 169, 171, 331, 407.

CAPITON (Wolfgang), réformateur, 149,  
153.

CAPODIFERRO (Girolamo), cardinal, 73.

*Cardonnac* (Tarn, cant. Carmaux, com.  
Noailles), prieuré, 246.

CARMEL (Jean), prédicateur protestant, 154.

- Carpentras* (Vaucluse, ch.-l. arr.), 150.
- Casale* (Italie, Piémont, prov. Alexandrie), 364.
- CASEBONE (Dominique de), vicaire général à Agen, 281.
- CASTELNAU (Antoine de), évêque de Tarbes, 162.
- Castelnau-de-Lévis* (Tarn, cant. Albi), 192.
- CAUCHON DE MAUPAS (Pierre), abbé de Saint-Jean de Laon, 80.
- Cernay-en-Dormois* (Marne, cant. Sainte-Menehould), 236.
- CERVINI (Marcello), cardinal, 151.
- Chaalis* (Oise, cant. Nanteuil-le-Haudouin), abbaye, 87.
- CHABOT (Philippe), seigneur de Brion, amiral, 13, 100, 364.
- CHALON (René de), prince d'Orange, 46, 374.
- Chalon-sur-Saône* (Saône-et-Loire, ch.-l. arr.), collégiale Saint-Georges, 279.
- Châlons* (Marne, ch.-l. dép.), évêché, 237.
- Chambost-Longuessaine* (Rhône, cant. L'Arbresle), 244.
- Chamelet* (Rhône, cant. Le Bois d'Oingt), 244.
- CHAMPENOIS (Claude), official de Toul, 193.
- CHAMPIER (Symphorien), 271.
- CHARLES II, duc de Lorraine, 224.
- CHARLES III, duc de Lorraine, 66, 67, 168.
- CHARLES LE TÉMÉRAIRE, duc de Bourgogne, 55.
- CHARLES QUINT, empereur, 44, 46, 65, 66, 150, 158, 162, 189, 209, 239, 257, 275.
- CHARLES VIII, roi de France, 142, 227.
- CHARLES, duc de Gueldre, 152.
- Charlieu* (Loire, ch.-l. cant.), prieuré, 231.
- Charolles* (Saône-et-Loire, ch.-l. cant.), collégiale Saint-Nizier, 231 ; prieuré Sainte-Madeleine, 231.
- Charpey* (Drôme, cant. Chatuzange-le-Goubet), 190.
- Chartres* (Eure-et-Loir, ch.-l. dép.), évêché, 110, 275.
- Châtel-Saint-Germain* (Moselle, cant. Moulins-lès-Metz), 236.
- CHÂTELAIN (Jean), 152, 156, 157, 200, 258, 263.
- Châtelaudren* (Côtes-d'Armor, cant. Plélo), prieuré, 214.
- Châtenois* (Vosges, cant. Mirecourt), prieuré Saint-Pierre, 217.
- CHAVEAU (Jean), marchand tourangeau, 165.
- Chéry* (Cher, cant. Mehun-sur-Yèvre), prieuré Saint-Romain, 206.
- CHEVALIER (Jean), 165, 166.
- CHEVREUL (Jean)**, 102, 105, 145, 182, **197-199**, 341.
- CHRISTINE DE DANEMARK, duchesse de Lorraine, 46, 239, 382.
- CIBO (Innocenzo), cardinal, 81.
- Clairlieu* (Meurthe-et-Moselle, cant. Laxou, com. Villers-lès-Nancy), abbaye, 140, 211.
- Clairmarais* (Pas-de-Calais, ch.-l. cant.), abbaye, 222.
- CLAMANGES (Nicolas de), 40.
- CLAUDE DE FRANCE, reine, 38.
- Cleden-Cap-Sizun* (Finistère, cant. Douarnenez), 207.
- CLÉMENT V, pape, 107.
- CLÉMENT VII, antipape, 156.
- CLÉMENT VII, pape, 21, 30, 63, 65, 69, 79, 90, 144, 152, 157, 163, 188, 189, 210, 246, 266, 271, 360.
- CLÉMENT VIII, pape, 33.
- CLÉMERY (René de), 83, 266.

CLERMONT (Gabriel de), évêque de Gap, 255.

CLERMONT (Jean de), 234.

*Clermont-Ferrand* (Puy-de-Dôme, ch.-l. dép.), prieuré Saint-Robert, 206.

CLERMONT-LODÈVE (François Guillaume de), cardinal, 63, 70, 162, 191.

CLERY (Robert de), sacristain de Fécamp, 136.

*Cléville* (Seine-Maritime, cant. Saint-Valery-en-Caux), prieuré, 203, 204.

CLICHTOVE (Josse), humaniste, 232, 253.

CLOUET (Jean), 34.

*Cluny* (Saône-et-Loire, ch.-l. cant.), abbaye, 27, 42, 44, 76, 79, 84, 89, 91, 95, 105, 145, 146, 161, 163, 164, 171, 182, 200, 205, 230, 259, 355, 407.

COLETTE DE CORBIE (sainte), 143.

COLIGNY (François d'Andelot de), 154.

COLIGNY (Odet de), cardinal de Châtillon, 30.

**COLLET (Christophe)**, 141, 184, 194, **199**, 407.

*Cologne* (Allemagne, Rhénanie-du-Nord-Westphalie, ch.-l. arr.), 195, 226, 270.

COLONNA (Pompeo), cardinal, 44.

*Combourg* (Ille-et-Vilaine, ch.-l. cant.), prieuré de La Trinité, 185.

*Commercy* (Meuse, ch.-l. cant.), 267.

*Compiègne* (Oise, ch.-l. arr.), 359, 369.

*Condé-sur-Aisne* (Aisne, cant. Fère-en-Tardenois), prieuré, 204.

CONTARINI (Gasparo), cardinal, 100.

**COQUILLE (Christophe)**, 16-117, 147, 182, **200-201**, 408.

*Cormery* (Indre-et-Loire, cant. Bléré), abbaye, 87, 125, 238.

CORVYN (Pierre), marchand lyonnais, 166.

COSSÉ (Philippe de), évêque de Coutances, 85.

*Coucy-le-Château* (Aisne, cant. Vic-sur-Aisne), 355, 356, 361.

*Coulonges* (Nièvre, cant. Luzy, com. Cercy-La-Tour), prieuré, 201.

CRÉQUY (Antoine de), évêque de Nantes, 73, 141, 154, 208, 214, 240.

CRÉQUY (François de), évêque de Thérrouanne, 63, 74, 163, 210, 222.

CRÉQUY (Jean de), seigneur de Canaples, 73, 74, 186.

CROÿ (Philippe de), duc d'Aerschot, 382.

## D

DA CERI DE' ORSINI (Gian Paolo), 363.

DA VERRAZANO (Giovanni et Girolamo), 13.

*Dagonville* (Meuse, cant. Vaucouleurs), 242.

DARMEYS (Barthélemy), 228, 229.

DARREBAUDUZE (Pierre), archidiacre d'Uzès, 247.

DE' GABRIELLI (Gabriel), cardinal d'Urbino, 218.

DELLA ROVERE (Antonio), évêque d'Agen, 52, 63, 280-282.

DELLA ROVERE (Leonardo), cardinal, 133, 280-281.

DELLA TORRE (Michele), nonce apostolique, 151.

*Demigny* (Saône-et-Loire, cant. Gergy), 280.

*Dénat* (Tarn, cant. Saint-Juéry), 192.

*Déols* (Indre, cant. Châteauroux), abbaye, 214.

**DES ARÈNES (Jean)**, 117, 182, 184, **195**, 407.

DES BUATS (Antoine), 203.

DES BUATS (Jacques), vicomte de Falaise, 202.

DES BUATS (Jean), 202.

DES BUATS (Nicolas), capitaine de Touques, 202.

**DES BUATS (René)**, 102-103, 115-116, 146, 182-183, **202-205**, 223.

DES HAZARDS (Hugues), évêque de Toul, 56-57, 59, 63, 67, 83, 133-134, 189, 199, 266-267, 271, 327.

DES MASURES (Louis), 150, 259.

DES PORCELETS DE MAILLANE (Jean), évêque de Toul, 133.

DINTEVILLE (François de), évêque d'Auxerre, 238.

DODIEU (Claude), seigneur de Vély, 365.

*Dole* (Jura, ch.-l. arr.), 230.

**DOLERY (Nicolas)**, 116-117, 147, 182, 201, **205**, 269, 408.

DOMMARTIN (Guillaume de), 57.

DOMMARTIN (Warry de), évêque de Verdun, 57, 76, 82, 133, 218, 226, 242, 262, 263, 327.

DROILLART (Guillaume), chanoine de Nantes, 208, 214, 240.

DU BELLAY (Jean), cardinal, 13, 38-39, 86, 94, 123, 151, 162, 165-166, 187, 248, 265, 273, 279, 361-362, 380.

DU BELLAY (René), évêque du Mans, 42.

DU BOULLAY (Edmond), héraut d'armes, 154.

DU CHÂTELET (Balthazar), abbé de Saint-Èvre-lès-Toul, 80, 188.

DU CHÂTELET (Pierre), évêque de Toul, 264.

DU CHÂTELET (Salmone), abbesse de Sainte-Glossinde, 226.

DU CHESNE (Claude), avocat du roi à Compiègne, 359.

DU COLLEDO (Guy), évêque de Vannes, 206.

**DU COLLEDO (Nicolas)**, 81, 94, 115, 125, 183, **206-208**.

DU FRESNEAU (Jean), doyen de Toul, 82.

**DU PIN (Julien)**, 117, 183, **209**, 243.

DU PUY (Simon), évêque de Damascène, 222.

DU PUY-DU-FOU (François), bailli de l'évêché de Metz, 167, 169.

DU VAU (Pierre), 78.

DUFAU (Ladislas), évêque de Luçon, 63.

DUPRAT (Antoine), cardinal, 13, 41, 42, 63, 71, 86, 148, 163, 232.

DUPRAT (Antoine), seigneur de Nantouillet, 14.

DUPRAT (Guillaume), évêque de Clermont, 255.

DUPRAT (Thomas), abbé de Candeil, 78, 86.

## E

*Ébreuil* (Allier, cant. Gannat), abbaye, 87, 356.

ELBENE (Alphonse I<sup>er</sup> d'), évêque d'Albi, 137, 235.

ÉLÉONORE D'AUTRICHE, reine de France, 42.

*Embrun* (Hautes-Alpes, ch.-l. cant.), archevêché, 43, 163, 238.

Épernon (Eure-et-Loir, ch.-l. cant.), prieuré, 265.

ÉRASME, 117, 150, 276.

*Escassefort* (Lot-et-Garonne, cant. Duras), 140, 282.

ESPAGNE (Engelbert d'), abbé de Saint-Bertin, 141, 221.

ESPENCE (Claude d'), 149.

ESPINAY (Jean d'), évêque de Valence, 228.

ESTAING (François d'), évêque de Rodez, 18, 107, 255.

ESTE (Hercule II d'), 15.

ESTE (Hippolyte I<sup>er</sup> d'), cardinal, 29.

ESTE (Hippolyte II d'), cardinal, 29, 30, 38, 43, 50-52, 63, 72, 80, 87, 92, 162, 279.



## F

*Falaise* (Calvados, ch.-l. cant.), 202.

FALCO (Aymar), antonin, 272.

FALCO (Pierre), vicaire général de Théodore de Saint-Chamond, 271.

FALLUEL (Jean), prémontré, 276.

FAREL (Guillaume), réformateur, 149, 157, 196.

FARNÈSE (Alexandre), cardinal, 84, 151.

FARNÈSE (Pierre Louis), duc de Parme, 52.

FAURE (Pierre), receveur général de Picardie, 354.

FAVERGUES (Guillaume), 229.

*Fécamp* (Seine-Maritime, ch.-l. cant.), 204 ; abbaye, 27, 44, 76, 79, 83, 90-92, 95, 103-105, 130-131, 135, 144, 146, 161, 163, 171, 182, 202, 204, 222-223, 241, 259-261, 269-270, 279, 341, 407.

*Féniers* (Creuse, cant. Felletin), abbaye, 125, 245.

FERRERIO (Filiberto), nonce apostolique, 51, 84, 85, 238.

FIASQUE (Alphonse de), 383.

*Figeac* (Lot, ch.-l. arr.), abbaye, 145.

FILLION (Martin), avocat du roi à Compiègne, 359.

FLAMENC (Geoffroy), official d'Albi, 247.

*Flavigny* (Côte-d'Or, cant. Montbar), abbaye, 126, 279.

*Flavigny-sur-Moselle* (Meurthe-et-Moselle, cant. Neuves-Maisons), prieuré, 82.

**FCEULLET (Jean)**, 121, 183, **209-210**, 243.

FOIX (Françoise de), comtesse de Châteaubriant, 13.

FOIX (Odet de), vicomte de Lautrec, 47.

*Folembay* (Aisne, cant. Vic-sur-Aisne), 372.

*Fontainebleau* (Seine-et-Marne, ch.-l. arr.), 341, 346, 349, 373.

*Fontfroide* (Aude, com. Narbonne), abbaye, 248, 250.

**FORVILLE (Cunin)**, 117, 125, 140, 182, 195, 196, **210**, 407.

FRANCE (Charles de), duc d'Orléans, 39, 364.

FRANCE (François de), dauphin, 39, 45.

FRANCE (Renée de), 269.

FRANÇOIS I<sup>ER</sup>, duc de Lorraine, 45-46, 50, 66, 239, 371.

FRANÇOIS I<sup>ER</sup>, roi de France, 13, 15, 20, 31, 35, 38-39, 41-42, 45-48, 50-53, 68, 71-72, 78, 83-85, 90, 92, 96, 100, 115, 140, 142, 148, 150, 153, 158, 162-163, 174, 198, 203, 209, 232, 235, 239, 247, 275, 277, 360.

*Frécourt* (Moselle, cant. Courcelles-Chaussy, com. Servigny-lès-Raville), 140, 227.

FRÉDÉRIC III, empereur, 58.

FREGOSO (Cesare), 52.

FREGOSO (Ettore), 52, 151.

FREGOSO (Giano), évêque d'Agen, 281, 282.

*Freistroff* (Moselle, cant. Bouzonville), abbaye, 211.

*Fréjairolles* (Tarn, cant. Saint-Juéry), 192.

*Fresnes-en-Woëvre* (Meuse, cant. Étain), 262.

FURSTEMBERG (Guillaume de), 78, 158.

## G

*Gaillac* (Tarn, ch.-l. cant.), abbaye Saint-Michel, 144.

GARIN (Nicolas), prieur de Condé-sur-Aisne, 204.

**GARREAU (Innocent)**, 116, 117, 146, **211-212**.

**GAUDZ (Gilles de)**, 102, 112-114, 139, 141, 154, 183, **213-214**, 343, 407.

GAUDZ (Julien de), 213.

GAULTIER (Matthieu), abbé de Marmoutier, 91, 212.

*Gaye* (Marne, cant. Sézanne), doyenné, 90.  
**GENEBRIS** (Gérard de), vicaire général d'Antoine de Narbonne, 124.  
**GENTIL** (Étienne), prieur de Saint-Martin-des-Champs, 84, 200.  
**GERBILLON** (Florentin), chancelier de Verdun, 216.  
**GERBILLON** (Georges), seigneur de Grimaucourt, 216.  
**GERBILLON (Gérard)**, 121, 125, 141, 184, 215-216.  
**GERESME (Nicolas)**, 121, 125, 182, **217**.  
**GÉRONCOURT** (Jérôme), prieur de Muno, 219.  
**GOBERTI (Nicolas)**, 109, 112, 113, 121, 125, 141, 184, 196, **218-220**, 407.  
**GODEFROY DE BOUILLON**, 151.  
**GOMBEVAL** (Guérard de), abbé de Moyennoutier, 225.  
**GONDI** (Antoine de), marchand florentin, 49.  
**GONNEVILLE (Guillaume de)**, 109, 139, 141, 183, **221-222**, 407.  
**Gorze** (Moselle, cant. Moulins-lès-Metz), 157-158 ; abbaye, 27, 57, 70, 76, 78, 82, 89, 94-95, 105, 114, 153, 157, 161, 182, 252, 262, 263, 407.  
**GOUFFIER** (Adrien), cardinal de Boisy, 48, 71, 79, 232, 245.  
**GOUFFIER** (Aymar), 42, 48, 70, 79, 90, 201, 231-232, 246, 355.  
**GOUFFIER** (Guillaume), seigneur de Bonnavet, amiral, 13, 47, 49, 61-62, 71, 328, 352.  
**GOUFFIER** (Pierre), abbé de Saint-Denis, 48, 90.  
**GOUSCON (Pierre)**, 102-103, 130, 146, 165, 182-183, 212, 222-223, 252, 346, 349.

*Grandseve* (Tarn-et-Garonne, cant. Verdun-sur-Garonne, com. Bouillac), abbaye, 86, 125, 248, 251.  
*Grasse* (Alpes-Maritimes, ch.-l. arr.), évêché, 281.  
*Graulhet* (Tarn, ch.-l. cant.), église Saint-Mémy-de-Gayrac, 192.  
**GRÉGOIRE XIII**, pape, 30.  
**GRENON** (Antoine), vicaire général à Grasse, 282.  
**GRENON** (Pierre), vicaire général à Grasse, 282.  
**GRIMALDI** (Octavien), général des finances en Milanais, 246.  
**GUIDACERIO** (Agacio), 276.  
**GUILLART** (Louis), évêque de Chartres, 275.  
*Guise* (Aisne, ch.-l. cant.), 92.  
**GUISE** (Charles de), cardinal de Lorraine, 14-15, 17, 48, 51, 63, 65-66, 72, 74, 79-80, 90-91, 138, 150, 173, 202, 212-213, 215, 235, 237, 273, 378.  
**GUISE** (François de), 14-15, 17, 46, 93, 204, 239, 376-379, 381-386.  
**GUISE** (Louis de), cardinal, 14, 63, 65, 72, 173, 235.  
**GUISE** (Marie de), reine d'Écosse, 100, 369-374, 386-390.  
**GUISE** (René de), 166.

## H

*Haboudange* (Moselle, cant. Château-Salins), 169.  
*Ham-en-Artois* (Pas-de-Calais, cant. Lillers), abbaye, 113, 277.  
**HAMELCOURT** (Jean de), abbé de Justemont, 196.  
*Hannonville-Suzémont* (Meurthe-et-Moselle, cant. Jarny), 262.  
**HARAUCOURT** (Guillaume de), évêque de Verdun, 56-57.

HARAUCOURT (Louis de), évêque de Verdun, 56.

HAUSSONVILLE (Balthasar d'), 224.

HAUSSONVILLE (Claude d'), évêque de Sisteron, 224, 249.

HAUSSONVILLE (Gaspard d'), bailli de l'évêché de Toul, 224.

**HAUSSONVILLE (Georges d')**, 88, 115, 125, 183, **224-225**.

HAUSSONVILLE (Jean d'), bailli de l'évêché de Metz, 83, 153, 167, 169, 224, 252, 268.

HAUSSONVILLE (Jean d'), maréchal de Lorraine, 224.

HAUSSONVILLE (Simon d'), 224.

HELDRADE, abbé de Novalaise (saint), 190.

HÉMARD DE DENONVILLE (Charles), cardinal, 81, 249, 360, 361.

HENRI II, roi de France, 15, 237, 240, 364, 365.

HENRI VIII, roi d'Angleterre, 353.

HENRY (Étienne), gouverneur de Saint-Èvre, 124.

HEU (Catherine de), épouse de Jean d'Haussonville, 83.

HEU (Gaspard de), 157.

**HEYDEN (Conrad de)**, 111, 113, 117, 139-141, 183, **226-227**, 257-258, 407.

*Hirsau* (Allemagne, Bade-Wurtemberg, com. Calw), abbaye, 113, 227.

HOCÉDY (Toussaint d'), 63, 67, 78, 89, 94, 150, 189, 193, 252, 261.

HOLBEIN (Hans), 34.

HONSTEIN (Guillaume de), évêque de Strasbourg, 60.

HORDAL (Claude), doyen de Toul, 83, 192.

*Humbert* (Pas-de-Calais, cant. Lumbres), 232.

HUOT (Jean), suffragant de Metz, 195.

HURAUULT (Catherine), épouse de Jean Poncher, 264.

HURAUULT (Philippe), abbé de Marmoutier, 80, 86, 90, 91, 212.

## I

ILLIERS (Catherine d'), 165, 166.

ILLIERS (René d'), 166.

INNOCENT III, pape, 30.

INSMING (Jacques d'), archidiacre de Metz, 279.

ISABELLE, duchesse de Lorraine, 55.

IVOIRE (Huguete d'), abbesse de Sainte-Marie-aux-Nonnains, 227.

## J

JANTE (Odon de), 121, 125, 184, 191, 228, 229.

JEAN I<sup>ER</sup>, duc de Lorraine, 44.

JEAN XXII, pape, 41, 122.

JEAN XXIII, pape, 38.

JEANNE DE CASTILLE, 45.

*Jeully* (Yonne, cant. Charny, com. Saint-Martin d'Ocre), prieuré, 201.

*Joinville* (Haute-Marne, ch.-l. cant.), 14, 92, 362.

JOYEUSE (François de), cardinal, 91.

JOYEUSE (Louis de), évêque de Sain-Flour, 255.

JUBERT (Michel), trésorier de Fécamp, 104, 337.

JULES II, pape, 44, 76, 78, 110, 112, 218, 219, 262.

JULES III, pape, 74.

*Jumièges* (Seine-Maritime, cant. Barentin), abbaye, 87.

## K

*Kemplich* (Moselle, cant. Metzervisse), 278.

## L

*L'Arbresle* (Rhône, ch.-l. cant.), 363.

L'ESPINAY (Toussaint de), prieur de Saint-Denis de La Chartre, 223.

*La Chaise-Dieu* (Haute-Loire, cant. Craponne-sur-Arzon), 87.

LA CHAMBRE (Philippe de), cardinal, 163.

LA CHAPELLE (François de), prieur de Saint-Saulve, 124.

*La Chapelle-sur-Erdre* (Loire-Atlantique, ch.-l. cant.), prieuré de Lancaillou, 197.

*La Charité-sur-Loire* (Nièvre, ch.-l. cant.), prieuré, 83-85, 123, 201, 230-321, 238.

*La Charmoye* (Marne, cant. Dormans, com. Montmort-Lucy), abbaye, 87.

*La Clarté-Dieu* (Indre-et-Loire, cant. Château-Renault, com. Saint-Paterne-Rancan), abbaye, 125, 265.

*La Fère-sur-Oise* (Aisne, cant. Tergnier), 356.

**LA HAYE (Valeran de)**, 80, 105, 119, 121, 183, **229**.

LA MAGDELAINE (Jean de), chanoine de Besançon, 230.

**LA MAGDELEINE (Jean de)**, 83, 123, 147, 182, 201, **230-231**, 238, 269, 408.

LA MAGDELEINE (Jean de) l'ancien, 230.

LA MARCK (Erard de), cardinal de Liège, 110, 275.

LA MARCK (Jean de), abbé de Saint-Basle, 81.

**LA PORTE (Pierre de)**, 112-113, 116, 121, 140, 154, 182, **231-233**, 407.

*La Redorte* (Aude, cant. Rieux-Minervois), 135.

LA ROCHE (Antoine de), grand prieur de Cluny, 230.

*La Roë* (Mayenne, cant. Cossé-le-Vivien), abbaye, 125, 265.

LAINEZ (Diego), général des Jésuites, 138.

*Lamballe* (Côtes d'Armor, ch.-l. cant.), collégiale Notre-Dame, 213.

LANGÉAC (Jean de), évêque de Limoges, 187.

*Laon* (Aisne, ch.-l. dép.), 119, 229 ; abbaye Saint-Jean, 27, 80, 95, 105, 166, 171, 183, 229, 407 ; abbaye Saint-Martin, 125, 238 ; évêché, 42.

LASTIC (Anne de), 270.

LAUTREC (François de), chanoine de Coutances, 85.

*Laval* (Mayenne, ch.-l. dép., prieuré Saint-Martin, 212.

*Lay-Saint-Christophe* (Meurthe-et-Moselle, cant. Dieulouard), prieuré, 82, 89.

**LAYE (Gabriel de)**, 125, 182, 192, **233-235**, 261.

LAYE (Jacques de), procureur du roi, 233.

*Le Bec-Hellouin* (Eure, cant. Brionne), abbaye, 87.

LE CLENCHE (Vincent), prieur d'Iff, 198.

*Le Clion-sur-Mer* (Loire-Atlantique, cant. et com. Pornic), 207.

LE COULLON (Jean), chroniqueur, 54, 158.

LE FEBVRE (Pasquier), moine de Saint-Jean de Laon, 229.

LEFÈVRE D'ÉTAPLES (Jacques), humaniste, 117, 232, 253.

LE GOULTZ (Jean), moine de Blanche-Couronne, 197.

*Le Havre* (Seine-Maritime, ch.-l. arr.), 83, 164.

*Léhon* (Côtes d'Armor, arr. et com. Dinan), prieuré Saint-Magloire, 185.

LE LONG (Michel), moine de Fécamp, 90.

*Le Louroux* (Indre-et-Loire, cant. Descartes), 166, 383.

*Le Mans* (Sarthe, ch.-l. dép.), abbaye Saint-Vincent, 87 ; évêché, 42.

- LE MARCHANT (Pierre), pénitencier de Thérrouanne, 210.
- LENONCOURT (Philippe de), 121, 183, 236, 237.
- LENONCOURT (Philippe de), cardinal, 238.
- LENONCOURT (Robert de), archevêque de Reims, 63, 143, 237.
- LENONCOURT (Robert de)**, cardinal, 74, 83, 84, 102, 105, 106, 121-123, 125, 143, 168, 169, 182-184, **236-239**.
- LENONCOURT (Thierry IV de), 236.
- LÉON X, pape, 20, 31, 38, 58, 77-78, 110, 143, 242, 251, 274.
- LÉON XIII, pape, 33, 108.
- LE PELEY (Jacques), moine de Fécamp, 90.  
*Le Puy-en-Velay* (Haute-Loire, ch.-l.), 254.  
*Lérins* (Alpes-Maritimes, cant. et com. Cannes), abbaye, 87.
- LE ROUX (Jean), 204.
- LEROY (Jacques), moine clunisien, 90.  
*Lessay* (Manche, cant. Créances), abbaye, 125, 215, 216.
- LETTES (Jean de), évêque de Béziers, 122, 249.
- LE VENEUR (Jean), évêque de Lisieux, 39.
- LE VERRIER (François Robert), moine de Lessay, 215.
- LEVEQUE DE MARCONNAY (Mathieu), abbé de Saint-Jean de Laon, 80.
- LÉVIS (Antoine de), archevêque d'Embrun, 255.
- LÉVIS (François de), évêque de Tulle, 255.
- LIGNIÈRES (Guillaume de)**, 115-116, 121, 125, 183, 208, **239-241**.
- Limoges* (Haute-Vienne, ch.-l. dép.), abbaye Saint-Martial, 125, 238.
- Limoux* (Aude, ch.-l. cant.), 135.
- LOBEL (Philippe de), official de Thérrouanne, 253.
- LONGCHAMP (Jean de)**, 104, 135, 146, 182, **241**, 270, 341.
- Longpont* (Aisne, cant. Villers-Cotterêts), abbaye, 87.
- LONGWY (Claude de), cardinal de Givry, 39.
- LORRAINE (Anne de), 17, 46, 374, 382.
- LORRAINE (Claude de), duc de Guise, 15, 17, 25-26, 45-46, 49-51, 92, 152-153, 158, 352, 367.
- LORRAINE (François de), comte de Lambesc, 25, 47, 152.
- LORRAINE (Louis de), évêque de Verdun, comte de Vaudémont, 25-26, 47-48, 57, 61, 63, 65, 152-153, 218, 220, 352.
- LORRAINE (Marguerite de), duchesse d'Alençon, 142.
- LORRAINE (Nicolas de), 48, 50, 54, 63, 65-66, 78, 156, 168, 174, 189, 261, 268.
- LORRAINE-VAUDÉMONT (Henri de), 26, 56, 58, 60-61, 63-64, 74, 218.
- LOUIS XI, roi de France, 25, 45, 54, 115, 187, 202, 254.
- LOUIS XII, roi de France, 45, 46, 86, 115, 142, 224.
- LOUISE DE SAVOIE, 13, 38, 71, 122, 187, 188, 355, 356.
- Louppy-le-Château* (Meuse, cant. Revigny-sur-Ornain), 327.
- Louvain* (Belgique, prov. Brabant, ch.-l. arr.), 276.
- LOYSEL (Jean), moine de Blanche-Couronne, 198.
- LOYSEL (Julien), moine de Blanche-Couronne, 197.
- Luçon* (Vendée, ch.-l. cant.), évêché, 27, 42, 48, 63, 69-70, 95, 114, 130, 170, 407.
- LUCY (Barthélemy de), abbé de Saint-Arnoul de Metz, 82, 88.
- LUSTAC (Jean de), évêque de Périgueux, 282.

LUTHER (Martin), 142, 155, 206.

LUXEMBOURG (Louis de), 45.

LUXEMBOURG (Philippe de), cardinal, 38.

*Lyon* (Rhône, ch.-l. dép.), 337 ; abbaye Saint-Martin d'Ainay, 87 ; archevêché, 27, 43-44, 51, 63, 72, 95, 112, 131, 170, 182, 196, 407.

## M

MACAULT (Antoine), 34.

*Mâcon* (Saône-et-Loire, ch.-l. dép.), 380 ; évêché, 122, 124, 249.

MAGUILLOT (Jean), 117, 121, 242.

*Maintenon* (Eure-et-Loir, cant. Épernon), 275.

*Marcigny* (Saône-et-Loire, cant. Paray-le-Monial), prieuré, 201.

MARGUERITE DE NAVARRE, 13, 142, 155, 203, 233, 239, 354.

MARIE (René de), abbé de Saint-Mihiel, 48.

MARIE D'AUTRICHE, reine de Hongrie, 17, 374.

*Marmoutier* (Bas-Rhin, cant. Saverne), abbaye, 225.

*Marmoutier* (Indre-et-Loire, com. Tours), abbaye, 27, 76, 80, 83, 86, 91, 95, 130, 136, 146, 161, 166, 171, 182, 185-186, 211-212, 215, 222-223, 244, 247, 264, 265, 407.

MAROT (Clément), 150.

*Marsal* (Moselle, cant. Château-Salins), 167.

*Marseille* (Bouches-du-Rhône, ch.-l. dép.), 42 ; abbaye Saint-Victor, 224.

MAXIMILIEN D'AUTRICHE, empereur, 55, 57, 58, 141, 226.

MAZIN (Firmin), 121, 184, 210, 243.

*Meaux* (Seine-et-Marne, ), abbaye Saint-Faron, 87 ; évêché, 41.

MÉDICIS (Hippolyte de), cardinal, 360.

MÉDICIS (Julien de), cardinal, voir CLÉMENT VII, pape.

MÉLANCHTON (Philippe), réformateur, 150.

MELUN (François de), évêque de Théroouanne, 63, 112.

*Merville* (Nord, cant. Hazebrouck), 141, 221.

Mesme (Pierre de), 52.

Metz (Moselle, ch.-l. dép.), abbaye Notre-Dame-aux-Nonnains, 141, 227 ; abbaye Saint-Arnoul, 82, 88 ; abbaye Saint-Clément, 88, 118, 125, 225 ; abbaye Saint-Éloi, 88 ; abbaye Saint-Martin, 27, 79, 88, 93, 95, 114, 125, 190, 263, 264, 407 ; abbaye Saint-Pierre-aux-Nonnains, 143 ; abbaye Saint-Symphorien, 27, 78, 82, 88, 95, 114, 407 ; abbaye Saint-Vincent, 88, 271 ; *abbaye Sainte-Glossinde*, 226. ; cathédrale, 34, 35, 139, 196, 262, 264 ; évêché, 26-28, 48-49, 54-57, 58, 60, 61, 63-68, 74, 76, 88, 95, 105, 109, 111, 113, 117, 133, 139, 155-157, 161, 167, 170, 174, 182, 186, 189, 195-196, 210, 224-227, 237, 257, 266-268, 270, 272, 327, 407.

METZENHAUSEN (Johann von), archevêque de Trèves, 142, 220.

*Milan* (Italie, Lombardie), archevêché, 29, 43.

MIREMONT (Aimé de), seigneur de Bouleuse, 243.

MIREMONT (Guillaume de), 81, 117, 125, 145, 243-244.

MIREMONT (Jean de), seigneur de Gueux, 243.

MIREMONT (Louise de), 243.

MOERS (Jean Jacques de), comte de Sarrewerden, 189.

*Moissac* (Tarn-et-Garonne, ch.-l. cant.), abbaye, 122, 248.

*Molesme* (Côte-d'Or, cant. Châtillon-sur-Seine), abbaye, 83.

*Moncalieri* (Italie, Piémont, ville métropolitaine de Turin), 364.

MONLUC (Jean de), évêque de Valence, 235.

*Mont-de-Marsan* (Landes, ch.-l.), 142.  
*Montauban* (Tarn-et-Garonne, ch.-l. dép.), évêché, 41.  
*Montbazou* (Indre-et-Loire, cant. Monts), 382.  
*Montdidier* (Somme, cant. Roye), prieuré, 260, 265.  
**MONTDOR (Claude de)**, 121, 125, 182, 192, 232, **244-247**.  
MONTDOR (Jean de), chanoine d'Albi, 245.  
*Montéleger* (Drôme, cant. Valence), 229.  
*Montier-la-Celle* (Aube, cant. et com. Saint-André-les-Vergers), abbaye, 48.  
MONTMORENCY (Anne de), connétable, 13, 16, 30, 43, 44, 70, 101, 162, 353, 354, 356-360, 363-368, 370, 384.  
*Montours* (Ille-et-Vilaine, cant. Val-Couesnon), prieuré, 240.  
*Montpellier* (Hérault, ch.-l. dép.), 135, 249, 273.  
*Montreuil-sur-Mer* (Pas-de-Calais, ch.-l. arr.), 232, 353 ; abbaye Saint-Saulve, 124, 125, 269.  
MOUCHY (Antoine de), dit Demochares, 32.  
*Mouson* (Ardennes, cant. Carignan), abbaye, 125, 238.  
MOUSSON (Philippe de), baillié de l'évêché de Verdun, 252.  
*Moyenmoutier* (Vosges, cant. Raon-L'Étape), abbaye, 225, 261.  
*Moyenvic* (Moselle, cant. Château-Salins), 167, 169.  
*Muno* (Belgique, prov. Luxembourg, arr. Virton, com. Florenville), prieuré, 219.

## N

*Nancy* (Meurthe-et-Moselle, ch.-l. dép.), 92, 351 ; collégiale Saint-Georges, 199 ; prieuré Notre-Dame, 83, 93, 266, 268, 271.

*Nantes* (Loire-Atlantique, ch.-l. dép.), cathédrale, 139, 207, 208, 215 ; évêché, 28, 63, 72-74, 95, 112, 120, 122, 154, 161, 170, 183, 185-186, 199, 206, 208, 213, 214, 239-241, 265, 277-278, 407.

**NARBONNE (Antoine de)**, 80, 117, 122, 124, 136, 182, 183, 224, 234, **247-248**, 250, 252, 261, 333.

NARBONNE (Antoine de), abbé d'Aniane, 248.

NARBONNE (Antoine Pierre de), évêque de Vabres, 122, 248.

*Narbonne* (Aude, ch.-l. arr.), abbaye de Fontfroide, 87, 125 ; archevêché, 27, 41, 43, 44, 63, 69-71, 79, 89, 95, 105, 114, 119, 130, 135, 137, 161, 163, 170, 183, 222, 223, 247, 249-252, 260, 333, 407.

NARBONNE (Gabriel de), 251.

**NARBONNE (Georges de)**, 17, 78, 80, 92, 93, 119, 121, 125, 166, 183, 247, **250**, 252, 333.

NARBONNE (Guérin de), seigneur de Sallèles, 247-248.

NARBONNE (Jean de), évêque de Béziers, 122.

NARBONNE (Jean I<sup>er</sup> de), 247.

NARBONNE (Jean II de), 248.

NARBONNE (Louis de), évêque de Vabres, 122, 248, 250.

**NARBONNE (Sébastien de)**, 119, 121, 137, 183, 247, 251, 252.

NASSAU (Guillaume de), 374.

NASSAU (Jean Louis de), 189.

*Nemours* (Seine-et-Marne, ch.-l. cant.), 372.

*Nérac* (Lot-et-Garonne, ch.-l. dép.), 155.

NEUCHÂTEL (Antoine de), évêque de Toul, 55, 56, 133.

*Nevers* (Nièvre, ch.-l. dép.), 385 ; évêché, 122, 273.

NICOLAS (Germain), prieur de Saint-Martin-des-Champs, 84.

NICOLAS V, pape, 58.

*Nîmes* (Gard, ch.-l. dép.), 233.

*Nomény* (Meurthe-et-Moselle, cant. Dieulouard), 157.

NOTARIUS (Jean), abbé de Saint-Symphorien de Metz, 78, 82.

*Notre-Dame de Lyre* (Eure, cant. Breteuil, com. La Vielle-Lyre), abbaye, 87.

*Notre-Dame de Montreuil* (Ille-et-Vilaine, cant. et com. Montauban-de-Bretagne), prieuré, 240.

NOZILLAC (Philippe de), 84.

## O

OLIVIER (François), chancelier, 354.

ORLÉANS (Jean d'), cardinal de Longueville, 39.

## P

*Paris*, 150, 191, 203, 211, 266, 373, 376, 383 ; abbaye Saint-Germain-des-Prés, 87, 222 ; abbaye Saint-Magloire, 39 ; abbaye Saint-Victor, 143 ; cathédrale, 39, 266 ; collège de Boncourt, 253 ; collège de Narbonne, 135, 272, 273 ; collège du Cardinal-Lemoine, 232, 253 ; église Notre-Dame-des-Champs, 39 ; évêché, 123 ; prieuré Saint-Martin-des-Champs, 84, 147, 155, 200-201, 205 ; prieuré Saint-Denis de La Chartre, 223 ; université, 135, 191, 196, 200, 205, 273.

PARISSET (Jean), chanoine de Metz, 60.

**PARVI (Thibault)**, 116, 117, 184, 253.

**PASCAL (Antoine)**, 70, 113, 115, 141, 184, 254-256, 311, 407.

PAUL III, pape, 41, 43, 52, 73, 82, 85, 100, 137, 144, 186, 193, 207, 214, 238.

PAUL IV, pape, 38.

PAULDOUX (Claude), abbé de Senones, 193.

**PAYEN (Conrad)**, 112, 117, 139, 157, 183, 200, 226, **257-258**, 407.

**PELEGRIN (Antoine)**, 63, 66, 104, 117, 122, 123, 182, 189, 193, 194, 250, **258-259**, 268, 333, 337.

**PÉNICIER (Claude)**, 80, 82, 94, 104, 121, 124, 125, 130, 146, 182, 193, 250, **259-261**, 265, 333, 337.

PÉNICIER (Gasquin), 259.

PÉRAUD (Raymond), cardinal de Gurce, 58, 60, 113, 227.

PERIER (Simon), hôtelier de Fécamp, 136.

*Périgueux* (Dordogne, ch.-l. dép.), 113, 282.

PETIT (Guillaume), évêque de Troyes, 328.

*Pèzenas* (Hérault, ch.-l. cant.), 249.

PHILIPPE DE GUELDRÉ, duchesse de Lorraine, 13, 17, 25, 26, 45-47, 61, 143, 152, 262, 263.

PHILIPPE LE BEAU, 45.

PHILIPPE LE BON, duc de Bourgogne, 14.

PIEFORT (Antoine de), tailleur de Jean de Lorraine, 165.

PILLART (Laurent), 153.

PILLAUT (Louis), armoirier de Marmoutier, 212.

PINGUET (Laurent), prévôt de Fresnes, 262.

**PINGUET (Martin)**, 34, 79, 83, 88, 93, 114, 121, 125, 157, 182, 209, 252, **262-264**, 268.

PINGUET (Nadin), 262.

PIO DI CARPI (Rodolfo), cardinal, 41, 51, 238.

PISSELEU (Anne de), duchesse d'Étampes, 13.

PISSELEU (François de), prieur de Saint-Orens d'Auch, 258.

*Plessé* (Loire-Atlantique, cant. Ponchâteau), prieuré d'Iff, 198.

PLEURS (Jean de), suffragant de Beauvais, 111.

PLOMMYER (Allart), marchand parisien, 166.



*Poitiers* (Vienne, ch.-l. dép.), abbaye de Montierneuf, 205, 269.

**PONCHER (Étienne)**, 86, 115, 122, 125, 130, 143, 146, 182-183, 205, **264-266**, 365.

PONCHER (Étienne), évêque de Paris, 143, 264.

PONCHER (Jean), général des finances de Languedoc, 264.

*Pont-à-Mousson* (Meurthe-et-Moselle, ch.-l. cant.), 143, 270, 272.

PONTIGNY (Yonne, cant. Chablis), abbaye, 87, 167.

POYET (Guillaume), chancelier, 13, 203.

**Prévôt (Sébastien)**, 80-81, 83, 89, 93, 117, 125, 183, **266-268**.

PRUVOST (Jean), abbé de Ham, 277.

PSAUME (Nicolas), évêque de Verdun, 66, 74, 133, 142, 220.

PUCCI (Lorenzo), cardinal, 78, 89.

*Pujols* (Lot-et-Garonne, cant. Villeneuve-sur-Lot), 281.

## Q

*Quierzy* (Aisne, cant. Vic-sur-Aisne), prieuré, 269.

QUILFISTRE (Bertrand), chanoine de Nantes, 207.

QUILFISTRE (Guy), chanoine de Nantes, 207-208.

## R

RADELENES (Christophe), évêque de Constantine, 110.

*Rambervillers* (Vosges, cant. Saint-Dié-des-Vosges), 169.

RANGONA (Costanza), 52.

RANSIE (Pierre de), prieur de Saint-Orens d'Auch, 258.

*Reims* (Marne, ch.-l. arr.), 374 ; abbaye Saint-Rémi, 125, 237, 239, 244 ;

archevêché, 27, 44, 48, 51, 63, 70, 72, 74, 95, 105, 130, 170, 183, 236, 238, 273, 407 ; prieuré Saint-Étienne du Val des Écoliers, 244.

*Remiremont* (Vosges, ch.-l. cant.), 141.

*Remoncourt* (Meurthe-et-Moselle, cant. Baccarat), 194.

RENÉ I<sup>ER</sup> D'ANJOU, 14, 25, 54, 56, 224, 327.

RENÉ II, duc de Lorraine, 13-14, 17, 25-26, 45, 47, 49, 54-58, 60, 64-65, 76, 96, 152, 174, 224, 259, 262, 263.

RENÉE DE BOURBON, duchesse de Lorraine, 34, 139, 225, 258, 374.

*Rennes* (Ille-et-Vilaine, ch.-l. dép.), 240.

REYSSEGUIER (Raymond), vicaire général à Agen, 281.

RICALCATO (Ambrogio), 41, 51, 238.

*Richecourt* (Meuse, cant. Saint-Mihiel), 242.

RICOUL (Jacques), suffragant de Chartres, 275.

*Rieux* (Morbihan, cant. Guer), 207.

RINQUET (Guillaume), prieur claustral de Fécamp, 90.

ROBERTET (Charles), évêque d'Albi, 191, 245.

ROBERTET (Florimond), 163, 245, 351.

ROBERTET (Jacques), évêque d'Albi, 191, 245.

ROCHEBARON (Philippe de), abbé de Saint-Saulve de Montreuil, 269.

ROCHEBARON (Yolande de), 269.

ROCHEFORT (Hugues de), seigneur d'Ailly, 187.

ROCHETTE (Louis de), dominicain, 154.

*Rodez* (Aveyron, ch.-l. dép.), évêché, 18, 122, 132.

ROHAN (François de), archevêque de Lyon, 51, 63, 80, 92, 112, 196.

*Romans-sur-Isère* (Drôme, ch.-l. cant.), 254, 256.

ROSSET (Hénarde de), 230.

Rouen (Seine-Maritime, ch.-l. dép.), 164, 204, 377-379 ; abbaye Saint-Ouen, 28, 76, 81, 83, 91, 95, 103, 130, 161, 166, 171, 183, 202, 204, 222, 223, 264, 266, 377, 407 ; archevêché, 41, 92 ; prieuré de Grandmont, 265.

ROUSSEDIN (Jean de), infirmier de Fécamp, 136.

**ROUVROY DE SAINT-SIMON (Charles de)**, 104, 124-125, 135, 144, 146, 182, 205, 241, 261, **269-270**, 337, 341.

ROUVROY DE SAINT-SIMON (Louis de), vicomte de Clastres, 269.

ROUVROY DE SAINT-SIMON (Philippe de), abbé de Genlis, 269.

*Russec* (Aude, cant. Villemoustaussou, com. Conques-sur-Orbiel), 381.

RUZÉ (Jacquette), 272.

## S

SADOLET (Jacques), cardinal, 50.

*Saint-Airy* (Meuse, com. Verdun), abbaye, 141.

*Saint-Antoine de Viennois* (Isère, cant. Saint-Marcellin, com. Saint-Antoine-l'Abbaye), abbaye, 271.

*Saint-Aubin-des-Bois* (Côtes-d'Armor, cant. Plénée-Jugon, com. Plédéliac), abbaye, 125, 240.

*Saint-Basle* (Marne, cant. Mourmelon-le-Grand, com. Verzy), abbaye, 27, 81, 95, 145, 171, 183, 243-244, 407.

*Saint-Benoît-sur-Loire* (Loiret, cant. Sully-sur-Loire), abbaye, 86.

*Saint-Bertin* (Pas-de-Calais, com. Saint-Omer), abbaye, 141, 221, 222.

*Saint-Boladre* (Ille-et-Vilaine, cant. Dol-de-Bretagne), prieuré, 240.

SAINT-CHAMOND (Léonard de), 270.

Saint-Chamond (Loire, ch.-l. cant.), 270 ; prieuré Saint-Julien-en-Jarez, 271.

**SAINT-CHAMOND (Théodore de)**, 78, 79, 83, 89, 126, 152, 153, 155, 157, 183, 189, 190, 200, **270-272**.

*Saint-Chéron* (Eure-et-Loir, com. Chartres), abbaye, 275.

Saint-Denis (Seine-Saint-Denis, ch.-l. arr.), abbaye, 38, 39, 42, 48, 90, 96.

*Saint-Denis-de-Vaux* (Saône-et-Loire, cant. Givry), 280.

SAINT-GELAIS (Jean de), évêque d'Uzès, 39.

*Saint-Georges de Boscherville* (Seine-Maritime, cant. Barentin, com. Saint-Martin-de-Boscherville), abbaye, 87.

Saint-Germain-en-Laye (Yvelines, ch.-l. arr.), 374.

*Saint-Germer-de-Fly* (Oise, cant. Grandvilliers), abbaye, 27, 78, 80, 86, 87, 92, 93, 95, 114, 125, 166, 171, 251, 407.

*Saint-Hilaire-des-Landes* (Ille-et-Vilaine, cant. Val-Couesnon), 239.

*Saint-Hipolyte* (Haut-Rhin, cant. Sainte-Marie-aux-Mines), 152.

*Saint-Jean-de-Maurienne* (Savoie, ch.-l. arr.), évêché, 43.

*Saint-Julien-Chapteuil* (Haute-Loire, ch.-l. cant.), 254.

*Saint-Laurent-en-Gâtines* (Indre-et-Loire, cant. Château-Renault), 165, 166, 383.

*Saint-Malo* (Ille-et-Vilaine, ch.-l. arr.), 185.

SAINT-MARTIN (Charles de), abbé d'Aurillac, 79.

*Saint-Maur-des-Fossés* (Val-de-Marne, ch.-l. cant.), abbaye, 87.

*Saint-Mihiel* (Meuse, ch.-l. cant.), abbaye, 48, 57, 89.

- Saint-Nicolas-de-Port* (Meurthe-et-Moselle, cant. Jarville-la-Malgrange), prieuré, 82, 88, 89, 153.
- Saint-Omer* (Pas-de-Calais, ch.-l. arr.), 101, 139, 140, 209, 210, 221, 232, 243, 275.
- Saint-Pierre-le-Moûtier* (Nièvre, ch.-l. cant.), 356.
- SAINT-QUINTIN (Pierre de), 356.
- Saint-Quirin* (Moselle, cant. Phalsbourg), prieuré, 225.
- Saint-Rigaud* (Saône-et-Loire, cant. Chauffailles, com. Ligny-en-Brionnais), abbaye, 231.
- Saint-Sauveur* (Meurthe-et-Moselle, cant. Baccarat), abbaye, 200.
- Saint-Urbain* (Haute-Marne, cant. Joinville), abbaye, 48.
- Saint-Vivant* (Côte-d'Or, cant. Longvic, com. Vergy), prieuré, 279.
- Sainte-Catherine-de-Fierbois* (Indre-et-Loire, cant. Sainte-Maure-de-Touraine), 382.
- Sainte-Menehould* (Marne, ch.-l. cant.), 345.
- SALAZAR (Tristan de), archevêque de Sens, 244.
- SALERNA (Nicolas), 137.
- Sallèles-d'Aude* (Aude, ch.-l. cant.), 248.
- SALVIATI (Giovanni), cardinal, 163, 355, 357.
- SALVIATI (Jacopo), 357.
- Samogneau* (Meuse, cant. Belleville-sur-Meuse), 217.
- SANGUIN (Antoine), cardinal de Meudon, 167.
- Saragosse* (Espagne, Aragon, ch.-l. prov.), 162.
- Sarrewerden* (Bas-Rhin, cant. Ingillier), 189.
- SAVIN (Nicolas), inquisiteur, 157.
- SAYE (Jacques de), abbé de Saint-Saulve, 269.
- Séguir* (Tarn, cant. Carmaux), prieuré, 252.
- Sembas* (Lot-et-Garonne, cant. Aiguillon), 281.
- Senones* (Vosges, cant. Raon-L'Étape), abbaye, 193.
- Sens* (Yonne, ch.-l. arr.), abbaye Saint-Jean, 167 ; abbaye Saint-Paul-sur-Vanne, 126 ; abbaye Saint-Pierre-le-Vif, 125, 265 ; abbaye Saint-Rémi, 125, 244 ; archevêché, 41, 42, 163 ; prieuré de Notre-Dame-du-Charnier, 201.
- Sénuc* (Ardennes, cant. Attigny), prieuré, 244.
- SERRES (Bernard de), 245.
- SEYSEL (Claude de), 45.
- Sézanne* (Marne, ch.-l. cant.), prieuré, 265.
- Sisteron* (Alpes-de-Haute-Provence, ch.-l. cant.), évêché, 122, 224, 249.
- SIXTE IV, pape, 38.
- SIXTE QUINT, pape, 38.
- SODERINI (Francesco), cardinal, 78.
- Soissons* (Aisne, ch.-l. arr.), abbaye Saint-Médard, 27, 51, 52, 80, 87, 92, 95, 114, 166, 171, 229, 407.
- SPIFAME (Jacques)**, 115, 121-122, 126, 135, 184, **272-273**.
- SPIFAME (Jean), trésorier de l'extraordinaire des guerres, 272.
- SPINOLA (Agostino), cardinal, 79.
- STENANVILLE (Pierre de), infirmier de Fécamp, 241, 270.
- Stenay* (Meuse, ch.-l. cant.), 113, 220.
- STOPPART (Robert), 204.
- STUART (Jacques), duc de Rothesay, 370.
- STURM (Jean), réformateur, 150.
- Surzur* (Morbihan, cant. Séné), 207.

## T

**TALLON (Pierre)**, 110, 141, 184, **274-275**, 407.

- Tarare* (Rhône, ch.-l. cant.), 363.
- Tarbes* (Hautes-Pyrénées, ch.-l. dép.), 142.
- TAYSPIL (Daniel)**, 112, 113, 117, 140, 184, 221, **275-276**, 407.
- TAYSPIL (Pierre), 275.
- THENNER (Mathias)**, 121, **278-279**.
- Thérouanne* (Pas-de-Calais, cant. Fruges), abbaye Saint-Augustin, 276 ; évêché, 27, 56, 63, 69, 74, 75, 95, 101, 105, 110, 112, 114, 117, 140, 141, 143, 163-164, 170, 183, 209, 221, 232, 243, 253, 274-276, 407.
- THICOURT (Mathias de), chanoine de Metz, 278.
- THIÉBAUT (Nicolas), abbé de Saint-Airy, 141, 217.
- TISSART (Anne), 278.
- TISSART (Léon)**, 126, 183, **277-278**.
- TISSART (Philibert), général des finances de Bretagne, 277.
- Toul (Meurthe-et-Moselle, ch.-l. arr.), abbaye Saint-Èvre, 27, 80, 89, 94, 95, 105, 124, 125, 171, 183, 260, 271, 407 ; abbaye Saint-Mansuy, 27, 28, 59, 78-81, 89, 94, 95, 105, 125, 126, 131, 171, 183, 186, 189, 190, 266, 268, 271, 407 ; cathédrale, 190 ; évêché, 27-28, 48, 55-56, 59, 61, 63-64, 66-67, 88-89, 95, 105, 109, 117, 119, 123, 132-134, 156, 174, 184, 189, 190, 192, 194-195, 199, 238, 258, 261, 266, 268, 335, 407.
- Toulouse* (Haute-Garonne, ch.-l. dép.), 135, 154, 155, 250 ; archevêché, 30, 39 ; université, 207.
- Touques* (Calvados, cant. Honfleur), 202.
- Tournai* (Belgique, prov. Hainaut, arr. Tournai-Mouscron), 156, 218.
- TOURNON (François de), cardinal, 13, 43, 73, 87, 101, 148, 163, 222, 238.
- TOURNON (Gaspard de), évêque de Valence, 63, 69, 228.
- Tournus* (Saône-et-Loire, ch.-l. cant.), 359 ; abbaye Saint-Philibert, 87, 125, 238.
- Tours* (Indre-et-Loire, ch.-l. dép.), 262, 381 ; abbaye Saint-Julien, 87 ; archevêché, 265, 380.
- TOUSSAINT (Nicolas), chanoine de Metz, 149.
- TOUSSAINT (Pierre), réformateur, 149, 153, 157.
- Tréguier* (Côtes-d'Armor, ch.-l. cant.), évêché, 42, 43.
- Trèves* (Allemagne, Rhénanie-Palatinat, ch.-l. arr.), abbaye Saint-Martin, 27, 78, 114, 407 ; abbaye Saint-Matthias, 27, 78, 114, 407.
- TRIVULZIO (Agostino), cardinal, 113, 282.
- Troyes* (Aube, ch.-l. dép.), 270 ; évêché, 49.
- Tulle* (Corrèze, ch.-l. dép.), évêché, 141.
- Turquestein* (Moselle, cant. Phalsbourg), 225.

## U

- UGNY (Philibert d')**, 126, **279-280**.
- UGNY (Philippe d'), seigneur de Demigny, 279.
- Utrecht* (Pays-Bas, ch.-l. prov.), 196.

## V

- Vabres* (Aveyron, cant. Saint-Affrique), évêché, 122, 248.
- Valence* (Drôme, ch.-l. dép.), 162, 169, 190, 228-229, 253 ; abbaye Saint-Félix, 125, 191 ; évêché, 27, 63, 69, 95, 117, 163, 164, 170, 184, 190, 192, 228, 256, 407.
- VALERIO (Giovanni)**, 113, 114, 122, 134, 137, 140, 182, 280-282, 407.
- Valsainte* (Alpes-de-Haute-Provence, cant. Reillane, com. Simiane-la-Rotonde), abbaye, 125, 234.
- Varangéville* (Meurthe-et-Moselle, cant. Lunéville), prieuré, 82, 89, 260.

VARILLAS (Antoine), 13.

VAUDÉMONT (Eudes de), évêque de Toul, 133.

*Vercelli* (Italie, Piémont, ch.-l. prov.), 364.

Verdun (Meuse, ch.-l. arr.), abbaye Saint-Nicolas-des-Prés, 125, 217 ; abbaye Saint-Vanne, 125, 219, 220 ; cathédrale, 218, 242 ; évêché, 27, 48, 55-58, 61, 63-65, 67, 68, 70, 74, 95, 105, 112, 117, 133, 156, 161, 174, 184, 195-196, 216, 218-219, 242, 262, 407.

*Vézelize* (Meurthe-et-Moselle, ch.-l. cant.), 39.

VIAU (Guillaume), moine de Blanche-Couronne, 81, 198.

*Vic-sur-Seille* (Moselle, cant. Château-Salins), 152, 156, 169, 225, 252, 263 ; collégiale Saint-Étienne, 267.

VIENNE (Antoine de), abbé de Molesme, 83.

VIGNEULLES (Philippe de), chroniqueur, 140.

*Villepreux* (Yvelines, cant. Saint-Cyr-l'École), prieuré, 244.

*Villeroÿ* (Seine-et-Marne, cant. Claye-Souilly), 274.

*Villers-Betnach* (Moselle, cant. Courcelles-Chaussy, com. Saint-Hubert), abbaye, 125, 211.

VILLIERS DE L'ISLE-ADAM (Guy de), abbé de Saint-Germer, 80, 86, 92, 251.

VILLOTE (Arnauld), imprimeur agenais, 133.

*Vitry-sur-Orne* (Moselle, cant. Hayange), abbaye de Justemont, 196.

VOLCYR (Nicolas), 151-153, 157, 220, 225, 252.

*Voormezelle* (Belgique, prov. Flandre-Occidentale, com. Ypres), 276.

*Vry* (Moselle, cant. Courcelles-Chaussy), 140, 211.

## W

WASSEBOURG (Richard de), archidiacre de La Rivière, 216, 264.

*Woimbey* (Meuse, cant. Dieue-sur-Meuse), 242.

WOLSEY (Thomas), cardinal, 353.

*Woudsend* (Pays-Bas, prov. Frise, com. Súdwest Fryslân), 196.

## Y

*Ypres* (Belgique, prov. Flandre-Occidentale, ch.-l. arr.), 209.

## Z

ZWINGLI (Ulrich), réformateur, 149.

## Table des figures et des annexes

### FIGURES

Figure 1. Le cardinal de Lorraine sur les vitraux de la cathédrale de Metz.....	35
Figure 2. Le cardinal Jean de Lorraine dans le livre d'heures d'Antoine le Bon.....	36
Figure 3. Frontispice des trois premiers livres de la Bibliothèque historique de Diodore de Sicile dans la traduction d'Antoine Macault.....	37
Figure 4. Bulle de provision de l'abbaye de Candeil.....	330

### TABLEAUX

Tableau 1. Évêchés et abbayes détenus par Jean de Lorraine (1505-1550).....	28
Tableau 2. Les diocèses du cardinal Jean de Lorraine (1505-1550).....	63
Tableau 3. Les abbayes de Jean de Lorraine (1510-1550).....	81
Tableau 4. Tableau synoptique des bénéfices de Jean de Lorraine après son accession au cardinalat (1518-1550).....	95
Tableau 5. La formation des auxiliaires du cardinal de Lorraine.....	116
Tableau 6. État ecclésiastique des auxiliaires du cardinal de Lorraine.....	118
Tableau 7. La part de séculiers et de réguliers.....	118
Tableau 8. Les auxiliaires du cardinal de Lorraine pourvus d'une dignité au sein d'un chapitre cathédral.....	121
Tableau 9. La part d'abbés commendataires.....	123
Tableau 10. Les auxiliaires du cardinal de Lorraine tenant une abbaye en commende..	126
Tableau 11. Revenus du cardinal de Lorraine en 1550 (en livres tournois).....	161
Tableau 12. État du temporel de l'évêché de Metz d'après le mémoire de 1555.....	168
Tableau 13. Revenus des évêchés de Jean de Lorraine (en livres tournois).....	170
Tableau 14. Revenus des abbayes de Jean de Lorraine (en livres tournois).....	171
Tableau 15. Les auxiliaires du cardinal Jean de Lorraine.....	184

## PIÈCES JUSTIFICATIVES

1. Acte d'émancipation de Jean de Lorraine.....	327
2. Lettre de Guillaume Gouffier à Antoine de Lorraine.....	328
3. Bulle de provision de Jean de Lorraine à l'abbaye de Candeil.....	331
4. Procuration d'Antoine de Lorraine en faveur d'Antoine de Narbonne, de Georges de Narbonne, d'Antoine Pelegrin et de Claude Pénicier pour l'archevêché de Narbonne....	333
5. Lettres de vicariat en faveur de Jacques Antoine et le nommant official de Toul.....	335
6. Procuration en faveur d'Antoine Pelegrin, Claude Pénicier, Charles de Rouvroy de Saint-Simon et Michel Jubert.....	337
7. Règlement de Charles de Rouvroy de Saint-Simon et de Jean de Longchamp pour l'abbaye de Fécamp.....	339
8. Lettres de vicariat en faveur de Jean Chevreul.....	341
9. Lettres de vicariat en faveur de Gilles de Gaudz.....	343
10. Procuration en faveur de Pierre Gouscon.....	345
11. Lettres de vicariat en faveur de Pierre Gouscon.....	347
Correspondance du cardinal Jean de Lorraine (1521-1550).....	351
1. Lettre de Jean de Lorraine à Florimond Robertet.....	351
2. Lettre de Jean de Lorraine à Antoine de Lorraine.....	352
3. Lettre de Jean de Lorraine à Anne de Montmorency.....	352
4. Lettre de Jean de Lorraine à Anne de Montmorency.....	352
5. Lettre de Jean de Lorraine à Anne de Montmorency.....	353
6. Lettre de Jean de Lorraine à Anne de Montmorency.....	354
7. Lettre de Jean de Lorraine à Anne de Montmorency.....	354
8. Lettre de Jean de Lorraine à Anne de Montmorency.....	355
9. Lettre de Jean de Lorraine à Anne de Montmorency.....	355
10. Lettre de Jean de Lorraine à Anne de Montmorency.....	356
11. Lettre de Jean de Lorraine à Anne de Montmorency.....	357
12. Lettre de Jean de Lorraine à Anne de Montmorency.....	357
13. Lettre de Jean de Lorraine à Anne de Montmorency.....	358
14. Lettre de Jean de Lorraine à Anne de Montmorency.....	359
15. Lettre de Jean de Lorraine à Anne de Montmorency.....	359
16. Lettre de Jean de Lorraine à Anne de Montmorency.....	360
17. Lettre de Jean de Lorraine à François I <sup>er</sup> .....	360

18. Lettre de Jean de Lorraine à Jean du Bellay.....	361
19. Lettre de Jean de Lorraine à Jean du Bellay.....	362
20. Lettre de Jean de Lorraine à Anne de Montmorency.....	363
21. Lettre de Jean de Lorraine à Anne de Montmorency.....	364
22. Lettre de Jean de Lorraine à Charles, duc d'Orléans.....	364
23. Lettre de Jean de Lorraine à Anne de Montmorency.....	365
24. Lettre de Jean de Lorraine à Anne de Montmorency.....	365
25. Lettre de Jean de Lorraine à Anne de Montmorency.....	366
26. Lettre de Claude et Jean de Lorraine à Anne de Montmorency.....	367
27. Lettre de Jean de Lorraine à Anne de Montmorency.....	367
28. Lettre de Jean de Lorraine à Anne de Montmorency.....	368
29. Lettre de Jean de Lorraine à Anne de Montmorency.....	368
30. Lettre de Jean de Lorraine à Marie de Guise.....	369
31. Lettre de Jean de Lorraine à Marie de Guise.....	369
32. Lettre de Jean de Lorraine à Marie de Guise.....	370
33. Lettre de Jean de Lorraine à Marie de Guise.....	370
34. Lettre de Jean de Lorraine à Marie de Guise.....	371
35. Lettre de Jean de Lorraine à François de Lorraine.....	371
36. Lettre de Jean de Lorraine à Marie de Guise.....	372
37. Lettre de Jean de Lorraine à Marie de Guise.....	372
38. Lettre de Jean de Lorraine à Marie de Guise.....	373
39. Lettre de Jean de Lorraine à Marie de Guise.....	373
40. Lettre de Jean de Lorraine à Marie de Guise.....	374
41. Lettre de Jean de Lorraine à Marie de Hongrie.....	374
42. Lettre de Jean de Lorraine à François de Guise.....	376
43. Lettre de Jean de Lorraine à François de Guise.....	377
44. Lettre de Jean de Lorraine à François et Charles de Guise.....	378
45. Lettre de Jean de Lorraine à François de Guise.....	378
46. Lettre de Jean de Lorraine à François de Guise.....	379
47. Lettre de Jean de Lorraine à Jean du Bellay.....	380
48. Lettre de Jean de Lorraine à François de Guise.....	381
49. Lettre de Jean de Lorraine à François de Guise.....	381
50. Lettre de Jean de Lorraine à François de Guise.....	382
51. Lettre de Jean de Lorraine à François de Guise.....	383



52. Lettre de Jean de Lorraine à François de Guise.....	384
53. Lettre de Jean de Lorraine à Anne de Montmorency.....	384
54. Lettre de Jean de Lorraine à François de Guise.....	385
55. Lettre de Jean de Lorraine à François de Guise.....	386
56. Lettre de Jean de Lorraine à Marie de Guise.....	386
57. Lettre de Jean de Lorraine à Marie de Guise.....	387
58. Lettre de Jean de Lorraine à Marie de Guise.....	387
59. Lettre de Jean de Lorraine à Marie de Guise.....	388
60. Lettre de Jean de Lorraine à Marie de Guise.....	388
61. Lettre de Jean de Lorraine à Marie de Guise.....	388
62. Lettre de Jean de Lorraine à Marie de Guise.....	388
63. Lettre de Jean de Lorraine à Marie de Guise.....	389
64. Lettre de Jean de Lorraine à Marie de Guise.....	389
65. Lettre de Jean de Lorraine à un archidiacre.....	390

## ANNEXES

Carte 1. Les duchés de Lorraine et de Bar et les Trois-Évêchés.....	391
Carte 2. Les évêchés de Jean de Lorraine.....	392
Carte 3. Les abbayes et prieurés de Jean de Lorraine.....	393
Carte 4. Les bénéfices de Jean de Lorraine en 1538.....	394
Carte 5. Les bénéfices de Jean de Lorraine en 1550.....	395
Arbre généalogique simplifié 1. Famille d'Acigné.....	396
Arbre généalogique simplifié 2. Famille de Créquy.....	397
Arbre généalogique simplifié 3. Famille de Guise.....	398
Arbre généalogique simplifié 4. Famille de Lorraine.....	399
Arbre généalogique simplifié 5. Famille de Narbonne.....	400
Tableau 1. Itinéraire du cardinal Jean de Lorraine (1498-1550).....	401
Tableau 2. Durée du passage de Jean de Lorraine à la tête de ses évêchés et abbayes (en années).....	406
Tableau 3. Titres épiscopaux des évêques auxiliaires de Jean de Lorraine.....	407
Tableau 4. Les fonctions des vicaires généraux de Jean de Lorraine, abbé de Cluny, au sein des chapitres généraux de l'ordre clunisien (1530-1550).....	408

## Table des matières

Avant-propos.....	5
Remerciements.....	7
Table des abréviations.....	9
Introduction.....	13
Le cardinal Jean de Lorraine, un illustre inconnu.....	13
Le champ historiographique.....	16
« <i>Ut statum tuum juxta cardinalatus dignitatis honorem decentius tenere</i> » : l'exploitation du système bénéficial.....	19
LE BÉNÉFICIER.....	23
Introduction.....	25
Chapitre premier. Le <i>maximus cumulator episcopatum</i> : une carrière qui sort de l'ordinaire.....	29
A. Le cardinal de Lorraine, simple clerc tonsuré ?.....	29
1. Le cadre juridique posé par le concordat de Bologne.....	30
2. Une approche théologique : listes et généalogies épiscopales.....	32
3. Une question pendante.....	33
B. Jean de Lorraine, « un concile à lui tout seul ».....	40
1. Jean de Lorraine, un cas exceptionnel ?.....	40
2. Entre faveur et effet d'opportunité.....	44
a. Les origines familiales de la faveur : une fratrie au service du roi.....	44
b. Le seul ecclésiastique du clan lorrain.....	47
3. Un prélat « <i>ad interim</i> » ?.....	50
Chapitre II. « Evesque au ventre de sa mere » (1501-1550).....	54
A. La politique religieuse de René II : patrimonialiser les Trois-Évêchés.....	54
1. Une politique qui porte ses fruits.....	55
2. ... en dépit des difficultés.....	58
3. Une patrimonialisation réussie ?.....	60
B. Le déploiement d'une stratégie personnelle.....	61
1. Le prolongement de la politique religieuse de René II.....	64
2. Un patrimoine bénéficial français constitué autour de deux poumons : Narbonne et Albi.....	68

a. Une construction par étapes.....	69
b. Entre logiques financières et logiques clientélares.....	72
Chapitre III. Jean de Lorraine et les abbayes, entre pratique de la commende et redistribution.....	76
A. Jean de Lorraine, <i>maximus cumulator abbatiarum</i> ?.....	76
1. Une liste difficile à dresser.....	76
2. L'extension du régime commendataire.....	85
B. Cartographie des bénéfices réguliers de Jean de Lorraine.....	88
1. Un abbé accapareur en Lorraine ?.....	88
2. Des bénéfices concentrés dans le nord du royaume.....	89
a. ... autour de trois pôles.....	90
b. ... et suivant un axe Reims-Rouen.....	92
C. La manne bénéficiale au service d'un réseau.....	93
Conclusion de la première partie.....	96
 SUFFRAGANTS ET VICAIRES : LES LIEUTENANTS DU CARDINAL DE LORRAINE.....	98
 Introduction.....	100
Chapitre premier. Le cadre juridique.....	102
A. Le vicariat général, une fonction aux contours flous.....	102
1. Remarques diplomatiques.....	102
2. Une fonction mal définie.....	103
a. Vicaire ou procureur ?.....	103
b. Un pouvoir sans limites de temps.....	104
3. Des pouvoirs plus ou moins étendus.....	105
B. Le suffragant, personnage subordonné ou autonome ?.....	106
1. Des dénominations variées.....	106
2. Des évêques sans territoire et sans peuple ?.....	108
3. Homme de l'évêque ou prélat indépendant ?.....	111
a. Une grande stabilité.....	111
b. La place des suffragants dans l'administration épiscopale.....	112
Chapitre II. Le profil des auxiliaires du cardinal.....	114
A. Une élite au service du cardinal ?.....	114
1. Un groupe socialement hétérogène.....	114
2. Le poids mineur de la compétence intellectuelle.....	116

B. Les carrières ecclésiastiques.....	117
1. Moines et chanoines.....	117
a. Des réguliers chez les séculiers et des séculiers chez les réguliers.....	118
b. Les chanoines, des auxiliaires naturels.....	119
2. Le service du cardinal, un moyen d'ascension dans la hiérarchie ecclésiastique ?.....	122
a. Les vicaires généraux, des évêques ?.....	122
b. Tel patron, tel client : le cumul des bénéfices.....	123
Conclusion de la deuxième partie.....	127
APERÇU D'UNE ŒUVRE COLLECTIVE : L'ACTION DES VICAIRES SOUS LE PATRONAGE DE JEAN DE LORRAINE.....	128
Introduction.....	130
Chapitre premier. Encadrer clercs et laïcs.....	132
A. Une timide action normative.....	132
1. Des statuts synodaux à Toul et à Agen.....	132
2. Des règlements destinés aux clercs et aux moines.....	135
B. Assurer une présence épiscopale : le rôle des suffragants.....	138
1. Célébrer rites et grandes liturgies.....	139
2. Sacraliser l'espace et bénir les personnes.....	140
3. Faire des chrétiens et des clercs.....	141
C. Le cardinal de Lorraine et la réforme des réguliers.....	142
Chapitre II. La question protestante.....	148
A. L'attitude de Jean de Lorraine à l'égard des idées nouvelles.....	149
1. De réelles convictions évangéliques ?.....	149
2. La participation du cardinal à la guerre des Rustauds.....	151
B. Les réactions du prélat et de ses auxiliaires.....	154
1. Un phénomène encore peu visible.....	154
2. Des réactions fermes : l'exemple de Metz.....	155
Chapitre III. Les finances du cardinal.....	160
A. Estimation des revenus de Jean de Lorraine.....	160
B. De l'argent pour le roi ?.....	162
C. Des revenus insuffisants.....	165
1. L'exploitation des forêts, source de revenus extraordinaires.....	165
2. Les aliénations du temporel de l'évêché de Metz.....	167

Conclusion de la troisième partie.....	172
Conclusion.....	173
RÉPERTOIRE PROSOPOGRAPHIQUE.....	179
État des sources.....	283
A. Sources manuscrites.....	285
B. Sources imprimées.....	297
Bibliographie.....	305
PIÈCES FINALES.....	325
Pièces justificatives.....	326
Annexes.....	392
INDEX NOMINUM ET LOCORUM.....	411
TABLE DES FIGURES ET DES ANNEXES.....	429
TABLE DES MATIÈRES.....	433

# L'HOMME D'ÉGLISE SOUS LE PRÉLAT DE COUR : LA TRAJECTOIRE BÉNÉFICIALE DU CARDINAL JEAN DE LORRAINE (1498-1550)

## *Résumé*

Évêque à sept ans et cardinal à vingt, Jean de Lorraine mène une brillante carrière au sein de l'Église au cours de laquelle il édifie un patrimoine bénéficial hors du commun. Ce sont douze évêchés et dix-huit abbayes qui passent entre ses mains. Grâce à la faveur de François I<sup>er</sup>, il détient les bénéfices plus prestigieux et les plus lucratifs en France, devenant ainsi le prélat le mieux doté du royaume. Pour gérer ce patrimoine, le cardinal s'appuie sur tout un réseau d'auxiliaires, vicaires généraux et suffragants, qui assurent en son nom l'administration des diocèses et des monastères dont il est pourvu. Ces hommes, recrutés tant parmi les moines que parmi les chanoines ne forment pas à proprement parler une élite sociale ou intellectuelle en raison des grandes disparités qui traversent ce groupe. Ils constituent néanmoins la clientèle ecclésiastique du cardinal et profitent de la redistribution mise en œuvre par leur patron.

## *Mots-clés*

XVI<sup>e</sup> siècle ; histoire religieuse ; évêque ; abbé ; cardinal ; bénéfices ecclésiastiques ; vicaire général ; prosopographie

# THE CHURCHMAN UNDER THE COURT PRELATE: THE BENEFICENT TRAJECTORY OF CARDINAL JEAN DE LORRAINE (1498-1550)

## *Summary*

Bishop at seven and cardinal at twenty, Jean de Lorraine had a brilliant career within the Church during which he built up an extraordinary patrimony of ecclesiastical benefices. Twelve bishoprics and eighteen abbeys passed through his hands. Thanks to the favor of Francis I, he held the most prestigious and lucrative benefices in France, becoming the best endowed prelate in the kingdom. To manage this patrimony, the cardinal relied on a whole network of auxiliaries, vicars general and auxiliaries bishops, who ensured in his name the administration of the dioceses and monasteries he was endowed with. These men, recruited from both monks and canons, did not form a social or intellectual elite, strictly speaking, because of the great disparities that existed within this group. Nevertheless, they constituted the cardinal's ecclesiastical clientele and benefited from the redistribution implemented by their patron.

## *Keywords*

16th century; religious history; bishop; abbot; cardinal; ecclesiastical benefices; vicar general; prosopography